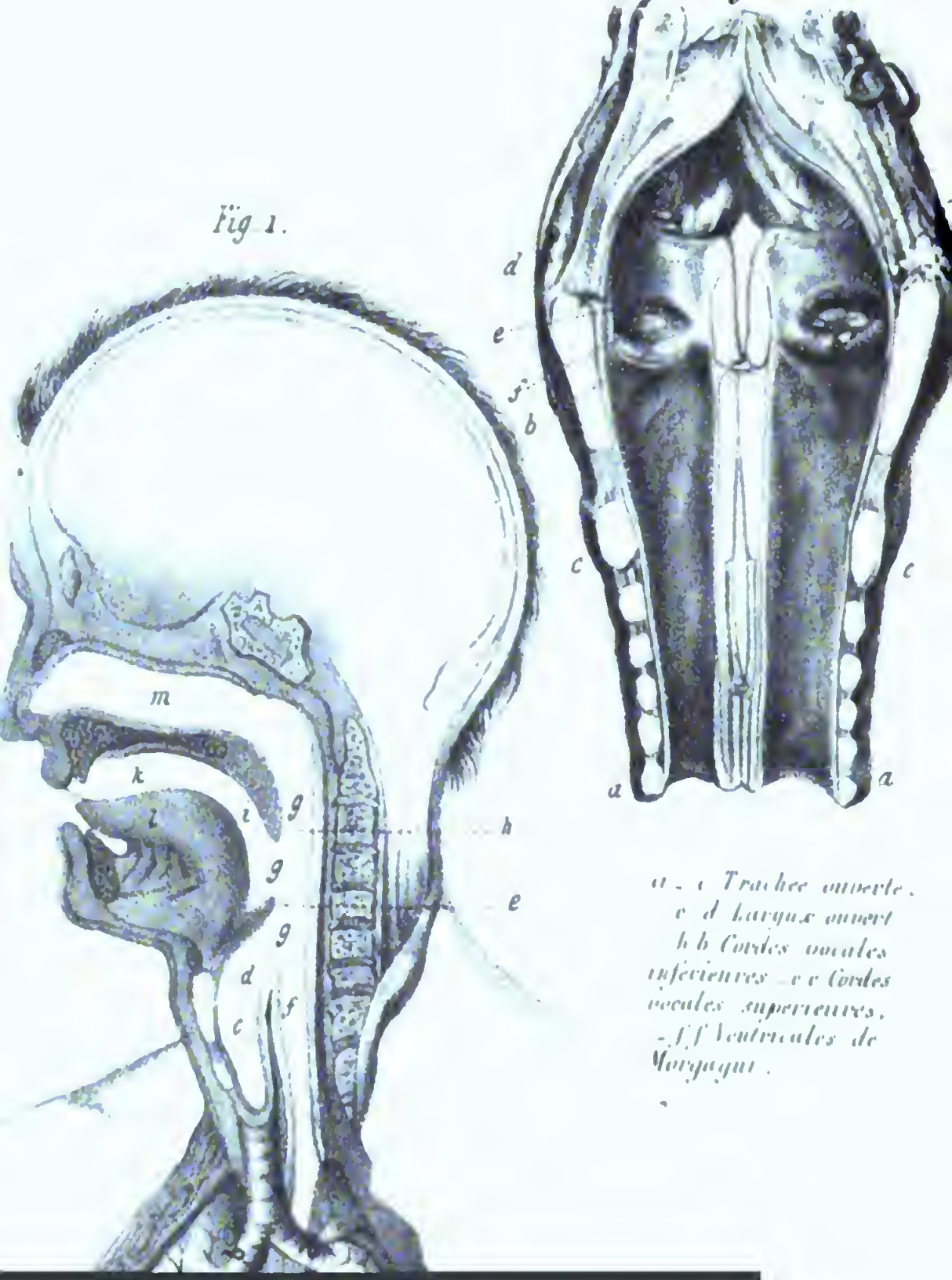

Principes de grammaire générale, ou, Exposition raisonnée des éléments ...

Pierre Burggraff

Digitized by Google

TAIRE
FAIRE

PRINCIPES

DE

GRAMMAIRE GÉNÉRALE.

Digitized by Google

PRINCIPES

DE

GRAMMAIRE GÉNÉRALE,

OU

EXPOSITION RAISONNÉE

DES ÉLÉMENTS DU LANGAGE,

PAR

P. BURGGRAFF,

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE ORIENTALE
A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE, CHARGÉ DU COURS DE GRAMMAIRE
GÉNÉRALE A L'ÉCOLE NORMALE DES HUMANITÉS.

L'artisan exprima si bien
Le caractère de l'idole,
Qu'on trouva qu'il ne manquait rien
A Jupiter, que la parole.

(La Fontaine, IX, 6.)

LIÉGE,
IMPRIMERIE DE H. DESSAIN.
RUE TRAPPÉ.

1865.

Vignaud Lib.

Déposé. — Tous droits réservés.

Vignaud
1-20-1928

AVANT-PROPOS.

C'est pour l'homme un besoin de fixer dans son esprit et de communiquer ses idées par des mots. Afin qu'il puisse atteindre ce double but, le Créateur lui a donné un *appareil vocal ;* et , en ce sens, il est vrai de dire que la parole nous est naturelle.

Les mots primitifs, appelés *racines*, ne sont pas nombreux ; mais soit par composition, soit par dérivation, soit par l'effet de tels ou tels changements, chacun de ces mots en a produit beaucoup d'autres, qui ont remplacé les premiers et dont les plus simples sont devenus eux-mêmes de nouvelles racines.

L'*euphonie* et l'*analogie* nous dirigent, même à notre insu, dans tous ces procédés de la parole ; elles sont, pour ainsi dire, la source du bon usage. L'euphonie, suivant les climats, les occupations de chaque jour et le degré de civilisation, façonne et change les mots dans leur élément matériel, pour en rendre la prononciation plus facile, et plus agréable à l'oreille ; l'analogie, selon que se développent et varient nos idées, modifie, restreint ou étend ces mêmes mots dans leur significa-

422761

tion ; elle nous guide dans les combinaisons diverses que nous en faisons, pour exprimer avec précision et netteté nos pensées dans toute leur étendue. Eclaircir et expliquer, autant qu'il se peut, les phénomènes les plus communs et les plus remarquables du langage, en y appliquant ces deux principes, tel est, ce me semble, l'objet, sinon le seul, du moins le plus important d'une grammaire générale ; tel est aussi le but de ce traité. L'étude des langues n'appartient pas uniquement à la mémoire : plus on parvient à y appliquer le raisonnement et l'intelligence, plus on la rend aisée et accessible aux bons esprits.

Quoique les conclusions où je suis arrivé soient fondées sur l'examen de plusieurs langues, anciennes et modernes, les exemples dont je les ai appuyées sont en général empruntés à nos trois langues classiques. Cela tient à ce que ce traité, trop élémentaire sans doute pour les savants, est rédigé surtout à l'usage des jeunes gens qui, après avoir achevé leurs humanités, cultivent les études philologiques, soit pour s'instruire eux-mêmes, soit en vue d'instruire les autres. Le même motif servira d'excuse aux détails minutieux où je suis entré touchant quelques formes et quelques expressions, qui n'appartiennent qu'à l'une ou l'autre de ces langues. En effet, si elle ne servait à lever les difficultés qui nous arrêtent à chaque pas, la grammaire générale serait de peu d'utilité.

Quant aux conjectures que j'ai hasardées sur quelques points, je ne les donne que pour ce qu'elles sont. C'est au lecteur à en juger.

INTRODUCTION.

§ 1.

Aussitôt que nos facultés intellectuelles, la *perception*, l'*attention*, l'*imagination*, la *mémoire*, ont acquis une certaine force, les objets qui nous entourent font sur les organes de nos sens une impression telle que nous nous en formons une *image* représentant les diverses qualités que nous avons aperçues en eux. Cette image s'appelle *idée* (*ἰδέα* vue, de *εἴδω*, je vois; en latin *forma*) : c'est la représentation d'un objet dans notre esprit (1).

Les idées ne s'éloignent pas, ne disparaissent pas avec les objets qu'elles représentent ; notre imagination,

(1) On donne le nom général d'*objet* à tout ce qui se présente aux sens ou à l'esprit.

suffisamment développée, les recueille et les confie à la mémoire, qui en est comme le dépôt, où nous allons les retrouver à l'occasion. C'est ainsi que, dans la retraite la plus isolée, dans la nuit la plus profonde, nous pouvons nous rappeler ou passer en revue les objets qui nous ont fortement frappés pendant le jour.

Une fois en possession de plusieurs idées, l'esprit humain qui aime à voir et à connaître ce qu'il a vu, les compare les unes avec les autres, et, à la suite de cette comparaison, il découvre entr'elles un *rapport*, soit d'identité ou de diversité, soit de convenance ou de disconvenance, soit de ressemblance ou de dissemblance, soit de tout autre espèce. La conscience que nous avons de l'existence d'un rapport entre deux idées, est ce que j'appelle *connaissance*. Quelque nombreuses que soient nos idées, nous n'arrivons donc à la connaissance que du moment où nous avons saisi entre elles un rapport. La perception de l'existence d'un rapport quelconque entre deux idées, que j'appelle ici connaissance, porte en logique le nom de *jugement*, et celui-ci, quand il est exprimé par la parole, se nomme *proposition*.

Par *rapport*, on entend la manière d'être d'un objet envers un autre quand on les compare à un *troisième* sous l'un ou l'autre *point de vue*. Ce point de vue est toujours une qualité commune tant aux objets à comparer qu'à celui qu'on prend pour point de comparaison. Pour saisir le rapport entre les deux objets, on les rapproche

successivement du troisième, on examine ce que chacun d'eux a de commun avec celui-ci, et de là on déduit ce qu'ils ont de commun entre eux, c'est-à-dire leur rapport. J'ai, par exemple, deux pièces d'étoffe, dont je ne puis, à la seule vue, apprécier le rapport quant à la longueur. Je les approche tour à tour d'une mesure, et je trouve que la première est de quatre mètres et la seconde de deux ; d'où je conclus que la première est le double de la seconde, et celle-ci, la moitié de la première. Dans cet exemple, la mesure que j'emploie est le troisième objet et sert de point de comparaison, l'idée de longueur est le point de vue ; et les idées exprimées par les mots *double* et *moitié* représentent le rapport entre ces deux pièces d'étoffe, c'est-à-dire ce que l'une est à l'autre quant à la longueur.

On emploie les mots *relation* et *rapport* assez indistinctement, même dans le langage scientifique ; ainsi nous disons indifféremment une relation ou un rapport de lieu, de temps, de couleur, de forme, de cause, de but, etc. Il me semble qu'on serait plus clair et plus précis, en se servant du mot *relation* uniquement pour indiquer la comparaison entre deux objets par le point de vue sous lequel elle se fait, et on réserverait le mot *rapport* pour indiquer le résultat de la comparaison. Ainsi on dirait relation de lieu, mais rapport de supériorité ou d'infériorité; relation de temps, mais rapport de simultanéité, d'antériorité ou de postériorité. En expliquant ainsi la valeur

de la préposition *sur* dans cette locution : être assis *sur* le bord d'une fontaine, on dirait qu'elle marque une relation de lieu et un rapport de supériorité, comme dans cette autre locution : arriver *sur* la fin de la nuit, on dirait que la préposition *sur* marque une relation de temps et un rapport de proximité.

§ 2.

L'homme qui est créé pour vivre en société, ne se contente pas d'avoir des idées et de connaître les rapports des objets soit entre eux soit à lui-même ; dès que son appareil vocal est suffisamment formé, il communique ses idées et ses connaissances à ses semblables au moyen du son de sa voix, et nous disons qu'il parle. *Parler* n'est donc autre chose qu'exprimer de vive voix ses connaissances dans toute leur étendue, c'est-à-dire avec les sentiments que nous éprouvons à leur occasion. L'ensemble des mots, avec toutes leurs formes (1), dont se sert une nation pour exprimer ses connaissances, est ce qui constitue sa *langue particulière*.

Il n'entre pas dans mon plan d'examiner ici jusqu'à quel point la peinture, la sculpture, l'architecture, la

(1) La forme des mots consiste dans les lettres dont ils sont composés et dans l'arrangement de ces lettres. Elle change conséquemment par l'addition, la suppression, la permutation, la transposition, d'une ou de plusieurs lettres.

musique, servent également de moyens pour communiquer aux autres nos idées et leur faire partager nos sentiments ; je ferai pourtant remarquer que ces arts expriment plutôt un ordre d'idées et de sentiments que des idées ou des sentiments nettement déterminés, et ne sont ainsi, auprès de la parole, qu'un moyen très-imparfait pour donner à autrui une connaissance complète et exacte de tout ce qui se passe en nous.

Chaque langue particulière est assujettie à des règles qu'il faut nécessairement observer, à moins de s'exposer à ne pas être compris. La totalité de ces règles, une fois admises chez une nation, forme la *Grammaire particulière* de sa langue.

Par *règle*, on entend l'usage attentivement considéré et méthodiquement exprimé par les autorités compétentes, c'est-à-dire par les corps savants et la partie éclairée du public (1).

§ 3.

Dès qu'on étudie les grammaires particulières de plusieurs langues, on y découvre des différences plus ou moins nombreuses : telle langue a des cas, telle autre n'en a pas et y supplée par des prépositions ; une troisième pos-

(1) Regula est, disent les jurisconsultes romains, quæ rem quæ est breviter enarrat ; non ut ex regula jus sumatur, sed ex jure quod est, regula fiat. (Paul. jurisconsult. lib. I, de reg. jur.)

sède à la fois des cas et des prépositions ; l'une a plusieurs modes, indicatif, subjonctif, optatif, impératif, l'autre n'en a que deux, indicatif et impératif ; l'une a seulement deux ou trois temps, une autre en a cinq, six et même davantage ; la plupart ont l'article, plusieurs pourtant ne l'ont pas; l'une est riche en mots composés et dérivés, l'autre en est presque dénuée, et chacune a pour ainsi dire sa construction particulière. Ces différences, ainsi que beaucoup d'autres, sont ordinairement d'autant plus nombreuses et plus sensibles, que ces langues sont plus éloignées de leur origine commune.

Mais, pour peu qu'on réfléchisse sur chacune de ces grammaires particulières, en les comparant entre elles, on reconnaît également que, malgré toutes leurs différences, elles ont pourtant quelque chose de commun, qui est en quelque sorte le fondement du langage en général :

1° Dans chaque langue, il y a deux grandes classes de lettres, les voyelles et les consonnes.

2° La plupart de ces lettres se retrouvent dans toutes les langues et subissent des permutations assez régulières, soit chez la même nation à plusieurs siècles de distance, soit par le passage des mots d'une nation à une autre.

3° Plusieurs *parties du discours* sont communes à toutes les langues : le nom, le verbe, et la préposition ou l'adverbe.

4° Parmi les *parties du discours*, les unes sont cons-

tamment invariables et les autres presque partout variables.

5° Presque toutes les langues ont des temps et la plupart ont aussi des modes.

6° Dans chaque proposition, il y a un sujet, un prédicat et en outre un verbe, ou du moins une tournure qui en tient lieu.

7° Plus une langue est riche en formes, plus la construction en est libre et subordonnée, non au besoin de l'intelligence, mais à l'expression des sentiments et à l'harmonie.

Ces analogies et plusieurs autres qu'on remarque facilement en jetant un simple coup d'œil sur quelques grammaires particulières, ne sont pas des faits accidentels et spéciaux à tel temps, à tel pays; ce sont des faits universels qu'on observe dans toute société humaine, au milieu des circonstances et sous l'empire des mœurs les plus différentes.

§ 4.

De l'accord des langues sur ces points que je viens d'énumérer et sur beaucoup d'autres, nous devons bien conclure qu'elles n'obéissent pas aux caprices d'un usage arbitraire et aveugle, mais à certaines lois générales qui tiennent à la nature de l'homme lui-même, c'est-à-dire à son organisation corporelle et à la satisfaction de ses

besoins intellectuels. Cette conclusion est d'autant mieux fondée que l'homme qui parle est partout et toujours le même : c'est le même esprit humain qui forme les idées et qui les compare entre elles ; le moyen d'expression, le son de la voix, est le même ; ce sont partout au fond les mêmes organes qui produisent les sons, c'est le même organe qui les saisit ; enfin c'est la même intelligence qui en fait des mots, en y attachant telle ou telle idée. J'appelle *Grammaire générale* l'ensemble des lois et des principes auxquels l'homme obéit dans son langage, soit par nécessité soit par un sentiment instinctif.

Par le mot *loi*, j'entends la manière constante et uniforme dont un phénomène se présente toujours dans les mêmes circonstances ; et par le mot *principe*, j'entends la cause, le motif, l'élément générateur de cette uniformité. Ainsi je regarde la concordance de l'adjectif avec le substantif comme une *loi*, et la clarté du discours ou, si l'on veut, l'inhérence de la qualité à la substance comme le *principe* de cette loi.

La grammaire générale diffère donc de toute grammaire particulière en ce que celle-ci s'attache spécialement à constater les expressions et les tours consacrés par l'usage chez une nation déterminée ; elle n'est qu'un recueil d'observations faites sur ce qui existe ; tandis que la première a pour objet de découvrir les lois et les principes qui président à la formation, au développement et à toutes les vicissitudes du langage : elle cherche la raison de

l'identité comme de la diversité des faits et des règles que nous rencontrons dans les langues particulières. On peut même dire que la grammaire particulière n'est qu'un *art*, c'est-à-dire un ensemble de préceptes formant une méthode de perfectionnement, et que la grammaire générale est une *science*, c'est-à-dire un ensemble de principes communs à toutes les langues (1), auxquels l'homme ne parvient que par le raisonnement et qui servent à expliquer un grand nombre de faits, qui en sont les conséquences.

Comme nous ne pouvons constater les lois générales du langage que par la comparaison de plusieurs langues entre elles, ni remonter aux principes de ces lois que par le raisonnement, la grammaire appelée *générale* ou *universelle* parce qu'elle s'applique, si non à toutes les langues, du moins à la plupart d'entre elles, est aussi appelée grammaire *comparée* ou *raisonnée*. D'au-

(1) On conçoit sans peine que dans les langues, appelées *tartares* (le chinois, etc.), composées exclusivement de mots d'une seule syllabe invariable et dont le sens dépend de leur place, de leur entourage et du ton, les principes de la grammaire générale ne trouvent pas une application aussi étendue que dans les langues *indo-européennes* (le sanscrit, le persan, le turk, l'allemand, le grec, le latin, etc.) et les langues *sémitiques* (l'hébreu, l'arabe, le syriaque, etc.), où les mots reçoivent différentes formes ou terminaisons qui répondent assez régulièrement à la variation, soit de l'idée exprimée par la racine du mot, soit de ses rapports avec d'autres idées. J'ajouterai cependant que là encore c'est seulement à l'aide des principes qui règlent le langage en général, qu'on comprend comment et par quel artifice l'homme, dans une langue si imparfaite, réussit à exprimer ses idées avec assez de précision et sans laisser trop à deviner.

tres auteurs la nomment grammaire *philosophique*, soit parce qu'elle recherche, comme la philosophie, les causes des phénomènes, soit parce que, pour trouver la raison de ce qui est commun aux diverses langues qui expriment les idées avec leurs rapports, elle s'adresse souvent à la philosophie, qui s'occupe des habitudes de l'âme, des opérations de l'entendement, de la nature des idées, de leur génération, de leur transformation et de leurs rapports.

« On peut à la vérité, dit très-bien Court de Gebelin, connaître les langues sans le secours de la philosophie; mais il n'est pas moins sûr qu'on ne saurait raisonner du langage et des langues sans le secours d'une saine philosophie, qui apprenne à les analyser, à connaître leurs procédés, à remonter aux causes de ces procédés, à comparer entre eux les procédés de chaque langue, à voir en quoi ils se ressemblent, en quoi ils diffèrent, les causes de ces rapports et de ces différences. La connaissance des langues fournit les faits; la philosophie les rapproche et les lie; par là elle s'élève à la théorie entière des langues, elle préside à leur origine, elle les suit dans leurs dérivations, elle voit les causes de leurs différences; et jamais l'altération des mots ne peut lui faire prendre le change (1). »

(1) Court de Gebelin, Monde primitif, vol. II, pag. 16.

§ 5.

Le langage en général se compose d'un certain nombre de mots qui sont les signes (1) de nos idées, et de diverses combinaisons de ces mots, qui expriment les rapports de nos idées entre elles. Ces deux éléments fournissent aux grammaires particulières un principe de division assez méthodique, d'après lequel la grammaire générale peut également se distribuer en deux parties.

La première aura pour objet les lois que nous obser-

(1) Par *signe*, on entend tout objet, tout phénomène en tant qu'il en représente ou en rappelle un autre.

On peut distinguer trois espèces de signes selon la nature de la liaison qui subsiste entre le signe et la chose signifiée :

1° Ceux dont la liaison avec la chose signifiée est fondée sur une loi constante de la nature. On les nomme *naturels*. A cette classe appartiennent, dans le langage, les exclamations de joie, de douleur d'admiration, etc., espèce d'écho des sentiments et des impressions intérieures de l'âme ; effets de la constitution humaine, elles sont, pour ce motif, comprises de tout le monde.

2° Ceux qui ont un rapport de ressemblance assez sensible, peu importe sous quel point de vue, avec la chose signifiée. Ils se nomment *analogues* ou *artificiels*. Tels sont surtout les mots qui nous frappent encore par une forte onomatopée, par exemple, *bau*-bare, aboyer ; *ba*-lare, bêler, etc,

3° Ceux qui n'ont par eux-mêmes aucun rapport à la chose signifiée, et dont la signification est conséquemment fondée uniquement sur l'habitude ou l'usage. On les appelle *conventionnels* ou *arbitraires*. A cette classe appartiennent évidemment aujourd'hui la plupart des racines des langues anciennes et modernes ; car la ressemblance ou le secret rapport que ces mots, dès leur création et dans leur première simplicité, peuvent avoir eu avec la chose signifiée, s'est effacé avec le temps, et ils ne sont plus que des chiffres de convention pour les personnes qui les emploient. *Voyez* M. Degérando, *Des signes et de l'art de penser*, etc. Paris, 1800, 4 vol. in 8°.

vous en exprimant les idées isolées au moyen de mots. On peut l'appeler la *Partie élémentaire* de la grammaire générale.

La seconde s'occupera des lois qui président à l'expression des idées, en tant qu'elles constituent une connaissance, c'est-à-dire des lois d'après lesquelles les mots se combinent pour exprimer les rapports existant entre les idées dont se composent nos connaissances. On peut la nommer *Syntaxe* de grammaire générale.

Chaque mot isolé doit être envisagé sous le double point de vue du *son* et de la *valeur* ou de la signification du son ; la *Partie élémentaire* peut donc être subdivisée en deux autres, dont l'une s'occupera de tout ce qui concerne le son du mot, l'élément matériel du signe ; l'autre, de tout ce qui a rapport à la valeur du mot, à l'élément logique du signe.

De même on peut subdiviser la *Syntaxe* en se fondant sur les rapports de *concordance* et de *dépendance*, et sur la *construction*, qui font l'objet principal de nos syntaxes particulières.

Au lieu de suivre dans ce traité la marche que je viens d'indiquer, et de faire de la Syntaxe une partie spéciale, j'ai mieux aimé la fondre dans la seconde moitié de la première Partie ; parce que, pour traiter avec quelque succès l'origine et la valeur des Cas, des Temps, des Modes, etc., il faut avoir à chaque instant recours à des exemples et à des remarques, qui par leur nature appar-

tiennent à la Syntaxe ; de manière que celle-ci ne pourrait plus être traitée séparément, à moins de se composer de discussions sèches et abstraites ou de répétitions inutiles. J'ajouterai pourtant un aperçu assez étendu de l'ensemble de la Syntaxe et de chacune de ses parties.

§ 6.

La composition d'une bonne grammaire générale présente d'immenses difficultés : pour s'en occuper avec quelque succès, il faut évidemment posséder la connaissance de plusieurs langues diverses, indo-européennes et sémitiques, anciennes et modernes, les comparer entre elles, et, pour bien saisir leurs analogies et leurs différences, savoir s'élever aux hautes spéculations de la philosophie et descendre à tous les détails de la philologie. « Si les siècles précédents, dit fort bien M. Séguier, Marquis de Saint-Brisson, n'ont pas fait tous les progrès désirables dans cette science, parce qu'ils ont négligé la comparaison des idiômes pour arriver à la connaissance des lois générales, nous pécherions à notre tour, si nous croyions que cette comparaison suffise pour tracer la marche de l'esprit humain dans la formation des langues. C'est du concours et du parallélisme de la philosophie et de la philologie que doit résulter la connaissance la plus étendue de la parole qui n'est que l'image de la pensée humaine. (1) »

(1) *La philosophie du langage* exposée d'après Aristote, par M. Séguier. Paris, 1838, pag. X.

Aussi malgré tous les travaux qui ont paru sur la linguistique, sous quelque titre que ce soit, depuis le traité de Jules-César Scaliger, *De causis linguæ latinæ*, 1580, jusqu'à nos jours, ce ne sera qu'après plusieurs essais et tâtonnements qu'on parviendra à réunir en un seul corps bien coordonné tout ce qu'il est essentiel de connaître sur le langage en général.

J'ai indiqué à la fin de ce volume, en suivant l'ordre chronologique, un assez grand nombre d'ouvrages, dont les uns ont pour objet exclusif la grammaire générale ou l'une de ses parties ; et les autres, selon la matière dont ils traitent, renferment ou des vues générales ou des observations ingénieuses et sages, qui méritent l'attention du grammairien. Dans ces mêmes ouvrages se trouvent les titres de beaucoup d'autres, accompagnés souvent d'une appréciation plus ou moins étendue de leur mérite.

Il serait, je pense, superflu de m'étendre ici longuement sur les avantages de la grammaire générale. Sagement appliquée à l'étude des langues, elle est sans doute un des meilleurs exercices pour habituer les jeunes gens à l'observation, à la réflexion, à l'abstraction, enfin à former leur jugement, en dirigeant leur attention sur ce qui fait jusque-là pour ainsi dire tout leur savoir, je veux dire l'expression de leurs idées par la parole; elle leur rendra en même temps cette étude plus aisée, et par là même plus intéressante. J'ajouterai que le professeur d'une langue morte ou vivante, maternelle ou étrangère, qui

n'a jamais réfléchi sur les principes qui régissent le langage en général, verra souvent une difficulté là où il n'y en a pas ; quant aux difficultés réelles, il ne fera que les indiquer ou en donnera des explications superficielles, qui sont toujours mauvaises.

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DU MOT.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA FORMATION DU SON DANS NOTRE APPAREIL VOCAL.

§ 7.

La physique nous apprend que le son en général est un effet, un phénomène produit par un certain mouvement de l'air et que nous percevons par l'organe de l'ouïe (1).

(1) Je pense que, philosophiquement parlant, nous devons considérer le son comme une *qualité* que reçoit l'air par le mouvement et que nous percevons au moyen de l'ouïe; mais cette qualité a une existence *en dehors* de nous aussi bien que la couleur, la forme, l'odeur, etc. Le son n'est pas un état de notre âme, comme la joie, la douleur etc., notre ouïe ne contribue pas plus à l'existence du son que la vue ne contribue à l'existence de la couleur ou de la forme. Ce qui nous fait croire pourtant que la couleur et surtout la forme ont en dehors de nous une existence plus réelle que le son, c'est qu'elles

« Les particules des corps élastiques, dit M. Biot, lorsqu'elles sont écartées momentanément de leur position naturelle, y reviennent par une suite d'oscillations isochrones. Ces mouvements se communiquent à l'air, qui est aussi un corps compressible et élastique, y produisent des condensations et des dilatations alternatives, qui sont d'abord excitées dans les couches de ce fluide les plus voisines des corps agités, mais qui de là se propagent au loin dans toute la masse de l'air, de même que les ondes formées sur une eau tranquille par une pierre qu'on y jette se propagent circulairement tout autour du centre de l'ébranlement. Quand ces changements alternatifs et périodiques de densité se succèdent avec une rapidité suffisante, ils excitent dans l'organe de l'ouïe la sensation de ce qu'on appelle un son. » (Précis élémentaire de Physique, liv. III, de l'Acoustique.)

Des diverses expériences que l'on a faites, il résulte ceci:

1° Une corde tendue, pour produire un son, doit recevoir une impulsion assez forte pour lui faire faire au moins trente-deux vibrations par seconde.

sont ordinairement moins passagères ; puis les *substances* qui sont les supports de la couleur et de la forme, sont plus matérielles que l'air; nous percevons leur présence non seulement par la vue mais aussi par le tact, tandis que l'air est moins palpable. Ainsi, le son ou le bruit que fait une cascade dans un désert, quoiqu'il n'y ait pas d'oreille pour l'entendre, y existe aussi bien que la couleur et la forme des objets qui peuvent s'y trouver. Nous ne créons pas le son au moyen de l'ouïe, nous ne faisons que le percevoir et le constater, comme toutes les autres *qualités absolues* d'un corps quelconque.

2° Plus les vibrations de la même corde sont *rapides*, c'est-à-dire nombreuses dans un temps donné, plus le son est *aigu*, c'est-à-dire élevé, haut ; et moins les vibrations sont rapides, plus le son est *grave*, c'est-à-dire bas. Cette qualité du son qui lui fait occuper un degré plus ou moins élevé dans l'échelle générale, s'appelle *ton*.

3° La rapidité des vibrations de la même corde mise en mouvement dépend de sa grosseur, de sa longueur et de sa tension. Si l'on augmente la grosseur ou la longueur de la corde, les vibrations deviennent plus lentes et le son plus *grave*, c'est-à-dire que le *ton* est baissé ; mais si l'on augmente la tension de la corde, les vibrations deviennent plus rapides et le son plus *aigu*, c'est-à-dire que le *ton* est plus haut, plus élevé.

Tout le monde sait qu'à côté des instruments à cordes nous avons deux espèces d'instruments à vent bien distinctes :

1° Les instruments *sans anche* (1), tels que la flûte, le sifflet, l'appeau des oiseleurs, etc.

2° Les instruments *à anche*, tels que la clarinette, le hautbois, la trompette des enfants, etc.

(1) On nomme *anche* un petit appareil vibratoire essentiellement composé d'une lame mince faite de laiton, de bois ou de toute autre matière et qu'on met en mouvement par le souffle. La lame elle-même s'appelle *languette*. Il y a des anches qui ont deux languettes, par exemple, le hautbois. Le son d'une anche seule n'est pas d'une grande importance, mais pour en faire un instrument de musique, on l'adapte à un tuyau comme dans une clarinette.

Dans les instruments à vent de la première classe ou sans anche, il n'y a rien qui vibre comme une corde ; le son y est produit par la seule force du souffle qui donne à l'air renfermé dans le tuyau les oscillations nécessaires pour le rendre sonore. Dans ces instruments, l'élévation et l'abaissement du son ainsi que ses autres modifications dépendent de la longueur du tuyau, de son diamètre, de son embouchure et de la force du souffle.

Dans les instruments à vent de la seconde classe, c'est-à-dire dans ceux où une anche est adaptée à un corps de tuyau, le son est réellement produit par le mouvement et les vibrations de la languette de l'anche, mais il reçoit d'importantes modifications de la colonne d'air renfermée dans le tuyau auquel l'anche est adaptée. Les instruments de cette espèce sont donc très-compliqués ; car le son total qu'ils font parvenir jusqu'à l'organe auditif est le résultat de l'anche et du tuyau dans lequel elle est fixée. Le ton et les autres qualités du son (1) y dépendent, comme on

(1) Nous distinguons les sons les uns des autres non seulement par le ton qui est un de leurs caractères essentiels, mais par plusieurs autres qualités accessoires ; ainsi nous disons un son *intense*, *fort* ou *faible* ; un son *sourd* ou *éclatant*, *perçant*, etc. Ces qualités ne sont pas, comme le ton, l'effet de la rapidité avec laquelle les ondes alternatives de l'air se succèdent, mais plutôt de leur volume, de leur forme, de leur condensation et de leur dilatation. Ces causes, à leur tour, dépendent sans doute en grande partie de la nature et de la configuration de l'objet ou de l'instrument qui imprime à l'air le premier mouvement, ou qui du moins agit sur ses ondes avant qu'elles ne parviennent à l'oreille.

le conçoit bien, d'abord de l'anche, c'est-à-dire de la longueur, de la largeur de sa languette et de la rapidité de ses vibrations, ensuite de la longueur et des diverses configurations du corps de tuyau. Il paraît même que le ton de ces instruments change, suivant que l'anche est précédée d'un porte-vent comme dans les trompettes des enfants, ou qu'elle se trouve dans le bec même de l'instrument comme dans la clarinette.

Si nous avions un instrument à anche, avec une ou deux languettes très-élastiques, telles que le joueur pût à chaque instant les allonger ou les raccourcir, les élargir ou les rétrécir et varier même la tension de chacune d'elles séparément et à volonté, de manière à en faire de véritables cordes, tout en variant à son gré la longueur et le diamètre du tuyau, il est facile de voir que nous posséderions un instrument plus parfait que la flûte, plus parfait que la lyre, réunissant les qualités de l'une et de l'autre : en un mot, un instrument *divin*. C'est d'un tel instrument que paraît sortir la voix humaine, comme nous le verrons bientôt.

Le mouvement nécessaire pour rendre l'air sonore peut être produit par bien des instruments différents : mais il est un appareil que le Créateur a spécialement destiné à ce but chez l'homme comme chez les autres animaux à poumons, les mammifères, les oiseaux et les reptiles : c'est l'*appareil vocal*, c'est-à-dire, celui dont le son (ὁ *ψόφος*) s'appelle *voix* (ἡ *φωνή*). Chez l'homme il se

compose de l'ensemble des organes qui lui servent à manifester ses idées par la parole et ses sensations par la voix et par le chant.

Cherchons maintenant à connaître les parties principales dont se compose notre appareil vocal suivant la doctrine des anatomistes et des physiologistes ; puis en assignant, comme ils le font, à chacune de ses parties et à l'ensemble de leur mécanisme les fonctions et la vertu que l'expérience nous montre dans les parties et dans tout le mécanisme des instruments de musique, nous pourrons, sans entrer dans trop de détails anatomiques, nous faire une idée assez claire de l'origine ou de la formation de la voix humaine, de la différence entre les voyelles et les consonnes, de leur classification, enfin de tous les changements qu'elles éprouvent et dont l'intelligence a un intérêt particulier pour le grammairien.

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Fig. 2.

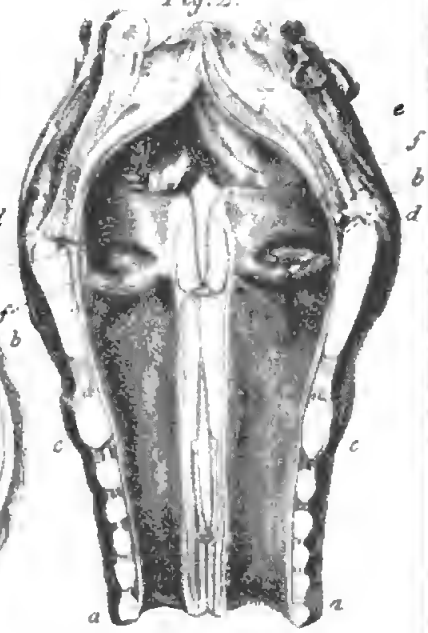

a . i Trachée ouverte. . c . d Larynx ouvert. . b . b Cordes vocales inférieures . e e Cordes vocales supérieures. . f . f Ventricules de Morgagni.

Fig 1.

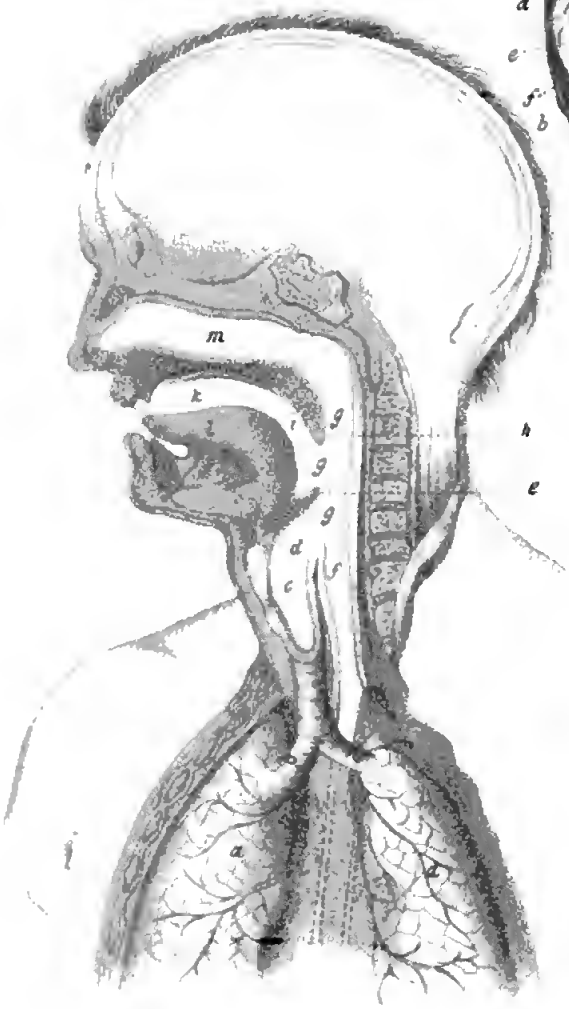

a a Poumons. . b b Bronches . c Extrémité supérieure de la trachée . . d Larynx ouvert latéralement . . e Epiglotte . . f Commencement de l'Oesophage . . g g g Pharynx . h Voile du palais . . i Isthme du gosier . l Cavité buccale . l Langue . m Fosses nasales.

Lith H. Dessain

§ 8.

L'*appareil vocal* de l'homme se compose des organes suivants (Voy. la Planche ci-contre, fig. 1.) :

1° Les *poumons ;* ce sont deux corps spongieux dont les cavités se remplissent d'air par l'inspiration et se vident par l'expiration.

2° Les *bronches ;* ce sont deux canaux placés à la partie supérieure des poumons, servant de conduit à l'air qui entre dans les poumons et à celui qui en est chassé.

3° La *trachée-artère* (*τραχεῖα ἀρτηρία*, conduit raboteux), partie inférieure du canal où se rendent les deux bronches, à partir de leur point de jonction jusqu'à la lettre *c*. Ce canal est ainsi appelé, parce qu'il est formé de plusieurs anneaux ou cercles, superposés les uns aux autres, et dont la partie antérieure se compose de cartilage, de *croquant*.

4° Le *larynx*, extrémité supérieure, ou continuation de la trachée-artère à partir de la lettre *c* jusqu'à l'*épiglotte* (e). Il est situé à l'endroit de la gorge où nous sentons extérieurement une espèce de protubérance, appelée la *pomme d'Adam*.

Le larynx comprend (1) les deux *cordes vocales* inférieures (e.e.) ; la *glotte* — ; les deux *ventricules* de

(1) Voy. fig. 2. où le larynx est représenté à moitié ouvert et vu de face.

Morgagni (f.f.); les deux *cordes vocales* supérieures (e.e.).

Ce qu'on appelle ici *cordes*, ce sont des membranes ou de petites lames minces très-contractiles et très-élastiques qui sont fixées par leur base contre les parois du larynx et forment une espèce de bourlets ou de lèvres. Elles se tendent et se détendent, s'allongent et se raccourcissent, de manière que l'ouverture qui reste entre les deux cordes, soit inférieures, soit supérieures, est tantôt rétrécie, tantôt élargie, et peut même être fermée entièrement.

Pour se faire une idée de la *glotte*, qui n'est pas indiquée sur la planche, qu'on imagine refermé le larynx qui y est représenté à moitié ouvert : les deux cordes vocales inférieures viendront se juxtaposer, mais sans se toucher dans leur état ordinaire, de façon à laisser entre elles une petite ouverture, qui s'appelle *glotte* (γλωττίς, *lingula*, languette). Cette fente est probablement ainsi nommée parce qu'elle a la forme d'une petite langue ou d'un fer de lance. Elle a à peu près onze lignes de longueur et deux à trois lignes de largeur. Elle est plus large en arrière vers le dos.

Les ventricules de Morgagni sont une espèce de poches, situées dans les parois du larynx ; ils forment ensemble, le larynx étant fermé, une certaine cavité entre les cordes inférieures et les cordes supérieures, et servent particulièrement, d'après les physiologistes, à rendre les cordes plus libres dans leurs vibrations.

Quant aux cordes vocales supérieures, quelle que soit

la modification qu'elles donnent à la voix, les physiologistes les regardent généralement comme n'étant pas nécessaires à la production du son; en effet, en soufflant par la trachée-artère dans le larynx détaché d'un cadavre humain, on parvient aisément à produire des sons assez purs, quoique les cordes vocales supérieures n'y soient plus.

Le larynx est surmonté d'une espèce de soupape, placée obliquement à son entrée et se fermant d'avant en arrière : ouverte pendant la respiration, elle se ferme entièrement, en s'abaissant, afin d'empêcher les aliments, qui doivent passer par-dessus dans l'oesophage, d'entrer dans le larynx, où l'introduction de tout corps étranger cause une irritation subite et assez violente. Cette espèce de soupape s'appelle *épiglotte*.

5° La dernière partie de notre appareil vocal se compose du *pharynx*, des *fosses nasales* et de la *bouche*.

Le pharynx (*fauces*, *gosier*, *arrière-bouche*) est cette cavité qui commence derrière le larynx un peu en dessous de l'épiglotte, monte derrière le voile du palais, communique avec les fosses nasales, qui, prenant naissance au haut du pharynx, se terminent extérieurement par les narines. Le pharynx communique en bas avec l'oesophage qui conduit les aliments à l'estomac. Ainsi, les aliments que nous prenons passent au-dessus de l'épiglotte, traversent la partie inférieure du pharynx, se rendent dans l'oesophage et entrent dans l'estomac ; d'autre part, quand nous expirons, en fermant la bouche, l'air, après avoir

passé par le larynx, traverse la partie supérieure du pharynx, se rend dans les fosses nasales et sort par les narines.

Toutes les parties de la bouche contribuent sans doute beaucoup à la force et à la résonnance de la voix ; mais nous y devons surtout remarquer le *voile du palais*, la *langue*, l'*arcade dentaire inférieure* et les *lèvres ;* car chacune de ces parties, qui sont très-mobiles, joue un rôle spécial, comme nous le verrons plus loin, dans les principales modifications que reçoit notre voix.

Le *voile du palais* est cette toile musculaire qui sépare la bouche de la partie supérieure du pharynx, et forme sur la racine de la langue une espèce d'arcade, du milieu de laquelle nous voyons descendre la *luette*. Le voile du palais mérite une attention particulière: cette espèce de rideau, tantôt levé, tantôt baissé à volonté, sert à augmenter ou à diminuer ou même, avec le secours de la langue, à fermer entièrement l'ouverture située entre le pharynx et la bouche, qu'on appelle l'*isthme du gosier*.

§ 9.

Pour comprendre comment la voix humaine se forme dans notre appareil vocal ainsi composé, remarquons d'abord que, par l'action de certains muscles, nos poumons se dilatent et que par la seule pression de l'atmosphère l'air extérieur y est introduit, comme il l'est par

le souffle dans une vessie. Quand nos poumons sont ainsi remplis d'air, nous les comprimons à l'aide d'autres muscles. Par là l'air en est chassé, il passe par les *bronches* et la *trachée-artère* et arrive à la *glotte*, mais ne pouvant s'échapper aisément par cette ouverture, très-étroite en comparaison du canal qu'il a parcouru jusqu'alors, il est poussé par la force du souffle contre les bords des cordes vocales inférieures, et leur donne une secousse qui les met en vibration : c'est en ce moment que l'air devient sonore, ou, en d'autres termes, que le son prend naissance.

« S'il est dans la théorie de la voix humaine, dit M. J. Müller, une question à laquelle on puisse répondre sur le champ, c'est celle de savoir dans quelle partie des voies aériennes la voix se forme. Les observations recueillies sur l'homme vivant et les expériences faites sur le larynx humain démontrent que la voix se produit dans la *glotte* même, ni au-dessus ni au-dessous. Lorsqu'il existe une ouverture accidentelle à la trachée-artère, ou qu'on en pratique une à celle d'un animal, la voix cesse, et elle reparaît dès qu'on bouche l'ouverture. C'est une expérience qui s'est faite très-souvent et qui ne s'est jamais démentie. Au contraire, une ouverture pratiquée à la partie supérieure des voies aériennes, au-dessus de la glotte ne supprime pas la voix.... Qu'on essaie de produire des sons avec le larynx d'un cadavre humain, en soufflant par la trachée-artère, ce à quoi le moins exercé parvient pourvu que les ligaments inférieurs (les cordes inférieures) de la

glotte soient un peu tendus et la glotte elle-même rétrécie, on en obtient effectivement ; peu importe que le tronçon de la trachée par lequel on souffle soit long ou court ; il peut même n'y en avoir plus de trace, et le résultat n'en sera pas moins le même, en soufflant par l'extrémité inférieure du larynx. Un larynx ainsi détaché du corps peut être dépouillé de toutes les parties situées au-devant de la glotte, de l'épiglotte, des ligaments supérieurs (cordes supérieures), des ventricules compris entre les ligaments et les cordes vocales ;... pourvu que la fente entre les ligaments inférieurs subsiste encore, et que cette fente soit étroite, l'organe n'en donnera pas moins des sons purs, aussitôt qu'on soufflera par la trachée-artère. De tout cela il résulte que la cause essentielle de la voix réside dans la glotte, que la trachée-artère se comporte comme la soufflerie d'un instrument à vent, et que le tube situé en avant de la glotte, avec la partie supérieure de la cavité laryngienne, entre les ventricules de Morgagni, les ligaments inférieurs et supérieurs, et l'épiglotte, jusqu'aux cavités nasale et orale, correspondent au corps de tuyau de cet instrument, qui modifie bien le son, mais ne le produit pas (1).

Après avoir bien constaté que l'air devenait sonore au moment où il traverse la glotte, les physiologistes du dernier siècle se sont beaucoup occupés de la question

(1) J. Müller, Physiologie du système nerveux, traduite par M. Jourdain. Paris, 1840, pag. 71.

de savoir, si le son y est produit comme dans un instrument à vent sans anche, tel que la flûte, par le seul passage de l'air au travers de la glotte, ou comme dans un instrument à cordes par les vibrations des ligaments inférieurs qui forment la glotte.

A la tête des savants qui, à la suite des anciens, ont adopté la première de ces deux théories, il faut placer Dodart (1). D'après les expériences et les observations de ce savant médecin, le son se forme dans la glotte par le seul passage de l'air à travers cette petite ouverture, comme il se forme dans une flûte, de façon que les ligaments, nommés cordes vocales, ne servent qu'à donner à la glotte divers degrés d'ouverture. Le ton dépend, suivant lui, du degré d'ouverture de la glotte et de la force avec laquelle on souffle : lorsque cette ouverture s'élargit, le ton descend ; il monte lorsqu'elle se rétrécit.

L'auteur de la seconde théorie, Ferrein (2), ayant remarqué que le degré d'ouverture de la glotte n'exerçait pas sur le son l'influence que Dodart lui avait attribuée, fut conduit par ses nombreuses expériences à se faire une opinion tout autre sur notre appareil vocal. Suivant lui, cet appareil tient à la fois des instruments à cordes et à vent, et beaucoup plus des premiers que des

(1) *Voy.* les Mém. de l'Acad. des Sci. de Paris, années 1700, 1706, 1707.

(2) *Voy.* les Mémoires de l'Acad. des Sci. de Paris, année 1741.

seconds. D'après sa doctrine, le son n'est pas produit par le passage de l'air à travers la glotte, mais par les vibrations des ligaments inférieurs; ce sont ces ligaments qui produisent le son; ils se tendent et se détendent, se raccourcissent et s'allongent, et, de cette façon, modifient les sons suivant les lois ordinaires des instruments à cordes: l'air qui vient des poumons et qui passe par la glotte, ne fait que la fonction d'un archet sur les cordes vocales. « J'avais promis, dit Ferrein en finissant, un instrument à vent et à corde tout à la fois, cet engagement est rempli : on vient de voir un *discorde pneumatique* plus varié dans ses sons et plus harmonieux que tout ce que l'industrie humaine a pu imaginer. »

On conçoit que cette théorie de Ferrein a dû trouver bien des contradicteurs dans les physiciens de son temps; il est en effet difficile de comprendre que deux ligaments d'une si petite dimension puissent produire par leurs vibrations des sons comparables par leur volume à ceux de la voix humaine. C'est bien aussi pour ce motif que le célèbre physicien, M. Biot, ne regarde pas notre appareil vocal comme un instrument *à cordes* et *à vent*, mais uniquement comme un instrument *à anche libre*, c'est-à-dire comme un instrument à vent, mais d'une anche à deux languettes qui, tantôt allongées tantôt raccourcies produisent le son par leur battement ou par leurs alternatives d'ouverture et de fermeture, et non pas par des vibrations semblables à celles d'une corde. Sui-

vant lui, notre appareil vocal n'a donc rien de commun avec un instrument à cordes: c'est un instrument à anche libre, où les poumons servent de soufflet, la trachée-artère de porte-vent, le larynx d'anche, et la bouche de tuyau pour l'écoulement de l'air (1).

Mais, dans ces derniers temps, Ferrein a trouvé pour le fond de sa théorie un grand défenseur dans le célèbre physiologiste de Berlin, J. Müller. Ce savant, par ses nombreuses expériences, a de nouveau constaté que la cause principale du son de notre voix réside en effet dans les *vibrations* des ligaments de la glotte, appelées cordes vocales; que ces ligaments, qui sont d'un tissu très-élastique, se tendent et se détendent, s'allongent et se raccourcissent et font ainsi pour la naissance du son comme pour ses principales variations la fonction de cordes; en sorte que notre appareil vocal, si toutefois j'ai bien compris les explications de J. Müller, participe réellement des instruments à cordes et à vent, parce que l'air qui passe par la glotte et mot ainsi les cordes en vibration, ne fait pas seulement fonction d'archet; il agit aussi sur la colonne d'air renfermée dans la partie supérieure de l'appareil et lui communique des oscillations qui modifient le son des cordes vocales, comme, dans un instrument à anche, le corps de tuyau modifie le son de l'anche.

(1) *Voy.* Précis élémentaire de Physique expérimentale, par M. Biot, 3e édit. Paris, 1824, pag. 457 et suiv.

CHAPITRE II.

DE LA NATURE DES VOYELLES ET DES CONSONNES.

§ 10.

Les parties souverainement mobiles de la bouche (le voile du palais, la langue, l'arcade dentaire inférieure, les lèvres) obéissent à notre volonté ; nous nous en servons en effet, comme par instinct, et de trois manières différentes :

1° Nous pouvons les disposer de manière qu'elles n'opposent aucun obstacle à la sortie de l'air chassé des poumons et devenu sonore dans le larynx. Ces sons purs et simples, produits par la seule émission de l'air, sans aucun jeu bien sensible des parties mobiles de notre appareil vocal, s'appellent *voix*, et les lettres destinées à les représenter se nomment *voyelles* (1).

(1) On se sert du mot *voyelle* tant pour indiquer le son ou la voix que la lettre qui en est le signe ; le sens de la phrase indique suffisamment s'il s'agit du son, ou du signe.

La différence essentielle des voyelles entre elles dépend de la disposition de la bouche au moment du passage de l'air sonore.

La voyelle sera aiguë ou grave, longue ou brève, suivant que les oscillations de l'air seront plus ou moins rapides, et plus ou moins prolongées.

2° Nous pouvons aussi disposer les parties mobiles de la bouche de façon qu'une ou plusieurs d'entre elles fassent obstacle à la sortie de l'air, et ne lui permettent de s'échapper qu'avec un certain effort et avec une espèce d'explosion. L'action de modifier ainsi un son quelconque par le mouvement subit et instantané de l'une ou l'autre partie de la bouche, s'appelle *articulation* (*διάρθρωσις*) ; aujourd'hui ce nom désigne cette modification même du son ; et la lettre qui la représente dans l'écriture s'appelle *consonne* (1), ainsi nommée, parce qu'elle ne peut être prononcée à haute voix que conjointement avec une voyelle, par exemple, *ba*, *ca*, etc.

3° Nous pouvons aussi imprimer à la voyelle une semblable modification par une compression subite et brusque du son, en coupant, pour ainsi dire, tout net la voyelle qui précède, par exemple, *ab*, *ac*, etc. On conçoit qu'il n'y a pas de différence entre ces deux espèces d'articulations ou de consonnes, si ce n'est que les unes commencent la syllabe, et les autres la terminent.

(1) On emploie le mot *consonne* pour désigner l'articulation aussi bien que la lettre qui en est le signe.

Rien n'empêche donc, ce me semble, de définir les articulations ou consonnes, des modifications de la voyelle produites par le mouvement subit et instantané de quelqu'une des parties mobiles de la bouche. Sans doute, il se peut que le son ou le bruit sourd avec lequel se prononce à haute voix telle consonne, ne réponde exactement à aucune de nos voyelles usitées, mais c'est toujours un son, une voyelle *informe*, et le signe qui représenterait ce son dans l'écriture, serait une voyelle aussi bien que les autres. Pour désigner en français cette voyelle informe, nous disons que la consonne se prononce avec un *e muet*.

Ces diverses modifications du son ou de la voyelle sont appelées *articulations* par analogie, je pense, avec les articulations ou jointures des membres d'un animal. En effet, la consonne sépare et enchaîne deux sons ou deux voyelles, par exemple, *a-m-o*, comme les articulations ou jointures séparent et lient deux membres. Aristote (Hist. anim. IV, 9) définit le langage, l'*articulation* de la voix au moyen de la langue (ἡ τῆς φωνῆς γλώττῃ διάρθρωσις). — Multa enim sunt verba, quae quasi *articuli* connectunt membra orationis, il y a beaucoup de mots qui, comme des articulations, lient les membres de phrase. Cicéron, de Orat. II. 88. De même en poésie et en rhétorique plusieurs termes sont des expressions figurées, qui dans leur sens propre signifient quelque partie ou quelque attitude du corps humain.

La réunion d'une voyelle avec une consonne forme un

son articulé (φωνὴ ἔναρθρος). Pour se faire une idée bien claire de l'effet produit sur le son par une articulation, on n'a qu'à prononcer les mots, *ba-di-né* et *ra-ni-mé*, les voix ou voyelles sont les mêmes, mais elles diffèrent par l'empreinte ou la marque particulière que l'articulation leur donne.

Le meilleur moyen de s'assurer si un son quelconque est une voyelle pure et simple, c'est d'essayer de faire une tenue sur le son, de le faire durer tant que l'haleine le permet ; si l'on réussit, ce sera une voyelle pure et simple, comme *ae* et *oe* dans les mots latins, Caesar, poena, etc. ; mais si l'on ne réussit pas, ce sera un son articulé ou bien une diphthongue, par exemple, *ba*, *ui*; en cherchant à faire durer ces sons, on entend bien l'*a* et l'*i* ; mais on n'entend plus ni le *b* ni l'*u*.

§ 11.

Le canal oral est la principale issue de la voix qui s'est formée dans le larynx, mais il n'est pas la seule : le canal nasal sert au même but et exerce une influence assez sensible sur le son même de la voix. Si le canal oral est entièrement fermé, de manière que l'air sonore ne sort que par les narines, ou s'il n'est fermé qu'en partie par l'abaissement du voile palatin, de manière que l'air sonore, poussé d'abord en grande partie vers les fosses nasales, ne sort par la bouche qu'après ce détour, le son, dans

l'un et l'autre cas, reçoit dans les fosses nasales ou dans le pharynx un certain timbre ou retentissement qu'on désigne par le nom de *nasalité* ou *nasonnement*. Les voix ou voyelles qui se distinguent par cette résonnance particulière portent le nom de *voyelles nasales*.

On conçoit que ce timbre de la voix est assez propre à varier les sons et à augmenter ainsi le nombre des mots, précisément comme le ton ou toute autre qualité du son. Aussi l'emploi des voyelles nasales est sans doute très-ancien dans le langage, car en sanscrit elles sont déjà marquées par un signe particulier. Dans la vieille écriture des langues sémitiques, il n'y a pas de signe destiné spécialement à représenter les voyelles nasales; il est pourtant probable que dans ces langues aussi bien qu'en grec et en latin, les lettres *m* et *n* ne faisaient souvent avec la voyelle précédente qu'une voyelle nasale, comme dans nos langues modernes.

Les grammairiens français ont beaucoup disputé sur la question de savoir si dans les terminaisons en *on*, *an*, *in*, *un*, etc., par exemple, *bon*, *brun*, etc., la lettre *n* était une véritable consonne, ou ne faisait qu'un son pur et simple avec la voyelle précédente. Sans doute, dans l'écriture la lettre *n* est le signe d'une consonne; mais quand il s'agit de distinguer les voyelles des consonnes, il faut évidemment en juger d'après l'oreille et non d'après les yeux ou l'écriture. « La preuve indubitable, dit l'abbé Regnier dans sa grammaire, que ces sons *in*, *en*,

an, *on*, *un*, sont des sons simples équivalents à de pures voyelles, est que dans la musique on ne peut faire aucune modulation, aucun tremblement, aucune tenue, aucun port de voix que sur une pure voyelle. Or, on peut faire des modulations et des tenues sur tous les sons qu'on vient de marquer, de même que sur quelque voyelle que ce soit. » Aussi aujourd'hui les grammairiens s'accordent à prendre toutes ces terminaisons pour de pures voyelles *nasales*, quoique dans l'écriture, faute d'un seul signe, elles soient représentées par deux ou plusieurs caractères. L'académie est du même avis.

M. Kersten croit qu'on a tort d'appeler cette qualité particulière du son de notre voix *nasalité*, *nasonnement*, *nasale*, parce qu'elle ne vient pas du nez mais du pharynx. Ce savant propose conséquemment de substituer au nom de voyelles nasales celui de voyelles *pharyngiennes* (1).

Plusieurs motifs me déterminent à ne pas adopter cette nouvelle dénomination. D'abord le terme de voyelle *nasale* est généralement reçu; il en dit beaucoup à l'esprit sur la nature de la chose nommée, en assimilant cette qualité de la voix à celle qu'elle reçoit, quand nous chantons du nez avec la bouche entièrement fermée; ensuite le nom de *pharynx* n'est guère connu que des anatomistes, de manière que les dérivés, *pharyngien*, *pharyngisme*,

(1) Essai sur l'activité du principe pensant, vol. II. pag. 235 et 250.

pharyngiser, sont absolument muets pour les personnes qui s'occupent de voyelles et de consonnes ; enfin, on peut douter que la voix reçoive la qualité dont il s'agit, dans le pharynx plutôt que dans les fosses nasales, avec lesquelles il est en communication. « Les voyelles à timbre nasal, dit J. Müller, ne dépendent que du rétrécissement du voile du palais et du soulèvement du larynx (1). »

(1) Physiologie du système nerveux, traduite par M. Jourdain, pag. 213 et 219.

CHAPITRE III.

DU NOMBRE DES VOYELLES ET DE LEUR FORMATION. — DE LA CONTRACTION. — DES DIPHTHONGUES. — DE L'ÉLISION. — DE L'ÉPENTHÈSE.

§ 12.

Si nous comparons plusieurs langues relativement aux voyelles, nous trouvons que le nombre en varie beaucoup d'une langue à une autre et souvent de dialecte à dialecte. Il y a des langues qui, d'après les grammairiens, n'ont que trois voyelles, d'autres en ont cinq, sept, dix, douze et davantage. Les grammairiens fixent ainsi le nombre des voyelles d'après le nombre des lettres, soit simples, soit complexes, qui en sont les signes dans l'écriture ; mais il est à remarquer que dans la langue parlée les voyelles sont ordinairement plus nombreuses que dans la langue écrite, parce que l'écriture se contente d'indiquer les différences principales entre les diverses voyelles, et laisse à l'usage les nuances plus délicates. Ainsi en français

nous marquons les sons de la lettre *o* dans les trois mots suivants, *ordre*, *corps*, *oser*, par un seul et même signe ; l'oreille saisit pourtant aisément la différence de ces trois sons, abstraction faite de leur élévation et de leur durée.

Cette variation du nombre des voyelles dans les diverses langues n'a rien de surprenant. En effet, depuis le son le plus fin, le plus léger jusqu'au plus sourd et le plus volumineux, nous formons tous les sons intermédiaires avec la plus grande facilité, en changeant tant soit peu la pose de notre appareil vocal. Il serait, au contraire, beaucoup plus étonnant que, malgré l'influence du climat, des localités, de la nourriture, des occupations et des habitudes journalières sur nos organes, le nombre des voyelles ne variât pas d'un peuple à l'autre, ou chez le même peuple à plusieurs siècles de distance. Ainsi, sans être physiologiste, on comprend très-bien que dans un climat chaud, qui rend les muscles et les tissus cellulaires de nos organes très-souples et conséquemment très-propres à un grand nombre de mouvements faciles, les voyelles et les consonnes sont naturellement plus variées que dans les contrées où le froid vigoureux prive notre appareil vocal d'une partie de sa flexibilité. Les Hurons, peuplade de l'Amérique du Nord, n'ont pas, dit-on, de consonnes labiales. C'est sans doute aussi en partie par l'influence du climat, que le Français articule bien le son, tout en parlant vite, tandis que l'Anglais, qui tient les dents presque serrées, articule moins distinctement.

Parmi les voyelles, il y en a pourtant trois qui sont communes, je pense, à toutes les langues, et que l'on peut regarder, pour ce motif, comme les voyelles fondamentales du langage en général ; ce sont les voyelles *i, a, ou.*

L'usage universel de ces trois voyelles n'est pas difficile à expliquer. L'homme parle pour communiquer ses idées et il se sert à cet effet des sons. Plus ces sons diffèrent entre eux, plus ils sont propres à faire l'office de signes bien distincts. Or, les voyelles dont les sons diffèrent le plus, ce sont *i, a, ou* : le son *i* est sans contredit le plus fin, le plus léger, le plus mince ; le son *ou* est le plus sourd, le plus plein ; et le son *a* occupe, pour ainsi dire, le milieu entre ces deux sons extrêmes. Cette différence entre ces trois voyelles est suffisamment constatée par l'oreille, qui les distingue l'une de l'autre comme le son d'une corde fine de celui d'une grosse, le son d'une sonnette de celui d'une cloche. D'après cette qualité, que je voudrais pouvoir appeler le *volume du son* (1), nos cinq

(1) Dans le langage ordinaire et même dans le langage scientifique on indique souvent cette qualité du son par les mots de *gravité*, son grave, et d'*acuité*, son aigu, qui désignent l'abaissement et l'élévation du son, c'est-à-dire le ton. C'est un grand inconvénient et une cause de confusion. Sans doute le son sourd et volumineux d'une grosse corde, en s'élevant, perd quelque chose de son volume ; mais il en aura toujours plus que celui d'une corde fine qui est à l'unisson avec la grosse. Le volume du son et le ton sont deux qualités tout à fait différentes, qu'il faudrait distinguer dans le langage avec d'autant plus de soin qu'il est facile de les confondre.

voyelles les plus vulgaires et les plus distinctes l'une de l'autre, se rangent assez bien, en partant du son le plus fin jusqu'au plus sourd, dans l'ordre suivant : *i*, *é*, *a*, *o*, *ou*.

Le son des trois dernières *a*, *o*, *ou*, est très volumineux en comparaison des deux premières. Aussi pouvons-nous, par une légère modification dans la pose de notre appareil vocal, l'amincir, l'adoucir et obtenir ainsi trois autres voyelles, qui se distinguent l'une de l'autre sans se confondre avec aucune des cinq premières. Ces trois nouvelles voyelles sont représentées en français par *ai* ou ê, par *oeu* ou *eu* et par *u*. Dans plusieurs autres langues, elles sont marquées par des signes équivalents.

De ce qui précède, je conclus que les huit voyelles *i*, *é*, *a*, *o*, *ou*, *ai* (ou ê), *oeu* (ou eu) et *u*, qui sont très-faciles à former et en même temps très-distinctes pour l'ouïe, peuvent être regardées comme les voyelles principales et les plus usitées dans le langage en général.

Sans doute, ces huit voyelles ne se trouvent pas dans chaque langue parlée et beaucoup moins dans l'écriture de chaque langue. Il y a aussi des langues où l'on rencontre quelques voyelles qui ne répondent exactement à aucune de ces voyelles principales, par exemple, *è* en français, mais elles ne sont qu'au nombre de trois ou quatre ; elles diffèrent très-peu de l'une ou l'autre de nos voyelles principales, et, pour ce motif, sont rarement représentées dans l'écriture par un caractère ou un signe spécial.

Quant à la lettre que nous désignons en français par le nom d'*e muet*, c'est évidemment une véritable voyelle partout où elle est le signe d'un son laryngien, comme dans les mots *me*, *te*, *ce*, etc. ; elle tient de l'*è*, de l'*ai* et de l'*eu*, et n'a pour l'ouïe rien de bien caractérisé ; elle peut être considérée comme une voyelle *informe*. Mais dans les mots tels que *bouche*, *linge*, *faire*, *faible*, etc., la lettre *e* n'est plus qu'un simple signe orthographique, puisqu'elle n'y représente plus un son produit par le larynx, mais tout au plus un souffle de la bouche. Quelques autres observations concernant les voyelles trouveront leur place au chapitre de l'orthographe.

§ 13.

Les grammairiens et les physiologistes ont cherché à déterminer les diverses poses que prend notre appareil vocal pour produire chacune de nos voyelles.

Ce qui est hors de doute, c'est que c'est la bouche qui transforme en voyelles distinctes le son formé dans le larynx ; la preuve en est qu'en tenant la bouche fermée, il nous est impossible de prononcer distinctement aucune de nos voyelles.

« La partie supérieure du pharynx, dit très-bien M. Kersten, celle qui est destinée à la respiration et au passage de l'air, est constamment ouverte et à peu près immobile. Le nez est osseux et cartilagineux ; et par con-

séquent, il est encore moins propre à changer ses cavités. Ce n'est donc ni le pharynx ni le nez qui pourrait modifier considérablement la voix. Ils ont leur influence et leur fonction ; ils sont mêmes nécessaires à certains égards. Mais, ce qui est certain, c'est que, seuls, ils seraient incapables d'opérer aucune des transformations vocales (des voyelles et des consonnes), dont je vais parler. Il est facile de s'en assurer, si l'on essaie de s'en servir exclusivement. Qu'on ferme par exemple la bouche, soit à sa sortie par le moyen des lèvres, soit à son entrée par l'élévation de la racine de la langue contre le voile palatin ; et qu'on fasse passer les ondes sonores par le pharynx et le nez. Dans cette situation des organes, il vous est facile d'élever et de baisser la voix, de former des tons, de chanter, parce que c'est la glotte seule qui opère cette modification. Mais alors vous n'avez qu'une voix, qu'une nature de son... »

« Mais, si nous examinons la bouche, nous y trouvons un canal voûté qui se modifie de toutes les manières. Ce canal a une porte d'entrée, du côté du pharynx, et une porte de sortie ; ces deux portes non-seulement s'ouvrent et se ferment à volonté, mais elles s'ouvrent et se ferment plus ou moins parfaitement. Ses parois latérales ou les joues se resserrent ou se distendent, de manière à diminuer et à augmenter sa capacité, selon le besoin. Il en est de même des lèvres, qui s'allongent en dehors ou se retirent en arrière, et modifient le tuyau dans son étendue. A l'intérieur, le plus admirable des instruments, la langue,

doué d'une mobilité unique et exécutant ses mouvements en tout sens avec une dextérité qui est rarement en défaut, remplit tous les rôles à la fois et sert ou à modifier la capacité du canal, ou à imprimer diverses formes aux ondes sonores, etc. Les arcades dentaires, tantôt réunies, tantôt séparées, concourent avec la langue et les lèvres, soit à intercepter le son, soit à le distinguer par diverses articulations bruyantes. Le voile palatin, qui sépare la bouche du pharynx et qui appartient également aux deux cavités, diminue ou augmente son ouverture appelée *isthme* à divers degrés ou la ferme entièrement, à l'aide de la langue. En un mot, de toutes les parties de la bouche, à peine y en a-t-il une seule qui ne se prête à quelque modification. (1) »

Mais si l'on demande quelles sont les poses ou les formes principales de la bouche qui donnent à la voix ce son distinct et propre à chacune de nos voyelles, la question devient très-difficile à résoudre ; car la bouche, comme on vient de le voir, est un corps de tuyau très-compliqué ; les parties dont elle se compose sont très-flexibles, et par suite leurs changements de situation sont si peu sensibles, qu'ils se dérobent pour ainsi dire à notre observation. Il est presque superflu de faire remarquer que la solution de la question ainsi posée appartient plutôt à la physiologie qu'à la grammaire.

(1) Essai sur l'activité du principe pensant, vol. II, pag. 158.

Le premier grammairien, à ma connaissance, qui a fait dans les temps modernes de louables efforts pour avoir sur ce point de linguistique, comme sur beaucoup d'autres, des idées plus claires que ses prédécesseurs, est le président de Brosses. Voici comment il s'exprime :

« La *voyelle* en général n'est autre chose que la voix, c'est-à-dire que le son simple et permanent de la bouche, que l'on peut faire durer, sans aucun nouveau mouvement des organes, aussi longtemps que la poitrine peut fournir de l'air. Les *consonnes* sont les articulations de ce même son que l'on fait passer par un certain organe, comme à travers une filière, ce qui lui donne une forme. Cette forme se donne en un seul instant et ne peut être permanente. Que si elle paraît l'être dans quelques articulations fortes qu'on appelle *esprits rudes*, ce n'est plus un son clair et distinct, ce n'est qu'un sifflement sourd qu'on est obligé d'appeler du nom contradictoire de voyelle muette. Ainsi la *voix* et la *consonne* sont comme la matière et la forme, la substance et le mode. L'instrument général de la voix doit être considéré comme un tuyau long qui s'étend depuis le fond de la gorge jusqu'au bord extérieur des lèvres. Ce tuyau est susceptible d'être resserré selon un diamètre plus grand ou moindre, d'être étendu ou raccourci selon une longueur plus grande ou moindre. Ainsi le simple son qui en sort représente à l'oreille l'état où l'on a tenu le tuyau en y poussant l'air. Les différences du son simple sont comme les différences de cet état, d'où

il suit qu'elles sont infinies ; puisqu'un tuyau flexible peut être conduit par dégradation insensible depuis son plus large diamètre et sa plus grande longueur jusqu'à son état le plus resserré et le plus raccourci. On remarque communément sept divisions plus marquées du son simple, ou sept états du tuyau qu'on appelle voyelles, *a*, *ê*, *é*, *i*, *o*, *ou*, *u*. Mais il est clair qu'une ligne ayant autant de parties qu'il y a de points indivisibles, qui la composent dans toute sa longueur, il y a autant de voyelles qu'il peut y avoir de divisions intermédiaires entre les sept ci-dessus, d'où il suit qu'il y en a une infinité. On remarque facilement en effet qu'une nation ne divise pas précisément comme une autre le diapason ou échelle de sa voix, et que les voyelles des Anglais, par exemple, ne sont pas celles des Français. Aussi ne reconnaît-on plus rien dans le son des voyelles du même mot prononcé dans deux langues différentes (1). »

Ensuite le président de Brosses assimile le tuyau dont il vient de parler, à un entonnoir flexible dont on diminue à volonté les deux diamètres pour former le son de chaque voyelle ; en sorte que, selon lui, l'instrument général de la voix, pour produire *a*, est le plus grand entonnoir, et pour produire *u*, le plus petit entonnoir ; et ainsi de suite pour les autres voyelles intermédiaires. Voici

(1) Traité de la formation mécanique des langues, etc. Paris, an IX (1801), 2 vol. in-12. Voy. vol. 1er, pag. 97 et suiv. La première édition est de 1765.

la figure par laquelle ce savant a représenté les différents entonnoirs avec la voyelle de chacun, c'est-à-dire les différentes formes que prend notre appareil vocal, depuis le fond de la gorge jusqu'au bord extérieur des lèvres, pour produire les sept voyelles :

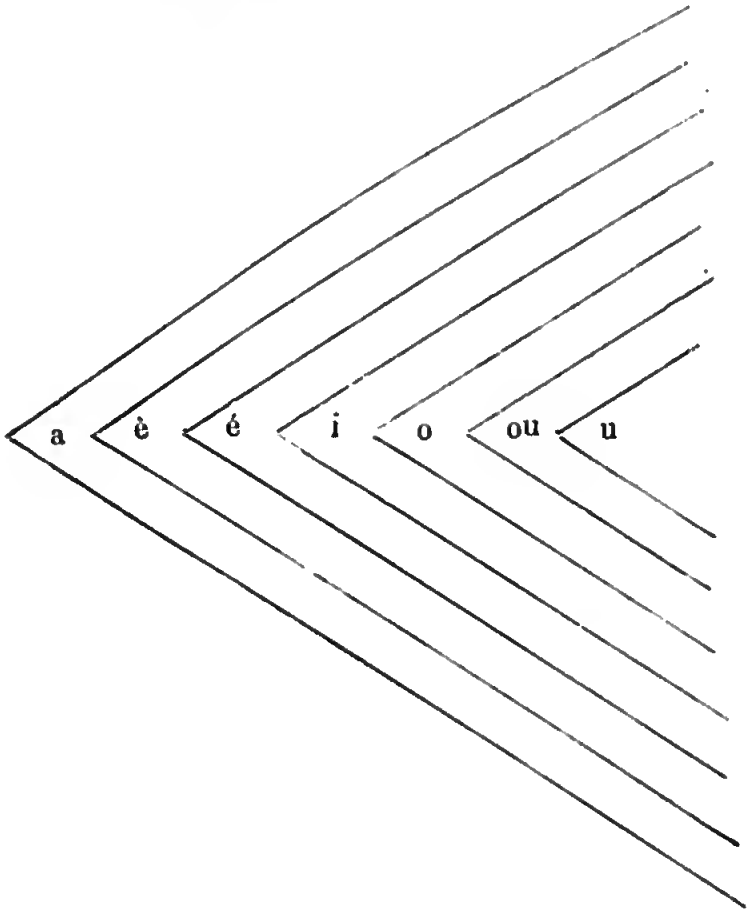

Cette comparaison de notre appareil vocal à un entonnoir, destinée à expliquer la formation de chaque voyelle,

est évidemment arbitraire, sans aucun fondement et même contraire à toutes les expériences. D'abord notre bouche, depuis le fond de la gorge jusqu'au bord extérieur des lèvres, n'a nullement la forme d'un entonnoir : par sa grande cavité, dont l'entrée et la sortie sont assez étroites, elle ressemble bien plus à deux entonnoirs unis par leurs parties évasées. Ensuite les voyelles assignées aux entonnoirs diffèrent bien plus que leurs entonnoirs respectifs ; car en accordant même que le plus grand entonnoir donne la voyelle *a*, aucun de tous les autres ne donnera ni *i* ni *ou*, mais tous répéteront *a*, avec la différence que ce son *a* deviendra de moins en moins volumineux, et quel qu'en soit le *ton*, ce ne sera jamais un *i*.

Parmi les grammairiens postérieurs à de Brosses, je citerai encore ici Beauzée. « Notre langue, dit-il, me paraît avoir admis huit voix fondamentales, d'où dérivent, par des changements forts légers, les autres voix simples usitées parmi nous. Les voici rangées selon l'analogie des dispositions de la bouche lors de leur formation.

a	comme dans	*cadre.*	*eu*	comme dans	*meunier.*
ê		*tête.*	*o*		*poser.*
é		*bonté.*	*u*		*lumière.*
i		*misère.*	*ou*		*poudre.*

« La bouche est simplement plus ou moins ouverte pour la génération des quatre premières voix, qui retentis-

sent dans la cavité de la bouche : je les appellerais volontiers des voix *retentissantes*, et les voyelles qui les représenteraient, seraient pareillement nommées *voyelles retentissantes*. »

« A est à la tête,... parce que c'est la voix naturelle, et la première ou du moins la plus fréquente dans la bouche des enfants. L'ouverture de bouche nécessaire à la prononciation de cette voix, est de toutes la plus aisée et celle qui laisse le cours le plus libre à l'air intérieur. Le canal semble se rétrécir de plus en plus pour les autres ; la langue s'élève et se porte en avant pour *ê*; un peu plus pour *é* ; et les mâchoires se rapprochent encore un peu davantage pour *i*. »

« Pour la génération des quatre dernières voix, les lèvres se rapprochent ou se portent en avant d'une manière si sensible, que l'on pourrait donner à ces voix le nom de *labiales*, et aux voyelles qui les représenteraient la dénomination analogue de *voyelles labiales*. »

« Les lèvres forment autour de la bouche une espèce de cercle pour produire *eu* ; elles se serrent davantage et se portent en avant pour *o*, encore plus pour u ; mais pour le son *ou*, elles se serrent et s'avancent plus que pour aucun autre. (1) »

Les grammairiens français qui sont venus après Beauzée n'ont guère fait que reproduire ses observations, sans rien y ajouter de remarquable.

(1) Grammaire générale par Beauzée, Paris. 1819, pag. 5. La première édition parut en 1767.

Les physiologistes ont été plus loin dans leurs recherches que les grammairiens; et comme ils sont en même temps plus compétents pour résoudre la question de linguistique dont il s'agit, je crois devoir faire connaître ici le résultat de leurs expériences. Dans ce but, je vais transcrire ce que dit à ce sujet le célèbre J. Müller, que j'ai déjà cité, et qui, parmi les physiologistes de notre siècle, s'est le plus occupé de notre appareil vocal.

« Kratzenstein (1) et Kempelen (2), dit M. Müller, ont fait voir que les conditions requises pour la transformation d'un même son en voyelles différentes se réduisent au degré d'ampleur de deux parties, le canal oral et l'ouverture de la bouche. . . . . Kempelen appelle canal oral l'espace compris entre la langue et le palais. Certaines voyelles exigent que l'orifice buccal et le canal oral soient larges, d'autres que tous deux soient étroits, d'autres encore que l'un soit large et l'autre étroit. Si l'on admet, avec Kempelen, cinq degrés de largeur pour le canal oral, on a pour

i,	largeur du canal oral	1; largeur de l'orifice buccal	3
é,	. . . . .	2.	4
a,	. . . . .	3.	5
o,	. . . . .	4.	2
ou,	. . . . .	5.	1

(1) Tentamen resolvendi problema ab Acad. Sc. Petrop., 1780, propos.

(2) Mechanismus der menschlichen Sprache, etc. Vienne, 1791.

« Les proportions pour les autres voyelles *é*, *eu* et *u* sont faciles à trouver d'après cela. »

« Purkinje (1) a montré, continue M. Müller, que les conditions nécessaires pour la formation de quelques voyelles, notamment d'*a* et d'*é*, n'ont point été assignées d'une manière bien exacte par Kempelen. Ces deux voyelles dépendent principalement de la forme de l'espace compris entre la base de la langue et le pharynx; pour toutes deux, cet espace est grand et il l'est plus pour *é* que pour *a*; mais *a* et *é* peuvent être prononcés avec la même ouverture de bouche. La position assignée aux lèvres (leur allongement avec un petit cercle) pour l'émission de l'*o* n'est pas non plus nécessaire (2). »

M. Müller partage, comme on le voit, l'opinion des auteurs qu'il cite. Comme eux, il attribue la différence du son qui distingue les voyelles l'une de l'autre, à la forme du canal oral plus ou moins élargi, et à une ouverture de bouche plus ou moins grande. Pour les personnes qui ont le goût de vérifier par leurs propres observations cette doctrine des physiologistes, je ferai remarquer que nous rétrécissons le canal oral en approchant la langue du palais. Le contraire a lieu par la dépression de la langue.

Les dernières recherches étendues et sérieuses qui ont été faites sur notre appareil vocal, sur sa disposition et

(1) Purkinje, Badaniaw, etc. (Recherches sur la physiologie de la langue humaine) Krakow, 1836.

(2) Voy. J. Müller, ouvrage cité, pag. 213 et suiv.

sur l'action de chacune de ses parties pour produire les éléments de la parole, les voyelles et les consonnes, sont dues à notre concitoyen M. Kersten.

M. Kersten, parfaitement initié à la théorie des instruments de musique, ainsi qu'aux détails anatomiques de notre appareil vocal, et profitant avec discernement des expériences des physiologistes, a été conduit par ses propres observations à une théorie différente de celle de ses devanciers. Il fait intervenir, pour une bonne part, dans la formation des diverses voyelles, l'allongement et le raccourcissement de la bouche comme corps de tuyau d'un instrument de musique, au moyen des lèvres. Au risque d'abuser de la patience de mes lecteurs, je crois devoir exposer, au moins en quelques mots, le résultat des observations de ce savant. J'emprunterai autant que possible ses propres expressions.

M. Kersten part de ce principe que la voix *a* est le *son fondamental* de notre appareil vocal, c'est-à-dire le son naturel, le son propre comme celui de tout instrument de musique ; « parce que cette voix *a* se forme par la simple ouverture du corps de tuyau, sans aucun travail particulier du côté des parties mobiles, si ce n'est la disjonction des arcades dentaires, disjonction qu'il ne faut pas regarder comme une modification de l'instrument, puisque tout instrument, pour rendre un son, est supposé ouvert et libre. » (pag. 214.)

Voici maintenant la pose qu'il assigne à la bouche pour

produire la voix *a* : « Nous donnons, dit-il, à l'ouverture de la bouche la plus grande dimension ordinaire. La langue déprimée, retirée sur elle-même, éloignée autant que possible des arcades dentaires qui l'entourent, demeure en repos. Le voile du palais est levé. Cette forme du corps de tuyau étant donnée, nous n'avons qu'à faire vibrer les cordes vocales, pour entendre la voyelle *a*. » (pag. 222)

Les autres voyelles ne sont que des variations du même son *a* ; leur formation ne dépend donc que d'une modification de l'instrument, c'est-à-dire d'un changement survenu dans la position où se trouve la bouche pour prononcer *a*. M. Kersten distingue trois modes de changement, auxquels répondent trois classes de voyelles ou trois échelles phonétiques, ayant chacune la voyelle *a* pour point de départ. (1)

1° Les voyelles *ô*, *ò*, *o*, *ou*, appelées par l'auteur *graves-sourdes*, résultent de l'allongement progressif du corps de tuyau de l'organe vocal, de son élargissement intérieur et de la diminution proportionnelle de son ouverture.

Il est à remarquer que M. Kersten représente par *ô*, marqué d'un circonflexe, la voyelle *o* telle qu'elle sonne dans les mots français *corps*, *mort*, etc. ; et par *ò* avec un

(1) M. Kersten nous avertit qu'en employant dans ce chapitre les mots *grave*, *gravité*, *aigu*, *acuité*, il entend parler du *volume* du son et non pas du *ton*.

accent grave, la voyelle des mots *ordre*, *note*, etc. L'*o* sans accent indique, si je ne me trompe, le même son que *au*, *eau*, ou que la voyelle *o* dans les mots *poser*, *oser*.

2° Les voyelles *ê*, *è*, *é*, *i*, nommées par l'auteur *éclatantes-aigues*, résultent du raccourcissement et du rétrécissement progressifs du corps de tuyau de l'organe vocal.

M. Kersten fait remarquer que le son qu'il veut indiquer par *ê*, n'existe pas en français ; il ne trouve conséquemment aucun mot français pour faire saisir au juste le son de cette voyelle. Il me semble que pour indiquer assez distinctement les sons que M. Kersten a en vue par ses voyelles ê, è, é, i, et qui forment la seconde échelle, on pourrait citer, en partant du son *à*, les mots suivants : *part*, *pair*, *pelle*, *pré*, *prix*.

L'auteur ajoute que, pour la formation de ces quatre voyelles, l'ouverture de la bouche est pour le moins aussi grande que pour la prononciation de l'*a*, mais qu'elle est d'une autre forme. Elle perd en élévation ce qu'elle gagne en largeur, et elle finit par ressembler à une fente horizontale.

3° Les voyelles *eû*, *eù*, *eu*, *u*, appelées par l'auteur *douces-flûtées*, résultent de l'allongement progressif du corps de tuyau de l'organe vocal, de son rétrécissement intérieur et de la diminution proportionnelle de son ouverture.

M. Kersten, pour faire saisir au juste le son indiqué

par chacune de ces quatre voyelles, qui font sa troisième échelle phonétique, cite plusieurs mots français, mais il y règne, ce me semble, une grande confusion pour une oreille française. Comme je tiens à faire connaître à mes lecteurs le son que M. Kersten attache, je le pense, à chacune de ces quatre voyelles, je citerai, toujours en partant de la voyelle *a*, pour exemples et dans le même ordre les mots suivants : *part*, *peur*, *peuple*, *peu*, *pur*.

Cette nouvelle théorie de M. Kersten concernant les premiers éléments de la parole me paraît aussi ingénieuse que subtile. Les meilleurs juges, pour l'apprécier dans son ensemble, sont sans doute les physiologistes.

§ 14.

Quelle que soit la disposition qu'on assigne à la bouche pour la formation de chacune de nos voyelles, il est certain que deux voyelles prononcées séparément sont produites par deux poses très-distinctes. Or, pour passer subitement d'une de ces poses à une autre, surtout quand elles diffèrent beaucoup, on peut éprouver la même difficulté qu'on éprouve dans le chant pour sauter rapidement d'un son très-élevé à un son très-bas, et *vice-versâ*. L'homme a naturellement cherché à éviter ou du moins à diminuer cette difficulté ; et les moyens auxquels il a eu

recours dans ce but, peuvent être, je le pense, regardés comme la cause principale des changements que deux voyelles consécutives subissent dans la plupart des langues, et qu'on désigne par les noms de *contraction*, *diphthongue*, *élision* et *épenthèse*. Car, remarquons le bien, les langues se forment dans la bouche du peuple, qui change ou écarte tout ce qui gêne la facilité de la prononciation, et blesse par cela même l'oreille de celui qui écoute. « Un mauvais son, dit M. Baron, est celui qui blesse l'oreille, et tout son blesse l'oreille, dès qu'il fatigue en quoi que ce soit l'organe appelé à l'émettre (1). »

Comme l'usage et les effets de ces changements sont traités en détail dans chaque grammaire particulière, il me suffira d'en rappeler brièvement la nature, en y ajoutant quelques observations qui me paraissent avoir de l'importance pour le grammairien.

I. La *contraction* consiste en général dans la réduction ou réunion de deux voix ou voyelles consécutives en une seule ; par exemple : *χίιος*, *χῖος* ; *δέελος*, *δῆλος* ; *τείχεϊ*, *τείχει* ; *φιλέειν*, *φιλεῖν* ; *τιμάειν*, *τιμᾷν*, etc. ; en latin, *mancipii*, *mancipi* ; *peculii*, *peculi*, etc. ; en français, *Août*, *paon*, *faon*, etc., que nous prononçons aujourd'hui *Oût*, *pan*, *fan*, etc.

Remarquons d'abord que la contraction a lieu non seulement pour deux voyelles pures et consécutives, mais

(1) De la Rhétorique ou de la composition littéraire. Bruxelles 1849. pag. 285.

aussi pour deux voyelles dont la seconde est précédée d'une faible articulation, par exemple, *h, g, v*, etc. ; car dans ce cas il arrive facilement, surtout quand les mots passent d'une langue à une autre, que l'articulation ou la consonne, qui est très-faible, est supprimée par la rapidité de la prononciation, et que, par suite, le besoin de la contraction se fait sentir. Pour exemples, je citerai les mots suivants : *nihil, nil ; mihi, mi*, etc. — *Augustus*, en français *Août ; magis*, en français *mais* etc. — *Mavors, Mars; amaverunt, amarunt ; juverint, juerint, jurint ; juventus, avunculus*, en français *jeunesse, oncle* etc. (1)

En comparant plusieurs langues, nous remarquons aussi que, lorsque de deux voyelles consécutives d'un même mot, la première est un *o, ou, u*, elle se change souvent en la consonne *v*, ou *w*, prononcée comme dans *wisk ;* et si la première est un *i*, elle se change en la consonne *j*, prononcée comme *y* dans *yatagan*. Réciproquement, ces deux consonnes se changent facilement en leurs voyelles analogues. Pour exemples, je citerai *οἶνος, vinum, Wein* en allemand, vin ; *οὐαί, vae* en latin, *weh* en allemand ; *ναῦς*, *navis* pour *nauis* ; *δύο, zwei* en allemand, *two* en anglais ; *ouest, West* en allemand ; *vidua, Witwe*, en allemand ; *Suecia, Schweden ; Suisse, Schweitz* ;

(1) Voy. Théorie générale de l'Accentuation latine par MM. Weil et Benloew, Paris 1855, pag. 132. et suiv.

ἰῶτα, *jota* ; *ἴασπις*, *jaspis*. A ces exemples on peut en ajouter beaucoup d'autres, mais surtout les mots latins *genua*, *tenuia*, avec les cas obliques de *abies*, *paries*, *aries*, tels qu'ils se rencontrent souvent chez les poëtes, *genva*, *tenvia*, *abjetis*, etc.

Cette transformation qui se rencontre déjà en sanscrit et dans d'autres vieilles langues, vient sans doute de la rapidité de la prononciation et de ce que notre bouche prend la même pose pour *o*, *ou*, *u* et pour *v* ou *w* ; pour *i* et pour *j* ; la seule différence qui existe, quant à leur production, entre ces voyelles et leurs consonnes analogues, c'est que pour les premières la pose de notre bouche est accompagnée d'une vibration des cordes vocales qui rend l'air sonore, tandis que pour les secondes, on ne fait pas vibrer les cordes vocales, mais on passe rapidement à une autre pose ; et c'est ce mouvement instantané de quelque partie de notre bouche, qui imprime à la voyelle suivante une modification semblable à celle que produisent les autres consonnes. Ainsi, en prononçant rapidement le mot *οἶνος* ou plutôt *o-ï-νος* sans faire entendre le son de *o*, la voyelle *ï* sonnera *wi* ou *vi*, comme *Wein* en allemand, ou *vinum* en latin ; de même, en donnant à la bouche la pose voulue pour prononcer *ou*, sans pourtant faire entendre aucun son, et en passant rapidement au son *est*, vous produirez le mot *west*. La même explication s'applique au changement de la voyelle *i* en la consonne *j*. Il est presque superflu de faire remarquer qu'une prononciation

lente et traînante change ces mêmes consonnes en leurs voyelles analogues. Tout ce qui concerne cette transformation d'une voyelle en sa consonne analogue et *vice versâ*, qui a déjà occupé les plus anciens grammairiens, a été expliqué par M. Kersten (1) de manière à ne rien laisser à désirer.

II. En passant rapidement d'une pose de la bouche à une autre pour prononcer deux voyelles consécutives, il arrive aussi dans certains cas que le son qui accompagne ce passage momentané n'est plus, au jugement de l'oreille, celui d'une seule voyelle bien formée ni de deux voyelles bien distinctes, mais plutôt un son complexe qui tient à la fois de deux voyelles, tel que celui qui est indiqué par *ai*, *ay* et *oy* dans les mots français *bail*, *travail*, *caillou*, *Mayence*, *soyez*, *voyez*, etc.; par *au*, *eu* dans les mots latins *plaudo*, *neuter*, etc, et par *οἰ εἰ* dans les mots grecs *Φοῖβος*, *εἰμί*, etc. Ces sons et d'autres du même genre s'appellent *diphthongue* (*δίφθογγος*, double son), c'est-à-dire sont composé de deux voyelles dont on aperçoit à peine la distinction et qui sont *comme fondues* ensemble par une seule émission de l'air sonore, dont le timbre particulier résulte de l'état de la bouche durant le passage d'une voyelle à l'autre.

Cette explication de la diphthongue fait suffisamment

(1) Voy. Essai sur l'activité du principe pensant, vol. II, pag. 321 et suiv.

comprendre que ce qui la distingue essentiellement de deux voyelles, c'est la *fusion* en quelque sorte des deux sons en un seul, et que l'oreille seule peut décider si deux voyelles consécutives forment une diphthongue ou deux sons séparés.

Suivant quelques grammairiens, les sons que je viens de citer pour exemples de diphthongues, sont des diphthongues *impropres*, et toutes les voyelles longues sont de *vraies* diphthongues. C'est une confusion d'idées. D'autres veulent bien prendre les mêmes sons pour des diphthongues, mais *impropres* ou *bâtardes*, parce que la prononciation ne se partage pas également entre les deux voyelles, dont la seconde est beaucoup moins sensible pour l'ouïe. A mon avis, ceci revient à dire qu'il n'existe pas de *vraie* diphthongue; car par la fusion des deux sons en un seul pour lequel les Grecs ont créé le nom de diphthongue, une des deux voyelles perd toujours quelque chose de sa prononciation ou de sa forme ordinaire; il serait impossible sans cela de les fondre en un seul son : la rapidité de la prononciation ne suffit pas, non plus qu'il ne suffirait de rapprocher deux morceaux de métal pour en faire un seul.

Les langues diffèrent beaucoup entre elles relativement au nombre des diphthongues dont elles font usage. Il y a des langues qui n'en ont pas, par exemple, l'hébreu; en arabe, on en distingue deux; en sanscrit, les grammairiens en comptent quatre; en latin, éga-

lement quatre ; en allemand, cinq ; en grec, treize ; etc.

Pour bien apprécier et pour rectifier au besoin ce que nous enseignent les grammairiens concernant le nombre des diphthongues usitées dans chaque langue, je ferai remarquer qu'ils en ont jugé uniquement par l'écriture, et qu'ils ont toujours pris pour une diphthongue deux voyelles consécutives de la même syllabe. Ainsi, les grammairiens grecs et latins regardent *οῦ* dans les mots *τοῦτο*, *δοῦλος* et *ae*, *oe* dans les mots *Caesar*, *poena*, comme des diphthongues ; mais si l'on juge de ces prétendues diphthongues d'après leur son, comme on doit le faire, il est évident que ce sont de simples voyelles aussi bien que l'*a* et l'*i* ; car les sons indiqués par *οῦ*, *ae*, *oe* dans les mots que je viens de citer, se forment chacun par une seule pose de la bouche, qui n'est nullement complexe, et qu'on peut faire durer à volonté sans aucune gêne ; ce sont donc des sons simples, et ce qui le prouve c'est que nous pouvons faire une tenue sur ces sons, tandis que, sur les vraies diphthongues, nous ne le pouvons pas. D'autres fois les grammairiens, par suite de la fausse idée qu'ils ont de la diphthongue, donnent pour telle deux voyelles consécutives lorsqu'elles sont prononcées rapidement, quoiqu'elles restent bien distinctes et qu'elles forment deux sons bien séparés pour l'oreille, comme *ia* et *io* dans les mots français *fiacre*, *fiole*, etc. Si l'on veut pourtant absolument prendre ici *ia* et *io* pour

des diphthongues, parce que les poëtes, qui ont d'ailleurs égard au temps plutôt qu'au son, n'en font aujourd'hui qu'une seule syllabe, elles ne peuvent être que des diphthongues *impropres*, parce que la *fusion* leur manque; aussi ne sent-on nullement le besoin de les représenter par un seul signe dans l'écriture. C'est aussi au fond pour le même motif que les voyelles *a-o*, *é-a*, *i-ou*, *o-ou* ne se prêtent pas à former des diphthongues, parce que le son de la seconde voyelle, étant plus sourd, plus plein, plus volumineux que celui de la première, ne se laisse pas fondre en un double son avec le précédent, qui est plus fin, plus léger. De plus, ici toute fusion est moins nécessaire, parce qu'on passe avec la plus grande facilité de la première voyelle à la seconde, sans altérer en rien la prononciation nette et bien distincte de l'une et de l'autre. C'est ce qui m'a toujours porté à croire qu'il est plus facile de prononcer successivement, d'une manière rapide et distincte, les voyelles *i*, *é*, *a*, *o*, *ou*, en commençant par *i* que par *ou*; en d'autres termes, que l'élargissement progressif du canal oral nous est plus facile que le rétrécissement progressif. Plusieurs grammairiens sont d'un avis contraire.

Les diphthongues, qui rendent la prononciation plus allongée, plus gazouillée, ont sans doute beaucoup ajouté à l'agrément de la langue grecque, où elles sont si variées et d'un usage si fréquent. En revanche, la langue latine, par ses voyelles simples, pleines, sourdes ou vo-

lumineuses, paraît avoir eu, comme la nation elle-même, quelque chose de positif, de ferme et de mâle, qu'on ne sent ni en grec ni dans nos langues modernes, si ce n'est peut-être en espagnol.

III. L'*élision* est la suppression de la voyelle finale d'un mot avant un autre mot qui commence par une voyelle, comme dans ce vers de Virgile (Aen. V, 710) :

Quidquid erit, superanda omnis fortuna ferendo est.

où il faut prononcer : *superand'omnis*, *ferend'est*.

Au lieu de citer ici plusieurs exemples des diverses espèces d'élision, usitées dans diverses langues, j'aime mieux transcrire une observation de du Marsais, qui a une application générale et explique très-bien l'origine de l'élision.

« Il y a Bâillement (on dit également *Hiatus*, mais ce dernier est latin), écrit-il, toutes les fois qu'un mot terminé par une voyelle est suivi par un autre qui commence par une voyelle, comme dans *il m'obligea à y aller* ; alors la bouche demeure ouverte entre les voyelles, par la nécessité de donner passage à l'air qui forme l'une, puis l'autre, sans aucune consonne intermédiaire : ce concours de voyelles est plus pénible à exécuter pour celui qui parle, et par conséquent moins agréable à entendre pour celui qui écoute ; au lieu qu'une consonne faciliterait le passage d'une voyelle à l'autre. C'est ce qui a fait que, dans toutes les langues, le mécanisme de la parole a introduit ou

l'élision de la voyelle du mot précédent, ou une consonne euphonique entre les deux voyelles (1). »

Les Romains, dans leurs vers, élidaient pareillement la lettre *m* finale, quand le mot suivant commençait par une voyelle, comme dans ce vers de Juvénal (Sat. XIV, 139) :

Crescit amor nummi, quantum ipsa pecunia crescit.

où le mètre exige qu'on prononce *quant'ipsa*. De cette élision de la lettre *m* chez les Romains, on a conclu avec beaucoup de vraisemblance, qu'ils prononçaient la terminaison *um*, *am*, etc., comme les voyelles nasales *on*, *an*, etc. de la langue française. Aussi Priscien dit que la lettre *m* est faiblement articulée à la fin des mots (2).

Les grammairiens font quelquefois des reproches aux poëtes de ce qu'ils admettent l'*hiatus* dans leurs vers, et ils ne leur pardonnent cette inexactitude qu'à cause de la difficulté du mètre, comme dans ces vers de Virgile (Ecl. III, 6 ; Georg. I, 281) :

Et succus pecori, et lac subducitur agnis.
Ter sunt conati imponere Pelio Ossam.

Il est permis de croire que la règle des grammairiens qui exige de pratiquer l'*élision* partout et toujours, est trop absolue ; car il se peut que la construction de la phrase

(1) *Encyclopédie méthodique*, Grammaire et Littérature, au mot *Bâillement*.

(2) *M* obscurum in extremitate dictionum sonans, ut templum. Voy. Putsch, Grammaticæ latinæ auctores antiqui. Hanov. 1605, pag. 565.

permette de faire une petite pause entre les deux mots dont l'un finit et l'autre commence par une voyelle ; alors il n'y a plus aucune gêne dans la prononciation , ni rien de blessant pour l'oreille , et c'est le cas , ce me semble , dans les deux vers que je viens de citer. D'ailleurs , la succession immédiate de certaines voyelles dans un seul mot produit souvent un son très-mélodieux, comme *Danaé*, *Ilia*, *Léon*, etc. ; pourquoi ne pourrait-il pas en être de même lorsque ces voyelles se succèdent d'un mot à un autre ? En effet le résultat est identique pour l'oreille.

Aussi les poëtes grecs sont bien loin de faire de l'élision un usage aussi étendu que les poëtes romains ; car souvent ils se contentent de rendre brève , par une prononciation rapide , une diphthongue ou une autre voyelle longue de sa nature. On conçoit que ce procédé est également propre à remplacer l'élision , parce qu'il se peut que les deux voyelles consécutives n'aient plus rien de gênant pour l'organe , dès qu'on passe rapidement sur la première. Les poëtes latins emploient quelquefois le même procédé , comme Virgile dans ce vers (Eclog. VII, 108) :

Credimus ? an, *qui* amant , ipsi sibi somnia fingunt ?

« La modulation du style comme celle du chant , dit très-bien Marmontel , exige tantôt des sons coulés et tantôt des sons détachés , selon le caractère du sentiment ou de l'image qu'on veut peindre : non seulement l'*hiatus* est quelquefois permis , mais il est souvent agréable. C'est au sentiment à le choisir et à l'oreille à marquer sa

place (1). » Comme il en est réellement ainsi, on ne peut douter que plusieurs vers de nos grands poëtes, quoique critiqués par les grammairiens à cause de l'*hiatus*, ne soient, si non des beautés, du moins à l'abri de tout reproche, comme ce vers du discours majestueux que Racine met dans la bouche du grand-prêtre Joad :

Celui qui met un *frein à* la fureur des flots,
Sait aussi des méchants arrêter les complots.
(Athal. I, 1.)

L'*hiatus*, qui arrête la prononciation après le mot *frein* est sans doute, si non choisi, du moins bien placé pour donner à l'expression cette harmonie imitative que Pope exige et qu'il appelle si bien l'*écho du sens : The sound must seem an echo to te sens*, le son doit nous sembler un écho de la pensée. (Essay on criticism, part. II.).

Par *épenthèse*, j'entends ici l'insertion d'une consonne entre deux voyelles, uniquement destinée à faciliter la prononciation. Ainsi, en français nous mettons un *t* euphonique dans *y a-t-il*, *dira-t-on*, *m'aime-t-elle*, etc. ; en grec un *ν* dans ἔτυψεν ἐμέ, etc. ; en latin, un *d* dans *pro-d-ero*, *re-d-ire* ; un *v* dans *ovis*, brebis, et *ovum*, œuf, etc. ; car ces deux mots sont évidemment les mêmes que ὄϊς et ὠόν (2).

(1) Voyez l'*Encyclopédie méthodique*, Gram. et Litt., au mot *Hiatus*.

(2) Parmi les mots formés par *épenthèse*, M. Kersten comprend le nom d'*Abraham*. « C'est ainsi, dit-il, que, du nom *Abraam*, nous avons fait *Abraham*. » (vol. II, pag. 209). C'est là un *lapsus memoriæ* ; car le premier nom de ce patriarche, qui était *Abram* (*pater*

Il arrive quelquefois que, par *euphonie*, c'est-à-dire pour rendre la prononciation facile et le son agréable, on sacrifie les règles de la grammaire à l'épenthèse. *Impetratum est à consuetudine*, dit Cicéron, *ut peccare suavitatis causâ liceret* (Orator, §. 47). Ainsi, en français nous disons *mon âme*, *mon épée*, etc.; quoique ces noms soient féminins. C'est également pour motif d'euphonie que Racine fait dire à Agamemnon,

J'écrivis *en Argos*....., (Iphigénie, acte I, sc. 1.)

Le nombre de toutes ces altérations dans les voyelles varie d'une langue à l'autre, et souvent d'un siècle à l'autre dans la même langue. Nous pouvons pourtant, je pense, poser en principe que, plus une langue a reçu de développement, c'est-à-dire plus elle est riche en mots composés ou dérivés et en inflexions, et plus l'oreille est délicate, plus ces variations sont nombreuses; car elles ont pour but d'éviter la gêne que cause le passage subit d'une voyelle à une autre, et de rendre en même temps le son

excelsus) avec un seul *a* dans la seconde syllabe et sans *h*, fut changé de son vivant en celui d'*Abraham* (*pater multitudinis*, *multarum gentium*) avec un *h* bien aspiré. L'origine et le motif de ce changement de nom se trouvent dans la Genèse, chap. XVII, v. 5. J'ajouterai que l'orthographe de la *Vulgate*, qui à partir de ce verset écrit toujours *Abraham*, est plus précise et plus exacte que celle de la *Version des Septante*, qui, n'ayant pas de lettre pour marquer l'aspiration de la voyelle par laquelle commence une syllabe au milieu d'un mot, se contente d'écrire Ἀβραάμ. Cet exemple nous fait voir aussi que l'étymologie d'un mot tient quelquefois à un point obscur de l'histoire plutôt qu'à l'effet de la prononciation, quelque apparente qu'en soit l'influence.

plus agréable à l'oreille. Les voyelles primitives des mots d'une pareille langue n'ont rien de stable, elles changent continuellement, tantôt par assonnance avec celles qui précèdent ou qui suivent, tantôt par le déplacement de l'accent tonique, et quelquefois par la nature des consonnes qui les accompagnent ; car entre la pose de notre bouche pour donner telle voyelle et le mouvement subit de la partie mobile de notre appareil vocal pour former telle consonne, il y a des relations physiologiques qui favorisent ou empêchent leur action simultanée (1).

On conçoit que les voyelles et les diphthongues, étant extrêmement variables de leur nature, ne sont pas d'une grande importance dans les recherches étymologiques. Je me bornerai à citer un seul exemple : *niç* en sanscrit ; *νύξ* en grec ; *nox* en latin ; *Nacht* en allemand ; *night* en anglais ; *notte* en italien ; *nuit* en français, etc.

(1) Voy. Essai philosophique sur la formation de la langue française, par Ed. du Méril. Paris, 1852, pag. 280 et suiv. — Grammatik der romanischen Sprachen von Fr. Diez, 2e édit., Bonn, 1856, vol. I, pag. 134 et suiv.

CHAPITRE IV.

DES CONSONNES. — DU NOMBRE DES CONSONNES ; DE LEUR DIVISION, ET DE LEUR PERMUTATION.

§ 15.

Nous avons vu précédemment (§ 10) que les consonnes sont les signes ou les lettres qui représentent les articulations, c'est-à-dire les modifications que le son reçoit par l'action momentanée, par le mouvement subit de l'une des parties mobiles de la bouche, qui sont au nombre de quatre : 1° les *lèvres;* 2° l'*arcade dentaire inférieure;* 3° la *langue;* 4° le *voile du palais*. Ce sont pour ainsi dire les touches de la voix.

La plupart de nos consonnes sont communes à toutes les langues, sans y avoir pourtant toujours la même netteté, la même précision, la même franchise, et il en est bien peu qui soient exclusivement propres à telle langue, ou qui manquent complétement à telle autre. L'articulation représentée par la consonne appelée *aïn* est propre aux

langues sémitiques ; et les consonnes *w* et *j*, comme on les prononce en allemand, n'existent guère en français. En chinois, il n'y a pas d'*r*, et en zend il n'y a pas d'*l*. Les habitants de quelques îles visitées par le capitaine Cook, ne pouvant pas prononcer la lettre *k* ou *gh*, appelaient ce célèbre navigateur *Toute*.

Les causes de ces faits se présentent pour ainsi dire d'elles-mêmes.

D'abord, les organes qui concourent à la formation des consonnes, sont essentiellement les mêmes chez tous les peuples. En outre, chacun d'eux ne peut produire qu'un petit nombre d'articulations assez distinctes les unes des autres, pour transformer une même voix ou voyelle en plusieurs sons, propres à servir de signes bien caractérisés à des idées différentes. Toutefois parmi ces articulations communes à la plupart des langues, il peut s'en rencontrer qui reçoivent quelque modification sensible pour une oreille exercée : elles pourront dans ce cas être représentées chez telle nation par d'autres signes, par des consonnes particulières à la langue de cette nation. Ainsi, en français, dans les mots *maison, conseil*, etc., la même lettre *s* exprime deux articulations qui diffèrent pourtant à peu près autant que *b* et *p* ; rien n'empêcherait de leur donner deux signes différents, et d'introduire dans l'écriture une consonne de plus. Il en est de même de toutes les consonnes dont la prononciation varie sensiblement d'un mot à l'autre.

Enfin nos organes vocaux étant une fois plus ou moins déliés et assouplis par l'exercice, le mouvement simultané de deux de ces organes nous permet de former quelques articulations composées ou complexes, qui sont à l'égard des consonnes ce que sont les diphthongues à l'égard des voyelles, et qui peuvent être représentées par un seul signe. Telle est sans doute l'origine de plusieurs consonnes doubles en grec et de l'*x* tant en latin qu'en français, où il représente toujours une articulation double, *cs* dans *axiome*, *gz* dans *examen*, etc. De même nous pourrions avoir une seule lettre pour remplacer les deux consonnes *gn* dans le mot *Allemagne* et plusieurs autres. Je reviendrai sur ce sujet à l'occasion de l'Orthographe.

§ 16.

Mon dessein n'est pas d'entrer ici dans un examen détaillé des divers mouvements de notre appareil vocal qui correspondent aux diverses articulations (1). Je me contenterai de ranger les consonnes en quatre classes d'après les parties mobiles de la bouche qui concourent le plus efficacement à leur formation (2).

(1) J. Müller et M. Kersten, dans les ouvrages déjà cités, ont traité ce sujet dans toute son étendue et avec toute l'exactitude que comportent des observations si délicates

(2) C'est dans le traité de Denys d'Halicarnasse, intitulé *de l'Arrangement des mots*, que nous rencontrons pour la première fois la classification des consonnes en *labiales*, *dentales* et *gutturales* qui sont

1° Les labiales : *p, b, f, v, w, m.*

2° Les dentales : *t, d, s, ç, z, j,* (ge), *che, x.*

3° Les linguales : *l, n, r.*

4° Les gutturales : *k, c* (ca), *g* (gu), *q, h, ch,* (prononcé comme *k*, ou comme χ en grec et en allemand), *j* (en allemand et en flamand où il se prononce comme notre *y* dans *yatagan*).

Quoique le nombre des linguales soit très-restreint, il est à remarquer que la langue, soit par sa pose, soit par quelque mouvement subtil, prend pourtant une part plus ou moins grande à la formation de la plupart des consonnes, et surtout des dentales, qu'il serait peut-être préférable d'appeler *linguo-dentales*. C'est probablement aussi pour ce motif que l'ensemble des sons de la parole est désigné en général par le nom de *langue*. Il est possible que dans une haute antiquité on ait employé dans le même sens le mot de *lèvre* ; car nous lisons dans la Genèse, chap. XI, v. 1 : Erat autem terra *labii* unius.

subdivisées en *fortes* (ψιλά, minces), *douces* (κοινά moyennes) et *aspirées* (δασέα, épaisses).

Cette subdivision des grammairiens grecs est fondée sur la quantité du souffle (πνεῦμα), avec lequel ces consonnes se prononcent. Les mots ψιλά, δασέα, sous-entendu στοιχεῖα, signifient proprement : éléments *minces* (de souffle), éléments *épais* (de souffle) : et ils sont employés figurément pour indiquer les différents degrés d'*aspiration*. En effet, les consonnes aspirées sont accompagnées d'un certain souffle produit par la compression brusque des poumons et qui les distingue de toute autre.

Notre expression, *consonnes fortes*, qui signifie littéralement le contraire du grec ψιλά et du latin *tenues*, est relative à l'action des organes pour former ces consonnes.

Comme il est assez difficile d'observer les mouvements de la bouche correspondant aux gutturales, j'ajouterai que l'entrée de la bouche du côté du pharynx s'ouvre, s'élargit, se rétrécit, se ferme au moyen du voile palatin et du dos de la langue, et que ce sont principalement ces deux parties qui forment les gutturales, à la manière des lèvres qui forment les labiales. Ainsi, pour prononcer *ca*, nous commençons par fermer entièrement l'isthme du pharynx, en baissant le voile palatin et en appuyant le dos de la langue contre le palais; puis, par l'ouverture subite, l'air sonore produit une certaine explosion, qui imprime à la voyelle *a* cette modification ou articulation que nous représentons par la consonne *c*. Le même procédé a lieu pour prononcer *ac;* mais ici nous produisons d'abord le son *a*, puis nous fermons brusquement l'isthme du pharynx.

Les grammairiens ont longuement discuté la question de savoir si le *h* aspiré, comme dans *le hasard*, *le héros*, etc., est une véritable consonne et de la même nature que les autres. L'oreille seule, ce me semble, suffit pour lever ce doute. Les sons *ha, hé*, bien articulés dans les mots *hasard, héros*, diffèrent sans contredit très-sensiblement des pures voix ou voyelles *a* et é, au point que personne n'est tenté d'écrire l'*hasard*, l'*héros*. En quoi consiste la différence ? L'oreille nous le dit ; c'est que les sons *a* et *é* dans les mots cités sont accompagnés d'une certaine explosion, expiration ou aspiration de l'air sonore qui modifie ces

voyelles autant et de la même manière que les autres consonnes. L'articulation de la lettre *h* est aussi très-sensible dans le corps des mots : *dehors*, *souhait*, *appréhender*, etc.

Quant à sa formation, le *h* aspiré est peut-être seul de son espèce ; il ne semble pas être dû à l'action de quelque partie mobile de la bouche ; on dirait plutôt qu'il est l'effet d'une compression brusque des poumons, qui fait que l'air en est chassé d'un seul coup et en plus grande quantité que dans l'expiration ordinaire ; ce serait donc cette sortie brusque et abondante de l'air qui donnerait au son la modification marquée par le *h* aspiré. M. Kersten croit pourtant avoir observé que l'arrière-bouche, ou l'isthme du pharynx prend, par son resserrement, une part très-active à la formation de cette consonne (1).

Le célèbre physiologiste de Berlin, J. Müller, désapprouve la classification des consonnes en labiales, dentales, gutturales et linguales.

« C'est, dit-il, à la physiologie qu'il appartient de rapporter les sons de la parole à un système naturel. Les tentatives des grammairiens à cet égard ont échoué, parce qu'ils avaient établi leurs classifications sur des qualités qui ne sont point essentielles. En effet, la distinction des sons de la langue parlée d'après les organes qui sont censés les produire, est vicieuse, parce qu'elle en réunit qui diffèrent totalement les uns des autres suivant les principes de la

(1) Voy. Essai sur l'activité du principe pensant, vol. II, pag. 283 et suiv.

physiologie, et parce que plusieurs parties de la bouche concourent à la production de la plupart d'entre eux. C'est le défaut qu'on peut reprocher à la division en sons labiaux, dentaux, gutturaux et linguaux, à celle même, beaucoup plus simple, en sons oraux et nasaux (1). »

Après cette critique de notre classification qui est celle des meilleurs grammairiens, J. Müller en établit une autre, en consonnes *muettes* et en consonnes avec *intonation* de la voix. Elle est au fond identique à celle des anciens grammairiens grecs et latins qui divisaient les consonnes en *muettes*, *p*, *b*, *c* (k, q), *g*, *t*, *d*...., et en *demi-voyelles*, *f*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, *x*...., parmi lesquelles quatre étaient appelées *liquides* (2). Et comme dans la doctrine de ces gram-

(1) Voy. Physiologie du système nerveux, traduite par M. Jourdain, pag. 210.

(2) Les plus anciens grammairiens grecs et après eux les latins ont donné, comme on le sait, aux voyelles le nom de φωνήεντα, *vocales*, sous-entendu γράμματα, *litterae* (lettres sonnantes), parce que ces lettres expriment de pures voix, sans aucune articulation sensible; ils ont appelé les consonnes σύμφωνα, *consonantes* (lettres sonnant avec une autre), parce que ces lettres ne peuvent être prononcées à haute voix que jointes à une voyelle. En outre, ils remarquèrent qu'en prononçant à haute voix *ap*, *ac*, etc., on ne fait entendre après ces consonnes aucun bruit, aucun sifflement, la bouche étant entièrement fermée, soit à sa sortie, soit à son entrée; tandis que *af*, *al*, *am*, etc., font encore entendre après elles un petit bruit, la bouche n'étant pas entièrement fermée, ou l'air étant chassé par le canal nasal. C'est pourquoi ils donnèrent, paraît il, aux six premières consonnes le nom de *muettes* (ἄφωνα, *consonantes mutæ*) et aux sept autres celui de *demi-voyelles* (ἡμίφωνα, *semi-vocales*), en regardant ce bruit comme une demie voyelle et comme une partie de la consonne. Enfin parmi les demi-voyelles ils en distinguèrent quatre *l*, *m*, *n*, *r*, qui se lient très-facilement avec d'autres consonnes pour ne former qu'une consonne com-

mairiens on ne saisit pas bien la différence entre les voyelles proprement dites, *i*, *é*, *a*, *o*, *ou*, et les demi-voyelles, *f*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, *x*, de même en examinant bien le système de J. Müller, il est facile d'y découvrir une confusion entre le *son articulé* et la pure articulation ou consonne ; car, suivant lui, il y a une classe de consonnes qui peuvent être prononcées à haute voix avec intonation, avec résonnance de la voix ; et ce sont précisément les demi-voyelles des anciens. Mais une consonne prononcée avec *intonation*, avec résonnance de la voix, n'est évidemment plus une simple consonne, mais un *son articulé*, une *voix articulée*.

Pour faire toucher du doigt l'erreur des anciens grammairiens et de J. Müller, j'observerai qu'il faut bien se pénétrer de ce principe que toutes les consonnes sont absolument muettes de leur nature : aucune ne peut être prononcée à haute voix que jointe à une voyelle. Le bruit ou le sifflement de la bouche dont quelques-unes sont

plexe ; par exemple : *flumen*, *tribuo*, *gnatus*, *tmesis*, etc. ; ils les appelèrent pour ce motif ὑγρά, liquides, coulantes ; et comme cette même aptitude les rend moins sujettes à des changements dans les déclinaisons et les conjugaisons, elles furent appelées aussi ἀμετάβολα, invariables.

Sur la nature et le nombre des *demi-voyelles* d'après la doctrine des anciens grammairiens, qui d'ailleurs ne sont guère d'accord entre eux, voyez Denys le Thrace, chap. 7 ; — Denys d'Halicarnasse, chap. 14 ; — Priscien, édit. de Putsch, pag. 540 et suiv. — Donatus, édit. de Putsch, pag. 1801. — Isidori hispalensis Orig., lib. I, cap. 4. — Vossii Arist. I, 14 et suiv.

accompagnées ne changent rien à leur mutisme ; ce sifflement n'a rien de vocal, rien d'un *son* laryngien, c'est un simple bruit comme celui que nous faisons avec les lèvres pour appeler un animal. Les consonnes ne représentent que les formes imprimées au son laryngien par l'action subite et momentanée de quelque partie mobile de la bouche. L'erreur des anciens grammairiens consiste en ce qu'ils ont regardé le bruit de la bouche ou de toute autre partie de l'appareil vocal, comme une demie voyelle et comme une partie de la consonne, qui n'est elle-même que la forme d'une voyelle ou d'un bruit, quel qu'il soit. J. Müller n'a pas assez nettement distingué le son et sa forme ; il a regardé comme partie de la consonne le son laryngien qui lui est nécessaire pour être prononcée à haute voix, tandis que ce son et la consonne sont deux éléments bien différents, dont la réunion forme, non plus une consonne, mais un son articulé.

Quant aux objections élevées par J. Müller contre la classification des grammairiens, à savoir qu'ils réunissent des consonnes qui diffèrent totalement les unes des autres, et que la plupart des consonnes sont formées par l'action simultanée de plusieurs parties de la bouche, je n'y trouve pas un motif suffisant pour faire rejeter la division adoptée par les grammairiens. D'abord, si les grammairiens se trompent en assignant aux lèvres, par exemple, telle consonne qui, d'après la physiologie, appartient plutôt à un autre organe, c'est une simple erreur de

détail, facile à corriger. Ensuite, en admettant aussi que plusieurs parties de la bouche concourent à la production de la plupart des consonnes, il n'en est pas moins vrai que nous formons les consonnes *labiales* principalement avec les lèvres et les consonnes *gutturales* principalement avec le gosier, et ainsi des autres. La classification générale des grammairiens repose donc sur un fondement bien solide et naturel, c'est-à-dire sur l'organe dont les mouvements contribuent le plus efficacement à la production des consonnes de chaque classe. Tout ce qu'on pourrait faire, ce serait de subdiviser les consonnes de chaque catégorie d'après l'organe qui intervient accessoirement dans leur formation. Mais une pareille subdivision, est-elle bien nécessaire? Je ne le pense pas.

Je ne trouve, pour la grammaire, aucun avantage dans la division que fait J. Müller des articulations dans la parole à haute voix, en consonnes *muettes* et en consonnes *avec intonation* de la voix, pas plus que dans celle des anciens grammairiens en *muettes* et *demi-voyelles*. Mais comme beaucoup de phénomènes grammaticaux se produisent et s'expliquent par la seule raison que telles et telles consonnes se forment principalement par tel ou tel organe, le grammairien éprouve le besoin de classer les consonnes d'après leurs principaux organes. De cette façon il embrasse d'un seul regard la cause de plusieurs phénomènes, et désigne par un seul mot toutes les consonnes auxquelles le même phénomène est commun.

§ 17.

Les consonnes d'une même classe ont entre elles une grande affinité, soit pour l'impression que fait le son articulé sur l'ouïe de celui qui écoute, soit pour les mouvements que fait la partie mobile de la bouche. Ainsi les *labiales b* et *p* ont beaucoup d'affinité tant pour le son que pour le mouvement des lèvres ; mais les dentales *d* et *t* ne ressemblent aucunement, pour le son, à la *sifflante s*, tandis qu'elles en diffèrent bien peu par rapport à l'action de la langue et à la pose des dents ; aussi les sons articulés *di* et *ti* se changent bien souvent en *si*. La même ressemblance, quant à leur formation, se trouve entre *s* et nos consonnes marquées par *j*, *ge*, *che*, *schi*, comme dans les mots *jour*, *génie*, *cheval*, *schisme*, et qui s'appellent consonnes *chuchotantes* ou *chuintantes* (1).

(1) L'articulation marquée par nos consonnes *j* (ge) et *che* porte chez les grammairiens indiens et arabes le nom de consonne *sifflante palatale*. Court de Gebelin l'a nommée consonne *chuintante* (vol. II, p. 119, 123), et plusieurs grammairiens après lui se sont servis de la même dénomination. M. Keraten donne à notre *j* (g doux) le nom de consonne *chuchotante douce*, et au *che* celui de consonne *chuchotante forte*. Cette nouvelle dénomination qui vient du latin *susurrare*, me paraît être très-bien choisie. Voy. M. Kersten, vol. II, pag. 301 et suiv.

Il est à remarquer qu'aucune de ces deux consonnes ne se rencontre ni en grec ni en latin. Elles se trouvent pourtant soit toutes deux soit l'une ou l'autre dans la plupart des autres langues, quel qu'en soit le signe dans l'écriture.

C'est sans doute dans cette double affinité des consonnes du même organe ou de la même classe qu'il faut chercher la cause *principale* de leur fréquente permutation, soit dans le même idiome, soit dans leur passage d'un idiome à un autre (1). Je vais citer quelques exemples qui suffisent, sans commentaire, pour constater les lois qui gouvernent ces échanges. Ces lois ont, pour le grammairien, d'autant plus d'intérêt qu'elles forment évidemment la base de toute recherche étymologique, et servent en même temps à nous rendre compte de bien des changements que les mots éprouvent dans les déclinaisons et les conjugaisons de la même langue.

(1) Je dis la cause *principale*, parce qu'il y en a quelques autres, dont l'action est également bien constatée, mais qui sont plus variables dans leurs effets, et, pour ce motif, plus difficiles à ramener à une loi commune. C'est d'abord le *climat* et son influence sur toutes les parties de notre appareil vocal: les consonnes de l'idiome d'une première colonie d'émigrés peuvent devenir pour les générations suivantes plus difficiles à former; dès lors elles seront remplacées par d'autres; avec le temps et les distances parcourues, cet idiome primitif peut devenir méconnaissable.

Après le climat vient l'*habitude* de la prononciation dans les mots familiers de la langue maternelle. Cette habitude qui nous rend la formation de certains sons plus commode et plus prompte, nous les fait rechercher, et changer, d'après leur modèle, ceux dont la formation serait plus difficile pour notre appareil vocal et qui seraient par là même plus durs à entendre. Ainsi, sans parler des Chinois qui changeront la consonne *r* de tous les mots importés par eux, la forte aspiration sera supprimée ou du moins adoucie dans tous les mots étrangers qui passeront désormais dans la langue française. C'est probablement aussi par l'habitude du langage journalier que le nom primitif du grand Apôtre, *Saül*, fut changé en celui de *Paul*, qui était très-usité chez les Romains, tandis que le premier leur était complétement inconnu.

I. Exemples de permutation des consonnes *labiales* (1) :

Populus, *publicus* ; *peto*, *bitten* en allemand ; *piscis*, *Fisch* en allemand ; *pecu*, *Vieh* en allemand ; *cuprum*, *cuivre* ; *sapere*, *savoir* ; *rapere*, *ravir* ; *corvus*, *corbeau* ; *curvus*, *courbe* ; *βούλομαι*, *volo*, *wollen* en allemand ; *βρέμω*, *fremo*, *frémir* ; *bellus*, *melior* ; *turba*, *turma*, *Dorf* en allemand ; *habere*, *avoir* ; *ab-ante*, *avant* ; — *provulgare*, *promulgare* ; *dvis*, *bis* ; *dvellum*, *bellum* (2) ; — *marmor*, *marbre* ; *τὰ μῆλα*, *bela* en vieux latin. — *Pad* en sanscrit, *πούς*, *pes*, *Fuss* en allemand, *voet* en flamand, *foot* en anglais, *pied* ; — *prus* en sanscrit, *πῦρ*, *com-buro* en latin (3), *febris*, *Februarius*, *Février*, *brûler* (*perurere* ?).

Si nous avons aujourd'hui en français plusieurs mots que nous écrivons et prononçons avec la consonne guttu-

(1) En présentant en regard les uns des autres les mots qui vont suivre, je n'ai voulu qu'attester leur origine commune et la permutation des consonnes du même organe, sans établir aucune priorité. Les personnes qui désirent un plus grand nombre d'exemples peuvent consulter : Court de Gebelin, Monde primitif, origine du langage, pag. 152 et suiv. — Eichhoff, Parallèle des langues, Paris, 1836. — Ferd. Becker, Das Wort, etc. Francfort, 1833. — E. Jäkel, der germanische Ursprung der lateinischen Sprache. Breslau, 1830. — G. F. Burguy, grammaire de la langue d'Oïl, tome 1er, Berlin, 1853. — Fr. Diez, Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen, Bonn, 1853. — Fr. Pott, Etymologische Forschungen, 2e édit. Lemgo, 1859-1861.

(2) Dans les mots *deis* et *dvellum*, le *d* a disparu et le *v* s'est changé en *b*.

(3) Je cite ce mot à dessein pour faire remarquer que la racine commune à plusieurs langues ne se conserve quelquefois ou du moins ne se fait bien sentir que dans des mots composés ou dérivés ; par exemple : *sagen* (*dire* en allemand), *præsagire*, *præsagium*, *présage*.

rale *ga, gu*, tandis que les mêmes mots s'écrivent en latin avec la consonne labiale *v*, comme *vespa, guêpe*, *vastare, gâter ; vagina, gaîne*, etc., ou dans d'autres langues avec un double *w*, comme *Werra* et *Walthar* en vieil allemand, *guerre, Gauthier* en français, et *Wilhelm* en allemand, *Guillaume* en français (1), etc., il ne faut pas conclure de ce fait qu'une consonne labiale se change facilement en une consonne gutturale. Pour nous rendre raison de cette permutation, remarquons d'abord que les Romains n'avaient qu'une seule lettre, un seul et même signe *v* pour marquer notre voyelle *ou* et notre consonne *v* ou le double *w* dans d'autres langues. Cette voyelle *v* (*ou*) était souvent précédée d'une consonne gutturale assez fortement articulée, comme dans les mots *qvis, qvalis, gvstus*, etc., où la consonne gutturale est marquée par *q* et *g*, et conservée dans les mots français *qui, quel, goût*, etc. Mais il y avait aussi, ce me semble, des mots où la voyelle *v* était précédée d'un *g* ou d'un *h* très-peu sensibles et à cause de cela négligés dans l'écriture, de manière que les mots *vespa, vasto* sonnaient probablement comme *houespa houasto*, ou *gouespa, gouasto*. Aussi le grec ἕσπερος et le latin *vesper* sont évidemment de la même racine. Dans la suite, quand ces mots ont passé dans les langues néo-latines, l'articulation gutturale qui était très-faible et qui n'était pas indiquée, s'est renforcée et a été marquée par

(1) Voy. A. W. de Schlegel, Observations sur la langue et la littérature provençales. Paris, 1818, pag. 97.

notre gutturale plus forte, les lettres *gu* ; les mots *houespa*, *houasto*, se sont changés en *gouespa* , *gouasto* , avec un *g* fortement articulé , comme *vulpes* en *goupil* ; puis la rapidité de la prononciation ayant supprimé la voyelle *ou* , il en est résulté les mots : *guespa*, *guêpe* et *gaster*, *gâter*. Ce n'est donc pas, à proprement parler, la consonne labiale *v*, qui s'est changée en *gu*, mais la gutturale *g* ou *h* faiblement articulée a été renforcée. Cette prononciation de la consonne *v* avec une faible articulation gutturale ou aspirée pourrait bien servir à nous faire comprendre comment *nivis* peut dériver de *nix* et *vixi* de *vivo*. On n'aurait qu'à supposer que dans *nivis* la gutturale renfermée dans *nix* est adoucie, et que dans *vixi* celle qui accompagnait le second *v* s'est renforcée. Mais il paraît préférable d'admettre que *nivis* ne vient pas immédiatement de *nix*, ni *vixi* de *vivo* , mais que *nivis* n'est autre chose que l'ancienne forme *ningvis* , le *n* et le *g* ayant disparu , et que *vixi* est formé de l'ancien *vigo* pour *vigeo*.

II. Exemples de permutation des consonnes *dentales* , ou plutôt *linguo-dentales* :

Metallum, *médaille* ; *τέλος*, *Ziel* en allemand ; *θεός*, *deus*, *Ζεύς*, gen. *Διός* ; *modus*, *Maas* en allemand, *metiri*, *mesure* ; *dens* , *Zahn* en allemand ; *μέσος* , *medius*, *Mittel* en allemand ; *coudre*, *cousant* ; *pendere*, *pensare*, *peser* , *penser* ; *lez* (proche de), *latus* (côté) ; *mixtus*, *mistus* ; *Sextius*, *Sestius* ; *sifr* en arabe, Ziffer en allemand, *chiffre* ; *Schamuel* en hébreu, *Samuel*, etc.

Comme nos deux consonnes *j* et *che*, qui sont mises ici au nombre des linguo-dentales à cause de leur formation, ne se trouvent ni en grec ni en latin, ces deux langues ne peuvent nous fournir aucun exemple de permutation de ces consonnes avec une autre de la même classe. Les exemples d'une pareille permutation ne manquent pourtant pas, surtout dans les langues sémitiques. Je me bornerai à faire remarquer que dans les mots français, empruntés aux langues orientales, le *j* et le *che* remplacent le plus souvent la même articulation des mots dans ces langues, par exemple, *Gibraltar*, *cheik*, etc., et que dans les mots français tirés du latin et du grec, ces deux consonnes se substituent ordinairement aux gutturales j, c et γ, χ. Les nombreux exemples de cette substitution rendent toute citation superflue.

III. Exemples de permutation des consonnes *linguales* :

Lusciniola, *rossignol* ; *ulmus*, *orme* ; *epistola*, *épître* ; *flagellum*, *φραγέλλιον*, *fragello* en italien, *fléau* ; *δῶρον*, *donum*, *don* ; *orphanus*, *orphelin* ; *Messana*, *Messala* ; *peregrinus*, *pellegrino* en italien, *Pilger* en allemand, *pèlerin* ; *Latiaris*, *Latialis* ; *stlis* en vieux latin pour *lis*, en allemand *Streit* ?; *saturare*, *satullare* ; de là notre mot *soûl*, etc.

Comme les lettres dentales, à cause de l'action de la langue dans leur production, ne font pour ainsi dire qu'une seule et même classe avec les linguales, elles se substituent souvent les unes aux autres; exemples : *arbor*,

arbos ; *honor, honos* ; *quaero* , *quaeso* ; *dingua* en vieux latin, *lingua*, en suédois *tunga* et en allemand *Zunge* ; *dacryma* en vieux latin, *lacryma* ; *medidies* , *meridies* ; *Ὀδυσσεύς*, *Ulysses* ; *Lases, Lares*; *Valesii, Valerii*, etc.

IV. Exemples de permutation des consonnes *guttorales* :

Κάλαμος , *calamus, culmus, Halm* en allemand, *chaume* ; *causa, chose* ; *κεφαλή* , *caput, Kopf* et *Haupt* en allemand, *hoofd* en flamand, *head* en anglais, *cap* et *chef* en français ; *centum, quingenti* ; *καρδία* , *cor, Herz* en allemand, *cœur* ; *nec-lego, negligo, négliger* ; *seco, segmentum* ; *ago, actus* ; *aquila, aigle* ; *quum, cum, comme* ; *quadragesimus, carême* ; *anticus, antiquus* ; *sequor, secundus* ; *veho, vexi, vectum* (*veha* ou *via* , *Weg* en allemand , *way* en anglais , *voie* en français) ; *traho, traxi, tractum* ; *hostis, Gast* en allemand , *hôte* ; *χόρτος, hortus, Garten* en allemand , *jardin*, etc.

Si les consonnes d'une classe se substituent quelquefois à celles d'une autre, c'est presque toujours à cause de quelque analogie dans leur formation ; ainsi *m* et *n* appartiennent bien à deux organes différents, cependant ces deux consonnes se changent souvent l'une en l'autre , parce que , pour les former, l'air sonore est également refoulé vers le nez , la sortie de la bouche étant fermée au moyen des lèvres pour l'*m* , et au moyen de la langue pour l'*n*. D'autres fois cette substitution est plus apparente que réelle, parce que nous ne connaissons plus exacte-

ment l'ancienne prononciation du mot radical. Ainsi, en comparant les mots ἕξ, *sex*; ἑπτά, *septem*; ἅλς, *sal*; ἕδος, *sedes*, *siége*; ἑρπετός, *serpens*, etc., on est porté à croire que l'aspiration marquée par l'esprit rude ou la lettre *h* est changée en *s*, surtout quand on regarde le latin comme dérivé du grec. Mais les plus anciennes langues tant sémitiques qu'indo-européennes nous montrent que la lettre *s* appartient à la racine, et se prononçait probablement avec une certaine dureté ou aspiration (*sh*), comme notre *s* après une consonne, de manière qu'en grec, c'est la partie sifflante qui a disparu et l'aspiration qui est restée; le contraire a eu lieu en latin. Aussi, dans Homère, le mot σῦς, gén. συός est plus fréquent que ὗς, gén. ὑός. La même observation s'applique à la consonne *f* (*ph*) changée en *h*. On sait que les mots *hordeum*, *hircus*, *hœdus*, etc. viennent du vieux latin *fordeum*, *fircus*, *foedus*, et nos mots *hors*, *habler*, etc., du latin *foras*, *fabulari*. La partie labiale de la consonne *f* (*ph*) a disparu et il en est resté l'aspiration.

Il y a pourtant des exemples de permutation où évidemment les articulations de deux organes différents ont été substituées l'une à l'autre. Ainsi, les Grecs prononçaient devant toutes les voyelles leur consonne *cappa* (κ) comme un k; de même les Romains, tant qu'a duré l'empire d'Occident, paraissent avoir prononcé leur consonne *c* devant toutes les voyelles comme un k, de manière qu'ils prononçaient *kikero*, etc.; *ci* était donc pour eux une ar-

ticulation gutturale, qui s'est changée dans les langues néo-latines en articulation linguo-dentale, comme dans d'autres mots les gutturales *j* et *c*, *γ* et *χ* ont été remplacées par nos *chuchotantes j* et *che*. De même en russe on dit *featr*, *feologïa*, etc. ; c'est la dentale aspirée (théâtre, théologie) qui est changée en labiale. Ces permutations, quoique nombreuses, ne sont pourtant pas communes aux langues en général et varient d'un idiome à un autre. Elles sont dues à des influences locales, à des habitudes de prononciation ou à d'autres causes qui échappent à nos recherches.

La diversité des consonnes quant à leur formation nous fait comprendre, pourquoi une labiale et une gutturale bien articulées ne peuvent guère s'associer assez étroitement pour se fondre en une *consonne complexe* ou *double*, tandis que les dentales et les linguales s'unissent facilement entre elles, et se lient, surtout les linguales, sans gêne et sans effort tant aux labiales qu'aux gutturales. Ainsi, nous ne pouvons guère prononcer à haute voix *pka*, *kma*, *gfa*, etc., de manière à bien faire entendre les *p*, *k* et *g*, sans y joindre un son sourd, une voyelle informe ou un *e muet* ; tandis que nous n'avons nul besoin de ce secours pour articuler très-distinctement *pra*, *kra*, *sta*, *gna*, etc. Cela vient sans doute de ce que les mouvements des lèvres et du gosier diffèrent trop, sont trop éloignés les uns des autres pour se faire simultanément et modifier ainsi un seul et même son, la même voyelle ; au contraire, les

mouvements de la langue, organe très-flexible, se font aisément en même temps que ceux de tout autre organe. Il est presque superflu de faire remarquer que la facilité avec laquelle se transforment par une action simultanée des organes, deux ou trois consonnes en une seule *consonne double* ou même en une *consonne triple*, dépend beaucoup de l'ordre dans lequel se présentent les articulations simples, et de la place qu'occupe le son ou la voyelle. Ainsi, nous prononçons très-bien *fleuve, golfe, stirps*, etc., mais il n'en est pas de même de *lfeuve, rpsi*, etc., à moins d'insérer un bruit sourd, un *e muet* entre *l* et *f*, *r* et *p*.

C'est également pour faciliter la parole ou pour la rendre plus agréable à l'oreille, que l'homme a naturellement recours à différents procédés qui font subir aux mots divers changements appelés *Métaplasmes* (*μεταπλασμός*, transformation), ou *figures de diction*, parce que les mots prennent par là une *autre figure*, une autre forme. Ces changements ou métaplasmes proviennent de l'addition, de la suppression, de la transposition ou de la transformation d'une ou de plusieurs lettres. Je me bornerai à mentionner ceux qui se rapportent spécialement aux consonnes, dont il s'agit ici. Leur nom seul, accompagné de quelques exemples, suffira pour en faire connaître la nature.

1° La *Prosthèse* (addition faite au commencement) : *es-prit* de *spiritus; es-pèce* de *species ; es-pine, épine, épingle* de *spina*, *spinula ; grenouille* de *ranula* ou *ranunculus ; Kartoffel* en allemand de *Erdapfel*, etc.

Les mots formés ainsi par l'addition d'une lettre destinée à faciliter leur prononciation, ne sont pas nombreux dans les langues en général, et encore beaucoup moins lorsque cette lettre est une consonne ; car le besoin d'un pareil changement, on le conçoit, ne se fait sentir que très-rarement. Le latin *terra*, *terre*, paraît pourtant appartenir aussi à cette classe de mots ; car dans toutes les autres vieilles langues, tant sémitiques qu'indo européennes, nous le rencontrons sans *t*, et même en grec dans l'adverbe ἔραζε, *à terre*.

2° L'*Epenthèse* (insertion) : ἀνήρ, gén. ἀνδρός ; *ab*, *absque* ; *gener*, *gendre* ; *numerus*, *nombre* ; *domitare*, *dompter* ; *crescere*, *croître* ; *venir*, je *viendrai* ; *vouloir*, je *voudrai* ; *thesaurus*, *trésor*, etc.

3° L'*Aphérèse* (soustraction faite au commencement) : γνώσκω, *nosco* ; *gnatus*, *natus* ; *dvis*, *bis* ; *dvellum*, *bellum* ; *glis*, gén. *gliris*, *loir* ; *historia*, *storia* en italien, *story* en anglais, etc.

4° La *Syncope* (retranchement dans l'intérieur d'un mot) : ἀράχνη, *aranea* ; *audivi*, *audii* ; *rideo*, *risi* ; *pareo*, *parsi* ; *mitto*, *misi* ; *cado*, sup. *casum* ; *trans-do*, *trado* ; *ago*, *agmen*, *examen* ; *jugum*, *jumentum* ; *fruges*, *frumentum* ; — *fidere*, se *fier* ; *plaga*, *plaie* ; *mansio*, *maison* ; *insula*, *isola* en italien, *île* ; *masculus*, *mâle* ; *alter*, *autre* ; *altare*, *autel* ; *gallus*, *gaulois* ; *aliquis-unus*, *aucun* ; — *alt*, *Gold*, *Holz* en allemand, *oud*, *goud*, *hout* en flamand, etc.

Remarquons que c'est à cause de leur faible articulation que les consonnes se perdent facilement, surtout lorsqu'une prononciation lente et traînante allonge ou rend plus sourde la voyelle dont elles sont précédées. La consonne *l* des mots *alter, gallus*, etc. n'est donc pas changée en la voyelle ou la lettre *u* ; mais le son bref de *a* est changé en *au*, et la consonne *l* s'est perdue.

5° L'*Apocope* (retranchement à la fin d'un mot) : *Πλάτων, Plato* ; *λέων, leo* ; *amatus, amed* en vieux français, *aimé* ; *cheval, chevaux* ; *mal, maux*, etc.

6° La *Métathèse* (transposition) : *πρό*. *pro, vor* en allemand, *por* en espagnol, *pour* en français; *Περσεφόνη, Proserpina* ; *Trasimenus. Tarsimenus* ; *temperare, tremper* ; *turbare, troubler*, etc.

7° L'*Assimilation* ou l'*Attraction* : *γράφω, γράμμα; cedo, cessi; jubeo, jussi ; premo, pressi ; uro, ussi ; puer* (*puerulus, puerlus*), *puella ; caper* (*caperulus, caperlus*) *capella ; liber* (*liberulus, liberlus*), *libellus ; supimus , summus ; aptus, doctus, scriptor, atto, dotto, scrittore* en italien, etc.

C'est aussi par *Association* que la consonne finale de plusieurs prépositions se change en d'autres consonnes dans la formation de mots composés. Aux nombreux exemples cités dans les grammaires particulières, je n'en ajouterai qu'un seul, le mot *officium*, qui est sans doute composé de *ob* et *facere*, et signifie littéralement *ce qui se fait à l'égard de quelqu'un, envers quelqu'un*.

L'Association étend même son influence sur les conson-

nes suivant qu'elles sont *douces*, *fortes* ou *aspirées*, c'est-à-dire suivant qu'elles sont l'effet d'un mouvement plus ou moins accusé du même organe, comme dans ces exemples : *γράφω, γραπτός, γράβδην ; πλέκω, πλεχθείς ; νύχθ' ὅλην ; scribo , scriptum ; rego , rectum,* etc.

Les exemples où la seconde consonne s'assimile à la première, sont rares et encore incertains. Le mot *vellem*, Imparfait de *velim*, conséquemment pour *velerem* paraît appartenir à cette classe.

8° La *Dissimilation*. Le changement de la consonne indiqué par ce terme nouvellement introduit dans le langage grammatical par M. Pott, a pour but d'éviter une certaine uniformité de son qui déplaît à l'oreille. Ainsi les Grecs n'aimaient pas à commencer deux syllabes consécutives par une consonne aspirée , et au lieu de *θριχός*, gén. de *θρίξ*, *θρέφω*, *τεθρίληκα*, etc., ils disaient *τριχός*, *τρέφω*, *πεφίληκα*. De même les Romains n'employaient pas indifféremment les terminaisons *aris* et *alis* pour former des noms dérivés , quoiqu'elles eussent, sans aucun doute, la même signification : lorsque le mot radical se terminait par un *l* , ils lui donnaient la terminaison *aris*, par exemple, *singularis, solaris, ocularis*, etc. ; mais ils disaient *pluralis, muralis, regalis, hiemalis, annalis*, etc.

Tous ces *métaplasmes* ou changements , bien que , eu égard au nombre, les exemples en varient beaucoup d'une langue à l'autre, peuvent pourtant être considérés comme l'expression d'autant de lois suivies dans le langage

en général, et qui sont dues aux exigences de l'euphonie. Ils sont difficiles à expliquer, parce qu'ils dépendent d'une foule de circonstances que nous ne connaissons pas. On peut les appeler *changements par euphonie*.

Ces observations sur les premiers éléments du langage me paraissent suffire. J'abandonne au lecteur le soin de les compléter par beaucoup d'autres que j'aurais pu y ajouter, mais qu'il trouvera de lui-même. Si j'ai consacré tant de pages aux voyelles et aux consonnes, c'est que l'étude comparée des langues n'est pas possible sans la connaissance de ces premiers éléments : soit dans les recherches étymologiques, soit dans la décomposition des mots dont on analyse le sens, c'est toujours là qu'il faut en revenir (1).

(1) Pour avoir plus de détails sur les changements qu'éprouvent les voyelles et les consonnes, on peut consulter : K. L. Schneider, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, Berlin, 1819. — Fr. Diez, *Grammatik der romanischen Sprachen*, Bonn, 1856. — M. Edélestand du Méril, *Essai philosophique ssr la formation de la langue française*, Paris, 1852. — Fr. Bopp, *Vergleichendes Accentuations system*, etc., Berlin, 1854. — K. W. L. Heyse, *System der Sprachwissenschaft*, publié par Dr. H. Steinthal, Berlin. 1856.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

DES SYLLABES. — DE LA DIVISION DES SYLLABES ET DE LEUR SÉPARATION. — DE LA QUANTITÉ ET DE L'ACCENT TONIQUE.

§ 18.

Les sons élémentaires que nous faisons entendre distinctement, soit purs et représentés par les voyelles, soit diversement modifiés par les articulations ou consonnes, pourraient servir isolément de signes à un très-grand nombre d'idées, et constituer une langue dont tous les mots seraient d'une seule syllabe. Il est même vraisemblable que le langage, dans sa première simplicité, se composait uniquement de monosyllabes, quoique nous n'en sachions rien de certain, parce que les plus anciennes langues, à l'époque où nous les connaissons, étaient déjà écrites et avaient probablement subi bien des altérations antérieures dans la bouche du peuple. Mais ce que nous voyons dans les plus anciennes langues comme dans les langues modernes, c'est

que, pour désigner les objets par le son de sa voix, l'homme a eu recours, et cela très-naturellement comme je le montrerai plus loin, à un autre moyen très-propre à augmenter le nombre des mots : il a réuni plusieurs de ces sons, soit purs, soit articulés, pour en faire le signe d'une seule idée totale ; par exemple : *a-mor*, *ju-dex*, *con-sul*, etc. Chacun de ces trois mots est évidemment composé de deux sons bien distincts et qui sont nommés *Syllabes* (1). Une syllabe n'est donc rien autre chose qu'un son, soit pur, soit articulé, prononcé par une seule émission de voix. Un pareil son tantôt constitue à lui seul un mot, tantôt n'en fait qu'une partie ; car par *mot*, on entend un son ou plusieurs sons réunis de notre voix, employés comme signe (*σημεῖον*, *φωνὴ σημαντική*) d'une idée, soit simple, soit composée de plusieurs idées partielles. Le son devient *mot* en vertu de l'idée qu'on y attache.

Plusieurs grammairiens ont soutenu qu'une consonne ne peut terminer une syllabe, c'est-à-dire qu'une articulation ne peut modifier la voyelle qui précède, parce qu'il leur paraissait qu'il n'est plus temps de modifier un son

(1) Les Grecs et après eux les Romains ont donné au son prononcé par une seule émission de voix le nom de Συλλαβή (ἀπὸ τοῦ συλλαμβάνειν τὰ γράμματα), *Syllaba*, réunion, parce que la plupart de ces sons se composent de plus d'un élément de la parole. *Syllabas nominamus*, dit Priscien, *non quod omnes comprehensione litterarum constant, sed quod pleræque*. Voy. Denys le Thrace, chap. 8. — Apollonius, *Syntaxe*, chap. 2. — Le Recueil de Putsch, pag. 671 et 1829.

quand il est déjà échappé. Mais on ne voit pas pourquoi, en coupant pour ainsi dire le son tout net au moyen d'une occlusion brusque de la bouche, on n'y imprimerait pas une modification aussi bien caractérisée que par une explosion subite et instantanée ; il suffit pour s'en convaincre de consulter l'oreille, le meilleur juge en cette matière. Je regarde donc chacun des sons *ab, ac, am*, etc., comme une seule syllabe et rien de plus, aussi bien que *ba, ca, ma*, etc. J'en dirai autant des sons *af, al, ar, as*, etc. ; car le bruit ou le souffle qu'on entend après ces consonnes, n'est pas un *son*.

§ 19.

Les syllabes peuvent être rangées en plusieurs classes suivant qu'elles se composent d'une pure voyelle ou d'une voyelle, soit précédée, soit suivie d'une ou de plusieurs consonnes. Pour éviter des divisions inutiles, je me bornerai à la suivante, la seule qui, à ma connaissance, reçoive une application assez étendue dans plusieurs langues, et qui distribue les syllabes en deux classes :

1° *Syllabes simples*, celles qui se terminent par une voyelle;

2° *Syllabes composées*, celles qui finissent par une consonne.

Ici se présente la question de savoir comment, dans les mots composés de plusieurs sons articulés, les voyelles et

les consonnes doivent être réunies ou séparées pour en former des syllabes, c'est-à-dire pour être épelées.

Lorsqu'il s'agit de séparer l'une de l'autre les syllabes d'un mot écrit, c'est sans doute à l'oreille seule qu'il appartient de décider ; car les lettres écrites n'ont d'autre office (1) que de représenter le mot tel qu'on a l'habitude de le prononcer. Mais l'habitude de prononcer les mots composés de plusieurs syllabes, est-elle le résultat d'un usage arbitraire, sans lois et sans règles ? En comparant plusieurs langues à cet égard, nous trouvons que, dans la prononciation des mots composés et dérivés, l'homme suit, ou l'étymologie, ou, en dépit de l'étymologie, la facilité de l'élocution. Ainsi, c'est bien l'étymologie qui nous fait encore aujourd'hui prononcer à l'exemple des Romains : *ab-utor, ab-ero, ab-rado, abs-tuli, sub-rideo, dis-par, post-liminium, dis-par, Helles-pontus,* (*aru-spex, abs-temius,* Quintil. I, 7), etc. ; et en français : *ab-latif, ob-lation, dis-tribuer,* etc. ; tandis que, malgré l'étymologie et sans doute pour rendre la prononciation plus facile, nous prononçons de même que les Romains le faisaient : *le-go, lon-gaevus, fu-nambulus* (*funis*); *ca-thedra* (*κατά* et *ἕδρα*), *me-thodus* (*μετά* et *ὅδος*), etc.; et en français : *a-bus, res-pect, res-pirer, des-tituer,* etc.

De ces deux espèces de faits très-nombreux et très-

(1) *Hic enim usus est litterarum, ut custodiant voces et velut depositum reddant legentibus.* (Les lettres sont là pour conserver et pour rendre les mots comme un dépôt.) Quintil., I, 4.

faciles à constater dans plusieurs autres langues, nous pouvons, je pense, conclure que, dans la prononciation des mots composés de plusieurs syllabes, chacune d'elles conserve sa forme primitive tant que sa valeur individuelle reste généralement connue et se fait sentir dans le mot dont elle fait partie, mais qu'une fois sa valeur logique perdue pour les oreilles du peuple (1), on abandonne l'étymologie, et on y substitue une prononciation plus facile.

Quelles sont les syllabes les plus faciles à prononcer ? Pour répondre à cette question, rappelons-nous que nous ne pouvons produire un son quelconque sans que notre appareil vocal fasse un certain mouvement qui mette l'air en vibrations ; or, ce mouvement indispensable imprime déjà au son une faible modification, produit une aspiration plus ou moins perceptible ; d'où l'on peut conclure que la syllabe la plus naturelle et la plus facile à former est celle qui commence par une consonne : le chinois et les vieilles langues sémitiques, où aucune syllabe ne commence par

(1) Le sens individuel de chaque syllabe se perd insensiblement, parce que l'homme n'est attentif qu'à la valeur totale du mot. On dit bien que les mots sont les portraits des idées, mais cela n'est vrai en quelque sorte que là où chaque syllabe rappelle encore un trait, une idée partielle de l'idée totale exprimée par le mot entier, comme c'est le cas dans plusieurs langues et dans quelques mots français, par exemple : *re-venir*, *gen-darme*, *bourg-mestre*, *lieu-tenant*, *passe-temps*, *ouï-dire*, *à-compte*, etc. ; mais du moment que chaque syllabe a perdu sa valeur individuelle, on peut dire que les mots ne sont plus que des *étiquettes*, des *numéros*.

une voyelle, viennent à l'appui de cette opinion. Les anciens Grecs paraissent aussi avoir eu pour principe que toute syllabe commençait, si non par une consonne, du moins par une légère aspiration équivalente à une faible consonne ; car ils mettaient souvent l'*esprit* dans le corps d'un mot sur une syllabe qui commençait par une voyelle, en écrivant λαός, etc. (1) Les syllabes qui finissent par une seule consonne, sont également très-faciles à prononcer, mais celles qui commencent ou finissent par deux ou trois consonnes, exigent évidemment un certain effort des parties mobiles de la bouche, surtout quand l'une des deux consonnes est gutturale et l'autre labiale, et même dans le cas où ce sont deux consonnes fortes, dont l'une est une linguo-dentale. Aussi peut-on remarquer que dans les langues en général les mots qui commencent par *kp*, *gp*, *kb*, *km*, *gm* et même par *ct*, *pt*, etc., sont rares. En français, en allemand et même en latin, nous n'avons pas un seul mot commençant par ces consonnes, car les mots *Ctesiphon*, *Ptolemaeus*, etc., qu'on cite souvent pour exemples, sont étrangers à la langue des Romains. La difficulté est moins grande quand l'une des

(1) Les Grecs figuraient dans le principe l'*esprit rude* ou l'aspiration par la lettre H, comme chez nous; et il paraît qu'anciennement beaucoup de voyelles qui ont aujourd'hui l'*esprit doux*, étaient plus fortement aspirées et marquées de l'*esprit rude*. Plus tard, environ 200 avant notre ère, on a divisé l'ancienne figure de l'*esprit rude* H en deux moitiés, dont l'une (Γ) a servi ensuite pour marquer l'*esprit rude*, et l'autre (⊣), l'esprit doux. Ce n'est que vers le XIIe siècle qu'on a donné à ces deux signes une certaine courbure.

deux articulations est une linguale, parce que la langue, qui est très-flexible, agit sans gêne simultanément avec tout autre organe. Aussi les mots qui commencent par *kr, tr, gn, pl*, etc. sont fréquents dans les langues.

D'après cela on peut douter de la justesse des observations faites par les anciens grammairiens sur l'épellation de beaucoup de mots latins, et plus encore de l'exactitude de la règle générale que plusieurs grammairiens modernes ont fondée sur ces mêmes observations des anciens, à savoir que les consonnes qui se peuvent joindre ensemble au commencement d'un mot, se doivent aussi joindre au milieu sans les séparer, excepté dans les mots composés, et qu'il faut conséquemment prononcer : *do-ctus*, *a-ctum*, *pun-ctum*. *scri-ptum*, *a-ptus*, *pro-pter*, *a-mnis*, *o-mnis*, *scri-psi*, *i-pse*, *i-stic*, *no-strum*, *ve-strum*, *maje-stas*, *do-ctrina*, *vi ctrix*, *Ca-dmus*, etc., parce qu'en latin ou en grec, dit-on, beaucoup de mots commencent par ces deux ou trois consonnes. Mais qu'est-ce que cela prouve ? C'est comme si de la réunion des deux consonnes *ns* à la fin des mots *dens*, *mons*, etc., on tirait la conclusion que ces mêmes consonnes doivent être réunies au milieu des mots en épelant *de-nsus*, *pe-nsus*, etc. A ma connaissance, la formation des mots cités plus haut, étudiée d'après le génie de la langue, ne fournit aucune raison à l'appui de cette épellation et pourrait même en fournir pour la combattre. D'ailleurs elle offre le double inconvénient de

défigurer le radical et de rendre la prononciation plus difficile (1).

§ 20.

Pour désigner deux idées, en variant le son, l'homme, outre la réunion de plusieurs syllabes, avait à sa disposition deux autres moyens :

1° Il pouvait faire durer le même son plus ou moins de temps, comme en français : *tache* et *tâche ; pomme* et *paume ; patte* et *pâte*, etc ; en latin, *ĕdo* (je mange) et *ēdo* (je publie) ; *lĕgo* (je lis) et *lēgo* (je lègue) ; *lĕgit* (il lit) et *lēgit* (il a lu) ; *parēre* (obéir) et *parĕre* (enfanter) ; *mălus* (mauvais) et *mālus* (pommier) ; *pŏpulus* (peuple) et *pōpulus* (peuplier), etc.

2° Il pouvait aussi prononcer le même son d'un ton plus ou moins élevé, comme en grec : *τίς* (qui ?) et *τὶς* (quelqu'un) ; *ἔστι* (il existe) et *ἐστί* (il est, comme *copule*) ; *τρόχος* (carrière) et *τροχός* (courrier) ; *λιθόβολος* (à qui l'on jette des pierres) et *λιθοβόλος* (celui qui jette des pierres), etc. En latin, les mots *itaque* (donc), *utique* (certainement), *adeo* (je vais vers..), ont l'accent sur la première syllabe, tandis que *itaque* (et ainsi), *utique* (et comme), *adeo* (au point), l'ont sur la seconde.

(1) Voyez, pour la discussion complète de cette question, Vossii *Aristarch.* I, 44. — La *Méthode latine de* Port-Royal (*Traité de l'Orthographe* chap. 14.) — K. L. Schneider, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache.* Berlin 1819, pag. 763 et suiv. — K. E. A. Schmidt, *Beiträge zur Geschichte der Grammatik.* Halle, 1859.

C'est sur ces deux espèces de prononciation, dont chaque mot est susceptible et qui suffisent pour le distinguer de tout autre, que se fonde ce qu'on appelle dans la grammaire la *Quantité* et l'*Accent tonique* d'une syllabe.

Les anciens grammairiens et philosophes grecs, du moins les Stoïciens regardaient, à ce qu'il paraît, le son d'une syllabe comme un corps, susceptible d'être modifié en *longueur*, en *hauteur* et en *largeur* : 1° la propriété qu'a le son d'une syllabe d'être émis avec une durée plus ou moins longue, s'appelait *χρόνος* et en latin *tempus* ; 2° la propriété du son de la syllabe de se pouvoir prononcer avec élévation ou abaissement de la voix était nommée *τόνος* et en latin *tenor* ; 3° la propriété du son de se modifier en largeur, c'est-à-dire d'être émis avec un souffle plus ou moins large, plus ou moins volumineux, s'appelait *πνεῦμα*, souffle, et en latin *spiritus*. Et comme, suivant eux, non seulement l'aspiration marquée par l'*esprit rude* ou *doux*, mais aussi la différence des consonnes, suivant qu'elles sont accompagnées d'une aspiration plus ou moins sensible, dépendait de l'affluence plus ou moins grande du souffle, ils distinguèrent, d'après la propriété du son désigné par le nom de *πνεῦμα*, les consonnes entre elles, en les divisant en *ψιλά*, *μέσα* ou *κοινά* et *δασέα*.

De même que la forme de tout objet matériel dépend de ces trois dimensions, le son total de chaque syllabe dépend de sa durée, de son ton et de son articulation plus ou moins aspirée : c'est ce qu'ils appellent *προσῳδία*,

Accentus (*ac-cinere, ad-canere*), le chant qui accompagne la syllabe. — *Accentus dictus est ab accinendo, quod sit quasi quidam cujusque syllabae cantus : apud Graecos ideo* προσῳδία *dicitur, quod* προσᾴδεται ταῖς σολλαβαῖς (1). — *Accentus autem quasi adcantus dictus est, quod ad cantilenam vocis nos facit agnoscere syllabas* (2). Le mot προςῳδία, *Accentus*, avait donc dans le principe un sens plus large qu'aujourd'hui et pouvait s'appliquer à tous les accidents de prononciation. Il est probable qu'on a donné au son de la syllabe, envisagé dans ses trois dimensions, le nom de ᾠδή, *cantus*, chant, parce que de ces trois dimensions du son dépend réellement l'euphonie du mot. — *Est autem*, dit Cicéron, *in dicendo etiam quidam cantus* (3). Avec le temps, tous ces termes ont reçu d'autres significations, mais ce n'est pas ici le lieu de s'en occuper. Ce que je viens d'en dire suffit pour mon sujet.

§ 21.

Aujourd'hui la *Quantité* d'une syllabe est cette modification du son qui résulte de la durée du temps qu'on met à la prononcer relativement au temps d'une autre syllabe. Ainsi, les monosyllabes *tache* et *tâche* diffèrent de *Quantité*, parce que je mets une demie seconde, par exemple,

(1) Diomedes, édit. de Putsch, pag. 425.
(2) Servius, édit. de Putsch, pag. 1812.
(3) *Orator*, XVIII.

pour prononcer l'un, et une seconde entière pour l'autre : ils sont dans le rapport de 1 à 2.

Il va sans dire que dans les mots de chaque langue nous pourrions avoir des syllabes dont l'une serait trois, quatre, cinq fois plus brève qu'une autre ; mais comme ces différences d'un tiers, d'un quart, d'un cinquième seraient à peine sensibles, on ne pouvait guère prendre des différences de durée si faibles, pour en faire des signes bien caractérisés de plusieurs idées diverses. Aussi, pour tout ce qui regarde le sens des mots, l'homme ne paraît avoir eu égard qu'aux syllabes qui sont entre elles dans le rapport de 1 à 2 : *longam esse duorum temporum, brevem unius, etiam pueri sciunt*, dit Quintilien, IX, 4. Sans doute, si l'on examinait avec une oreille scrupuleuse toutes les syllabes, telles qu'elles se prononcent dans une phrase, on trouverait que leur rapport n'est pas toujours celui de 1 à 2 ; aussi le même rhéteur ajoute : *et longis longiores, et brevibus sunt breviores syllabae*. Mais quoi qu'il en soit de ces différences minimes, il est certain que dans aucune des langues où l'on distingue les syllabes en brèves et en longues, on n'a tenu compte, pour le sens et pour le mètre, que de la différence de 1 à 2, en considérant les brèves comme ayant la moitié de la durée des longues.

Les points à traiter ici au sujet de la *Quantité* se réduisent, ce me semble, à énoncer et à expliquer, si faire se peut, les lois qui gouvernent la *Quantité* des syllabes,

tant dans le discours ordinaire que dans le langage poétique en général.

Si, dans ce but, nous examinons plusieurs langues, nous trouvons dès l'abord que, relativement à cette qualité du son, elles se partagent en deux grandes classes :

1° Il y a des langues dans lesquelles la *Quantité* de la syllabe dépend de son élément logique, de son sens, de son importance dans le mot quand il est polysyllabique, et du rôle qu'elle joue dans le discours quand elle forme à elle seule un mot. A cette classe appartiennent les langues allemande, flamande ou hollandaise et l'anglais, du moins pour les mots qui sont d'origine teutonique.

Pour bien comprendre l'origine et la cause de la *Quantité* dans ces langues, il est à observer qu'elles sont riches en mots composés et en mots dérivés qui se forment, en mettant tantôt avant tantôt après la racine, qui est le plus souvent monosyllabique, l'une ou l'autre syllabe qui ajoute quelque idée accessoire à l'idée fondamentale exprimée par la racine. Dans ces mots l'oreille distingue encore très-sensiblement la syllabe radicale, soit parce qu'elle est souvent employée à elle seule comme un mot monosyllabique, soit parce que les autres syllabes qui l'accompagnent, s'annoncent clairement comme des syllabes accessoires. De là il résulte que la syllabe radicale conserve une importance spéciale, qu'on cherche, comme par un sentiment instinctif, à faire ressortir en prolongeant le son et en élevant la voix. Aussi, dans ces langues, la même

syllabe qui est longue a ordinairement l'*Accent tonique*, dont il sera bientôt question.

De ce qui vient d'être dit, il est facile de conclure que, pour les langues de cette classe, les règles de *Quantité* ne sont ni nombreuses, ni difficiles à retenir, ni même sujettes à beaucoup d'exceptions. En effet, on peut les résumer comme suit :

a) Parmi les mots monosyllabiques, les substantifs, les adjectifs, les verbes attributifs et les adverbes forment une syllabe longue, à cause de l'importance des idées que ces *parties du discours* représentent ; tandis que les verbes auxiliaires, le verbe-substantif (*être*, comme *copule*), l'article, les pronoms, les prépositions et les conjonctions ne forment ordinairement qu'une syllabe brève, parce que les idées qu'ils expriment paraissent moins importantes.

b) Dans les polysyllabes dérivés, c'est la syllabe radicale qui est longue, et les syllabes prépositives et postpositives sont régulièrement brèves ; ainsi, d'après la prosodie de ces langues, on prononce : *lie-bĕn* (aī-mĕr), gĕ-liebt (ai-mē), bĕ-grei-fĕn (cŏmprendre) vĕr-gē-bĕn (pār-dōn-nĕr), bĕ-kōm-mĕn (rĕ-cē-vŏir), etc. Mais si le mot polysyllabique, au lieu d'être un mot dérivé, est un mot composé de deux ou plusieurs monosyllabes, encore souvent employés comme tels et longs d'après notre première règle, dans ce cas, chacune de ses syllabes sera longue, et on prononce : *Rēit-pfērd* (lit-

téralement : *monte-cheval*) ; *Gross-vā-ter* (grānd-pĕrĕ) ; *āb-sētz-ĕn* (dē-mēt-tre) *wēg-nōh-mĕn* (ēn-lē-vĕr) *weg-geh-ĕn* (s'ēn-āl-ler), etc. ; parce que les syllabes *ab*, *weg* signifient autant que nos adverbes *de là*, *en*, et s'emploient encore seules dans ce sens, comme le mot *en* dans *j'en viens ; allez-vous-en*.

Je me borne ici à ces règles générales. Les particularités et tous les détails touchant la *Quantité* dans les langues de cette classe, appartiennent naturellement aux traités spéciaux de prosodie.

2° Il y a beaucoup de langues dans lesquelles la *Quantité* de la syllabe n'a aucun rapport avec sa signification, mais où la longueur et la brièveté se règlent d'après l'élément matériel du mot, et dépendent soit de la nature du son, soit de l'euphonie, soit uniquement de l'usage. A cette classe appartiennent surtout le grec et le latin, que j'ai particulièrement en vue dans les observations qui vont suivre.

Comme le sens ou la signification constitue la partie principale du mot et résulte dans les langues polysyllabiques de la valeur individuelle des syllabes dont le mot se compose, on est porté à croire que, dans toutes les langues, la valeur logique est naturellement appelée à déterminer la *Quantité* de la syllabe. Tout le monde sait pourtant qu'il n'en est pas ainsi, ni en grec, ni en latin, ni dans plusieurs autres langues, où la prosodie se fonde uniquement sur l'élément matériel ou phonétique des syl-

labes. Quelle est la cause de ce fait ? Cela vient, je pense, de ce que, longtemps avant l'époque où les premiers poëtes grecs et romains ont cherché à donner de l'agrément à leurs compositions par le mélange des sons lents et rapides, le peuple ne distinguait déjà plus la syllabe radicale des syllabes accessoires, ce qui arrive aujourd'hui dans la langue française, et suivait conséquemment dans le discours ordinaire l'harmonie, qui résulte du rapport des sons entre eux et de leur conformité avec les organes, soit de celui qui parle soit de celui qui écoute.

Mais pourquoi la syllabe radicale a-t-elle cessé de se distinguer des syllabes accessoires chez les Grecs et les Romains plutôt que chez les Germains? Voici ma réponse. La Grèce et l'Italie, dans une haute antiquité, ont été sans doute peuplées de tribus et de colonies venues de divers pays, dont les unes ne comprenaient guère la langue ou du moins le dialecte des autres : toutes les traditions et tous les phénomènes linguistiques viennent à l'appui de cette hypothèse. Ces peuples, étrangers les uns aux autres pour le langage, recevaient naturellement les uns des autres leurs mots tout formés, sans distinguer aucunement la syllabe radicale es syllabes accessoires, précisément comme on reçoit dans le commerce une monnaie courante, sans connaître l'alliage qui a servi à fixer la valeur de sa première émission. En supposant même que plusieurs de ces diverses peuplades n'y aient apporté dans le principe que des mots monosyllabiques, on conçoit pourtant que cet état

de première simplicité ne pouvait guère se prolonger. Sous le beau ciel de ces contrées, les facultés intellectuelles de l'homme se sont développées de très-bonne heure : il a dû bientôt saisir de nouvelles idées dont l'expression exigeait la formation de mots composés et dérivés de toute espèce , ce qui a fait perdre à ces langues leur caractère monosyllabique. De plus , dans la formation des mots composés et dérivés, les Grecs et les Romains , mais surtout les Grecs, soit par l'influence du climat, soit à cause de la délicatesse de leurs organes, recherchaient l'abondance des voyelles. Il est arrrivé de là que dans leurs langues, à l'époque où nous les connaissons , la racine des mots , en passant d'une peuplade à l'autre, avait déjà subi autant d'altérations que les mots latins dans les langues romanes ou néo-latines et ne se faisait plus sentir aux oreilles du peuple. Les langues germaniques se sont propagées et développées dans des circonstances tout autres.

Quant aux règles générales concernant la *Quantité* dans les langues de cette classe , elles se trouvent dans tout traité de prosodie. Je me contenterai de rappeler ici les suivantes :

a) Toute syllabe , considérée en elle-même indépendamment de celle qui suit, et terminée par une simple voyelle , est tantôt brève tantôt longue suivant le temps qu'on met à la prononcer. L'usage seul est ici le souverain

maître de la *Quantité*, comme dans *pater*, *mater* (1); *musa*, *musa* ; *legere*, *monere*, etc.

b) La diphthongue rend ordinairement la syllabe longue ; parce qu'il faut plus de temps pour faire entendre les deux voyelles dont elle se compose que pour en prononcer une seule. Cependant, par un grand exercice, on peut acquérir l'habitude de prononcer les diphthongues en un seul *temps* ; aussi, dans la poésie grecque, elles forment souvent une syllabe brève.

c) La syllabe terminée par une voyelle et suivie d'une autre qui commence par une voyelle dans le même mot, est plutôt brève que longue ; parce que si la première était prononcée avec quelque durée, il y aurait souvent un hiatus et le mot aurait l'air d'être coupé en deux.

d) Les consonnes qui précèdent la voyelle n'exercent aucune influence sur la *Quantité* de la syllabe dont elles font partie : *probare*, *strepitare*, etc.

e) La syllabe terminée par une seule consonne et conséquemment facile à former, est tantôt brève tantôt longue, suivant le temps qu'on s'arrête sur la voyelle. L'usage seul, quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine, est encore ici le maître, par exemple : *legis*, *mones* ; *laudat*, *laudas* ; *virtus*, *manus*, génit. et plur. *manus*, etc.

f) La syllabe qui finit par deux ou trois consonnes ou

(1) La syllabe qui est ainsi longue à cause de la longueur de sa voyelle, est appelée *longue par nature* (φύσει, *natura*) ; mais quand la syllabe s'emploie comme longue, tandis que sa voyelle est brève de sa nature, par exemple : pă-ter, pă-tres ; nĭ-ger, nĭ-gri, etc., on dit que la syllabe est *longue par position* (θέσει, *positione*).

une consonne double, est toujours longue : *ars*, *stirps*, *fax*, *nux*, etc. ; parce que leur formation exige qu'on s'arrête quelque temps sur la voyelle. Il en est de même de la syllabe terminée par une seule consonne et qui est suivie par une autre commençant également par une consonne ; par exemple : *il-le*, *ar-ma*, *sal-tus*, etc.

Une observation générale à ajouter à ces règles, c'est qu'il ne faut pas confondre la *Quantité* ou la durée de la syllabe avec le *volume* ou la qualité du son qui rend la voyelle sourde et pleine (grave) ou fine et légère (aiguë). Le son d'une syllabe peut être plus fin sans avoir pourtant moins de durée : seulement la voyelle sonne autrement. Ainsi le son du mot *clé* peut avoir autant de durée que celui du mot *chef;* la première syllabe du mot *or-dre* autant que le mot *corps*. Ces quatre syllabes pourraient être considérées comme ayant la même *Quantité*, mais elles diffèrent par le son de leurs voyelles, qui est plus volumineux, plus grave dans *corps* que dans *or-dre*, et moins volumineux, plus aigu dans *clé* que dans *chef*. La *Quantité* de la syllabe est donc tout à fait différente et indépendante du son plus ou moins grave et aigu de sa voyelle ; quelle que soit la qualité de la voyelle à cet égard, la syllabe peut être longue ou brève ; mais elle ne peut pas être longue avec un son bref, et comme c'est la voyelle qui représente le son, il est évident qu'à proprement parler, la voyelle d'une syllabe longue est toujours longue ; car si la voyelle qui représente le son était brève, d'où la syllabe recevrait-elle donc

sa longueur ? car les consonnes ou les articulations, tout en donnant au son de la voyelle une autre forme, n'ajoutent pourtant rien à sa durée, pas plus que la forme ronde ou carrée n'ajoute à la substance matérielle qu'elle affecte. Si cependant dans l'analyse des éléments dont une syllabe se compose, nous disons, à l'exemple des anciens grammairiens, que la voyelle d'une syllabe longue est brève, comme dans *ars, fax, nex, nix, nux*, etc., c'est que, comme eux, nous analysons ces syllabes d'après notre manière de les prononcer, tandis que les premiers poëtes romains les ont probablement prononcées autrement.

Quoique dans la poésie française, où les syllabes sont comptées et non mesurées, on ne tienne aucun compte de la *Quantité*, une oreille attentive et juste s'aperçoit pourtant bien que toutes les syllabes ne se prononcent pas avec la même durée. Si le traité de prosodie de l'abbé d'Olivet a trouvé tant d'opposition, c'est qu'il n'avait pas suffisamment distingué entre la durée de la syllabe et le son grave ou aigu de sa voyelle ; ainsi, d'après sa doctrine, les mots *patte, poste, pomme, juste*, etc., seraient des syllabes brèves, et il en serait de même de la seconde syllabe des mots *personne, couronne*, etc. Par suite de cette inexactitude, il n'a pas toujours bien consulté l'usage de la prononciation, et toutes ses remarques, plusieurs étant mal fondées, ne pouvaient conduire à aucun principe, à aucun système régulier et complet, tel que celui des langues germaniques ou celui de nos langues classiques.

Digitized by Google

§ 22.

L'*accent tonique* est cette qualité de la syllabe qui résulte du ton élevé ou baissé dont elle est prononcée comparativement à une autre syllabe. Ainsi, on prononce en grec *ἄνδρα πολύτροπον;* en latin, *hómo, hómines, hónor, honóres;* en allemand, *liében, réden, bekómmen;* mais en français, *aimér, parlér, recevóir*, etc., en élevant tant soit peu la voix sur les syllabes marquées du signe (').

Il ne faut pas confondre le *ton* avec le son plus ou moins volumineux, grave ou aigu, comme on dit communément. La voix d'une femme et d'un enfant est moins volumineuse que celle d'un homme, mais elle n'est pas pour cela d'un autre ton ; de même le son des voyelles *a, o, ou* est plus volumineux que celui de *è, é, i*, mais leur ton peut être le même. Le *ton* est cette qualité du son qui lui fait occuper un degré plus ou moins élevé dans l'échelle de la gamme ; et ce degré d'élévation, d'après les physiologistes, dépend principalement de la tension plus ou moins grande des cordes vocales et de la force du souffle. Remarquons pourtant que le son volumineux (grave) devient ordinairement plus léger, plus fin (plus aigu) par cela même qu'il est prononcé d'un ton plus élevé. C'est sans doute aussi pour cela que, dans le langage ordinaire et même scientifique, les mots *grave* et *aigu* s'emploient pour distinguer, tantôt le volume du son, tantôt son degré d'élévation.

Les grammairiens grecs et latins, comme tout le monde le sait, avaient trois signes pour indiquer le ton des syllabes : le signe (´), appelé *accent aigu*, marquait l'élévation, et l'*accent grave* (`) l'abaissement de la voix. Ayant observé en outre qu'il y a certaines voyelles très-longues sur lesquelles on s'arrête en élevant et en baissant la voix, comme seraient en français *áàge*, *róòle*, etc., ils les marquèrent d'un double signe composé des deux autres (^), qui prit insensiblement la forme d'un v renversé (ʌ) : c'est ce qu'on appelle *accent circonflexe*.

Aristophane de Byzance, célèbre grammairien et inspecteur de la Bibliothèque d'Alexandrie sous les premiers Ptolémées, est regardé comme l'inventeur des accents en grec ; mais il serait difficile de dire à quelle époque et jusqu'à quel point ces signes une fois fixés, soit pour conserver la bonne prononciation, soit pour la faciliter aux étrangers, sont devenus d'un usage plus ou moins étendu dans les siècles postérieurs ; car, parmi les plus anciens manuscrits grecs, venus jusqu'à nous, la plupart en sont entièrement dépourvus. Indépendamment de Quintilien, plusieurs anciens grammairiens latins, mais surtout Priscien (1), qui dirigeait une école à Constantinople au commencement du VIe siècle de notre ère, et Isidore de Séville (2), mort en 635, nous ont laissé des remarques

(1) Voy. Putsch, pag. 1286 et suiv.

(2) Voy. Isidori hispalensis *Origines* sive *Etymologiæ*, lib. I, cap. 7, seqq.

très-étendues sur l'*accent tonique* des mots latins, et la manière dont ces grammairiens s'expriment sur les signes usités de leur temps pour l'indiquer, porte à croire qu'ils avaient sous les yeux des manuscrits où les *accents* étaient marqués avec autant de soin que chez les Grecs ; mais, soit négligence des copistes, soit ignorance des siècles postérieurs, aucun de ces manuscrits accentués ne nous est parvenu, en sorte qu'aujourd'hui nous ne connaissons plus qu'imparfaitement l'accent tonique de la langue des Romains.

Il est presque superflu de faire remarquer que les *accents* de l'écriture en français n'ont aucun rapport au ton de la syllabe, dont il s'agit ici, mais suppléent au manque de caractères et font voir que la même voyelle représente successivement deux ou trois voix différentes, telle que *é*, *è*, *ê*, etc.; leur nombre pourrait même être plus grand pour distinguer également les sons divers de toute autre voyelle, et l'écriture en serait d'autant plus exacte.

§ 23.

La place que l'*accent tonique* occupe dans les mots de plusieurs syllabes, varie d'une langue à l'autre, et, dans le langage familier, souvent d'une ville à l'autre. Ainsi, en français, l'accent tonique est toujours sur la dernière syllabe quand elle est *masculine*, c'est-à-dire pleinement prononcée, et il est sur l'avant-dernière, quand la der-

nière est *féminine*, c'est-à-dire terminée par un *e* muet ; en allemand et en flamand, il est ordinairement sur la syllabe radicale ; en grec, sur une des trois dernières ; en latin, jamais sur la dernière (1) ; en hébreu, souvent sur la dernière, et en arabe, jamais ; en sanscrit, très-souvent sur la première. En anglais, en espagnol, en italien et en d'autres langues, peut-on dire quelle est la syllabe qui lui convient ?

En présence de ces divergences innombrables, tout ce qu'on peut établir en général relativement à la place de l'accent tonique dans les diverses langues, se réduit aux deux observations suivantes :

1° Dans les langues où chaque syllabe des mots est encore significative pour l'oreille du peuple, comme, par exemple, la première des mots *gendarme*, *lieutenant*, etc., l'accent tonique se détermine d'après l'importance de la valeur logique attribuée à la syllabe par le sentiment de celui qui parle, parce qu'il est dans la nature de l'homme de faire ressortir l'importance et la vivacité de ses sentiments par l'élévation du son qui en est le signe. Aussi, dans ces langues, l'accent tonique est presque toujours sur la syllabe radicale, qui, renfermant l'idée principale,

(1) *Voy.* Quintilien, XII, 10. — Diomedes, édit. de Putsch, pag. 425 et suiv. En latin, dans les mots de deux syllabes, l'accent tonique est toujours sur la première ; et dans les mots de plus de deux syllabes, il dépend de la *Quantité* de l'avant-dernière : si elle est longue, elle a aussi l'accent tonique ; mais si elle est brève, l'accent tonique est régulièrement sur l'antépénultième.

doit dominer sur les syllabes de dérivation et d'inflexion.

2° Dans les langues où les syllabes d'un mot ont perdu leur valeur individuelle, comme en français et dans d'autres langues (§ 21), la place de l'accent tonique dépend uniquement de l'usage, dont la première forme et les changements successifs résultent de tant de causes diverses, harmonie, climat, sensibilité d'organisation, etc., que ce serait probablement peine perdue d'en vouloir rechercher seulement la plus vraisemblable. L'harmonie, sans doute, y est pour beaucoup, mais, dans ce cas, il faut bien avouer aussi que chaque peuple a la sienne, dont il est satisfait, glosant sur celle des autres.

Ce qui mérite surtout notre attention, c'est que les changements qu'éprouvent les mots, en passant d'une langue à une autre, dépendent plus qu'on ne le pense de la place de l'accent tonique. Pour bien appuyer sur une syllabe on passe plus légèrement sur ses voisines: on abrége leurs voyelles, on adoucit leurs consonnes; or, une syllabe faiblement articulée et peu accentuée est sans contredit plus exposée à se perdre que celle qui se prononce d'un ton plus élevé. C'est probablement pour cette raison que les désinences qui marquaient les cas en latin et n'étaient jamais accentuées, se sont insensiblement altérées et affaiblies dans les langues néo-latines, au point qu'ayant enfin perdu leur valeur pour l'oreille du peuple, elles furent remplacées

par des prépositions, afin de rendre au discours toute sa clarté, en exprimant, par cette classe de mots, les différents rapports qui auparavant avaient été indiqués par les terminaisons casuelles.

Il n'y a rien de plus difficile que de s'approprier l'*accent tonique* d'une langue étrangère. Depuis notre enfance nous sommes habitués à la modulation qui est propre à notre langue maternelle, et, en parlant une autre langue, nous retombons sans cesse dans ce chant qui nous est le plus familier. Le célèbre grammairien Vaugelas conserva, dit-on, toute sa vie l'accent de sa nourrice. C'est, sans doute, aussi à la même difficulté qu'il faut rattacher l'anecdote suivante : Théophraste, natif de l'île de Lesbos, était établi depuis plusieurs années à Athènes. Un jour qu'il débattait avec une femme du peuple le prix d'un objet exposé en vente : *Etranger*, lui dit-elle, tu ne l'auras pas à moins. Piqué au vif de cette réponse, il lui demanda le lendemain comment elle s'était aperçue qu'il était étranger. C'est, dit-elle, que vous avez parlé trop bien (1).

Il va de soi que l'accent *tonique*, dont il s'est agi dans ce paragraphe, diffère essentiellement de l'accent *oratoire* qu'on appelle aussi *pathétique*.

« Il y a en second lieu, dit l'abbé d'Olivet, un accent *oratoire*, c'est-à-dire une inflexion de voix qui résulte,

(1) Voy. Cicéron, *Brutus*, XLVI, et Quintilien, VIII, 1.

non pas de la syllabe matérielle que nous prononçons, mais du sens qu'elle sert à former dans la phrase où elle se trouve. On interroge, on répond, on raconte, on fait un reproche, on querelle, on se plaint : il y a pour tout cela des tons différents ; et la voix humaine est si flexible qu'elle prend naturellement et sans effort toutes les formes propres à caractériser la pensée ou le sentiment. Car non seulement elle s'élève ou s'abaisse ; mais elle se fortifie ou s'affaiblit ; elle se durcit ou s'amollit ; elle s'enfle ou se rétrécit ; elle va même jusqu'à s'aigrir. Toutes les passions, en un mot, ont leur accent ; et les degrés de chaque passion pouvant être subdivisés à l'infini, de là il s'ensuit que l'accent *oratoire* est susceptible d'une infinité de nuances, qui ne coûtent rien à la nature, et que l'oreille saisit, mais que l'art ne saurait démêler (1). »

On voit par là que l'accent *oratoire* renferme cet ensemble de ton, de durée, de rapidité, de résonnance, etc., que reçoivent nos paroles pour exprimer les sentiments qui accompagnent nos idées et nos jugements, comme dans une simple proposition, où nous appuyons tantôt sur le sujet, tantôt sur le verbe, tantôt sur l'attribut. Quelquefois même cet accent remplace l'une ou l'autre forme grammaticale, par exemple : *faire cela* (fais cela) ; *faire cela ! faire cela ?* etc. ; parce que l'intelligence en est dans le cœur, dans l'organisation de tous les hommes. L'accent

(1) Voy. *Prosodie française*, Article second.

tonique de son côté n'a rapport qu'à l'élément matériel de chaque syllabe d'un mot (1).

(1) Sur l'accent tonique et sur ses effets dans les langues en général, voyez surtout M. L. Benloew, *Accentuation dans les langues indo-européennes tant anciennes que modernes.* Paris, 1847. — H. Weil et L. Benloew, *Théorie générale de l'accentuation latine.* Paris, 1855. — Fr. Bopp, *Vergleichendes Accentuations-System des Sanscrit* und *Griechischen.* Berlin, 1854. — M. Ed. du Méril, *Essai philosophique sur la formation de la langue française.* Paris, 1852, pag. 275 et suiv.

CHAPITRE VI.

DE L'ORIGINE DU LANGAGE.

§ 24.

L'*orthographe* ayant par sa nature une liaison intime avec les lettres et les syllabes, ce serait bien le moment de nous en occuper ; mais nous devons, ce me semble, examiner auparavant l'*écriture* en général. Pour mieux apprécier les diverses opinions qu'on a émises sur l'origine et les progrès de celle-ci, commençons par quelques réflexions sur l'origine et le développement du langage lui-même, dont l'écriture n'est que la représentation.

L'occasion ne nous manque pas de constater la manière dont le langage se communique aujourd'hui d'individu à individu et se transmet d'une génération à l'autre. Ce sont communément les parents qui mettent tel ou tel objet en présence de l'enfant, ses organes en sont affectés, il

éprouve dans son âme une certaine sensation qui attire son attention vers l'objet, il s'y arrête et, en le distinguant des autres objets, il s'en forme une idée ou une image plus ou moins obscure. Peu à peu un geste de ses parents ou toute autre circonstance l'avertit que ceux-ci désignent l'objet par tel ou tel son ; le mot frappe son ouïe et il le retient comme le signe de l'idée qu'il a de l'objet, ou plutôt comme le signe de l'objet lui-même. Que ses facultés intellectuelles soient assez développées pour répéter avec clarté ces observations qu'il a faites d'abord confusément, tel son, comme signe de telle idée, se liera si étroitement avec celle-ci dans son esprit, que l'idée lui rappellera le mot, et le mot l'idée ; de sorte que, si ses organes vocaux sont formés, au lieu d'indiquer l'objet par le geste, il le désignera désormais par le son de sa voix.

Nous voyons par là qu'aujourd'hui l'enfant ne forme pas lui-même son langage, mais qu'il l'apprend de ses parents ; car ce sont bien leurs mots qui lui servent comme d'un modèle qu'il imite ; ce sont eux aussi qui lui font sentir que tel mot est le signe de telle idée ou, si l'on veut, de tel objet ; enfin, en examinant bien tout ce procédé chez les enfants, il est facile de se convaincre que, pour pouvoir parler, indépendamment d'organes suffisamment formés, il faut deux choses :

1° Des idées ;

2° La conscience que tel ou tel mot est le signe de telle ou telle idée.

§ 25.

Les documents historiques et littéraires qui sont venus de l'antiquité jusqu'à nous, ne nous font connaître aucun ouvrage où la question de l'origine du langage ait été posée avec précision et traitée *ex professo*. Probablement que les anciens philosophes n'ont pas senti le besoin d'en faire un objet spécial de leurs recherches, parce qu'elle trouvait sa solution dans leur doctrine sur l'origine du monde ou du genre humain. Aussi de tout ce qu'ils peuvent avoir pensé sur cette question, il ne nous a été conservé que quelques notions éparses dans leurs ouvrages relatifs à la cosmogonie ; elles suffisent pourtant, je pense, pour constater d'une manière générale la croyance qu'avaient les divers peuples de l'antiquité sur l'origine même du langage.

Chez le peuple hébreu, le langage respire une origine plutôt divine qu'humaine ; car non seulement Dieu crée la lumière, le firmament, la terre et la mer, mais c'est aussi Dieu lui-même qui donne à ces grandes œuvres leur nom, comme si cette tâche était au-dessus des forces de l'homme ; et s'il laisse à l'homme le soin de nommer les animaux, celui-ci ne s'en acquitte que par manière d'exercice sous la direction de Dieu qui, dans ce but, fait passer les animaux sous ses yeux (1). Les Indiens ont

(1) *Genèse*, chap. I; et II, v. 19-21.

aussi de tout temps regardé, à ce qu'il paraît, le langage comme ayant une origine divine ; ils l'attribuent à l'une de leurs plus puissantes divinités, appelée *Vatsch*, *λόγος*, *vox*, *voix* (1). Au contraire, pour les Egyptiens, pour les Grecs et après eux les Romains, le langage était une invention purement humaine (2). Il n'en pouvait guère être autrement, vu leurs croyances sur la première formation du monde et de tout ce qu'il renferme. On conçoit facilement que, depuis la naissance du christianisme, l'opinion de l'origine divine du langage devait nécessairement prévaloir sur celle des Grecs et des Romains, parce que, plus conforme à la lettre et à l'esprit de tout le récit de la Genèse, elle avait l'autorité de la révélation en sa faveur. Mais, dans le courant du dernier siècle, plusieurs savants, philosophes, historiens, critiques ont cherché à faire valoir de nouveau l'opinion opposée ; et c'est depuis cette époque qu'on a soulevé la question de savoir si l'homme ou plutôt le premier couple, par ses seules facultés naturelles, *pouvait* former lui-même son langage. La question ainsi posée a été transportée, on le voit, du domaine de l'histoire dans celui de la philosophie.

(1) Voy Bopp, *Conjugations System* (*Anhang*); et W. A. v. Schlegel, *Indische Bibliothek*. I, p. 355-359.

(2) Voy. Hérodote, II, § 2 ; — Diodore de Sicile, I, 8 ; — Lucrèce, V, v. 1027... et v. 1090... ; — Vitruve II, 1 ; — Horace, *Sat.* I, 3, 99—103.

§ 26.

Avant d'adopter l'une des solutions contraires que la question ainsi posée reçoit tous les jours dans nos écoles, rappelons-nous d'abord et ne l'oublions pas que *parler* n'est autre chose qu'exprimer ses connaissances au moyen de la voix, et qu'il faut pour cela, indépendamment des organes vocaux, deux choses, mais seulement deux choses : des *idées* et la *conscience* que tel ou tel son est le signe de telle idée (§ 24).

Les idées les plus faciles à former sont sans doute celles des objets matériels qui nous entourent. L'homme ou l'enfant qui ne parle pas encore, peut-il parvenir, par ses seules facultés naturelles et sans entendre parler, à se former des idées ou des images de ces objets matériels ? Je n'y vois aucun obstacle. Que faut-il en effet pour se faire l'idée ou l'image d'un objet matériel? Evidemment, il suffit d'une impression de l'objet sur nos organes et d'une attention suffisamment appliquée à l'objet pour le distinguer de tout autre. Or, combien d'objets du monde extérieur, par leur couleur, par leur forme ou par leur mouvement, n'attirent pas l'attention de tout homme, au point de lui permettre de les distinguer et de s'en faire une image ! De là je conclus que nous devons nécessairement admettre qu'un homme qui ne parlerait pas encore et qui n'aurait jamais entendu parler, serait cependant en état de se

former des idées par ses seules facultés naturelles ou innées, et ne manquerait pas de le faire, fût-il même privé de toute société humaine.

Supposons ensuite que l'objet dont cet homme s'est déjà fait une idée par le moyen de ses yeux, fasse entendre un cri, que l'oiseau chante, que le chien aboie, que le lion rugisse, que le serpent siffle, etc., évidemment ce cri attirera de nouveau l'attention de cet homme, il sera pour lui une qualité, une marque spéciale et inséparable de cet animal; de sorte que dans la suite le cri rappellera naturellement l'idée de l'animal, comme l'idée réveillera le cri. Cette supposition d'ailleurs n'est pas gratuite, car l'homme vit nécessairement dans le monde et conséquemment entouré d'animaux et de toutes sortes d'objets qui font du bruit. Pourquoi donc, une fois qu'il aurait entendu le cri de cet animal, ne pourrait-il pas le retenir comme signe de tel animal? et si ses organes sont suffisamment formés, pourquoi n'imiterait-il pas ce cri? puis en revoyant le même animal une seconde, une troisième fois, pourquoi ne répéterait-il pas le même son ou plutôt le même mot, en le conservant ainsi à l'avenir comme nom de l'animal? Je ne puis rien trouver qui s'y oppose. Au contraire, il me semble que de cette façon l'homme pouvait apprendre à parler, comme il l'apprend encore aujourd'hui, avec cette différence qu'aujourd'hui il imite les sons des parents, tandis que, dans notre hypothèse, il imite les sons des objets eux-mêmes; aujourd'hui, ce sont les parents qui

lui montrent les objets avec leurs noms ; dans notre cas, ce sont les objets qui se présentent à lui avec un son, dont lui-même fait un nom, et cela naturellement et sans aucune difficulté.

Nous devons donc, ce me semble, admettre qu'un enfant ou plutôt un couple d'enfants, abandonnés à eux-mêmes sous la garde de la Providence créatrice, non seulement pourraient, mais ne manqueraient même pas de se faire une langue propre et primitive : les sensations qu'ils éprouveraient par l'action des objets extérieurs sur eux, provoqueraient l'usage de leurs facultés intellectuelles, ils distingueraient les objets et en imitant les cris des uns et le bruit des autres, ils en feraient naturellement des mots, c'est-à-dire des sons employés comme signes de telle idée ou plutôt de tel objet. Au reste, tout le monde admet que l'homme marche naturellement en vertu de son organisation corporelle, pourquoi donc ne pourrait-il pas parler naturellement, je veux dire en vertu de sa nature intellectuelle, de ses facultés, de ses sentiments, de ses penchants? Et si jusqu'à présent aucun animal n'a jamais parlé, comme aucun ne le pourra jamais, c'est précisément parce qu'il leur manque la *conscience*, qui est le privilége de l'âme humaine. Les animaux ont bien aussi des idées ou des images d'objets, mais ils ne *savent* pas qu'ils les ont.

§ 27.

Sans doute, une langue ainsi formée serait très-pauvre à son origine et mériterait à peine ce nom ; car, à part quelques cris de joie et de douleur, elle ne se composerait que d'*onomatopées* (1), c'est-à-dire de mots formés par imitation, soit du cri naturel aux animaux, soit du son propre à d'autres objets matériels; néanmoins ce petit nombre de sons ainsi imités et employés comme signes d'idées ou d'objets, seraient de véritables mots, créés comme tels par celui-là même qui le premier en aurait fait des signes, et constitueraient conséquemment les éléments de sa langue.

Il nous est impossible aujourd'hui d'énumérer et de déterminer avec quelque précision les différents moyens que l'homme pouvait avoir à sa disposition pour aller au-delà de l'onomatopée et arriver insensiblement à se faire comprendre, en nommant des objets dépourvus eux-mêmes de son. Cependant, dès que l'on accorde à l'homme un petit nombre de mots formés par onomatopée et pour ce motif aisément compris, le développement ultérieur de la langue, à mon avis, se conçoit assez bien. En effet :

(1) Le mot ὀνοματοποιία signifie à la lettre : *formation de nom* ; les Latins le rendent par *nomen factitium*. La signification expressive et énergique de cette espèce de mots provient de ce que leur son produit en nous la même sensation que le cri ou le bruit de l'objet dont ils sont les signes.

1° Ces premiers mots, si petit qu'en soit le nombre, une fois gravés dans l'esprit de l'homme, seront pour lui un moyen très-puissant pour se rappeler à chaque instant les objets eux-mêmes, et, en s'occupant des idées qu'il en a, il exercera ses facultés intellectuelles, la mémoire, l'imagination, la réflexion, le jugement, etc.

2° Cet exercice fortifiera ses facultés à tel point que dans la suite il pourra former des idées plus claires, en distinguant mieux non seulement les qualités de chaque objet, mais aussi les qualités elles-mêmes l'une de l'autre.

3° Une fois qu'il aura saisi le *noir* du corbeau, le vol *rapide* de l'oiseau, le mouvement *caressant* du chien, les manières *innocentes* de l'agneau, l'action *cruelle* du lion, etc., rien ne s'oppose à ce que l'homme se fasse comprendre, en désignant ces diverses qualités par le nom même de l'animal chez qui ses compagnons ou du moins sa compagne aussi bien que lui ont déjà remarqué et remarquent tous les jours la même qualité. Pourquoi donc ne serait-il pas compris s'il employait les noms de *corbeau*, d'*oiseau*, d'*agneau*, de *lion*, etc., pour désigner les idées que nous exprimons par les mots *noir*, *rapide*, *innocent*, *cruel*, etc.? On me dira peut-être que l'homme qui ne parle pas n'est pas en état de se former des idées qui représentent ces qualités. Mais, je le demande, que faut-il donc pour que l'homme se fasse l'idée de telle qualité qui se trouve constamment dans tel objet matériel et sensible? ne suffit-il pas, comme je l'ai dit plus haut, de

l'action de l'objet sur ses organes et de l'attention de son esprit?

4° Dès qu'il est en possession de plusieurs idées simples dont les unes représentent des êtres matériels et les autres des qualités, il pourra non seulement se former des idées composées par la réunion de deux ou plusieurs idées simples, mais aussi les exprimer par la réunion de mots déjà connus. Pourquoi, par exemple, après avoir formé l'idée d'un homme doux et innocent ou d'un homme cruel, ne se ferait-il pas comprendre par les mots *homme-agneau*, *homme-lion*, etc. ?

5° Les gestes, le ton, la liaison des idées et d'autres circonstances pourraient en bien des occasions suppléer à ce que le mot seul aurait d'obscur pour celui auquel il est adressé.

Telles sont les considérations qui me déterminent à adopter, sans aucune hésitation, l'opinion des savants qui croient que les deux premiers individus de notre espèce, par leurs propres forces, par les facultés intellectuelles inhérentes à leur nature, enfin par cela seul qu'il y avait en eux une âme humaine, *pouvaient* former ou créer eux-mêmes leur langage depuis le premier mot jusqu'au dernier, sans aucune intervention extraordinaire du Créateur. Les objets extérieurs dont ils étaient nécessairement entourés, pouvaient très-bien leur servir de maître pour se faire comprendre, sans qu'il y eût besoin ni de convention ni de divination.

§ 28.

Quant à la question de savoir si l'homme a *réellement* formé son langage lui-même, c'est une question de fait, elle est purement historique, et en quelque sens qu'elle soit résolue, elle n'a aucune importance pour la grammaire. En effet, que le premier couple de notre espèce ait formé lui-même jusqu'au premier mot de sa langue, ou que le Créateur lui ait donné, avec quelques idées toutes formées, un petit nombre de mots comme signes de ces idées dont l'expression pouvait lui être absolument nécessaire dans son état primitif, les lois qui ont présidé au développement ultérieur du langage et à toutes ses vicissitudes, n'en seront pas moins dans l'un et l'autre cas absolument les mêmes.

Quelque peu qu'on réfléchisse sur l'origine *réelle* du langage, il est aisé de se convaincre que cette question est dominée entièrement par celle de l'origine du genre humain. La solution de la première se ressentira toujours de celle de la seconde, si même elle n'en dépend pas entièrement. Ainsi, celui pour qui le premier couple a été créé doué de facultés humaines en germe, qui ne se seraient développées en lui ou en ses descendants qu'après un certain intervalle de vie sauvage, durant laquelle les cris et les gestes auraient seuls servi de signes à un petit nombre d'idées et de sentiments, celui-là doit nécessairement ad-

mettre que les deux premiers individus ont formé eux-mêmes leur langage. Au contraire, celui qui, par croyance religieuse ou pour des motifs philosophiques croit fermement que le premier couple est sorti des mains du Créateur avec la plénitude de ses facultés physiques, intellectuelles et morales, tel enfin qu'il nous est représenté par le récit de la Genèse, ne peut pas, ce me semble, en bonne philologie et en bonne logique, soutenir que ces deux premiers individus ont formé leur langage eux-mêmes par leurs propres efforts et sans aucune intervention directe du Créateur : non pas que les facultés innées à l'homme ne soient pas suffisantes pour penser et pour parler ; mais un usage quelque peu étendu de ces facultés suppose une langue déjà parvenue à un degré de formation, où le premier homme, à mon avis, autant du moins que nous pouvons juger de sa nature par la nôtre, n'aurait pu atteindre par ses seules forces qu'après plusieurs siècles d'expérience et de tâtonnement (1).

(1) Sur la question de l'origine du langage, on peut consulter : Rousseau, *discours sur l'inégalité*, etc. — Süssmilch, *Beweis, dass der Ursprung der menschlichen Sprache göttlich sey.* Berlin, 1766. — Herder, *Abhandlung über den Ursprung der Sprache* (Dissertation couronnée par l'Académie de Berlin, en 1770). — De Bonald, *Recherches philosophiques et Législation primitive.* — M. Clément, *Essai sur la science du langage*, Paris, 1843. — Kersten, *Essai sur l'activité du principe pensant*, etc. Liége, 1851. — J. Grimm, *Ueber den Ursprung der Sprache*, Berlin, 1852. — E. Renan, *De l'origine du langage*, Paris, 1858.

§ 29.

A l'occasion de l'origine du langage, on a l'habitude de soulever aussi la question de savoir laquelle de ces langues si nombreuses et si variées qui se partagent le globe, peut avoir été celle des premiers hommes.

Hérodote, le plus ancien des historiens grecs (Ve siècle avant notre ère), nous apprend que Psammétique, roi d'Egypte au VIIe siècle, ayant accordé à ses troupes mercenaires de Grèce et de Carie, qui parlaient une langue étrangère, l'autorisation de s'établir en Egypte, voulut approfondir quelle était réellement la race d'hommes la plus ancienne. C'est, à ce sujet, que l'historien grec nous rapporte ce qui suit :

« Les Egyptiens se croyaient, avant le règne de Psammétique, le plus ancien peuple de la terre. Ce prince ayant voulu savoir, à son avénement à la couronne, quelle nation avait le plus de droit à ce titre, ils pensent, depuis ce temps-là, que les Phrygiens sont plus anciens qu'eux, mais qu'ils le sont plus que toutes les autres nations. »

« Psammétique, n'ayant pu découvrir par ses recherches, quels étaient les premiers hommes, imagina ce moyen : il prit deux enfants de basse extraction, nouveau-nés, les remit à un berger pour les élever parmi ses troupeaux, lui ordonna d'empêcher qui que ce fût de prononcer un seul mot en leur présence, de les tenir enfermés dans

une cabane dont l'entrée fût interdite à tout le monde, de leur amener, à des temps fixes, des chèvres pour les nourrir, et, lorsqu'ils auraient pris leur repas, de vaquer à ses autres occupations. En donnant ces ordres, ce prince voulait savoir quel serait le premier mot que prononceraient ces enfants, quand ils auraient cessé de rendre des sons inarticulés. Ce moyen lui réussit. Deux ans après que le berger eut commencé à en prendre soin, comme il ouvrait la porte et qu'il entrait dans la cabane, ces deux enfants, se traînant vers lui, se mirent à crier *Bécos* (1), en lui tendant les mains. La première fois que le berger les entendit prononcer cette parole, il resta tranquille; mais, ayant remarqué que, lorsqu'il entrait pour en prendre soin, ils répétaient souvent le même mot, il en avertit le roi, qui lui ordonna de les lui amener. »

« Psammétique les ayant entendu parler lui-même, et s'étant informé chez quels peuples on se servait du mot *Bécos*, et ce qu'il signifiait, il apprit que les Phrygiens appelaient ainsi le *pain*. Les Egyptiens, après de mûres réflexions, cédèrent aux Phrygiens l'antériorité, et les reconnurent pour plus anciens qu'eux (2). »

Quoi qu'il en soit de cette anecdote, nous y voyons

(1) Ces enfants, suivant toutes les apparences, tâchaient d'imiter le cri des chèvres, en prononçant le mot *bée*, *béc*, comme l'observe très-bien un scholiaste, *os* étant une terminaison particulière à la langue grecque et ajoutée par Hérodote. (Note de Larcher)

(2) Hérodote, liv. II, §. 2 et 154, traduction de Larcher.

que notre question a tenté la curiosité humaine dès une assez haute antiquité, et qu'avant cette époque les Egyptiens avaient cru leur langue et leur race les plus anciennes de la terre.

Dans les siècles postérieurs, les rabbins ont cherché à revendiquer cet honneur pour la langue hébraïque. Leur opinion a même été adoptée par plusieurs savants modernes, quoiqu'elle ne s'appuie pas sur des arguments bien concluants (1).

On a posé d'abord en principe que la cause de la diversité des langues se trouve dans le récit de la Genèse, chap. XI, qui l'attribue au mécontentement de Dieu à cause de la construction de la tour de Babel. Tout en admettant l'autorité de ce récit, on peut néanmoins se demander quelle était la langue commune avant la confusion; or, il n'est dit nulle part que ce fût la langue hébraïque. « La prétention de faire de l'hébreu la langue primitive, remarque très-bien un de nos savants compatriotes, n'est pas entrée dans l'esprit des écrivains sacrés ; on peut donc sans crainte lui refuser un titre, que l'Ecriture elle-même n'a point revendiqué pour lui (2). » Aussi les arguments auxquels les partisans de cette doctrine ont recours, sont bien loin de la prouver. Ainsi on dit :

(1) *Voy.* W. Gesenius, *Geschichte der hebräischen Sprache*, Leipzig, 1815, §. 6 et 18.

(2) F. Nève, *Introduction à l'histoire générale des littératures orientales*. Louvain, 1844, pag. 35.

1° Que les noms propres du temps qui précède la confusion des langues sont empruntés à l'hébreu, parce que leur origine s'explique par le sens de la racine hébraïque d'où ils sont tirés ; par exemple : le premier homme qui fut formé de *terre* (אֲדָמָה , *adamah*) , reçut le nom Adam (אָדָם , *adam*, comme qui dirait *terrestre*); son nom et celui de la terre sont tirés l'un et l'autre d'une même racine : אָדַם , *adam* , être rouge ; or, cette racine est hébraïque; donc le nom d'Adam appartient à la langue hébraïque , qui se trouve ainsi être celle que parlaient les hommes avant la confusion. On raisonne de même sur le nom de la première femme , Eve (חוה , *chavvach* , la vivante) ; sur celui d'Abel (הֶבֶל , *hebel*, vanité) et sur quelques autres (1).

Quelque solide que soit ce raisonnement en apparence, il ne prouve pourtant pas plus que si du nom de l'apôtre saint Pierre on tirait la conclusion que Jésus-Christ a parlé grec ou latin ou même français ; car le nom de *Pierre* a également sa raison étymologique dans les mots *πέτρα* , *petra* , *pierre*. Qui ne voit pas que les Hébreux , pour rendre ces noms propres dans leur langue, peuvent les avoir transformés ou changés, précisément comme celui de *Céphas* , qui en syriaque signifie *pierre*, a été changé par les Grecs et les Romains en celui de *Πέτρος* et de Petrus (2). Ces paronomases ou jeux de mots dont

(1) *Genèse* , chap. I et II ; III v. 20 ; IV, v. 2.
(2) *Evang.* de saint Jean , chap. I, v. 42.

nous faisons fort peu de cas dans nos idiomes modernes, ont plu de tout temps aux peuples orientaux.

2° On insiste et l'on dit que dans toutes les langues on rencontre des racines hébraïques. — Cela est très-vrai pour les autres langues sémitiques et jusqu'à un certain point pour les langues indo-européennes, par exemple, le sanscrit ; et on peut aussi, si l'on veut, l'admettre pour les langues tartares, telle que le chinois, etc. Mais de ce fait, fût-il même bien constaté, il ne résulte nullement que l'hébreu soit plus ancien que le sanscrit ou le chinois; tout ce qu'on en pourrait déduire, c'est que ces trois vieilles langues, dont chacune a son type d'ancienneté bien caractérisé, paraissent avoir eu une origine commune.

En résumé, nous n'avons pas de renseignements historiques pour décider notre question. Et comme les langues les plus anciennes ne nous sont connues qu'à dater d'une époque où elles sont déjà écrites, et que c'est précisément avant d'avoir été fixées par l'écriture que les langues éprouvent leurs plus grands changements, il ne nous est plus possible aujourd'hui de constater par des observations philologiques, quelle peut avoir été la langue primitive. « C'est une question, dit très-bien M. de Brosses, sur laquelle la littérature peut s'exercer en dissertations infinies, sans que le fait en soit par là mieux vérifié. »

CHAPITRE VII.

DE L'ÉCRITURE.

§ 30.

L'homme est né pour vivre en société, en communiquant ses idées et ses sentiments à ses semblables ; aussi pouvons-nous admettre qu'il n'a pas joui longtemps des avantages de la parole fugitive et passagère, sans éprouver le désir, soit de conserver le souvenir de quelque fait intéressant, soit de transmettre ses connaissances et ses pensées aux absents et même aux générations futures par le moyen de signes fixes, tracés n'importe de quelle manière. Ainsi, l'histoire nous représente les peuples les plus anciens plaçant des signes simples sur la tombe de leurs aïeux et dans les lieux qui avaient été le théâtre d'actions importantes (1). Ces premiers essais, quelle que

(1) *Genèse*, chap. XXXI, v. 44 et suiv.

fût la relation ou la connexité entre les signes et les idées qu'il s'agissait d'exprimer, peuvent être regardés comme le commencement de l'*écriture*.

Cela ne signifie pas que l'homme ait inventé tout d'un coup notre écriture *phonétique* d'aujourd'hui, c'est-à-dire celle où les lettres, les caractères représentent le son. Avant d'arriver à ce point, il fallait, non seulement avoir analysé le son en deux éléments, voyelles et consonnes, mais encore avoir imaginé des signes particuliers pour peindre tous ces sons avec toutes leurs modifications.

Tous les arts humains ont commencé par les éléments les plus simples et les plus grossiers pour se perfectionner ensuite graduellement. Nous sommes donc à peu près certains que l'écriture n'a pas commencé par être phonétique ; aussi voyons-nous que celle des Mexicains et des Péruviens, lors de la découverte de l'Amérique, n'était pas encore parvenue à ce point de perfection, malgré le nombre des siècles d'existence de ces peuples. Il en est encore de même aujourd'hui de l'écriture chinoise.

Ce sont ces réflexions qui, déjà dans l'antiquité, ont fait soulever la question de savoir quelle a été l'origine de l'écriture *phonétique* actuelle et comment on y est parvenu.

§ 31.

L'histoire ancienne ne nous apprend rien sur l'origine

de l'écriture actuelle ; elle ne nous fait connaître aucune époque où l'écriture *phonétique* n'ait pas existé. Nous sommes donc réduits sur ce point à de simples conjectures, qui peuvent pourtant acquérir un certain degré de vraisemblance par le raisonnement et le rapprochement de quelques écritures des plus anciennes.

Parmi les différents moyens que l'homme avait à sa disposition pour communiquer ses idées par l'un ou l'autre signe fixe et visible, celui qui se présente comme de lui-même en premier lieu, c'est la *peinture* ou le *dessin* de la figure des objets dont on voulait transmettre l'idée ou conserver le souvenir : comme encore aujourd'hui tel voyageur, parvenu dans des contrées dont il ignore le langage, se met à peindre aux yeux ce qu'il essaierait vainement de faire connaître par des sons. Ce genre de communication s'appelle *écriture figurative*.

Quelle que soit la durée qu'on assigne à cette écriture primitive, il est certain que par la peinture ou le dessin des objets l'homme s'habituait à se les rappeler à la seule vue d'une figure ; ses facultés devaient se développer et ses connaissances s'augmenter par l'expérience : les lions et les agneaux n'étaient plus pour lui de simples animaux, mais les uns *féroces* et les autres *innocents*, au point que leurs figures rappelant nécessairement leurs qualités principales, absolument comme leur nom dans le langage, pouvaient servir à désigner tout à la fois et ces animaux et leurs *qualités*. Cette seconde espèce d'écriture s'appelle

symbolique ou *hiéroglyphique* (1). Ici le signe n'indique plus l'objet qu'il représente, mais l'une ou l'autre idée que la figure du signe rappelle par une allusion facile à saisir, à cause de la liaison intime de l'objet figuré avec l'idée qu'on veut exprimer. Ainsi, on pouvait très-bien indiquer la *vitesse* par la figure d'un *oiseau ;* la *direction* par une *flèche ;* la *prévoyance* par un *œil ;* l'*action* et la *puissance* par une *main* et un *bras vigoureux ;* la *convention* par *deux mains jointes ;* le *courage* , la *grandeur d'âme* par le *lion* , ce roi des animaux , etc. « Les Egyptiens surent les premiers, dit Tacite, représenter la pensée avec des figures d'animaux (2). »

Cette écriture *symbolique* ou *hiéroglyphique* est déjà plus complète que l'écriture *figurative*. Elle est également un moyen de communication très-naturel, il n'y a là rien de conventionnel, mais elle laisse évidemment aussi beaucoup à désirer ; et l'imperfection la plus sensible de l'une et de l'autre consiste sans doute en ce que la peinture ou le dessin des objets demandait trop de temps et trop de place.

Pour remédier à cet inconvénient , que fallait-il ? On n'avait qu'à abréger ces mêmes figures, en conservant toutefois de chacune un trait assez saillant , assez caracté-

(1) Mot composé de ἱερός, *sacré* et de γλύφω *graver*. Cette écriture est probablement ainsi nommée parce que les prêtres continuèrent à s'en servir dans les choses qui regardaient la religion, après que l'écriture vulgaire eut été inventée.

(2) *Annales*, XI, 14.

ristique pour ne pas les confondre : au lieu de dessiner un *homme*, on n'avait qu'à dessiner une *tête humaine ;* au lieu d'un *taureau*, sa tête ou seulement ses *cornes ;* au lieu d'un *lion*, sa *griffe* ou sa *queue*, etc. Ce genre d'écriture, nouveau pour la forme abrégée de ses signes et par là même plus commode, n'était encore au fond qu'une écriture figurative ou symbolique, tant que ces traits saillants rappelaient et remplaçaient toute la figure ; mais on conçoit que, par l'usage, ces abréviations des premières figures pouvaient insensiblement se transformer de telle sorte qu'on n'en reconnaissait plus l'origine, tout en continuant à y attacher la même valeur, de manière que, pour les générations suivantes, ces caractères ou ces esquisses tronquées marquaient des idées sans rappeler les objets dont les figures avaient donné lieu à l'origine de ces signes. Cette espèce d'écriture s'appelle *écriture idéographique*, ainsi nommée parce que les signes ou les caractères ne marquent nullement les sons, et ne rappellent nullement les objets matériels dont ils sont la figure abrégée, mais expriment directement l'une ou l'autre *idée*, ou, si l'on aime mieux, l'un ou l'autre objet : c'est pour ainsi dire une écriture de *numéros*, d'*étiquettes*, de signes arbitraires qui n'ont plus aucun rapport avec la chose signifiée. Telle est encore aujourd'hui l'écriture chinoise ou, pour prendre un exemple mieux connu, l'écriture de nos chiffres soit romains soit arabes ; car les signes V, X, 2, 5, etc., ne marquent pas

immédiatement le son, mais les idées ou la valeur ; et la preuve, c'est que chaque nation y attache la même idée, la même valeur, tout en les prononçant différemment. Ce n'est pas, ou du moins ce n'est plus une écriture figurative ou symbolique, parce que la forme de ces signes ne rappelle plus aujourd'hui celle d'aucun objet, quoique, dans le principe pourtant, ces chiffres fussent probablement une écriture figurative ou symbolique (1).

§ 32.

Maintenant, quant à la question de savoir quand et comment l'homme est parvenu de l'écriture idéographique à notre écriture *phonétique*, qui représente immédiatement les sons du langage parlé et les idées au moyen de ces sons, il est bien difficile, si non impossible, de la résoudre.

Que l'écriture *phonétique* remonte à une très-haute antiquité, cela est certain. Ainsi le Décalogue ou les dix commandements de Dieu, donnés par Moïse au peuple hébreu peu de temps après la sortie d'Egypte (vers 1600 avant J. Chr.), étaient sans aucun doute écrits phonéti-

(1) Le grand inconvénient de l'écriture idéographique consiste en ce que, pour la comprendre ou pour en faire l'application, il faut le même travail et la même étude que si l'on ne connaissait rien de la langue parlée ; mais, d'autre part, elle est de nature à se faire comprendre sans qu'on connaisse la langue de celui qui s'en sert.

quement, comme ils le sont encore aujourd'hui (1). Mais l'histoire ne nous apprend rien sur l'origine de cette écriture, et même les traditions n'ont là-dessus rien de précis ni de bien assuré.

Voici ce qu'Hérodote nous rapporte, à l'occasion de l'origine des Géphyréens, sur l'usage de l'écriture chez les Grecs :

« Pendant le séjour que firent en ce pays (la Béotie) les Phéniciens qui avaient accompagné Cadmus (vers 1550), et du nombre desquels étaient les Géphyréens, ils introduisirent en Grèce plusieurs connaissances, et entr'autres des lettres qui étaient, à mon avis, inconnues auparavant dans ce pays. Il les employèrent d'abord de la même manière que tous les Phéniciens ; mais, dans la suite des temps, ces lettres changèrent avec la langue et prirent une autre forme. Les pays circonvoisins étaient alors occupés par les Ioniens ; ceux-ci adoptèrent ces lettres que les Phéniciens leur avaient enseignées ; mais ils y firent quelques légers changements. Ils convenaient de bonne foi, et comme le voulait la justice, qu'on leur avait donné le nom de lettres *phéniciennes* parce que les Phéniciens les avaient introduites dans la Grèce. Les Ioniens appellent aussi, par une ancienne coutume, les livres des *dipthères* (ou peaux), parce qu'autrefois, dans le temps que le

(1) *Exode*, chap. XXXII, v. 15, 32 ; XXVIII, v. 9, 36 ; XXXIV, v. 27 et 28.

biblos (1) était rare, on écrivait sur des peaux de chèvre et de mouton ; et encore à présent, il y a beaucoup de barbares qui écrivent sur ces sortes de peaux (2). »

Une autre tradition concernant l'invention de l'écriture nous a été conservée par Platon, né en 427 avant notre ère, dans son dialogue de *Phèdre*, où il met dans la bouche de Socrate le récit suivant :

« J'ai entendu dire que près de Naucratis (ville du Delta) en Egypte, il y eut un dieu, l'un des plus anciennement adorés dans le pays, et celui-là même auquel est consacré l'oiseau que l'on nomme *Ibis*. Ce Dieu s'appelle *Theuth*. On dit qu'il a inventé le premier les nombres, le calcul, la géometrie et l'astronomie, les jeux d'échecs, de dés et l'*écriture*. L'égypte tout entière était alors sous la domination de *Thamus*, qui habitait la ville capitale de la haute Egypte (la ville de Thèbes). Theuth vint donc trouver le roi, lui montra les arts qu'il avait inventés, et lui dit qu'il fallait en faire part à tous les Egyptiens. Celui-ci lui

(1) Ce qu'on appelle en grec βύβλος, ἡ, est une plante qui croît surtout dans les lieux marécageux de l'Egypte. La tige en est de la grosseur du bras d'un homme, elle est triangulaire et s'élève à quelques mètres au-dessus de l'eau. La même plante s'appelle aussi en grec πάπυρος et en latin *papyrus*. Mais Théophraste distingue entre ces deux noms et il emploie le met βύβλος pour désigner la plante et celui de πάπυρος pour la pellicule qui est sous l'écorce et qui s'appelle en latin *liber*. Le papier qui se fabrique avec le *liber* s'appelle χάρτης, *charta*. Voy. l'*Essai sur l'origine de l'écriture*, par le Marquis de Fortis d'Urban, Paris, 1832, pag. 174. — *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, tom. XXVI, pag. 275.

(2) Hérodote, V. §. 58, traduction de Larcher.

demanda de quelle utilité serait chacun de ces arts et se mit à disserter sur tout ce que Theuth disait au sujet de ces inventions, blâmant ceci, approuvant cela. Ainsi Thamus allégua, dit-on, au dieu Theuth beaucoup de raisons pour et contre chaque art en particulier. Il serait trop long de les parcourir ; mais lorsqu'ils en furent à l'*écriture* : Cette science, ô roi ! lui dit Theuth, rendra les Egyptiens plus savants et soulagera leur mémoire. C'est un remède que j'ai trouvé contre la difficulté d'apprendre et de savoir. Le roi répondit : Industrieux Theuth, tel homme est capable d'enfanter les arts, tel autre d'apprécier les avantages ou les désavantages qui peuvent résulter de leur emploi ; et toi, père de l'écriture, par une bienveillance naturelle pour ton ouvrage, tu l'as vu tout autre qu'il n'est : il ne produira que l'oubli dans l'esprit de ceux qui apprennent, en leur faisant négliger la mémoire. En effet, ils laisseront à ces caractères étrangers le soin de leur rappeler ce qu'ils auront confié à l'écriture, et n'en garderont eux-mêmes aucun souvenir. Tu n'as donc point trouvé un moyen pour la mémoire, mais pour la simple réminiscence, et tu n'offres à tes disciples que le nom de la science sans la réalité ; car, lorsqu'ils auront lu beaucoup de choses sans maître, ils se croiront de nombreuses connaissances, tout ignorants qu'ils seront pour la plupart, et la fausse opinion qu'ils auront de leur science les rendra insupportables dans le commerce de la vie. » (Traduction de M. Cousin.)

On ne sait pas d'abord à laquelle de nos quatre espèces d'écriture se rapporte cette tradition, qui avait, à ce qu'il paraît, pleinement cours chez les Grecs; mais par un autre dialogue, intitulé *Philèbe*, où Platon fait répéter à Socrate la même tradition avec quelques détails, nous voyons qu'il s'agit de l'écriture phonétique.

Les traditions en vogue chez les Romains sur l'invention de l'écriture se trouvent consignées, je pense, dans les deux passages que je vais rapporter, l'un de Tacite, l'autre de Pline (fin du premier siècle de notre ère).

« Les Egyptiens, dit Tacite, surent les premiers représenter la pensée avec des figures d'animaux, et les plus anciens monuments de l'esprit humain sont gravés sur la pierre. Ils s'attribuent aussi l'invention des lettres. Les Phéniciens, disent-ils, plus puissants sur mer, les portèrent dans la Grèce, et eurent le renom d'avoir trouvé ce qu'ils avaient reçu. La tradition veut en effet que Cadmus, arrivé sur une flotte de Phénicie, les ait enseignées aux Grecs encore barbares. Quelques-uns prétendent que Cécrops l'athénien (vers 1550), ou Linus le thébain, ou, au temps de la guerre de Troie (vers 1200), Palamède d'Argos, en inventèrent seize, et que d'autres ensuite, principalement Simonide, ajoutèrent le reste. En Italie, les Etrusques les reçurent du corinthien Démarate (vers 650 avant J. Chr.), et les Aborigènes de l'arcadien Evandre; et l'on voit que nos lettres ont la forme des plus anciens caractères grecs.

Au commencement aussi nous en eûmes peu ; le nombre fut augmenté plus tard. Claude, d'après cet exemple, en ajouta trois, qui, employées sous son règne et tombées depuis en désuétude, se voient encore aujourd'hui sur les tables d'airain posées dans les temples et les places pour donner à tous la connaissance des actes publics (1). »

Voici ce que Pline nous apprend dans son *Histoire naturelle :*

« Je pense, dit-il, que les lettres ont de tout temps été connues des Assyriens ; mais cette découverte serait due à Mercure chez les Egyptiens, suivant les uns, par exem-

(1) Tacite, *Annales*, XI, 14, traduction de M. Burnouf.

Ce savant grammairien fait d'abord très-bien observer dans ses notes que « la main des Phéniciens apparaît évidemment dans la forme ancienne, dans les noms et même dans le nombre primitif et dans l'ordre des lettres grecques ; en sorte que, par un phénomène remarquable, cet idiome, puisant à deux sources différentes, tient à la fois aux langues *sanscritiques* par ses racines et ses inflexions grammaticales, et aux langues *sémitiques* par son système d'écriture; » puis il ajoute : « Claude, encore simple particulier, avait composé un livre sur la nécessité de compléter l'alphabet. Devenu empereur (41 — 54 après J. Chr.), il usa de son autorité politique pour faire adopter sa théorie littéraire (Suétone, *Claude* 41). La première lettre ajoutée par lui fut, sans aucun doute, le *digamma éolique* (Quintilien, I, 7 ; XII, 10) ; ce signe devait représenter le *V* consonne pour lequel les Romains n'avaient point de caractère distinct de *V* voyelle. Quintilien regrette qu'on ait renoncé à cette nouvelle lettre : on la trouve dans les inscriptions sous la forme de *F* renversé. Beaucoup moins utile, le second caractère de Claude tenait lieu du ψ grec, PS, et se peignait par deux *C* adossés (ↃC) ; on l'appelait *anti-sigma*. On ignore quel était le troisième. »

ple Gellius; chez les Syriens, suivant les autres. Dans tous les cas, on assure qu'elles ont été apportées en Grèce de Phénicie, par Cadmus, au nombre de seize; que durant la guerre de Troie Palamède en ajouta quatre, ainsi figurées Θ, Ξ, Φ, X; qu'après lui Simonide, le poëte lyrique, en augmenta le nombre d'autant, que voici : Z, H, Ψ, Ω. La valeur de toutes ces lettres se retrouve dans les nôtres. D'après Aristote, les anciennes étaient au nombre de dix-huit; les voici : A, B, Γ, Δ, E, Z, I, K, Λ, M, N, O, Π, P, Σ, T, Y, Φ; il aime mieux attribuer à Epicharme qu'à Palamède l'addition des deux lettres Θ, X. Anticlides prétend qu'un certain Ménon inventa les lettres en Egypte, quinze ans avant Phoronée, le plus ancien roi de la Grèce, et il s'efforce de prouver son dire par les monuments. Au contraire, Epigène, autorité particulièrement respectable, assure que chez les Babyloniens des observations astronomiques de 720 000 ans sont inscrites sur des briques cuites; ceux qui réduisent au minimum cet espace de temps, Bérose et Critodème, l'évaluent à 490,000; d'où il résulte que l'usage des lettres est de toute éternité. Les Pélasges les apportèrent dans le Latium (1). »

Quelque peu d'importance qu'on veuille attacher à ces traditions, il en résulte toutefois que l'antiquité en général attribuait l'invention de l'écriture phonéti-

(1) Liv. VII, chap. 57, traduction de M. E. Littré. (Collection des auteurs latins par M. Nisard.)

que à l'Egypte. Ce qui donne à ces traditions une assez grande apparence de vérité, c'est qu'en Egypte et seulement en Egypte, l'on rencontre dès une haute antiquité trois espèces d'écriture, l'une hiéroglyphique, l'autre idéographique et la troisième phonétique, qui étaient d'usage en même temps, comme il est constaté par la comparaison des inscriptions des monuments publics, par les *papyrus* qu'on a découverts dans les tombeaux avec les momies, et par Clément d'Alexandrie dans son traité, intitulé *Stromata*, liv. V, § 9. En effet, le seul moyen de bien expliquer l'usage simultané de cette triple écriture chez une même nation, c'est d'admettre qu'après avoir employé l'écriture hiéroglyphique et idéographique pendant n'importe combien de siècles, cette même nation est parvenue à inventer l'écriture phonétique, et que, malgré ce grand perfectionnement, elle a pourtant conservé son ancienne écriture pour la dédicace des monuments publics, pour la transcription des textes, enfin pour tous les sujets religieux. « Les vieux usages, dit le président de Brosses, se retiennent toujours partout pour les choses de religion, tant par respect que parce qu'ils ont l'air de mystère, qui lui est convenable. » N'est-ce pas par le même sentiment que nous employons encore aujourd'hui, dans l'occasion, la langue latine et les chiffres romains plutôt qu'une langue moderne ou les chiffres arabes? Remarquons aussi que le peuple hé-

breu était en possession de l'écriture phonétique à sa sortie d'Egypte ; mais nous ne savons pas s'il en était de même avant son entrée dans ce pays. Sans doute, on pourrait aussi se rendre compte de cet emploi simultané des trois espèces d'écriture en Egypte, en admettant que l'écriture phonétique y fut apportée d'un pays étranger ; mais aucun fait historique ni même aucune tradition ne nous autorise à faire cette supposition.

Si nous connaissions la langue dans laquelle les anciens Egyptiens, d'après ces traditions, se sont vraisemblablement essayés et exercés à écrire phonétiquement, nous pourrions saisir ou du moins deviner avec quelque probabilité, comment de l'écriture idéographique on a été conduit à l'écriture phonétique, en représentant les sons et leurs articulations. Mais quelle était cette langue ancienne de l'Egypte ? Elle paraît avoir eu plus ou moins de ressemblance avec le copte, tel qu'il se parlait au temps des Grecs et qu'on connaît encore aujourd'hui ; mais il est également certain qu'elle en différait beaucoup, car, malgré les efforts et les travaux de plusieurs savants, elle est restée, jusqu'ici complétement inconnue.

Dans cet état des choses, nous ne pouvons faire sur l'origine de l'écriture phonétique que de simples conjectures. Pour les personnes qui voudront en tenter une nouvelle, ou rendre l'une de celles qui ont déjà

été faites (1) plus plausible, je me permets d'ajouter les remarques suivantes :

1° Tout porte à croire que, dans l'enfance du langage, les mots étaient monosyllabiques comme aujourd'hui chez nous les mots : *pied*, *bras*, *main*, *doigt*, *dent*, *œil*, *tête*, *flèche*, etc. ; conséquemment, dans l'écriture idéographique un seul signe pouvait très-bien suffire pour représenter chacun de ces objets, comme chez nous *f* pourrait indiquer une *flèche* ; *π*, un *pied* ; *d* un *doigt* *τ* une *table*, *c* un *croc*, etc.

2° Le besoin de communiquer par l'écriture idéographique les noms propres était bien de nature à faire sentir à l'homme que le son peut être représenté par l'écriture ; car ici le son ou le nom forme le signe caractéristique et distinctif de l'individu, comme la figure pour les autres objets. Qu'il s'agisse d'exprimer dans l'écriture idéographique les noms propres de Léon, Pierre, Rose, etc., le seul moyen qu'offre cette écriture, c'est de se servir, comme le font encore aujourd'hui les Chinois, des signes qui représentent l'idée d'un *lion*, d'une *pierre*, d'une *rose*, etc. En faisant cela, on écrit déjà phonétiquement, parce que le signe est ici réellement employé pour indiquer le son ou le nom. On peut même admettre que pendant plusieurs siècles la même nation a ainsi écrit phonétiquement

(1) Les principaux systèmes relatifs à l'origine de l'écriture se trouvent dans le *Monde primitif* de Court de Gebelin, vol. II, pag. 391 et suiv.

les noms propres, tandis qu'elle représentait encore idéographiquement toutes les autres idées ; mais la première réflexion sur cette manière d'écrire les noms propres devait faire sentir que le même procédé était applicable à toutes les autres idées et, dès ce moment, on était sur la voie de l'invention d'une écriture phonétique.

3° Pour un peuple qui avait l'habitude de l'écriture idéographique et qui écrivait déjà les noms propres phonétiquement, la formation d'une écriture phonétique n'offrait plus de grandes difficultés. Pour représenter une syllabe, une consonne ou une voyelle, il pouvait se servir d'un signe idéographique représentant un objet dont le nom, dans la langue parlée, formait cette syllabe, ou commençait par cette consonne ou par cette voyelle. Il est même possible que l'écriture phonétique ait commencé par être *syllabique*, c'est-à-dire qu'une seule lettre ait représenté une consonne et une voyelle, et qu'elle ne soit devenue qu'insensiblement *littérale* ou *alphabétique*, c'est-à-dire que la consonne et la voyelle aient été représentées, chacune par une lettre séparée.

Enfin, remarquons-le bien, l'écriture en général est le travail collectif de l'esprit humain ; c'est l'ouvrage du besoin, de l'observation et surtout du temps, qui, après les essais et les tâtonnements, fait beaucoup dans les choses humaines.

CHAPITRE VIII.

DE L'ORTHOGRAPHE.

§ 33.

Pour achever cette première Partie, il me reste à faire quelques remarques sur l'*orthographe*, c'est-à-dire sur la représentation correcte et exacte des sons élémentaires de la langue parlée, par certains signes que nous appelons *lettres* (1) et dont l'ensemble s'appelle *alphabet*.

(1) L'étymologie du mot *littera* ou *litera* est bien incertaine. Priscien regarde ce mot comme une contraction de *legitera* (mot composé de *legere*, lire, et *iter*, voie, chemin), *eo quod legendi iter præbeat* (parce que les lettres montrent la voie, la manière de lire). D'autres le dérivent de *litura* (rature), *quod plerumque in ceratis tabulis scribere solebant et postea delere* (parce que les Romains, disent-ils, écrivaient communément sur des tablettes couvertes de cire et *effaçaient* ensuite ce qu'ils avaient écrit). J. C. Scaliger le dérive de *lineatura* (ligne), et Vossius cherche à prouver que c'est un adjectif de la forme comparative du mot grec λιτός (mince,

Digitized by Google

Les questions à traiter dans une grammaire générale à propos de l'orthographe, me paraissent être les suivantes :

1° Quelles sont les conditions de l'orthographe dans le langage en général ?

2° Pourquoi dans la plupart des langues ces conditions ne sont-elles pas remplies ?

3° Faut-il changer l'orthographe généralement reçue pour la conformer à la prononciation en usage ?

I. L'écriture phonétique ayant pour but de communiquer les idées, en indiquant au moyen des lettres les sons qui sont les signes de ces idées, il est évident que, pour mieux éviter toute confusion, le bon emploi de l'écriture, comme le dit la *Grammaire générale* de Port-Royal, exigerait :

a) Que toute figure (lettre) marquât quelque son ; c'est-à-dire qu'on n'écrivît rien qui ne se prononcât.

b) Que tout son fût marqué par une figure ; c'est-à-dire qu'on ne prononcât rien qui ne fût écrit.

c) Que chaque figure ne marquât qu'un son, ou simple ou double. Car ce n'est pas chose contraire à la

petit) et qu'il faut sous-entendre *nota* (marque, note). Si après les conjectures de ces savants, qui me paraissent peu plausibles, je devais émettre une opinion sur l'origine de ce mot, je dirais qu'il a une grande ressemblance avec le mot teutonique *Lit*, *Let*, *Glied* (membre, articulation), de manière que ces signes auraient reçu le nom de *lettres*, parce qu'on les aurait regardés comme les *membres*, les *articulations*, les *chaînons* du mot entier.

perfection de l'écriture qu'il y ait des lettres doubles, puisqu'elles la facilitent en l'abrégeant.

d) Qu'un même son ne fût point marqué par différentes figures.

L'écriture qui remplirait ces quatre conditions serait évidemment très-parfaite comme moyen d'indiquer les sons, et satisferait à toutes les exigences de la raison humaine. « La fonction des lettres, dit Quintilien, I, 4, est de conserver la parole et de la rendre au lecteur comme un dépôt. »

En est-il bien ainsi de l'orthographe dans les langues que nous connaissons, soit anciennes, soit modernes ? C'est sans doute le contraire qui a lieu. Il n'est pas besoin d'un long examen pour s'apercevoir qu'il y a partout plus ou moins d'arbitraire dans l'emploi des lettres pour indiquer le son véritable, comme en français dans les mots : *bec* et *flanc* ; *direct* et *respect* ; *chef* et *clef* ; *son* et *sont* ; *champ* et *chant*, etc.

II. Quelle est la cause de cette confusion des signes de l'écriture dans les langues et surtout dans les langues modernes ?

Cela vient sans doute de ce que la langue change dans la bouche du peuple, comme nous l'avons vu précédemment, d'un siècle à l'autre et surtout quand les mots passent d'une nation à une autre, tandis que l'écriture, qui est d'un usage moins commun, reste *stationnaire*. De là résulte nécessairement après un

certain laps de temps, entre les sons de la langue parlée et l'écriture, une différence d'autant plus facile à concevoir que, dans la prononciation même de la langue écrite, les hommes de lettres sont souvent forcés, pour se faire comprendre, de se conformer à la langue parlée; et ainsi, sans tenir compte de l'écriture, telle ou telle prononciation, qui était dans le principe vicieuse, devient insensiblement générale et seule bonne, tandis que l'ancienne tombe en désuétude et est regardée comme mauvaise.

Je viens de dire que l'orthographe reste *stationnaire*. On pourrait demander pourquoi les savants ou les hommes qui se servent de l'écriture, ne changent pas l'orthographe à mesure que change la prononciation du mot. Le motif en est simple et naturel: la prononciation ne change pas subitement et la nouvelle ne devient pas tout d'un coup générale; tandis que s'opère insensiblement une pareille transformation dans la langue parlée, on continue à écrire le mot comme on l'a toujours écrit, parce qu'on s'adresse à des absents et qu'on ne veut pas s'exposer à ne pas être compris, sachant d'ailleurs que la prononciation varie d'une province à l'autre.

Ce qui rend encore l'orthographe imparfaite et défectueuse, c'est que nous n'avons des lettres que pour représenter les voyelles principales et les articulations les plus sensibles; les nuances des modifications dont

les unes et les autres sont susceptibles, échappent à l'écriture où l'on se contente de les représenter tant bien que mal par deux voyelles ou par deux consonnes. Ainsi dans les mots *ordre*, *mort*, etc., le son de la même lettre *o* n'est pas le même ; nous écrivons *boire*, *voir*, etc., avec un *i*, quoique dans la prononciation nous ne fassions pas entendre un *i* ; le *ch* représente sans doute bien mal l'articulation de la voyelle *a* du mot *chapeau*, et les trois lettres rendent plus mal encore le son final.

III. Après ces observations sur l'imperfection de l'écriture, vient la question de savoir s'il faut changer l'orthographe généralement suivie dans une langue, pour la mettre en harmonie avec la prononciation, c'est-à-dire exprimer chaque élément du son par un signe propre et de manière qu'aucune lettre ne soit superflue.

Remarquons d'abord que la parole et l'écriture n'ont pour l'homme qu'un seul et même but, qui est de communiquer ses pensées. Si la langue parlée avait donc été formée d'après un principe immuable, établi par la réflexion et le raisonnement dans les cabinets des savants, en sorte que chaque idée et chacune de ses modifications fût exprimée par un son bien distinct, cette langue, comme moyen de communications d'idées, serait à notre jugement plus parfaite qu'aucune de celles que nous connaissons ; et dans ce cas il serait sans doute aussi à souhaiter que l'ortho-

graphe répondît entièrement à la prononciation. Mais comme les langues se sont formées dans la bouche du peuple et par l'usage, qui est de sa nature très-varié et très-inconstant, elles sont bien loin d'avoir cette haute perfection, qui n'est d'ailleurs nullement nécessaire, parce qu'en parlant on est toujours présent pour s'expliquer quand on n'est pas suffisamment compris.

En tenant compte de cette imperfection de toute langue parlée, on ne peut pas admettre qu'il faille conformer partout et toujours l'écriture à la prononciation ; car en suivant rigoureusement ce principe, la langue écrite deviendrait souvent plus difficile à comprendre et répondrait moins bien à son but, qui est de communiquer la pensée avec clarté, avec précision et d'une manière très-intelligible pour le lecteur. Ainsi, en écrivant en français : *cher*, *chair*, *chaire ; ver, verre, vers, vert ; il parle* et *ils parlent ; temps* et *tant ; cœur* et *chœur ; autel* et *hôtel ; champ* et *chant*, etc., l'orthographe supplée réellement à l'imperfection de la langue parlée.

Je crois donc que l'orthographe une fois généralement reçue doit être conservée quand elle contribue à la clarté de l'expressiou des idées, ou quand elle a un avantage réel pour faire connaître et pour conserver l'étymologie des mots, qui est souvent d'un grand intérêt, surtout dans les connaissances historiques ; mais dans le cas où elle est absolument con-

traire à la prononciation et n'offre aucun de ces avantages, ce qui est, pour le dire en passant, assez rare, je pense qu'il est à souhaiter qu'elle soit changée, comme on l'a d'ailleurs déjà fait en français, et comme on pourrait aussi le faire pour bien des mots anglais. Toutefois, dans ce genre de réforme, il faut procéder avec circonspection.

Il y a des personnes qui croient qu'il serait nécessaire d'augmenter le nombre de nos lettres, afin de représenter plus exactement toutes les nuances des voyelles et des articulations. Cette nécessité, à mon avis, se fait peu sentir, car l'usage et la mémoire suppléent facilement à ce qui manque à nos lettres, qui représentent assez bien les voyelles et les consonnes principales.

SECONDE PARTIE.

DE L'ÉLÉMENT LOGIQUE DES MOTS.

CHAPITRE IX.

DE LA FORMATION DES IDÉES ET DE LEUR NATURE.

§ 34.

Dans la première Partie nous avons exposé les phénomènes que présente le langage en général et qui sont relatifs à l'élément matériel des mots, au son. Nous y avons vu comment ces faits grammaticaux ont leur cause, soit dans la nature du son, soit dans la conformation de notre appareil vocal, ou dans toute autre circonstance inséparable du but même du langage. Dans cette seconde Partie nous allons nous occuper des faits linguistiques qui ont leur source dans l'élément logique ou dans le sens des mots, c'est-à-dire dans les idées dont ceux-ci sont les signes ; on entend en effet par *mot*

Digitized by Google

(*λόγος*, *verbum*, *vox dictio*, *locutio*) un son de la voix humaine employé comme signe d'une idée (1).

Si le mot n'est que le signe d'une idée, il est clair que, pour bien connaître la nature des mots, et nous rendre compte des phénomènes linguistiques relatifs aux mots, nous devons avant tout connaître la nature de nos idées, ce qui concerne leur formation, ainsi que

(1) Les mots, à proprement parler, sont les signes immédiats et directs des idées : ce n'est qu'en second lieu et indirectement qu'ils indiquent les objets représentés par les idées. Cependant on peut observer avec M. Clément qu'à la vue d'un mot, l'esprit passe rapidement sur l'idée pour arriver à l'objet qu'elle représente. Ainsi l'idée et l'objet sont tellement identifiés l'un avec l'autre que le langage ordinaire ne les distingue plus : et, au lieu de dire que tel mot signifie telle idée représentant tel objet, nous disons avec plus de simplicité que le mot signifie l'objet lui-même.

L'expression *λόγος* marque en grec ce que nous appelons ici un *mot*, c'est-à-dire un son soit articulé soit inarticulé comme signe d'une idée ; tandis que *φωνή* marque ordinairement un son sans articulation et sans aucun sens ; et *λέξις* marque un son articulé, une voyelle avec une consonne, mais également sans signification, par exemple, *βλίτρι*.

L'étymologie du mot latin *verbum* est fort incertaine. Les latins le faisaient venir de *verberare*, frapper : *Verbum ab eo dicitur*, dit Diomedes, *quod verberato linguâ intra palatum aere omnis oratio promatur* (Putsch, p. 323). Voyez aussi S. Augustin, *de Magistro*, chap. 5. § 12. et Priscien, liv. VIII, commenc. Les étymologistes modernes lui trouvent une grande ressemblance avec le mot allemand *Wort*; mais l'origine de celui-ci est également très-obscure. Voy. Court de Gebelin, vol. II, p. 49. — Eichhoff, *Parallèle des langues*, p. 209. — Heyse, ouvrage déjà cité, p. 115.

Notre expression *mot*, en italien *motto* et en espagnol *mote*, vient sans doute du latin *mutire* ou *muttire* (parler bas), qui paraît avoir quelque affinité avec *μύω*, *μύζω*, *μῦθος*, *μυθέομαι*.

toutes les modifications qu'elles peuvent subir ; car ce sont les idées qui ont donné naissance aux mots, et toutes les formes que ceux-ci reçoivent , ne sont que les signes destinés à marquer l'une ou l'autre modification de ces idées.

On voit par là que l'étude de la grammaire supposerait à la rigueur une connaissance assez étendue de la philosophie , mais surtout de la psychologie et de la logique, qui dirigent secrètement notre esprit dans ses opérations ; cependant je dois me borner ici à quelques notions des plus élémentaires et qui me paraissent avoir une importance spéciale pour le sujet qui nous occupe (1).

§ 35.

L'homme , dont les facultés intellectuelles ont acquis une certaine vigueur , est , comme je l'ai déjà dit, plus ou moins sensible à l'impression des objets sur ses organes ; il en éprouve dans son âme une certaine affection ou modification , qu'on appelle communément *sensation ;* par là son attention est attirée vers tel ou tel objet et il s'en forme une image qu'on appelle *idée singulière* , parce qu'elle

(1) Le but que je me propose dans ce chapitre n'est pas de dire quelque chose de nouveau sur la nature des idées, beaucoup moins encore de résoudre l'une ou l'autre difficulté psychologique. Tout ce que je cherche , c'est à mettre le jeune grammairien mieux en état de bien comprendre les observations que j'aurai plus tard à faire sur la nature et la valeur des mots avec toutes leurs formes ou inflexions.

représente l'objet en particulier qui a fait une impression sur ses organes.

Quand l'idée que nous avons d'un objet nous met en état de ne pas le confondre avec un autre, nous disons qu'elle est *claire ;* dans le cas contraire, elle est *obscure*. Quand nous connaissons bien en détails les marques, les traits, les caractères qui nous font distinguer l'objet de tout autre, l'idée est *distincte ;* autrement, elle s'appelle *confuse*. Ainsi, l'idée que j'ai de l'uniforme d'un Général est *distincte*, quand je connais bien les marques, écharpe, broderies, épaulettes, qui le distinguent de celui de tout autre grade.

La faculté dont l'homme est doué de percevoir les objets qui font impression sur lui, se nomme *sens ;* ces objets, sont-ils extérieurs, placés hors de lui, tels que la forme et la couleur, le son, l'odeur, la saveur, la résistance, la faculté s'appelle *sens externe*, par opposition au sens *intime* ou *interne*, qui lui fait percevoir les objets placés au-dedans de lui, inhérents à lui-même, comme la joie, la tristesse, l'espoir, la crainte, enfin tout ce qui constitue un état de son âme.

Les idées que nous nous formons des objets soit extérieurs soit intérieurs, ne disparaissent pas avec l'impression momentanée des objets ; notre esprit les recueille et en réunit souvent plusieurs en une seule. Ainsi, des idées partielles *homme*, *force*, *courage*, nous avons fait une seule idée totale, qui est exprimée par le mot *héros*. La

faculté de réunir ainsi plusieurs idées pour on faire une seule, se nomme *imagination combinative ;* celle qui les conserve s'appelle *mémoire*. Et comme nous ne nous bornons pas à conserver les idées, mais que nous pouvons aussi les reprendre sans nouvelle impression de la part des objets, on admet ordinairement une troisième faculté, celle de reproduire à volonté les idées confiées à la mémoire, et on la nomme *imagination reproductive*.

Quoique les philosophes distinguent ainsi dans l'esprit de l'homme plusieurs facultés, il est pourtant bien entendu que l'esprit n'est qu'un seul, un simple et même être : ces différentes facultés ne sont qu'autant de manières dont il manifeste son activité.

Tant que nos organes, l'œil, l'oreille, etc., n'ont reçu qu'un faible développement, l'impression des objets extérieurs est moins forte, notre âme en est moins affectée par les détails et conséquemment les idées que nous formons dans cet état. sont obscures et confuses ; mais à mesure que nos organes se perfectionnent et que nos facultés intellectuelles s'étendent, nous apercevons mieux dans les objets les différents traits au moyen desquels nous les distinguons l'un de l'autre : les idées qui étaient obscures dans le principe, deviennent claires et distinctes par la perception des parties dont elles se composent. Ces parties qui constituent l'idée totale et qui représentent les traits, les marques, les caractères des objets, je les appellerai les

notes d'une idée (1), parce que c'est par elles que nous *connaissons* et que nous distinguons les idées. L'ensemble de ces *notes* forme la *compréhension* d'une idée; et la totalité des objets auxquels l'idée s'applique, constitue son *extension* ou *étendue* (l'usage autorise l'un et l'autre de ces deux termes) ; ainsi, dans l'exemple cité plus haut, les *notes* ou les idées partielles, *homme*, *fort*, *courageux*, forment la *compréhension* de l'idée *héros ;* et tous les êtres auxquels ces trois *notes* ensemble s'appliquent, en forment l'*étendue*.

La compréhension et l'extension d'une idée sont toujours en raison inverse ; en d'autres termes, plus il y a de notes dans la compréhension, moins il y a d'objets auxquels l'idée est applicable, et *vice versâ*.

§ 36.

L'homme ne forme pas seulement l'idée de tel ou tel objet, mais par suite de la sensation que lui fait éprouver l'impression des objets sur ses organes, il est absolument forcé de regarder les objets mêmes comme *existant réellement*, comme ayant en dehors de lui une existence aussi réelle que celle de ses idées dans son esprit ; car évidemment nul homme, sain d'esprit, ne peut douter de l'existence réelle de la couleur blanche ou de la forme carrée qu'il aperçoit dans la feuille de papier qu'il a pour le moment sous les yeux (2).

(1) *Sunt verba rerum notæ*, dit Cicéron, Top. 8, 35

(2) Voyez M. A. Graty, *Logique*, tom. II, pag. 15.

Une fois que nous avons reconnu l'existence réelle des objets de nos idées, nous sommes d'autant plus attentifs à l'impression que nous en recevons, et bientôt nous nous apercevons que les objets extérieurs, par exemple, la couleur, la forme, etc., ne se présentent pas à nous comme des objets *indépendants* de tout autre, mais, au contraire, comme *attachés à un autre* dont ils ont besoin pour subsister, qui en est le porteur, le soutien, et que nous nous représentons comme étant sous eux. C'est par suite de cette impression que nous formons les idées de *qualité* et de *substance* : nous regardons comme *qualité* tout objet qui s'annonce à notre esprit comme ayant besoin, pour son existence, d'être attaché à *quelque chose d'autre* qui le porte, qui le soutienne, qui se trouve sous lui ; et nous regardons comme *substance* (*stare sub*, se trouver dessous) ce *quelque chose d'autre*, que nous nous représentons comme subsistant par lui-même (1).

Chaque fois que les qualités s'annoncent comme étendues dans l'espace, nous sommes forcés de nous représenter la substance comme remplissant l'espace, c'est-à-dire comme une *substance matérielle* ou *corporelle*, et nous l'appelons *matière;* mais quand les qualités ne se présentent pas

(1) Pour désigner les idées exprimées par le mot *qualités* (*qualis, qualitas*), on dit souvent dans le langage ordinaire les *manières d'être* des choses, parce que les qualités constituent l'état dans lequel les substances se trouvent ; ou bien on dit les *propriétés*, quand ce sont des qualités essentielles qui ne peuvent se retrancher des substances sans en altérer la nature.

comme étendues dans l'espace, nous nous représentons la substance comme un principe tout différent de la matière, et nous le désignons par le nom d'*âme* chez les êtres vivants, et par celui de *force* chez les êtres inanimés. Ainsi nous n'avons aucun motif philosophique de regarder notre âme comme matérielle, parce que aucune de ses qualités ou propriétés que nous observons, ne se présente comme étendue dans l'espace, à la manière de la forme, de la couleur, etc. La faculté de l'homme qui exige, absolument et de toute nécessité, pour toute qualité une substance, comme pour tout effet une cause, peut être appelée assez justement la *raison*.

A ces idées générales d'*existence*, de *qualité*, de *substance*, de *matière*, d'*âme*, de *force*, que nous acquérons dès le premier développement de nos facultés intellectuelles, on peut en ajouter beaucoup d'autres également générales et dont plusieurs représentent particulièrement les rapports que nous observons entre les objets soumis à nos sens, par exemple : les idées d'*identité*, et de *diversité*, de *convenance* et de *disconvenance*, de *ressemblance* et de *dissemblance*, de *cause* et d'*effet*, etc.

Nous nous servons de ces idées générales comme de *prédicats* (1) pour les idées singulières, c'est-à-dire que nous rangeons sous elles les objets que saisit notre sens

(1) En logique, on appelle *prédicat* l'idée qui représente ce qu'on énonce d'un sujet quelconque. Dans cette proposition : *l'homme est mortel*, le mot *mortel* est le prédicat, c'est-à-dire qu'il exprime l'idée sous laquelle on range tous les hommes.

interne ou externe, par exemple : les couleurs, les figures, etc., nous les rangeons sous l'idée de *qualité*, en disant de chacune : c'est une qualité ; les choses matérielles sont subordonnées à l'idée de *substance;* aux choses dans lesquelles nous remarquons plusieurs caractères communs, nous appliquons l'idée de *ressemblance*, et ainsi des autres. De là vient que ces idées générales sont souvent appelées *catégories* (*prédicats*, de *κατηγορέω*, énoncer). La faculté de notre esprit par laquelle nous nous apercevons que telle ou telle chose doit être rangée sous telle ou telle *catégorie* ou idée générale, s'appelle *intelligence* ou *entendement*, et l'acte même de ce procédé peut s'appeler *penser* (1).

Les anciens philosophes se sont beaucoup occupés de tout ce qui concerne ces catégories ou ces idées les plus générales qui représentent ce qu'il y a de plus commun à

(1) « Le mot *penser*, dit très-bien Condillac, vient de *pensare*, qui signifie *peser*. On a voulu dire que, comme on pèse des corps, pour savoir dans quel rapport le poids de l'un est au poids de l'autre, l'âme pèse, en quelque sorte, les idées, lorsque nous les comparons pour savoir dans quels rapports elles sont entr'elles. »

« Par là vous voyez que le mot *penser* a eu deux acceptions. Dans la première, qui est celle de *peser*, il s'est dit du corps, et il était pris au propre : dans la seconde, qui est celle que nous lui donnons aujourd'hui, il a été transporté à l'âme, et il se prend au figuré, ou, comme on dit encore, métaphoriquement. Les Latins exprimaient la pensée par une autre métaphore. Ils se servaient d'un mot (*cogitare*) qui signifie *rassembler, mettre ensemble;* parce qu'en effet les opérations de l'entendement et de la volonté demandent que l'âme rassemble ses idées. » (*Grammaire*, précis des leçons préliminaires.)

tous les êtres soit physiques soit intellectuels, ou, en d'autres termes, qui représentent les points de vue les plus généraux sous lesquels les êtres peuvent être comparés entre eux. Aristote en admettait dix: La *substance*, la *quantité*, la *qualité*, la *relation*, le *lieu*, le *temps*, la *situation*, la *possession*, l'*action*, et la *passion*. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer en plus de détails sur ce sujet.

Il est certain que l'homme entre de très-bonne heure en possession de ces espèces de modèles, types, formes ou idées générales ou *idées à priori*, comme on voudra les appeler, et de plusieurs autres ; mais comment y parvient-il ? les forme-t-il lui-même à mesure que ses facultés intellectuelles s'appliquent aux objets respectifs de ces idées, ou bien, lui sont-elles innées, de telle façon pourtant qu'il n'en acquiert la conscience que par l'impression des objets ? C'est là la vieille dispute qui dure depuis Platon et Aristote jusqu'à nos jours. La question est d'autant plus difficile à résoudre que l'expérience ne nous en apprend rien, parce que nous sommes en possession de toutes ces idées avant de parvenir à la conscience de nos réflexions, et que, pour ce motif, il ne nous reste aucun souvenir de la manière dont nous les avons acquises.

§ 37.

Nous formons encore une autre espèce d'idées également plus ou moins générales, qui ne diffèrent des précédentes

ni par leur nature, ni par l'usage que nous en faisons, mais dont nous connaissons mieux l'origine et la formation : en effet, leurs notes constitutives nous sont sans contredit données par le sens ou l'expérience, et, pour ce motif, elles sont appelées *idées générales empiriques*, ou simplement *notions :* telles sont, par exemple, les idées *chien, cheval, bœuf; cerisier, pommier, poirier*, etc. L'idée exprimée par chacun de ces mots est une idée générale, parce qu'elle convient et s'applique, non à un seul individu, mais à toute une classe d'êtres ou de substances.

Nous arrivons à cette espèce d'idées ou de notions en comparant les notes de deux ou de plusieurs idées singulières : nous écartons les notes propres à chacune d'elles, puis nous réunissons en une seule image ou une seule idée les notes communes à ces idées singulières, et ce sont ces notes communes qui forment la compréhension d'une *idée générale empirique* ou d'une *notion* ou, comme on dit encore, d'un *concept*. Par exemple : nous voyons dans notre maison un être qui se meut de lui-même pour courir d'une place à l'autre, il a quatre pattes, deux oreilles, il aboie ; il est petit, blanc, caressant, etc. ; nous nous en formons une image qui renferme toutes ces notes ou caractères : c'est une *idée singulière* parce que sa compréhension ou l'ensemble de toutes ces notes ne convient qu'à ce seul individu ; et nous exprimons cette idée par le mot *chien*. En voyant dans la suite plusieurs autres chiens, nous nous formons également de chacun d'eux une idée

singulière, nous comparons toutes ces idées singulières entre elles, nous n'en conservons que les notes communes et nous les réunissons en une seule idée, l'idée générale du *chien*, qui est nécessairement applicable, non seulement à notre chien, mais à tous ceux que nous avons vus, et représente toute cette classe d'êtres.

Ces idées générales ou notions que nous acquérons par l'usage de la vie, sont en nous autant d'idées exemplaires qui nous servent ensuite de règle et de modèle pour juger si un objet a ou n'a pas telle ou telle propriété, c'est-à-dire s'il fait ou s'il ne fait pas en nous une impression semblable à celle que d'autres objets nous ont causée, et dont ils nous ont laissé l'idée ou l'affection habituelles (1).

De même que de plusieurs idées singulières nous formons une idée générale, de même de plusieurs idées générales nous en formons une plus générale encore, par exemple : des idées *chien*, *cheval*, *bœuf*, etc., ou *cerisier*, *pommier*, *poirier*, etc., nous formons celle de *quadrupède* ou d'*arbre*. Cette idée plus générale ou supérieure a une compréhension moins grande et conséquemment une extension plus vaste que les idées *chien*, *cheval*, *bœuf*, etc., qui renferment les mêmes notes communes. Elle s'appelle en logique *idée générique*, comparée à ces idées inférieures qui renferment les mêmes notes communes et qui s'appellent dans ce cas idées *spécifiques*. L'extension ou la classe d'êtres auxquels s'applique l'idée générique porte le

(1) Voyez du Marsais, *Tropes*, art. XI.

nom de *genre*, et l'extension d'une idée spécifique est appelée *espèce*. Nous voyons par là comment l'espèce est renfermée dans le genre, tandis que l'idée générique est renfermée dans l'idée spécifique.

En philosophie, on donne aussi à toutes les idées de cette classe le nom d'*idées abstraites*, parce qu'on les forme en faisant abstraction des notes propres à chacune des idées, soit singulières, soit spécifiques ; mais en grammaire on réserve le nom d'*idées abstraites* à celles qui représentent les qualites, les manières d'être considérées isolément des objets dans lesquelles elles se trouvent, par exemple, la *blancheur*, la *noirceur*, la *justice*, etc., par opposition aux *idées concrètes*, qui représentent les qualités considérées comme inhérentes à un autre objet, par exemple, *blanc*, *noir*, *juste*, etc.

Digitized by Google

CHAPITRE X.

DE LA NATURE DES PARTIES DU DISCOURS ET DE LEUR NOMBRE.

§ 38.

Toute langue comprend un très-grand nombre de mots, qu'il est indispensable de classer si l'on veut observer sûrement les phénomènes grammaticaux qui en affectent la valeur, et remonter aux principes généraux dont ces phénomènes sont les conséquences. Si notre classification est bien faite, si elle est simple et complète, si les mots de chaque classe ont tous un même caractère qui leur soit propre, qui les distingue essentiellement de tous ceux d'une autre classe et constitue ainsi leur nature, nous n'aurons plus qu'à constater et à expliquer, s'il est possible, les phénomènes communs aux diverses classes, sans nous occuper de chaque mot en particulier.

En parcourant dans ce but les grammaires de diverses

langues, nous trouvons que les mots y sont bien rangés en plusieurs classes, appelées *Parties du discours* ou *Parties d'oraison* (*τὰ μέρη, τὰ στοιχεῖα τοῦ λόγου*, *partes orationis*), ainsi nommées, parce que les mots qui forment ces classes, constituent le discours, comme les membres constituent le corps (1) ; mais nous remarquons que le nombre de ces classes varie non seulement de langue à langue, mais de grammairien à grammairien : très-souvent dans la même langue tel grammairien ne reconnaît que deux Parties du discours, tandis que d'autres en admettent trois, quatre, cinq, huit et jusqu'à dix.

Cette divergence des grammairiens sur le nombre des Parties du discours n'est pas nouvelle, nous la rencontrons déjà chez les anciens. Platon, dans son *Sophiste*, n'en compte que deux, le Nom (*ὄνομα*) et le Verbe (*ῥῆμα*). Aristote, au rapport de Denys d'Halicarnasse (2) et de Quintilien (3), admettait trois Parties du discours, les Noms (*ὀνόματα*), les Verbes (*ῥήματα*) et les Conjonctions (*σύνδεσμοι*) ou *συγκατηγορήματα*, *convinctiones* ou *consignificantia*). Dans sa *Poétique* (chap. 20), il y ajoute une quatrième Partie

(1) *Quid enim est aliud pars orationis, nisi vox indicans mentis conceptum, id est, cogitationem* ? Mais qu'est-ce qu'être partie du discours, si non énoncer quelque concept, quelque affection ou mouvement intérieur de l'esprit ? Priscien, liv. XI, commenc., p. 914, éd. Putsch.

Quelques grammairiens modernes donnent à ces classes le nom de *Catégories grammaticales*.

(2) *De Struct. orat.*, chap. 2.

(3) *Instit. orat*, I, 4, 12.

sous le nom d'Article (ἄρθρον). Les grammairiens grecs postérieurs à Aristote, tant les philosophes stoïciens que les grammairiens d'Alexandrie, en distinguant peu à peu l'Adverbe du Nom, le Participe du Verbe, le Pronom de l'Article, et la Préposition de la Conjonction, ont fini par fixer les Parties du discours au nombre de huit ; ce sont : le Nom, l'Article, le Pronom, le Verbe, le Participe, la Préposition, la Conjonction et l'Adverbe. La dénomination de ces Parties du discours ou classes de mots avec leurs définitions se trouve dans la grammaire grecque de Denys le Thrace, disciple du grammairien Aristarque d'Alexandrie, et qui professait son art du temps de Pompée à Rome. Ces grammairiens n'ont pas fait des Adjectifs une Partie distincte du discours, mais ils les ont rangés dans la classe des Noms.

Les Romains, après plusieurs tentatives infructueuses de classification qu'on lit dans Varron (1), finirent par adopter celle des Grecs : seulement ils en retranchèrent l'Article et distinguèrent l'Interjection de l'Adverbe.

Les grammairiens indiens ont reconnu depuis une assez haute antiquité, à ce qu'il paraît, quatre espèces de mots : les Noms, les Verbes, les Prépositions et les Particules.

Dans les grammaires de langues sémitiques, il n'est jamais question que de trois Parties du discours : 1° le Nom, qui renferme nos mots appelés Noms, Pronoms et Adjectifs ; 2° le Verbe ; 3° la Particule, qui renferme l'Ar-

(1) *De Lingua latina*, VIII, 44.

tiele, la Préposition, la Conjonction, l'Adverbe et l'Interjection.

Les grammairiens de notre époque ne sont pas plus d'accord sur le nombre des Parties du discours qu'on ne l'était dans l'antiquité; les uns en comptent plus, les autres moins ; et quand il s'agit de déterminer avec précision la nature de chaque classe, chacun se fonde sur un caractère tout à fait différent, quoiqu'ils aient tous affaire aux mêmes mots, affectés à un même usage.

Cette divergence d'opinions des grammairiens sur le nombre des Parties du discours, comme sur la propriété de chacune d'elles, vient évidemment de ce qu'ils n'envisagent pas l'ensemble des mots sous le même et le véritable point de vue. Nous devons donc avant tout chercher à fixer le nombre de ces Parties dans le langage en général, en faisant bien ressortir leur caractère distinctif et propre à chacune d'elles ; car il est clair, comme l'a très-bien dit Court de Gebelin, que le succès de toutes les remarques qu'on peut faire sur les Parties du discours, dépend nécessairement des idées nettes et distinctes qu'on aura de ces Parties.

§ 39.

Une classification philosophique des mots doit avant tout être fondée sur la nature des idées dont les mots ne sont que les signes. Qu'est-ce à dire ? La nature des idées étant

identique à la nature des objets qu'elles représentent, devons-nous donc nous fonder sur la nature des objets qui composent l'univers? Evidemment, non ; car nous aurions alors une classification des êtres de l'univers, qui pourrait être très-utile au naturaliste, mais qui ne ferait rien connaître du caractère propre d'une seule Partie du discours. Il ne s'agit ici, si je ne me trompe, que de la nature des objets considérés comme *éléments du langage*, en ce sens que ce dernier consiste dans l'expression de nos connaissances, où les idées remplacent les objets qu'elles représentent. Or, nous avons vu (§ 1) que toute connaissance n'est rien autre chose que la conscience que nous avons de l'*existence* de tel ou tel *rapport* entre *deux idées* que nous comparons. S'il en est réellement ainsi, comme je le crois, il est clair que les idées considérées comme éléments constitutifs (nécessaires et suffisants) de chaque connaissance sont nécessairement de trois espèces :

1° Celles qui représentent les *objets* ou les *choses* sur lesquels porte notre comparaison ou notre pensée;

2° Celles qui représentent l'*existence* de notre comparaison ou du rapport ;

3° Celles qui représentent le résultat de notre comparaison ou la *nature du rapport*.

Par conséquent nous pouvons trouver dans chaque langue trois classes de mots ou trois Parties du discours.

1° Les mots qui expriment les idées qui représentent les objets sur lesquels porte notre comparaison ou, comme

on dit, les objets de notre pensée : ils s'appellent *Noms*.

2° Ceux qui expriment les idées qui représentent l'existence de notre comparaison entre deux objets ou l'existence de leur rapport : ce sont les *Verbes* (1).

3° Les mots qui expriment les idées qui représentent le résultat de notre comparaison, c'est-à-dire la nature du rapport entre les objets que nous comparons : ils s'appellent *Particules*.

Prenons pour exemple d'analyse la proposition suivante: *la pierre n'est pas sensible ;* les mots *pierre* et *sensible* expriment les idées qui représentent les objets comparés : ce sont des *Noms ;* le mot *est* qui exprime l'existence de notre comparaison ou l'existence d'un rapport est un *Verbe ;* et les deux petits mots *ne pas* (*non*) qui expriment l'idée représentant la nature du rapport (de discordance ou d'exclusion) entre les deux objets comparés, sont des *Particules*.

J'ai pris à dessein pour exemple une proposition négative, parce que dans les propositions affirmatives le rapport de

(1) Les plus anciens grammairiens ou philosophes grecs ont ainsi appelé les mots de cette classe (ῥήματα, *Verba*, paroles par excellence), parce qu'ils avaient remarqué que c'est seulement au moyen des Verbes que nous *disons* ou *énonçons* une chose d'une autre, par exemple : *l'homme* est *mortel*.

Plusieurs grammairiens croient que la nature des Verbes consiste en ce que ces mots expriment une circonstance de temps, comme *je suis, j'ai été, je serai ;* d'autres disent une action, comme *j'écris, je marche ;* d'autres enfin une affirmation. Au chapitre du Verbe, je montrerai qu'aucune de ces trois définitions ne peut être admise.

concordance ou d'inclusion n'est ordinairement pas exprimé par un mot séparé; et de là vient que plusieurs grammairiens ont fait consister la nature du Verbe dans l'affirmation, ce qui est une erreur, comme je le montrerai plus loin.

Je conserve aux mots de la troisième classe le nom de Particules (*μόριον*, petite partie du discours), parce que ce terme est consacré par l'usage et que je tiens plus à bien fixer le sens que j'attache aux termes généralement reçus qu'à en augmenter le nombre; la langue française d'ailleurs ne se prête guère à la formation de nouveaux termes techniques. Remarquons seulement que le nom de *Particule* est tout à fait conventionnel; car, par son étymologie, il ne rappelle nullement la valeur commune ou le caractère propre à cette classe de mots. Les anciens grammairiens grecs appliquaient ce nom *diminutif* à plusieurs Parties du discours entièrement différentes, par exemple, à l'Article, aux Prépositions et aux Conjonctions, parce que ces Parties, qui ne marquent que des rapports ou des vues de notre esprit, leur semblaient avoir une signification moins réelle ou une moindre importance que les Noms, les Verbes, les Pronoms, les Adverbes, qui rappellent le plus souvent des êtres et des faits extérieurs et que nous percevons au moyen du sens externe (1).

Ici se présente une objection. La classification que je

(1) Sur l'origine de la dénomination des Particules, voyez Apollonius, *Syntaxe*, liv. I, chap. 2 et 3. — Priscien, liv. XI, p. 913, édit. Putsch. — Séguier, *La philosophie du langage*, etc., p. 59.

viens d'exposer se fonde sur la nature des idées considérées comme éléments constitutifs (nécessaires et suffisants) de nos connaissances : mais est-elle aussi applicable aux mots qui sont les signes des idées ? Il se peut, dira-t-on, que les signes des idées d'une même classe n'aient rien de commun entre eux pour le grammairien et que, pour ce motif, ils doivent être soumis à une autre classification. Voici ma réponse :

Si le grammairien éprouve le besoin de ranger les mots en différentes classes, c'est afin de réunir en groupes les mots qui dans le discours éprouvent ou font éprouver aux autres un même genre de variations, c'est-à-dire ceux qui tombent sous une même règle grammaticale ; or, en examinant bien le langage, on peut aisément se convaincre que les variations les plus générales que subissent les mots suivant les modifications de l'idée exprimée par la racine, ne sont nullement l'effet du caprice, mais qu'elles ont leur source dans la nature même de l'idée dont le mot est le signe. Pourquoi les Noms, par exemple, n'ont-ils pas de Temps, ni les Verbes de Cas, ni les Particules de Nombres ? Cela vient évidemment de la nature des idées exprimées par ces Parties du discours ; de manière qu'il y a sans contredit la plus intime connexité entre les idées et les mots.

Les variations communes aux mots de la même classe, et différentes d'une classe à l'autre me semblent démontrer aussi que nous avons envisagé sous leur véritable point

de vue les idées qui composent nos connaissances, pour en faire le fondement de notre classification des mots. Ainsi, les mots de la première classe, les Noms, reçoivent tous, ou du moins sont susceptibles de recevoir des modifications pour marquer le Genre, le Nombre et les Cas; ceux de la seconde classe, les Verbes, en reçoivent pour marquer les Personnes, les Temps et les Modes (1); enfin ceux de la troisième classe, les Particules, sont tous invariables. Et si ces variations des mots dépendent des idées qu'ils signifient et non des êtres que celles-ci représentent, il n'y a là rien de surprenant : en effet, dans le langage, l'homme opère immédiatement sur les idées et ainsi les mots sont d'abord les signes des idées avec toutes leurs nuances, et ne font connaître qu'indirectement ou en second lieu les choses et leurs rapports que les idées représentent.

Si l'analyse que nous avons faite des idées qui composent nos connaissances est exacte, comme je le crois, il est évident que dans toutes les langues où ces idées sont exprimées par des mots séparés, fussent-ils même tous invariables, il y a lieu de distinguer ces trois Parties du discours, puisqu'elles tiennent à l'organisation intellectuelle de l'homme et à la nature du langage.

(1) Si cependant dans la plupart des langues le Verbe reçoit aussi les terminaisons de Nombre, et dans quelques unes celles de Genre, ce n'est pas par sa nature de Verbe, mais par suite du pronom personnel qu'il renferme, comme je le montrerai plus loin.

§ 40.

Les idées exprimées par les mots de chacune de ces trois grandes classes peuvent différer beaucoup entre elles, si on les considère sous quelque nouveau point de vue : chacune de ces trois Parties du discours est donc susceptible de certaine subdivision, de façon que nous pouvons avoir plusieurs espèces de Noms, plusieurs espèces de Verbes et plusieurs espèces de Particules, comme on va le voir par ce qui suit :

I. Les idées qui représentent les objets sur lesquels porte notre comparaison, peuvent les représenter, ou comme subsistant par eux-mêmes, c'est-à-dire comme des *substances*, ou comme inhérents à un autre qui en est le soutien, c'est-à-dire comme des *qualités*. Les Noms peuvent donc être subdivisés en deux classes :

1° Les Noms substantifs (les Substantifs) ;

2° Les Noms adjectifs (les Adjectifs).

C'est bien d'après cette différence que, dans nos grammaires, nous avons fait du Nom deux Parties du discours, le Substantif et l'Adjectif ; tandis que les grammairiens grecs et romains, tout en distinguant l'Adjectif et le Substantif, les ont pourtant réunis en une seule classe. La cause en est sans doute que ceux-ci ayant plus d'égard aux formes des mots qu'à la nature des idées exprimées par les mots, la différence entre ces deux espèces de mots,

tels qu'ils s'employaient dans leurs langues, ne leur semblait pas assez importante pour justifier une subdivision. D'un autre côté, les mêmes grammairiens grecs, ayant remarqué que les Pronoms *moi*, *toi*, *lui*, etc. ainsi que l'Article *le*, *la*, *les*, diffèrent beaucoup, soit par leurs formes, soit dans leur emploi, de tous les autres Noms tant substantifs qu'adjectifs, en firent deux Parties du discours à part. Il est pourtant facile de se convaincre que les mots appelés Pronom et Article, par la nature des idées qu'ils expriment, appartiennent à la classe des Noms, et ne sont qu'une subdivision de cette classe, précisément comme les Substantifs et les Adjectifs ; car les Pronoms indiquent toujours des *substances*, et l'Article marque toujours l'une ou l'autre *qualité*. Dans les chapitres spécialement consacrés à ces deux Parties du discours, je ferai connaître la nature des mots qu'elles comprennent, en montrant ce qu'ils ont de commun avec les Noms et en quoi ils diffèrent des autres Substantifs et Adjectifs.

Les idées qui représentent des substances étant nécessairement ou des idées *singulières* ou des idées *générales*, les Substantifs se subdivisent à leur tour en deux classes :

a) Les Noms propres, qui expriment des idées singulières ;

b) Les Noms appellatifs ou communs, qui marquent des idées générales, des notions, des concepts.

De même les idées qui représentent des qualités diffèrent également entre elles en ce que les unes nous sont

données en quelque sorte par le sens, par la seule perception : *noir*, *blanc*, *rond*, *carré*, etc., tandis que nous acquérons les autres par la comparaison de deux ou plusieurs objets entre eux, comme *premier*, *second*, *dernier*, *grand*, *petit*, etc. De là une subdivision des Adjectifs en :

α) Adjectifs absolus ou physiques, qui qualifient les substances sans aucun rapport à d'autres substances.

β) Adjectifs relatifs ou métaphysiques, qui qualifient une chose avec rapport à une autre.

Les grammairiens n'ont pourtant jamais fait des Substantifs deux Parties du discours, non plus, que des Adjectifs, et cela avec raison ; car, pour les règles de Syntaxe, il y a peu de différence entre les Noms propres et les Noms appellatifs, entre les Adjectifs absolus et les Adjectifs relatifs. Si j'attire sur ce point l'attention du lecteur, c'est uniquement pour lui faire mieux connaître la nature du Substantif et de l'Adjectif, et lui montrer comment, dans l'une ou l'autre langue, considérés sous quelque nouveau point de vue, ils pourraient chacun donner naissance à deux Parties du discours.

II. Quant aux idées qui représentent l'existence du rapport et qui sont exprimées par les mots que nous avons appelés Verbes, il est clair que le seul Verbe *être* avec ses équivalents dans les autres langues pourrait suffire pour marquer cette existence de relation ou de notre comparaison entre deux objets. Aussi, s'il est dans les langues un grand nombre d'autres mots qui portent le

nom de Verbe, ce n'est pas que l'idée qui représente l'existence de la relation soit si variée et si multiple en elle-même; mais cela vient de ce que, pour abréger le discours, on a formé, comme je l'expliquerai plus tard, des mots qui expriment l'existence et en même temps un des deux termes du rapport. Nous voyons par là que les Verbes peuvent également se diviser en deux classes :

1° Le Verbe substantif ou abstrait, *être*.

2° Les Verbes attributifs ou adjectifs, qui expriment le Verbe *être* avec un attribut ; par exemple : *écrire*, *aimer*, etc., c'est-à-dire *être écrivant*, *être aimant*, etc.

Quoique cette subdivision nous donne deux espèces de Verbes bien distincts, les grammairiens n'en ont pourtant pas fait deux Parties du discours particulières, probablement parce que le Verbe substantif, *être*, unique de son espèce, formerait à lui seul une de ces Parties du discours. A mon avis, ils ont raison. Supposons en effet qu'on en fasse deux Parties, en conservant aux Verbes attributifs le nom de Verbe, et en donnant au Verbe substantif, *être*, le nom de *copule*, comme on fait en logique, quel avantage en résulterait-il pour la grammaire ? Sans doute, aucun.

III. Le résultat de notre comparaison ou le rapport représenté par les idées de la troisième classe, qui sont exprimées par les Particules, peut être un rapport :

1° Entre deux idées ; par exemple : le livre *de* Pierre ;

2° Entre deux jugements ou deux propositions ; par exemple : Vous serez savants, *si* vous êtes diligents.

3° Entre deux idées, mais de façon que la même idée représente à la fois la nature du rapport et le second terme du rapport ; par exemple : Vous courez *vite*, c'est-à-dire *avec vitesse*.

De là la subdivision des Particules en trois espèces :

a) Les mots qui marquent la nature d'un rapport entre deux idées, Prépositions ;

b) Les mots qui expriment la nature d'un rapport entre deux propositions, Conjonctions ;

c) Les mots qui expriment à la fois la nature du rapport et le second terme ; ce sont les Adverbes. Ainsi, dans l'analyse logique, l'Adverbe équivaut toujours à une Préposition suivie d'un Complément.

Quoique, par leur valeur, ces trois espèces de Particules ne diffèrent pas plus l'une de l'autre que les Noms propres des Noms appellatifs, ou le Verbe substantif des Verbes attributifs, déjà les anciens grammairiens grecs en ont pourtant fait trois Parties du discours ou trois classes de mots, dont chacune est désignée par un nom spécial. La raison en est sans doute, que les mots de chacune de ces trois classes, bien qu'ayant au fond la même valeur, jouent dans les syntaxes grecque, latine et autres des rôles réellement différents par leur alliance avec d'autres mots.

§ 41.

Les idées exprimées par les Noms, les Verbes et les Particules étant entièrement distinctes et en même temps essentielles à toute connaissance ou à tout jugement, nous concevons que ces trois Parties du discours, prises dans le sens que je leur ai donné, sont communes à la plupart des langues : je ne dis pas absolument à toutes, parce qu'une langue sans Verbe n'est pas impossible ; car l'idée d'existence du rapport ou de notre comparaison pourrait être indiquée par la seule construction, comme c'est assez souvent le cas dans les langues anciennes et modernes, surtout dans les langues sémitiques, où nous disons dans l'analyse que le Verbe *être* est omis, comme très-facile à suppléer.

Quant aux autres classes de mots également désignées par le nom général de Parties du discours, mais qui résultent uniquement d'une subdivision de l'une ou l'autre des trois grandes classes, envisagée sous un certain point de vue, il est évident que leur nombre peut varier d'une langue à l'autre. Ainsi, l'Article proprement dit n'existait pas dans la langue latine, ni anciennement, à ce qu'il paraît, dans la langue grecque. — Toutes les Prépositions pourraient être exprimées par des Cas; de même tous les Adverbes par des Prépositions et des Noms.

D'autre part, il s'est formé dans la plupart des langues

des mots *mixtes*, c'est-à-dire des mots qui, par leur signification, appartiennent à la fois à deux ou trois Parties du discours, comme en français, par exemple, les mots *du* (père), *au* (père), qui équivalent à une Préposition avec l'Article. On comprend que les mots de cette espèce, s'ils étaient très-variés et plus nombreux, pourraient être désignés par un nom spécial et former une nouvelle Partie du discours. Il en est de même des mots appelés Pronoms relatifs ou Adjectifs conjonctifs, *qui*, *dont*, etc. ; car le premier de ces deux mots équivaut sans doute à une conjonction et à un Pronom personnel : *et il*, *si il*, *car il*, etc., et le second, *dont* (*de unde*), à une conjonction, une Préposition et un Pronom : *et de lui*, *si de lui*, etc. On peut en dire autant des mots *en* (*inde*) et *y* (*ibi*), signifiant *de lui*, *à lui*, etc.. qu'on range ordinairement dans la classe des Adverbes, quoique chacun de ces deux mots soit l'équivalent d'une Préposition et d'un Pronom plutôt que d'un Nom.

Ce que nous avons surtout à remarquer ici, c'est qu'au nombre des mots *mixtes* appartiennent tous les mots appelés *Participes* ; car, par leur valeur, ces mots équivalent partout à une Conjonction, un Pronom et un Verbe, comme il est facile de s'en convaincre par l'analyse des locutions suivantes : Un homme, *étant* malade, ne peut pas travailler ; c'est-à-dire *s'il est*, ou *quand il est* malade. — Je ne suis pas venu, *étant malade* ; c'est-à-dire *car* ou *parce que j'étais* malade. — Une bête *rampant* sur la

terre ; c'est-à-dire *et elle rampe* sur la terre. Les plus anciens grammairiens grecs et après eux les romains ont pourtant fait de ces mots une Partie du discours, et cela sans doute à cause de leur grand nombre et de leurs formes qui sont très-variées.

Quant aux Interjections, qui indiquent nos sensations, nos affections, ce sont des cris involontaires qui nous échappent, plutôt que des mots exprimant des idées bien caractérisées. Les Interjections forment par conséquent une classe de mots tout à fait à part.

Avant de terminer ce chapitre, il n'est peut-être pas superflu d'ajouter à ce qui vient d'être dit sur les Parties du discours, les observations suivantes :

1° Le même mot dans son élément matériel peut appartenir tantôt à telle classe, tantôt à une autre, suivant sa signification ou la nature de l'idée qu'il exprime dans une locution donnée. Ainsi, nous disons : *avant* trois jours (Préposition) ; fort *avant* dans la nuit (Adverbe) ; l'*avant* d'un vaisseau (Substantif). — Ce n'est pas le père *mais* le frère (Conjonction) ; je n'en puis *mais* (Adverbe, formé du mot latin *magis*, davantage). — Il y a toujours avec lui des *si* et des *mais* (Substantifs, ou du moins des Conjonctions employées comme Substantifs). Il en est de même des mots *durant, suivant, pendant*, etc., qui sont tantôt des Participes, tantôt des Prépositions.

2° Pour les *mots composés* de deux ou de plusieurs mots

individuels dont chacun rappelle encore une des idées partielles qui constituent l'idée totale, c'est par la nature de cette idée totale qu'il faut juger à quelle classe ils appartiennent. Ainsi, les mots composés : *arc-en-ciel*, *va-nu-pieds*, *garde-meuble*, *tire-botte*, etc., sont de la classe des Substantifs, parce que l'idée totale exprimée par chacun de ces mots représente une substance.

Les mots ainsi composés deviennent presque toujours par l'usage des mots simples, surtout chez les peuples où la lecture est peu répandue, parce que les mots individuels perdent insensiblement leur signification, et ne restent plus que de simples syllabes dont l'ensemble forme un seul mot. De là il arrive souvent que ce mot passe à une autre classe que celle à laquelle il appartenait dans son origine. Pour exemple, je citerai en latin le mot *quemadmodum*, qui est aujourd'hui une simple Conjonction, et en français le mot *cependant*, qui est également une simple Conjonction, formée évidemment de *ce* (Pronom) et de *pendant* (Participe). J'en dirai autant des mots *voici*, *voilà*, qui me paraissent être aujourd'hui des Adverbes. Ces deux mots sont sans contredit formés du Verbe *voir* et des Adverbes *ici*, *là* ; mais, pour l'oreille, ils ont perdu une partie de leur signification et ne rappellent plus que l'idée des Adverbes *ici*, *là*. Le Dictionnaire de l'Académie met les mots *voici*, *voilà*, au nombre des Prépositions. On ne voit pas bien sur quelle analyse est fondée cette décision.

Les huit Parties du discours en latin sont renfermées dans le vers suivant :

Væ tibi ridenti, quia mox post gaudia flebis.

Les grammairiens grecs citent comme vers technique celui d'Homère, *Iliade*, XXII, 59 :

Πρὸς δ'ἐμὲ τὸν δύστηνον ἔτι φρονέοντ' ἐλέησον.

(Mais, outre cela, aie pitié de moi malheureux vivant encore.)

CHAPITRE XI.

DU DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE. — DU SENS PROPRE ET DU SENS FIGURÉ DES MOTS. — DE LEUR COMPOSITION ET DE LEUR DÉRIVATION. — DES SYNONYMES.

§ 42.

Avant de nous occuper spécialement de chaque Partie du discours, il nous faut ajouter ici aux remarques que nous avons déjà faites sur l'origine du langage (§ 27), quelques détails sur les procédés que l'homme, une fois en possession d'un petit nombre d'idées et de mots, avait à sa disposition pour exprimer ces mêmes idées à mesure qu'elles se modifiaient ou qu'il en formait de nouvelles.

Observons d'abord que nous modifions nos idées de deux manières principales : 1° en augmentant leur compréhension ; 2° en la diminuant. Dans le premier cas, l'étendue de l'idée est bien restreinte, mais l'idée elle-même est mieux précisée ; en d'autres termes, l'objet représenté par l'idée est mieux déterminé ou spécifié : c'est ce procédé que nous suivons pour particulariser ou

individualiser nos idées. Dans le second cas, l'étendue de l'idée est agrandie, c'est-à-dire que les objets auxquels elle peut s'appliquer sont plus nombreux : c'est donc par ce procédé que nous généralisons, comme on dit, nos idées. Ce double procédé tient à la nature même de l'homme qui le porte à acquérir des connaissances très-variées : d'un côté, pour pouvoir embrasser et se représenter un grand nombre d'êtres et de faits, il doit généraliser ses idées; de l'autre, pour avoir des idées claires et distinctes des choses qui l'intéressent plus spécialement, il doit les individualiser (1).

Si nous connaissions encore la langue primitive, de façon à pouvoir poursuivre les changements successifs que les mots, depuis leur simplicité première jusqu'à leur dernière ramification, ont éprouvés dans leur forme et dans leur sens, il nous serait probablement facile de montrer, par quel instinct d'*analogie* (2) l'esprit humain a été guidé pour varier et combiner les mots suivant la variation des

(1) Voy. Locke, *Essai sur l'entend. humain.*, liv. III, chap. 3.

(2) L'*Analogie*, dit Vaugelas, est une ressemblance ou une conformité qui se trouve aux choses déjà établies, sur laquelle on se fonde comme sur un patron, et sur un modèle pour en faire d'autres toutes semblables. — C'est la ressemblance, dit Condillac, entre deux signes à cause de la ressemblance entre les deux choses signifiées. — En Grammaire, dit du Marsais, l'*Analogie* est un rapport de ressemblance ou d'approximation qu'il y a entre une lettre et une autre lettre, ou bien entre un mot et un autre mot, ou enfin entre une expression, un tour, une phrase, et un autre pareil. (*Encyclop. Méthod.*, au mot *Analogie*). — Voyez aussi la *Préface* du Dictionnaire de l'Académie française.

idées qu'il avait à exprimer. Mais nous ne savons plus rien de cette langue primitive, et dans les langues les plus anciennes que nous connaissons encore, les mots en général et surtout leurs inflexions ont déjà subi trop d'altérations par leur usage journalier, les mots composés et dérivés se sont déjà trop éloignés de leur signification simple et primordiale, pour que nous puissions encore saisir avec quelque certitude la connexité entre leur valeur de date connue et celle de leur origine. Cette observation s'applique à plus forte raison aux langues modernes, et plus spécialement à celles qui dérivent en grande partie de la langue latine, et qui ne peuvent pas être regardées comme le produit d'un même et premier germe qui se soit développé de lui-même et selon l'ordre progressif des besoins du peuple ; en effet, dans les langues néo-latines, la plupart des racines avec toutes les variations qu'elles éprouvent, sont empruntées toutes formées au latin : à peine y découvre-t-on encore quelques débris d'une langue plus ancienne.

Dans cet état de choses, nous ne pouvons faire que des conjectures sur le mécanisme intellectuel à l'aide duquel l'esprit humain a varié et augmenté les mots avec la variation et l'accroissement de ses idées ; mais ces mêmes conjectures, quand on examine avec soin plusieurs langues anciennes et modernes, acquièrent un haut degré de vraisemblance et nous amènent, je pense, aux conclusions suivantes :

1° Les mots formés par *onomatopée* (§ 27) étaient des noms propres ; car les mots ainsi créés en imitant, soit le cri d'un animal, soit le bruit produit par tel ou tel phénomène de la nature, ou par le mouvement de tout autre objet, par les mains, par les pieds, etc., furent sans doute, dès leur origine, employés comme signes de ce cri, de ce bruit, ou même comme signes de l'être individuel qu'on regardait comme la cause de ce cri, en sorte que c'étaient des substantifs plutôt que des adjectifs ou des verbes.

2° Ces mêmes mots, noms propres d'abord, sont devenus, sans aucun changement, des noms appellatifs ou communs, et cela très-naturellement : l'homme ne saisit à la première vue d'un objet que les caractères les plus saillants, comme chez les animaux le mouvement, tel et tel trait principal de leur conformation, ou enfin les rapports les plus sensibles des choses à lui ou entre elles ; de manière que le nom de son chien (*baü-baü*, *baubare*), comme celui de sa brebis (*bê-bê*, *balare*), peut très-bien servir de signe pour celui du voisin, puis pour ceux de la contrée et enfin pour toute la race. Un enfant auquel on aura appris à dire *papa*, en lui montrant son père, donnera d'abord, ainsi que Locke l'a remarqué, le nom de *papa* à tous les hommes qu'il verra.

3° Les mots qui désignaient dans leur sens *primitif* et *propre* des objets matériels et sensibles, ont été employés

dans un sens *dérivé* et *figuré* (1) pour désigner des êtres spirituels, ou des objets intellectuels et moraux, c'est-à-dire des idées abstraites qui représentent des qualités considérées séparément de la substance qui en est le soutien, par exemple, *blancheur*, *justice*, *bienfaisance*, etc. Pour se convaincre de cet emploi des mots dans un sens figuré, on n'a qu'à réfléchir sur un petit nombre de mots, pris au hasard dans une langue quelconque. Je me bornerai à citer les suivants : *empêcher* (mettre dans les pieds), *expédier* (mettre hors des pieds), *délirer* (s'écarter du sillon), *douter* (se trouver entre deux), *scrupule* (petit caillou qui entre dans le soulier), une nuit *profonde*, un silence *profond* (comme celui d'un puits), une question *épineuse*, une douleur *amère* ; *supplier* quelqu'un (plier les genoux devant lui) ; agir d'une belle *manière* ; arrivez *maintenant* ; je n'y vais *pas*, *point* du tout ; *style*, *pensée*, *esprit*, *ange*, etc. Ce procédé de l'esprit humain n'avait nullement échappé aux plus anciens grammairiens. *Si antiquum sermonem nostro*

(1) Par le sens *primitif* et *propre* d'un mot, j'entends l'idée dont l'expression a donné naissance au mot, autant que nous pouvons y remonter ; par le sens *dérivé* et *figuré*, j'entends l'idée dont le même mot, après son sens propre, est devenu le signe par analogie, c'est-à-dire à cause de la ressemblance ou du rapport qu'on a saisi entre les deux idées. Tout le monde sent très-bien que les mots *lion*, *corbeau*, *agneau*, etc., qui dans leur sens propre désignent les animaux connus sous ces noms, pourraient servir de signes pour exprimer les idées de *bravoure*, de *noirceur*, d'*innocence*, etc. Voy. Quintil., I, 5.

comparemus, pene jam, quidquid loquimur, figura est, dit Quint., IX, 3.

On conçoit aisément que, par cette manière d'employer les mots, une seule et même langue, unique jusque-là, doit nécessairement changer et se diviser chez les peuplades qui n'habitent pas la même contrée ; car à mesure que chacune d'elles sera en possession d'une nouvelle idée abstraite, elle l'exprimera par la racine d'un mot déjà connu et qui indique l'un ou l'autre objet sensible dont l'idée a beaucoup de ressemblance ou du moins une certaine connexité avec la nouvelle idée abstraite. Or, il est bien évident que les diverses peuplades ne prendront pas pour point de comparaison le même objet sensible ; conséquemment la même idée abstraite sera désignée chez elles par des mots tout à fait différents: le peuple nomade empruntera ses expressions figurées aux cieux, aux sources, aux gazons et aux sables, aux divers incidents de sa vie errante et surtout à ses troupeaux. De cette vie pastorale découleront les sens figurés du même radical. Il en sera tout autrement des peuples agricoles, navigateurs et trafiquants.

C'est aussi par suite de leur emploi dans un sens figuré que, dans toutes les langues, la plupart des mots ont reçu plusieurs acceptions différentes. Toute citation serait ici superflue, on n'a qu'à ouvrir le premier dictionnaire venu. J'ajouterai qu'il en est ainsi, non seulement des mots, mais aussi de leurs terminaisons et autres inflexions ;

comme je le ferai voir quand il s'agira de se rendre compte de l'emploi des Cas, des Temps et des Modes. Sans doute, le point de ressemblance entre la valeur primitive du mot et son acception postérieure est souvent difficile à saisir, parce que nous ne savons plus dans quel ordre les idées se sont formées et les choses ont été nommées, mais cette ressemblance n'en existait pas moins.

Il arrive de là quelquefois que le même mot reçoit deux significations opposées. Ainsi, en français, le mot *tremper* (mouiller), en parlant du fer, signifie *durcir, donner de la force*; tandis qu'en parlant du vin, il signifie *affaiblir*. D'autres fois le mot perd insensiblement sa signification primitive et ne conserve que sa nouvelle acception. Il en est sans doute ainsi du mot *Seigneur* (*senior*), qui signifiait d'abord *l'homme âgé*, *le plus vieux*; puis, comme dans ces bons temps, où l'âge décidait de la prééminence entre les hommes, le plus vieux de la tribu ou de la famille exerçait une certaine autorité sur les autres membres et en était respecté, le même mot fut employé pour indiquer le *chef*, *l'homme le plus considéré*; plus tard quand, à la place de l'âge et de l'autorité, les richesses commencèrent à donner le plus de considération, on désigna par le même mot le *possesseur d'une grande terre, d'un château*; enfin, comme les personnes les plus riches sont communément à la cour, on a fini par donner le nom de *Seigneur* aux personnes de la cour ou investies d'autres

dignités publiques ; et aujourd'hui nous disons un *jeune Seigneur* (jeune vieillard). L'expression ne nous choque pas, parce que le mot *Seigneur* a perdu sa signification primitive (1).

De ce qui vient d'être dit, il résulte que dans tout vocabulaire il faudrait prendre soin de classer les diverses significations d'un même mot, de manière à faire reconnaître celle qui peut être considérée comme primitive, et indiquer comment elle a donné naissance aux autres et par quels liens elles s'enchaînent et se rattachent mutuellement les unes aux autres : c'est un sujet délicat et dans lequel il est facile de s'égarer. Une pareille classification méthodique, qui établirait la filiation des acceptions diverses d'un même mot, serait une sorte de mnémonique artificielle.

4° Des mots simples on a formé des mots composés. Après que l'homme eut acquis des idées générales d'une très-grande extension et qui étaient exprimées par des noms appellatifs, nous concevons qu'à mesure que ses besoins et ses facultés se développèrent, il ne se contenta plus de savoir que tel ou tel être doué de mouvement et de vie était un *animal*, ni que tel et tel arbuste était un *arbre* ; mais ayant examiné ces objets de plus près, il y saisit des qualités, soit absolues, soit relatives,

(1) Le président de Brosses a traité ce sujet dans toute son étendue. Voyez son *Traité de la formation mécanique des langues*, chap. XII.

jusque-là inaperçues ou négligées; alors les noms appellatifs *animal*, *arbre*, ne lui suffirent plus pour indiquer avec précision l'animal ou l'arbre avec telle ou telle qualité nouvelle ; il lui fallait donc un autre nom pour cette espèce d'animal, pour cette espèce d'arbre. Il est bien vrai que, pour plusieurs espèces d'animaux, on pouvait former de nouveaux noms par onomatopée, mais il est également certain que ce ne pouvait pas être le cas pour la plupart des êtres inanimés, et que pour exprimer, par exemple, l'idée qui représentait un arbre ayant telle ou telle qualité particulière, il fallait bien ajouter au nom *arbre* tel ou tel autre mot qui, parmi les mots déjà connus, fût le plus propre à faire connaître la qualité particulière de cet arbre. C'est ce besoin de spécialiser les idées qui a donné lieu à la formation de *mots composés*, c'est-à-dire des mots formés par l'agrégation de deux ou plusieurs mots qui n'expriment pourtant plus qu'une seule idée totale (1), par exemple : *man-œuvre*, *essuie-mains*, *garde-meuble*, *tire-bouchon*, etc.

Ce procédé par composition dans la formation des mots

(1) Pour décider si deux mots faisaient un *mot composé*, ou restaient deux mots seulement *juxtaposés* (παρασύνθετον), les Grecs et les Romains en jugeaient par l'accent tonique : quand chacun des deux mots conservait son accent tonique, ils n'étaient que juxtaposés, par exemple : *male dico*, *circum ferre*, *præter ea*, etc. ; mais *circum férre*, *prætér ea*, prononcés avec un seul accent, étaient des mots composés. Dans nos langues modernes, nous en jugeons, je le pense, plutôt par l'unité de l'idée, par la rapidité de la prononciation et surtout par l'écriture.

est tellement naturel et nécessaire à l'homme que dans les langues de la plus haute antiquité, le sanscrit, le persan, le copte et même le chinois (1), la plupart des mots paraissent être composés d'autant de mots simples qu'il y a de syllabes. Les langues sémitiques offrent également des traces du même procédé, mais elles y sont moins sensibles (2). Dans les langues grecque et latine, comme dans les langues modernes, les mots composés sont tellement nombreux que le lecteur un peu attentif les rencontre par douzaines à chaque page. Faisons pourtant sur ce sujet les remarques suivantes:

a) Toutes les langues ne se prêtent pas avec la même facilité à toute espèce de composition: en français, il y a bien un assez grand nombre de mots composés d'une

(1) Pour exemple d'un mot composé en copte, je citerai, sur l'autorité de M. Silvestre de Sacy, le mot *μετρεφερπετώου*, *malice*. Il est composé de *μετ* qui indique une *qualité*, *ρεφ* qui indique l'*attribution* d'une qualité à un individu; *ερ* qui veut dire *faire*; *πετ* composé lui-même de l'article *πι* et du conjonctif ou relatif *ετ*, dont le sens est *ce qui*, et enfin de *ώου*, *mal*. Le mot *μετρεφερπετώου* signifie donc *la qualité* (*μετ*) *d'un sujet* (*ρεφ*) *qui fait* (*ερ*) *la chose qui est* (*πετ*) *mal* (*ώου*). De même les Chinois disent *ti-ten-tie-gin* pour *barbier*, mot-à-mot *raser-tête-de-homme* ou *homme à raser la tête*. Voyez le *Magasin encyclopédique*, année 1808, tom. IV, p. 260. — Abel-Rémusat, *Recherches sur les langues tartares*, tom. I, p. XXI et suiv.

(2) Les racines sémitiques, à l'époque où nous connaissons ces langues, se composent sans contredit de trois consonnes. Si je devais faire une conjecture sur la cause de ce fait, je dirais que les unes de ces racines paraissent s'être formées par la réunion de deux ou peut-être de trois mots monosyllabiques, et les autres par le changement des voyelles *a*, *i*, *u* en leurs consonnes analogues.

préposition et d'un substantif, comme *amont* (*ad montem*, vers la montagne), *aval* (*ad vallem* , vers la vallée) , etc., ou d'un adjectif et d'un substantif , *gentilhomme*, *vinaigre* , etc. ; ou d'un substantif et d'un verbe, *maintenir*, etc. ; cette langue pourtant , ainsi que plusieurs autres , ne permet guère la formation de mots composés uniquement de deux substantifs , comme celui de *Bourgmestre*, qui est d'ailleurs emprunté tout formé aux langues germaniques. Ce caractère de rébellion contre cette espèce de composition tient sans doute au génie de la langue : comme elle est dépourvue de Cas , l'oreille est habituée à l'expression des rapports par un mot séparé , par des prépositions , et supplée difficilement à leur omission. Aussi les mots *gens d'armes* ont passé facilement à l'état d'un mot composé, parce que la préposition *de* s'y est incorporée par la prononciation.

b) Comme le *mot composé* n'indique plus qu'une seule idée totale ou une seule chose, il arrive ordinairement que, par l'usage , l'un des deux mots simples qui entrent dans la composition , est tellement altéré dans sa forme que l'origine en devient méconnaissable, et qu'il ne frappe plus l'oreille par le sens que le même mot non-altéré a conservé dans la langue. Dans ce cas, le mot primitivement composé est regardé comme *dérivé* . et il est désigné par ce nom. Toutes les terminaisons qui, dans les langues anciennes comme dans les langues modernes , ont servi à former des *mots dérivés*, étaient sans doute des mots

entiers, dont la valeur, quoique perdue aujourd'hui, s'approchait beaucoup de la signification que la terminaison ajoute encore aujourd'hui à la racine du mot, par exemple : pati*bulum*, late*bra*, testi*monium*, fide*lis*, campe*stris*, putri*dus*, etc. ; mange*able*, buv*able* (du latin *habilis*, propre à..., bon à...), etc. Il en est de même, à mon avis, des terminaisons qui ont servi à former les Cas dans les noms, et les Personnes, les Temps et les Modes dans les verbes, quoiqu'il nous soit aujourd'hui le plus souvent impossible de remonter avec quelque certitude jusqu'aux mots simples, dont ces diverses terminaisons ne sont plus que de faibles débris.

Pour bien faire connaître la nature et l'origine des mots composés et dérivés dans les langues anciennes et modernes, je vais transcrire ici une observation de Silvestre de Sacy, dont l'autorité en cette matière est suffisamment connue :

« Il est plus que vraisemblable que dans l'origine du langage, tous les mots étaient de simples monosyllabes, et que chaque monosyllabe exprimait une idée simple. Les monosyllabes étant invariables n'admettaient point ces agrégations d'idées que l'on a exprimées dans la suite par un seul mot. Lorsqu'on dit en latin *amamus*, ce seul mot exprime d'abord et principalement l'idée de l'amour, comme étant l'attribut d'un individu. Il exprime outre cela trois idées accessoires : 1° que cet attribut est commun à plusieurs individus ; 2° que ces individus sont ceux-là

même qui parlent ; 3° que c'est dans le moment présent que cet attribut convient à ces individus. *Amamus* indique tout cela, parce qu'il est la première personne du pluriel du présent du verbe *amare.* »

» Mais si dans l'origine l'idée d'amour s'exprimait par le monosyllabe *am* invariable, il était nécessaire d'ajouter d'autres monosyllabes pour indiquer la personne , le nombre et le temps. Nous pouvons supposer que l'on a dit *nos nunc am*, ou *me plus nunc am*, comme les Chinois disent effectivement *ngo muen kin negai* (*je plusieurs maintenant amour*). Supposons encore deux nations qui à l'époque où leurs langues étaient monosyllabiques, avaient déjà une écriture, et imaginons-nous que l'un de ces peuples, les Latins, par exemple, possédaient une écriture alphabétique ; tandis que l'autre, les Chinois, si l'on veut, n'avaient qu'une écriture hiéroglyphique. Les premiers, par une tendance naturelle à l'homme qui cherche toujours à abréger son expression, ont petit à petit, et par des procédés dont il est impossible le plus souvent de retrouver la trace, réuni les monosyllabes qui exprimaient les idées accessoires de genre, de nombre, de temps, etc., à ceux qui exprimaient les idées principales. Dans cette réunion, chacun des monosyllabes accessoires aura souffert des suppressions, des altérations, des permutations , au point de devenir méconnaissable ; et un seul mot polysyllabique une fois formé de cette manière, sera devenu comme le moule dans lequel on aura jeté

tous ceux qui devaient attacher les mêmes idées accessoires à un monosyllabe différent. Ainsi dès que l'on aura eu dans le seul mot *amamus* un équivalent de *me plus nunc am*, on aura formé de même des monosyllabes *dic*, *doc*, *duc*, *ed*, *fac*, les mots *dicimus*, *docemus*, *ducimus*, *edimus*, *facimus* (1). »

c) Plus une langue est ancienne et moins elle est développée, plus le système de composition et de dérivation est ordinairement méthodique, uniforme et facile à saisir; parce que les mots ou les formes qui ajoutent à l'idée principale exprimée par la racine l'une ou l'autre idée accessoire, y sont moins nombreux et ont éprouvé par l'usage moins de changements.

d) Les mots composés, en passant d'une langue à une autre, perdent souvent un de leurs éléments de composition et deviennent des mots simples, par exemple, notre mot *juge*, qui vient évidemment de *judex*, composé de *jus* et *dex* (*dicere*, *dicis causâ*).

Tout ce qui concerne la composition et la dérivation des mots dans chaque langue, mérite la plus grande attention du grammairien (2) ; car c'est souvent le meilleur moyen de saisir l'exacte valeur des mots et de connaître le génie d'une langue, qui consiste principalement dans la manière

(1) *Magasin encyclopédique*, année 1808, tom. IV, p. 256 et suiv.

(2) Voy. M. B. Jullien, *Cours supérieur de grammaire*, Paris, 18.9, part. II, page 150 et suiv.

de former des mots, soit composés soit dérivés, et de les combiner grammaticalement pour exprimer les rapports entre les idées et les propositions.

5° C'est également l'individualisation des idées qui a donné naissance aux mots appelés *synonymes*, c'est-à-dire à ceux qui, tout en exprimant la même idée générale, diffèrent pourtant l'un de l'autre par l'idée accessoire que chacun d'eux y ajoute. Il y a entre les synonymes la même différence qu'entre les différentes espèces d'objets du même genre ; elle est ordinairement plus difficile à saisir quand ces mots désignent des objets intellectuels et moraux : c'est que, dans ce cas, l'idée particulière qui constitue la différence est moins apparente, moins sensible, parce que son objet ne tombe pas sous le sens extérieur. Ainsi nous saisissons et nous retenons sans peine la différence qui existe entre les synonymes *maison, hôtel, château, palais*, qui marquent tous un édifice destiné au logement des hommes ; mais il n'en est pas de même des synonymes *peur, crainte, épouvante, frayeur, terreur, effroi*, qui désignent tous, chacun avec une nuance différente, le même sentiment occasionné par l'apparence ou la vue d'un danger.

6° Les mots qui ont absolument la même signification sont rares dans la même langue, et cela se conçoit : les mots n'étant que les signes des idées, pourquoi le peuple, en ayant déjà un, en formerait-il un second? Aussi quand le cas se présente çà et là dans une langue, comme en

français pour les mots *hypothèse* et *supposition*, ou *pénultième* et *avant-dernier*, l'un des deux mots est presque toujours emprunté à une langue étrangère et n'est d'usage commun que dans les discussions scientifiques.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

DES NOMS SUBSTANTIFS OU DES SUBSTANTIFS. — DES NOMS PROPRES, DES NOMS APPELLATIFS ET DES NOMS OU SUBSTANTIFS ABSTRAITS.

§ 43.

Des trois grandes classes de mots que nous avons distinguées plus haut (§ 39), la première renferme les mots qui expriment les idées représentant les objets que nous comparons, ou, si l'on aime mieux, les objets sur lesquels porte notre pensée ou notre jugement, et ces mots sont appelés Noms. Puis, suivant que ces objets sont des substances ou des qualités, nous avons subdivisé les Noms en Substantifs et en Adjectifs (§ 40). Nous allons d'abord nous occuper des substantifs avec toutes leurs inflexions ou terminaisons ; car on ne saurait avoir des idées claires en grammaire, si l'on ne connaît pas bien la raison et l'utilité de tous les changements que les

substantifs éprouvent, soit isolément, soit dans leur alliance avec d'autres mots.

Nous avons appelé Substantifs (§ 40) tous les noms qui expriment des idées qui représentent des objets que nous regardons comme subsistant par eux-mêmes indépendamment de tout autre, et qui sont eux-mêmes les soutiens de certaines qualités. Ainsi, les mots *papier*, *pupitre*, etc., sont des substantifs, parce qu'ils désignent ce quelque chose, cet être, cette matière que je me représente comme le soutien, le support de telle ou telle couleur, de telle ou telle forme que j'aperçois par la vue, par le tact.

Comme l'homme n'aperçoit pas les substances immédiatement, mais qu'il les pose en quelque sorte lui-même et par suite de l'impression qu'il reçoit de l'une ou l'autre qualité, il est évident que toutes les idées qui représentent des substances, les représentent nécessairement avec une ou plusieurs qualités qui les déterminent, et qui constituent, pour l'homme, la nature des substances elles-mêmes, car il n'en connaît que les qualités ; de façon que la nature individuelle de chaque être consiste dans l'ensemble des qualités qui lui sont propres et par lesquelles nous le distinguons de tout autre, ne fût-ce que par la place qu'il occupe; tandis que les qualités que nous remarquons dans tous les êtres de la même espèce, constituent la nature commune de ces êtres. Les qualités qui constituent la nature d'un être quelconque, étant ainsi

indiquées par le mot qui est le signe de cet être, nous pouvons dire que les Substantifs sont des mots qui exprimont des êtres, des substances d'une manière déterminée en rappelant les qualités qui constituent leur nature.

Il va sans dire que, dans cette définition des Substantifs, il ne s'agit pas de la nature des choses en elles-mêmes, mais seulement de l'idée que l'homme se fait de cette nature ; car nous ne connaissons des choses que ce qu'elles sont relativement à nous.

Remarquons aussi que les mots ne sont que des signes de rappel ; ils ne donnent pas d'idées par eux-mêmes ; ils ne font que réveiller dans l'esprit de l'homme l'une ou l'autre idée. C'est sans doute ce caractère des mots, comme signes de rappel, qui est la cause de la clarté et de la parfaite exactitude que nous admirons dans les mathématiques ; parce qu'ici le même mot, n'étant que le signe d'une idée simple, rappelle à tout homme une idée précise, bien limitée, bien déterminée, toujours identique à elle-même. Ainsi, les mots *dizaine*, *centaine*, etc., rappellent à tout individu le même nombre, ni un centième de plus, ni un millième de moins ; tandis que dans les connaissances philosophiques, juridiques et littéraires, les mots sont bien loin de rappeler partout et toujours la même idée et avec la même précision.

§ 44.

Dans tous les pays et dans tous les temps, l'homme

éprouve le besoin de distinguer les substances, soit par leurs qualités propres, soit seulement par les qualités qui leur sont communes avec les autres de la même espèce (§ 40) ; nous concévons donc comment il se fait que, dans toutes les langues, les substantifs se divisent en deux classes :

Les uns désignent les êtres ou les substances en rappelant les qualités qui constituent leur nature individuelle, de manière qu'ils ne sont applicables chacun qu'à une seule chose, à un seul individu, par exemple : *Paris*, *Rome*, *Vespasien*, etc. ; chacun de ces noms s'applique à un seul être et il le désigne d'une manière qui ne peut convenir qu'à lui. Ces substantifs s'appellent Noms propres.

D'autres substantifs ne désignent les êtres que par les qualités qui constituent la nature commune à tous les individus d'une même espèce, par exemple, les mots *homme*, *cheval*, *arbre*, etc., qui ne rappellent pas par eux-mêmes l'idée d'un individu ou d'un objet particulier, mais ils sont applicables à tous les individus de la même espèce, à chaque homme, à chaque cheval, à chaque arbre. Ces substantifs sont appelés Noms appellatifs ou communs.

Plusieurs grammairiens, Condillac, Beauzée et d'autres regardent les noms de métaux, *or*, *argent*, *plomb*, *cuivre*, etc., comme des noms propres. Il est vrai que chacun de ces mots, tant qu'ils ne s'emploient qu'au Singulier, rap-

pelle une seule masse, et non plusieurs espèces ni plusieurs individus ; mais il est à remarquer que l'idée exprimée par chacun de ces mots représente la masse comme un tout composé de plusieurs parties et que chacune d'elles peut être représentée par la même idée et désignée par le même nom, *or*, *argent*, *plomb*, etc. Les mots *or*, *argent*, etc., ne s'appliquent donc pas seulement à la masse totale, mais aussi à chacune de ses parties ; et, pour ce motif, il me semble que ce sont des noms appellatifs : ils rappellent la nature commune à plusieurs parties du même tout, comme les mots *homme*, *cheval*, etc., rappellent la nature commune à plusieurs individus. Quant à la question de savoir pourquoi ces mots n'ont pas de Pluriel, je m'en occuperai au chapitre des Nombres.

A la classe des noms appellatifs appartiennent aussi les noms ou substantifs *abstraits*, tels que *blancheur*, *noirceur*, *justice*, *probité*, etc. Comme ces mots n'indiquent ni des individus ni des classes entières d'individus, mais des qualités, des manières d'être, et que, à cause de cela, on est tenté de les regarder comme des adjectifs et non comme des substantifs, il ne sera pas superflu de nous y arrêter quelques moments.

Pour saisir l'origine de ces substantifs abstraits et pour en bien comprendre la nature, rappelons-nous d'abord que les mots sont les signes de nos idées, et que celles-ci sont les images des objets, non pas des objets en eux-mêmes, mais tels que nous nous les représentons. Aussi,

si l'homme n'avait pas la faculté de se représenter les objets autres qu'ils ne sont ou d'une autre manière qu'ils ne s'offrent à lui, il est bien certain qu'il n'y aurait pas de substantifs abstraits, et que les mots qui expriment de pures qualités ou des manières d'être, seraient tous des adjectifs, ou bien n'existeraient pas ; et en effet les substantifs abstraits ne se trouvent que dans le vocabulaire des peuples dont les facultés intellectuelles ont acquis un certain degré de développement, mais surtout la faculté d'abstraction, c'est-à-dire la faculté de fixer particulièrement son attention sur un objet, en la détournant de tous les autres auxquels il est uni. Voyons donc comment l'homme parvient à ces idées abstraites et cherchons à découvrir ce qu'elles ont de commun avec les substances, pour que les mots qui expriment ces qualités soient également devenus des substantifs.

La différence essentielle entre les substances et les qualités, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, consiste en ce que les qualités se présentent à nous comme inhérentes à un être, tandis que nous nous représentons les substances comme un être subsistant par lui-même ; c'est pourquoi tout ce que nous nous représentons comme subsistant par soi-même, est pour nous une substance ; or, c'est précisément ce qui arrive chaque fois que nous considérons telle ou telle qualité en elle-même et comme indépendante des êtres dans lesquelles elle se trouve. Ainsi, dans cette locution : voilà un mur *blanc* ; l'idée de

blanc est une qualité, parce que son objet (la couleur blanche) est représenté comme inhérent à quelque chose, au mur; mais si je fais abstraction du mur, ou de cette inhérence au mur, la même idée de *blanc* sera assimilée dans mon esprit à une substance, quoique ce soit en réalité une qualité qui n'existe pas séparément du support ou de la substance qui nous la montre.

Ce qui nous porte à considérer souvent telle ou telle qualité avec abstraction de tout être auquel elle soit inhérente, c'est, d'un côté, que nous remarquons la même qualité dans un grand nombre et dans toutes sortes de substances; de l'autre, parce que les qualités elles-mêmes sont susceptibles de diverses nuances ou modifications qui se font en elles et auxquelles elles servent de soutien ou support, comme les substances aux qualités en général. Ainsi, l'idée de *blanc* ne présente pas partout le même objet, c'est-à-dire absolument la même couleur, mais diversement modifiée, tantôt sombre, tantôt éclatante, etc. De plus, c'est seulement des qualités ainsi conçues *in abstracto*, que nous pouvons discourir avec quelques détails et examiner les rapports, comme nous le faisons relativement aux substances (1).

(1) Comme ces substantifs abstraits, qui marquent des qualités, sont devenus substantifs par cela seul que nous nous représentons ces qualités comme des substances, ils viennent à l'appui de ce que nous avons dit précédemment (§ 39) que le langage s'est développé d'après la forme dont notre esprit revêt ses idées, plutôt que d'après les objets en eux-mêmes que les idées représentent.

Quoique tous les noms appellatifs expriment des idées que nous formons par abstraction, en écartant les attributs ou les notes propres à chaque idée particulière (§ 37), on ne donne pourtant en grammaire le nom de substantifs *abstraits* qu'aux mots qui expriment de pareilles qualités. Cette dénomination est empruntée à la logique, qui les appelle *termes abstraits*, par opposition aux autres substantifs, *homme*, *cheval*, etc., et aux adjectifs, *noir*, *blanc*, etc., qui sont appelés *termes concrets*, parce qu'ils représentent des qualités avec rapport à quelque être, soit déterminé soit indéterminé, c'est-à-dire inhérentes à quelque substance.

§ 45.

Il arrive très-souvent que les mots qui étaient adjectifs dans leur origine deviennent avec le temps des noms appellatifs, au point même que plusieurs perdent leur caractère d'adjectif, par exemple, les mots *président*, *serpent*, etc., qui étaient sans doute dans le principe des participes ou des adjectifs ; d'autres conservent en même temps leur qualité d'adjectif, comme dans ces locutions : les *savants* d'Europe, les *noirs* d'Afrique, etc. Il est bien évident que, dans ces locutions et autres semblables, les mots *savants*, *noirs*, sont de véritables noms appellatifs, parce qu'ils rappellent des *hommes* savants, noirs; cependant comme ces mots sont encore le plus communément employés comme des adjectifs, au lieu de les regarder

comme des noms appellatifs à cause de quelques locutions exceptionnelles, on aime mieux dire dans l'analyse de ces locutions, que ce sont des *adjectifs employés substantivement*. De même dans cette phrase : un *tiens* vaut mieux que deux *tu l'auras*, les mots *tiens* et *tu l'auras*, qui forment dans le langage ordinaire deux propositions, sont évidemment employés substantivement, parce que ces propositions sont ici envisagées comme des êtres intellectuels.

La transformation des adjectifs en substantifs ou noms appellatifs n'est pas difficile à comprendre, quand on réfléchit que tout adjectif rappelle la qualité comme inhérente à une substance qui en est le soutien; conséquemment, si la qualité à elle seule suffit pour faire connaître quelle est cette substance, l'adjectif suffira pour la désigner et ainsi il deviendra substantif, soit nom propre, soit nom appellatif. Il est même probable qu'en général les substantifs n'étaient dans le principe que des adjectifs qui sont devenus de cette façon substantifs avec le temps (1).

Cette observation sur les adjectifs employés substantivement fait suffisamment comprendre comment, dans la plupart des langues, les noms appellatifs qui par leur nature désignent toute une classe d'êtres, peuvent s'employer comme des noms propres pour indiquer avec

(1) Voyez sur ce sujet M. Louis Delâtre, *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit*, etc Paris, 1853.

assez de clarté un seul individu, lorsque celui-ci se distingue et que l'idée exprimée par le nom appellatif lui est applicable *par excellence* (*κατ' ἐξοχήν*); par exemple : le *Poète*, l'*Orateur* (Homère et Démosthène chez les Grecs), le *Fabuliste* (la Fontaine chez nous), etc. Nous avons vu précédemment (§ 42, n° 2) comment les noms propres deviennent des noms appellatifs.

Quant aux noms propres, tels que nous les rencontrons dans les langues anciennes, c'étaient sans doute dans leur origine des mots qui avaient une certaine signification dans le langage ordinaire, précisément comme en français les noms propres : *la Haye, la Rochette, Chaudfontaine*, *Lenoir*, *Leblanc*, etc. Si nous ne reconnaissons plus aujourd'hui ni leur étymologie ni leur ancienne signification, c'est que l'usage les a défigurés, comme, par exemple, *Istamboul* (*εἰς τὴν πόλιν*, littéralement : *à la ville*) (1), ou parce que l'ancien mot, qui n'était peut-être usité que dans le dialecte d'une petite peuplade, ne s'est pas conservé ; car il est à remarquer que les noms propres se forment dans les hameaux et les villages plutôt que dans les villes, et que les familles qui viennent habiter ces grands centres, conservent ordinairement les noms qu'elles

(1) Le nom *Istamboul* n'est pas formé de *Constantinople*, comme plusieurs personnes le croient, mais il vient de ce que les habitants de la ville, interrogés sur la route où ils allaient, répondaient : *εἰς τὴν πόλιν*, *à la ville*, précisément comme nous le faisons tous les jours. Il en est de même du nom de la ville de Cos que les Turcs appellent *Stanco* (*εἰς τὴν Κῶν*).

avaient déjà portés à la campagne. Aussi, c'est principalement dans le patois des campagnes et dans les mœurs rustiques qu'il faut chercher l'origine des noms propres, leur signification réelle et la cause de leur imposition. Leibnitz a fait remarquer avec vérité qu'autant nous voyons de noms de contrées, peuples, villes, rivières, champs, prés, bois, montagnes, dont la signification ne nous est plus connue, autant nous pouvons assurer que nous avons perdu de mots dans l'ancienne langue du pays.

Pour finir ce que j'ai à dire sur la nature des noms propres, appellatifs et abstraits, j'ajouterai que tous ces mots sont des signes de plusieurs idées partielles qui constituent ensemble une seule idée totale ; que si l'homme n'avait donc pas formé, comme par un sentiment instinctif, des noms propres et appellatifs, il devrait exprimer chacune de ces idées partielles par un mot séparé, et entrer ainsi dans de longs détails pour faire connaître l'objet de sa pensée. Ainsi, le seul nom de *crainte* exprime sans doute autant que les mots : *sentiment pénible excité dans l'âme par la pensée d'un mal à venir*. Cette observation s'applique à plus forte raison aux noms propres, qui, outre les qualités communes, rappellent encore les qualités propres à chaque individu.

CHAPITRE XIII.

DES GENRES.

§ 46.

Tous les êtres animés s'offrent à nous avec un caractère commun, très-propre à nous faire distinguer leur sexe : il n'est donc pas étonnant que l'homme ait compris ce caractère dans ses idées des êtres animés, à l'effet de les rendre plus claires et mieux déterminées. Or, le nom étant le signe représentatif de toutes les idées partielles qui constituent l'idée totale, ce nouvel élément a modifié la forme et la combinaison des noms et les a fait diviser en deux ou plusieurs classes suivant le sexe que représente l'idée totale dont chacun d'eux est le signe. Je dis suivant le sexe *que représente l'idée*, et non suivant le sexe réel ou naturel de l'être lui-même : c'est qu'on peut, pour tel ou tel motif, se figurer un être mâle sous le sexe féminin

et *vice versâ*. La propriété qu'ont les noms d'exprimer, soit par leur forme, soit par leur influence sur la forme d'autres mots, la détermination du sexe sous lequel les êtres sont représentés, s'appelle le *Genre* du mot ou le *Genre grammatical*. Comme c'est ordinairement par la terminaison du mot que cette propriété est indiquée, on conçoit comment on peut dire que le genre des mots consiste dans un changement de la forme servant à indiquer le sexe.

Le genre grammatical peut être en opposition avec le sexe naturel ; car le premier dépend de la manière dont nous nous représentons les êtres ; or, celle-ci n'est pas nécessairement en accord avec le sexe naturel : l'idée que nous nous formons peut être fausse par rapport au sexe, ou bien, pour quelque motif que ce soit, nous pouvons représenter tel être comme étant d'un sexe opposé à celui qui lui est naturel ; ainsi en allemand le mot *Weib* (femme) est bien du genre neutre.

Quant au nombre des genres grammaticaux, les langues varient beaucoup. D'abord, comme la nature nous présente une infinité d'êtres qui sont bien distincts par la qualité absolue du sexe mâle et du sexe femelle, il a dû se former dans le langage des mots ou des variations de mots propres à exprimer ces deux qualités si communes ; puis, comme il existe à côté de ces êtres bien distincts par le sexe, une foule d'autres choses qui n'ont aucun de ces deux caractères, l'homme a saisi, pour préciser ses

idées, cette qualité relative des objets qui consiste à n'avoir aucun sexe ; ainsi ont pu s'introduire dans le langage trois genres grammaticaux, le *masculin*, le *féminin* et le *neutre*, suivant que les êtres se présentent avec l'une ou l'autre de ces trois qualités. Comme le genre neutre indique une qualité relative qu'on ne saisit qu'en comparant les êtres sans sexe avec les autres, il est probable que les formes caractéristiques du genre neutre n'ont pris naissance que postérieurement aux autres. Aussi la langue hébraïque n'a pas le genre neutre. Il existe pourtant en sanscrit.

§ 47.

Si les langues avaient été formées et développées par les savants, il y aurait sans doute dans chacune trois genres grammaticaux, répondant aux deux sexes et à l'absence de tout sexe dans les êtres inanimés ; mais il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi. Dans plusieurs anciennes langues, par exemple, en chinois, en persan, le genre grammatical n'existe pas: les noms de ces langues ne rappellent, ni par leurs formes, ni par leur influence sur les autres mots, le sexe sous lequel les êtres sont représentés ; il en est de même en anglais, sans faire une exception pour le pronom personnel ; car c'est par sa nature qu'il exprime la distinction du sexe, plutôt que par sa forme. En français, pour le même motif, nous n'avons

pas de genre neutre. De plus, dans les langues où les trois genres grammaticaux existent, et où conséquemment les noms des êtres inanimés devraient être logiquement du genre neutre, nous remarquons pourtant que, sans aucun égard à ce principe, les êtres inanimés sont souvent représentés dans ces langues comme étant du sexe, soit masculin, soit féminin.

Nous voyons par là qu'en général, ce n'est pas le sexe naturel seul qui a déterminé le genre grammatical, mais qu'un autre élément y a exercé son influence. Quel est cet élément ? Les grammairiens ont donné à cette question diverses solutions :

Duclos, dans ses remarques sur la Grammaire générale de Port-Royal, dit que « l'institution ou la distinction des genres est une chose purement arbitraire, qui n'est nullement fondée en raison, qui ne paraît pas avoir le moindre avantage, et qui a beaucoup d'inconvénients. »

Beauzée est porté à croire que les Romains, qui, dans leur idolâtrie, avaient rempli le monde de divinités, ont fait du genre masculin ou féminin les noms de plusieurs êtres, suivant qu'ils en avaient confié la présidence à un dieu ou à une déesse : qu'ainsi les noms des vents et des fleuves sont chez eux masculins ; que les noms des sciences et des passions sont féminins. Le même grammairien ajoute que la terre a toujours été regardée comme une bonne mère, et que, pour cette raison, les noms de toutes ses parties, des régions, des provinces, des

îles et des villes sont, comme elle, du Genre féminin (1).

Court de Gebelin croit que les noms des êtres inanimés sont masculins ou féminins suivant que ces noms rappellent des qualités propres au mâle, telles que la force, le courage, la vigueur, etc., ou propres à la femelle, par exemple, la douceur, la délicatesse, etc. Ainsi, suivant lui, le *soleil* est masculin à cause de la force de sa lumière, et la *lune* est féminine à cause de sa lumière faible, qui n'est qu'empruntée. L'*air* et le *ciel* sont masculins, parce qu'ils sont regardés comme les principes de la fécondation de la terre, qui est elle-même féminine, comme un être fécondé par le ciel. La *beauté* est également, suivant lui, du genre féminin dans toutes les langues, parce qu'elle est l'apanage ou le partage, comme nous disons, du beau sexe (2).

Ces hypothèses peuvent plaire à l'imagination, mais je ne pense pas qu'elles puissent tenir devant la réflexion ; car si les peuples de l'antiquité, dans leur ignorance, ont imaginé des êtres invisibles de deux sexes, des mâles et des femelles, c'est sans doute qu'ils avaient déjà observé et exprimé dans leurs langues cette même différence de sexe entre les êtres animés de la nature, de même que, pour se rendre compte du bien et du mal dans ce monde, ils ont imaginé un bon et un mauvais principe. Ensuite, si d'après Court de Gebelin et d'au-

(1) *Grammaire générale*, chap. V.
(2) *Monde primitif*, Grammaire, pag. 72.

tres (1), les noms avaient reçu tel ou tel genre grammatical suivant qu'ils rappellent par leur nature des qualités propres au mâle ou à la femelle, comment se fait-il que les noms qui rappellent probablement partout les mêmes qualités principales, sont dans une langue du genre masculin et dans d'autres du genre féminin ou neutre, entre autres ces mots mêmes qu'on cite à l'appui, par exemple, *air*, *soleil*, *lune* ? Le même mot, en passant d'une langue à une autre, ou d'un siècle à un autre dans la même langue, ne change-t-il pas souvent de genre ? combien de mots ne sont pas en français d'un autre genre que dans la langue latine d'où ils sont tirés ? nos mots *navire*, *doute*, etc., n'étaient-ils pas autrefois du genre féminin ? Le même mot, n'est-il pas quelquefois au singulier d'un autre genre qu'au pluriel ?

En nous appuyant sur ces faits et sur la comparaison de plusieurs langues anciennes et modernes relativement au genre, nous pouvons, je pense, poser les deux principes suivants :

1° Le genre des substantifs qui signifient des êtres animés est en général déterminé par le sexe naturel à ces êtres ;

2° Le genre des substantifs qui signifient des êtres inanimés dépend de l'élément matériel du mot, de sa

(1) Voy. J. Harris, *Hermès* ou *Recherches philosophiques sur la grammaire*, traduction de Thurot, Paris, an IV, pag. 47.

forme, de sa terminaison, plutôt que de la nature de l'idée exprimée par le mot (1).

(1) Si je devais hasarder une conjecture sur l'origine des formes ou terminaisons qui ont fait ranger les mots en plusieurs classes d'après leur genre grammatical, voici comment je raisonnerais:

Supposons une peuplade dont la langue, dans sa première simplicité, n'ait encore qu'un seul et même mot pour indiquer le mâle et la femelle de la même espèce, par exemple, *homme*, *cheval*, etc. Cette peuplade saisit bientôt la distinction des sexes; elle entre en possession du mot *un* pour désigner le mâle, et du mot *une* pour désigner la femelle : probablement, pour exprimer ses idées avec précision, elle dira dans la suite *homme-un*, *cheval-un* pour désigner le mâle, et *homme-une*, *cheval-une* pour désigner la femelle. Ces petits mots *un* (mâle) et *une* (femelle) viendront par l'usage s'attacher au mot précédent, leur signification se perdra, et ils deviendront de simples terminaisons, dont l'une ajoutera au mot l'idée de mâle et l'autre celle de femelle. Par un instinct d'analogie, on s'emparera de ces terminaisons dans la formation ultérieure d'autres mots, et ainsi, après un certain laps de temps, il y aura dans cette langue des mots de trois espèces de terminaisons, telles que, *homme*, *homme-un*, *homme-une*; *cheval*, *cheval-un*, *cheval-une*, non-seulement pour les substantifs, mais aussi pour les adjectifs: on dira *bel*, *bel-un*, *bel-une*; *grand*, *grand-un*, *grand-une*, et pour exprimer *femme belle*, on dira *homme-une*, *bel-une*.

Un grammairien un peu habile trouverait probablement déjà dans une pareille langue trois Genres, et même assez bien fondés; mais avant de faire intervenir les grammairiens, laissons cette langue se développer davantage: les mots seront employés dans un sens figuré, et la *vertu* sera peut-être exprimée par *homme-un*; la *beauté* par *bel-une*, et la *force* par *cheval*; dès lors on dira: *homme-un grand-un* pour *vertu-grande*; *bel-une grand-une* pour *beauté grande*; et *cheval grand* pour *force grande*, en conservant l'ancien usage, c'est-à-dire l'ancienne concordance entre l'adjectif et le substantif, quoique celui-ci soit employé dans un autre sens; et ainsi la terminaison que recevra dans l'avenir l'adjectif dépendra de la terminaison du substantif plutôt que de sa signification.

Viennent maintenant les grammairiens. Ce qu'ils observeront sans

Si, tout en partant de ces principes, il est difficile de ramener le genre des substantifs de telle ou lelle langue à des règles générales et satisfaisantes, c'est que les mots éprouvent souvent l'un ou l'autre changement dans la forme sans changer de genre, comme *vice-versâ* ils changent de genre sans changer de forme. Ainsi, en français, les mots *incendie*, *cimetière* et d'autres sont du genre masculin, malgré leur terminaison féminine; sans doute, parce qu'en latin ils appartiennent par leur forme au genre neutre. Il en est de même du mot *délice*, masculin au singulier (*delicium*) et *délices*, féminin au pluriel (*deliciae*).

Si le genre neutre ne se trouve pas en français, cela vient probablement de ce que les noms latins n'avaient jamais l'accent tonique sur la dernière syllabe, à laquelle la distinction de ce genre était plus spécialement attachée : la terminaison qui était faiblement articulée et peu entendue, ayant disparu, le genre neutre a disparu avec elle.

peine, c'est que le même adjectif reçoit trois terminaisons : *grand-un*, *grand-une*, *grand*, dont l'emploi dépend entièrement du substantif, et souvent de la terminaison de celui-ci, plutôt que de l'idée qu'il exprime, quoique la terminaison *un* soit encore la plus fréquente pour ceux qui signifient des êtres mâles, et la terminaison *une* pour ceux qui signifient des êtres femelles. Ils diviseront donc les substantifs en trois genres, masculin, féminin et neutre; et le genre sera déterminé, pour certains mots, par le sexe naturel des êtres signifiés, pour d'autres par leur forme ou leur terminaison.

Le philosophe grec, Protagoras (Ve siècle), a le premier, dit-on, distingué le genre grammatical des mots.

Les deux autres genres se sont mieux maintenus, parce qu'ils étaient fondés sur le sexe naturel des êtres.

Quant aux formes que reçoivent les adjectifs et les verbes dans plusieurs langues pour marquer le genre, on conçoit que les qualités exprimées par les adjectifs, ou renfermées dans les verbes attributifs, ne sont en elles-mêmes d'aucun genre et que par conséquent ces formes ont ici une autre valeur que dans les substantifs : elles indiquent uniquement que la qualité se rattache à une substance de tel ou tel genre grammatical, et ajoutent ainsi à la clarté du discours. L'origine des formes du verbe, destinées à marquer le genre dans plusieurs langues, sera expliquée au chapitre du verbe.

§ 48.

Nous ne nous formons des idées bien distinctes que des objets qui ont pour nous un intérêt particulier. L'indifférence pour l'objet en lui-même, ou la difficulté d'en distinguer le sexe peut nous faire négliger ce caractère, et comprendre dans la même idée et la même dénomination tous les êtres de la même espèce, mâles et femelles. Cette observation suffit à expliquer comment il se fait que nous rencontrons dans la plupart des langues :

1° Des noms du genre *douteux*, c'est-à-dire des mots dont le genre grammatical n'est pas bien arrêté et qu'on emploie indifféremment, tantôt avec un, tantôt avec

un autre genre, comme en latin : *hic* et *haec silex* (caillou) ; *hic* et *haec cortex* (écorce), etc.

2° Des noms du genre *commun*, c'est-à-dire des mots qui, sous une même terminaison, sont du genre masculin, quand ils désignent un mâle; et du genre féminin, quand ils désignent une femelle, comme en français les noms *enfant*, *esclave*, etc. ; en latin, *bos*, *sus*, etc. ; en grec, ἵππος, ἄνθρωπος, etc.

3° Des noms du genre *épicène* (ἐπίκοινα, *nomina epicœna* ou *promiscua*, des noms très-communs, plus que communs), c'est-à-dire des mots qui, sous un seul et même genre grammatical, s'appliquent aux êtres des deux sexes naturels. Tels sont en latin les noms, *hic mus*, *hic elephas*, *haec aquila*, *haec anas*, pour les mâles et les femelles. Ainsi, Pline dit (Hist. natur., X, 51) : *Mus marinus parit ova*. En grec, le nom ὀρεύς, ὁ, (mulet et mule) et quelques autres sont également du genre épicène. Aristote dit (Hist. des anim., chap. XXIV) : καὶ ὁ θῆλυς δὲ ὀρεὺς ἐπληρώθη, il s'est déjà trouvé que la mule (littéralement, *le mulet* femelle) était pleine. Tels sont aussi en français les noms, *aigle*, *renard*, *tourterelle*, etc.

La différence entre les noms du genre commun (*enfant*) et ceux du genre épicène est facile à saisir, il serait superflu de m'y arrêter ; remarquons seulement qu'en latin on ajoute au nom du genre épicène celui de *mas* ou *femina*, quand on veut bien spécifier le sexe, et alors l'adjectif

concorde avec *mas* ou *femina*. Mais souvent aussi on n'ajoute aucun de ces deux mots, parce que le sens de la phrase indique suffisamment le sexe ; dans ce cas on peut suivre, pour la concordance, le genre grammatical du mot, ou bien le sexe naturel ; on peut donc aussi écrire : *Mus marina parit ova*, en vertu d'une concordance logique plutôt que grammaticale, comme dans les mots : *φίλε τέκνον ; φάλαγγες ἑλπόμενοι* (*Iliade*, XXII, 84 ; XVI, 280).

Quant aux noms du genre *hétérogène*, c'est-à-dire ceux qui ont au pluriel un autre genre qu'au singulier, par exemple : *cœlum* et *cœli*, *delicium* et *deliciae*, *epulum* et *epulae* *σταθμός, ὁ*, et *τὰ σταθμά* (étable), etc., cette irrégularité vient sans doute de ce que le même mot avait à une époque plus reculée ou dans les dialectes du pays, deux terminaisons différentes au singulier et deux au pluriel, et n'en a conservé plus tard dans la langue commune qu'une seule pour chaque Nombre.

Je terminerai ce chapitre par une remarque de Court de Gebelin : c'est que la diversité des terminaisons qui marquent le genre, répand dans le discours une grande harmonie ; elle en bannit l'uniformité et la monotonie ; car ces terminaisons étant les unes fortes, les autres douces, il en résulte dans le langage un mélange de sons doux et de sons pleins de force qui lui donne beaucoup d'agrément.

CHAPITRE XIV.

DES NOMBRES.

§ 49.

Nous distinguons généralement dans les êtres non seulement le sexe, mais aussi le nombre ; et comme l'idée qui représente le nombre est une des plus faciles à saisir et se présente à chaque instant dans le langage, il est arrivé que le même mot qui rappelle la nature de l'un ou l'autre être, en marque aussi d'une manière générale le nombre par une certaine modification de sa forme. Cette propriété qu'ont les mots d'indiquer par leur forme le nombre des objets auxquels ils s'appliquent, s'appelle elle-même le *Nombre* du mot.

Quant à la manière d'exprimer le Nombre du mot, c'est-à-dire l'idée accessoire qui représente le nombre des objets, quelques langues le font par un mot séparé,

comme qui dirait : homme *un*, homme *beaucoup* ou *plus*; d'autres répètent, pour marquer le pluriel, le même mot deux fois, par exemple, *homme, homme ;* mais la plupart des langues, tant anciennes que modernes, expriment l'idée de nombre par une inflexion ou terminaison du même mot ; et la forme destinée à indiquer un seul individu, s'appelle *Singulier ;* celle qui en marque plusieurs, se nomme *Pluriel.* Plusieurs langues, par exemple, l'hébreu, le sanscrit, le grec, etc., possèdent une forme particulière pour indiquer que l'on n'a en vue que deux individus ; elle se nomme *Duel.* Enfin il y a des langues où certaines formes du mot indiquent un grand nombre, et d'autres un petit nombre d'individus, comme les mots *plusieurs, quelques-uns.*

A l'occasion des terminaisons qui ajoutent à l'idée exprimée par le mot celle de nombre, comme en latin le pluriel *homines,* qui rappelle plusieurs individus compris et enchaînés un à un sous le nom *homo,* je dois répéter une observation que j'ai déjà faite, c'est que ces terminaisons étaient probablement, dans le principe, de petits mots séparés, à peu près équivalents pour le sens aux terminaisons actuelles, mais qui, fréquemment employés après d'autres, ont fini par se fondre avec ceux-ci et par perdre leur existence propre et leur valeur primitive.

Cette manière d'envisager l'origine de ces terminaisons nous fait comprendre comment il s'en est formé dans le langage pour marquer la pluralité en général, plutôt que

tout autre nombre bien déterminé, *trois*, *quatre*, *sept*, etc. La raison en est que les mots composés et dérivés ne se forment que par l'emploi fréquent de deux mots l'un après l'autre, pour exprimer deux idées qui, par la nature des choses, se trouvent souvent l'une à la suite de l'autre. Or, l'homme parle bien plus souvent de plusieurs objets en général que d'un nombre déterminé , trois, quatre, sept, etc. Le Duel, qui existe dans plusieurs langues , a probablement la même origine et doit sa naissance à ce que plusieurs objets , tels que quelques parties du corps chez l'homme et les animaux se présentent toujours doubles , de manière qu'on parle souvent des deux ensemble. Remarquons, en passant, que les Romains regardaient *duo* et *ambo* comme des formes du Duel.

§ 50.

Tous les objets que nous nous représentons comme des substances, étant susceptibles d'être déterminés par l'idée accessoire de nombre , c'est-à-dire d'être nombrés ou comptés, il est clair que tous les substantifs peuvent recevoir l'une ou l'autre forme destinée à marquer le nombre des objets qu'ils rappellent. Rien ne s'oppose donc à ce que les noms ou substantifs *abstraits*, qui expriment des qualités considérées en elles-mêmes , prennent la forme du pluriel : elle servira dans ce cas à indiquer *plusieurs espèces* de la même qualité générale, absolument comme,

dans les noms concrets, elle indique *plusieurs individus* de la même espèce. Aussi disons-nous les *libertés*, les *manières*, les *habitudes*, etc. ; et si nous ne disons pas les *sagesses*, les *prudences*, etc., c'est que jusqu'ici nous n'avons pas bien saisi *plusieurs espèces* de sagesse, de prudence, bien distinctes entr'elles.

Il en est de même des noms de métaux, *or*, *argent*, *zinc*, etc., et des mots tels que *bière*, *vin*, *huile*, *froment*, etc., qui par leur nature expriment la masse du même métal ou du même produit comme une seule substance, quoique composée de plusieurs parties. Ces mots ne peuvent pas avoir de pluriel, tant que les idées que nous avons de ces métaux et de ces produits, ne représentent qu'une seule substance en masse et non une collection d'objets susceptibles d'être comptés ; mais dès que nous aurons une fois distingué plusieurs espèces d'or, d'argent, etc., ou que nous aurons formé des idées singulières bien distinctes de plusieurs parties de chaque métal (1), les noms

(1) Il semble étrange que, depuis longtemps et sans doute dans toutes les langues, on dise *une pierre*, *les pierres*, pour désigner un ou plusieurs morceaux de pierre, et qu'on ne dise pas dans le même sens : *un or*, *les ors*, ni *un argent*, *les argents*.

C'est que l'homme a distingué par leur place, par leur forme, par leur couleur, plusieurs morceaux de pierre qui avaient tous la même nature que la masse, de manière que ces morceaux étaient pour lui des objets *individuels* de l'espèce de corps, appelée *pierre*, et pouvaient conséquemment s'exprimer par les mots : *une pierre*, *les pierres*.

Au contraire, les morceaux d'or et d'argent que l'homme a appris à connaître, pour ainsi dire, uniquement par leur emploi comme monnaie courante, avaient leur caractère essentiel de monnaie, de ma-

or, *argent*, etc., pourront avoir un pluriel aussi bien que tous les autres noms. C'est bien ainsi qu'on dit déjà *les fers*, *les huiles*, *les vins*, etc., pour désigner les différentes sortes ou espèces de fer, d'huile, de vin, etc. Il est même probable que dans quelque temps nous dirons de même *les ors*, *les zincs*, etc.; car c'est bien ainsi que les langues se forment à la suite du développement des idées.

Quand les noms propres sont employés comme noms appellatifs, par exemple, les Homères, les Virgiles, dans le sens de poëtes semblables à Homère, à Virgile, il est évident qu'ils sont susceptibles de recevoir la forme du pluriel ; car ils sont devenus dans ces locutions de véritables noms appellatifs. Le pluriel est également nécessaire lorsqu'on veut marquer une pluralité d'individus qui porte le même nom propre, par exemple, *Scipiones*, *Cicerones*, etc., à moins qu'elle ne soit indiquée par un autre mot, comme en français et dans d'autres langues, par l'article : *les* Corneille, *les* Racine, etc. Nous laissons au singulier, à titre de noms propres, les mots *Corneille*, *Racine*, parce que nous voulons dire : les hommes appelés Corneille, Racine ; les Romains, au contraire,

nière que ce n'étaient plus des objets individuels de la même nature que la masse représentée par l'idée dont les mots *or* et *argent* étaient les signes. Les mots *un or*, *les ors*, qui par leur nature marquent une ou plusieurs parties de la masse appelée *or*, ne pouvaient donc pas servir à indiquer ces parties, car ce n'étaient plus de simples morceaux d'or et d'argent, distincts par leur place, par leur forme, mais des pièces de monnaie.

en employant le pluriel, transformaient en quelque sorte le nom propre en nom appellatif.

Si plusieurs noms propres de villes, de montagnes, de pays, etc., n'ont que la forme plurielle, c'est que la signification de ces pluriels dans le langage ordinaire avait quelque analogie avec l'objet dont ils sont devenus le nom propre, comme, par exemple, *Deux-Ponts*, *Trois-Rivières*, etc. ; mais la signification naturelle de ces mots est souvent très-obscure, et plus encore leur analogie avec les objets qu'ils désignent.

La différence entre un nom collectif, *peuple*, *armée*, *douzaine*, etc., et un nom pluriel, *hommes*, *chevaux*, *armées*, etc., est suffisamment connue : le premier exprime une idée qui, par sa nature ou sa compréhension représente une pluralité d'individus, et le second exprime la pluralité de la même idée totale; en d'autres termes, le nom collectif indique une pluralité d'êtres par sa signification, et le nom pluriel le fait par sa forme, par exemple, une *armée*, les *armées*, etc.

L'observation que j'ai faite (§ 47, à la fin) sur la terminaison que reçoivent les adjectifs et les verbes dans plusieurs langues pour marquer le genre, s'applique nécessairement aux formes que reçoivent ces Parties du discours pour marquer le pluriel.

CHAPITRE XV.

DES CAS EN GÉNÉRAL ; — DE LEURS DÉNOMINATIONS ET DE LEUR NOMBRE.

§ 51.

Après les terminaisons destinées à marquer le Genre et le Nombre, nous voyons que, dans la plupart des langues tant anciennes que modernes, les Noms en reçoivent encore une autre, qui y ajoute également quelque idée accessoire et s'appelle communément *Cas*. C'est un terme de grammaire que nous avons reçu des Romains et que ceux-ci, par une traduction littérale, avaient pris aux Grecs. Il est assez difficile de dire au juste par quelle métaphore ce mot, qui dans son étymologie signifie *chute*, a été employé pour désigner les différentes variations dans la désinence des Noms.

Le plus ancien écrivain grec, à ma connaissance, chez qui nous trouvons le mot *πτῶσις* (*casus*, chute) dans le

Digitized by Google

sens de *Cas*, est Aristote, qui s'en sert pour indiquer toute variation dans la forme primitive d'un mot, d'un verbe aussi bien que d'un nom ; le Nominatif, qu'il regardait comme la forme primitive du nom, n'était donc pas un Cas pour lui (1). Ce qui semble avoir déterminé Aristote ou quelque autre grammairien avant lui, à employer le mot πτῶσις (πίπτειν, *cadere*, tomber) dans un sens figuré pour désigner les variations d'un mot, c'est qu'on aura comparé le mot dans sa forme primitive à un objet matériel dans sa situation droite et normale ; et comme celui-ci *tombe*, *dévie* de son état normal par toute inflexion, de même le mot, éprouvant un changement quelconque, a paru *tomber*, *dévier* de sa forme primitive. C'est ainsi que le mot πτῶσις (*casus*. chute), pris dans le sens de *déviation*, de *décadence* de l'état primitif, a très-bien pu se dire de tout changement survenu dans la forme primitive du mot. Aussi Diomades dit : *Casus sunt quidam gradus declinationis* (déviation), *dicti quod per eos pleraque nomina a prima sui positione inflexa varientur, et cadant.* (Putsch, p. 276.) Il se peut aussi que les premiers grammairiens aient employé le mot πτῶσις dans le sens de *descendance*,

(1) Les passages les plus remarquables chez Aristote sont : *Poetic.* 20 ; — *Catégor.* I ; — *Rhetor.* III, 9 ; — *Analyt. prior.* I, 36 ; — *De Interpret.* 3. etc. On peut lire ces passages et plusieurs autres, avec les commentaires de quelques grammairiens grecs, dans Lersch, *Sprachphilosophie der Alten*, Bonn, 1840, IIe partie, p. 182 et suiv. — Voyez aussi Rud Schmidt, *Stoicorum grammatica*, Halle, 1839, p. 57 et suiv.

et que par ce mot ils aient désigné la forme dérivée elle-même, *descendue*, *venue* de la forme primitive comme de son point de départ (1). Ainsi, les formes *hominis*, *i*, *em*, *e*, sont appelées *Cas*, parce qu'elles font *tomber* ou *dévier* le mot *homo* de sa forme primitive, ou parce qu'elles-mêmes *descendent*, *viennent* de la forme première *homo*. Les documents historiques nous manquent pour décider laquelle des deux explications est la véritable.

On pourrait croire que le mot *πτῶσις*, *casus*, a été employé, dès son origine comme terme grammatical, dans le sens de *désinence* ou *terminaison*, comme en latin le verbe *cadere*, dans cette phrase : *vox cadit in syllabam longam*, le mot *se termine* par une syllabe longue ; mais je ne le pense pas ; car les Grecs appelaient les mots *invariables* *ἄπτωτα* (des mots sans Cas) : ces mots avaient pourtant une terminaison, une syllabe finale aussi bien que tous les autres. Ensuite, les Péripatéticiens et les Stoïciens ont beaucoup discuté la question de savoir si le Nominatif était un Cas ; or, si le mot *πτῶσις*, *casus*, avait eu pour eux le sens de *terminaison*, il n'y aurait pas eu lieu à dispute, car le nom a au nominatif une terminaison, une syllabe finale aussi bien qu'au génitif, mais la discussion était naturellement amenée par le mot *πτῶσις*, *casus*, pris dans le sens de déviation ou de descendance. De plus, les anciens

(1) ὡς ἀπὸ τοῦ ὀνόματος πεπτωκυῖα, comme étant tombée du Nom au nominatif, disent les grammairiens.

grammairiens ont toujours distingué le nominatif des autres Cas, en appelant le premier *πτῶσις ὀρθή* ou *εὐθεῖα*, *Casus rectus*, droit, normal, tandis que les autres étaient appelés *πτώσεις πλάγιαι*, *Casus obliqui*, Cas obliques, inclinés ; sans doute, parce que le radical, par les formes du génitif, datif, etc., leur semblait vraiment *dévier* de son état primitif, ou parce que ces formes *descendaient* du nominatif, comme Priscien paraît le croire ; car il dit en parlant du nominatif : *Rectus autem dicitur, quod ipse primus natura nascitur vel positione, et ab eo, facta flexione, nascuntur obliqui casus*. (Putsch, p. 670).

Après cela, que le mot *πτῶσις* (*casus*, chute) ait été employé dans le principe comme terme grammatical dans le sens de *déviation*, de *descendance* ou de *terminaison*, peu importe. Ce qui est certain, c'est que, par ce terme, on désignait un changement dans l'élément matériel du mot, et non pas, comme on pourrait le croire, les rapports mutuels des choses ou des idées, c'est-à-dire les diverses circonstances, les divers cas dans lesquels se rencontrent les choses ou les personnes ; je crois donc que par *Cas* nous devons entendre une certaine forme que reçoit l'élément matériel du Nom, par suite de l'un ou l'autre changement dans sa terminaison.

§ 52.

Les grammairiens, ayant remarqué que les divers Cas du même nom n'ajoutaient pas à l'idée principale la même

idée accessoire, et ne pouvaient conséquemment s'employer indistinctement l'un pour l'autre, ont donné à chacun d'eux un nom spécial, qui est tiré de leur usage le mieux connu et leur plus fréquent.

Le premier a été appelé *casus nominativus* (*πτῶσις ὀνομαστική*), parce qu'on avait remarqué qu'on se servait de cette forme, quand il s'agissait d'énoncer simplement le nom d'un objet, par exemple, *Cajus*, *homo*, *templum*, etc.

Le deuxième a reçu le nom de *genitivus* (*γενική*), parce qu'il était fréquemment employé pour marquer la descendance, comme dans *Priami filius;* et, comme on employait le même Cas dans *pater Tulliae*, etc., où il indique un rapport tout opposé, on l'appelait aussi *casus patricus*, *patrius* ou *paternus*. Il avait également le nom de *casus possessivus*, à cause de l'usage qu'on en faisait pour indiquer l'appartenance, comme dans *Priami regnum*.

Certains grammairiens croient que le génitif a été ainsi nommé, parce qu'il sert particulièrement à former les autres Cas; mais cette opinion me paraît peu fondée, et la dénomination de ce Cas est probablement tirée du même ordre d'idées que celle des autres, c'est-à-dire de l'usage qu'on en faisait le plus fréquemment dans le discours.

Le troisième fut appelé *dativus* (*δοτική*), et *casus commendativus*, parce qu'on s'en servait pour désigner la

personne à qui on donnait ou recommandait quelque chose.

Le quatrième reçut le nom d'*accusativus* (αἰτιατική), parce qu'il servait à marquer la personne qu'on accusait (1).

Le cinquième fut nommé *vocativus* (κλητική) ou *salutatorius*, parce qu'on s'en servait quand on adressait la parole ou le salut à quelqu'un.

Le sixième enfin fut nommé *ablativus* (ἀφαιρετική), du latin *ablatus*, ôté, parce qu'il servait à indiquer la personne de laquelle on ôtait ou éloignait quelque chose, comme dans *aufero ab Hectore*, j'ôte, j'éloigne d'Hector. Il avait aussi le nom de *casus comparativus*, à cause de son fréquent usage dans les comparaisons: *fortior Hectore*, plus fort qu'Hector.

Priscien, V, p. 672, en comparant le latin au grec, où il n'y a pas d'ablatif, fait remarquer que ce Cas est bien propre et particulier à la langue latine, que cependant les Romains paraissent l'avoir également reçu des plus an-

(1) Quant à la dénomination αἰτιατική, il serait difficile de décider si les premiers grammairiens grecs y ont attaché l'idée d'*accusation* ou celle de *cause*, parce que le mot est susceptible d'une double interprétation suivant qu'on le rattache à αἰτιάομαι, *j'accuse*, ou à αἰτία, *la cause*. Varron l'a sans contredit regardé comme dérivé de αἰτιάομαι, car il le traduit par *accusandei casus*; mais il se peut que les Grecs y aient attaché le sens de *causalité*, car Denys le Thrace, chap. XIV, dit: ἡ δὲ αἰτιατικὴ κατ'αἰτίαν (λέγεται); et Priscien, V, p. 671, nous apprend également que ce Cas s'appelait aussi *Causativus*: *Quarto loco*, dit-il, *est Accusativus sive Causativus*, *accuso hominem et in causa hominem facio*. M. Trendelenburg a écrit sur ce point grammatical une dissertation qui se trouve dans les *Acta societatis Graecae*, Lipsiae, 1836, vol. I, p. 119 seqq.

ciens grammairiens grecs, qui regardaient les formes *οὐρανόθεν*, du ciel, *ἐμέθεν*, de moi, comme un sixième Cas. Je reviendrai plus loin sur ce sujet.

Le même grammairien fait observer que chacun de ces six Cas a plusieurs autres significations, mais que leur dénomination est tirée de celles qui sont les mieux connues et les plus fréquentes. Les noms *genitivus*, *dativus*, etc., ne sont donc pas pris de l'élément matériel du mot, comme celui de *casus*. C'est sur la diversité des terminaisons au même Cas que se base le nombre des déclinaisons.

§ 53.

Les langues diffèrent beaucoup relativement au nombre des Cas: en français, en italien et dans d'autres langues, il n'y en a pas; en anglais, on peut dire qu'il y en a deux; en hébreu, deux; en arabe, trois; en allemand, quatre; en grec, cinq; en latin, six; en russe, sept; en sanscrit, huit (1); en arménien, dix; en lapon, quatorze. La langue basque, celle du Pérou et plusieurs autres langues d'Amérique ont autant de Cas que de prépositions ou plutôt de *postpositions*; car, dans ces langues, les mots que nous appelons prépositions se placent après leur substantif et y sont attachés.

Nous voyons par là que les Cas, sans être absolument

(1) Le russe a, outre les Cas latins, un *casus instrumentalis* qui sert à indiquer par quoi, avec quoi l'on agit. Le même Cas se trouve en sanscrit, plus un *casus locativus*, pour désigner le lieu et le temps où se passe le fait dont il s'agit.

nécessaires au langage, sont pourtant un phénomène trop général pour être un effet du hasard. Ils doivent donc avoir, soit avec la nature de nos connaissances, soit avec la manière de les exprimer, une liaison assez intime et aussi bien fondée que les formes qui servent dans les mêmes Noms à marquer le Genre et le Nombre.

Les anciens grammairiens, tant grecs que romains, n'avaient que des idées très-obscures sur la nature des Cas. On peut en dire autant du grand Bacon (né à Londres en 1560), qui, de l'abondance des Cas dans les langues anciennes, conclut que les peuples de l'antiquité avaient l'esprit plus subtil et plus pénétrant que les modernes. Ce qui a jeté depuis cette époque beaucoup de lumière sur ce point grammatical, c'est d'un côté l'analyse minutieuse et exacte des idées dont se composent nos connaissances, et de l'autre, l'étude comparée de plusieurs langues relativement à la manière dont ces mêmes idées y sont exprimées. Malgré les éclaircissements que nous avons hérités de nos devanciers, nous trouvons pourtant encore aujourd'hui de la difficulté à déterminer avec précision la valeur de chaque Cas dans sa plus grande généralité, et à montrer comment ses significations diverses s'y rattachent comme autant de rameaux. La raison en est que les langues se sont formées dans la bouche du peuple ; non seulement nous n'avons pas assisté nous-mêmes à leur développement, mais les grammairiens les plus anciens ne sont venus que longtemps après.

CHAPITRE XVI.

DE LA VALEUR DES CAS EN GÉNÉRAL ET DE LEUR ORIGINE.

§ 54.

Pour bien saisir et fixer la valeur des Cas en général, suivons le principe : *Contraria contrariis illucescunt* (les choses contraires s'éclaircissent mutuellement), et comparons entre elles la langue latine, qui par le nombre de ses Cas tient un juste milieu, et la langue française, qui n'a point de Cas.

En latin, on dit *liber Petri*, et cela signifie : un livre *de* Pierre, c'est-à-dire un livre ayant la qualité d'appartenir à Pierre. Ainsi les deux mots *liber Petri* expriment non seulement deux idées isolées, mais aussi l'idée du rapport d'appartenance qui se trouve entre *livre* et *Pierre*, et cette idée est exprimée par la terminaison *i* dans *Petri*.

Si l'on demande comment, en français, les mots *un livre*

de Pierre, peuvent signifier : *un livre qui appartient à Pierre*, je dirai que c'est une façon de parler très-concise et qui reviendrait à dire : un livre entre lequel et Pierre *existe* le rapport d'appartenance. Ce rapport est exprimé par le petit mot *de*, et si le mot qui devrait exprimer l'*existence* de ce rapport est omis, c'est que l'existence est une qualité que l'homme attribue nécessairement à tous les objets qui tombent sous ses sens, et a moins besoin d'être exprimée que toute autre, parce que le mot *de*, qui marque la nature du rapport, en fait suffisamment entendre l'existence dans l'esprit de celui qui parle. C'est bien ainsi qu'il faut se rendre compte de l'omission si fréquente du verbe *être* dans les langues en général, mais surtout dans les langues sémitiques, et même en français dans cette phrase par exemple : Tel un beau lis, *au milieu* des champs, etc., c'est-à-dire tel un beau lis, *qui est* au milieu des champs, etc.

Scribo Petro, signifie : j'écris à Pierre, c'est-à-dire entre mon action d'écrire et Pierre se trouve le rapport d'attribution, de rapprochement.

Verbero Petrum, je frappe Pierre, c'est-à-dire entre mon action de frapper et Pierre est un rapport d'atteinte ; l'acte passe de moi à Pierre qui en est l'objet. Si le français n'a pas ici de préposition, c'est que le rapport est indiqué par la construction : la place qu'occupe le mot Pierre à la suite du verbe, tient lieu de l'expression du rapport par une préposition.

Venio Coloniâ, je viens de Cologne, c'est-à-dire entre mon action de venir et Cologne est un rapport de départ, d'éloignement.

Par cette analyse, qu'on peut appliquer à toutes les langues qui ont des Cas, nous voyons que les Cas marquent la nature d'un certain rapport entre deux idées ; pour la valeur, ces désinences ne diffèrent pas des prépositions ; elles n'en diffèrent que par l'élément matériel, en ce que le son, destiné à exprimer le rapport, se trouve en latin après le second terme auquel il est venu s'attacher ; en français, au contraire, ce signe précède le second terme et en est séparé, à moins qu'il ne soit indiqué par la place du second terme, ou par une forme équivalente aux Cas de la langue latine, comme dans les pronoms personnels *me*, *te*, etc., pour *à moi*, *à toi*, etc.

Le fréquent emploi des Cas dans les langues qui les connaissent n'a rien de surprenant, puisque le langage n'est rien autre chose que l'expression des idées qui représentent les objets de nos pensées et les rapports que nous avons saisis entre ces mêmes objets. Au commencement de ce Traité, j'ai assez longuement expliqué ce que c'est qu'un rapport ; il serait superflu d'y revenir ici. Remarquons toutefois que les Cas, de même que les prépositions, n'expriment pas seulement l'union entre deux choses par un rapport quelconque, mais déterminent la nature de ce rapport, comme dans cette phrase : le fruit *de* tel arbre est bon *à* telle chose ; les prépositions *de* et *à* font ici évidem-

ment la fonction du génitif et du datif en latin : la première exprime, d'une manière précise, le rapport d'appartenance et la seconde celui d'attribution.

§ 55.

Quelle est l'origine ou l'étymologie des terminaisons des Cas, et comment sont-elles venues affecter la fin du second terme, tandis qu'en français et même dans les langues qui ont des Cas, les prépositions se placent avant le second terme du rapport, par exemple : le livre *de* Pierre ; *venio ex horto*, je viens *du* jardin, etc. ?

Quant à l'élément phonétique ou matériel des Cas, on conçoit sans peine que ces terminaisons ont éprouvé, par leur fréquent usage, tant de changements dans les consonnes et les voyelles, que ce serait peine perdue de vouloir remonter à leur forme primitive, ou seulement à la forme la plus ancienne dans les langues où elles se trouvent encore aujourd'hui. L'usage, tout le monde le sait, altère les mots ; il est pour eux ce que le frottement est pour les étoffes et pour les pièces de monnaie : plus un mot est commun, plus sa forme se dénature à la longue. Aussi en grec, depuis Homère jusqu'à l'époque où le dialecte attique est devenu général, combien les terminaisons n'étaient-elles pas mobiles et variables, pour ainsi dire, d'une peuplade à l'autre, par exemple : *ἐμέο, ἐμεῖο, ἐμεῦ, ἐμοῦ*, pour le génitif, et *βίηφι, ὄχεσφι*, etc., pour le datif ? Les ter-

minaisons de la langue latine n'ont pas moins changé que celles du grec; les fragments de quelques vieilles lois nous apprennent qu'on disait anciennement : *dolei malei* pour *doli mali ; servos* pour *servus ; poplei* pour *populi ; ipsos* pour *ipse ; im* pour *eum ; oloe* pour *illi ; endo* pour *in ; mis, tis* pour *mei, tui*, etc. Et si, comme il est bien constaté, les Romains du temps d'Auguste n'entendaient pas mieux les monuments de l'ancienne langue latine que nous n'entendons aujourd'hui les livres français du moyen âge, c'était sans doute à cause du changement que les mots avaient subi dans leurs formes en général, mais surtout dans leurs terminaisons.

Quant à la question de savoir comment les terminaisons indiquant des rapports sont venus s'attacher à la fin du second terme, tandis que les prépositions, dans les langues anciennes et modernes, se mettent d'ordinaire avant le second terme, elle trouve, je pense, sa solution dans le turc, le basque (1), le finnois, le péruvien et dans d'autres langues, où les prépositions se placent toujours après le second terme et s'appellent pour ce moti f*postpositions*. Même en basque et en péruvien, ces postpositions, par leur fréquent usage, se sont agglomérées au mot précédent au point de devenir de véritables terminaisons ; de sorte que si on leur donne le nom de Cas, ces

(1) A juger de l'origine des Basques par leur langage, ils appartiennent aux peuples asiatiques du Nord, plutôt qu'à la race sémitique venue par le littoral africain.

langues ont autant de Cas que nous avons de prépositions. Au reste il n'y a, ni dans nos idées, ni dans leur expression, rien qui détermine la place du rapport avant le second terme plutôt qu'après ; au contraire, le rapport étant le résultat de notre comparaison entre deux objets, il est même plus naturel, surtout pour des facultés intellectuelles peu développées, de n'exprimer la nature du rapport qu'après le second terme. Aussi en latin, en allemand et dans d'autres langues qui placent aujourd'hui les prépositions avant le second terme, il reste encore des traces d'une construction contraire, par exemple, *me-cum*, *nobis-cum*, *quibus-cum*, etc. ; en ombrien : *destru-co* (*dextra-cum*, *ad dextram*), *nertru-co*, (*sinistra-cum*, *ad sinistrum*) ; en allemand : *berg-auf*, *berg-an* (mont vers), *berg-ab* (mont de), *furcht-sam* (crainte avec), etc. De plus, les sourds-muets, d'après une remarque de Sicard, mettent toujours les prépositions après le second terme du rapport.

Ces observations et quelques autres qui ont été faites à propos des mots dérivés, nous autorisent, ce me semble, à croire : 1° que les terminaisons qui forment les Cas dans les langues étaient dans leur origine des mots séparés, dont la signification était propre à indiquer tel ou tel rapport (1) ; 2° que, par leur fréquent usage, ces mots se sont

(1) Il est possible que le génitif des langues indo-européennes ait une autre origine que le reste des Cas obliques. Peut-être sa terminaison en *i*, *s*, *ov*, n'est pas le débris de quelque mot séparé, mais une let-

attachés au mot précédent, de manière à n'en plus faire avec lui qu'un seul, et sont devenus ainsi de simples terminaisons, appelées Cas. Plusieurs observations que je ferai plus loin, viendront appuyer cette manière d'envisager l'origine des Cas dans les langues en général.

tre de liaison, un son intermédiaire placé, par l'effet de la prononciation, entre deux mots juxtaposés pour marquer le rapport de dépendance entre les idées qu'ils expriment; par exemple: *Petr-i-liber*, *lan-i-ger*, *hom-i-cida*, *mont-i-cola*; αἰγ-ι-βάτης (qui a des pieds de chèvre), καλλ-ι-ζωνος (qui a une belle ceinture), ξιφ-ο-φόρος (qui porte un glaive), ἀερ-ο-βάτης (qui marche dans l'air); en allemand: *Geburt-s-tag*, *Liebe-s-brief*, *Frauen-s-person*, etc. On comprend que ce son intermédiaire, sans aucune signification à son origine, ait pu devenir insensiblement le signe du rapport de dépendance et que *Petr-i-liber* (Pierre-livre) ait voulu dire: le livre *de Pierre*, ce qui faisait de *Petri* un véritable génitif de *Petr* ou *Peter*: d'ailleurs, nous savons que, dans ce genre de composition de mots, le second terme du rapport, qui exprime l'idée déterminante, occupait la première place dans l'expression. Il va sans dire que ce son intermédiaire pouvait changer d'un dialecte et d'un siècle à l'autre, et même dépendre du son des deux mots qu'il servait à lier ensemble.

Ce qui permet de croire à une pareille origine du génitif dans les langues indo-européennes, c'est que la liaison des deux mots par la prononciation pouvait suffire pour indiquer le rapport de dépendance, comme encore aujourd'hui en allemand et dans d'autres langues, par exemple: *Haus-vater*, *Mutter-bruder*, etc. Aussi, dans ces langues, nous ne connaissons aucune Particule, soit préposition, soit adverbe, qui, à son origine, ait servi à marquer ce rapport. De plus, les langues sémitiques ont suivi un procédé tout à fait analogue: le premier des deux termes est ordinairement abrégé, par se lier plus étroitement au second, et, au lieu de *liber Petri*, on dit: *libr Petrus*; ou bien l'on ajoute au premier terme un *i* ou un *e*, en disant: *libri* ou *libre Petrus*.

CHAPITRE XVII.

DE LA VALEUR PRIMITIVE DE CHAQUE CAS.

§ 56.

Comme le nombre des Cas varie singulièrement d'une langue à l'autre et que, dans la même langue, le même Cas exprime plusieurs rapports très-différents, il est clair qu'il appartient à chaque grammaire particulière d'énumérer les Cas et de bien fixer les diverses significations de chacun dans la langue dont elle s'occupe. Mais ce qu'on demande à une grammaire générale, c'est de nous faire comprendre comment il est arrivé que le nombre des Cas ne soit pas le même dans les langues qui en ont, et comment le même Cas a reçu plusieurs significations dans la même langue.

Dans toute recherche, dès que l'on est remonté jusqu'à un premier fait pris dans la nature, on voit bientôt tous

les autres en découler naturellement. Il me semble donc que, pour résoudre ces questions, nous ne pouvons mieux faire que de chercher à fixer la valeur primitive de chaque Cas, c'est-à-dire le rapport dont l'expression a donné naissance à tel ou tel Cas dans toutes les langues où il se trouve. Si, par des considérations psychologiques et philologiques, nous pouvons réussir à bien déterminer la signification primitive de chaque Cas, il est probable qu'en appliquant aux Cas les principes qui ont été posés dans le chapitre du développement du langage, il nous sera facile de nous rendre raison de la variation du nombre des Cas, des diverses significations de chacun d'eux dans la même langue, enfin de tout ce qui concerne leur emploi dans les langues en général.

Pour qui réfléchit quelque peu sur ce que nous savons déjà de la valeur des Cas en général (§ 54) et de leur origine (§ 55), il est clair que le rapport pour l'expression duquel le génitif, par exemple, s'est formé dans telle ou telle langue, devait avoir les propriétés suivantes :

1° Il devait être facile à saisir ; car il était aperçu et exprimé par le peuple, dont les facultés intellectuelles sont ordinairement peu développées.

2° Il devait être propre à déterminer les idées, c'est-à-dire à faire distinguer les objets ; car c'est dans ce but que l'homme a recours aux rapports.

3° Il devait se présenter souvent ; car c'est par le fré-

quent usage seul que les terminaisons propres aux Cas sont venues s'attacher au mot précédent.

4° En vertu de ces trois propriétés, il ne pouvait être spécial à un petit nombre d'objets ; il devait être général, applicable à une foule d'objets et dans bien des circonstances.

Le même raisonnement s'étend, on le conçoit, à tous les autres Cas, et nous pouvons dire que le rapport dont l'expression a donné naissance à chacun de ces Cas réunissait ces quatre caractères.

En outre, s'il est vrai que l'homme a commencé, comme il recommence encore tous les jours, par se former des idées représentant des objets matériels et sensibles, ce sont aussi des objets matériels et sensibles qu'il a d'abord comparés pour saisir leurs rapports entre eux. Ceci étant admis, quels sont entre ces objets les rapports les plus faciles à saisir, les plus propres à faire distinguer ces objets, les plus fréquents et les plus généraux ? Ce sont, autant que nous pouvons en juger par le développement naturel et successif des idées, les *rapports de lieu*, c'est-à-dire les manières d'être d'un objet à l'égard d'un autre relativement à l'espace. Mais parmi les rapports de lieu, quels sont ceux dont l'expression a fait naître les Cas? En effet, aujourd'hui nous sommes en possession de beaucoup de rapports de lieu exprimés par nos prépositions, comme dans ces expressions : le livre *sur* la table, *sous* la table, *devant* la table, *derrière* la table, etc.

§ 57.

Pour découvrir les rapports de lieu qui réunissent les quatre caractères mentionnés plus haut, comparons nous-mêmes quelques objets matériels relativement à l'espace. Ces objets sont tous en *repos*, ou en *mouvement*.

Deux objets qui sont en repos se présentent à nous de l'une des deux manières suivantes :

1° Ils sont attachés l'un à l'autre de façon que la place de l'un occupe une partie de la place de l'autre, c'est-à-dire que l'un *fait partie* de l'autre, comme le pied fait partie de la table ; la feuille, du livre ; la porte, de la maison ; la main, du corps ; la couleur, du papier ; etc. Cette manière d'être d'un objet à l'égard d'un autre, je l'appelle *rapport de dépendance* ; et la valeur en consiste, comme on le voit, dans l'idée de *faire partie*. L'expression de ce rapport est, à mon avis, ce qui a donné naissance au Cas, appelé *génitif* ; en sorte que la valeur primitive de ce Cas est un rapport de dépendance dans l'espace. Toutes les langues qui ont des Cas présentent de nombreux exemples où le génitif marque encore aujourd'hui le même rapport. Les citations seraient superflues.

2° Sans faire partie l'un de l'autre, ces objets se présentent de façon que la place de l'un tient à la place de l'autre c'est-à-dire que l'un se trouve *à côté* de l'autre, comme dans ces exemples : le livre *à* ma droite, *à* ma gauche ;

une mère *aux* pieds des autels ; être assis *à* la porte du temple, etc. Cette manière d'être d'un objet à l'égard d'un autre, je l'appelle *rapport de proximité*. La valeur en consiste dans l'idée d'être *à côté, auprès* d'un autre, et c'est là, si je ne me trompe, la valeur primitive du *datif* dans nos langues anciennes et du Cas équivalent, sous quelque nom que ce soit, dans d'autres langues.

Les langues qui ont des Cas nous fournissent, il est vrai, peu d'exemples où le datif marque encore manifestement et avec précision le rapport de proximité, que je viens de lui assigner pour sa valeur primitive. Mais ce Cas a eu le même sort que beaucoup de mots : il a perdu, pour ainsi dire, sa signification première, comme nous le verrons plus loin. Je crois pourtant reconnaître encore des traces de cette valeur primitive du datif, en grec et en latin, dans les constructions suivantes : *εἶναι Δωδῶνι, Μυκήναις*, etc., être *à* Dodône, *à* Mycènes, etc. — *ὅτε κῦμα θαλάσσης αἰγιαλῷ μεγάλῳ βρέμεται*, lorsque le flux de la mer fait du bruit *au* grand rivage (*Iliade*, II, 210). — *ἥμενος κορυφῇ Οὐλύμποιο*, assis *au* sommet de l'Olympe (*Iliade*, V, 754). — *Est nomen mihi* ; *sunt mihi libri* ; *Athenis fui* ; *Carthagini, Tiburi, ruri fui*. (1). De même

(1) Les mots *Athenis, Carthagini, Tiburi, ruri*, ne sont pas ici à l'ablatif, et *Carthagini* n'est pas mis pour *Carthagine*; ils sont réellement au datif, comme nous le verrons plus loin. Aussi Servius, en parlant des noms de villes de la troisième déclinaison, dit expressément : *formam sequimur dativi casus, dicimus enim, Carthagini fui* (Putsch, p. 1793). On peut voir, sur le même sujet, une excellente remarque dans la Gram. lat. de Burnouf. 3e édit. § 366, note.

dans ces expressions : apercevoir un objet *à* la lueur des éclairs, le voir *au* flambeau, le contempler *à* la lumière; s'occuper *à* quelque chose ; danser *au* son de la flûte, venir *à* trois heures, etc., les mots *lueur*, *flambeau*, etc., seraient sans doute au datif, pris dans le sens primitif que je viens de lui assigner, si la langue française avait des Cas ; en effet, dans ces exemples, la préposition *à* est synonyme de *auprès de*, et de son équivalent dans d'autres langues.

Je dois répéter ici une observation que j'ai déjà faite à propos des Genres, c'est que les Cas ne marquent pas les rapports tels qu'ils sont réellement entre les objets, mais tels que nous les concevons, tels que nous nous les représentons. Par là nous comprenons comment le génitif et le datif peuvent être quelquefois employés indifféremment l'un pour l'autre, sans que le sens varie beaucoup. En effet les rapports indiqués par ces deux Cas diffèrent bien peu entre eux : par le génitif, on marque une liaison plus intime, en représentant un objet comme *faisant partie* d'un autre, tandis que par le datif on le représente seulement comme se trouvant *à côté d'un autre*, *auprès d'un autre*. Ainsi, en latin, on dit indifféremment : *Alba tunc erat Latii* (ou *Latio*) *caput*. Albe était alors capitale *du* (ou *au*) Latium. Aussi les expressions un livre *à* moi, le domestique *à* notre voisin, etc., ne sont ni moins logiques ni moins claires qu'un livre *de* moi, et le domestique *de* notre voisin.

§ 58.

Si les objets matériels étaient toujours en repos, ils pourraient tous être déterminés par le rapport de dépendance, ou par celui de proximité; car aucun objet n'existe seul dans la nature : s'il ne fait pas partie d'un autre, du moins il en a d'autres autour de lui. Mais beaucoup d'objets que l'homme éprouve le besoin de déterminer par une qualité relative, sont en mouvement et ne peuvent être déterminés par aucun de ces deux rapports, parce que, une fois en mouvement, ils cessent à chaque instant de faire partie du même objet, et, à chaque moment, ils se trouvent à côté d'un nouveau. Par là nous voyons que, pour faire distinguer un objet en mouvement, on devait saisir d'autres rapports que pour les objets en repos. Quels sont ces rapports ?

Pour les découvrir, il suffit d'être attentifs au procédé que nous suivons encore aujourd'hui quand il s'agit de déterminer un objet en mouvement. Que faisons-nous ? Nous le comparons relativement à l'espace :

1° Ou à un objet vers lequel il se meut et se porte ;

2° Ou à l'objet dont il s'éloigne et d'où il est parti.

Dans le premier cas, nous remarquons que la place de l'objet en mouvement se rapproche incessamment de la place du second ; en d'autres termes, que le premier se porte *vers* le second. Cette manière d'être d'un objet en mouvement à l'égard d'un autre, je l'appelle *rapport de direction*; et c'est ce rapport qui, je le pense, doit être regardé

comme la valeur primitive de l'*accusatif*. Les exemples de cette valeur de l'accusatif en grec, en latin et dans d'autres langues sont encore aujourd'hui très-nombreux ; je me bornerai à citer les suivants : *Κνίσσῃ δ' οὐρανὸν ἷκε*, l'odeur s'éleva *vers* le ciel (*Iliade*, I, 317) ; — *Ἔρχεσθον κλισίην Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος*, allez *vers* la tente d'Achille, fils de Pélée (*Iliade*, I, 322); — *Βασιλῆες, ὅσοι κεκλίατο βουλήν*, les rois qui avaient été appelés *au* (vers le) conseil (*Iliade*, X, 195) ; — *Πλήττομαι τὴν κεφαλήν*, je suis frappé *à* (vers) la tête (l'action de frapper se porte vers la tête) ; — *Eo Coloniam*, *Athenas*, etc., je vais *à* (vers) Cologne, *à* (vers) Athènes, etc.

Dans le second cas, nous remarquons que l'objet en mouvement s'éloigne à chaque moment de celui auquel nous le comparons. Cette manière de se comporter d'un objet vis-à-vis d'un autre, je l'appelle *rapport d'éloignement;* c'est l'expression de ce rapport qui a donné naissance à l'*ablatif* et constitue conséquemment sa valeur primitive. Dans toutes les langues qui possèdent ce Cas (1), il est encore aujourd'hui souvent employé dans cette signification. Ainsi dans *venio Coloniâ*, je viens *de* Cologne, par la forme de l'ablatif latin et par notre préposition *de*, nous voulons évidemment désigner le rapport d'éloignement ou de départ.

(1) Il y a des langues qui ont des Cas et qui n'ont pourtant pas d'ablatif; d'autres en ont deux ou trois. Plus loin, je m'occuperai de ce phénomène.

Pour bien saisir le mécanisme intellectuel des quatre Cas dont il vient d'être parlé, il faut se pénétrer d'une chose, c'est que le mot affecté de la flexion casuelle en grec et en latin, c'est-à-dire le second terme ou le conséquent du rapport indique toujours une qualité relative du premier terme qui s'appelle aussi l'antécédent du rapport. La valeur de cette qualité relative consiste en ce que l'objet exprimé par le premier terme ou l'antécédent du rapport est représenté par les Cas du second terme, comme suit :

1° Par le génitif, comme faisant *partie de l'objet* exprimé par ce terme ;

2° Par le datif, comme *se trouvant à côté*, *auprès* du second objet ;

3° Par l'accusatif, comme *se mouvant, se portant vers* le second objet ;

4° Par l'ablatif, comme *s'éloignant* ou *partant* du second.

On peut comparer les terminaisons qui constituent ces quatre Cas à nos signes d'algèbre, :, +, ×, — ; ce sont de part et d'autre les marques du rapport que nous concevons entre deux objets; et leur valeur respective, si elle n'est pas absolument identique, a du moins beaucoup de ressemblance : c'est le même procédé de notre esprit, et le but est aussi le même.

Quant aux cas appelés *nominatif* et *vocatif*, ils ne sont pas de la même nature que les quatre autres ; car leurs

terminaisons ne sont pas les signes d'un rapport logique entre deux objets. Les mots, tant au nominatif qu'au vocatif, sont tout simplement le signe de tel ou tel objet isolé sans rapport logique à d'autres objets. Déjà les anciens grammairiens grecs avaient si bien saisi cette différence essentielle, que plusieurs ont refusé au nominatif et au vocatif le nom de Cas, qu'ils réservèrent pour les seuls Cas obliques (§ 51). Si néanmoins les grammairiens ont fini par comprendre le nominatif et le vocatif sous la dénomination générale de Cas, c'est qu'en formant les *déclinaisons*, ils ont eu égard, comme de juste, à l'élément matériel du mot et à son usage, aussi bien qu'à la nature du rapport dont les terminaisons sont les signes.

Les désinences communes au nominatif d'un grand nombre de mots dans la même langue, comme en latin *a*, *us*, *um*, etc., se sont probablement formées pour indiquer le Genre et le Nombre. Si le vocatif, dont on se sert pour appeler quelqu'un, a souvent une forme plus abrégée que le nominatif, cela vient peut-être de ce qu'en appelant un autre, nous mettons plus d'empressement et de rapidité à prononcer son nom.

Je suis bien loin d'attacher à cette théorie des Cas plus d'importance qu'elle n'en mérite ; mais je crois que nous y sommes conduits par le développement naturel des idées, par plusieurs traces de la valeur des Cas dans les anciennes langues, et par l'expression des rapports dans le langage en général. En effet, qu'on examine les plus anciennes

prépositions dans toutes les langues que nous connaissons, on trouvera que, dans leur sens le plus général, elles marquent l'un ou l'autre de ces *quatre rapports de lieu*, et qu'elles ont été employées plus tard dans un sens plus spécial ou figuré, comme tous les autres mots.

§ 59.

Après ce qui a été dit jusqu'ici sur l'origine des Cas et sur la valeur primitive de ceux qui sont les plus communs dans le langage, il n'est pas difficile de comprendre comment, outre le génitif, le datif, l'accusatif et l'ablatif, il a pu encore s'en former d'autres dans certaines langues. Que fallait-il, en effet, pour donner naissance à un nouveau Cas? Il suffisait de l'expression fréquente d'un autre rapport par une autre *postposition ;* or, il est évident que l'homme, à mesure que ses facultés se sont développées, ne pouvait manquer de saisir et d'exprimer d'autres rapports que ceux de dépendance, de proximité, de direction et d'éloignement. Ainsi le rapport d'*inclusion*, c'est-à-dire la manière d'être de deux choses dont l'une est renfermée dans l'autre, est sans doute aussi propre à donner naissance à un Cas que le rapport de dépendance ou de proximité, car il est facile à saisir, il se présente très-souvent dans la communication des idées, et son expression par une postposition particulière qu'un fréquent usage rattachera au mot précédent, donnera lieu à un nouveau Cas tout à fait

semblable aux autres. Aussi dans une des plus anciennes langues, le sanscrit, outre les Cas latins, nous en rencontrons effectivement un autre appelé *casus locativus* et qui marque ce rapport d'inclusion. Le même raisonnement s'applique à tout autre Cas, soit particulier à quelque langue, soit commun à plusieurs, tel que le Cas appelé *casus instrumentalis*, qui se trouve également en sanscrit et en russe (§ 53, note).

Comme la langue latine exprime par l'ablatif les rapports d'éloignement, d'inclusion et celui d'instrument, c'est-à-dire celui de la cause matérielle à l'effet, tandis que, pour l'expression des mêmes rapports, le sanscrit a trois terminaisons et le russe deux, on dit ordinairement, en comparant ces langues au latin, qu'il y a trois ablatifs en sanscrit et deux en russe. D'autre part, il est aussi plusieurs langues qui ont un génitif, un datif et un accusatif, mais qui n'ont pas d'ablatif, par exemple, les langues persane, allemande et d'autres.

Cette multiplicité, pour ainsi dire, de l'ablatif dans quelques langues et son absence dans d'autres nous conduisent naturellement à la question de savoir :

1° S'il n'y a pas d'ablatif en grec ;

2° S'il y a réellement un ablatif en latin, ou peut-être deux.

Ces questions ne sont pas nouvelles ; elles ont beaucoup occupé les plus grands grammairiens, Scaliger, Sanctius, Vossius, Port-Royal, Perizonius ; et, longtemps avant

eux, Quintilien les avait mises au nombre de celles qui méritent toute l'attention du grammairien (1). Aujourd'hui elles sont résolues d'une manière satisfaisante. Cependant je m'y arrêterai quelques moments, en partie pour confirmer la solution qu'elles ont reçue, mais surtout parce qu'elles me fourniront l'occasion de faire des remarques qui me semblent propres à corroborer ce que j'ai dit antérieurement sur l'origine des Cas, et à montrer les vicissitudes auxquelles ils sont sujets dans les langues vivantes, au point que dans les langues romanes modernes, en français, en italien et en espagnol ils ont entièrement disparu.

§ 60.

Remarquons d'abord que le nombre de Cas, bien que fixé et parfaitement arrêté dans une langue, n'a pourtant rien d'absolument permanent. Il se peut que le rapport exprimé aujourd'hui par un Cas soit exprimé après quelques générations par un autre mot ou par une autre construction, comme on le verra plus loin ; et alors le Cas se perdra justement comme tout autre mot dont on ne fait pas un fréquent usage. Il peut aussi se former un nou-

(1) « Quærat etiam (grammaticus), dit le Rhéteur romain, sitne apud Græcos vis quædam sexti casus, et apud nos quoque septimi. Nam quum dico, *hasta percussi*, non utor ablativi natura ; nec, si idem Græce dicam, dativi. » (Instit. orat. I, 4. n° 26.)

veau Cas dans telle ou telle langue (§ 59) ; de façon que, lorsqu'il s'agit de décider la question d'existence d'un Cas dans une langue, il faut nécessairement avoir égard aux différentes époques de la même langue.

Après cette observation, si nous nous rappelons que la nature et l'essence de tout Cas consiste dans la forme des mots et dans la valeur du rapport indiquée par cette forme, il est clair qu'il n'y a pas de motif d'admettre un ablatif et un datif dans la langue grecque, telle qu'elle nous est parvenue, car ils n'y auraient qu'une seule et même terminaison. Elle sert, il est bien vrai, à exprimer des rapports très-différents, étant employée pour indiquer le *but*, l'*instrument*, la *cause*, la *manière*, etc. ; mais cette pluralité de sens de la même forme d'un substantif ne suffit pas pour en faire deux ou plusieurs Cas, comme le croyaient les savants auteurs de Port-Royal, non plus qu'on ne serait autorisé à prendre la même préposition pour deux ou plusieurs prépositions, parce qu'elle marque deux ou plusieurs rapports.

Que les noms grecs aient eu dans une haute antiquité une terminaison particulière pour exprimer le rapport d'*éloignement* ou de *départ*, on ne peut guère en douter. Cette terminaison était probablement en *θεν*, autant que nous pouvons en juger par quelques restes de l'ancienne langue, par exemple : *πόθεν*, d'où ? *ἐκεῖθεν*, de là ; *ἄλλοθεν*, d'ailleurs ; *ἐμέθεν*, de moi ; *οἴκοθεν*, de la maison ;

οὐρανόθεν, du ciel ; *Ἀθήνηθεν*, d'Athènes (1), etc. Priscien, en comparant les Cas latins aux Cas grecs de son temps, est bien du même avis : *Ablativus proprius est Romanorum..... ; quamvis hunc quoque a vetustissimis Graecorum grammaticis accepisse videntur, qui sextum casum dicebant οὐρανόθεν, ἐμέθεν, qui profecto ablativi vim possidet ; nam etiam praepositionem assumit*, ut *ἐξ ἐμέθεν, ἐξ οὐρανόθεν* (Putsch, p. 672). S'il en est ainsi, nous devons bien admettre que ce sixième Cas grec est tombé insensiblement en désuétude, parce que le rapport, indiqué par la terminaison *θεν*, fut peu à peu exprimé par un autre Cas ou par une préposition.

Ce *sixième* Cas, par lequel les plus anciens grammairiens grecs désignaient les formes en *θεν*, avait-il aussi déjà chez eux le nom de *πτῶσις ἀφαιρετική*, dont le *casus ablativus* des grammairiens romains ne serait qu'une traduction littérale ? Il ne paraît pas qu'il en soit ainsi. D'abord Priscien, par la manière dont il s'exprime, fait entendre que les Grecs n'avaient pas pour ce Cas un nom spécial, tiré de sa signification, mais qu'ils se sont contentés de le désigner par l'adjectif ordinal *ἕκτη πτῶσις*, *sextus casus*, comme il est encore nommé par Varron ; ensuite le nom de *πτῶσις ἀφαιρετική* ne se trouve chez aucun des anciens grammairiens grecs qui nous sont parvenus ; et enfin les grammairiens latins, quoiqu'ils ne

(1) Voy. le *Traité de la formation des mots dans la langue grecque*, par Ad. Regnier, Paris, 1855, p. 383, 399 et suiv.

nous fassent pas connaître l'auteur du terme technique d'*Ablativus*, le regardent pourtant tous comme étant d'invention romaine. Ces faits nous autorisent à croire que le terme de πτῶσις ἀφαιρετική n'était pas connu des anciens grammairiens grecs, mais qu'il est la traduction du *casus ablativus* des Romains (1).

Les grammairiens ont longuement discuté la question de savoir si le troisième Cas en grec a, par sa signification, plus d'analogie avec le datif latin ou bien avec l'ablatif. Evidemment, le troisième Cas en grec, qui indique des rapports très-différents, dont les uns s'expriment en latin par le datif et les autres par l'ablatif, ne répond exclusivement à aucun des deux, pas plus que la préposition *de* en français ne répond au génitif des Latins plutôt qu'à leur ablatif, ni la préposition *à* au datif plutôt qu'à l'accusatif. Chacun des deux termes, datif et ablatif, pris dans la signification qu'ils ont en latin, est conséquemment trop restreint pour désigner ce troisième Cas en grec. A défau d'un autre, consacré également par l'usage, il vaut pourtant mieux lui conserver le nom de datif que de lui donner celui d'ablatif, comme Beauzée l'avait proposé et comme M. Thiersch l'a fait dans sa Grammaire grecque. D'abord, plusieurs rapports exprimés par ce troisième Cas des Grecs sont absolument les mêmes que ceux qu'on marque en latin et dans d'autres langues par le Cas appelé datif ;

(1) *Voyez*, sur cette question, M. Lersch, ouvrage cité, part. II, p. 231.

ensuite, on n'emploie jamais en latin l'ablatif pour indiquer après un verbe le rapport d'attribution dont l'usage est si commun dans toutes les langues, par exemple : *dare* alicui *aliquid; vendere* alicui *aliquid*, etc. ; comment, dans *διδόναι τινί τι*, pourrait-on donc appliquer au mot *τινί*, qui répond parfaitement à *alicui*, une dénomination exclusivement latine et qui en latin même ne s'emploie jamais pour indiquer cette construction ? C'est comme si au troisième Cas de la langue allemande on voulait donner le nom d'ablatif, ou bien dire que notre préposition *de* répond mieux au troisième Cas grec que notre préposition *à*, ce qui me paraît inadmissible.

§ 61.

Quant à la langue latine, nous devons bien y admettre le sixième Cas, connu sous le nom d'ablatif, puisque, dans l'état où elle nous est parvenue, la plupart des Noms ont une sixième terminaison qui diffère très-sensiblement de celle du datif, par exemple : *mensâ, mensae; homine, homini; manu, manui; die, diei; uno, uni*, etc.

Les anciens grammairiens latins, ayant observé que les Grecs n'avaient pas d'ablatif, crurent que ce Cas avait été inventé par les Romains (1), c'est-à-dire que les Romains

(1) « Ablativus proprius est Romanorum.... ; novus videtur à Latinis inventus... » (Priscien, p. 672.) — « Ablativum Græci non habent, hunc tamen Varro interdum sextum, interdum latinum (casum) appel-

avaient créé cette sixième terminaison pour marquer certains rapports que les Grecs exprimaient, tantôt par le datif, tantôt par une préposition suivie de l'un ou l'autre Cas. Voyons ce qu'il y a de vrai dans cette opinion.

Posons d'abord en fait que les premiers habitants d'Italie, quel que fût leur nom, Illyriens, Ibériens, Gaulois (Celtes), Pélasges, Etrusques, etc., n'étaient pas des *autochthones*; ils appartenaient par leur origine à la grande famille des peuples indo-européens, et ils ont apporté dans leur nouvelle demeure la langue que parlaient leurs ancêtres, et les mots de cette langue, tels qu'ils y étaient usités.

Sans doute, les désinences qui constituaient les Cas dans ces anciens idiomes, ont subi avec le temps différentes variations, mais je ne pense pas qu'un seul Cas nouveau ait été inventé ni en Italie ni en Grèce. La raison en est que les Cas doivent nécessairement s'être formés à une époque où il n'y avait pas encore de Prépositions, mais seulement des Adverbes ; dès que les différents rapports furent exprimés par ces Adverbes convertis en Prépositions, il n'y eut plus place pour un nouveau Cas. Or, la comparaison des langues grecque et latine avec les ancien-

lat, quia latinæ linguæ proprius est, cujus vis apud Græcos per genitivum explicatur. » (Diomedes, p. 277.) — « Ablativum casum Græci non habent, denique hunc Varro interdum sextum, interdum latinum appellat, quem rectissime nostri sermonis usus invenit, qui plurimum a dativo differt. » (Consentius, p. 2033, édit. de Putsch.) — Voy. aussi Varron, liv. IX.

nes langues indo-européennes nous fait voir que les prépositions, employées par les Grecs et les Romains, l'étaient déjà par les peuples dont ils ne sont que les descendants.

Voici de quelle manière j'entends la marche suivie par l'esprit humain dans l'expression des divers rapports, soit au moyen de Cas, soit au moyen d'adverbes devenus prépositions. L'homme, dans l'enfance de son développement intellectuel, ne saisit qu'un petit nombre de rapports ; il n'aperçoit que les plus faciles et les plus généraux : c'est le besoin d'exprimer ces rapports qui a donné naissance aux Cas ; ainsi le rapport de proximité a été marqué par le datif, celui d'éloignement par l'ablatif, etc. Dans la suite, à mesure que ses facultés se développent, le même homme conçoit les mêmes rapports avec plus de précision : les rapports exprimés par nos prépositions *sur*, *sous*, *devant*, *derrière*, *hors*, etc., sont plus précis que ceux que nous indiquons par les prépositions *près* et *de*. Pour marquer ces rapports plus précis, certaines langues ont eu recours à de nouvelles Postpositions, qui, à la longue, en s'attachant au mot précédent, ont formé de nouveaux Cas. Dans d'autres langues, en sanscrit, en grec, en latin, en allemand, etc., on a suivi le même procédé que le français dans cette phrase : être *hors* de sa place ; ou comme qui dirait : il y a des animaux *dessus* et *dessous* à la terre ; la maladie est *dedans* et *dehors* à la ville. Dans ces locutions et leurs pareilles, les mots *hors*, *dessus*, *dessous*, etc., modifient évidemment l'idée exprimée par le verbe, et ne

changent en rien les rapports marqués par les prépositions *de* et *à* ; ils sont donc dans l'origine des adverbes. Cela est tellement vrai qu'aujourd'hui encore, dans plusieurs langues, on peut joindre ces mots au verbe : *inesse scholae, exire urbe, adesse bello*, etc.

Ces adverbes ne sont devenus prépositions, c'est-à-dire n'ont exprimé eux-mêmes la nature du rapport qu'après que le Cas ou la terminaison du second terme eut perdu sa valeur, ce qui ne pouvait manquer d'arriver, et voici comment : les mots *in, ad, ex*, etc., par cela même qu'ils modifiaient le terme antécédent, indiquaient suffisamment la nature du rapport mieux précisé, et ainsi la terminaison du second terme perdit sa valeur. De même dans ces locutions : être hors *de* sa place ; ils sont *hors* de table, etc., la valeur de la préposition *de* est sans doute perdue de vue ; elle le serait bien plus encore, si une simple terminaison des mots *place* et *table* faisait la même fonction. Et si l'on dit : la peste est *dedans* et *dehors* la ville, c'est sans doute, dans l'origine, pour dedans et dehors *à* la ville, mais la préposition *à*, ayant perdu sa valeur, fut supprimée, et les adverbes *dedans, dehors* devinrent ici prépositions. De même, en latin, *ire in urbem* signifiait primitivement : aller *dedans* la ville *vers* ; et comme les mots *ire in* indiquaient suffisamment le rapport de direction, la terminaison *em* du mot *urbem* perdit sa valeur et l'adverbe *in* devint préposition.

Cette théorie explique ce fait insoluble sans elle, à savoir

que, même dans les langues à Cas, les prépositions sont venues se placer avant le second terme du rapport. En effet, si les Cas expriment la nature des rapports, il était donc dans les habitudes de ces langues de n'exprimer les rapports qu'après le second terme : comment donc les prépositions se placent-elles régulièrement avant le second terme ? Si les prépositions avaient toujours été des prépositions, cette anomalie serait inexplicable ; mais tout rentre dans l'ordre, dès qu'on les regarde comme étant primitivement des adverbes. D'ailleurs, combien de prépositions n'ont pas conservé en latin, sans aucun changement de la forme, leur qualité d'adverbe, par exemple : *clam*, *coram*, *palam*, *juxta*, *prope*, *propter*, etc. ; et même en français : *avant*, *derrière*, *devant*, *loin*, etc. ? Il en est de même dans d'autres langues.

Il nous est facile aussi maintenant d'expliquer la construction, si fréquente en grec, en latin, etc., d'un même Cas avec une préposition indiquant un rapport opposé, par exemple : *in urbe* et *ex urbe*. Si les prépositions avaient, dès leur origine, exprimé des rapports, il est évident qu'elles auraient toujours dû être suivies du Cas exprimant un rapport identique. Mais dès qu'on regarde les prépositions comme ayant été des adverbes, l'opposition cesse ; *sum in urbe* signifiait primitivement : je suis *en dedans* de la ville (je suis dedans *du côté* de la ville), et *venio ex urbe* signifiait : je sors (je viens dehors) *du côté* de la ville.

Enfin ces principes nous expliquent également la construction d'une même préposition avec différents Cas, par exemple : *sum in horto* et *eo in hortum ;* le mot *horto* est à l'ablatif, comme je le ferai voir plus loin, pour marquer le rapport de départ ; et *hortum* est à l'accusatif pour indiquer le rapport de direction. Ces deux phrases signifiaient primitivement et littéralement : je suis *dedans* du côté du jardin (jardin-de) ; je vais *dedans* vers le jardin (jardin-vers).

Il résulte aussi de là que dans l'*enfance* des langues qui connaissent les Cas et les prépositions, les Cas n'étaient pas le régime des prépositions, mais dépendaient uniquement de la nature du rapport qu'on concevait entre deux termes et dont ils étaient eux-mêmes les signes. Ainsi, dans *venio ex urbe*, le mot *urbe* n'était pas à l'ablatif à cause de *ex*, mais pour marquer le rapport d'éloignement entre l'idée de *venir* et celle de *ville*. On y a ajouté l'adverbe *ex*, pour mieux préciser l'idée de *venir*, c'est-à-dire pour la changer en celle de *sortir*.

Je viens de dire que, dans l'enfance des langues à Cas, ceux-ci n'étaient pas le régime des prépositions : c'est qu'en effet, à mesure qu'un peuple saisit des rapports jusque-là inaperçus, il peut faire dépendre le Cas de la manière dont il s'y prend pour exprimer ces nouveaux rapports. Ainsi, en latin, dans *vivere secundum legem*, vivre suivant la loi, on peut dire aujourd'hui que l'accusatif *legem* dépend de *secundum* ou est gouverné par

secundum, mis sans doute pour *sequendo*, en suivant, en se dirigeant *vers* ; parce que le mot *secundum* a perdu sa valeur naturelle et n'est plus qu'une simple préposition. De même, en latin, les mots *vi*, avec force, *convenienter*, conformément, seraient devenus des prépositions pour signifier *par* et *d'après*, si les mots *vis* et *conveniens* s'étaient perdus ; la première se serait construite avec le génitif et la seconde avec le datif : c'est en ce sens seulement qu'on peut dire que le Cas dépend réellement de la préposition. On ne peut douter que beaucoup de prépositions ne doivent leur origine à de pareilles locutions adverbiales, dont nous ne connaissons pas toujours assez bien la signification primitive, pour nous rendre compte du Cas dont elles sont suivies.

§ 62.

Si les quelques débris de l'ancienne langue latine, éclaircis par l'étude comparative des principaux idiomes indo-européens, nous permettaient de nous faire une opinion sur l'origine des formes actuelles du datif et de l'ablatif en latin, nous dirions que, dans une haute antiquité, le datif de chaque déclinaison était en *i* : *musai*, *populoi*, *ruri*, *domui*, *diei*, précisément comme en grec (1) ; mais

(1) La désinence *i* en a remplacé deux autres, qui se trouvent encore dans des langues plus anciennes de la même famille : l'une est également en *i* et marque le rapport de proximité de lieu et de temps, par exemple, *Carthagini*, à Carthage, et *vesperi*, au soir (*casus locativus*);

cette voyelle *i*, qui est fine et légère, n'était guère propre à se maintenir intacte, surtout quand elle était précédée d'une de nos trois voyelles sourdes et pleines *o*, *u*, *a*. Aussi après l'*o* a-t-elle partout disparu : *agro*, *populo*, pour *agroi*, *populoi* ; après l'*u*, tantôt elle se faisait entendre, tantôt elle disparaissait : on disait également bien au datif *senatu*, *metu* et *senatui*, *metui* ; après l'*a*, elle s'est également perdue, sauf le cas où elle s'est changée en *e* : ainsi la forme *musai* fut remplacée par celles de *musa* et *musae*. On ne peut guère douter que, dans les mots de la troisième déclinaison et de la cinquième, l'*i* n'ait été souvent confondu avec l'*e*.

A la même époque les mots latins avaient probablement leur forme d'ablatif en *de* ou simplement en *d*, par exemple : *praedad*, *nervod*, *jured*, *senatud*, *plebed* (1), etc. Ceci n'est pas une simple conjecture : la forme d'ablatif en *de* ou *d* ou *t* se trouve encore dans plusieurs langues de la

l'autre est en *e* et marque le rapport d'attribution, comme *morte* pour *morti* dans le fameux hexamètre de l'épitaphe de Plaute :

Postquam morte datu'st Plautus, comœdia luget.

C'est le *casus dativus*. Les désinences *i* et *e*, peu distinctes pour le son, furent confondues dans la prononciation et les Noms tant grecs que latins n'eurent plus que la terminaison en *i*, qui à elle seule servait à indiquer les rapports de proximité et d'attribution, en remplaçant le locatif et le datif d'autres langues indo-européennes.

(1) Les anciens grammairiens latins ont regardé ce *d* comme une lettre paragogique. Adelung, dans son *Mithridates*, vol. II, p. 462, a été le premier à le prendre pour la terminaison caractéristique de l'ancien ablatif. Les études comparatives de M. Bopp et de Burnouf, fils, ont donné à cette opinion un haut degré de vraisemblance.

même famille, et les mots que je viens de citer figurent avec plusieurs autres dans les plus anciens monuments de la langue latine, tels que les Fragments de la loi des XII tables (454 av. J. Chr.), la *Columna rostrata Duilii* (261) et le *Senatus Consultum de Bacchanalibus* (186) ; de plus, dans les mots *unde*, d'où, *inde*, de là, qui sont sans doute très-anciens, la terminaison *de* (1) marque évidemment le rapport de départ ou d'éloignement. Mais, à la longue, la consonne finale *d*, faiblement articulée, a partout disparu (*praeda*, *nervo*, *jure*, *senatu*, *plebe*, etc.).

Par la disparition de la voyelle finale *i* et de la consonne finale *d*, il est arrivé que dans les mots de la première déclinaison la désinence *a* a remplacé dans bien des locutions celles de *ai* (ancien datif) et *ad* (ancien ablatif) : *musa* pour *musai* et *musad*. De même dans les mots de la seconde déclinaison, la désinence *o* a pris partout la place de *oi* et *od* : *foro* pour *foroi* et *forod* ; et, à la quatrième déclinaison, la finale *u* a tenu lieu tantôt d'*ui*, tantôt d'*ud* : *senatu* pour *senatui* et *senatud*; *metu* pour *metui* et *metud*. Ces altérations de désinence, qui avaient leur cause dans l'élément matériel des mots, c'est-à-dire dans la légèreté de la voyelle *i* et dans la faiblesse de la consonne *d*, se sont accomplies, sans nuire beaucoup à la clarté du discours ;

(1) Il est permis de croire que cette Postposition *de* en latin, θεν en grec et *den* dans d'autres langues, est dans son origine le même mot que la préposition latine dans *templum de marmore* : seulement il a changé de place par suite de son emploi comme adverbe, et d'adverbe il est devenu préposition, comme je l'ai expliqué plus haut.

en effet, les rapports marqués primitivement par les désinences *i* et *d*, s'exprimaient dans plusieurs constructions par une préposition, par exemple : *in foro* (anciennement *endo forod*) ; d'autres fois la nature du rapport ressortait suffisamment de l'ensemble de la phrase, par exemple : *terra utilis domino* (pour *dominoi*), une terre *utile à* son maître ; *terra libera domino* (pour *dominod*), une terre *libre* de tout maître.

Nous comprenons de cette façon que, dans beaucoup de mots, les voyelles finales *a*, *o*, *u*, se soient substituées aux terminaisons de l'ancien datif (*ai*, *oi*, *ui*) et à celles de l'ancien ablatif (*ad*, *od*, *ud*). Il nous reste à voir comment, d'autre part, beaucoup de mots ont conservé deux désinences correspondant, l'une à l'ancien datif, l'autre à l'ancien ablatif. Faisons à cet effet les remarques suivantes :

1° La finale *i* de l'ancien datif n'était pas toujours précédée d'une voyelle pleine et sourde *a*, *o*, *u*, mais très-souvent d'une consonne, comme dans *Carthagini*, *ruri*, *hosti*, *urbi*, etc. ; ici, on le conçoit, la finale *i*, au lieu de se perdre, devait plutôt se maintenir, car elle rendait la prononciation de la consonne plus facile et plus sonore.

2° Après un *a*, la finale *i* n'a pas toujours disparu, mais elle s'est aussi changée en *e*, pour former avec l'*a* un son intermédiaire entre *a* et *e* : *musae* pour *musai*. De même à la quatrième déclinaison, l'*i* de *ui* tantôt se prononçait, tantôt ne se prononçait pas : on disait *metui* et *metu*.

3° La consonne finale *d* de l'ancien ablatif était toujours précédée d'une voyelle, non pas toujours d'un *a*, d'un *o*, d'un *u*, mais souvent aussi d'un *e*, par exemple : *hosted*, *urbed*, *praesented*, etc. ; la consonne *d* disparut, et la finale *e* devint la désinence caractéristique de l'ablatif pour cette classe de mots (1). Quant aux mots dont le *d* de l'ancien ablatif était précédé d'un *i*, comme *marid*, de la mer, il est évident qu'il ne pouvait leur rester que la finale *i* pour le datif et pour l'ablatif.

§ 63.

En présence de ces terminaisons nouvelles, mais sans doute généralement usitées dès le second siècle avant notre ère, les premiers grammairiens qui, à la même époque, cherchèrent à fixer les règles de la langue latine, ne pouvaient pas se contenter de cinq Cas, mais ils devaient nécessairement en admettre un sixième (*Casus sextus, latinus*) ; car, à côté de la terminaison correspondant à celle du datif grec, ils en trouvaient en latin une seconde très-distincte de la première quant au son, à l'origine et à la valeur : *musae* (pour *musai*) et *musâ* (pour *musad* et *musai*) (2) ; *hosti* et *hoste* (pour *hosted* et *hosti*) ; *senatui*

(1) Quoique les voyelles e et *i* diffèrent très-peu pour le son et se substituent facilement l'une à l'autre, nous remarquons pourtant que l'*i* n'est jamais devenu le signe distinctif de l'ablatif. Ainsi les Romains ne disaient pas : *Carthagini, ruri venio.*

(2) Nous lisons dans la loi des XII Tables, V, 3 : *super pecuniai tutelaive*, etc.

et *senatu* (pour *senatud* et *senatui*) ; *plebei* et *plebe* (pour *plebed* et *plebei*). Les formes *musâ, hoste , senatu , plebe* , s'employaient souvent, il est vrai, pour l'ancien datif : *musai, hosti, senatui, plebei;* mais les formes *musae, hosti, senatui, plebei,* ne s'employaient pas pour l'ancien ablatif : *musad, hosted, senatud, plebed.*

Après avoir reconnu la nécessité d'admettre un sixième Cas, il s'agissait de décider quand les terminaisons casuelles étaient un datif et quand elles étaient un sixième Cas.

Formés à l'école des grammairiens grecs, les grammairiens de Rome en ont partout suivi la doctrine et adopté la terminologie. Ainsi, à leur exemple, ils ont nommé *dativus* (δοτική) toutes les désinences casuelles marquant un rapport d'attribution, et qui s'employaient particulièrement après les verbes *dare, tribuere,* etc. Il était d'autant plus naturel de leur conserver ce nom, que, dans l'ancienne langue latine, les désinences destinées à marquer le même rapport, étaient également en *i* (*musai, populoi,* etc.), précisément comme en grec.

Restaient encore les mots *musâ* (pour *musai* et *musad*), *populo* (pour *populoi* et *populod*), *homine* (pour *homini* et *homined*), *senatu* (pour *senatui* et *senatud*), *plebe* (pour *plebei* et *plebed*), qui s'employaient tantôt pour l'ancien datif, en indiquant le rapport de proximité, par exemple : *Carthagini fui ;* et tantôt pour l'ancien ablatif, en indiquant le rapport d'éloignement, par exemple : *Carthagine venio.* Evidemment, ces formes, là où elles remplaçaient

l'ancienne terminaison en *d* et marquaient le rapport d'éloignement ou de départ, ne pouvaient pas être mises au nombre de celles du datif. Qu'en faire ? un sixième Cas, à cause de la sixième terminaison de la première et des trois dernières déclinaisons ? Mais cette sixième terminaison exprimait des rapports tellement divers (*Carthagine fui*, et *Carthagine venio*, etc.), qu'on ne crut pas pouvoir en faire un seul et même Cas. Aussi plusieurs anciens grammairiens étaient-ils portés à admettre un septième Cas, en distinguant deux ablatifs : c'est ce que nous apprennent Quintilien, I, 4 ; Priscien, p. 673 et Servius, p. 1793, éd. Putsch.

Pour lever cette difficulté, qui paraît avoir été l'objet de longues discussions, quels principes suivaient les grammairiens ? Si nous en jugeons, comme nous devons le faire, par le résultat des décisions ou des règles auxquelles ils s'arrêtèrent, nous sommes amenés, je pense, aux conclusions suivantes :

1° Ils eurent égard, comme de juste, à l'élément matériel de la terminaison et à sa valeur : ainsi, ils remarquèrent que, dans la première et les trois dernières déclinaisons, les mots avaient une forme qui différait de celle du datif et par le son (musâ, labore, manu, die) et par la valeur, qui était souvent de marquer un rapport d'éloignement ou de départ, par exemple : *Româ, Carthagine venio*, etc. ; en conséquence, ils la prirent pour un sixième Cas (*Casus sextus* ou *latinus*). Ici encore ils ne

firent, à ce qu'il paraît, qu'imiter les plus anciens grammairiens grecs, qui voyaient aussi un sixième Cas dans les formes *οὐρανόθεν, ἐμέθεν*, etc. (Voy. § 60.)

2° Ils regardèrent également comme un sixième Cas cette même forme dans les phrases où il s'agissait d'un rapport de proximité, de concomitance, etc., qui, le plus souvent, était suffisamment indiqué par une préposition, par exemple : *in urbe, cum hoste*, etc. Cette décision, qui se fondait uniquement sur l'élément matériel de la terminaison et non sur sa valeur, est sans doute peu logique et ne s'accorde pas avec notre manière de concevoir les rapports : mais elle nous fait comprendre comment, dans la langue latine, telle que leurs enseignements nous l'ont fait connaître, il n'y a pas de préposition qui gouverne le datif (1).

Quel motif peut les avoir déterminés à voir un ablatif plutôt qu'un datif dans *in urbe, cum hoste?* C'est qu'ils arrivaient de cette manière à simplifier les déclinaisons. En effet, s'ils y avaient vu un datif, ils auraient nécessairement dû admettre deux datifs ou un septième Cas. En outre, et ceci peut avoir influé sur leur décision, dans l'ancienne langue latine ou du moins dans un certain dialecte, les mêmes prépositions étaient suivies de l'ancien ablatif, *endo forod, cum hosted*, etc.

(1) On ne peut pas douter cependant qu'anciennement plusieurs prépositions n'aient été suivies du datif, comme dans *super pecuniai tutelaive.*

Mais ces prépositions *endo, cum*, etc., qui marquent ici évidemment un rapport de proximité ou de concomitance, comment ont-elles jamais pu se construire avec la terminaison en *d* qui marquait un rapport contraire? Je me borne à faire observer à ce sujet que les rapports sont des idées très-délicates, qui, pour être saisies et exprimées avec une exactitude logique, exigent un esprit cultivé et un langage déjà très-perfectionné : de là vient que souvent le peuple les saisit ou du moins les exprime vaguement ou mal, faute du terme propre. Quelque défectueuse que soit l'expression aux yeux du grammairien philosophe, elle se transmet d'une génération à l'autre, et comme elle suffit pour se faire comprendre, elle est enfin consacrée par l'usage, et se maintient dans les langues les mieux cultivées. Ainsi nous disons aujourd'hui : Passons *de* l'autre côté; — Nous ferons route ensemble, je vais *de* votre côté ; — Le vent s'est tourné *du* côté du midi; — Nous nous sommes détournés *du* (vers le) côté droit, etc. Il est évident que, dans ces locutions et dans beaucoup d'autres, la préposition *de* est peu propre à marquer le rapport que nous concevons aujourd'hui entre les deux termes, celui de direction (*vers*), mais l'esprit corrige aisément ce défaut. De même les expressions latines : *endo forod* (*in foro*, à l'ablatif) et *cum hosted* (*cum hoste*) signifiaient probablement à leur origine : *dedans* ou *intérieurement du côté* du marché ; *avec du côté* de l'ennemi, comme qui dirait : j'ai été *avec* de la bataille, au lieu de : j'ai été *à* la

bataille. C'est sans doute de la même façon qu'il faut se rendre raison des expressions latines : *à tergo* , par derrière ; *à fronte*, par devant ; *ex adverso*, en face ; *e regione*, vis-à-vis ; *de nocte*, pendant la nuit, etc. Enfin, en comparant les constructions usitées dans plusieurs langues , on est porté à croire que les peuples , dont les facultés sont peu développées, conçoivent leur pensée sous la forme du rapport d'éloignement ou de départ dans bien des circonstances où le rapport de proximité ou de concomitance serait plus logique (1).

(1) Ces observations sur l'ablatif latin étaient rédigées depuis plusieurs années, lorsque, dans une correspondance pleine d'intérêt, M. Ch. Giraud et M. Ad. Regnier ont fait connaître au public, l'un ses doutes, l'autre son opinion bien arrêtée sur la valeur de l'ancienne terminaison des mots latins en *d*. Je regrette beaucoup que les bornes de ce travail ne me permettent pas de reproduire ici les arguments de ces deux savants Académiciens. Voy. le *Journal des Savants*, 1860, p. 77, 179 et 699.

CHAPITRE XVIII.

DES SIGNIFICATIONS DIFFÉRENTES DU MÊME CAS.

§ 64.

Nous avons vu dans le chapitre du développement du langage (§ 42, 2°) comment le même mot, nom propre d'abord, est devenu nom appellatif et a reçu peu à peu plusieurs significations en vertu de l'analogie, c'est-à-dire de la ressemblance de l'idée première avec d'autres idées secondaires. Le même principe nous fera comprendre comment chaque Cas a reçu insensiblement un sens plus général et enfin plusieurs significations ou acceptions très-différentes.

L'homme, après avoir vu s'accroître le nombre de ses idées générales, ne s'est pas borné à comparer les objets matériels relativement à l'espace, il les a aussi comparés relativement à la couleur, à la forme, au temps, à

la durée, à l'origine et sous d'autres points de vue intellectuels et moraux. Dans ces nouvelles comparaisons, le point de vue variait bien de l'une à l'autre, mais le résultat ou la nature du rapport fut sans doute bien des fois absolument le même ; du moins le développement naturel des idées et les faits linguistiques nous conduisent à cette conclusion. Je m'explique : en comparant deux objets relativement à la *couleur*, à la *forme*, au *temps*, etc., l'homme a saisi entre eux le rapport de dépendance, c'est-à-dire il a regardé l'un comme *faisant partie* de l'autre sous ces nouveaux points de vue. Or, la terminaison du génitif qui marquait déjà l'idée de *faire partie* relativement à l'espace, était sans contredit bien propre à indiquer la même idée pour tout autre point de vue ; ainsi la valeur primitive du génitif ne pouvait manquer de se généraliser jusqu'à signifier le *rapport de dépendance* sous un point de vue quelconque, précisément comme se sont généralisées plusieurs de nos prépositions, ou, si l'on aime mieux, les mots *moitié*, *tiers*, *quart*, etc., qui marquent le résultat de notre comparaison relativement à la mesure aussi bien qu'au poids. Le même raisonnement s'applique aux autres Cas. C'est ainsi que nous comprenons fort bien l'emploi du génitif dans les locutions suivantes : *πτέρυξ χιόνος* (1),

(1) Je prends pour exemple ce génitif grec, parce qu'en latin il est d'usage d'exprimer cette espèce de rapports par un adjectif : *gena rosacea* ou *rosalis*, une joue de rose ; *testudineus gradus*, une démarche de tortue.

une aile de neige (qui fait partie de la neige relativement à la couleur), c'est-à-dire blanche comme la neige ; — *Fossa quindecim pedum*, un fossé de quinze pieds (qui fait partie de quinze pieds relativement à la forme, soit longueur, soit largeur ou profondeur) ; — *Iter trium dierum*, un voyage de trois jours ; — Filius Priami, le fils de Priam, etc. Remarquons que la terminaison casuelle exprime uniquement le *rapport de dépendance*, c'est-à-dire l'idée de *faire partie ;* le point de vue de la comparaison ou de la relation est indiqué par la nature des deux termes du rapport. Ainsi, la locution *fossa quindecim pedum*, me fait entendre un fossé qui est à l'égard de quinze dans un rapport de dépendance ; et si je comprends qu'il s'agit de sa *forme*, c'est par la nature du terme antécédent et du terme conséquent ; cela est tellement vrai que, quand les circonstances n'indiquent pas suffisamment de quelle forme il s'agit, longueur, largeur ou profondeur, je dois exprimer ces idées par un autre mot : *fossa quindecim pedum* (*longitudine, latitudine, profunditate*). Si nous comprenons la souris de la fable quand elle dit : « une souris... *de* ma dépense, est-elle à charge en ce logis ? » c'est sans doute par les termes et les circonstances plutôt que par la préposition *de* (1).

D'autre part, à mesure que les facultés de l'homme se sont développées, il ne s'est pas borné à la connaissance

(1) La Fontaine, *Fables*, XII, 5.

des rapports les plus généraux, mais il a saisi de nouveaux rapports ou du moins conçu les premiers d'une manière plus précise et mieux déterminée, c'est-à-dire qu'il a aperçu entre deux objets les rapports d'*inclusion*, d'*exclusion*, de *supériorité*, d'*infériorité*, d'*antériorité*, de *postériorité*, de la *cause à l'effet*, de l'*effet à la cause finale*, de *ressemblance*, d'*union*, d'*appartenance*, d'*attribution*, etc. Comment s'y est-il pris pour exprimer ces nouveaux rapports ? Si nous examinons les langues qui ont des Cas, nous sommes amenés, je pense, au résultat suivant :

1° Quelques-uns de ces nouveaux rapports ont été indiqués par des adverbes : *in*, *ex*, *ab*, *ad*, *cum*, etc., qui sont devenus prépositions, comme je l'ai expliqué au § 61.

2° D'autres ont été exprimés par des locutions adverbiales analogues aux mots latins : *convenienter*, *secundum*, *usque ad*, etc., et aux mots français : *au-dessus*, *au-dessous*, *autour*, *à travers*, *à droite*, *à gauche*, *à force*, etc.

3° D'autres ont été exprimés tout simplement par des Cas ; ainsi, en grec et dans d'autres langues, le datif, par exemple, ne marque plus seulement un rapport de proximité, comme dans *Δωδῶνι*, à Dodone, mais plusieurs autres, celui d'attribution, celui de l'effet à la cause matérielle, à la cause finale, etc., par exemple : *σοὶ δὲ καὶ τούτοις πρᾶγμα τί ἐστιν* ; quelle affaire avez-vous *avec* eux ? — *τί ἐμοὶ καὶ σοί* ; qu'y a-t-il de commun *entre* vous et moi ?

— *πατάσσειν ῥάβδῳ*, frapper *avec* une baguette ; — *πράττειν τί φόβῳ*, faire quelque chose *par* crainte , etc. Il en est de même de chaque Cas, en grec, en latin et dans toutes les autres langues. C'est de cette façon que les Cas sont devenus *multisenses* , c'est-à-dire qu'ils ont reçu plusieurs significations différentes, comme tous les autres mots et surtout les prépositions dans les langues qui n'ont pas de Cas. Ainsi, combien de rapports divers n'expriment pas en français les prépositions *à*, *de*, *par*? Par exemple : il est assis *à* la porte (auprès, à côté) ; — il est *à* l'école , *au* jardin (dans) ; — aller *à* voile, peindre *à* l'huile (avec) ; — ni mon grenier ni mon armoire ne se remplit *à* babiller (par) etc.

§ 65.

Ces significations diverses du même Cas dans les langues anciennes et des prépositions dans les langues modernes , doivent sans contredit leur origine à l'*analogie* , c'est-à-dire à la ressemblance de l'idée, déjà antérieurement attachée à tel ou tel Cas, avec l'idée nouvelle qu'on éprouvait le besoin d'exprimer ; mais comme les idées de rapport représentent des êtres purement intellectuels, des vues de notre esprit, le point de ressemblance que le peuple a saisi entre deux rapports, est plus difficile à découvrir que l'analogie entre les significations diverses du même mot qui marque des objets matériels ; et de là vient que nous

éprouvons souvent tant d'embarras à reconnaître la filiation des divers sens d'un même Cas et leur rapport à un sens primitif. Cette difficulté s'accroît singulièrement par les causes suivantes :

1° Le premier terme du rapport change souvent de signification, tandis qu'il continue à se construire avec le même Cas. Ainsi les mots latins : *supplicare, nubere, favere alicui, studere alicui rei*, etc., signifient aujourd'hui pour nous : prier *quelqu'un* avec instance, épouser *quelqu'un*, favoriser *quelqu'un*, étudier *quelque chose*, etc. En les traduisant ainsi, nous avons de la peine à nous rendre compte de l'emploi du datif ; mais cette difficulté disparaît dès que nous observons que ces mots, dans leur sens propre et primitif, signifient : plier le genou devant (auprès de) quelqu'un, se voiler devant quelqu'un, être favorable à quelqu'un, s'appliquer ? à quelque chose, etc.

La même observation peut s'appliquer aux adjectifs, dont les uns *peritus, avidus*, etc., se construisent régulièrement avec le génitif, et d'autres, tels que *utilis, similis*, etc., avec le datif. Peut-être que, dans leur origine, les premiers signifiaient *avec expérience*, *avec avidité*, en sorte que *homo peritus belli, cupidus pecuniae*, voulait dire : un homme avec expérience de la guerre (possesseur d'une expérience *faisant partie* de la guerre) ; un homme avec avidité d'argent, etc. Quant aux mots *utilis*, *similis* et leurs pareils, pourquoi le premier n'aurait-il pas signifié primitivement : ce qui est d'usage *auprès de quelqu'un*

ou *de quelque chose* ; et *similis*, ce qui est *auprès de quelqu'un* ou *de quelque chose?* du moins ce dernier dérive, à ce qu'il paraît, de *simul*, ensemble.

C'est par un changement analogue de la valeur du premier terme que nous devons, je pense, expliquer l'emploi de l'accusatif après les verbes actifs , où ce Cas caractérise le complément du verbe et indique l'objet de l'action exprimée par le verbe, comme dans cette phrase: *Augustus vicit Antonium*. Il y a lieu de croire que, dans une haute antiquité, l'homme ne se représentait pas les objets comme *agissant* l'un sur l'autre, mais comme étant dans un état de mouvement l'un *vers* l'autre, *se portant* l'un *vers* l'autre; de façon que *amo deum* signifiait littéralement: je suis *aimant envers* Dieu, mon amour *se porte vers* Dieu, et qu'ainsi tous les verbes étaient dans le principe des verbes neutres. Ce n'est qu'après un développement ultérieur de ses facultés, à la suite duquel l'homme a conçu les mouvements du corps, les effusions du cœur, les aspirations de l'âme vers un objet sous la forme d'action, que la plupart des verbes dont l'attribut renferme l'idée d'un mouvement, soit physique, soit moral, sont devenus actifs ou transitifs. Plusieurs langues qui expriment tous les rapports par des prépositions ou postpositions , le basque , le péruvien et d'autres viennent , ce me semble, à l'appui de cette hypothèse. Même en hébreu l'objet de l'action est souvent précédé de la préposition *eth* , qui paraît signifier *rapprochement*.

2° Le peuple se contente d'exprimer la nature du rapport entre deux idées d'une manière peu précise, parce que les termes eux-mêmes, l'antécédent et le conséquent, ou d'autres circonstances suffisent pour achever avec exactitude l'expression de ce rapport, comme dans ces locutions latines : *vas auri, dolor filii, remedium doloris* (*contre* la douleur), *appetitûs* (*pour* l'appétit), *amor Dei, metus hostium*, etc. De même en français, quand nous disons : l'ennui *de* la solitude, le danger *de* la mer, le danger *du* vaisseau, un voleur *de* nuit, peindre *à* l'huile, etc., c'est moins la préposition que la nature des termes eux-mêmes qui nous fait connaître le rapport dans toute sa vérité. « Les rapports, dit très-bien Condillac, sont exprimés avec plus ou moins d'exactitude et de précision, suivant que ceux qui les saisissent ont l'esprit plus ou moins juste. » N'est-ce pas par abus de la préposition *de* que nous disons : aller *de* tous côtés ; pousser, pencher quelqu'un *du* côté droit ; se détourner *du* (vers le) côté droit, etc. ? Ne serait-ce pas aussi par le même abus qu'on dit en latin : *purus sceleris, tellus pura serpentum*, etc. ?

3° Nous ne savons pas dans quel ordre le même Cas a été employé pour exprimer successivement des rapports plus ou moins différents, et cette incertitude nous empêche de saisir le fil de l'analogie entre ses dernières acceptions et sa signification primitive et propre. Ainsi dans les constructions suivantes : *accusare aliquem furti, pudet me criminis, vendere magni*, etc., on ne remarque, au pre-

mier aspect, aucune analogie entre la valeur de ce génitif et celle qu'il a dans *folium libri*, *digitus pedis*, etc.; mais si l'on admet, comme il vient d'être dit plus haut, qu'on pouvait très-bien se faire comprendre en disant *opera Ciceronis*, *metus hostium*, *dolor filii*, *lassus viarum*, etc., pour exprimer le rapport de causalité entre les deux termes, pourquoi dans la suite le même génitif n'aurait-il pas servi à indiquer le rapport de causalité entre deux termes quelle que fût leur nature ? Or, dans les phrases citées, le génitif ne marque évidemment rien autre chose que le rapport de l'effet à la cause. C'est de la même façon que s'explique assez bien le génitif grec après les *verbes de sens*..

4° L'homme cherchant à s'exprimer le plus brièvement possible, il s'est formé dans toutes les langues des locutions elliptiques. Il en est dont nous connnaissons l'origine, et qui n'ont pour nous aucune obscurité, par exemple : *habitat ad Jovis Statoris* (*aedes*) ; — *per ego vos deos patrios* (*rogo*) ; — *ne multis* (*utar verbis*) ; — *unde mihi hanc rem* (*parabo*) ? — La découverte de la route (qui va) *par* mer *aux* Indes orientales, etc. ; mais il en est beaucoup dont l'origine ne nous est plus connue, et où il nous est difficile de nous rendre raison de l'emploi de tel ou tel Cas.

Après ces observations sur l'origine et la nature des Cas, il est presque superflu de déclarer que je ne partage pas l'opinion des grammairiens qui, pour les expliquer, ont souvent recours à l'ellipse d'une préposition ; car, à

mon avis, les Cas sont plus anciens que les prépositions. Ainsi je conçois très-bien l'emploi de l'accusatif sans préposition après les adjectifs qui marquont une certaine mesuro de lieu ou de temps: *fossa quindecim pedes lata* signifie, d'après mon analyse, un fossé d'une largeur *vers* (*qui se rapporte à*) quinze pieds ; quand nous disons en français : il est arrivé *vers* midi, c'est bien pour *rapporter* l'arrivée à l'heure de midi que nous employons la préposition *vers* , qui, dans son origine , no marque sans doute que lo rapport de direction. J'applique la même analyse à l'accusatif dans: *os humerosque deo similis ; — πόδας ὠκὺς Ἀχιλλεύς* , etc., c'est une ressemblance qui *se rapporte à* la figure , et aux épaules ; — une légèreté qui *se rapporte aux* pieds , qui les *af*fecte, qui les *at*teint. De même , *docere grammaticam pueros* , est un enseignement qui *se rapporte* d'abord à la grammaire, puis aux enfants. Cet usage de l'accusatif, qu'il est facile de rattacher à sa valeur primitive, nous fait aussi comprendre comment nos adverbes *injustement, violemment, aujourd'hui* et d'autres locutions adverbiales s'expriment dans quelques langues par un substantif mis à l'accusatif, quoique, dans ces mêmes langues , aucune préposition ne soit jamais suivie de ce Cas.

Remarquons encore que l'ablatif absolu du latin et le génitif absolu du grec ne diffèrent en rien d'un ablatif ou d'un génitif ordinaire, et expriment la nature d'un rapport entre deux termes ; seulement, pour comprendre leur

emploi, il faut regarder la proposition incidente comme le conséquent du rapport dont la proposition principale forme l'antécédent. Ainsi, *Augusto imperante, Christus natus est*, signifie dans son origine : Jésus-Christ est venu au monde *du temps d'*Auguste qui régnait (sa naissance *date d'*Auguste qui régnait) ; *Augusto* est à l'ablatif pour marquer le rapport de départ entre la naissance du Christ et Auguste *qui* régnait (1).

Pour terminer ce qui me reste à dire sur les Cas, je transcrirai l'observation suivante de M. Baron : « Les langues anciennes, dit cet habile rhéteur, sont *synthétiques*, les modernes, *analytiques*. Dans les premières, les rapports des idées et les variations du verbe s'expriment par des changements dans la terminaison des mots, tandis que les autres emploient, pour rendre la plupart de ces modifications, des particules séparées, monosyllabiques, dont la place est rigoureusement déterminée à l'effet d'éviter toute ambiguité, et qui, au lieu de s'incorporer diversement aux mots qu'ils affectent, obéissent à un système monotone de juxtaposition. De là, chez les anciens, une pompe, une harmonie, une précision, une variété singulières, une liberté dans la disposition des pensées et des expressions qui permet de les placer dans le jour le plus favorable, et de mettre en relief celles qui doivent le plus spécialement fixer l'attention. De là aussi, d'une autre

(1) Sur l'emploi de l'ablatif en latin et du génitif en grec après le Comparatif, voyez plus loin, § 68.

part, un inappréciable avantage pour la jeunesse, c'est que la connaissance des écrivains qui ont employé les langues synthétiques ne peut s'acquérir à la course, c'est qu'elle exige un travail assidu, qu'elle réclame, on le voit, l'exercice de toutes les facultés mentales (la mémoire, le jugement, l'imagination). Or, on ne peut assez le redire, pour bien apprendre et bien retenir, il faut apprendre avec peine et labeur. Le fer ne pénètre profondément et solidement que lorsqu'il a eu à combattre et à vaincre la résistance du corps où l'on veut le fixer (1). »

(1) *De la Rhétorique*, Bruxelles, 1849, p. 36.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

DE L'ADJECTIF. — DE LA DIVISION DES ADJECTIFS. — DU COMPARATIF ET DU SUPERLATIF.

§ 66.

Les Adjectifs, comme nous l'avons vu au § 40, sont des mots qui expriment des idées représentant les qualités comme inhérentes à l'une ou l'autre substance, c'est-à-dire comme se trouvant dans les choses dont on parle. Quand on dit *un cheval noir*, le mot *noir* est un adjectif, parce qu'il désigne cette qualité comme attachée au cheval ; tandis que le mot *noirceur*, quoiqu'il désigne aussi une qualité, est un substantif abstrait, parce que la qualité est représentée comme existant en elle-même (§ 44).

Ces mots ont été appelés Adjectifs (*ὄνομα ἐπίθετον* ou *ἐπιθετικόν*, *nomen adjectivum*), parce qu'ils sont destinés à ajouter une nouvelle qualité à celles que renferme déjà le Nom auquel ils sont joints ; ainsi, on dit *un homme*

savant, parce qu'on veut ajouter aux qualités d'un être *corporel* et *raisonnable* celle de *savant*. Aussi, les adjectifs ne peuvent désigner aucun être déterminé, à moins qu'ils ne soient employés substantivement, comme il a été dit au § 45.

Quoique les adjectifs qui marquent les qualités les plus communes, telles que la couleur, la forme, etc., remontent sans aucun doute à la plus haute antiquité, on peut pourtant dire que cette espèce de mots n'est pas absolument nécessaire au langage, car le rapport d'identité ou de convenance que nous supposons entre un être et ses qualités, pourrait être exprimé par une autre tournure. Aussi n'avons-nous point en français d'adjectifs correspondant aux adjectifs latins *aureus*, *argenteus*, *ferreus*, *multi*, *pauci*, et aux adjectifs allemands *golden*, *silbern*, *eisern*, etc., nous les rendons en français par un substantif précédé ou suivi d'une préposition : *d'or*, *d'argent*, *de fer*, *beaucoup de*, *peu de*, etc. Il ne faut pourtant pas croire que les mots *d'or*, *d'argent*, *de fer* soient ici des adjectifs ou des mots pris adjectivement : ce serait une fausse analyse ; car les expressions *d'or*, *d'argent*, *de fer*, rappellent un rapport et une substance, et chacune se compose d'une préposition et d'un substantif. C'est aussi par une fausse analyse que du Marsais et plusieurs grammairiens après lui ont dit que les mots *roi*, *reine*, *père*, *mère*, etc., sont pris adjectivement quand ils forment l'attribut d'une proposition. C'est évidemment tout confondre ; car dans cette

proposition : *Léopold 1er est roi*, le mot *roi* ne rappelle pas une simple qualité, mais une *personne* auguste, de façon que le mot *roi*, quoique attribut, y conserve sa nature de substantif comme partout ailleurs.

Les anciens grammairiens grecs et latins, tout en distinguant l'adjectif du substantif, ne l'en ont pourtant pas séparé comme une autre Partie du discours. Sans doute, l'un et l'autre sont des Noms, mais les idées exprimées par ces deux espèces de Noms diffèrent entre elles autant que la qualité de la substance, c'est-à-dire beaucoup plus que les Conjonctions des Prépositions. Je crois donc que les grammairiens modernes ont eu raison de traiter chacune de ces deux espèces de Noms comme une Partie du discours distincte (1). Cette manière de voir est d'autant mieux fondée que dans la plupart des langues les adjectifs ont des formes (*doctus, a, um* ; *doctior, doctius* ; *doctissimus*) qui leur sont propres ; ils donnent aussi lieu à d'autres règles que les substantifs, parce qu'elles ont leur raison d'être en ce que les adjectifs marquent des qualités.

§ 67.

Les adjectifs peuvent se diviser en *absolus* et *relatifs* (§ 40). Les premiers sont ceux qui expriment les qualités que nous saisissons, pour ainsi dire, immédiatement par

(1) En France, l'abbé Girard est le premier, à ce qu'il paraît, qui ait élevé l'Adjectif au rang d'une Partie du discours.

la seule impression des objets sur nos sens, soit externe, soit interne, sans aucune comparaison bien sensible, par exemple : *noir, blanc, rond, carré, doux, amer, rude, poli ; triste, joyeux, craintif,* etc. ; les adjectifs *relatifs* sont ceux qui marquent des qualités que nous ne saisissons que par la comparaison des objets entre eux ; ce sont des vues particulières de notre esprit plutôt que des qualités indépendantes de notre manière de penser, par exemple : *premier, dernier, grand, petit, mon, ton, deux, trois, semblable, différent, utile, nécessaire,* etc.

Cette division n'est pas d'une grande importance pour les adjectifs en eux-mêmes : les uns et les autres sont dans la plupart des langues assujettis aux mêmes règles, parce que le peuple ne sent aucune différence entre ces deux espèces de qualités. Il est pourtant bon de tenir compte de cette double origine de nos idées représentant des qualités; parce qu'elle fait mieux comprendre la nature et l'emploi de plusieurs mots tant substantifs qu'adjectifs.

Quelques grammairiens donnent aux adjectifs nommés ici absolus et relatifs le nom d'*adjectifs physiques* et *métaphysiques* ; d'autres appellent *adjectifs physiques* ou *qualificatifs*, tous ceux qui modifient la compréhension et l'étendue de l'idée exprimée par le substantif auquel ils sont joints ; et *adjectifs métaphysiques* ou *circonstantiels*, ceux qui, suivant eux, modifient uniquement l'étendue du substantif sans en affecter la compréhension.

Cette manière d'envisager les adjectifs et de les distin-

guer les uns des autres pèche évidemment contre la logique, car l'étendue et la compréhension d'une idée sont trop intimement liées pour être séparées, et toute qualité qui diminue l'étendue d'une idée, en augmente nécessairement la compréhension, et *vice versâ*. L'erreur de ces grammairiens vient de ce qu'ils perdent de vue que, dans l'analyse logique, l'adjectif forme une seule idée totale avec son substantif, au point que si l'on avait un seul mot, marquant cette idée totale, on s'en servirait à la place des deux, comme nous disons *maisonnette* pour *petite maison*. Par suite de cette erreur, tantôt ils considèrent la qualité exprimée par l'adjectif comme faisant partie de l'idée indiquée par le substantif, tantôt ils l'en excluent, et cela sans aucune raison bien solide. Ainsi, suivant eux, la qualité de *blanc*, dans *un cheval blanc*, modifie la compréhension et l'étendue de l'idée *cheval*, tandis que la qualité marquée par l'adjectif dans *mon cheval* modifie uniquement l'étendue et non pas la compréhension de l'idée *cheval*. Mais pour quel motif regarderait-on les deux idées exprimées par les mots *cheval blanc* comme formant une seule idée totale, plutôt que les deux idées marquées par les mots *mon cheval*, *ce cheval*, *nul cheval*, etc. ? On exprime dans l'un et l'autre cas un seul *être*, le cheval ; et la qualité de couleur (blanc) lui est sans doute aussi accidentelle que celle de propriété (mon) ; la seconde lui est également inhérente ou du moins représentée comme telle aussi bien que la première. La seule

différence, c'est que l'une est absolue et l'autre relative dans le sens que j'ai attaché à ces termes. Ce qui nous montre à l'évidence que, dans le langage, tout adjectif affecte la compréhension de son substantif et ne fait avec lui qu'une seule idée totale, c'est l'usage du Pronom, qui rappelle toujours l'un et l'autre. Si je demande à quelqu'un : que sont devenus *vos trois* chevaux ? et qu'il me réponde : je *les* ai vendus ; le pronom *les* rappelle les idées de *vos* et *trois* aussi bien que celle de *chevaux*. C'est aussi pour ce motif que les grammairiens ont critiqué ce vers de Racine :

Nulle paix pour l'impie, il *la* cherche, *elle* fuit (1).

parce que les pronoms *la* et *elle* rappellent par leur nature non seulement l'idée de *paix*, mais aussi celle de *nulle*.

L'adjectif est le plus souvent ajouté au substantif, pour marquer une certaine espèce d'objets par opposition à une autre espèce du même genre indiqué par le substantif, ou pour distinguer un individu d'un autre, par exemple : *les corps transparents, les habits noirs*, etc. ; *Louis le Juste, Charles le Chauve*, etc. ; dans ces cas on dit que l'adjectif est *déterminatif*. Quelquefois aussi il s'emploie uniquement pour rappeler une qualité qui est déjà renfermée dans le substantif lui-même, par exemple : *une noire tempête, le modeste Fénélon, le cruel Caligula*, etc., et alors on dit que l'adjectif est *explicatif*. Il n'est pas sans

(1) *Esther*, act. II, sc. 9.

intérêt de bien distinguer ce double emploi des adjectifs, parce que l'étendue du substantif change, suivant que l'adjectif ou la proposition incidente qui le remplace a un sens déterminatif ou explicatif; par exemple: l'homme *raisonnable* n'agit pas ainsi.

Comme l'adjectif et le substantif qu'il accompagne ne désignent qu'un seul être, il arrive quelquefois que, par l'usage, ces deux mots deviennent pour ainsi dire un mot composé, qui, pris dans un sens figuré, sert à indiquer un être tout à fait différent de celui que le substantif et l'adjectif rappellent, lorsque chacun d'eux conserve sa valeur individuelle, par exemple: une sage-femme, un beau-frère, une fausse clef, un pauvre homme, une femme grosse (enceinte).

§ 68.

Pour comprendre l'origine et la valeur des formes appelées dans nos grammaires *Comparatif*, *Superlatif* et *Positif*, il suffit d'observer que nous ne comparons pas seulement les substances, pour savoir ce qu'elles ont de commun et en quoi elles diffèrent. Souvent aussi, ayant remarqué la même qualité chez deux ou plusieurs individus, nous comparons celle de l'un à celle d'un autre ou de tous les autres; et par là nous découvrons que dans l'un elle atteint un degré d'intensité, ou plus, ou moins, ou aussi élevé que dans le second ou dans tous les autres. L'homme,

pour arriver à des idées précises, répète fréquemment cette comparaison ; il est donc obligé d'exprimer telle ou telle qualité avec ces divers degrés d'intensité. C'est ainsi qu'il on est venu peu à peu à exprimer ces degrés par certaines formes qu'il a données aux adjectifs. Les grammairiens latins ont appelé ces formes *degrés de comparaison* (*comparationis gradus*, ou *gradus comparativi*), soit parce qu'on s'en sert dans la comparaison, soit parce qu'elles marquent un degré d'intensité qu'on ne saisit que par la comparaison. Les mêmes grammairiens, à l'exemple des Grecs, ont partagé ces formes en trois classes :

1° Le *comparatif*, qui marque une qualité d'une intensité supérieure à celle d'un autre individu, par exemple : *Petrus doctior est quam Paulus.*

2° Le *superlatif* (propre à porter au-dessus), qui marque une qualité d'une intensité supérieure à celle de tout autre sujet : *Paulus est doctissimus hominum.*

3° Par opposition aux deux formes précédentes, on a nommé *positif* (1), celle qui énonce la qualité sans aucun égard au plus ou moins d'intensité, mais où la qualité est présentée dans son premier état : *Petrus est doctus.*

Les formes de comparatif et de superlatif en grec et en latin doivent sans doute leur naissance, comme les autres mots dérivés, à la réunion de deux mots dont le second

(1) En latin, on entend par *positio* la forme primitive d'un mot (*mons*, *terra*, etc.), par opposition aux termes de *derivatio* (*montanus*, *terrestris*, etc.) et de *compositio* (*monticola*, etc).

était destiné à indiquer le degré d'intensité relative ; mais ces terminaisons ont éprouvé par l'usage tant d'altérations qu'on ne peut faire sur leur étymologie que des conjectures. En hébreu, ces formes n'existent pas, et le comparatif y est exprimé par le positif suivi d'une préposition qui marque l'éloignement ou l'exclusion ; par exemple : Pierre est *savant de* Paul, c'est-à-dire de manière à s'éloigner de Paul. Dans les plus anciennes langues indo-européennes, non seulement ces formes existent, mais les terminaisons *tara*, *tama* en sanscrit, et *ter*, *terin* en persan (1), ont une si grande ressemblance avec celles du comparatif et du superlatif en grec, en latin, (*σοφώτερος*, *optimus*, *maximus*) et dans d'autres langues, qu'on est autorisé à croire que celles-ci les ont reçues toutes faites des premières. Si dans les langues néo-latines les adjectifs n'ont pas conservé ces formes avec le sens qu'elles avaient en latin, la cause en est probablement que les deux dernières syllabes, n'ayant pas l'accent tonique, y étaient faiblement articulées ; ce qui les a fait généralement disparaître.

Tout le monde sait qu'au lieu de placer les conjonctions *quam* et *ἤ* (*que* en français et *als* en allemand) devant le second terme de la comparaison, on emploie aussi en latin tout simplement l'ablatif et en grec le génitif. Cette dernière construction est probablement la plus ancienne, car elle existe déjà en sanscrit.

(1) En sanscrit, la racine *tar* signifie *surpasser*.

Pour nous rendre compte de l'emploi de l'ablatif en latin comme en sanscrit, et du génitif en grec, remarquons d'abord qu'au lieu de dire en français, comme dans d'autres langues : Pierre est plus savant *que* Paul, on se ferait également bien comprendre, en disant : Pierre est savant *à côté de* Paul, *au-dessus de* Paul, *loin de* Paul, etc. ; si la langue française avait des Cas différents pour exprimer les trois rapports indiqués par les mots: *à côté de, au-dessus de, loin de,* elle pourrait donc, sans danger pour la clarté, employer indifféremment l'un de ces trois Cas. Nous ne connaissons plus aujourd'hui le sens du mot dont les terminaisons *tara* en sanscrit, *ter* en persan, *ior* en latin sont des vestiges, et qui, en s'attachant au positif, a formé le comparatif ; aussi nous est-il impossible de fixer avec certitude le rapport dont l'expression a déterminé l'emploi de tel Cas plutôt que de tel autre. Cependant comme, dans les langues sémitiques ainsi qu'en persan et dans d'autres langues, le second terme est toujours précédé d'une préposition équivalente à celle de *ex* ou *de* en latin (*Petrus doctus est ex* ou *de Paulo*), tout porte à croire que l'ablatif après le comparatif a servi à exprimer le rapport d'éloignement, en sorte que *Petrus doctior est Paulo* signifiait primitivement et littéralement : Pierre est savant (de manière à s'éloigner, à se séparer) de Paul. M. Thiersch croit que, dans les mêmes locutions comparatives, les Grecs se sont emparés du génitif pour marquer le rapport de causalité. Ainsi dans cette phrase : *ὁ υἱὸς μείζων*

ἐστὶ τοῦ πατρός, le fils est plus grand que le père, le fils serait représenté comme étant plus grand, *à cause* du père qui est plus petit, et, pour exprimer ce rapport de causalité, on aurait mis πατρός au génitif. Ce rapport de causalité me paraît ici très-subtil et peu naturel. Il est permis de voir simplement dans ce génitif un rapport d'appartenance : la grandeur du fils est représentée comme ayant un plus haut degré, en tant qu'elle appartient au père, qu'elle *fait partie* du père, c'est-à-dire la grandeur du fils est plus élevée que celle du père (littéralement : le fils est un plus grand *comme faisant partie du* père, *auprès du* père).

L'adjectif qualificatif (1) ne marque, comme nous l'avons vu au § précédent, qu'un seul être, une seule idée totale avec son substantif. C'est là, sans doute, ce qui dans la plupart des langues a déterminé la concordance de l'adjectif avec le substantif, ainsi que la place qu'il occupe d'ordinaire immédiatement avant ou après son substantif ; car il est évident que les adjectifs, par cela même qu'ils ne marquent pas des êtres ou des substances, ne seraient nullement susceptibles de la distinction des Genres, des Nombres et des Cas : leurs terminai-

(1) En distinguant les adjectifs d'après leur fonction dans une proposition, on dit qu'il est *qualificatif*, quand il est joint à un substantif pour y ajouter l'une ou l'autre qualité, par exemple : un homme *savant*, une femme *vertueuse*, etc. ; il est *attributif*, quand il fait dans une proposition la fonction de prédicat ou d'attribut, par exemple : cet homme est *savant* ; cette femme est *vertueuse*, etc.

sons qui indiquent ces différences, servent uniquement à faire reconnaître plus aisément les substantifs auxquels ils se rapportent. Si dans les langues, riches en inflexions ou synthétiques, comme on les appelle, l'adjectif est souvent très-éloigné de son substantif, comme dans ce vers de Virgile (*Georg.* I, 259) :

Frigidus agricolam si quando continet imber,

c'est que l'unité de l'idée totale étant suffisamment indiquée par la concordance, la place de l'adjectif sert à mettre la qualité en relief.

Je ne pense pas qu'il y ait un motif logique de mettre en général l'adjectif plutôt après qu'avant le substantif ou *vice versâ*. Aussi, à cet égard, les langues varient beaucoup : en chinois, en allemand et dans d'autres langues, l'adjectif précède toujours le substantif, tandis que dans les langues sémitiques, en hébreu, en arabe, etc., il le suit constamment ; en français, tantôt il le précède, tantôt il le suit, et l'usage seul paraît décider de sa place. Cependant comme il est dans la nature de l'homme de marquer par le ton les idées dominantes, et qu'en français on appuie toujours sur la fin des mots joints ensemble par le sens, il y a lieu de croire que dans cette langue on place ordinairement l'adjectif après le substantif, quand on veut faire ressortir la qualité comme quelque chose de spécial, c'est-à-dire quand l'adjectif est déterminatif, par exemple : un habit *noir*, la Rome *impériale*, la Jérusalem *céleste*, etc. ; mais si l'adjectif est simplement explicatif,

on le met, ce me semble, ordinairement avant le substantif, par exemple : une *noire* tempête, la *malheureuse* Tyr, la *féconde* Cérès, l'*ingénieux* Dédale, l'*immobile* Orient, etc. Je crois même avoir remarqué qu'aujourd'hui nous mettons plus souvent l'adjectif avant le substantif qu'aux deux siècles précédents.

Digitized by Google

CHAPITRE XX.

DE L'ARTICLE. — ORIGINE ET SIGNIFICATION DE L'ARTICLE DÉFINI. — DE L'ARTICLE INDÉFINI. — DE L'EMPLOI ET DE L'OMISSION DE L'UN ET DE L'AUTRE.

§ 69.

De toutes les Parties du discours l'*Article* est peut-être celle qui a le plus embarrassé les grammairiens : c'est que l'usage en varie beaucoup d'une langue à une autre, et l'emploi qu'on en fait dans la même langue est souvent si subtil qu'il échappe, pour ainsi dire, à l'analyse. Aussi malgré les observations et les discussions des plus célèbres grammairiens, depuis Apollonius dyscole jusqu'à nos jours, l'article présente encore plusieurs difficultés, surtout quand il s'agit d'en préciser la signification, afin de se rendre compte de son emploi dans telle ou telle langue.

J'ai déjà dit au chapitre des Parties du discours (§ 40), que les mots *le*, *la*, *les* et leurs équivalents dans les autres langues marquent une qualité relative et appartiennent

conséquemment à la classe des adjectifs. Avant de passer à un plus grand détail touchant la valeur et l'emploi de ces mots, nommés *Article défini*, rappelons-nous quelques principes qui ont déjà reçu leur application :

1° Tout mot est le signe d'une ou de plusieurs idées. Ceci soit dit pour les personnes qui croient que l'article en lui-même ne signifie rien ; s'il en était ainsi, ce ne serait plus un mot, mais tout au plus une simple syllabe.

2° Le même mot devient par extension le signe de plusieurs idées à cause de leur analogie.

3° Les idées, surtout celles qui représentent des qualités relatives, ne se développent chez l'homme que peu à peu : ainsi le même mot qui en désigne plusieurs ne passe dans l'usage commun que lentement et par degré.

Je rappelle ces principes parce que, pour qui manque de ces vues générales sur la marche progressive de l'esprit humain dans la formation des idées, et sur la manière dont elles s'expriment, les mots sont des énigmes indéchiffrables, que l'on est réduit à expliquer par une analyse superficielle et souvent fausse.

Si nous comparons plusieurs langues relativement à l'article, nous remarquons qu'il fait défaut dans les plus anciennes langues indo-européennes, telles que le sanscrit, le persan et d'autres. Les auteurs grecs, à partir du V° siècle avant notre ère, font de l'article l'usage le plus fréquent ; il est pourtant probable que, dans une haute antiquité, l'article proprement dit n'existait pas non plus

en grec : ainsi, dans les poésies d'Homère, à peine en trouve-t-on quelques exemples incontestables (1). Les Romains ne l'ont jamais connu et, au rapport de Quintilien, ils n'en sentaient pas le besoin (2). Dans les langues sémitiques, au contraire, telles que l'hébreu, l'arabe, etc., non seulement l'article existe, mais on en fait un usage aussi étendu que dans nos langues modernes. Il est aussi des langues, telles que le basque, le danois, le valaque, etc., où la valeur de notre article se marque par une syllabe désinentielle du mot qu'il affecte.

Dans cet état de choses, le meilleur moyen de bien saisir la nature de l'article et d'en préciser la signification, est, ce me semble, d'y appliquer le procédé que nous avons suivi à l'égard des Cas, c'est-à-dire de remonter par des réflexions philosophiques et des observations philologiques à la valeur primitive de l'article, à l'idée pour l'expression de laquelle on l'a créé. Une fois que nous connaîtrons la valeur première de l'article *le*, *la*, *les* et des mots équivalents dans d'autres langues, il nous sera facile de comprendre comment il a reçu insensiblement plusieurs acceptions, au point de devenir dans quelques langues d'un usage très-commun, tandis qu'ailleurs il n'existe même pas. C'est aussi par cette voie seulement que nous

(1) *Iliade*, I, 167 ; VII, 412 ; XII, 289. — *Odyssée*, XI, 20, 35. Voy Apollonius. *Synt.*, I, 31.

(2) *De Instit. orat.*, I, 4, 19 : « Noster sermo articulos non desiderat. »

pourrons arriver à décider la question de savoir si les mots *un*, *une*, *du*, *de la*, *des*, *de*, appelés par quelques grammairiens *article indéfini* ou *partitif*, et les mots *ce*, *cette*, *ces*, appelés *article démonstratif*, appartiennent réellement à cette Partie du discours et méritent ce nom spécial.

§ 70.

Quelle que soit l'opinion qu'on ait sur l'origine des substantifs, qu'ils aient été dès leur création, des noms propres ou des noms appellatifs, peu importe ; toujours est-il que ces mots, étant une fois devenus des noms appellatifs, en désignant toute une classe d'êtres, n'étaient plus propres à désigner à eux-seuls tel ou tel individu déterminé de cette classe ; il fallait nécessairement que l'idée générale, exprimée par ces noms, fut particularisée au moyen de telle ou telle qualité, afin de représenter tel individu plutôt que tel autre. Au nombre des qualités, soit absolues, soit relatives, que l'homme pouvait saisir dans ce but, se trouve sans contredit l'idée d'*être présent*, qui est relative au lieu de celui qui parle et représente la qualité de *présence* ; car cette idée s'offre pour ainsi dire d'elle-même et elle est très-propre à déterminer les objets avec précision. Cette réflexion nous amène à conclure que, dès son premier développement, le langage devait former un mot pour exprimer l'idée d'*être présent*. Or, tout porte à croire que les mots que nous appelons aujourd'hui

article défini, signifiaient primitivement la qualité de présence, relative à la place de celui qui parle, et que l'article n'était autre que le pronom démonstratif.

Ce qui vient à l'appui de cette opinion sur l'origine et la valeur primitive de l'article, c'est son étymologie dans les langues anciennes et modernes. Ainsi, dans les langues néo-latines, en français, en italien et en espagnol, l'article n'est évidemment qu'une abréviation du pronom latin *ille, illa, illud* ; en grec, l'article ὁ, ἡ, τό, dont les auteurs postérieurs à Thucydide font un usage si fréquent, est du temps d'Homère identique avec le pronom démonstratif, et a beaucoup de ressemblance avec le même pronom en sanscrit (*ta*, masc. et *tâ*, fém.). La même origine de l'article est facile à constater en allemand et dans plusieurs langues sémitiques, telles que l'hébreu et d'autres. Maintenant encore l'article s'emploie souvent pour marquer l'idée de *présence*. Pour demander une plume qui se trouve là devant moi, je dirai : Donnez-moi *la* plume ; que signifie ici l'article ? Sans doute, l'idée d'*être présent* ou la *qualité de présence* (*présente* plume).

Le mot *Articulus*, diminutif de *Artus*, membre, est la traduction du grec ἄρθρον, qui dérive probablement du radical dans ἀρτάω, rattacher, et signifie *membre, articulation, jointure des os*. Le plus ancien écrit où se rencontre le mot grec ἄρθρον, employé comme terme grammatical désignant une certaine classe de mots, est la Poétique d'Aristote (chap. 20). Sous ce terme Aristote a compris

non seulement l'article ὁ, ἡ, τό, mais tous les mots qui, dans nos grammaires, sont appelés Pronoms et Adjectifs pronominaux, tels que ὅδε, οὗτος, αὐτός, ἐκεῖνος, ὅς, τίς, οὐδείς, ἐμός, et même les Pronoms personnels et réfléchis. Tous ces mots ont reçu soit d'Aristote, soit d'autres grammairiens avant lui, le nom d'ἄρθρον, probablement parce qu'ils les ont regardés comme étant joints et attachés au substantif, pour en déterminer l'acception ou l'étendue, de même que les articulations sont attachées aux membres du corps et en déterminent l'usage et le mouvement. Aussi Aristote les appelle souvent προσδιορισμοί (des mots qui fixent, qui définissent l'étendue d'une idée). Isidore de Séville, en parlant de l'Adjectif démonstratif, dit : *Articuli autem dicti, quod nominibus coarctantur, id est, colligantur, cum dicimus : hic orator* (1).

Mais tous ces mots, compris par Aristote sous le nom d'ἄρθρον, Article, différaient évidemment trop par leur nature, pour être rangés dans une seule et même classe. Les premiers grammairiens qui vinrent après lui, les Stoïciens, en firent deux, dont la première, appelée ἄρθρον ὡρισμένον (*Articulus finitus*, Article défini), comprenait le pronom personnel et le pronom démonstratif ; la seconde, appelée ἄρθρον ἀοριστῶδες (*Articulus infinitus*, Article indéfini), renfermait notre article ὁ, ἡ, τό, avec tous les pronoms indéfinis, interrogatifs et relatifs, tels que τίς, ποῖος, πόσος, ὅς, ὅστις, etc. Ce qui a porté les Stoïciens

(1) *Origin.* lib. I, cap. 7. Voy. aussi Apollonius, *Synt.* I, 19, fin.

à mettre l'article ὁ, ἡ, τό, dans la seconde classe, en l'assimilant aux pronoms indéfinis, c'est que, suivant leur manière de voir, il se plaçait souvent devant un nom plus ou moins indéterminé, comme dans cette phrase : ὁ τυραννοκτόνησας τιμάσθω (que le tyrannicide soit honoré!), en parlant d'un meurtrier futur et indéterminé. Plus tard, les grammairiens d'Alexandrie, tels que Zénodote, Aristarque Denys le Thrace et d'autres firent du pronom personnel une classe à part sous le nom d'ἀντωνυμία (Pronom) : et distinguant également l'article proprement dit ὁ, ἡ, τό, du pronom relatif ὅς, ἥ, ὅ, ils nommèrent le premier ἄρθρον προτακτικόν (*Articulus praepositivus*) et l'autre, ἄρθρον ὑποτακτικόν (*Articulus subjunctivus*, postpositif). Les pronoms démonstratifs, tels que ὅδε, οὗτος, αὐτός, ἐκεῖνος, furent appelés, à ce qu'il paraît, ἄρθρον δεικτικόν (Article démonstratif). Ces dénominations se sont perpétuées à travers le moyen âge jusqu'aux temps modernes.

Après ces observations sur la valeur primitive des mots ὁ, ἡ, τό, *le, la, les*, et sur l'emploi du nom *Article* comme terme grammatical, je vais chercher à montrer comment ces mêmes mots ont successivement reçu plusieurs significations qui découlent les unes des autres, précisément comme celles de tout autre mot. L'article proprement dit n'existant pas en latin, tandis qu'il est d'un usage très-étendu en français, je choisirai mes exemples d'analyse dans ces deux langues.

§ 71.

Quand les Romains voulaient dire : donnez-moi tel ou tel livre qui est là devant nous, ils disaient : *da mihi hunc, istum, illum librum*, ou simplement, *da mihi librum*. sans y ajouter aucun de ces adjectifs, parce que les circonstances faisaient suffisamment comprendre de quel livre il s'agissait. De même pour demander *quelque* livre, un livre *quelconque*. ils disaient : *da mihi quendam* ou *aliquem librum*, ou simplement, *da mihi librum*, sans adjectif. Chez les Romains, *da mihi librum* pouvait donc signifier : donnez-moi *le* livre (*présent* livre), et donnez-moi *un* livre (*quelque* livre) ; et les circonstances seules faisaient décider entre ces deux sens. En français et dans d'autres langues qui ont l'article, on ne peut pas dire : donnez-moi *livre*, mais il faut nécessairement dire *le livre* ou *un livre*. Que font ici ces deux mots *le* et *un ?* ils marquent évidemment chacun une qualité qui sert à préciser l'idée de livre : *le* exprime la qualité de *présence*, c'est-à-dire que l'objet représenté par l'idée de livre est un objet présent ; et *un* exprime celle d'*individualité*, c'est-à-dire que l'objet représenté par l'idée de livre est un objet *quelconque* de l'espèce comprise sous le nom de *livre*. Nous voyons par là qu'en français l'idée de livre est exprimée avec plus de précision qu'en latin. L'article n'est donc pas un *otiosum loquacissimae gentis instrumentum*, comme le disait Jules-

César Scaliger, ayant en vue les Grecs ; il a sa raison d'être dans le penchant naturel de l'homme à s'énoncer avec plus de justesse et de précision, à mesure que son intelligence se développe.

Analysons un autre exemple, le commencement de la fable du Loup et l'Agneau: *Ad rivum eundem lupus et agnus venerant, siti compulsi : superior stabat lupus, longeque inferior agnus. Un* loup et *un* agneau, tourmentés par la soif, étaient venus au même ruisseau : *le* loup était placé sur le haut et *l'*agneau beaucoup plus bas. En latin, les idées de loup et d'agneau sont exprimées, dans les deux phrases, absolument de la même manière, et ce n'est que par l'ensemble qu'on comprend que c'est le même loup et le même agneau. Pourquoi ajoutons-nous, dans la seconde proposition, l'article défini aux mots *loup* et *agneau?* C'est évidemment pour indiquer que c'est le loup et l'agneau qui viennent d'*être mentionnés*, qui sont *présents* dans le discours. L'article qui dans notre premier exemple signifiait la présence dans l'espace, indique *ici* la même qualité de présence, mais relativement au discours, celle d'*être mentionné*.

L'Article a encore reçu une troisième signification qui consiste dans l'idée d'*être connu*, c'est-à-dire que l'objet désigné par le mot qu'il affecte, est représenté comme *étant connu*, n'importe de quelle manière. Pour constater cette troisième signification, qui a évidemment une grande analogie avec les deux premières, je vais transcrire

une phrase citée par Harris, ainsi que l'analyse qu'il en fait.

« Je vois paraître devant moi, dit ce grammairien, un homme que je n'ai jamais vu jusque-là : qu'est-ce que je dis ? « voici *un* mendiant avec *une* longue barbe. » Cet homme s'en va, et revient la semaine suivante : que dis-je alors ? « voilà *le* mendiant à *la* longue barbe. » Il n'y a que l'article de changé; la phrase au reste demeure entièrement la même. Remarquez néanmoins l'importance de ce changement si peu considérable en apparence. L'individu qui se présentait tout-à-l'heure d'une manière vague et indéterminée, s'offre maintenant comme quelque chose de *connu*, et cela, par la seule vertu de ce dernier article, qui exprime implicitement une sorte de *connaissance antérieure*, en rapportant la perception présente à une perception du même genre déjà éprouvée (1). »

Cet exemple ainsi analysé me paraît assez propre à nous montrer cette troisième signification de notre article. Joignons-y les locutions suivantes, où l'article me semble avoir la même signification : je vais à *la* ville. — *Le* soleil est plus grand que *la* lune. — Rentrez vos brebis avant la nuit, de peur que *le* loup n'en mange quelqu'une. — Je lis *les* ouvrages que mon ami m'a envoyés. — Je viens de recevoir la lettre que j'attendais. Ces deux dernières phrases supposent évidemment que les ouvrages et la

(1) Voy. l'*Hermès* de Harris, traduction de Thurot, p. 195.

lettre en question sont pour la personne à qui je m'adresse quelque chose de *connu*, car dans le cas contraire je dirais : je lis *des* ouvrages que mon ami m'a envoyés ; — je viens de recevoir *une* lettre que j'attendais (1). Cette troisième signification de l'article se constate aussi par l'emploi qu'on en fait dans plusieurs langues pour indiquer une espèce de notoriété publique et universelle, comme en grec : *ὁ ποιήτης*, le poëte ; *ὁ ῥήτωρ*, l'orateur, pour désigner Homère et Démosthène. En français, nous disons de même *l'Apôtre*, *le Fabuliste*, etc., pour Saint-Paul et La Fontaine.

En résumé, l'article proprement dit *le*, *la*, *les*, modifie de telle sorte la signification vague et générale du mot qu'il affecte, que ce dernier désigne quelque chose de *déterminé* dans l'esprit de celui qui parle, soit une *espèce* d'objets bien distincte des autres espèces du même genre, par exemple : *le* cheval est plus fort que *le* bœuf ; soit un *individu* nettement séparé des autres individus (2) de son

(1) Voy. M. Clément, *Essai sur la science du langage*, Paris, 1843, p. 176.

(2) J'appelle *spéciaux* les objets d'une espèce pris dans leur ensemble par opposition aux objets d'une autre espèce du même genre, comme dans l'exemple cité: le cheval est plus fort que le bœuf; les mots *cheval* et *bœuf* désignent ici ces deux espèces du genre *animal*. J'appelle *individu* chaque objet de la même espèce, comme dans cet exemple : le cheval de notre voisin est plus fort que le bœuf de notre ami; les mots *cheval* et *bœuf* désignent dans cette phrase des *individus* ou des objets *individuels*. Ainsi, les objets représentés par une idée spécifique, exprimée par un nom appellatif, sont des objets *spéciaux*, dont chacun est un objet *individuel*, tandis que les noms propres expri-

espèce, par exemple : *le* cheval que j'ai acheté hier est beau. L'article n'indique jamais qu'il s'agit d'un *genre*, mais toujours de quelque chose de spécial, ou d'individuel; et encore cette différence n'est pas marquée par l'article lui-même, mais uniquement par l'ensemble de la phrase. Si néanmoins le mot affecté de l'article se prend souvent dans toute son étendue, c'est que la classe des objets de telle *espèce* est représentée, par sa présence à l'esprit, comme un seul être.

Pour faire bien comprendre l'idée de *détermination*, que l'article défini ajoute à la signification du nom qu'il accompagne, je vais analyser quelques phrases françaises et je choisis à dessein celles qui se trouvent dans la plupart de nos grammaires :

1° *Les femmes ont la sensibilité en partage.* Remarquons d'abord qu'au lieu d'employer le pluriel, je pourrais dire : *la femme* a la sensibilité en partage ; la signification de l'article et le sens de la phrase resteraient ici les mêmes : la différence qu'il y a dans l'expression, c'est que le pluriel rappelle cette classe de personnes par l'*étendue* de l'idée *femme*, tandis que le singulier le fait par la *compréhension*, c'est-à-dire par l'idée qui représente la nature commune à cette classe de personnes.

Maintenant quelle qualité l'article *les* ajoute-t-il aux attributs renfermés dans l'idée *femmes?* Il y ajoute l'idée

ment des objets ou des êtres *singuliers*. L'objet marqué par le nom appellatif tout seul peut être appelé *indéterminé*.

accessoire ou partielle d'être dans l'esprit de celui qui parle, une classe de personnes, bien distincte par ses caractères de toute autre classe, par exemple, de celle des hommes. Aussi l'idée de *femmes* n'est pas ici une idée générique, car nous ne voulons pas dire : les femmes, tant pauvres que riches, tant savantes qu'ignorantes, etc. ; mais c'est une idée spécifique, puisque nous voulons indiquer les *femmes*, par opposition aux *hommes*. Le peuple ne connaît et ne sent même pas la valeur des idées appelées en logique *genre* ou *idée générique*, par opposition à l'*espèce* ou l'*idée spécifique*. Si dans cet exemple les mots *les femmes* ou *la femme* désignent la totalité des femmes, cela ne tient pas à la nature ou à la valeur de l'article, mais à ce que cette multitude de personnes est représentée comme une seule classe, où celui qui écoute comprend toutes les femmes du monde, parce qu'il n'y a rien qui indique qu'il s'agit d'une classe moindre ; car on emploierait la même phrase, en parlant d'une classe de femmes peu nombreuse qu'on pourrait avoir en vue et qui serait particulièrement présente à l'esprit. Qu'il arrive, je suppose, un accident au théâtre, je dirai très-bien : que *les femmes* y sont sensibles ! Cette détermination peut être appelée *spécifique*.

2° *Les hommes à prétention sont insupportables*. Observons d'abord que les mots *hommes à prétention* n'expriment qu'une seule idée totale qui représente une certaine classe d'hommes. Quelle idée accessoire l'article *les* ajoute-

t-il à cette idée totale ? Il en fait une classe bien distincte de toutes les autres classes d'hommes, humbles, modestes, etc. C'est également une détermination *spécifique ;* et le nombre de ces hommes à prétention, quel qu'il soit, est représenté comme une seule classe qui les renferme conséquemment tous. Si notre phrase signifie donc : *tous* les hommes à prétention sont insupportables , cela vient de ce que, en ajoutant l'article aux mots *hommes à prétention*, nous nous représentons ces hommes comme une classe ou une espèce séparée. Aussi, relativement à la valeur de l'article, n'y a-t-il aucune différence entre ce second exemple et le premier.

3° *Le roi est bon et juste.* Je prends cet exemple dans nos grammaires, quoique rien ne soit moins propre à faire saisir avec précision la valeur des mots qu'une pareille locution détachée de tout ce qui peut la précéder ou la suivre. Que signifie ici l'article ? Cela dépend de l'ensemble du discours , mais dans tous les Cas il ajoute au mot *roi* l'idée d'être quelque chose de bien séparé, de bien distinct pour celui qui parle. Dans cette phrase : quand *le roi* est bon et juste, il est aimé de ses sujets ; l'article ajoute à l'idée de *roi* la même détermination que dans les deux exemples précédents , en représentant cette classe d'hommes comme distincte de celle des sujets. Mais si en parlant de tel pays, je dis : *le roi* est bon et juste ; l'article ajoute à l'idée exprimée par le mot *roi*, celle d'être distinct de tous les autres rois , enfin d'être un individu de la classe

des rois bien connu. Cette détermination peut être appelée *individuelle*.

D'après ces observations, la règle générale de nos grammaires, à savoir que « l'article accompagne essentiellement les substantifs, lorsqu'ils désignent toute une espèce, tout un genre ou un individu particulier (1), » me paraît peu philosophique et peu exacte. Il suivrait d'ailleurs de cette règle que l'article servirait à marquer tantôt la totalité et tantôt l'individualité, tantôt le genre, tantôt l'espèce et tantôt l'individu. Si j'avais à renfermer dans une règle générale l'emploi de l'article défini, je dirais : il accompagne essentiellement les noms appellatifs, lorsqu'ils s'emploient pour désigner un objet *spécial*, ou *individuel* et à la fois nettement distinct, ou des autres *espèces* du même genre, ou des autres *individus* de la même espèce ; au contraire, lorsque le nom ne désigne que l'idée générale dont il est le signe, il ne prend pas l'article.

Exemples de l'emploi de l'article :

La démarche du bœuf est plus lente que celle du cheval. Les mots *bœuf* et *cheval* sont ici précédés de l'article, parce qu'ils sont employés pour désigner des objets *spéciaux* bien distincts, c'est-à-dire telle et telle espèce d'animaux bien connus. L'article ajoute aux idées exprimées par les mots *bœuf* et *cheval* une détermination *spécifique*. On s'exprimerait de même, en parlant d'un bœuf qu'on

(1) *Grammaire des Grammaires* par Girault-Duvivier, chap. II, de l'Article.

voit marcher à côté d'un cheval, mais ici la détermination serait *individuelle*.

Une table du marbre qu'on tire de Carrare est belle. On ajoute l'article au mot *marbre*, parce qu'il est employé pour désigner un marbre *spécial*, c'est-à-dire une sorte, une espèce de marbre qui diffère de tout autre en ce qu'il vient de Carrare. La détermination exprimée par l'article est ici *spécifique*.

Donnez-moi le pot au lait. L'article ajoute au mot *lait* une détermination *spécifique*, qui fait que l'idée de lait représente un liquide *spécial* : c'est le pot destiné au lait, et non pas à l'huile, au vinaigre, etc. Il en est de même des expressions : *jouer du violon, du luth, de la flûte, de la harpe*, etc., où chacun de ces instruments est représenté comme un instrument *spécial*, ayant ses qualités propres qui le distinguent de ceux d'une autre espèce. Mais si par les mots *au lait* on veut désigner, comme cela se peut, telle ou telle quantité de lait bien distincte, par exemple, celui de la maison, et par les mots *du violon*, un tel ou tel violon bien connu, par exemple, celui qui est dans la chambre, ce sera une détermination *individuelle*.

Un rayon du soleil peut produire cet effet. Le mot soleil est accompagné de l'article, parce qu'il est employé pour désiguer un objet individuel et bien connu ; car nous voulons dire : un rayon de l'astre ou de cet astre qui nous éclaire pendant le jour. L'article marque ici une détermination *individuelle*.

Où est le collier du chien? Nous employons l'article, parce que l'idée exprimée par le mot *chien* représente ici un être *individuel*, c'est-à-dire notre chien ou le chien de la maison, de manière que l'article marque également une détermination *individuelle*.

Exemples de l'omission de l'article :

Le vase *de* porcelaine vaut moins que le flacon *de* cristal; — l'âge *d'*or, *de* fer; — un palais *de* roi; — une table *de* marbre ; — un joueur *de* flûte, *de* violon ; — je cherche un collier *de* chien ; — je vais acheter un pot *à* lait ; — agir *en* homme ; — je vous paierai *en* or ; — traiter quelqu'un *avec* honneur, *avec* hauteur, etc.

Dans tous ces exemples l'article est omis, parce que les idées exprimées par les mots précédés d'une simple préposition sont présentées dans toute leur généralité, sans aucune détermination ni spécifique ni individuelle : ces mots ne désignent ici ni des objets *spéciaux*, ni des *individus*, mais des objets doués des seules qualités que leur nom renferme implicitement et rappelle à l'esprit de l'auditeur. Dans l'analyse logique, les mots *de cristal, de fer*, etc. ; *en homme, avec honneur*, etc., font bien la fonction d'adjectif ou d'adverbe, mais chacun des deux mots conserve pourtant sa nature.

§ 72.

Après ce qui vient d'être dit sur la valeur et sur l'usage de l'article *défini* (*le, la, les*), nous n'aurons pas besoin

d'un long examen pour saisir la nature et la signification des mots *un, une, du, de la, des, de,* dans les expressions où les Grammairiens de Port-Royal et plusieurs autres les nomment *Article indéfini.*

Par les mots *un homme, des* (de les) *hommes*, nous voulons évidemment dire *un* ou *plusieurs individus quelconques de l'espèce* comprise sous le nom d'*homme,* et par les mots *du* (de le) *pain, de la viande,* nous indiquons *une partie quelconque de l'espèce* de nourriture marquée par les noms de *pain, viande.* Les mots *un, des, du, de la,* ont donc ceci de commun avec l'article défini, qu'ils ajoutent aussi à la signification générale du nom qu'ils affectent une certaine détermination, qui fait que ce dernier désigne un objet individuel, mais cet objet est représenté comme un ou plusieurs individus *quelconques* (*un homme, des hommes*), ou comme un objet particulier (1) *quelconque* de telle ou telle espèce (*du pain, de la viande*), non pas comme un individu ou comme un objet particulier, connu, bien distinct de tout autre ; et c'est par là que l'article *indéfini* diffère de l'article *défini.* Ainsi dans ces exemples : *un cheval* m'a éclaboussé ; — *des voleurs* m'ont pillé ; — nous mangeons *du pain* et *de la* viande ; — nous buvons *de bon vin,* etc., les mots *un cheval* signifient un individu quelconque de l'*espèce cheval ;* les mots *des voleurs* dési-

(1) Comme le mot *individu* ne se dit en français que des êtres qui se comptent, j'appelle *objet particulier* chaque partie quelconque d'une masse spéciale.

gnent des individus quelconques de cette classe ou espèce d'hommes ; et les mots *du pain, de la viande, de bon vin* (1) marquent *une partie quelconque* de telle ou telle substance spéciale, c'est-à-dire un pain particulier, une viande particulière, sans indiquer avec plus de précision *quel* est ce pain, *quelle* est cette viande, *quel* est ce bon vin, etc.

Ces observations sur la valeur de l'article indéfini nous permettent, je pense, de décider dans quelles phrases les mots *du, de la, des* sont article indéfini, et dans quelles phrases ils doivent être considérés comme l'article défini précédé d'une préposition. Elles nous font aussi facilement distinguer le mot *de*, employé comme préposition, du même mot employé comme article indéfini (2). Je

(1) Quand le substantif est précédé d'un adjectif, l'article indéfini n'est pas *du*, *de la*, *des*, mais *de*. Une des raisons qu'on peut donner de ce fait, c'est que l'adjectif, par son énonciation avant le substantif, fait suffisamment entendre que le nom qui va suivre indique quelque chose de spécial ou d'individuel, de manière que nos ancêtres n'ont pas senti le besoin d'y joindre les mots *le, la, les*. Aussi aujourd'hui devant plusieurs mots, où l'adjectif a perdu sa valeur et ne fait plus avec le substantif qu'un mot composé, on écrit *des*, par exemple : *des bas-reliefs, des jeunes gens, des petits pois, des bons mots*, etc.

(2) Plusieurs grammairiens, à la tête desquels il faut mettre du Marsais, veulent que les mots *du, de la, des*, soient toujours et partout pris pour la préposition *de* suivie de l'article défini *le, la, les*. Je ne suis pas de leur avis. Pour voir dans un mot une préposition, il faut nécessairement qu'il rappelle la *nature d'un rapport*; or dans ces phrases : *des amis sont venus me voir* ; *du pain* ou *de bon pain serait préférable*, etc., les mots *des, du, de* rappellent-ils encore aujourd'hui un rapport ? Je ne le pense pas. Ce sont ici par leur valeur des adjec-

regarde les mots *du*, *de la*, *des*, *de* comme *article indéfini*, quand ils précèdent le sujet ou l'attribut de la proposition, ou le régime direct, ou quand ils sont eux-mêmes précédés d'une préposition : dans ces cas, ce sont des adjectifs qui modifient la signification du substantif qu'ils accompagnent et ont le même sens que l'adjectif *quelque*, seulement celui-ci indique de plus une quantité *peu considérable* ou un *petit nombre*. Partout ailleurs, je prends le mot *de* pour une préposition, et les mots *du*, *de la*, *des*, pour la même préposition suivie de l'article défini. Dans les propositions négatives, par exemple : *il n'a pas de pain ; — il n'a point de livres ; — elle n'a pas de* ou *des sentiments si bas*, etc., les mots *de pain*, *de livres*, *de* ou *des sentiments si bas*, qui dans l'analyse logique sont évidemment le régime direct du verbe *avoir*, le sont aussi, d'après ce qui précède, dans l'analyse grammaticale, les mots *de* et *des* étant article indéfini et ayant le sens de *quelque*.

Dans l'origine, les mots *du*, *de la*, *des*, étaient sans doute partout la préposition *de* suivie de l'article défini, comme l'indique encore leur étymologie, parce que, dans les exemples cités plus haut, on disait : *quelques-uns des* (de les) *voleurs ; — une partie du* (de le) *pain*, etc. ; mais après la suppression des mots *quelques-uns*, *une partie*, la valeur des mots *des*, *du*, a changé, leur sens étant de-

tifs, comme *ce*, *quelque*, *nul*, etc. ; aussi peuvent-ils être précédés d'une préposition, sans qu'on sente le besoin de sous-entendre quelque chose, par exemple : *à du pain*, *avec de la viande*, *à des amis*, etc.

venu plus complexe, parcequ'ils signifient à eux seuls *quelques-uns des, une partie du* ou *quelque ;* et, après ce changement de signification, ils ne se rangent plus bien dans la Partie du discours à laquelle ils appartenaient primitivement. L'étymologie et l'analyse grammaticale d'un mot sont souvent utiles et même nécessaires pour nous faire comprendre comment il a reçu insensiblement telle ou telle signification, mais quand il s'agit de décider à quelle Partie du discours il appartient, c'est surtout d'après sa signification et son usage actuel qu'il faut en juger.

Comme on a rangé dans une classe distincte, sous le nom d'*article,* les mots *le, la, les* et leurs équivalents dans les autres langues, bien que par leur nature ils ne soient que des adjectifs relatifs modifiant l'idée exprimée par le substantif, je ne vois pas d'inconvénient à comprendre dans la même classe les mots *un, une, des, du, de la, de,* lorsqu'ils sont employés comme *article* dans le sens que nous venons d'expliquer; car, aussi bien que les trois premiers, les six derniers ajoutent à l'objet marqué par le mot qu'ils accompagnent, la qualité d'être quelque chose d'*individuel,* c'est-à-dire un individu, ou un objet particulier, dans l'esprit de celui qui parle ; mais on les distinguera néanmoins, en conservant aux trois premiers le nom d'*article défini*, et aux autres celui d'*article indéfini.*

Quelques grammairiens donnent aux mots, appelés ici article *indéfini*, le nom d'article *partitif ;* mais cette dénomination me paraît mal choisie: d'abord elle ne fait nulle-

ment sentir la signification essentielle de ces mots, qui consiste en ce qu'ils ajoutent à l'objet exprimé par le nom la qualité d'être un individu *quelconque* ou un objet particulier *quelconque;* ensuite si les mots *de la viande, du pain,* etc., indiquent une *partie* de telle ou telle substance, cela tient primitivement à la préposition, et non pas à l'article. D'autres regardent les mots *un, une,* comme un simple *Numératif*, et les mots *du, de la, des* comme l'article défini précédé d'une préposition. Sans doute, dans leur élément matériel, ces mots ne sont que cela, et ont souvent encore cette valeur, mais employés comme *article indéfini* dans le sens que nous avons attaché à ce terme, ils ont une tout autre signification ; car dans ces deux phrases : *J'ai acheté des chevaux ; — Je vous parle des chevaux que j'ai achetés*, le mot *des* a évidemment une valeur bien différente : dans la première, il signifie *quelques individus* de l'espèce *cheval ;* et dans l'autre il revient à : *de ces* chevaux. Quelques grammairiens donnent aussi à l'adjectif pronominal démonstratif *ce, cette, ces,* le nom d'*article démonstratif*. Evidemment, cet adjectif, qui a donné naissance à l'article défini, a encore aujourd'hui une grande affinité avec lui, tant pour la valeur que pour l'étymologie dans plusieurs langues ; il en diffère pourtant assez sensiblement en ce que le sens de cet adjectif renferme toujours l'idée d'*indication :* il montre en quelque sorte au doigt. De plus l'usage des mots *ce, cette, ces,* n'est pas assez fréquent et assez varié pour qu'on

les distingue par un nom spécial des autres adjectifs pronominaux.

§ 73.

Les langues qui ont l'Article, n'en font pourtant pas toutes le même usage. Dans une phrase donnée, telle langue emploie l'article, soit défini, soit indéfini, tandis que telle autre l'omet, quoique la pensée soit absolument la même. Ainsi, en français, nous disons : *le maître de la maison*, de même en grec et en allemand ; mais dans les langues sémitiques on ne pourrait pas mettre l'article devant *maître ;* on dirait tout simplement : *maître de la maison*, en prononçant toutefois le mot *maître* un peu plus rapidement. — *Manger du pain*, se traduit en allemand par *Brod essen*, sans aucun article. Cette langue n'a pas de mot équivalent à notre article indéfini *du, de la, des ;* je crois pourtant que, dans la langue parlée, la valeur en est souvent indiquée par l'accent qui est plus marqué sur le substantif.

Cette divergence des langues dans l'usage de l'article tient sans doute à ce que la manière de concevoir les idées avec plus ou moins de précision et la manière de les exprimer tout de même, varient d'un peuple à l'autre et souvent d'une époque à l'autre chez la même nation, comme en français dans les locutions suivantes : *J'ai bien de l'argent ; — J'ai beaucoup d'argent.* Le sens de ces

deux phrases est évidemment le même; elles diffèrent pourtant relativement à l'article ; d'où vient cette différence? Dans la première, qui est probablement la plus ancienne, l'idée exprimée par le mot *argent*, représente ce métal comme quelque chose de *spécial*, comme une espèce de métal par opposition à d'autres, telles que le cuivre, le fer, etc. ; la seconde, qui paraît plus moderne, représente l'idée d'*argent* dans toute sa généralité, sans aucune détermination spécifique. La même explication peut s'étendre aux expressions : *Je vous paierai avec de l'or ; — Je vous paierai en or*. L'homme se contente de se faire comprendre ; dès que l'ensemble de la phrase indique suffisamment que le nom y désigne un objet spécial ou individuel, il peut être d'usage dans telle langue d'omettre l'article, tandis que telle autre l'emploiera, pour rendre l'expression de la pensée encore plus claire. C'est donc aux Grammaires particulières à fixer les règles de tout ce qui concerne l'article dans les langues dont elles s'occupent.

Il est une observation générale à faire sur l'emploi et la suppression de l'article dans la langue française entre deux noms appellatifs dont le second sert à modifier ou à déterminer le premier. Précédé seulement de la préposition *de*, le second marque dans l'analyse logique une qualité du premier et il est souvent remplacé dans d'autres langues par un adjectif, par exemple : *l'âge d'or, un rayon de soleil, le rat de ville, les études de grammaire, les règles de gram-*

maire, le code de commerce, le nom d'orateur, etc. Ainsi, l'objet signifié par le second nom se présente toujours à l'esprit comme *existant dans* le premier ou comme *une partie* du premier, de façon qu'il est pour l'esprit quelque chose d'accessoire, de moins important que l'objet marqué par le premier nom, qui est une *substance, un tout*. Qu'en est-il lorsque le second nom est précédé d'une préposition et de l'article, par exemple : *un rayon du soleil, le rat des champs, l'étude de la grammaire, les règles des grammaires, le code du commerce, le nom de l'orateur*, etc.? Ici les mots *soleil, champs*, etc., conservent leur nature de substantif, et c'est le premier nom qui se présente à l'esprit comme *une partie* du second ; c'est donc le second nom qui marque ici l'objet *principal* ou le plus important de la pensée. Je conclus de là que l'emploi ou la suppression de l'article dans ce genre de phrases dépend du degré d'importance que nous attachons à l'idée exprimée par le nom qui est précédé de la préposition. C'est une affaire de goût plutôt que de grammaire.

Comme, dans la plupart des langues, les noms propres paraissent faire exception aux règles qui gouvernent l'usage de l'article devant les noms appellatifs, il ne sera peut-être pas superflu de faire ici les remarques suivantes :

1° Les idées exprimées par les noms propres représentent des objets isolés, uniques, connus suffisamment par leurs qualités propres ; il est donc inutile de les déterminer davantage par l'une ou l'autre qualité relative. Aussi le

besoin de l'article se fait-il moins sentir devant les noms propres que devant les noms appellatifs. Ainsi nous disons en français et dans d'autres langues : « Pierre et Jacques firent un jour route ensemble ; *Pierre* avait de l'argent et *Jacques* n'en avait pas : » Nous ne mettons pas l'article dans la seconde phrase, comme nous l'avons fait plus haut dans l'exemple de la fable du Loup et l'Agneau.

2° Si dans quelques langues beaucoup de noms propres sont toujours précédés de l'article défini, c'est que, dans leur origine, ils étaient des noms appellatifs ou des adjectifs, dont on a dans la suite déterminé et restreint le sens au moyen de l'article, qui ajoutait à l'idée exprimée par le nom celle d'être quelque chose de connu, celle de notoriété publique ou d'excellence. Par exemple, les mots *le Palais, le Passage, la Rochette, la Haye, la France* (le pays des Francs), *l'Angleterre, la Chine, le Pérou, le Rhin* (le fleuve appelé Rhin), *la Meuse, le Liban, les Lettres, les Sciences,* etc., sont des noms propres composés de l'article et d'un nom appellatif. Tant que chacun de ces deux éléments conserve sa valeur aux oreilles du peuple, ces noms propres sont traités comme des noms appellatifs ; ainsi nous disons : les marchands *du* Palais, *du* Passage, les rois *de la* Chine, *du* Pérou, les limites *de la* France, l'eau *de la* Meuse, les cèdres *du* Liban, la Faculté *des* Lettres, *des* Sciences, etc. ; mais quand leur valeur naturelle est une fois perdue, comme cela arrive insensiblement et qu'il ne leur reste plus que celle d'étiquettes ou

de numéros, alors parfois l'article se conserve et devient une simple syllabe, comme dans Lenoir, Legrand, Leduc, la Fontaine, la Bruyère, Algèbre, Alcoran, etc.; d'autres fois il se perd insensiblement, comme dans les noms grecs *Σωκράτης, Φίλιππος, Χριστός*, etc., et en français dans les expressions : revenir d'Angleterre ; — les rois d'Espagne ; — vivre en Amérique, etc.

Si l'article se conserve plus longtemps devant les noms propres de pays, de montagne, de fleuve que devant les noms propres de personne et de ville, cela vient de ce que ceux-ci rappellent les objets par leurs qualités propres, personnelles en quelque sorte, puisque nous les connaissons mieux et que nous nous les représentons comme des êtres isolés, uniques, sans aucune relation à d'autres. Au contraire, le peuple connaît moins bien les caractères propres et distinctifs d'un pays, d'une montagne ou d'un fleuve ; leurs noms lui rappellent plutôt des caractères communs à d'autres objets de la même espèce, c'est-à-dire l'idée de *pays*, de *montagne*, de *fleuve*, et ce n'est qu'au moyen de l'article qu'ils peuvent indiquer tel ou tel objet singulier. Ainsi, les idées exprimées par les noms propres, *la France*, *le Liban*, *le Rhin*, nous font penser à celles de *pays*, de *montagne*, de *fleuve*, et signifient : *le pays* appelé France, *la montagne* appelée Liban, etc., tandis que les noms propres de Pierre, de Marie, de Paris, ne font guère penser à l'idée d'*homme*, de *femme*, de *ville*.

Finissons ce chapitre par une remarque de Thurot. « On

ne saurait douter, dit-il, que, dans certains cas, les langues qui ont des articles ne l'emportent, pour la clarté et pour la précision, sur celles qui en sont dépourvues ; on peut voir quelques exemples dans la grammaire de Port-Royal, et dans les notes de Duclos (1) ; mais il faut avouer aussi que souvent la langue française les prodigue jusqu'à la satiété, et cet attirail d'articles et de prépositions qui accompagne presque tous nos mots, rend la marche du discours nécessairement traînante et pénible dans bien des circonstances. Dans le style familier, où l'on se permet de les supprimer quelquefois, nous ne voyons pas que cela nuise à la clarté, et souvent l'expression y gagne du côté de la grâce et de la vivacité. La Fontaine, entre autres, en offre une infinité d'exemples :

— Est-ce la mode
Que *baudet* aille à l'aise et *meunier* s'incommode !
Bon appétit surtout; *renards* n'en manquent point. »

(1) Voici un des exemples cités par Duclos :

Charles { est *fils* de Louis.
est *un fils* de Louis.
est *le fils* de Louis.

Il faut convenir, ajoute ce grammairien, que l'article détermine ici le sens avec une précision qui ne s'y trouverait plus, si on le supprimait.

Dans la première phrase on apprend quelle est la qualité de Charles; mais on ne voit pas s'il la partage avec d'autres individus.

Dans la seconde, je vois que Charles a un ou plusieurs frères.

Et dans la troisième, je connais que Charles est fils unique.

« Dans la plupart des proverbes et des façons de parler populaires, comme dans ces phrases : *Pauvreté n'est pas vice. — Contentement passe richesse. — Plus fait douceur que violence*, etc., qu'on essaie de mettre des articles, et l'on verra comme elles perdront de leur énergie, comme elles paraîtront traînantes et embarrassées, sans être plus claires. » L'énergie et la grâce de ce genre de phrases viennent, ce me semble, de ce que, par l'omission de l'article, l'idée exprimée par le nom conserve mieux toute sa généralité, et se présente d'elle-même à l'esprit comme quelque chose de spécial.

CHAPITRE XXI.

DU PRONOM.

§ 74.

L'homme n'est pas seulement un être qui agit et qui parle, mais il a aussi conscience de ses actes et de ses paroles; de plus il est incessamment porté par sa nature à augmenter ses connaissances, soit en se formant des idées d'objets nouveaux, soit en comparant entre eux les objets déjà connus. Ces caractères, naturels à l'esprit humain, nous font aisément comprendre comment il dut se trouver de très-bonne heure en possession de plusieurs idées relatives à l'acte même de la parole, c'est-à-dire des idées qui représentent les différentes manières d'être des objets, comparés à l'acte même de la parole. Ainsi, par là même qu'il était doué de la conscience de ses actes, le compagnon auquel il parlait avait pour lui non plus seulement telles et telles

Digitized by Google

qualités absolues, mais aussi la qualité relative d'un compagnon à qui il adressait la parole. A chaque mot qu'il prononçait, il savait que c'était lui-même qui parlait. Enfin tout autre objet qu'il désignait à son compagnon par tel ou tel mot, se présentait à son esprit avec la qualité d'objet du discours. Nous voyons par là comment, dès le premier développement du langage, il dut se former des mots pour exprimer ces trois qualités ou manières d'être des objets relatives à l'acte même de la parole, que les grammairiens grecs et latins ont désignées par le nom de *πρόςωπα, personae*, *Personnes* (1).

Si ce raisonnement est fondé, il est clair que les mots appelés aujourd'hui *Pronoms personnels*, tels que *moi*, *toi*, *lui*, etc., et leurs équivalents dans d'autres langues peuvent être regardés comme ayant été dans leur origine des adjectifs qui exprimaient des qualités relatives à l'acte même de la parole, c'est-à-dire l'idée d'être celui qui parle, celui à qui l'on parle, et celui dont on parle. Dans la suite, ces adjectifs, comme beaucoup d'autres, sont devenus des substantifs, parce que la qualité qu'ils exprimaient suffisait à elle seule pour désigner la substance à laquelle elle était inhérente, d'autant plus que ces substances étaient toujours présentes, surtout celles qui étaient qualifiées par le

(1) Le mot *Personne*, comme tout le monde le sait, vient du latin *persona*, qui signifiait d'abord le masque dont les acteurs se couvraient le visage sur le théâtre; puis il fut employé pour marquer le rôle de chaque acteur, et enfin comme terme grammatical pour indiquer le rôle que tout objet joue dans le discours en général.

rôle de la première et de la seconde personne. On n'eut pas longtemps besoin de dire *homme moi*, *femme toi*, *père moi*, *fils toi*, etc., les mots *moi* (qui parle) et toi (à qui l'on parle) indiquaient suffisamment l'objet même qu'ils qualifiaient ; et comme c'était tantôt tel homme, tantôt telle femme ou tout autre être, ces mots sont naturellement devenus des substantifs, et même des noms appellatifs, ce qu'ils sont encore aujourd'hui, car ils rappellent toujours l'une ou l'autre substance. Si cependant nous ne reconnaissons plus nulle part, ni dans la forme, ni dans le sens des mots *moi*, *toi*, *lui*, etc., leur caractère originel d'adjectifs, c'est qu'ils ont acquis la valeur de substantifs dans la plus haute antiquité et ont passé comme tels d'une génération et même d'une nation à l'autre. C'est pour le même motif que, dans les langues les plus anciennes, ces Pronoms nous apparaissent comme des mots isolés qui ne se rattachent à aucune racine et semblent être primitifs (1). Aussi les Hurons, quelque pauvre que soit leur langage, ont pourtant des mots équivalant à ces mêmes Pronoms.

Pourquoi donc les plus anciens grammairiens, tant grecs que romains, ont-ils séparé ces mots de tous les autres noms appellatifs sous la dénomination de Pronoms? Ce qui me semble les y avoir déterminés, c'est qu'ayant

(1) Si l'on aimait mieux croire que les mots *moi*, *toi*, etc., étaient primitivement des adverbes dans le sens d'*ici*, *là*, ou qu'ils ont eu, dès leur origine, le même sens qu'ils ont encore aujourd'hui, je n'aurais rien à y redire.

comparé les mots *moi*, *toi*, *lui*, etc., aux autres noms, soit propres, soit appellatifs, ils virent très-bien que ce n'étaient pas des noms propres, désignant des êtres uniques par leurs qualités individuelles, comme *Platon*, *Socrate*, et néanmoins ces mots servaient dans le discours à indiquer tel ou tel individu avec autant de précision que les noms propres ; d'autre part, ils crurent remarquer que ce n'étaient pas des noms appellatifs, désignant toute une classe d'êtres par l'idée de leur nature commune, et cependant on s'en servait pour indiquer chacune de ces classes. De là ils conclurent que ce n'étaient ni des noms propres ni des noms appellatifs, mais des mots qui remplaçaient les uns et les autres ; et, en conséquence, ils les appelèrent *ἀντωνυμία*, *Pronomina*, Pronoms (mots substitués à un nom). Il est facile de voir que cette dénomination est fondée uniquement sur l'usage de ces mots et n'a aucun rapport à leur valeur réelle.

§ 75.

Pour bien connaître la nature des mots appelés Pronoms, et pour nous rendre compte de leur usage dans le discours, souvenons-nous que la valeur de tout mot consiste dans la totalité des idées qu'il rappelle. Or, pour me borner ici à l'analyse des pronoms appelés *personnels*, les mots *moi*, *toi*, *lui*, etc., pris isolément, rappellent sans doute l'idée d'une substance quelconque, plus la qualité

d'être la personne qui parle, à qui l'on parle, ou de qui l'on parle (la substance est du moins représentée comme telle), de manière que ces pronoms sont de véritables noms appellatifs, dont la compréhension est très-limitée et l'étendue très-vaste ; en effet ils n'ajoutent à l'idée générale de substance que l'une ou l'autre des trois qualités relatives à l'acte de la parole. Ainsi, la seule différence qu'il y ait entre les pronoms personnels et les autres substantifs, c'est que ceux-ci indiquent les êtres en rappelant les qualités qui constituent leur nature commune, comme les noms appellatifs, ou les qualités individuelles, comme les noms propres ; tandis que les pronoms personnels ne rappellent des êtres que telle ou telle qualité relative à l'acte de la parole, à savoir le rôle que cet être joue dans le discours. Ce sont donc par leur nature de véritables noms, parce qu'ils rappellent des êtres ou des substances, ou du moins des objets représentés comme des substances.

La même analyse s'applique aux autres mots rangés par les grammairiens dans la classe des pronoms proprement dits, mais avec une dénomination spéciale, telle que pronoms *démonstratifs :* celui, celle, etc. ; *possessifs :* le mien, le tien, etc. ; *indéfinis :* on, quelqu'un, autrui, etc. ; *relatifs :* qui, lequel, etc. Tous ces mots, par leur nature, sont des noms appellatifs, ou du moins des adjectifs employés substantivement, parce qu'ils rappellent toujours l'idée d'une substance, celle d'une qualité relative à l'acte de la parole, et une autre idée partielle, quelque délicate

qu'elle soit, et par là même souvent difficile à définir. Quant aux mots *ce, cette, mon, ton*, etc., appelés *Adjectifs pronominaux*, parce qu'ils ont quelque affinité avec les pronoms, soit par leur valeur, soit par leur étymologie ou leur forme, il est évident qu'ils ne sont que de simples adjectifs.

Tous les mots appelés *Pronoms proprement dits* diffèrent très-sensiblement des noms appellatifs et des noms propres, en ce qu'ils ne désignent les substances que par l'une ou l'autre qualité accessoire, et, pour ce motif, peuvent tenir lieu des uns et des autres. Les grammairiens ont donc eu raison d'en faire une Partie distincte du discours, tant à cause de leur nombre et de leurs formes particulières que de leur signification commune qui est celle d'une relation à l'acte de la parole. Si ces pronoms, malgré leur étendue presque illimitée, indiquent pourtant d'ordinaire leur objet avec autant de précision que des noms propres, cela ne vient pas de leur nature de noms, mais de l'ensemble du discours ou des circonstances qui font comprendre que la qualité exprimée par ces mots ne peut s'appliquer qu'à telle ou telle substance déterminée.

Remarquons encore que les mots *qui, quae, quod*, appelés Pronom relatif ou Adjectif conjonctif, équivalent toujours à une conjonction et à un pronom personnel. La conjonction n'est pas toujours simplement copulative, *et*; souvent aussi elle est conditionnelle, suppositive ou finale, et pour ce motif suivie du Subjonctif ou de l'Optatif grec, comme nous le verrons au chapitre des Modes.

CHAPITRE XXII.

DU VERBE, DE SA NATURE ET DE SON ORIGINE. — DE LA DIVISION DES VERBES. — VOIX DU VERBE.

§ 76.

Le Verbe, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre des Parties du discours, est un mot qui exprime *l'existence* de tel ou tel rapport entre deux idées.

Dans la plus haute antiquité et jusqu'à notre époque, les grammairiens n'ont pu s'entendre sur le caractère essentiel et distinctif du verbe. Parmi les diverses définitions qu'ils en ont données, il en est trois dont nous pouvons d'autant moins nous dispenser d'examiner la valeur, qu'aujourd'hui encore elles ont cours dans plusieurs grammaires particulières.

I. Aristote, dans les deux définitions qu'il nous a laissées, met au nombre des caractères distinctifs du

Digitized by Google

verbe l'indication du temps (1). Les grammairiens grecs et romains ont en général suivi à cet égard la doctrine de leur maître, et parmi les modernes plusieurs ont regardé l'idée de temps, marquée par telle ou telle forme des verbes, comme constituant à elle seule leur nature et la distinguant de celle de tous les autres mots. Ainsi Jules-César Scaliger, dans son traité, *De causis linguae latinae*, cap. CX, dit : *Verbum est nota rei sub tempore*, le verbe est le signe d'une chose avec l'indication du temps. En allemand, cette Partie du discours porte même le nom de *Zeitwort* (mot de temps).

Il est bien vrai que, dans les langues les plus anciennes, à l'époque où nous connaissons leur histoire, et dans nos langues modernes, tous ces mots que nous appelons

(1) Ῥῆμα δέ ἐστι τὸ προσσημαῖνον χρόνον, οὗ μέρος οὐδὲν σημαίνει χωρίς, καὶ ἔστιν ἀεὶ τῶν καθ'ἑτέρου λεγομένων σημεῖον. Le verbe est un mot qui, outre son sens propre, renferme la notion de temps ; aucune de ses parties, prise isolément, n'a de sens ; et il signifie toujours des choses dites d'un autre. (*De l'Interprétation*, chap. III.)

Ῥῆμα δὲ φωνὴ συνθετή, σημαντικὴ μετὰ χρόνου, ἧς οὐδὲν μέρος σημαίνει καθ'αὑτό, ὥσπερ καὶ ἐπὶ τῶν ὀνομάτων. Τὸ μὲν γὰρ ἄνθρωπος ἢ λευκὸν οὐ σημαίνει τὸ πότε · τὸ δὲ βαδίζει ἢ βεβάδικε προσσημαίνει, τὸ μὲν τὸν παρόντα χρόνον, τὸ δὲ τὸν παρεληλυθότα. Le verbe est un mot composé qui, outre son sens propre, renferme la notion de temps ; aucune de ses parties n'a de sens par elle-même, ce qui s'applique également aux noms. En effet, les mots ἄνθρωπος (homme) ou λευκόν (blanc) ne désignent pas le temps (τὸ πότε) ; mais les mots βαδίζει (il marche) et βεβάδικε (il a marché) expriment, outre une certaine idée, l'un celle du temps présent, l'autre celle du temps passé. (*Poétique*, chap. XX.)

Pour l'explication complète de ces deux définitions, voyez M. Séguier, *La philosophie du langage exposée d'après Aristote*, Paris, 1838, p. 20, 86 et suiv.

Verbes ont différentes formes pour préciser l'existence du rapport entre deux idées par la circonstance du temps présent, passé ou futur ; mais cette détermiuation n'est évidemment qu'une qualité accessoire du verbe. En effet, au lieu de ces formes temporelles, on pourrait employer d'autres locutions, par exemple, *dans le temps présent, passé* ou *futur*, de manière que le verbe ne renfermerait plus l'idée partielle de temps, sans pourtant perdre par là sa nature de verbe. Il arrive même quelquefois que, tout en employant le verbe avec telle ou telle forme qui marque dans la langue le temps présent, nous faisons abstraction de cette circonstance de temps, par exemple : *j'aime* les bons livres ; — *je mange* indifféremment toute sorte de légumes, etc. En effet, dans ces phrases nous ne voulons pas plus indiquer le moment présent que le futur ou le passé. Il nous faudrait dans ce cas, pour rendre exactement notre pensée, une forme de verbe qui n'exprimât aucune circonstance de temps : et c'est, d'après M. G. de Humboldt (*Journal des savants*, 1828, p. 76), ce qui existe dans plusieurs langues de l'Amérique du Nord.

II. D'autres grammairiens ont fait consister la nature du verbe en ce qu'il exprime une idée qui représente une *action* que fait le Sujet ou qu'il subit. Cette Partie du discours porte même chez les grammairiens orientaux le nom d'*Action*, et dans plusieurs grammaires allemandes, celui de *Thaetigkeitswort* (mot d'activité).

Tout le monde convient que, dans l'analyse logique,

les mots appelés *verbes* équivalent au mot *être* suivi d'un prédicat ou attribut. Dans la plupart des verbes, ce prédicat marque en effet une action, comme dans *lire* (être lisant), *écrire*, etc. ; mais il est certain qu'il n'en est pas toujours ainsi. En effet, l'idée d'action renferme nécessairement celle de mouvement. Or, beaucoup de verbes, tels que *stare*, être debout ; *sedere*, être assis ; *quiescere*, être en repos, etc., renferment un prédicat qui ne représente qu'un état, une simple manière d'être du Sujet et exclut toute idée de mouvement. En outre, plusieurs langues ont des verbes pour exprimer les idées de couleur et équivalent à nos locutions : *être rouge, noir*, etc. Ces verbes ne rappellent évidemment aucune action. Enfin le mot que nous appelons le verbe *être*, a-t-il jamais pu être regardé comme exprimant une action ? Aussi plusieurs de ces mêmes grammairiens lui donnent un autre nom, celui de *Copule*. Mais il ne suffit pas de lui donner un nom particulier, il faut avant tout examiner sa nature, et alors on trouve que c'est le *verbe par excellence*, qui prononce réellement nos jugements et qui suffirait à lui seul pour les exprimer tous ; tandis que tous les autres mots, appelés verbes, ne diffèrent des adjectifs et ne sont verbes que parce qu'ils renferment l'idée d'*existence* marquée par le verbe *être*.

III. La définition du verbe donnée par l'auteur de la *Grammaire générale* de Port-Royal : « *le verbe est un mot qui signifie l'affirmation*, » ne se justifie pas mieux que les deux précédentes.

Digitized by Google

L'affirmation est évidemment l'opposé de la négation : la première consiste à exprimer entre deux idées, le sujet et le prédicat, un rapport de concordance ; et la seconde, un rapport de discordance : le papier *est* blanc ; — le papier *n'est pas* noir. Ce sont deux tournures ou deux formes que reçoivent nos connaissances ou nos jugements par la diversité du rapport que nous concevons entre deux termes : l'une de ces formes, l'affirmation, n'est pas plus essentielle au jugement que l'autre, la négation ; car la nature du jugement consiste dans la perception d'un rapport quelconque, soit de concordance, soit de discordance entre deux idées. Si l'on fait consister la nature du verbe dans l'affirmation, il est clair, d'après ce qui précède, qu'il n'y aura plus de verbe dans une proposition négative, ou bien, qu'il y aura une affirmation exprimée par le verbe et une négation exprimée par la particule négative, ce qui fera qu'il n'y aura rien du tout, l'une détruisant l'autre. De plus, il y a des langues où les verbes ont deux formes, l'une pour affirmer et l'autre pour nier ; le même mot ne resterait donc plus verbe dans sa forme négative.

Si l'on soutenait que, dans les propositions négatives, on affirme la négation, je répondrai qu'il y a là une confusion d'idées et de mots : dans la même proposition, on n'affirme jamais une négation et on ne nie jamais une affirmation ; mais on *énonce*, soit une affirmation, soit une négation ; et c'est cette *énonciation d'un rapport quelconque* (*ἀπόφανσις*), qui constitue la nature du verbe. Tel est

aussi l'exact sens de la première définition d'Aristote, où il dit que le verbe signifie *toujours* (*ἀεί*) des choses *dites* (*λεγομένων*) d'un autre (soit affirmativement, soit négativement).

La définition de Port-Royal est conséquemment trop étroite; et on doit définir le verbe un mot qui exprime l'*existence* d'un rapport quelconque entre deux idées : rapport de concordance, de discordance ou tout autre mieux précisé, cela ne change rien à son existence ni à la nature du verbe. Dans les propositions négatives, le rapport de discordance est exprimé par la particule négative, et, dans les propositions affirmatives, le rapport de concordance n'est pas exprimé par un mot séparé, mais il est suffisamment indiqué par l'union des mots entre eux et par l'absence de toute négation. Le rapport de concordance pourrait être marqué, s'il était nécessaire, par un mot placé à côté du verbe, par exemple, *vai*, *revera*, *réellement*, etc. La définition de Port-Royal serait bonne, si l'homme pensait et s'exprimait toujours affirmativement.

§ 77.

L'idée qui représente l'existence d'un rapport quelconque entre dans tous nos jugements; on est donc porté à croire qu'il a dû se former, dès l'origine du langage, un mot particulièrement destiné à servir de signe à cette idée, enfin un mot équivalent à notre verbe *être*. Quelque fondée que

paraisse cette supposition, plusieurs faits que nous observons dans les plus anciennes langues, nous autorisent pourtant à croire qu'il ne s'est formé de mot marquant l'idée de la simple existence, que dans le cours des siècles et après un assez grand développement des facultés intellectuelles. Cette opinion acquiert un certain degré de vraisemblance, quand on songe que l'idée d'existence ne représente pas un objet matériel et sensible, mais qu'elle est, au contraire, de toutes les idées la plus abstraite. D'autre part, le besoin d'un mot uniquement destiné à exprimer l'idée d'existence se faisait moins sentir que celui de tout autre; car de même que l'homme attribue nécessairement l'existence à tout objet qu'il aperçoit, de même la seule énonciation d'un mot pouvait indiquer suffisamment qu'on regardait comme existant l'objet désigné par ce mot. C'est ainsi que nous nous faisons comprendre, en prononçant les mots : *un incendie! un loup! des voleurs!* pour avertir qu'*il y a* un incendie, un loup, etc. Nous concevons aussi que, dans l'expression de tout jugement, on pouvait très-bien suppléer à l'absence du verbe *être* par l'accentuation ou par la disposition des mots, sans rien faire perdre à la pensée de sa clarté. La suppression du verbe *être* dans bien des constructions est encore aujourd'hui commune à plusieurs langues anciennes; et même dans nos langues modernes, les enfants et les étrangers ne disent-ils pas : *mon frère... petit, moi... plus grand que lui*, etc. ?

S'il en est ainsi, dira-t-on, les langues de cette espèce n'avaient donc pas de verbe. En effet notre verbe *être* leur était inconnu ; et les autres mots n'avaient probablement aucune forme destinée à rendre l'idée d'existence, que l'homme n'éprouvait nul besoin d'exprimer. Comment donc se sont formés les verbes?

Je répondrai d'abord nettement : non, d'après l'analyse grammaticale, il n'y avait pas de verbe dans une pareille langue. Voici ce que dit à ce sujet M. Degérando, dont je partage entièrement l'opinion : « Dans la première enfance du langage, les mots eux-mêmes ne durent point encore être revêtus de ces formes qui servent à nous annoncer les fonctions qu'ils remplissent dans le discours, et les rapports réciproques selon lesquels s'ordonnent les idées que nous associons. Il n'y eut alors ni déclinaisons, ni conjugaisons; les mots demeuraient dans leur état absolu. Un sauvage dit : *moi aller*, pour *je vais*, ou *j'ai été*. La raison en est sensible ; l'emploi de ces formes suppose des comparaisons, des analyses qu'on n'avait point faites encore. Le discours n'était qu'une ébauche, parce que la réflexion n'était qu'un aperçu (1). »

Quant à la question de l'origine du verbe, rappelons-nous ce qui a été dit aux §§ 26, 27, 36, 42, à savoir que l'homme a naturellement commencé à former des idées qui représentaient, soit les qualités qu'il observait dans les

(1) *Des signes et de l'art de penser considérés dans leurs rapports mutuels*, tome II, p. 415 (Paris, 1800).

substances, soit les substances qu'il distinguait au moyen de ces qualités, en sorte que les premiers mots étaient des Noms adjectifs ou substantifs. J'ai également fait remarquer qu'au nombre des mots qui se sont formés dès l'origine du langage, il faut mettre les pronoms personnels, surtout ceux de la première et de la seconde personne. C'est du moins ce qui résulte de plusieurs faits que nous observons dans les langues les plus anciennes et dans celles de quelques peuplades de l'Amérique du Nord (§ 74).

Cela posé, il nous sera facile de comprendre l'origine des mots que nous appelons Verbes. Supposons une peuplade qui soit en possession de quelques pronoms, tels que *moi, toi, nous, vous*, et d'un certain nombre d'autres mots exprimant, soit des êtres, tels que *femme, enfant, maison, arbre*, etc., soit des qualités, telles que *courir, marcher, manger, boire*, etc.; chacun y parlera bien souvent de lui-même et de celui à qui il adressera la parole; les mots *moi, toi, nous, vous*, seront souvent employés soit avant soit après les mots signifiant une qualité; par exemple il dira : *courir moi, courir toi, manger moi, manger toi*, pour *je cours, je mange*, etc. Cette manière de s'exprimer aura surtout lieu lorsqu'il s'agira des qualités qui, par leur nature, se rapportent particulièrement à l'homme lui-même. Insensiblement et par le fréquent usage, ces pronoms viendront s'attacher au mot qu'ils accompagnent et ne formeront plus avec lui qu'un seul, par exemple : *Cours-moi, cours-toi, cours-nous, cours-vous*, pour *je cours*,

tu cours, nous courons, vous courez, etc.; de plus la forme des mots *moi, toi, nous, vous*, dans cette composition, sera tellement altérée par la prononciation, qu'on ne reconnaîtra plus leur origine, et ils finiront par être regardés comme de simples syllabes qu'on ajoute à telle ou telle racine.

Après ce premier travail de formation, n'importe le temps qu'il aura duré, vienne l'écriture phonétique, et après elle les grammairiens et les logiciens, qui s'occuperont de l'analyse du langage. Parmi les mots, ils en distingueront d'abord un grand nombre qui désignent des substances, comme *femme, maison, arbre*, etc.; d'autres qui désignent des qualités, comme *rouge, blanc, grand, petit*, etc.; ils appelleront les uns et les autres Noms substantifs ou adjectifs. Mais que feront-ils de ces mots *coursmoi, courstoi, coursnous, coursvous, mangemoi, mangetoi*, etc., qui signifient : je *suis* courant, tu *es* courant, je *suis* mangeant, etc. ? Les rangeront-ils également parmi les Noms ? Cela n'est pas possible. Il est bien vrai que ces mots rappellent aussi une substance (*moi, toi*, etc.) et une qualité (*courant, mangeant*) et que par là ils ressemblent aux autres Noms ; mais ils s'en distinguent essentiellement en ce qu'ils expriment aussi l'*existence d'un rapport* entre deux idées, une substance et une qualité. On en fera donc une classe à part, peu importe sous quelle dénomination.

Cette origine des verbes, si douteuse qu'elle puisse être, nous est indiquée par les langues les plus anciennes, sémi-

tiques et indo-européennes, ainsi que par le grec et le latin, où il est encore facile de distinguer les deux éléments phonétiques dont les verbes sont composés, l'un, signe d'une qualité et l'autre, pronom personnel (*am-o*, *am-as*, aimant-moi, aimant-toi, etc.). Cette théorie nous aide aussi à comprendre pourquoi les racines de nos verbes signifient des qualités plutôt que des substances, et pourquoi, en général, il s'est formé des verbes pour marquer des qualités, soit des manières d'être, soit des actions qui se rapportent par leur nature à l'homme lui-même, plutôt que toutes les qualités indistinctement, dont plusieurs sont rarement appliquées à la personne qui parle ou à celle à qui l'on parle, et le plus souvent énoncées au sujet d'une substance de la nature extérieure, comme les qualités qui marquent les couleurs, les formes, etc.

Les mots qui expriment aujourd'hui l'idée d'existence dans les diverses langues et équivalent à notre verbe *être*, signifiaient probablement, à leur origine, des idées d'objets plus sensibles, par exemple, *souffler*, *respirer*, *marcher*, *être debout*, *faire*, etc.; mais la haute antiquité de leur origine et les altérations qu'ils ont subies, ne permettent plus de faire que des conjectures sur leur sens primitif (1).

(1) *Voy.* M. Ernest Renan, *De l'origine du langage*, p. 128.

§ 78.

L'idée de l'existence d'un rapport entre le Sujet et le Prédicat n'est guère susceptible d'être modifiée que par quelque circonstance, relative au temps, ou à la manière dont le rapport se présente à la conscience de celui qui parle. Ces circonstances ne changent rien à l'idée fondamentale exprimée par le verbe *être;* elles sont rendues dans les langues en général par une forme (Temps et Modes) de ce même verbe, ou par quelque mot séparé. Il s'ensuit que le verbe substantif *être* (§ 40) ne peut donner lieu à aucune subdivision, et qu'il est seul de son espèce.

Quant à la classification des verbes attributifs, elle doit être évidemment fondée sur l'Attribut qu'ils renferment ; seulement, pour éviter toute confusion, il faut avant tout bien distinguer entre la forme d'un verbe et sa valeur.

Il me semble que l'attribut se présente à notre esprit :

1° Comme un pur état, une simple manière d'être (*status*, *habitus*, *ἰδιοπάθεια*) du sujet, par exemple : *stare*, être debout; *sedere*, être assis; *quiescere*, être en repos ; *mourir*, *tomber*, etc. Ces verbes sont appelés *neutres*, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni actifs ni passifs. Ainsi, *tomber* est un verbe neutre, parce que la qualité que nous remarquons dans l'objet qui *est tombant*, nous apparaît comme une simple manière d'être de cet objet, comme un simple changement de place, que l'objet subit d'un moment à l'autre.

2° Comme un état du sujet, une manière d'être qui produit réellement ou est du moins propre à produire quelque *effet* sur un objet, par exemple : *battre, rompre, aimer, haïr*, etc. Ces verbes se nomment *actifs*, parce que le sujet auquel ils se rapportent exerce une certaine action sur un objet étranger.

Pour que l'état d'un sujet quelconque se présente à nous comme *actif*, il doit nécessairement renfermer l'idée de mouvement ; cela ne suffit même pas ; il faut encore qu'en vertu du mouvement il se présente comme produisant ou du moins comme étant propre à produire un effet sur un objet. Ainsi, *courir, venir, marcher, tomber*, etc., ne sont pas des verbes *actifs ;* car les qualités qu'ils renferment ne représentent pas l'être qui est *courant*, qui est *venant* comme produisant un effet sur un autre : elles nous le montrent simplement dans l'état de mouvement (1).

3° Comme un état du sujet, une manière d'être qui est l'effet de l'action de quelque autre agent sur lui, par exemple : *verberari*, être battu ; *puniri*, être puni, etc. Ces verbes s'appellent *passifs*. Pour que le verbe soit réellement passif, il faut que l'attribut se présente comme *l'effet*, le produit d'une cause quelconque. Ainsi, *morior*, mourir, n'est pas un verbe *passif*, car la qualité ou l'attri-

(1) On dit, il est vrai, l'*action* de marcher, de venir, de courir, etc.; mais, dans ce cas, le mot *action* est pris dans un autre sens et n'indique nullement que le sujet qui marche, qui vient, qui court agisse sur un objet étranger.

but *mourant* se présente à l'esprit comme un simple changement d'état, et non pas comme un effet de quelque agent (1).

S'agit-il de décider à laquelle de ces trois classes appartient le verbe d'une phrase donnée, rappelons-nous que les mots sont les signes des idées telles que nous nous les représentons ; or, il se peut que l'attribut renfermé dans le verbe nous apparaisse, tantôt comme un simple état, tantôt comme une action, sans aucun changement dans son élément matériel ; ainsi le même verbe sera tantôt *neutre*, tantôt *actif*, par exemple : *Habiter* dans un palais, et *habiter* un palais. — Je *veille* depuis hier matin, et je *veille* ce jeune homme. — Cette porte *ouvre* sur le jardin, et *ouvrir* la porte du jardin. — Le cours *commence*, et *commencer* le cours, etc. J'applique la même observation aux expressions latines : *pugnare pugnam, vivere vitam, servire servitutem,*

(1) La propriété qu'a un verbe d'être actif, passif ou neutre, s'appelle en grec διάθεσις (τῆς ψυχῆς), état, affection (de l'âme), et en latin *genus*. Les mêmes dénominations s'appliquent dans ces deux langues aux formes que reçoivent généralement les verbes pour marquer l'un ou l'autre de ces sens, et que nous appelons les *Voix* du verbe.

Les Stoïciens appelaient le verbe *actif* κατηγόρημα ὀρθόν (*verbum rectum*, droit) ; le *passif*, ὕπτιον (*supinum*, couché sur le dos), et le verbe *neutre*, οὐδέτερον (*neutrum*, aucun des deux). Ces dénominations sont prises, à ce qu'il paraît, des attitudes diverses des athlètes lorsqu'ils portent ou reçoivent des coups. Voyez Diogène de Laërte, VII, 64 ; — R. Schmidt, *Stoïcorum grammatica*, Halis, 1839, p. 63 ; — L. Lersch, *Spruchphilosophie*, etc., tome II, p. 197.

Remarquons le sens du mot *supinum*, ὕπτιον, parce qu'il nous servira plus tard à expliquer la forme des verbes latins désignée par ce terme.

etc. Ces verbes, quoique communément neutres, sont ici actifs ou du moins employés comme tels, probablement parce que le peuple a regardé le combat, la vie, la servitude comme l'effet de l'attribut qu'ils renferment.

L'attribut des verbes actifs et passifs marque par sa nature une qualité avec relation à une autre idée qui la détermine; cette idée qui complète le sens de l'attribut, s'appelle *complément;* par exemple, quand on dit : le père aime (est aimant) le fils, le mot *aimant* n'exprime pas une simple qualité, comme *noir*, *blanc*, mais aussi une relation dont elle est elle-même le terme antécédent, et le mot *fils*, le conséquent ; et le sens reste incomplet tant que cette seconde idée n'est pas exprimée. La même analyse s'applique au passif. Mais l'attribut des verbes neutres exprime une qualité tantôt avec relation à une autre idée, par exemple : *aller*, *appartenir*, *ressembler*, *nocere alicui* (1), *favere alicui*, etc.; tantôt une qualité sans relation à aucune autre idée, par exemple : *marcher*, *courir*, *tomber*, *dormir*, *mourir*, etc. C'est sous ce point de vue qu'on peut aussi diviser les verbes attributifs en *relatifs* et *absolus*. Les verbes relatifs sont ceux qui, pour la plénitude du sens, exigent un complément. Les verbes absolus sont ceux qui renferment en eux-mêmes un sens complet. Un grand nombre de verbes peuvent être employés tantôt

(1) Les verbes *nocere* et *nuire* ne sont pas actifs, parce que le Sujet dont ils sont l'attribut n'est pas représenté comme agissant sur autrui, mais comme étant dans tel ou tel état à l'égard d'autrui.

Digitized by Google

d'une manière relative, et tantôt d'une manière absolue (1).

Quant aux verbes *pronominaux*, soit réfléchis soit réciproques, *auxiliaires* et *impersonnels*, leur nature est suffisamment expliquée dans toutes les grammaires particulières ; il serait superflu de nous y arrêter ici. Seulement, au sujet des verbes impersonnels, tels que *pluit*, il pleut ; *tonat*, il tonne, etc., remarquons que ce serait une erreur de croire que ces verbes n'ont pas de sujet, car il serait absurde de supposer une proposition qui exprimât un attribut sans relation à aucun sujet. Mais la plupart des verbes que l'on emploie de cette façon expriment des effets dont les causes ne sont point connues, au moins du commun des hommes. C'est pour cela que leur sujet n'est énoncé que d'une manière vague, indéterminée, par le pronom de la troisième personne (*il*, en allemand *es*) renfermé dans la forme même du verbe et qui peut indiquer un sujet quelconque. Pour le même motif, dans les langues modernes où cette forme de la troisième personne du verbe ne rappelle plus le même pronom, nous ajoutons ce dernier et nous disons : *il pleut*, *il tonne*, etc., ce qui revient à dire : *quelque chose*, *un objet quelconque* est pleuvant, tonnant, etc. Dans plusieurs langues, le même tour de phrase s'emploie avec des verbes qui ont pourtant les trois personnes, comme quand nous disons : *il s'est* passé bien

(1) Dans la troisième Partie, consacrée à la Syntaxe, j'entrerai dans quelques détails sur la signification des compléments.

des choses depuis que nous ne nous sommes vus ; dans ce cas, on a sans doute pour but de mettre en relief une idée de la phrase et je pense que c'est ici le verbe. Dans l'analyse grammaticale, il faut regarder le mot *il* comme le sujet du verbe et les mots *bien des choses* comme une *apposition* expliquant l'idée vaguement exprimée par ce pronom.

L'emploi des verbes neutres à la troisième personne du passif, tels que *statur*, on est debout ; *itur*, on va ; *curritur*, on court ; *ventum est*, on est venu, etc., a beaucoup embarrassé les grammairiens. Si l'on voulait absolument trouver à ces expressions un sens passif, il serait en effet bien difficile de comprendre comment et pour quel motif les Romains pouvaient se représenter l'attribut renfermé dans ces verbes comme un véritable effet. Il n'y a, je pense, de passif dans ces expressions que la forme, et leur origine s'explique assez bien par le principe de l'analogie. Dans la bouche du peuple la même forme, le même mot reçoivent insensiblement plusieurs significations à cause de leur ressemblance : supposons la forme des verbes actifs à la troisième personne du passif généralement employée dans une langue pour représenter l'attribut comme un effet, de manière que *videtur*, *dicitur*, etc., signifient *il est vu*, *il est dit*, ou *il se voit*, *il se dit*, ou *on voit*, *on dit*, etc.; pourquoi dès lors les mêmes expressions ne s'emploieraient-elles pas pour signifier que l'action de voir, de dire *a lieu*, *existe*, le sens étant absolument le même? Par

leur usage fréquent dans ce dernier sens, il arrivera que le peuple attachera à la terminaison *tur* le sens d'*avoir lieu*, d'*exister*, et il ajoutera cette même terminaison à la racine des verbes neutres pour indiquer que l'état exprimé par ces verbes *existe*, *a lieu*. Ainsi ces verbes *statur*, *quiescitur*, etc., malgré leur forme passive, restent de véritables verbes neutres, parce qu'ils signifient : *l'état d'être debout*, *en repos*, etc., *a lieu* ou *existe*.

§ 79.

La division des verbes en neutres, actifs et passifs, se fonde sur les variétés du sens de l'attribut qu'ils renferment : ces variétés sont exprimées par des formes particulières. En français, elles se nomment *Voix ;* en grec, comme je l'ai déjà dit, *διαθέσεις*, et en latin *genera*.

Toutes les langues pourraient avoir trois Voix exclusivement affectées, l'une aux verbes neutres, l'autre aux verbes actifs et la troisième aux verbes passifs ; mais, à cet égard, il n'y a pas de règle générale. Le latin n'a que deux Voix, l'une *active* et l'autre *passive*. La langue grecque a une troisième Voix qui est particulièrement affectée aux verbes réfléchis et s'appelle Voix *moyenne* (1).

(1) Plusieurs grammairiens croient que la Voix moyenne λύομαι (je me délie), λούομαι (je me lave), etc., se compose du verbe à la Voix active et du pronom personnel μί ou μοί, et qu'employée insensiblement dans un sens passif, elle a donné naissance à la Voix passive. Ils disent que la Voix passive en latin se compose de la Voix active

Dans les langues anciennes, la Voix n'est pas toujours en harmonie avec le sens ou la valeur du verbe. Ainsi, les verbes *consolor* (*je console*), *fateor* (*j'avoue*), *hortor* (*j'exhorte*), etc., ont sans doute en latin un sens actif, et *veneo* (*je suis vendu*), *vapulo* (*je suis battu*), y sont passifs pour le sens ; la Voix pourtant des trois premiers, appelés aussi *déponents*, est passive et celle des deux derniers est active.

Pour expliquer ce désaccord entre la Voix et la signification d'un même verbe, nous devons nécessairement admettre que le sens du verbe n'est plus exactement celui qui avait fait donner à la racine telle ou telle forme, mais qu'il a insensiblement changé. Dans le principe, les trois premiers des verbes que je viens de citer avaient probablement un sens réfléchi ou passif, et les deux autres un sens neutre (*veneo* pour *venum eo*, je vais au marché, et *vapulo*, dérivé de *ἀπολλύω* ?, *pereo*). Sans doute, ils exprimaient

et de la terminaison *er*, qui a le sens de *esse* et se trouve encore dans *eram*, *ero*, en sorte que *amer* serait pour *amo-er*; *amari*, *legi*, *dici*, pour *amari-er*, *legi-er*, *dici-er*, etc. Sans vouloir nier cette origine de la Voix passive dans ces deux langues, je dirai pourtant qu'en général dans le langage les formes des mots ont subi tant de changements que nous ne pouvons plus faire sur leur origine que des conjectures ; souvent même nous sommes là-dessus dans une complète ignorance. Je ne citerai qu'un seul exemple, qui se rapporte à notre sujet : dans les langues sémitiques le passif se forme de l'actif par un léger changement des voyelles, comme si, au lieu de *amat*, on disait *emit* ; quelle est l'origine de ce changement ? pourquoi, par un procédé semblable, le passif grec ne serait-il pas formé de l'actif, dont la plus ancienne forme nous est conservée dans les verbes en *μι* ?

la même idée pour le fond, mais présentée différemment, d'après le procédé que nous suivons encore aujourd'hui en traduisant les mots *vescor* par *manger* et *se nourrir* (*pascor*); *utor* par *employer* et *se servir; miror* par *admirer* et *s'étonner; favere* par *être favorable* et *favoriser*, etc.

On a comparé avec beaucoup de justesse les mots aux pièces de monnaie, qui conservent souvent la même forme et changent de valeur, ou *vice-versâ*. Nous disons aujourd'hui : voilà un homme qui a amassé beaucoup d'argent ; peut-être qu'un jour on supprimera les mots *beaucoup d'argent*, en disant plus brièvement : voilà un homme qui a amassé, et cela signifiera qu'*il est devenu riche*. Le mot *amasser* serait dans ce cas un verbe neutre. C'est bien ainsi, je pense, que le verbe *contribuer* a perdu sa valeur active.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII.

DES TEMPS. — DE LA VALEUR DES TEMPS EN GÉNÉRAL ET DE CHAQUE TEMPS EN PARTICULIER.

§ 80.

L'homme est naturellement porté à acquérir des connaissances claires et distinctes ; et, dans ce but, il cherche toujours à préciser ses idées générales au moyen de telle ou telle qualité, soit absolue, soit relative. Ainsi, nous ne nous contentons pas de savoir qu'il existe entre deux idées que nous comparons tel ou tel rapport, mais nous cherchons à mieux en déterminer l'existence par la circonstance de temps, à le représenter non plus d'une manière vague et générale, mais comme présent, passé ou futur. Comme c'est le verbe qui exprime l'existence de ce rapport, il est arrivé que, par l'usage, ce mot a reçu différentes formes pour marquer les différentes circonstances de

temps, et ce sont ces formes elles-mêmes qu'on appelle les *Temps* du verbe (1).

Pour préciser l'existence du rapport entre deux idées, l'homme n'a pas saisi seulement la circonstance de temps, mais aussi la manière dont cette existence se présente à son esprit, soit comme *réelle*, soit comme *possible*, *douteuse*, *incertaine*, soit comme *nécessaire par suite de sa volonté*. C'est également le verbe qui, dans la plupart des langues, a reçu par l'usage différentes formes, pour marquer les diverses manières dont l'existence du rapport entre deux idées se présente à l'esprit de celui qui parle ; ces formes s'appellent les *Modes* du verbe. Nous voyons par là que les Temps n'ont absolument rien de commun avec les Modes.

Quand on compare plusieurs langues, on remarque à la première vue que rien n'y est plus varié que le nombre des Temps : en hébreu, les verbes n'ont que deux Temps ; en sanscrit, ils en ont six ; en latin, ils en ont moins qu'en grec ; en français, plus qu'en allemand ; et ainsi des autres langues.

Pour nous faire une idée claire de la valeur des Temps dans le langage en général et dans chaque langue en particulier, nous devons chercher d'abord à déterminer les circonstances de temps que l'homme est naturellement

(1) Pour éviter toute confusion, j'écrirai le mot *Temps*, pris dans le sens de forme temporelle, avec une lettre majuscule.

porté à saisir dans le but de préciser ses connaissances. Nous examinerons ensuite quelles sont, parmi ces circonstances, celles dont l'expression est propre à donner naissance aux formes temporelles des verbes : ainsi nous arriverons à connaître la valeur primitive de ces formes. Si nous ne procédions pas de cette façon, nous nous exposerions à prendre pour leur sens propre et primitif ce qui n'en est qu'une de leurs acceptions figurées, et à ne pas apercevoir l'analogie que celles-ci ont toujours avec le premier.

§ 81.

Dès que nous avons conscience de ce que nous faisons à chaque instant, et le souvenir de ce que nous avons fait ou vu précédemment, tous les phénomènes que nous observons soit en dehors de nous, tels que le lever et le coucher du soleil, la clarté du jour et l'obscurité de la nuit, soit au dedans de nous-mêmes, tels que la joie et la tristesse, l'espérance et la crainte, enfin tous les sentiments de notre âme se présentent à notre esprit comme une succession continuelle de changements. L'idée que nous nous formons de cette succession est exprimée par le mot *temps*. S'il n'y avait pas de changements, l'idée de temps n'existerait pas, parce qu'il n'y aurait pas de succession (1).

(1) Sine varietate motionum non sunt tempora, dit S. Augustin,

Une fois en possession de l'idée de temps, notre désir d'avoir des connaissances claires et distinctes nous porte à assigner à chaque être, à chaque fait la place qu'il occupe dans le temps. Or ils n'ont en eux aucune qualité absolue, aucun trait qui marque leur place dans le temps ; c'est donc l'homme seul qui doit la déterminer. Nous n'avons qu'un moyen d'y arriver : c'est de prendre pour point fixe ou de départ le fait le plus propre à remplir cette fonction, et d'y rapporter par la comparaison tous les autres qu'il s'agit de classer. En effet, dans la durée comme dans l'espace, on ne peut déterminer un point que par ses relations avec un point connu.

Or, comparés relativement au temps, deux faits donnés occupent, ou la même place, ou deux places différentes : dans le premier cas, ils sont *en rapport de simultanéité*, c'est-à-dire chacun d'eux est *présent* relativement à l'autre ; dans le second cas, celui qui précède est *en rapport d'antériorité* avec celui qui suit, c'est-à-dire *passé* relativement à celui-ci ; et le second est *en rapport de postériorité* avec celui qui précède, ou *futur* à l'égard du premier. Un quatrième rapport aussi général sous le même point de vue est impossible.

Confess., XII, 11. Lucrèce (I, 460) a exprimé, ce me semble, la même pensée dans les vers suivants :

> Tempus item per se non est, sed rebus ab ipsis
> Consequitur sensus, transactum quid sit in ævo,
> Tum quæ res instet, quid porro deinde sequatur.

Par là nous voyons :

1° Que les mots *présent, passé* et *futur*, n'ont pas de sens absolu, mais marquent seulement qu'un fait a lieu *en même temps, avant* ou *après* un autre qu'on a pris pour point de comparaison.

2° Que les circonstances de temps les plus générales que l'homme éprouve le besoin d'exprimer sont les rapports de *simultanéité*, d'*antériorité* ou de *postériorité* de tel fait avec un autre auquel il le compare. Je dis à dessein les circonstances *les plus générales*, car nous éprouvons assez souvent le besoin de mieux préciser ces mêmes circonstances, en indiquant qu'un fait a eu lieu *longtemps* avant ou qu'il doit arriver *peu de temps* après un autre ; mais ce sont des circonstances moins générales, qui se présentent plus rarement dans le discours, et dont l'expression, pour ce motif même, est moins propre à donner au verbe une nouvelle forme. En effet, il est bien certain que les différentes formes que prennent tant les noms que les verbes pour ajouter à l'idée principale telle ou telle idée accessoire, doivent leur origine à l'expression fréquente de cette dernière, qui se présentait souvent dans la vie commune, et qui d'ailleurs était facile à saisir.

Ces deux points admis, s'il s'agit de fixer la valeur primitive et le sens propre des Temps dans les langues en général, la question se réduit à savoir quel est le fait que tout homme qui parle, prend naturellement pour point de départ et auquel il rattache les autres dans l'ordre du temps.

La solution se présente d'elle-même. Tout homme parle pour se faire comprendre ; il est donc naturel qu'il prenne dans le langage pour point de comparaison un acte, un fait, une époque, ou une période dont la place dans le temps soit connue et de celui qui parle et de celui qui écoute : autrement le langage serait inintelligible. Quel est ce fait ? C'est évidemment l'*acte même de la parole*, car rien n'est mieux connu de l'un et de l'autre quant au temps. Tous deux ont conscience de ce qu'ils font et de ce qu'ils éprouvent : l'un sait qu'il parle, l'autre qu'il entend ; tous deux savent aussi que l'action de parler et celle d'entendre ont lieu dans le même instant.

§ 82.

Comparée, quant au temps, à l'acte de la parole, toute action lui sera nécessairement *simultanée, antérieure,* ou *postérieure,* c'est-à-dire que, relativement à cet acte, elle sera *présente, passée* ou *future.*

Comme nous sommes tous portés instinctivement à prendre cet acte même de la parole pour terme de comparaison, il n'est pas étonnant que dans toute langue, quelque simple qu'elle soit, il se trouve une forme ou du moins une construction particulière pour marquer chacun de ces trois rapports. Ainsi, en français et dans une foule de langues, ces trois rapports sont exprimés par les Temps suivants et par leurs équivalents dans d'autres langues :

1° Le rapport de simultanéité, par le Présent : *j'écris, scribo, γράφω*, etc.

2° Le rapport d'antériorité, par le Prétérit indéfini : *j'ai écrit, scripsi, γέγραφα*, etc.

3° Le rapport de postériorité, par le Futur simple : *j'écrirai, scribam, γράψω*, etc.

En d'autres termes :

1° Le Présent (*j'écris*) marque tout simplement que l'action a lieu *en même temps* que l'acte de la parole. Ainsi, quelqu'un entre chez moi et me dit : que faites-vous ? je lui réponds : *j'écris* une lettre. Je n'ai pas besoin d'y ajouter : *dans le moment où je vous parle*, la forme seule du verbe *j'écris* marque cette circonstance de temps.

2° Le Prétérit indéfini (*j'ai écrit*) marque uniquement que le fait a eu lieu dans un temps quelconque *avant* l'acte de la parole : — Vous avez mauvaise mine ; qu'avez-vous ? — *J'ai été* malade. En employant ce Temps, je fais connaître tout simplement que ma maladie est antérieure au moment où je réponds. Les mots *j'ai été malade* ne marquent pas par eux-mêmes que je ne le suis plus ; car je puis très-bien dire : j'ai été malade et je le suis encore ; pourtant ils indiquent d'une manière accessoire que je ne crois plus l'être ; sans cela je dirais : *je suis* malade.

Remarquons aussi qu'en disant : *j'ai écrit* l'année dernière ce cours de grammaire, le point de comparaison n'est

pas *l'année dernière*, mais le moment où je parle : les mots *l'année dernière* sont ajoutés pour mieux préciser l'idée d'antériorité.

Le nom de Prétérit indéfini est assez bien choisi : ce Temps marque uniquement qu'une action a eu lieu avant le moment de la parole, sans aucune détermination plus précise.

3° Le Futur simple (*j'écrirai*) marque que l'action aura lieu dans un temps quelconque après l'instant de la parole. Ainsi, dans cette phrase : *je partirai* demain, le Futur fait connaître que mon départ aura lieu après le moment où je parle, et le mot *demain* y est ajouté pour mieux préciser l'idée de postériorité.

Les trois temps dont je viens de parler, peuvent être appelés *Temps principaux*, parce qu'ils se sont sans doute formés avant tous les autres, auxquels ils ont donné naissance et qu'on appelle pour ce motif *Temps secondaires*.

§ 83.

Si nous ne pouvions prendre pour point de comparaison aucun autre fait que l'acte de la parole, il est probable que les langues n'auraient que les trois Temps principaux dont il a été question jusqu'ici ; mais l'homme ne se borne pas à savoir et à indiquer vaguement qu'une action a eu lieu dans le passé ou qu'elle aura lieu dans l'avenir : le

développement de ses facultés lui fait éprouver le besoin de mieux préciser les circonstances de temps, et, dans ce but, il prend pour point de comparaison, non plus l'acte de la parole, mais un autre fait, dont la place dans le temps est toutefois supposée connue de celui qui écoute.

Ce fait est nécessairement *passé* ou *futur*. De là deux ordres de Temps secondaires.

Soit un fait dont il faut déterminer le temps par rapport à un fait passé. Relativement à celui-ci, il sera évidemment ou *simultané*, ou *antérieur*, ou *postérieur*, c'est-à-dire présent, passé ou futur. En français, en latin, en grec et dans d'autres langues qui ont un certain nombre de Temps, ces trois rapports sont exprimés, comme suit :

1° Le rapport de simultanéité d'une action avec une autre action passée, par l'Imparfait : *j'écrivais*, *scribebam*, *ἔγραφον*, etc. ; par exemple: A l'arrivée du messager, *j'écrivais* une lettre, cela signifie que j'étais occupé à écrire une lettre lorsque le messager arriva, c'est-à-dire que mon action d'écrire a eu lieu *en même temps* que l'arrivée du messager.

2° Le rapport d'antériorité d'une action avec une autre action passée, par le Plus-que-parfait : *j'avais écrit*, *scripseram*, *ἐγεγράφειν*, etc. ; par exemple : A l'arrivée du messager, *j'avais écrit* une lettre, cela signifie que l'action d'écrire la lettre a eu lieu *avant* l'arrivée du messager.

3° Le rapport de postériorité d'une action avec une autre action passée est exprimé en français par le Prétérit défini, *j'écrivis;* en latin, où il n'a pas de forme particulière, par le Parfait, *scripsi;* et en grec, par l'Aoriste, ἔγραψα; par exemple : A l'arrivée du messager, *j'écrivis* une lettre, c'est-à-dire l'action d'écrire a eu lieu *après* l'arrivée du messager.

Il est presque superflu de faire remarquer que, dans ces trois exemples, l'arrivée du messager est supposée connue et sert ainsi de terme de comparaison.

Les rapports exprimés par ces trois Temps secondaires exigent, pour être saisis et mis en usage, un assez grand développement des facultés intellectuelles, et sont conséquemment moins propres à donner naissance à une forme particulière du verbe. Aussi n'ont-ils pas chacun une forme propre dans toutes les langues : beaucoup d'entre elles y suppléent souvent, soit par la manière de prononcer le verbe, soit par la disposition des mots de la phrase. Ainsi, sans parler d'autres langues, le latin n'a qu'une seule forme pour exprimer notre Prétérit indéfini et le Prétérit défini ; de même l'allemand n'en a qu'une (1) pour marquer notre Imparfait et le Prétérit défini. C'est à cause de ce défaut de certaine forme dans telle ou telle langue que l'emploi des Temps offre tant de difficultés,

(1) Il me semble que, dans la langue parlée, cette forme du verbe se prononce plus rapidement, quand elle répond à notre Prétérit défini. N'en a-t-il peut-être pas été de même en latin pour le Parfait ?

quand il s'agit d'exprimer dans deux langues qui n'ont pas le même nombre do formes, la même circonstance do temps avec la même précision. Les Anglais, les Allemands, les Flamands, etc., confondent presque toujours l'emploi des Temps en français.

§ 84.

Quant aux actions futures dont nous voulons mieux déterminer le temps, le procédé est le même, avec cette différence que nous prenons ici pour point de comparaison un fait, un événement futur : nous y rapportons l'action dont il s'agit de fixer le temps, et nous découvrons que celle-ci est, relativement au terme de comparaison, *simultanée*, *antérieure* ou *postérieure*, c'est-à-dire présente, passée ou future.

Chaque langue, outre le Futur simple, pourrait donc avoir trois autres formes de Futur, destinées à exprimer chacun de ces trois rapports ou chacune de ces trois circonstances de temps ; l'expression de la pensée y gagnerait évidemment en précision. Mais, soit que l'homme parle moins souvent des choses à venir que des choses passées, soit qu'il les connaisse moins bien, ou qu'il attache moins d'intérêt à les fixer avec précision, il est arrivé que les langues, même celles qui ont le plus de formes temporelles, n'ont pourtant en général de Temps particulier que pour exprimer le second de ces trois rapports, celui

d'*antériorité*. Ce Temps, *j'aurai écrit, scripsero*, et en grec au passif, *γεγράψομαι*, s'appelle *Futur passé* ou *antérieur* : il marque qu'une action future aura lieu *avant* une autre également future, prise pour terme de comparaison. Quant au rapport de *simultanéité* et de *postériorité* entre deux actions futures, c'est le Futur simple qui sert à les exprimer. La forme du verbe les représente donc simplement comme postérieures à l'acte de la parole. Mais ce qui supplée à l'insuffisance de la forme, ce qui nous montre ces actions futures comme devant avoir lieu *en même temps* qu'une autre action future ou *après* elle, c'est l'ordre de la narration, c'est-à-dire l'ordre dans lequel les verbes sont énoncés. Ainsi, quand je dis : j'irai demain à Cologne, je visiterai la cathédrale, je verrai quelques autres monuments, je dinerai et je reviendrai ; il est évident que l'ordre de ces actions ou leur rapport de postériorité est marqué par la place des verbes plutôt que par leur forme. Aussi, lorsque la place seule des verbes ne semble pas suffire pour s'exprimer avec clarté, on y ajoute les mots *en même temps, ensuite, après cela*, ou bien on donne au discours une autre tournure, en employant la conjonction *pendant que*, le participe ou le Futur antérieur.

Les trois circonstances de temps dont il est question dans ce paragraphe, pourraient être exprimées en français et dans nos langues anciennes, comme suit :

1° Le rapport de simultanéité, par les mots : *je serai à*

écrire, scribens ero, γράφων ἔσομαι ; par exemple : A l'arrivée du messager, *je serai à écrire, à diner*, etc.

2° Lerapport d'antériorité, par les mots : *j'aurai écrit, scripsero, γεγραφὼς ἔσομαι*. Ce Temps se trouve, réellement en français, en latin et en plusieurs langues. Ainsi nous disons : A l'arrivée du messager, *j'aurai écrit*, *scripsero*, ma lettre. Le même Temps existe aussi en grec au passif, *γεγράψομαι*.

3° Le rapport de postériorité, par les mots : *je devrai écrire, je me mettrai à écrire*, *scripturus ero, γράψων ἔσομαι*, etc.

De tout ce qui vient d'être dit sur les Temps, il résulte :

1° Que ces formes des verbes marquent les circonstances de temps exprimées par les mots : *en même temps, avant* et *après*.

2° Que les circonstances de temps les plus générales que nous éprouvons le besoin d'indiquer sont au nombre de neuf, parce que nous prenons naturellement pour terme de comparaison, ou l'acte de la parole, ou un fait passé, ou un fait futur.

3° Que chaque langue pourrait avoir neuf Temps dont elle se servirait avec avantage.

§ 85.

Il se rencontre dans plusieurs langues, en français, en italien, en espagnol, en persan un Temps appelé Prétérit

antérieur (*j'eus écrit*), qui désigne une autre circonstance de temps que celles dont j'ai parlé jusqu'à présent. Il est d'autant plus nécessaire de m'occuper ici de la valeur de ce Temps, qu'aucun grammairien, que je sache, n'en a bien fait connaître ni la signification ni l'usage.

Le Prétérit défini (*j'écrivis*), comme nous le savons déjà, marque le rapport de postériorité d'une action avec un autre fait passé, ou, ce qui revient au même, il marque l'action comme appartenant à un temps futur, à une période future, relativement à un fait passé. Il est bien clair que, dans cette même période on peut prendre pour terme de comparaison un fait quelconque et y comparer l'action dont on veut fixer le temps. L'action sera alors avec le terme de comparaison en rapport de *simultanéité*, d'*antériorité* ou de *postériorité*. Ainsi, toutes les langues pourraient avoir, outre les neuf Temps mentionnés dans les §§ précédents, trois autres Temps destinés à marquer ces trois nouveaux rapports. Mais on ne connaît aucune langue qui ait reçu un si grand développement. Cela n'est pas étonnant : ces trois nouveaux rapports étant très-complexes, sont très-difficiles à saisir ; aussi employons-nous bien rarement le mot de *sur-lendemain*. A la vérité, dans un récit suivi, l'homme prend assez souvent pour terme de comparaison un fait passé, postérieur à un autre fait passé, futur relativement à celui-ci ; mais quand il s'agit d'exprimer les rapports d'une action avec ce terme de comparaison, il perd de vue la qualité de *futur* de ce

dernier, et il marque ces trois nouveaux rapports par l'Imparfait, le Plus-que-parfait et le Prétérit défini. L'ordre de la narration seul, bien plus que la forme du verbe, suffit pour faire saisir à son interlocuteur les circonstances de temps avec toute leur exactitude. En français, en italien, en espagnol et en persan, il se trouve pourtant un Temps pour marquer l'un de ces trois rapports, celui d'*antériorité*, c'est le Prétérit antérieur (*j'eus écrit*), qui exprime le rapport de postériorité d'une action avec un fait passé et à la fois le rapport d'antériorité de la même action avec un autre fait passé.

Pour montrer que l'emploi que nous faisons du Prétérit antérieur est conforme à la valeur logique que je viens de lui assigner, je prendrai pour exemple d'analyse un des premiers endroits du *Télémaque* (liv. I, alin. 26). Le fils d'Ulysse raconte à Calypso comment Mentor et lui ont échappé aux vaisseaux des Troyens, en faisant des efforts pour aborder sur la côte voisine de la Sicile ; puis il y ajoute :

« A peine *fûmes-nous arrivés* sur ce rivage, que les habitants *crurent* que nous étions ou d'autres peuples de l'île armés pour les surprendre, ou des étrangers qui venaient s'emparer de leurs terres, etc. »

Il est évident que, par ces mots *à peine fûmes-nous arrivés*, Fénélon veut marquer qu'ils sont arrivés *après* avoir fait des efforts pour aborder, et *avant* que les habitants crussent que c'étaient des étrangers ; en d'autres

termes, il représente leur arrivée comme postérieure à leurs efforts d'aborder, et antérieure à la croyance des habitants.

La même analyse s'applique à toutes les phrases où le Prétérit antérieur est à sa place. Ainsi, dans la fable de la Cigale et la Fourmi, pourquoi La Fontaine emploie-t-il le Prétérit antérieur : « Quand la bise *fut venue* » ? c'est sans aucun doute pour représenter la bise comme ayant soufflé *après* le chant et *avant* la détresse.

Nous voyons par là que la valeur du Prétérit antérieur ressemble à celle du Plus-que-parfait en ce que l'un et l'autre marquent qu'une action a eu lieu *avant* un autre fait passé, mais le Prétérit antérieur marque en outre qu'elle est arrivée après un autre fait également passé. Ainsi je dirai : j'ai été dimanche dernier à la campagne, parce que *j'avais appris* que mon père était malade ; quand *j'eus acquis* la certitude que la maladie n'était pas grave, *je revins* dans la ville. J'emploie le Plus-que-parfait pour marquer que l'action d'apprendre a eu lieu avant de me rendre à la campagne, et je me sers de préférence du Prétérit antérieur (j'eus acquis), parce qu'il indique que l'action exprimée par le verbe a eu lieu, non seulement *avant* mon retour, mais aussi *après* mon arrivée à la campagne. Remarquons, en passant, que notre Prétérit antérieur, précédé d'une Conjonction de temps, se rend en latin par le Plus-que-parfait du Subjonctif.

Comme le Temps appelé Prétérit *sur-composé* (j'ai eu

écrit) n'est plus en usage, et cela à juste raison, parce qu'il faisait double emploi avec le Plus-que-parfait, je ne m'y arrêterai pas. Je ferai seulement remarquer qu'il y aurait eu peut-être avantage à conserver ce Temps à l'Infinitif (*avoir eu écrit*) et au Participe (*ayant eu écrit*) comme formes du Plus-que-parfait.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIV.

DES SIGNIFICATIONS DIVERSES DE CHAQUE TEMPS.

§ 86.

Outre leur valeur primitive et fondamentale, telle qu'elle vient d'être exposée, les Temps, de même que tous les autres mots, ont reçu successivement des sens plus ou moins figurés. Dans les langues qui ont acquis un grand développement, chaque Temps a plusieurs significations, et souvent l'emploi de tel ou tel Temps est déterminé, moins par la circonstance de temps que par une autre idée accessoire, par exemple, celles de *durée*, de *répétition*, d'*habitude*, qu'on exprime par l'Imparfait, et celles d'*effet*, de *conséquence*, de *momentanéité*, qui sont rendues par le Parfait défini. Ce qui a fait employer ces formes et leurs équivalentes dans d'autres langues pour exprimer ces idées, c'est sans contredit l'analogie que l'homme a saisie entre

Digitized by Google

celles-ci et la signification primitive des Temps ; mais souvent il nous est difficile de comprendre comment le même Temps a pu servir à exprimer des idées qui nous paraissent avoir si peu de ressemblance.

Avant de traiter des différentes acceptions et de l'usage de chaque Temps, je vais présenter d'abord quelques observations générales.

1° Le point de départ ou le terme de comparaison, dont il a été question dans les §§ précédents, peut être le fait d'un seul instant, comme l'acto de la parole , le moment de la naissance, c'est-à-dire une *époque* (*ἐποχή*, moment d'arrêt, de *ἐπέχειν* , *morari*) , ou bien toute une *période* (*περί-ὁδός*, espace de temps renfermé entre deux époques), par exemple, un jour, un mois, une année, etc. Une période, aussi bien qu'une époque, prise pour terme de comparaison est toujours considérée comme un simple fait, comme un seul point.

2° Les formes temporelles sont les signes des circonstances de temps, telles que nous nous les représentons ou telles qu'elles existent dans notre esprit, et non pas toujours telles qu'elles sont en réalité (1). Ainsi, nous pou-

(1) Pour mettre ce principe hors de doute, il suffit de se rappeler la fable de la Laitière et le Pot au lait, surtout le second de ces trois vers :

Le porc à s'engraisser, coûtera peu de son ;
Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable.
J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon.

vons, pour un motif quelconque, représenter une action passée ou future comme présente, et dans ce cas nous employons nécessairement le Présent. Il en est de même pour les autres Temps. Si donc nous rencontrons dans Fénélon ou dans tout autre auteur classique l'Imparfait (1) là où, d'après l'ordre naturel des faits, on pourrait s'attendre au Prétérit défini et *vice versâ* (2), il n'en faut pas conclure que l'Imparfait ait la même signification que le Prétérit défini : il s'en suit seulement que Fénélon représente l'action autrement que ne le ferait un écrivain ordinaire, et on peut être sûr que le Temps qu'il emploie mérite, généralement parlant, la préférence pour telle ou telle raison, si délicate qu'elle soit. C'est par là précisément que les écrivains de bon goût, comme les grands peintres, se distinguent du vulgaire : ils saisissent comme par instinct les rapports les plus convenables que doivent avoir entre elles les idées qu'ils ont à exprimer.

3° Le terme de comparaison ou le point de départ n'est pas toujours exprimé, parce que celui qui parle le suppose connu, ou du moins suffisamment indiqué par les circonstances.

Termosiris, ayant raconté à Télémaque le malheur et la vie d'Apollon, ajoute : « Mon fils, cette histoire doit vous instruire, puisque vous êtes dans l'état où *fut* Apollon. »

(1) *Télémaque*, liv. I, alin. 6 : Télémaque *suivait* la déesse....

(2) *Ibid.*, liv. I, alin. 15 : Les larmes qui *coulèrent* le long de ses joues....

Pourquoi ici le Prétérit défini ? C'est sans doute pour représenter cet état d'Apollon comme étant venu *après* qu'il eut été chassé du ciel (1). Il en est peut-être de même du vers de Boileau :

Qui ne sait se borner, ne *sut* jamais écrire.

c'est-à-dire quand il eut entrepris ou *après* avoir entrepris de traiter un sujet.

Souvent, quant à la clarté du discours, il est assez indifférent de prendre pour point de comparaison l'acte de la parole ou un autre fait passé, mais le Temps qu'on emploiera ne sera pas le même. Quelqu'un, je suppose, rencontre dans la rue un homme entre deux gendarmes; voulant connaître le motif de son arrestation, il demande: qu'est-ce qu'il *a fait*, ou qu'est-ce qu'il *avait fait ?* Dans le premier cas, il prend pour point de comparaison l'acte de parole ; et dans le second, l'arrestation.

4° Comme le Prétérit indéfini, l'Imparfait et le Prétérit défini marquent tous les trois la même circonstance principale de temps, à savoir qu'une action a eu lieu avant le moment de la parole, les écrivains perdent souvent de vue ou négligent d'exprimer la circonstance accessoire marquée par chacun de ces Temps, de manière qu'ils disent presque indifféremment: César *a été, était* ou *fut* un grand homme. Mais il n'en est pas moins certain que chacun de ces trois Temps, quelque équivalents qu'ils paraissent,

(1) Voy. *Télémaque*, liv. II, alin. 32; et III, alin. 31.

a sa valeur propre : le Prétérit indéfini énonce tout simplement que César a été un grand homme *avant* le moment de la parole ; l'Imparfait marque la grandeur de César comme s'étant produite *en même temps* qu'un autre fait passé ; et le Prétérit défini la représente comme étant venue *après* un autre fait également passé, exprimé ou non, connu ou inconnu, peu importe ; comme dans ces exemples : Dieu *créa* le ciel et la terre. — Romulus *bâtit* la ville de Rome. — L'amour *perdit* Troie ; ou dans cet autre :

L'insecte du combat se retire avec gloire ;
Comme il *sonna* la charge, il sonne la victoire (1).

Par le Prétérit défini, l'action de sonner est, ce me semble, représentée comme ayant eu lieu *après* la déclaration de la guerre. Le Prétérit indéfini marquerait tout simplement qu'elle a eu lieu *avant* l'acte de la parole.

§ 87.

DU PRÉSENT.

Ce Temps, comme nous l'avons vu (§ 82), marque que le rapport de convenance ou de disconvenance entre deux idées, le Sujet et l'Attribut, existe *en même temps* que l'acte de la parole.

(1) La Fontaine, *Fables*, II, 9.

a) On emploie aussi très-souvent le Présent, sans vouloir indiquer ce rapport de simultanéité plutôt que tout autre, comme dans ces exemples : La puissance de Dieu *est* sans bornes. — Les hommes *sont* mortels. — Les savants *aiment* les bons livres, etc. Par suite de cet emploi du Présent, les grammairiens ont établi pour règle que ce Temps sert aussi à indiquer des choses qui sont et seront toujours vraies, ou qui existent à l'état d'habitude.

Si l'on examine bien ces exemples, il est facile de se convaincre qu'en s'exprimant ainsi on n'attache à la forme du Présent aucune circonstance de temps : on ne veut pas indiquer le moment présent plutôt que le temps passé ou futur ; si le verbe avait une forme qui ne marquât aucun temps, on l'emploierait dans ce cas. L'emploi du Présent dans ces sortes de phrases vient d'une certaine imperfection de la langue (§ 76, 1°) ; et ce qui fait comprendre à notre interlocuteur que le Présent signifie ici *toujours* ou *habituellement*, c'est d'un côté la nature du Sujet et de l'Attribut, de l'autre, ce fait que nous y ajoutons souvent les mots *actuellement* ou *maintenant*, lorsque nous voulons borner notre pensée au moment présent.

b) Très-souvent aussi les poëtes et les orateurs emploient le Présent là où il s'agit d'un fait passé ou futur C'est une *hypotypose*, par laquelle on représente une action passée ou future comme présente, afin de donner au discours plus de vivacité, comme dans ces vers si connus de Racine :

J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils,
Traîné par les chevaux que sa main a nourris.
Il *veut* les rappeler, et sa voix les *effraie*.
Ils *courent*. Tout son corps *n'est* bientôt qu'une plaie (1).

L'emploi de cette figure doit, ce me semble, son origine à ce que les choses présentes, bonnes ou mauvaises, nous affectent plus fortement que les choses absentes. Pour atteindre le même but, l'écrivain ou l'orateur, au moyen du Présent du verbe, nous met les faits en quelque sorte sous les yeux.

c) Une autre construction propre à quelques langues, c'est l'emploi du Présent après la conjonction conditionnelle *si*, dans des cas où il s'agit évidemment d'une époque future. Ainsi, nous disons: Si je *suis* en vie dans dix ans, je me retirerai à la campagne, etc.

Il serait sans doute plus logique de dire *si je serai*; mais en français et dans d'autres langues l'usage du Présent a prévalu, probablement parce que la conjonction avec le reste de la phrase suffit pour faire comprendre qu'il s'agit d'un fait à venir.

§ 88.

DU PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Ce Temps marque tout simplement qu'une action s'est faite avant l'acte de la parole, sans aucune relation de

(1) *Phèdre*, acte V, sc. 6.

temps avec d'autres faits qui la précèdent ou la suivent (§ 82). On s'en sert conséquemment pour indiquer qu'un fait est arrivé avant le moment de la parole, sans en mieux préciser l'époque par sa relation avec un autre fait, soit qu'on ne le veuille pas ou qu'on ne le puisse pas, soit que d'autres mots en fixent suffisamment l'époque.

a) « Le Prétérit indéfini, disent nos grammaires, marque une chose faite dans un temps entièrement passé que l'on ne désigne pas, ou dans un temps passé désigné, mais qui n'est pas encore entièrement écoulé (1). »

Cette observation me paraît superficielle et nullement propre à bien faire distinguer la valeur de ce Temps. La désignation de l'époque n'a rien de commun avec la signification des Temps, et je puis très-bien employer le Prétérit indéfini pour marquer une chose faite dans un temps entièrement écoulé et désigné : L'empereur *est parti hier* de Paris *à midi* pour Saint-Cloud, etc.

Les grammairiens, à l'appui de leur observation, citent les exemples suivants : Les fruits de la terre *ont été* la première nourriture des hommes. — *J'ai eu* la fièvre cette année, ce printemps, etc. Mais en examinant bien ces exemples et ceux du même genre, on trouve que la forme du Prétérit indéfini marque partout la même chose, à savoir que le fait a eu lieu avant le moment où l'on parle, rien de plus, rien de moins. Si dans le second exem-

(1) Girault-Duvivier, *Grammaires des grammaires*, avec les remarques de P. A. Lemaire, Paris, 1844.

ple le temps est mieux désigné, ce n'est pas par la forme du verbe, mais par les mots *cette année, ce printemps ;* c'est même pour mieux préciser le temps vaguement marqué par la forme du verbe, que ces mots y sont ajoutés.

Nous voyons par là que l'observation des grammairiens concernant la valeur du Prétérit indéfini n'est fondée que sur une mauvaise interprétation de l'usage qu'on fait de ce Temps. Leur erreur vient de ce qu'ils n'ont pas cherché à fixer nettement la signification propre des Temps en général, et à expliquer l'emploi si varié de chacun par cette signification primitive et fondamentale.

b) Le Prétérit indéfini est souvent employé dans les langues en général pour marquer qu'une action est entièrement finie ou qu'un état a cessé. Ainsi, *vixerunt*, ils ont vécu, s'écrie Cicéron, après l'exécution des chefs de la conjuration de Catilina. — *Fuit Ilium*, Troie a été, dit Virgile. — *Dixi*, j'ai dit, était le mot sacramentel des orateurs romains, pour indiquer qu'ils avaient fini de parler. Ce temps a le même sens dans la fable de la Mouche et la Fourmi :

— Avez-vous dit ?
Lui répliqua la ménagère.

Il est facile de se convaincre que, dans ces locutions et autres semblables, le Prétérit indéfini est employé au figuré ; car si, en entendant le mot *vixerunt*, nous comprenons qu'ils ne vivent plus, c'est grâce à d'autres cir-

constances plutôt qu'à la forme du verbe. Cette figure s'appelle ordinairement *Métalepse ;* on la nomme aussi *Métonymie* (1).

c) Le même Temps s'emploie quelquefois, alors même qu'il s'agit d'un fait évidemment futur ; par exemple : *Avez*-vous bientôt *fait ?* — Attendez, *j'ai fini* dans un moment, etc. C'est également une figure et très propre à faire comprendre qu'un fait désigné, d'ailleurs suffisamment connu par les circonstances, doit avoir lieu dans peu de temps : à cet effet, la forme du verbe le représente comme ayant déjà eu lieu. Cette figure se nomme *Enallage* (2). Les écrivains orientaux font un usage très-étendu de cette figure.

d) Quelques grammairiens disent qu'en grec on emploie particulièrement le Parfait pour marquer que l'effet ou le résultat de l'action subsiste encore, de manière que *γεγάμηκα*, je me suis marié, signifierait que je le suis encore, comme *ᾠκοδόμηκα*, j'ai bâti une maison, marquerait que la maison subsiste encore. Je doute beaucoup que cette observation soit fondée.

e) Quant aux éléments dont se compose le Prétérit indéfini ou le Parfait en grec, en latin, en sanscrit et dans d'autres langues, les syllabes prépositives et désinentielles de la racine du verbe sont sans doute les débris de quelques mots dont la signification naturelle était plus ou

(1) Voy. M. Baron, *De la rhétorique*, p. 384 et 392.
(2) *Ibid.*, p. 442.

moins propre à indiquer la même circonstance de temps que la forme entière du verbe indique aujourd'hui. Ces petits mots, par leur usage fréquent, sont venus s'attacher à la racine du verbe, et ayant perdu insensiblement leur signification, ils sont devenus de simples syllabes, sur l'étymologie desquelles on ne peut pourtant plus faire aujourd'hui que des conjectures.

Quelques grammairiens pensent que le *redoublement* en grec, dont on voit aussi des exemples dans les verbes *curro, cucurri ; cano, cecini ; fallo, fefelli,* etc., n'est autre chose que la répétition de la même racine, de manière que pour indiquer que l'action était passée, on aurait prononcé comme par instinct deux fois de suite la même syllabe radicale. L'origine de l'*augment* en grec est aussi bien incertaine. On est porté à croire que c'était primitivement un adverbe répondant à notre mot *alors.* Quant à la syllabe désinentielle *κα* ou *ᾱ* en grec, les uns y voient un reste du verbe *ἔχω,* avoir ; d'autres le font dériver du verbe *κίω,* aller, *gehen* en allemand. Il y a lieu de croire que la terminaison *vi* ou *ui* du Parfait latin se rattache à la racine sanscrite *bhu* (être), *buden* en persan, *φύω* en grec, *fui,* j'ai été ; et celle de *si,* au verbe *sum, esse.* Dans les langues sémitiques, l'origine de la forme du Prétérit est encore très-reconnaissable : c'est tout simplement la racine du verbe à laquelle est venu s'attacher le pronom personnel.

f) Plusieurs langues forment le Prétérit indéfini à l'aide

des verbes auxiliaires *avoir* et *être*. Il est permis de croire que ce qui a fait employer ces deux verbes pour marquer un temps passé, c'est l'analogie de l'idée d'*antériorité* avec celles de *posséder* et d'*exister ;* car ces phrases indiquant qu'on est en possession d'un fait ou qu'il existe, font assez bien comprendre qu'il est arrivé antérieurement. Quant à l'introduction de ces verbes auxiliaires dans les langues néo-latines, elle est due, ce me semble, en partie à l'influence de l'élément germanique, en partie à ce que les terminaisons latines, n'ayant pas l'accent tonique, se sont tellement altérées et affaiblies par l'usage, qu'elles n'ont plus été assez caractéristiques pour rappeler leur ancienne valeur. De plus, les mêmes langues ont senti le besoin do s'enrichir d'un second Prétérit, afin d'exprimer la penséo avec plus de précision, car le latin n'avait qu'un seul Temps pour marquer les idées exprimées par nos deux Prétérits (§ 83).

g) En grec, en latin et dans d'autres langues, les verbes qui expriment les idées les plus communes et sont pour cela mêmo de l'usage le plus vulgaire, sont ordinairement les plus irréguliers. Il est même facile de constater que, dans nos langues anciennes, les conjugaisons sont en général plus nombreuses et moins régulières que dans les langues modernes.

L'origine et le grand nombre de ces formes irrégulières s'explique assez bien, quand on réfléchit que la langue commune à toute une nation se forme comme la nation

elle-même. Celle-ci ne se compose d'abord que de tribus vivant plus ou moins isolées, et dont chacune augmente son petit vocabulaire, à mesure qu'elle saisit des idées nouvelles. Insensiblement il se forme quelques bourgs, quelques centres de réunion, où plusieurs de ces tribus apportent leurs idées avec les mots qui en sont les signes : dans l'un de ces bourgs, ce sont les mots et les formes de mots de telle tribu, qui avec le temps deviennent le *dialecte* de ce bourg ; dans un autre bourg, ce sont les mots d'une autre tribu avec leurs formes, qui constituent un autre dialecte. Plus tard, quelque événement réunit tous ces bourgs de la même contrée en un seul corps de société, où, sous un même gouvernement, ils ont des relations fréquentes et des intérêts communs. Alors naît une langue commune qui puise dans chacun des dialectes. Or, comme chacun d'eux possède déjà les mots et les formes servant à rendre les idées les plus familières, il arrive que telle de nos idées, dans cette langue commune, s'exprimera au Présent par le mot et par la forme de tel dialecte, au Prétérit et au Futur par la forme de tel autre dialecte, ou même par une autre racine, par exemple : *sum, fui, ero ; fero, tuli, latum ; λέγω, εἶπον, ἐρῶ* ; je *vais*, je suis *allé*, j'*irai*, etc. C'est là, je pense, l'origine des terminaisons si diverses des verbes au même Temps de la même langue, par exemple : *laudavi, scripsi, cecidi ; laudabo, scribam*, etc. ; car évidemment une pareille diversité dans la terminaison ne peut pas être prise pour une permutation de son

due uniquement à la fréquente prononciatiou du même mot.

§ 89.

DU FUTUR SIMPLE.

Ce Temps marque qu'une action est postérieure à l'acte de la parole (§ 82).

a) L'emploi du Futur dans le sens de l'Impératif est une figure par laquelle on représente, en quelque sorte par anticipation, l'acte commandé ou défendu comme une chose qui *réellement aura* ou *n'aura pas lieu*, afin de faire mieux entendre qu'elle doit ou ne doit pas se faire. Cette tournure ajoute, tant au commandement qu'à la défense, quelque chose de rigoureux ; voyez, par exemple, le Décalogue.

b) Les deux premières conjugaisons latines font le Futur en *bo*, et les deux autres en *am*. Comme nous ne concevons guère que l'une de ces deux terminaisons ait pu, par l'usage, se changer en l'autre, nous devons bien en conclure que chacune d'elles a son origine et son étymologie propre. La terminaison *bo* est probablement le reste de quelque verbe auxiliaire (*bhu*, être, en sanscrit ; ou *φύω*, *βάω* en grec) qui est venu s'attacher à la racine. La terminaison *am* paraît n'être autre chose que le pronom de la première personne *mi* ou *men*, dont la lettre initiale est conservée dans les cas obliques du même pronom en grec, en latin et dans beaucoup d'autres langues. L'origine de ce

Temps est la même dans les langues sémitiques, mais ici le pronom personnel est attaché au commencement de la racine.

c) On croit aujourd'hui généralement que le Futur simple des langues néo-latines est composé de l'infinitif du verbe et de l'auxiliaire *avoir : j'aimer-ai, je servir-ai*, c'est-à-dire *j'ai à aimer, j'ai à servir*, etc.

Quelque respectables que soient les autorités que cette opinion a en sa faveur, je doute pourtant beaucoup qu'elle soit réellement bien fondée. D'abord, deux mots ne viennent à se réunir et à donner ainsi naissance à une nouvelle forme que par l'emploi fréquent de l'un immédiatement après l'autre ; or les expressions *amare habeo*, *servire habeo*, etc., pour dire *j'ai à aimer, j'ai à servir*, n'étaient nullement, ni dans les habitudes des Romains, ni dans celles des peuples germaniques ; et le petit nombre d'exemples qui se trouvent de cette construction chez les uns et les autres pour indiquer une action future, ne peuvent être regardés que comme des exceptions du langage ordinaire ; aussi en allemand même, en flamand et en anglais, le Futur est d'une tout autre origine. Ensuite, le verbe *avoir* est réellement très-propre à indiquer l'idée d'*antériorité*, mais en est-il bien de même pour l'idée de *postériorité?* Enfin, la langue latine avait bien deux Futurs qui indiquaient l'idée de postériorité, et si le premier (*amabo*), par l'affaiblissement ou la disparition de sa terminaison, n'y suffisait plus, est-ce que le second (*amavero*) n'était pas propre à le remplacer ?

Ce sont ces motifs qui me font croire que le verbe *avoir* n'est pour rien dans la forme du Futur des langues néo-latines et que la terminaison *rai* en français, *rò* en italien, *ré* en espagnol et *rei* en portugais, n'est rien autre chose que la terminaison *ro* du Futur antérieur en latin, comme dans je *serai* (*sarò* en ital., *seré* en esp., *serei* en port.) elle est celle de *ero* ou *essero* en latin du moyen âge ; de façon que notre Futur j'*aurai* (*avrò* en ital., *habré* en esp., *haverei* en port.), je *chanterai* (*canterò*, *cantaré*, *cantarei*), doit être regardé comme ayant été formé, *mutatis mutandis*, de *habuero*, *cantavero*, *cantaro*, etc. Je ne veux pas dire que le *ro* latin se soit changé tout d'un coup en *rai ;* il est possible que la voyelle *o* ait d'abord disparu et qu'elle n'ait été remplacée dans la suite par *o*, *é*, *ei*, *ai*, que pour mieux soutenir la consonne caractéristique *r*.

Remarquons d'ailleurs que, dès le commencement du moyen âge, les grammairiens, et à plus forte raison le peuple, ne distinguaient plus en latin la véritable valeur du Futur antérieur de celle du Futur simple (1), de manière que ces deux Temps s'employaient sans doute assez indifféremment, et le premier peut-être plus souvent que le second, parce qu'il était plus caractéristique. Aussi dans le plus ancien document de la langue française, le *serment* de Louis le Germanique en 842, nous rencon-

(1) Voy. Priscien, p. 805, 806, 815, édit. de Putsch; et Macrobe, p. 2743, *ibid.*

trons le mot *iver*, j'irai, qui est évidemment le Futur antérieur du latin *ivero* et s'est changé après en *irai*, comme *amavero* ou *amaro* en *aimerai*. Si, au lieu de lire avec Raynouard *iver* (j'irai), on préfère la leçon de MM. Grimm et Diez *iu er* (*ego ero*), ce sera toujours le Futur sans aucune trace du verbe *avoir*. De même l'origine de nos Futurs *je viendrai, je voudrai, je pourrai* etc., s'explique très-bien, si l'on regarde ces formes comme une altération de *venero, voluero, potuero* ou *potero;* mais en est-il de même, si on les considère comme des formes de l'infinitif accompagné de l'auxiliaire *avoir ?*

§ 90.

DE L'IMPARFAIT.

Ce Temps marque qu'une action passée a eu lieu *en même temps* qu'une autre également passée (§ 83).

a) Comme toutes les formes temporelles ont pour but de faire connaître le temps où une action a lieu, il est évident que le fait qui sert de terme de comparaison à cette action, doit être exprimé ou du moins être connu par certaine circonstance, comme dans les exemples suivants :

« Le mariage du prince a été célébré hier à l'hôtel de ville ; tous les ministres y *assistaient*. » On emploie ici le Prétérit indéfini *a été célébré*, pour marquer que cet acte a eu lieu avant le moment où l'on parle ; on y ajoute le mot *hier*, pour mieux préciser l'idée d'antériorité; puis on

prend pour terme de comparaison cette *célébration d'hier*, on y compare l'acte d'assister, on saisit le rapport de simultanéité de cet acte avec la célébration, et on l'exprime par l'Imparfait *assistaient*.

« Allons retrouver Calypso, dit Mentor à Télémaque, mais défiez-vous de ses douces paroles ; ne lui ouvrez jamais votre cœur ; craignez le poison flatteur de ses louanges. *Hier*, elle vous élevait au-dessus de votre sage père, de l'invincible Achille, etc. » Dans cet exemple, c'est l'idée exprimée par le mot *hier* qui sert de terme de comparaison au verbe *élevait*. (*Télém.*, liv. IV, alin. 7.)

« Henri IV était un grand roi et il aimait son peuple. » C'est-à-dire *pendant le temps* ou *en même temps* qu'il a régné. Le terme de comparaison n'est pas exprimé, parce qu'il est suffisamment indiqué par l'ensemble de la phrase.

b) Si l'Imparfait s'emploie toujours dans une *description*, c'est que la nature de cette forme du discours, touchant le passé, consiste précisément en ce qu'on représente un objet tel qu'il a existé *pendant* ou *durant* un temps donné ou une période déterminée, c'est-à-dire *en même temps* que plusieurs autres ; tandis que par le *récit* on expose les faits dans leur succession, en les présentant comme étant arrivés l'un *après* l'autre. Ainsi Fénélon commence son *Télémaque*, en dépeignant l'état de Calypso tel qu'il était *pendant* un certain temps qui suivit le départ d'Ulysse, et pour exprimer cette idée de simultanéité il emploie les

Imparfaits ; aussi est-ce une description et non pas un récit, car la forme des verbes *pouvait, trouvait, résonnait, servaient*, etc., ne représente pas l'état de Calypso que ces mots nous font connaître, comme étant survenu *après* le départ d'Ulysse, mais comme ayant existé *pendant* un temps qui a suivi son départ.

c) Les idées d'*habitude*, de *répétition*, de *durée*, qui se touchent de bien près l'une l'autre, diffèrent sans doute beaucoup des circonstances de temps (*en même temps, avant, après*) marquées par les formes temporelles. Aussi elles pourraient être exprimées par des formes spéciales du verbe: et c'est ce qui se rencontre pour la plupart des verbes en russe, en polonais, et pour quelques-uns en latin, tels que *dictito, factito, cursito*, etc. ; mais dans la plupart des langues, ces mêmes idées sont souvent exprimées par l'Imparfait. Ainsi, en apprenant la mort d'un ivrogne, je dirais : la perte n'est pas grande ; il *buvait*. Cet Imparfait rappelle l'idée d'habitude plutôt que celle de simultanéité.

En latin, l'Imparfait est souvent aussi employé dans le même sens, comme dans cette phrase : *Anseres Romae publice alebantur in Capitolio*, on *nourrissait* à Rome, aux frais de l'Etat, des oies au Capitole, c'est-à-dire qu'on avait l'habitude de les nourrir ou qu'on les nourrissait continuellement. D'ailleurs Aulu-Gelle, dans ses *Noctes atticae*, X, 3, nous dit expressément qu'entre *caedebatur virgis* et *caesus est virgis* il y a cette différence que l'Im-

parfait implique la durée ou la répétition de l'action. En grec, les exemples où l'Imparfait a le même sens sont également très-fréquents : je n'en citerai qu'un seul : *Μίλων ὁ Κροτωνιάτης ἤσθιε μνᾶς κρεῶν εἴκοσι*, Milon de Crotone *mangeait* (avait l'habitude de manger) vingt livres de viande.

Ces diverses acceptions de l'Imparfait, comme celles de tous les autres mots, doivent sans doute leur origine à l'analogie. Il y en a beaucoup entre les idées d'*habitude*, de *répétition*, de *durée* et celle de simultanéité. En effet, l'action qui dure, qui se répète ou dont on a l'habitude se présente *en même temps* que plusieurs autres, ou plusieurs fois *en même temps* qu'une autre ; en sorte que la forme de l'Imparfait, une fois établie dans une langue pour marquer la *simultanéité*, était par sa nature assez propre à servir de signe aux notions de *durée*, de *répétition*, et d'*habitude*.

d) On emploie aussi dans plusieurs langues la forme de l'Imparfait dans les propositions suppositives, quoiqu'il s'y agisse d'exprimer le rapport de simultanéité d'un fait avec l'acte de la parole ; par exemple : Si j'*étais* riche, je serais utile à mes amis. C'est à la théorie des Modes à rendre compte de cet emploi de l'Imparfait ; il suffit ici de l'indiquer.

§ 91.

DU PLUS-QUE-PARFAIT.

L'emploi de ce Temps ne présente pour ainsi dire aucune difficulté (§ 83). Je me bornerai aux remarques suivantes :

a) Le point de comparaison n'est pas toujours exprimé, parce qu'on le suppose suffisamment connu par les circonstances. Ainsi, Télémaque commence le récit de son voyage (liv. I, alin. 20) par ces mots : « *J'étais parti* d'Ithaque pour aller demander aux autres rois revenus du siége de Troie des nouvelles de mon père. » Le terme de comparaison est sans doute ici le naufrage ou l'arrivée de Télémaque dans l'île de Calypso.

b) Le Plus-que-parfait, qui se compose dans plusieurs langues du participe passé et de l'Imparfait d'un verbe auxiliaire, conserve en français quelque chose de l'Imparfait touchant la *durée* ou la *répétition* d'une action, et il diffère encore par là du Prétérit antérieur. Ainsi, en parlant d'un ivrogne, je dirai : il buvait et dès qu'il *avait bu*, il perdait la raison. C'est aussi pour marquer la *répétition*, que Fénélon emploie ce Temps, lorsqu'après avoir dit qu'Idoménée fit chanter Antiope plusieurs fois pendant des festins, il ajoute: « Pendant qu'Antiope chantait, Télémaque gardait un profond silence ; dès qu'elle *avait fini*, il

se hâtait de tourner la conversation sur un autre sujet (1). » S'il ne s'agissait que d'un seul chant, Fénélon aurait certainement employé le Prétérit antérieur (*eut fini*), comme dans cet exemple : « A peine Hippias *fut-il tombé* sous lui, que Télémaque comprit.... (2). » C'est aussi pour le même motif que Fénélon fait usage du Plus-que-parfait dans les passages suivants : » A peine *avait-il vu* un malade, qu'il connaissait à ses yeux... (3). « — Quand *j'avais tué* quelque oiseau pour ma nourriture, il fallait... (4). »

c) Les verbes n'ont pas de forme temporelle pour marquer une époque ou une période antérieure à celle qui est indiquée par le Plus-que-parfait. Ainsi on dit : j'ai été hier à Bruxelles, parce que *j'avais appris* que mon frère y *était arrivé*. — Je me résolus d'aller dans la Sicile où *j'avais ouï* dire que mon père *avait été jeté* par les vents (5). Si l'on croit pourtant devoir bien faire ressortir l'idée d'antériorité, on y ajoute les mots *auparavant*, *avant*, etc.

§ 92.

DU PRÉTÉRIT DÉFINI.

Nous avons vu (§ 83) que le Prétérit défini en français, l'Aoriste en grec et les formes équivalentes dans les

(1) *Télém.*, XXIII, alin. 11.
(2) *Ibid.*, XVI, alin. 12.
(3) *Ibid.*, XVII, alin. 22.
(4) *Ibid.*, XV, alin. 14.
(5) *Ibid.*, I, alin 20.

autres langues marquent qu'une action passée a eu lieu *après* une autre action passée qu'on a prise pour terme de comparaison, comme dans ces exemples : « Télémaque suivait la déesse environnée d'une foule de jeunes nymphes.... On *arriva* à la porte de la grotte de Calypso, où Télémaque *fut surpris* de voir, avec une apparence de simplicité rustique, tout ce qui peut charmer les yeux (1).» L'*arrivée* est représentée comme ayant eu lieu *après* que Télémaque eut suivi la déesse, et la *surprise* comme ayant eu lieu *après* l'arrivée. Il me paraît superflu de multiplier les exemples (2).

C'est là sans doute la signification fondamentale de notre Prétérit défini et de l'Aoriste en grec, comme Burnouf, père, l'a parfaitement démontré dans une courte digression qui se trouve à la fin de la première Partie de sa Grammaire grecque. Aussi les anciens grammairiens grecs ont,

(1) *Télém.*, I, alin. 6—7.

(2) Le nom de Prétérit *défini* est assez bien choisi en ce sens que la circonstance de temps marquée par cette forme du verbe est mieux précisée, mieux déterminée que celle qui est indiquée par le Prétérit indéfini ; car elle marque que l'action a eu lieu, non seulement avant le moment où l'on parle, mais encore après une autre.

Il est permis de croire que les grammairiens grecs ont donné à ce Temps le nom d'Aoriste (ἀόριστος, indéfini, indéterminé), parce qu'ils avaient remarqué que, dans leur langue, il s'employait, surtout au participe, tantôt pour une action passée, tantôt pour une action future, de manière que l'époque en restait indéterminée et dépendait uniquement du verbe auquel le Participe était joint, comme dans ces exemples : ὁ τυραννοκτονήσας τετίμηται, celui qui *tua* le tyran a été honoré ; — ὁ τυραννοκτονήσας τιμάσθω ou τιμηθήσεται, celui qui *tuera* ou *aura tué* le tyran, qu'il soit honoré, ou sera honoré.

sinon formellement exprimé, du moins très-bien senti cette signification de leur Aoriste, comme nous le voyons par ces deux exemples : *Πτολεμαῖος γυμνασιαρχήσας ἐτιμήθη*, Ptolémée, ayant été gymnasiarque, *fut honoré*. — *Διονύσιος τυραννήσας ἐμέμφθη*, Denys, ayant exercé la tyrannie, *fut accablé* de reproches ; car ils les analysent au moyen de la préposition *μετά* (après) : *μετὰ τὸ γυμνασιαρχῆσαι ἐτιμήθη* ; — *μετὰ τὸ τυραννῆσαι ἐμέμφθη* (1).

a) Les grammairiens qui prétendent que « le Prétérit défini marque une chose faite dans un temps déterminé et entièrement écoulé (2), » laissent tout à fait de côté la véritable valeur de ce Temps, qui consiste en ce qu'il exprime un rapport de postériorité, car c'est par là qu'il diffère essentiellement du Prétérit indéfini. Si en français on n'aime pas à employer ce Temps, comme cela se fait pourtant dans d'autres langues, en parlant d'une action désignée comme appartenant à un temps présent, par exemple, à *cette année-ci*, à *ce mois-ci*, à *ce jour-ci*, etc., ce n'est pas que cette forme temporelle marque par sa nature un temps entièrement écoulé ; mais cela vient, je pense, de ce qu'il y aurait ici dans l'emploi du Prétérit défini quelque chose de superflu, à savoir l'expression du rapport de postériorité, puisque le temps de l'action dont il s'agit est suffisamment déterminé par les mots, *cette année*, *ce mois*, *aujour-*

(1) Voy. Apollonius, *Syntaxe*, liv. I, ch. 33.
(2) Girault-Duvivier, ouvrage déjà cité, p. 656.

d'hui, ajoutés au Prétérit indéfini. Ainsi en français on ne dit pas : j'avais trop travaillé hier et *aujourd'hui* je *fus* malade, mais, *et aujourd'hui j'ai été malade*. Pourquoi ? C'est que le temps de la maladie est suffisamment précisé par ce mot d'*aujourd'hui* qui la place avant le moment où l'on parle. Il est inutile de marquer qu'elle est venue *après* (je fus) l'excès du travail, le temps n'en serait pas mieux précisé ; d'ailleurs le reste de la phrase indique suffisamment cette circonstance.

b) Le récit, par sa nature, est un exposé de faits successifs, arrivés l'un après l'autre. Notre Prétérit défini et l'Aoriste grec trouvent donc naturellement leur place dans cette forme du discours. En latin, où il n'y a qu'une seule forme pour exprimer la valeur de nos deux Prétérits, on emploie toujours dans le récit le Parfait (*scripsi*), et c'est à ce sens du Parfait que s'applique l'ancienne règle des grammairiens latins : *Perfecto procedit, Imperfecto insistit oratio*, par le Parfait (Prétérit défini, dans un récit) le discours avance dans le temps ; par l'Imparfait (dans une description) il s'arrête (il reste dans le même temps). Aussi est-ce le Parfait latin, pris en ce sens, qui a donné naissance à notre Prétérit défini : *fui*, je fus ; *habui*, j'eus ; *scripsi*, j'écrivis, etc.

c) Le Prétérit défini en français, l'Aoriste en grec et le Parfait en latin, sont souvent employés pour marquer les idées de *conséquence*, d'*effet*, à cause de l'analogie ou ressemblance qu'il y a entre ces idées et celle de *postério-*

rité. Ainsi Fénélon ayant raconté que Calypso découvrit deux hommes, dont l'un avait la taille et la démarche d'Ulysse, ajoute : « La déesse *comprit* que c'était Télémaque, fils de ce héros (liv. I, alin. 2.). » Ce Prétérit défini *comprit* réveille sans doute dans notre esprit l'idée de *conséquence*, d'*effet*, aussi bien que le feraient les mots *a compris par là*. Le sens de ce Temps est le même dans les exemples suivants : Narbal me regardait avec étonnement, et il *crut* apercevoir en moi je ne sais quoi d'heureux qui vient des dons du ciel, et qui n'est point dans le commun des hommes. Il était naturellement sincère et généreux ; il *fut touché* de mon malheur, et me *parla* avec une confiance que les dieux lui inspirèrent pour me sauver d'un grand péril (liv. III, alin. 4). » Il me serait facile de multiplier les exemples.

d) En russe et en polonais plusieurs verbes ont une forme particulière pour marquer l'*unité* ou la *momentanéité* d'une action. Il me semble qu'en français et dans d'autres langues on emploie aussi souvent le Prétérit défini, moins pour marquer un rapport de postériorité que pour indiquer que l'action exprimée par le verbe s'est faite *une seule fois, en un moment* ou *subitement*, comme dans ces exemples : Une grenouille *vit* un bœuf, qui lui sembla de belle taille. — Je me sentis saisi de respect et de honte, quand j'*approchai* de ces vieillards que l'âge rendait vénérables sans leur ôter la vigueur de l'esprit (*Télém.*, liv. V, alin. 25). — Dès qu'il *vit* Télémaque, il méprisa sa jeunesse et

la beauté de son visage (*ibid.*, liv. XX, alin. 29). — Quand je *perdis* ton frère Antiloque, je t'avais pour me consoler (*ibid.*, XX, alin. 37). — Je vous renverrai avec les meilleurs vaisseaux qui aient jamais été construits dans l'île de Crète ; ils sont faits du bois coupé sur le véritable mont Ida, où Jupiter *naquit* (*ibid.*, IX. alin. 42).

Il est certain que, dans ces exemples, l'Imparfait ou le Prétérit indéfini exprimeraient moins clairement l'*unité* ou la *momentanéité* de l'action que le Prétérit défini. Pour saisir l'analogie qu'il y a entre ces idées et celle de *postériorité*, remarquons que dans le récit où nous employons le Prétérit défini, les actions sont toujours représentées comme s'étant succédé *une à une*, et l'une immédiatement ou *subitement* après l'autre.

e) Quand on veut indiquer dans une même proposition deux circonstances de Temps, par exemple, le rapport de *postériorité* et l'idée de *durée* , qui s'expriment, le premier par le Prétérit défini , la seconde par l'Imparfait, l'une de ces deux circonstances seule pourra être rendue par le Temps du verbe , l'autre devra l'être par quelque autre mot, comme dans ces phrases: Nous *eûmes* assez *longtemps* un vent favorable pour aller en Sicile. — *Souvent*, ils *entreprirent* d'interrompre Télémaque. — *En même temps*, elle le *fit* entrer avec Mentor dans le lieu le plus secret, etc. (1). Dans ce troisième exemple, le rapport de simulta-

(1) Voy. *Télém.* liv. I, alin. 23 ; XI, 4 ; I, 9.

néité est évidemment exprimé par les mots *en même temps* et le Prétérit défini *fit* marque ici, je pense, l'idée d'unité ou de momentanéité.

On voit par ces exemples, dont il serait inutile de multiplier le nombre, que l'emploi des Temps qui ont reçu par analogie plusieurs significations, dépend du sens que, dans une phrase donnée, on veut exprimer par ces formes du verbe. Ainsi le Prétérit défini s'emploie très-bien dans une phrase où il s'agit pourtant d'une action qui a une certaine durée, quand on veut marquer par ce Temps le rapport de postériorité, comme dans ces phrases : Nous *passâmes toute la nuit*, sans savoir où la tempête nous jetait (*Télém.*, liv. VI, alin. 22). — C'est à ses mains qu'on doit la chute de ces hautes et superbes tours qui *menacèrent pendant dix ans* toute la Grèce conjurée (*Télém.*, X, comm.). De même on emploie très-bien l'Imparfait, alors qu'il s'agit d'une action qui vient naturellement *après* une autre, comme dans cette phrase : *Après* le sacrifice, nous *faisions* un festin champêtre : nos plus doux mets étaient le lait de nos chèvres et de nos brebis (*Télém.*, II, alin. 35). Fénélon emploie ici sans doute l'Imparfait *faisions*, pour marquer la répétition ou l'habitude.

f) Les étrangers dont la langue maternelle n'a pas de Prétérit défini, trouvent une extrême difficulté à faire un usage convenable en français de ce Temps et de l'Imparfait. Il me semble que l'observation suivante pourrait servir à les

guider : le Prétérit défini marquant par sa nature quelque chose qui *arrive*, qui *passe*, s'emploie souvent pour représenter un fait comme ayant *peu d'importance ;* au contraire, l'Imparfait exprimant quelque chose qui *dure*, ou qui se *répète*, représente un fait comme *important*. Telle est la distinction qu'il me paraît rationnel d'établir, par exemple, entre les locutions *dit-il*, *s'écria-t-il*, *répondit-il*, et *disait-il*, *s'écriait-il*, *répondait-il*, etc.

Au Prétérit défini des Français correspond en grec l'*Aoriste*. Les remarques suivantes nous mettront en état de nous rendre compte du fréquent emploi de ce Temps.

1° Le Prétérit défini n'existe en français qu'à l'Indicatif, mais l'Aoriste grec a une forme particulière pour tous les Modes ; chaque fois donc qu'il s'agit de représenter l'idée, exprimée par le verbe, avec une des circonstances de temps marquées par notre Prétérit défini, la langue grecque peut se servir de l'Aoriste, quel que soit le mode exigé par la construction, tandis qu'en français, hors de l'Indicatif, nous devons avoir recours à une autre tournure, ou employer un autre Temps, laissant à l'ensemble de la phrase le soin de faire saisir exactement notre pensée ; par exemple : *Ἠέλιος δ' ἀνόρουσε.... ἵν' ἀθανάτοισι φανείη*, le soleil se leva pour qu'il *se montrât* ou pour *se montrer* aux immortels (*Odyssée*, III, 1—2). En grec, le verbe *φανείη* est à l'Aoriste pour indiquer que l'action de se montrer doit avoir lieu *après* la levée ; mais nous employons en français l'Imparfait du Subjonctif ou le Présent de l'Infinitif,

parce que, dans chacun de ces deux Modes, nous n'avons qu'une seule et même forme pour marquer les rapports de postériorité et de simultanéité. Il en est de même des exemples suivants : *παύσασθαι δ' ἐκέλευσε καὶ εὐνηθῆναι ἅπαντας*, elle ordonna à tous de *cesser* et de se *tenir en repos* (*Odyssée*, V, 384). — *ἥδε δέ οἱ κατὰ θυμὸν ἀρίστη φαίνετο βουλή, πέμψαι ἐπ' Ἀτρείδῃ Ἀγαμέμνονι οὖλον Ὄνειρον*, le meilleur avis lui paraissait être d'*envoyer* à Agamemnon un Songe funeste (*Iliade*, II, 5-6). Il serait superflu de citer d'autres exemples.

2° Partout où nous employons en français le Prétérit antérieur, les Grecs se servent de l'Aoriste, parce qu'ils n'ont pas de forme particulière qui réponde exactement à ce Temps : ils se bornent donc à représenter l'action comme ayant eu lieu *après* une autre, et le rapport d'antériorité n'est indiqué que par l'ensemble de la phrase, comme dans ces exemples : *Ἄνδρα μοι ἔννεπε...., ἐπεὶ Τροίης ἱερὸν πτολίεθρον ἔπερσεν*, chante-moi ce héros fameux qui porta de toutes parts ses pas errants, quand il *eut détruit* la ville de Troie (*Odyssée*, comm.). — *Ὣς φάτο· βῆ δ' ἄρ' Ὄνειρος, ἐπεὶ τὸν μῦθον ἄκουσεν*. Ainsi dit-il. Et le Songe se mit en route, dès qu'il *eut entendu* ces paroles (*Iliade*. II, 16). D'ailleurs, en français, nous employons très-souvent aussi le Prétérit défini à la place du Prétérit antérieur, parce que l'ensemble de la phrase marque suffisamment le rapport d'antériorité, comme dans cet exemple et dans d'autres semblables : La douceur et le courage du sage Mentor me charmèrent;

mais je fus encore bien plus surpris, quand je *vis* (j'eus vu) avec quelle adresse il nous délivra des Troyens (*Télém.*, liv. I, alin. 25).

Cet emploi de l'Aoriste dans le sens de notre Prétérit antérieur explique la prédilection des Grecs pour la construction suivante : *ταῦτα ποιήσας* ou *ταῦτα εἰπὼν ἀπῆλθε*, tandis qu'en français nous traduisons : il *fit* cela ou il *dit* cela *et* il partit ; ou bien, quand il *eut fait* cela, quand il *eut dit* cela, il partit. Cependant nous pouvons en français reproduire la même construction : *ayant fait*, *ayant dit* cela, il partit. Nous employons le participe du Prétérit indéfini, parce que, dans ce Mode, la même forme (ayant fait) sert do Plus-que-parfait et de Prétérit antérieur, comme nous le verrons dans le chapitre des Modes.

3° Nous avons vu (§ 88, *c*) qu'en français nous employons quelquefois le Prétérit indéfini, pour indiquer qu'une action future doit avoir lieu dans peu de temps ; les Grecs emploient assez souvent dans le même sens et par la même figure leur Aoriste, par exemple : *δός μοι τοῦτο*, donne-moi cela (tout de suite). C'est ainsi qu'Apollonius dit qu'entre *σκάπτε τὰς ἀμπέλους* et *σκάψον τὰς ἀμπέλους*, bêchez les vignobles, il y a cette différence, que l'Impératif de l'Aoriste exprime l'ordre que la chose se fasse sans délai (1).

(1) Voy. Apollonius, *Synt.*, III, 24 ; et Harris, traduction de Thurot, p. 144.

4° Plusieurs grammairiens ont établi pour règle que l'Aoriste s'emploie souvent en grec *pour* exprimer une habitude ou qu'une chose arrive ordinairement. Je doute beaucoup que cette règle ainsi énoncée soit bien fondée (1). Je suis porté à croire que, dans les exemples cités par les grammairiens à l'appui de cette règle, l'Aoriste marque tout simplement le rapport de postériorité. Ce qui fait entendre que la chose est arrivée plusieurs fois, ce n'est pas la forme du verbe, mais l'ensemble de la phrase, comme dans cet exemple tiré du commencement de la *Lettre* d'Isocrate à Demonicus : *τὰς μὲν τῶν φαύλων συνηθείας ὀλίγος χρόνος διέλυσε*, un court espace de temps *détruisit* les liaisons des méchants. Ce qui indique ici que l'action de détruire a eu lieu souvent, c'est le pluriel *συνηθείας* et nullement la forme du verbe, qui représente tout simplement la rupture comme étant venue *après* l'alliance.

§ 93.

DU PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Je suis entré au § 85 dans d'assez longs détails pour démontrer que ce Temps représente une action comme

(1) Un Temps peut très-bien s'employer dans une phrase où il s'agit d'une *habitude*, d'une *répétition*, sans qu'il soit pour cela destiné à exprimer cette idée. L'emploi d'un Temps *dans* telle ou telle circonstance et son emploi *pour* exprimer la même circonstance, sont deux choses différentes que les grammairiens ont souvent confondues.

étant à la fois postérieure à un fait passé et antérieure à un autre fait également passé, mais futur relativement au premier. Aussi me bornerai-je ici à citer quelques exemples qui confirmeront cette théorie.

Voici d'abord une phrase tirée de l'*Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre*, par Bossuet :

« Tant qu'elle a été heureuse, elle a fait sentir son pouvoir au monde par des bontés infinies ; quand la fortune l'*eut abandonnée*, elle s'enrichit plus que jamais elle-même de vertus ; tellement qu'elle a perdu pour son propre bien cette puissance royale qu'elle avait pour le bien des autres. »

Si l'Orateur emploie le Prétérit antérieur, *eut abandonnée*, c'est sans doute pour représenter l'abandon comme étant venu *après* le bonheur et *avant* que la reine ne s'enrichît de vertus.

Même l'on dit que l'ouvrier
Eut à peine *achevé* l'image,
Qu'on le vit frémir le premier,
Et redouter son propre ouvrage (1).

Le Prétérit antérieur exprime l'achèvement comme ayant eu lieu *après* le premier travail, et *avant* le frémissement. J'applique la même analyse au passage suivant du même auteur :

(1) La Fontaine, *Le Statuaire et la Statue de Jupiter.*

Le galant, pour toute besogne,
Avait un brouet clair, (il vivait chichement)
Ce brouet fut par lui servi sur une assiette.
La Cigogne au long bec n'en put attraper miette ;
Et le drôle *eut lapé* le tout en un moment.

Le Fabuliste indique par le Prétérit antérieur que le drôle, *après* avoir servi le brouet, a lapé le tout *avant* que la Cigogne en pût attraper miette.

Il est pourtant à remarquer que notre Prétérit antérieur, composé d'un participe passé et du Prétérit défini d'un verbe auxiliaire, a conservé quelque chose du sens de ce dernier Temps en ce qu'il marque que l'action n'a eu lieu qu'*une seule fois ;* par exemple : Je suis parti hier matin pour Cologne, j'y suis arrivé vers midi, j'ai visité la cathédrale et quand *j'eus dîné,* je me mis en route pour revenir. J'emploie le Prétérit antérieur, parce qu'il ne s'agit que d'*un seul dîner.* C'est par le même motif que ce Temps trouve place dans les vers suivants (1) :

La soif les obligea de descendre en un puits.
Là, chacun d'eux se désaltère.
Après qu'abondamment tous deux en *eurent pris,*
Le Renard dit au Bouc : que ferons-nous, compère ?

Mais si je voulais instruire quelqu'un des occupations d'un ami pendant une certaine période de temps, je dirais : Il a beaucoup travaillé l'année dernière : il se levait de

(1) La Fontaine, *Le Renard et le Bouc.*

bonne heure, il écrivait la matinée, quand il *avait dîné*, il ne faisait qu'une petite promenade et rentrait chez lui. Je me sers ici, non pas du Prétérit antérieur, mais du Plus-que-parfait, parce qu'il s'agit d'une action plusieurs fois répétée. Dans cet exemple on ne marque pas, il est vrai, le rapport de postériorité par la forme du verbe, mais on l'indique suffisamment par l'ordre des mots ou le sens de la phrase.

En grec, en latin, en allemand et dans d'autres langues, les verbes n'ont pas de forme temporelle qui réponde exactement à notre Prétérit antérieur. Pour indiquer les mêmes circonstances de temps, on se sert ordinairement en grec de l'Aoriste, comme nous l'avons vu au § précédent, n° 2. En latin et en allemand on emploie le Plus-que-parfait de l'Indicatif (*vix advenerat*, à peine fut-il arrivé); le rapport de postériorité n'y est donc pas marqué par la forme du verbe. Dans quelques constructions on se sert en latin du Plus-que-parfait du Subjonctif, par exemple : *Quum advenisset, abii*, quand il fut arrivé, je partis. Le Subjonctif est ici de rigueur, et il sert, si je ne me trompe, à marquer le rapport de postériorité exprimé par notre Prétérit antérieur, comme je chercherai à le faire voir dans les remarques sur ce Mode.

§ 94.

DU FUTUR PASSÉ OU ANTÉRIEUR.

La valeur naturelle et fondamentale de ce Temps consiste (§ 84) en ce qu'il présente une action future comme devant avoir lieu *avant* une autre également future ; par exemple : *J'aurai dîné* quand vous viendrez. — *Romam cum venero, scribam ad te,* quand *je serai arrivé* à Rome, je t'écrirai, etc.

Dès le commencement du moyen âge, les grammairiens latins ne sentaient déjà plus la véritable valeur de ce Temps ; ils le confondaient avec le Futur simple, de manière que, *Romam cum venero, scribam ad te,* signifiait pour eux tout simplement : quand *j'arriverai* à Rome, je t'écrirai. Ils disent même expressément (1), si je les comprends bien, que cette forme du verbe latin n'indique pas la même circonstance de temps que la forme *γεγράψομαι*, appelée par les grammairiens grecs *ὁ μετ'ὀλίγον μέλλων*, *paullo post futurum*, parce que, suivant eux, ce Temps s'employait pour désigner un fait qui devait arriver peu de temps après l'acte de la parole, tandis que le Futur simple (*γράψω*), appelé *ὁ μέλλων*, désignait une action future quelconque, sans aucune détermination plus précise. Ce n'est que vers la fin du XVe siècle et dans le courant

(1) Voy. Priscien, édit. de Putsch. p. 805, 806 et 815. Macrobe, *ibid.*, p. 2743.

du XVIe que les grammairiens ont de nouveau reconnu et bien fixé la véritable valeur du Futur antérieur en latin, telle qu'on la trouve, quoique peu explicitement, indiquée par Varron. Pomponius Laetus, mort à Rome en 1497, est regardé comme le premier qui ait donné à ce Temps le nom de *Futurum exactum* (1).

a) Nous avons vu précédemment (§ 88, *c*, et § 92, 3°) comment certaines formes qui par leur valeur naturelle marquent un temps passé, indiquent souvent au figuré la *promptitude* ou la *certitude* d'une action future. Le Futur passé, par cela même qu'il marque un rapport d'antériorité, se prête également assez bien à cet emploi figuré, pour indiquer qu'une action future doit avoir lieu *certainement* ou *sans délai*. Tel est, je pense, le sens qu'il a dans ces exemples : *tu invita mulieres, ego accivero pueros*, toi, invite les femmes, moi, *j'aurai convoqué* (je convoquerai tout de suite) les enfants (2). — Donnez l'aumône, vous *aurez fait* (vous ferez certainement) une bonne œuvre. — Me voici, mon père; votre fils est prêt à mourir pour apaiser le dieu, n'attirez pas sur vous sa colère : je meurs content puisque ma mort vous *aura garanti* de la vôtre ; frappez mon père (3). Fénélon emploie ici, ce me semble, le Futur passé pour représenter la garantie comme devant avoir lieu *sans délai* ou *certainement*.

(1) Voy. H. Schmidt, Doctrinæ temporum verbi græci et latini expositio historica. Halis, 1836.

(2) Cicéron, ad Attic., V 1.

(3) *Télémaque*, V, alin. 13.

D'autre part, comme ce Temps marque par sa nature une action future, conséquemment plus ou moins douteuse, nous concevons comment l'usage pouvait s'en emparer pour représenter une action passée avec un certain degré de *doute* ou d'*incertitude*, par exemple : Vous *aurez négligé* quelque précaution, pour dire : *peut-être avez-vous négligé* quelque précaution. — Vous avez vu ce matin mon frère, il vous *aura dit* que je suis indisposé (il vous *a probablement dit*).

b) Tous les anciens grammairiens, Charisius, Diomedes, Saint-Augustin, Priscien, etc., et quelques modernes, entre autres le célèbre Perizonius, ont regardé le Futurum exactum : *laudavero*, *scripsero*, etc., comme une forme du Subjonctif. Ce qui a donné lieu à une pareille méprise, c'est que ces grammairiens, n'ayant pas une idée bien claire de la nature des Temps et des Modes, n'ont nullement pensé à établir une différence entre la signification naturelle de ces formes et leur emploi dans un sens plus ou moins figuré ; ensuite comme la forme du Futur passé ne diffère de celle du Parfait au Subjonctif qu'à la première personne, les uns, dans l'analyse d'une phrase donnée, regardaient les mots *dixeris*, *videris*, etc., comme des Parfaits du Subjonctif et les autres les prenaient pour des Futurs passés de l'Indicatif.

Dès que l'on distingue bien les Temps des Modes, et le sens propre de ces formes de leur sens figuré, il est facile de constater que le Futur passé en latin (*scripsero*) appar-

tient par sa nature uniquement à l'Indicatif, parce qu'il exprime tout simplement une circonstance de temps, sans aucune de ces idées accessoires qui sont marquées par le Subjonctif. Quand nous disons : *Coenavero cum intrabis, j'aurai soupé* quand vous entrerez, on n'emploie évidemment le Futur passé que pour marquer le rapport d'antériorité, et nullement pour exprimer l'idée de *doute*, de *désir* ou de *simple possibilité*, etc. De plus, on ne peut jamais employer en latin le Futur passé dans une phrase où la construction exige rigoureusement le Subjonctif, comme après *ut*, dans le sens de *en sorte que*, *afin que*, etc. Ainsi, je ne puis pas dire : *ita agam ut hoc fecero antequam venias*, j'agirai en sorte que *je l'aurai fait* avant votre arrivée, on doit écrire nécessairement *fecerim*, au Parfait du Subjonctif, et de même pour les autres Personnes. Je ne dirai pourtant pas que *fecerim* est à la fois le Subjonctif de *fecero* et de *feci*, comme plusieurs grammairiens semblent le croire; *fecero* n'a pas de Subjonctif, et quand il s'agit d'exprimer en latin la même circonstance de temps au Subjonctif, on emploie le Parfait et en français le Prétérit indéfini, comme dans ces exemples : *ita age ut hoc feceris antequam veniam*, agissez de manière que vous l'*ayez fait* avant que je vienne. — Si vous attendez que Philoclès *ait conquis* l'île de Carpathie, il ne sera plus temps d'arrêter ses desseins (*Télém.*, XIII, alin. 18). Ces Prétérits indéfinis en français sont évidemment employés dans un sens figuré : ils marquent un rapport d'antério-

rité relativement, non à l'acte de la parole, mais à une autre action future ; personne ne voudra y voir des Subjonctifs de notre Futur antérieur. Il en est de même des mots *fecerim*, *feceris* en latin. Cet emploi figuré du Parfait du Subjonctif nous fait comprendre comment les grammairiens romains pouvaient disputer sur la question de savoir si *scripserim*, *venerim*, etc., marquaient des actions passées ou futures (1).

§ 95.

Les remarques que nous venons de faire sur le sens propre des Temps et sur leurs sens figurés font disparaître, ce me semble, les difficultés concernant la *Correspondance* entre les Temps (*consecutio temporum*). Il est même aisé de se convaincre que l'emploi de tel Temps, dans une proposition complémentaire, ne doit pas être fondé, comme cela se fait ordinairement, sur le Temps du verbe de la proposition principale, mais plutôt sur la circonstance de temps ou sur l'idée accessoire qu'on veut exprimer. Aussi les règles, établies par les grammairiens dans le chapitre qui traite de cette *Correspondance*, sont vagues et pour ce motif souvent en opposition avec les écrits des auteurs classiques. Ainsi, en français, faut-il dire : on m'a assuré que vous *aimiez* l'étude ou que vous *aimez* l'étude ? La

(1) Voy. Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XVIII, 2.

question est facile à résoudre. Si je veux dire que vous avez aimé l'étude à l'époque où on me l'a assuré, ou à toute autre époque passée et suffisamment connue, j'emploierai l'Imparfait; mais si je veux faire entendre que, dans ma pensée, vous l'aimez encore au moment où je parle, je me servirai nécessairement du Présent. Si l'action ou l'état exprimé par le verbe de la proposition complémentaire ne dure plus, ou ne peut pas, d'après les circonstances, être représenté comme durant encore, il ne faut pas employer le Présent; ainsi je ne pourrais pas dire : vous m'avez appris, il y a trois ans, que votre frère *est* sur le point de mourir; mais je dirais très-bien : vous m'avez écrit hier que votre frère *est* sur le point de mourir. Tout dépend de la circonstance de temps qu'il s'agit d'exprimer, comme dans cette phrase : J'ai dit précédemment que les Temps *marquent* ou *marquaient* les rapports de simultanéité, d'antériorité et de postériorité. Si je le crois encore au moment où je parle, j'emploie le Présent *marquent;* mais si j'avais changé d'avis, l'Imparfait *marquaient* serait préférable.

Ces exemples suffisent pour nous montrer comment on peut dire en latin : *feci hoc ut intelligas* et *feci hoc ut intelligeres*, le premier signifie : j'ai fait cela pour vous faire comprendre *dans ce moment-ci*, et le second, j'ai fait cela pour vous faire comprendre *dans ce temps là*. Ils nous font voir aussi pourquoi dans ces locutions : *Diu dubitavi, num melius esset; — Saepe mecum cogitavi, quidnam causae*

esset, etc., l'emploi de l'Imparfait *esset* est plus naturel que le Présent *sit;* tandis que cette autre phrase : *Trajanus rempublicam ita administravit, ut omnibus principibus merito praeferatur*, le Présent *praeferatur* est mieux à sa place.

Je me suis étendu longuement, trop longuement peut-être, sur la théorie des Temps et sur leurs diverses significations. C'est que je connais les difficultés qui se présentent lorsqu'il s'agit de les employer avec justesse dans une langue étrangère, ou seulement d'expliquer et de justifier l'emploi qu'on en fait dans la langue maternelle. Les plus grands jurisconsultes romains n'ont-ils pas quelquefois soulevé, par plaisanterie, bien entendu, la question de savoir si dans la *Lex Atinia, anno Urb.* 623 : « *Quod subreptum erit, ejus rei æterna autoritas esto* » Les mots *subreptum erit* avaient la signification de notre Prétérit défini ou de notre Futur antérieur ? On conçoit la différence : dans le premier cas, la loi se serait appliquée également aux objets volés antérieurement à la date de sa publication, tandis que, dans le second cas, elle concernait uniquement les vols futurs. Sur cette anecdote et sur l'incertitude des Romains à l'égard de la circonstance de temps marquée par cette forme du verbe, on peut voir Aulu-Gelle, liv. XVII, ch. 7.

CHAPITRE XXV.

DES MODES. — DE LEUR VALEUR ET DE LEUR NOMBRE. — DU MODE INDÉFINI, APPELÉ AUSSI IMPERSONNEL.

§ 96

Pour se convaincre que les idées accessoires exprimées par les Modes du verbe diffèrent entièrement de celles qui sont marquées par les Temps, il suffit d'analyser les trois formes : *laudas*, *laudes*, *lauda*, etc. Elles marquent évidemment la même Personne, le même Nombre et le même Temps ; cependant elles ne s'emploient pas indistinctement l'une pour l'autre ; pourquoi ? Sans doute, parce qu'elles diffèrent de valeur aussi bien que de son.

Pour comprendre comment chaque verbe, outre les formes de Personne, de Nombre et de Temps, a pu encore en recevoir d'autres, et pour bien saisir la valeur primitive et fondamentale de celles-ci, examinons ce qui se

passe en nous à l'occasion de chaque jugement que nous portons.

Dès que nous avons conscience de nos actes et de notre pensée, l'*existence* du rapport que nous concevons entre deux idées se présente à nous de plusieurs manières différentes :

1° C'est un fait pour moi, j'ai la *conviction* que le soleil *est levé* dans ce moment, qu'il *s'est levé* hier et qu'il *se lèvera* demain. Le rapport de convenance que je conçois ainsi entre le soleil et son lever se présente à mon esprit comme *réel* et *certain*.

2° Souvent aussi, lorsque nous comparons deux objets, leur rapport nous apparaît comme *incertain* ou simplement *possible :* au lieu d'une conviction, nous avons le *doute*, ne sachant pas si le rapport que nous concevons existe ou non. Ainsi, d'un homme que je ne connais nullement et qui m'a prêté de l'argent dans le besoin, je dis : qu'il *soit* riche ou qu'il *soit* pauvre, il m'a rendu un grand service.

3° Enfin l'existence du rapport peut se présenter à nous comme *nécessaire* en vertu de notre volonté, comme un *commandement* ou une *défense*, par exemple : *faites* votre ouvrage et *ne perdez pas* votre temps.

A en juger par la psychologie et par le développement du langage, ce sont là les trois manières les plus générales dont l'existence du rapport entre deux idées s'offre le plus communément à notre esprit ; ce sont donc les trois modifications les plus fréquentes que reçoivent nos connaissan-

ces ou nos jugements, au point de vue de notre conscience qui les accompagne. Or, comme nous parlons pour communiquer nos connaissances avec toutes leurs modifications, il est arrivé, peu importe de quelle manière, que le verbe a reçu différentes formes pour marquer ces diverses modifications, et ce sont ces formes qui s'appellent les *Modes* du verbe (*modi*, *ἐγκλίσεις*, *inclinationes*). On peut donc définir les Modes les diverses formes que reçoit le verbe pour exprimer les affections de notre âme qui accompagnent et modifient l'existence du rapport énoncé dans nos connaissances ou nos jugements (1). On les distingue comme suit :

1° Le mode *indicatif*, qui représente l'existence du rapport de convenance ou de disconvenance comme *réelle* ou *certaine* ; par exemple : *je viens*, *je suis venu*, *je ne viendrai pas*, etc.

2° Le mode *subjonctif*, qui marque quelque chose de *simplement possible*, d'*incertain*, de *douteux* : qu'il *vienne* ou qu'il ne *vienne* pas, je m'en irai, etc.

3° Le mode *impératif*, qui marque quelque chose de *nécessaire* en vertu de notre volonté ; par exemple : *venez* ici et n'*allez* pas là, etc. J'ajoute les mots *en vertu de notre volonté*, pour faire observer au lecteur qu'il ne s'agit pas

(1) Déjà les anciens grammairiens grecs et latins avaient très-bien saisi la valeur de ces formes. « Modi sunt diversæ inclinationes animi, quas varia consequitur declinatio verbi. » Les modes sont les diverses affections de l'âme exprimées par les différentes formes du verbe. (Priscien, liv. VIII, p. 821.)

ici de la nécessité du rapport que nous saisissons par notre faculté de connaître et qui constitue en logique les jugements *apodictiques*, comme dans ces exemples: le cercle est rond ; — l'homme est libre, etc.

Le verbe, dans toutes ses formes , exprime toujours l'une ou l'autre de ces affections de notre âme ; ce serait pourtant une erreur de faire consister la nature du verbe en ce qu'il indique une pareille modalité de notre conscience ; en effet, ces idées accessoires de *conviction* , de *doute*, de *commandement* pourraient être exprimées par d'autres mots, par exemple, *réellement*, *peut-être*, *nécessairement*, ou tout simplement par l'accentuation ; les mots destinés à exprimer l'existence du rapport n'en resteraient pas moins verbes pour cela. Cependant, comme les modes ainsi entendus ne font que préciser l'existence du rapport exprimée par le verbe , il n'est pas étonnant que ce soit le verbe, à l'exclusion de toute autre Partie du discours , qui ait reçu par l'usage différentes formes pour marquer ces diverses modifications.

§ 97.

Le nombre des modes varie beaucoup dans les diverses langues : en hébreu et dans plusieurs langues du Nord , il n'y en a que deux, l'indicatif et l'impératif ; en latin et en allemand , il y en a trois , l'indicatif, l'impératif et le subjonctif ; en grec, il y a de plus l'optatif et, en français

le conditionnel ; en sanscrit, il y en a cinq ou même six, et ainsi des autres langues. Mais si la signification des modes, telle qu'elle a été expliquée dans le paragraphe précédent, est la véritable, nous concevons que ceux dont l'usage est commun au plus grand nombre de langues, sont l'indicatif, l'impératif et le subjonctif ; car les idées qu'ils expriment sont les plus vulgaires et les plus propres à donner naissance à des modifications du verbe.

Ces trois modes, quelque importants qu'ils soient pour la concision et la variété du discours, ne sont pourtant pas absolument nécessaires au langage ; car l'idée de *doute* ou d'*incertitude* pourrait être exprimée par un mot séparé, ou bien par une construction particulière de l'indicatif ; c'est ce qui arrive dans les langues qui n'ont pas de subjonctif. Il en est de même de l'idée de *commandement* : en français, l'impératif ne diffère guère de l'indicatif que par la suppression du pronom.

D'autre part, les idées de *conviction*, de *doute*, de *commandement* sont des idées très-générales : elles peuvent donc recevoir chacune quelque modification, et chacun de nos trois modes principaux est susceptible d'une subdivision. Ainsi, le *commandement* marqué par l'impératif peut être plus ou moins rigoureux jusqu'à devenir un simple *souhait* ou même une *concession*. Pour préciser ces divers degrés d'intensité de notre volonté, chaque langue pourrait sans doute avoir plusieurs formes d'impératif, mais on y supplée ordinairement par les inflexions de la voix, par le geste ou par le ton.

De même la *conviction* que nous avons de l'existence de tel ou tel rapport, n'est pas toujours *absolue* comme dans cet exemple : vous *êtes* savant ; mais souvent elle est subordonnée à une *condition :* vous *serez* savant, *si* vous êtes diligent ; ou à une *supposition,* comme dans ces exemples : vous *seriez* savant, *si* vous *étiez* diligent, ou, *si* vous *aviez été* diligent. Nous voyons par là que, pour exprimer notre pensée dans toute son exactitude, l'indicatif, outre sa forme ordinaire, pourrait en avoir deux autres qui marqueraient également notre conviction, mais représentée par l'une comme dépendante d'une *condition,* et par l'autre comme dépendante d'une *supposition*. Il y a sans doute bien peu de langues où le verbe ait reçu une forme particulière pour marquer ces deux nuances de notre conviction : le latin n'en a aucune des deux ; il emploie tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif ; mais le grec a l'*optatif*, et le français le *conditionnel*, qui marquent, ce me semble, la conviction que nous avons de l'existence du rapport entre deux idées, mais en représentant cette conviction comme dépendante d'une supposition ; aussi pourraient-ils être nommés *mode suppositif*. Ce mode optatif, conditionnel ou suppositif me paraît donc appartenir par sa nature à l'indicatif, parce qu'il indique notre conviction, mais il en diffère en ce que la conviction n'est pas absolue, mais subordonnée à une *supposition*.

Il est indispensable de distinguer nettement une *condition* ou une proposition conditionnelle d'une *supposition*

ou d'une proposition suppositive, quoiqu'en latin, en grec, en français et dans d'autres langues, nous n'ayons pour énoncer l'une et l'autre qu'une seule et même conjonction, *si*, *εἰ*, *si*, etc. La proposition *conditionnelle* exprime un doute, une complète incertitude, par exemple : *si vous m'aimez*, je serai content ; en m'énonçant ainsi, je fais entendre que je ne sais pas si je suis aimé ou si je ne le suis pas, enfin que j'en doute, sans pencher ni pour l'affirmative ni pour la négative. La proposition *suppositive* fait entendre qu'on penche à croire le contraire de ce qu'on énonce ou même qu'on en est convaincu, comme dans ces exemples : *si vous m'aimiez*, je serais content ; — *si vous m'aviez aimé*, j'aurais été content. Le premier de ces deux exemples indique à mon interlocuteur que je pense n'être point aimé ; et le second lui fait comprendre que j'ai la conviction du défaut de son amour.

En logique, on donne aux jugements exprimés dans les trois exemples que je viens de citer, le nom commun de jugements *hypothétiques ;* on n'y distingue pas les jugements qui renferment une *condition* de ceux qui renferment une *supposition ;* mais, en grammaire, nous devons les distinguer soigneusement. En effet, ils ont donné lieu à des constructions bien différentes, surtout en grec, où les suivantes méritent toute notre attention :

1° Quand le jugement hypothétique (1) renferme une

(1) Tout jugement hypothétique se compose de deux propositions,

condition, on emploie régulièrement dans la proposition conditionnelle (premier membre, antécédent, *πρότασις*) le subjonctif avec *ἐάν* (*ἤν*, *ἄν*), et dans la proposition hypothétique (second membre, conséquent, *ἀπόδοσις*) l'indicatif, comme dans ces exemples : *ἐὰν ᾖς φιλομαθής ἔσει πολυμαθής*, si tu es studieux, tu seras savant (j'ai la conviction que tu seras savant, si tu es studieux, mais voilà ce que je ne sais pas, j'en doute). — *ἐάν τι ἔχω, δώσω*, si j'ai quelque chose, je le donnerai. — *ἐάντίς τινα τῶν ὑπαρχόντων νόμων μὴ καλῶς ἔχειν ἡγῆται, γραφέσθω*, si quelqu'un désapprouve l'une des lois établies, qu'il réclame (1).

désignées en logique par le nom de *membres* du jugement (si vous êtes diligent, — vous serez savant) : celle qui renferme la conjonction *si*, *εἰ*, se nomme *premier membre* ou *antécédent*, *πρότασις* ; et celle qui est subordonnée à la première, s'appelle *second membre*, ou *conséquent*, *ἀπόδοσις*. Comme ces dénominations sont tirées de la place que les propositions occupent dans le jugement, et peuvent donner lieu à la confusion, quand l'ordre est interverti (vous serez savant, — si vous êtes diligent), quelques grammairiens donnent au premier membre (si vous êtes diligent) le nom de proposition hypothétique, et au second membre (vous serez savant), celui de proposition complémentaire. Pour éviter toute confusion et pour bien distinguer les jugements hypothétiques—conditionnels des jugements hypothétiques—suppositifs, je nommerai, à l'exemple de Silvestre de Sacy, le premier membre du jugement qui renferme une condition, *proposition conditionnelle*, et le premier membre de celui qui renferme une supposition, *proposition suppositive*. Le second membre se nommera dans l'un et l'autre cas *proposition hypothétique* (fondée sur une hypothèse, soit condition, soit supposition).

(1) On a fait beaucoup de conjectures sur l'origine et le sens propre de la particule *ἄν*. Voyez M. Pott, *Etymologische Forschungen*, 2e édit., t. I, p. 420 et suiv.

Je ne puis m'empêcher de faire remarquer que cette particule a

Remarquons que, dans ces exemples, le fait subordonné à une condition est représenté comme quelque chose de *certain* (tu seras savant) dans le cas où la condition (si tu es studieux) se réalise, mais on en doute. L'indicatif ou même l'impératif de la proposition hypothétique ainsi que le subjonctif de la proposition conditionnelle y sont donc très-bien à leur place.

2° Quand le jugement hypothétique renferme une *supposition*, c'est-à-dire une condition envisagée comme ne devant *probablement* point exister et relative à un temps futur, on emploie dans la proposition suppositive la conjonction *εἰ* suivie de l'optatif, et dans la proposition hypothétique également l'optatif, mais avec *ἄν* ou *κε*; par exemple: *εἴ τις ταῦτα πράττοι, μέγα μ' ἂν ὠφελήσειε*, si quelqu'un faisait cela, il me rendrait un grand service (je penche à croire qu'on ne le fera pas). — *εἴ τις ταῦτα καθ' αὑτὰ ἐξετάσειεν, εὕροι ἄν*, si quelqu'un examinait ces choses en elles-mêmes, il trouverait que.... — *Ταῦτά κέ οἱ τελέσαιμι μεταλλήξαντι (εἰ μεταλλήξαι) χόλοιο*, je lui accorderais cela, s'il cessait sa colère (*Iliade*, IX, 157).

Le fait dépendant d'une supposition concernant l'avenir se présente à notre esprit comme quelque chose qui *probablement* n'aura pas lieu, parce que nous penchons à croire que la supposition ne se réalisera pas : une forme autre que celles de l'indicatif et du subjonctif vient donc

beaucoup de ressemblance, pour le son et pour la valeur, avec les mots *im*, *am*, *an*, *in*, qui sont d'un usage très-commun dans les langues sémitiques et y ont le sens des mots latins *si*, *an*, *quod*, *certe*.

ici très-à propos dans les deux membres du jugement, afin de marquer avec précision cet état intermédiaire entre la conviction et le doute, c'est-à-dire la probabilité ou la vraisemblance. Les langues qui ont un optatif ou conditionnel, peu importe le nom, sont donc plus parfaites que celles qui en sont dépourvues.

3° Quand le jugement hypothétique renferme une supposition dont on fait dépendre un acte présent ou passé au moment de la parole, on se sert dans la proposition suppositive de la conjonction *εἰ* suivie de l'indicatif, et dans la proposition hypothétique de l'indicatif mais avec *ἄν*, comme dans ces exemples : *εἰ ἀηδὼν ἦμην, ἐποίουν ἂν τὰ τῆς ἀηδόνος · εἰ κύκνος, τὰ τοῦ κύκνου · νῦν δὲ λογικός εἰμι, ὑμνεῖν με δεῖ τὸν θεόν · τοῦτό μου τὸ ἔργον ἐστίν*, si j'étais rossignol, j'agirais comme le rossignol ; si j'étais cygne, j'agirais comme le cygne : mais je suis homme, il me faut donc chanter les louanges de Dieu ; c'est là ce que j'ai à faire (j'ai la conviction que je ne suis ni rossignol ni cygne, mais que j'agirais comme eux, si je l'étais ;). — *εἴ τι εἶχεν, ἐδίδου ἄν*, s'il avait quelque chose, il le donnerait (mais il n'a rien). — *εἰ ἐπείσθην, οὐκ ἂν ἠῤῥώστουν*, si j'avais obéi, je ne serais pas malade ; — *εἴ τι ἔσχεν ἔδωκεν ἄν*, s'il avait eu quelque chose, il l'aurait donné, etc.

L'emploi de l'indicatif répond ici parfaitement bien à notre pensée, puisque nous avons la *conviction* du contraire de ce qui est énoncé par les propositions suppositives et hypothétiques.

Nous abandonnons à la grammaire spéciale les observations à faire sur d'autres constructions grecques moins générales, quoique assez fréquentes. J'ajouterai pourtant encore deux remarques pour montrer que les constructions mentionnées plus haut ne sont pas d'une rigoureuse nécessité et comment elles peuvent varier relativement aux modes :

a) Le fait subordonné à une condition, c'est-à-dire le second membre ne se présente pas toujours à notre esprit comme certain dans le cas où la condition se réalise ; et réciproquement le fait qui dépend d'une supposition concernant l'avenir peut se présenter comme certain. Nous voyons par là que la proposition conditionnelle n'est pas nécessairement suivie d'une proposition hypothétique à l'indicatif, ni la proposition suppositive d'une proposition hypothétique à l'optatif avec *ἄν*, mais que le mode de la proposition hypothétique ou du conséquent dépend de l'idée de certitude ou de doute que l'ou veut exprimer. C'est d'après ce principe qu'il faut se rendre compte des modes dans les phrases où leur emploi s'écarte des trois constructions les plus fréquentes. Ainsi, au lieu de dire dans l'exemple cité plus haut : *εἴ τις ταῦτα πράττοι, μέγα μ' ἂν ὠφελήσειε*, si quelqu'un faisait cela, il me *rendrait* (je penche à le croire) un grand service, je pourrais dire : *εἴ τις ταῦτα πράττοι, μέγα με ὠφελήσει*, si quelqu'un faisait cela, il me *rendra* (j'en ai la conviction) un grand service. C'est bien cette construction qui se trouve dans ce

passage (*Télém.*, II, alin. 6) : « Quand même Ulysse *retournerait* plein de gloire dans son royaume, il n'*aura* jamais la joie de m'y voir, etc. » La construction peut varier en grec précisément comme en français dans ces expressions : Si vous aviez fait le contraire, *il aurait* mieux *valu*, ou *il valait* mieux, ou *il vaudrait* mieux.

b) Les conjonctions εἰ en grec et *si* en français n'indiquent pas toujours une condition ou une supposition, mais elles sont souvent employées dans le sens de *comme, vu que, puisque,* de manière que les propositions où elles se trouvent ne sont ni conditionnelles ni suppositives, mais plutôt *causatives*. C'est pour ce motif que εἰ se construit dans ce cas avec l'indicatif. Ainsi, en français, dans la fable du Loup et l'Agneau :

Et je sais que de moi tu médis l'an passé.
Comment l'aurais-je fait, *si* je n'étais pas né ?
Reprit l'Agneau, je tette encore ma mère.

La conjonction *si* ne marque sans doute ici ni une condition ni une supposition, mais plutôt l'idée de *cause*. De même dans ces exemples grecs : εἰ εἰσὶν βωμοί, εἰσὶν καὶ θεοί, si (puisque) il y a des autels, il y a aussi des dieux. — θαυμάζω εἰ τοῦτο ποιεῖς, je m'étonne que (de ce que) tu fasses cela, etc., la conjonction εἰ est *causale* plutôt que conditionnelle, et se rend très-bien en français par *puisque* ou *comme*. Si l'on voulait dans ces exemples exprimer une condition proprement dite, on dirait : ἐὰν ὦσιν et ἐὰν

ποιῆς. L'emploi de la conjonction *si* en latin dans le sens de *vu que, comme, puisque*, suivie de l'indicatif, est également très-fréquent ; aussi déjà les anciens grammairiens latins en avaient très-bien constaté la signification, comme nous le voyons dans Priscien, liv. XVIII, *de Subjunctivo*, où il cite le vers de Virgile, (*Enéide*, II, 536) : *Dii, si qua est cœlo pietas*, et explique l'emploi de l'indicatif par cette remarque : *confirmative enim potius quam dubitative dicitur*. Il y explique de même le commencement du discours de Cicéron contre Q. Cécilius : *Si quis vestrum, judices, aut eorum qui adsunt, forte* miratur, etc. ; car il ajoute : *dixit, non dubitans, sed approbans*.

Le premier, à ma connaissance, qui ait établi une bonne différence entre une condition et une supposition, est Silvestre de Sacy, dans ses *Principes de Grammaire générale*. Ce qui me paraît avoir conduit cet illustre savant à cette distinction indispensable et si bien fondée, c'est que, dans les langues sémitiques, notre conjonction *si* se rend par trois mots différents suivant qu'elle marque une condition, une supposition ou une cause.

§ 98.

Dans les quatre Modes susdits, les verbes ont des terminaisons qui marquent les Personnes ; c'est ce qui les a fait appeler par les grammairiens modes *personnels*, par opposition à deux autres formes, l'infinitif et le participe,

qu'ils ont nommés modes *impersonnels*, parce que leurs inflexions ne marquent pas les différences de Personnes.

Cette division est évidemment peu philosophique ; car, d'un côté, l'idée marquée par les inflexions de Personnes n'a absolument rien de commun avec celle qu'indiquent les modes ; d'autre part, que l'infinitif et le participe n'expriment pas la distinction des Personnes, cela ne nous apprend rien sur la nature du mode de ces formes. En ferons-nous, pour ce motif, un cinquième mode, ou les rangerons-nous, malgré cela, dans un des quatre modes précédents, et dans lequel ? Ces deux formes ont beaucoup embarrassé les grammairiens, au point que plusieurs ont décidé qu'elles n'appartenaient pas même au verbe, mais que l'infinitif était un pur substantif et le participe un adjectif. Il s'agit donc avant tout de voir si ce sont réellement des formes du verbe.

Le verbe est un mot qui exprime l'*existence* d'un rapport quelconque entre deux idées. Pour savoir si l'infinitif et le participe appartiennent au verbe, il suffit donc de soumettre à l'analyse logique quelques phrases latines ou françaises. On dit : *volo, vis, vult scribere*, je veux, tu veux, il veut *écrire*, et cela signifie logiquement : je veux, tu veux, il veut *être écrivant*, c'est-à-dire il veut qu'il *existe* entre lui et l'action d'écrire un rapport de convenance. — *Corvus residens in arbore*, signifie sans doute : un corbeau qui *est* ou *était* perché sur un arbre. — De

même quand nous disons : un homme *courant* hors d'haleine, nous voulons évidemment dire : un homme qui court ou *est courant* hors d'haleine. Ces exemples suffisent pour faire voir comment toutes les formes d'infinitif et de participe sont des formes verbales, parce qu'elles renferment et rappellent l'idée de l'*existence* d'un rapport.

Si nous comparons maintenant la valeur de l'infinitif et du participe à celles des autres formes du verbe, nous trouvons que le mot *être*, l'infinitif du verbe substantif, exprime l'*existence* d'un rapport comme indépendante et abstraction faite du sujet et de l'attribut entre lesquels le rapport peut être établi. De même le mot *scribere*, *être* écrivant, l'infinitif d'un verbe attributif, tout en renfermant l'attribut ou le prédicat, représente également l'existence du rapport comme indépendante et abstraction faite du sujet avec lequel l'attribut *écrivant* est en rapport. Le même raisonnement s'applique à tous les infinitifs, qui ne sont en réalité que des verbes employés substantivement.

L'infinitif de tout verbe attributif est donc un substantif en ce qu'il exprime une qualité, à savoir l'*existence* d'un rapport comme indépendante, mais il diffère des autres substantifs abstraits en ce qu'il renferme toujours une seconde idée qui fait la fonction d'attribut, comme *aimer*, c'est-à-dire *être aimant*, tandis que les autres substantifs abstraits, tels que *amour*, *blancheur*, etc.,

marquent tout simplement une qualité comme indépendante, sans y joindre l'idée de l'*existence* d'un rapport quelconque.

D'autre part, il est évident que l'infinitif ainsi entendu et le substantif abstrait de la même racine, tels que *aimer* et *amour*, expriment au fond la même disposition du cœur et ne diffèrent entre eux que par la manière dont cette disposition est représentée ; car que je dise *amare meum*, mon aimer, c'est-à-dire mon état d'*être* aimant, ou que je dise *amor meus*, mon amour, c'est-à-dire ma qualité d'aimant ou d'amant, c'est au fond la même idée. De là vient que les infinitifs sont si souvent employés substantivement (*Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter*. Perse, I, 25), que plusieurs sont devenus substantifs (le *savoir*, le *toucher*, etc.), et qu'enfin il y a des langues qui n'ont pas d'infinitif, parce que les substantifs abstraits en tiennent lieu.

Il arrive aussi très-souvent que nous nous représentons l'idée d'*existence* du rapport, non pas comme indépendante, mais plutôt comme inhérente à un sujet quelconque, de manière à ne faire avec lui qu'une seule idée totale ou un sujet complexe, précisément comme les qualités sont attachées ou inhérentes aux substances et ne font avec elles qu'un seul tout : dans ce cas, le verbe prend une autre forme, qui s'appelle *Participe*. Le participe est donc un verbe employé adjectivement ; ainsi dans ces expressions : un homme, *étant* malade ; une femme, *courant* hors d'ha-

leine, etc., l'*existence* du rapport exprimée par le mot *étant*, et implicitement renfermée dans le mot *courant*, est représentée comme inhérente à son sujet respectif. précisément comme toute autre qualité. C'est aussi pour ce motif que tout participe est à la fois verbe et adjectif, car il marque l'idée d'*existence* du rapport et la représente comme *inhérente* ou *attachée* à une substance. C'est aussi en vertu de cette double nature que le participe peut recevoir deux espèces de modifications : comme verbe, il peut avoir différents Temps ; comme adjectif, il peut recevoir les inflexions de Genre, de Nombre et de Cas.

L'infinitif et le participe remplacent partout, d'après leur analyse logique, un des quatre modes marqués par les autres formes du verbe, mais tantôt l'un, tantôt l'autre, suivant l'ensemble de la phrase ; ce sont donc des formes d'un mode *indéfini* ou *indéterminé*. Pour se convaincre de cette vérité, on n'a qu'à analyser les phrases qui sont citées dans les Grammaires grecque et latine ; on verra que l'infinitif et le participe y font toujours la fonction de l'indicatif, du subjonctif, de l'optatif ou de l'impératif. Un seul exemple tiré de la langue française suffira pour le prouver. Nous disons : *Dieu aidant*, la chose a bien réussi, — réussira bien, — réussirait bien, — aurait bien réussi. En grec et en latin, ces phrases peuvent se traduire littéralement en rendant le mot *aidant* également par le participe ; mais on pourra aussi, dans l'intérêt même de la clarté, employer une conjonction et remplacer le par-

ticipe, tantôt par l'indicatif, tantôt par le subjonctif, et en grec par l'optatif. Quoique les phrases où le participe remplace l'impératif soient plus rares, je crois pouvoir citer pour exemples les suivantes : *Exponens doce*, pour *expone et doce ;* — Parcours la ville, *criant* (et crie) aux armes. La même analyse et les mêmes observations s'appliquent à l'infinitif.

CHAPITRE XXVI.

OBSERVATIONS SUR LES MODES.

§ 99.

Pour bien faire comprendre la variation du nombre des modes et la diversité de leur dénomination chez les anciens grammairiens, tant grecs que latins, je vais donner un aperçu rapide de la doctrine des modes, de son point de départ et de sa marche progressive jusqu'à nos jours.

Les premiers grammairiens grecs, philosophes et rhéteurs tout à la fois, ont commencé par examiner le discours au point de vue de la pensée, afin d'établir des principes et des règles qui devaient servir d'abord à distinguer la proposition vraie de la proposition fausse, puis à exprimer nos idées et nos sentiments de la manière la plus propre à les faire partager aux autres. Au milieu de ces recherches, ils s'aperçurent facilement que toutes les pro-

positions qni entrent dans le discours n'ont pas la même forme (*εἶδος*), mais que celle-ci est souvent modifiée par l'affection de notre âme (*ψυχικὴ διάθεσις*) qui accompagne la perception de l'existence d'un rapport entre deux idées. Ainsi dans ces propositions : Vous *êtes* diligent ; — *soyez* diligent ; — *êtes-vous* diligent ? — *si* vous êtes diligent ; (plût à Dieu) que vous *fussiez* diligent, etc. ; les deux idées (vous, diligent) que nous comparons ici sont évidemment les mêmes, cependant ces propositions diffèrent l'une de l'autre par les affections diverses de notre esprit qui accompagnent et modifient l'existence du rapport : la première marque un état de notre âme qu'on peut appeler une *assertion ;* la seconde, un *commandement ;* la troisième, une *interrogation ;* la quatrième, un *doute* , une *condition ;* la cinquième , un *souhait*. Chacune de ces affections ayant ses degrés et ses nuances, on conçoit qu'il n'était pas difficile d'augmenter le nombre de ces propositions diverses , en distinguant, par exemple , la *prière* et l'*exhortation* du commandement , ou la simple *concession* du souhait ; et ainsi du reste. Ces mêmes auteurs donnèrent à chacune de ces propositions un nom spécial, pris de cette affection ou de ce mouvement de notre esprit qui est le fondement de leur différence ; et c'est ainsi qu'ils distinguèrent ces propositions, comme nous le faisons encore à leur exemple, en *assertoires, impératives, interrogatives, conditionnelles* ou *hypothétiques, optatives*, et, si l'on veut, *exhortatives, concessives*, etc.

Cette diversité de nos jugements une fois constatée, ils ne pouvaient guère manquer de voir que c'était le verbe qui recevait généralement, surtout en grec, différentes formes pour marquer cette différence de nos jugements ou des propositions ; ces formes littérales, ils leur ont donné le nom de *Modes du verbe* (en grec, *ἐγκλίσεις τοῦ ῥήματος*, ou *πτώσεις ῥηματικαί* ; en latin, *Modi, Status, Qualitates, Inclinationes*), et pour les distinguer les uns des autres, ils leur ont appliqué les noms que, dans le langage philosophique, on avait donnés aux propositions où ils se trouvaient :

1° Mode indicatif, *ἔγκλισις ὁριστική, Modus indicativus, finitivus* ou *pronuntiativus ;*

2° Mode impératif, *προστακτική, imperativus ;*

3° Mode interrogatif, *ἐρωτηματική, πυσματική, modus interrogativus, percontativus ;*

4° Mode subjonctif, *ὑποθετική, διστακτική, modus subjunctivus, conjunctivus, dubitativus ;*

5° Mode optatif, *εὐκτική, optativus ;*

6° Mode vocatif, *κλητική, species vocativa*, par exemple: *viens* t'asseoir ici, etc.

7° Mode infinitif, *ἔγκλισις ἀπαρέμφατος*, (indéterminatif, de *παρεμφαίνω*), *modus infinitivus*. Ce mode s'appelait aussi tout simplement *ῥῆμα*, verbe, ou *ὄνομα τοῦ ῥήματος*, nom du verbe.

Si les verbes en général avaient des inflexions aussi nombreuses, aussi distinctes que les nuances de la pensée

sont variées et subtiles, nous concevons que chaque langue pourrait avoir autant do modes (de formes littérales) qu'on distingue d'espèces de propositions relativement à la manière do concevoir l'existence du rapport entre deux idées ; et dans ce cas le nombre des modes ainsi que leur valeur dans chaque langue serait facile à déterminer. Mais le nombre des modes ne répond nullement aux nuances de la pensée , pas plus en grec ou en latin qu'en français ; ces diverses affections de notre âme sont souvent exprimées par un mot séparé, par exemple : *si* (doute, condition) vous faites cela ; ou par l'accentuation : *faites* cela (ordre, souhait, concession) ; ou par la construction : *faites-vous* cela ? ou bien le même mode marque par analogie deux ou plusieurs de ces idées accessoires, de même que dans les noms chaque Cas marque plusieurs rapports, en sorte que deux propositions différentes au point de vue de la logique ou de la psychologie sont souvent exprimées par un seul et même mode grammatical. Nous voyons par là que les premiers grammairiens avaient tort de vouloir fonder les modes du verbe uniquement sur la nature des propositions et admettre ainsi autant de modes dans les verbes qu'il y a de propositions diverses en logique.

Dès le second siècle avant notre ère, époque où la grammaire, une fois séparée de la logique et de la rhétorique, fut traitée comme une science à part, les grammairiens d'Alexandrie, en distinguant entre la forme de la pensée et celle du langage, apportèrent à la doctrine des modes un grand

perfectionnement : ils en firent disparaître plusieurs, par exemple, l'interrogatif, le vocatif; en un mot, ils ne reconnurent pas plus de modes qu'il n'y avait de formes bien distinctes dans leur langue, et ils imposèrent à chacun son nom. C'est ce que nous voyons dans le Traité de Denys le Thrace, qui date probablement de la fin du IIe siècle avant notre ère; nous y lisons: *Ἐγκλίσεις μέν εἰσι πέντε, ὁριστική* (indicatif), *προστακτική* (impératif), *εὐκτική* (optatif), *ὑποτακτική* (subjonctif) *καὶ ἀπαρέμφατος* (infinitif). A partir de cette époque, la doctrine des modes en grec, tant pour leur nombre que pour leurs noms, est définitivement fixée, et les grammairiens postérieurs n'y ont fait aucun changement notable. Dans les §§ suivants, j'examinerai l'origine et la justesse de ces termes techniques.

Les Romains n'ont nullement perfectionné la doctrine des grammairiens grecs ; au contraire, imitateurs serviles dans les choses de spéculation, ils ont calqué leur grammaire sur celle de leurs maîtres. De là vient que nous trouvons chez tous les grammairiens latins, à côté du subjonctif, un mode appelé *Optativus* (*utinam essem*, *fuissem*), quoique les verbes n'aient qu'une seule et même forme. Ce n'est que depuis le milieu du XVIIe siècle que les travaux des savants de Port-Royal ont fait disparaître le mode optatif de nos grammaires latines. Quant aux autres idées plus claires qui, depuis cette époque, ont été émises sur la théorie des modes et sur leur usage dans les langues particulières, il serait sans doute bien difficile

d'en faire sa part à chacun des principaux grammairiens ; on peut toutefois dire que, dans leur ensemble, elles sont dues aux progrès des connaissances psychologiques, et à l'étude comparative des langues anciennes et modernes.

§ 100.

DE L'INDICATIF.

Le nom d'indicatif, qui a prévalu dans le langage grammatical pour désigner l'ensemble des formes du verbe destinées à marquer notre *conviction* ou la *réalité* d'un fait, est heureusement choisi ; car on n'*indique*, on ne montre en quelque sorte que ce qui *est réellement* devant nous sous nos yeux. Les philosophes stoïciens appelaient, à ce qu'il paraît, ce mode *κατηγόρημα* (prédicat, assertion) dans les verbes actifs et *σύμβαμα* (accident, événement) dans les verbes neutres ; chez les grammairiens grecs postérieurs, il porte le nom de *ἔγκλισις ὁριστική* ou *ἀποφαντική* (Mode qui définit, qui énonce ou détermine). Ce dernier nom lui est probablement venu de l'usage qu'on en fait dans les définitions, ou de ce qu'il sert à énoncer l'assertion pure et simple de ce qui est ou n'est pas. Les grammairiens latins le nomment *Modus finitivus, pronuntiativus et indicativus*.

a) Dans les langues anciennes on rencontre souvent l'indicatif là où les langues modernes mettent le sub-

jonctif ou le conditionnel, et réciproquement ; par exemple :

1° *Διδασκάλους ζητητέον, οἵτοῖς τρόποις εἰσὶν ἀνεπίληπτοι*, il faut chercher des maîtres qui *soient* irréprochables dans leurs mœurs.

2° *Altera via tibi* erat *ingredienda*, vous *auriez dû* prendre l'autre chemin.

3° *Nescio quomodo hoc* sis facturus, je ne sais comment tu *feras* cela.

De ces exemples et de plusieurs autres du même genre, il ne faut pas conclure qu'en grec et en latin l'indicatif a souvent la même signification que le subjonctif ou le conditionnel en français, et *vice versâ ;* ce serait un faux principe. Tout ce qu'on peut déduire de la différence des modes dans ces phrases, c'est que les Grecs et les Latins ont souvent conçu et représenté comme *réelle* l'existence du rapport que, d'après notre manière de penser, nous nous représentons habituellement comme *douteuse* ou *simplement possible*, et *vice versâ*. La pensée est au fond la même, mais elle diffère, quant à la forme, autant qu'un mode de l'autre. Ainsi, dans le premier exemple, les Grecs voulaient sans doute dire : des maîtres qui *sont réellement* irréprochables ; tandis qu'en français nous voulons dire : des maîtres *tels qu'ils soient* irréprochables. De même, dans le second exemple, les Latins voulaient probablement dire : vous *deviez* prendre l'autre chemin (au lieu de celui que vous avez pris, ou au moment où vous

avez pris le mauvais), tandis qu'en le traduisant, comme je l'ai fait, notre pensée est : vous auriez dû prendre l'autre chemin (si vous aviez voulu prendre le bon). Ces phrases sont donc elliptiques, et c'est par la proposition sous-entendue et facile à suppléer, qu'il faut se rendre compte de leur différence dans les modes. Enfin, le troisième exemple français (je ne sais comment tu le *feras*) signifie : je ne sais, je ne connais pas *la manière dont* tu le feras, tandis que la phrase latine signifie plutôt : je ne sais pas *si* tu le feras d'une manière quelconque, ou si tu *pourras* le faire de n'importe quelle manière. L'action elle-même est représentée comme douteuse et incertaine aussi bien que la manière de la faire.

b) Pour montrer comment deux propositions peuvent exprimer la même pensée au fond, et cependant différer dans leur forme au point d'exiger dans quelques langues deux modes différents, je citerai ces deux phrases françaises, dont le législateur peut se servir indifféremment :

Celui qui fait cela, sera puni.
Si quelqu'un fait cela, il sera puni.

Le sens est le même sans doute, mais la pensée est conçue et exprimée sous deux formes différentes : la première proposition est assertoire, absolue ; et la seconde est conditionnelle. On pourrait traduire en grec la première par *ὃς τοῦτο ποιεῖ, ζημιωθήσεται*, et la seconde par *ὃς ἂν τοῦτο ποιῇ, ζημιωθήσεται*. C'est pour exprimer la même

différence qu'on dit en latin : *Qui* (celui qui) *mentiri* solet, *pejerare consuevit.* — *Qui* (si quelqu'un) *me semel* fefellerit (parf. du subj.), *ei iterum non credo.*

c) A l'occasion de ces exemples, ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que le pronom relatif *qui, quae, quod,* équivaut toujours dans l'analyse à une conjonction suivie d'un pronom personnel *il, elle,* etc.; mais ce n'est pas toujours la conjonction copulative *et,* comme dans cette phrase : je viens de rencontrer un homme *qui* (et il) courait hors d'haleine ; souvent c'est la conjonction *si,* conditionnelle ou suppositive; par exemple : On ne peut offrir aucune victime *qui* (si elle, condition) ne *soit* blanche. — L'homme *qui* (si il, supposition) *ferait* cela, mériterait d'être puni. Quelquefois aussi le même pronom relatif renferme une conjonction finale qui marque le but, par exemple : je ne songe qu'à retourner dans une vie paisible et retirée, *où* (dans laquelle, afin que dans elle) la sagesse *nourrisse* mon cœur.

C'est par une semblable analyse du pronom relatif qu'on doit chercher à distinguer la nature de la proposition où il se trouve, à savoir si la proposition renferme une assertion pure et simple, ou si elle renferme une condition, une supposition, un but, un doute, un désir, etc. ; c'est par cette différence des propositions qu'il faut se rendre compte du mode qu'on y emploie, surtout en grece t en latin. Ainsi, en latin, de ces constructions : *Quos* vicisti ou *Quos* viceris *amicos tibi esse cave credas,* laquelle est

la bonne ? Cela dépend du sens qu'on a en vue : veut-on dire *ceux qu'on a réellement vaincus*, il faut écrire *vicisti;* mais veut-on dire *si l'on a vaincu* des hommes , ou *s'il arrive d'en vaincre*, il faut employer le subjonctif *viceris*. De même, en français, faut-il dire : Quelle heure croyez-vous qu'il *est* ou qu'il *soit ?* Ces deux locutions peuvent s'employer, mais en des cas différents. Si celui qui interroge ignore lui-même quelle heure il est et désire le savoir, il doit dire *qu'elle soit :* s'il le sait et veut seulement s'informer si celui à qui il parle le sait aussi, il dira : Quelle heure croyez-vous *qu'il est* ? prêt à faire lui-même la réponse, si on ne la sait pas , ou si on la sait mal (1).

§ 101.

DE L'IMPÉRATIF.

Comme la *volonté* est une des trois grandes facultés (sentir, connaître, vouloir) de l'esprit humain, et que le langage n'est que le tableau de ce qui se passe en nous lors de l'exercice de ces facultés, il n'est pas étonnant que le verbe ait reçu de bonne heure une forme qui ajoute à sa signification l'idée accessoire de notre volonté, c'est-à-dire qui représente l'existence du rapport entre deux idées comme un effet de notre volonté , comme un *commandement*. Aussi l'hébreu, qui n'a ni subjonctif ni opta-

(1) *Voy.*, sur cet exemple, le *Journal des Savants*, 1837, p. 54.

tif, possède déjà une forme d'impératif qui a des terminaisons pour marquer le Genre et le Nombre. Plusieurs savants, entre autres Leibnitz et Adelung, ont même regardé l'impératif comme la vraie racine du verbe. Mais, pour soutenir cette thèse, il faudrait prouver que c'est l'expression du commandement qui a donné naissance au verbe ; en d'autres termes, que la forme de l'impératif est antérieure à toute autre.

a) Les grammairiens ont eu de la peine à se rendre compte de ce fait qu'en grec le Parfait et l'Aoriste, qui marquent des actions passées, ont reçu une forme d'impératif, tandis qu'on ne commande que des choses futures. Sans doute, si l'impératif ne servait qu'à exprimer l'ordre absolu de celui qui parle, on concilierait difficilement avec ce Mode les formes temporelles qui marquent une action passée ; mais la difficulté disparaît, si l'on se rappelle que l'impératif est aussi très-propre à indiquer un souhait, une concession ou un simple acquiescement (§ 97), trois idées qui peuvent très-bien se rapporter à un fait antérieur au moment où l'on parle. Ainsi un père, après avoir écouté son fils qui s'excuse de n'avoir pas obtenu de prix, pourra lui dire : *aie* seulement bien *employé* ton temps ! Ce n'est pourtant pas, à mon avis, l'expression des idées de *souhait* ou de *concession* qui a donné naissance à ces impératifs d'un Temps passé ; mais les Grecs, pour marquer qu'une action devait se faire tout de suite, sans délai et sans excuse, la représentaient comme déjà faite, en se

servant d'un Temps passé, soit du Parfait, soit de l'Aoriste. Dans le paragraphe consacré à l'Aoriste ou à notre Prétérit défini, j'ai cité plusieurs exemples de ce Temps employé en ce sens ; on peut y joindre ce passage de l'*Iliade*, v. 667, où Jupiter ordonne à Apollon de nettoyer (*κάθηρον*), de laver (*λοῦσον*), d'oindre (*χρῖσον*), d'habiller (*ἕσσον*) et d'enterrer Sarpédon. Un exemple du Parfait se trouve dans ce jugement de Minos : *Ὁ μὲν λῃστὴς οὗτος ἐς τὸν Πυριφλεγέθοντα ἐμβεβλήσθω*, que ce brigand soit jeté *à l'instant* dans les enfers !

b) Comme l'impératif indique suffisamment par sa signification que l'action qu'on a en vue est future, on conçoit pourquoi la langue grecque, si riche d'ailleurs en formes, n'en a pas pour le Futur à l'impératif : elle serait superflue, parce que la forme du Présent y supplée facilement.

§ 102.

DU SUBJONCTIF.

Le subjonctif ajoute à l'idée exprimée par le verbe celle de *doute*, d'incertitude ou de simple possibilité, comme dans ces locutions grecques : *ποῖ τράπωμαι*, de quel côté me tournerai-je ? *εἴπωμεν, ἢ σιγῶμεν*, parlerons-nous, ou garderons-nous le silence (1) ? L'idée de doute ne se fait

(1) La forme interrogative du Futur dont nous nous servons ici en français est, on le conçoit, assez propre à exprimer le doute ou l'indécision de la part de celui qui parle.

pas toujours sentir d'une manière aussi forte et précise que dans ces deux locutions, car souvent le fait exprimé par le verbe au subjonctif se présente à notre esprit plutôt comme un objet de *désir*, de *crainte*, de *surprise*, de *commandement*, ou de simple *concession*, etc., comme dans ces locutions : *ἴωμεν*, *eamus*, allons ; — *faciamus hoc*, faisons cela ; — *puisse* cet enfant aimer l'étude ! — *soit* la chose telle que vous le pensez, etc. Mais il est facile de s'apercevoir que ce qu'il y a de commun à toutes ces diverses affections de notre âme, c'est le *doute* ou l'*incertitude* où nous sommes sur la réalité de ce que nous désirons, craignons ou accordons, etc. Aussi voyons-nous dans Apollonius (*Synt.*, III, 28) et dans Priscien (VII, p. 820), que le subjonctif était appelé par quelques grammairiens *ἔγκλισις διστακτική*, *modus dubitativus*.

a) Les anciens grammairiens grecs et latins ont donné à ce Mode le nom de *subjunctivus*, *conjunctivus* ou *adjunctivus*, parce que cette forme du verbe s'emploie ordinairement dans une proposition incidente subordonnée ou unie à une proposition principale au moyen d'une conjonction, et faisant avec celle-ci un sens complet, par exemple : *volo ut hoc facias* (1), etc. Il en est donc de cette dénomi-

(1) « Subjunctivus sive adjunctivus ideo dictus, quod non per se exprimat sensum, nisi insuper alius addatur sermo, quo superior patefiat. Subjungit enim sibi, vel subjungitur necessario alteri sermoni, hoc modo : cum dixero, audies ; — cum fecero, aspicies, et similia. » (Diomedes, édit. de Putsch, p. 331.)

« Subjunctivus et dubitativus dicitur. Subjunctivus, vel quod sub-

nation comme de beaucoup d'autres : elle est prise du rang que la proposition incidente occupe dans le discours, et n'a aucun rapport avec la valeur de la forme elle-même ; car la valeur du subjonctif ne peut consister à marquer la subordination ou la liaison d'une proposition à une autre ; c'est là la fonction des conjonctions suivies de l'indicatif aussi bien que du subjonctif. Ainsi, dans cette phrase : je sais ou je crois *qu'il viendra*, la proposition *qu'il viendra* est évidemment aussi dépendante et subordonnée que cette autre *qu'il vienne* dans celles-ci : je doute *qu'il vienne*, ou je crains *qu'il ne vienne*. La seule différence que fasse sentir la différence du Mode, c'est que par l'indicatif l'action de venir est représentée comme *réelle* ou *certaine*, et par le subjonctif, comme *douteuse*.

Les grammairiens modernes, tels que Perizonius, Scioppius et d'autres qui, attachant trop d'importance à l'ancienne dénomination de subjonctif ou de conjonctif, ont attribué à ce Mode l'idée de subordination, devaient donc être embarrassés pour en expliquer l'emploi dans toutes les phrases isolées où il n'y a pas de subordination : ils ont

jungitur conjunctioni, vel quod alteri verbo omnimodo subjungitur, vel quod subjungit sibi alterum verbum. » (Priscien, ibid. p. 1141.)

« Ideo autem Subjunctivus dicitur, quia eget aliqua re, ut impleat sententiam suam, ut puta cum clamem, clames, clamet ; pendet hic sensus, indigetque aliquâ re, ut sententia compleatur; ac si dicam: *cum clamem*, *quare me tacere dicis?* Ideo ergo Conjunctivus modus dictus est, quia ei adjungitur aliquid, ut sententia locutionis plena sit. » (S. Augustin, *De grammatica*, ibid. p. 1996.)

Servius en donne la même explication. Voy. *ibid.* p. 1787.

eu recours à une ellipse et ont prétendu que la proposition principale était sous-entendue. Suivant eux, pour se rendre compte du subjonctif dans *abeamus, faciamus hoc*, il faudrait suppléer : *res ita est, ut ; res ita se habet, ut ;* ou *necesse est, oportet, licet, opto*, etc. ; de même dans cette phrase : *μὴ ὀμόσῃς*, ne jures pas, la proposition principale, *je défends*, y serait également à suppléer.

Cette explication de l'emploi du subjonctif dans une phrase donnée convient très-bien pour montrer l'idée accessoire qu'y exprime ce Mode, à savoir : un *doute*, un *désir*, une *prière*, une *défense*, une *concession*, etc. ; mais elle n'est nullement philosophique, car elle suppose que l'homme se serait d'abord exprimé au moyen de propositions liées entre elles par quelque conjonction suivie du subjonctif, et que, dans la suite, la proposition principale ayant été supprimée, on aurait conservé, pour y suppléer, le subjonctif dans la proposition complémentaire. Or cette supposition est précisément l'opposé de ce que nous savons sur le premier développement des idées et conséquemment sur le premier emploi des formes grammaticales qui en sont les signes : les hommes se sont exprimés d'abord grossièrement, avec beaucoup d'embarras et avec peu de précision ; ils n'ont pas commencé par faire des phrases composées de plusieurs propositions, et c'est seulement après un grand développement des facultés intellectuelles qu'ils sont arrivés à saisir et à exprimer les divers rapports des jugements entre eux. Par conséquent

l'usage des formes du verbe destinées à marquer dans le langage les diverses affections de notre âme est plus ancien que l'emploi des mêmes formes précédées de telle ou telle conjonction.

b) Quant à l'origine de l'élément matériel du subjonctif, à sa valeur primitive et à ses significations successives qui en ont rendu l'emploi si multiple dans certaines langues, l'examen attentif des langues les plus simples nous amène aux résultats suivants :

α) Le subjonctif doit son origine à la forme du Futur ou du Présent, qui a reçu par l'inflexion de la voix et par l'accentuation quelque légère variation propre à représenter l'action future ou présente comme un *désir*, un *souhait*, puis comme une *simple possibilité*, un *doute*, et enfin , par extension, comme étant accompagnée d'une de ces affections de notre âme qui renferment un degré plus ou moins grand d'*incertitude* sur la réalité du fait qui nous occupe. Telles sont ces locutions : *faciamus hoc* (souhait) ; — *hic quaerat quispiam* (possibilité, doute) : — *μὴ ὀμόσῃς*, ne jures pas (défense), etc. ; car, remarquons-le bien, l'homme change son accentuation suivant les sentiments qui l'animent. Si le Futur a reçu des formes diverses avant le Prétérit, comme nous le montrent les langues sémitiques, cela vient sans doute de ce que le désir, le souhait, le doute, etc., accompagnent plus fréquemment nos actions futures que des faits passés.

β) L'emploi du subjonctif, dans son origine, ne dépen-

dait pas d'une conjonction, pas plus que les formes temporelles : il s'employait uniquement pour ajouter à la signification du verbe celle de désir, de souhait, de doute, etc. D'ailleurs, rigoureusement parlant, on peut dire que la conjonction, loin d'être la cause première d'un Mode, ne fait pas même partie de la proposition, mais détermine seulement le rapport entre deux propositions, comme la préposition entre deux idées, sans faire partie d'aucune d'elles. Si, dans les langues anciennes, telle conjonction est constamment suivie du subjonctif, cela vient de ce que, à l'époque où la langue s'est formée, cette conjonction, à cause de sa valeur, ne trouvait place que devant une proposition renfermant l'idée de doute, de souhait, etc., comme par exemple : *ἐάν, ἵνα, si, ut, ne,* etc.

c) Nous sommes souvent embarrassés de savoir pourquoi, dans une phrase donnée, on emploie telle conjonction plutôt que telle autre, ou le subjonctif plutôt que l'indicatif, qui d'après notre manière de penser serait plus logique. C'est que la valeur première de la conjonction a changé et avec elle toute la construction de la phrase. Ainsi, comment se fait-il qu'on dit en latin : *timeo ne veniat,* je crains qu'il ne vienne; et dans un sens contraire : *timeo ut veniat,* je crains qu'il ne vienne pas ? Après les différentes explications qu'on a données de cette construction bizarre, si je devais en proposer une, je dirais que, dès l'origine de leur alliance, les deux mots *ne veniat* formaient une proposition indépendante ou principale

aussi bien que l'impératif *veni*, viens, et exprimaient le *souhait* de ne pas le voir arriver, puis, ce qui revient au même, la *crainte* de le voir arriver ; de même les mots *ut veniat* qui signifiaient littéralement : comment (*ut*) viendra-t-il ou pourra-t-il venir ? marquaient d'abord le désir de le voir arriver, puis, ce qui est la même chose, la crainte qu'il n'arrivât pas. Après un certain développement de la langue, le même sentiment de crainte qui jusque là était indiqué par les adverbes *ne* et *ut* suivis du subjonctif, fut exprimé par un mot séparé, *timeo*, en disant : *timeo ; ne veniat*, je le crains ; qu'il ne vienne pas (souhait de son absence, ou crainte de son arrivée) ! et *timeo ; ut veniat*, je le crains ; comment pourra-t-il venir (souhait de son arrivée ou crainte qu'il ne vienne pas) ? Insensiblement les deux propositions *timeo* et *ne veniat* furent conçues dans une certaine liaison, sans changement ni dans le fond de la pensée ni dans la forme des mots, seulement l'adverbe *ne* fut par là converti en conjonction et l'ancienne construction resta la même. Le même raisonnement s'applique à *timeo ut veniat*. C'est sans doute aussi par un changement semblable dans la manière de concevoir les idées que les pronoms relatifs ὅτι en grec et *quod* (ce qui est) en latin sont devenus des conjonctions, comme on le verra plus loin.

d) Dans les langues anciennes, l'usage du subjonctif est plus fréquent que dans les langues modernes, parce que les affections de notre âme, exprimées dans les premières

par la forme du verbe, le sont souvent dans les secondes par un mot séparé, tel que *pouvoir*, *vouloir*, etc., ou simplement par le sens de la conjonction, par exemple en anglais, en danois, etc. De même en français nous ne disons pas : si vous *fassiez* cela, vous me rendrez un grand service ; parce que le doute et l'incertitude sont suffisamment exprimés par la conjonction conditionnelle *si ;* mais nous disons : si vous faites cela et *que* je *sois* content de vous, je vous récompenserai ; le subjonctif est ici de rigueur, sans doute parce que la conjonction *que* ne marque pas à elle seule la même incertitude.

e) Pour employer le subjonctif avec justesse ou pour en expliquer l'emploi dans une phrase donnée, le point capital est d'avoir recours à l'analyse de la pensée et de bien examiner si celui qui parle veut représenter l'existence du rapport entre le Sujet et l'Attribut avec un certain degré de doute ou d'incertitude : ce doute accompagne presque toujours les propositions qui expriment un désir, un souhait, un vœu, une prière, une intention, une concession, etc. Aux différents exemples que j'ai déjà cités, on peut joindre les suivants :

Μηδενὶ συμφορὰν ὀνειδισῃς· κοινὴ γὰρ ἡ τύχη καὶ τὸ μέλλον ἀόρατον, ne reproche (défense ou souhait) à personne son malheur, car le sort est commun et l'avenir invisible.

Πάρειμι ἵνα ἴδω, j'y assiste afin que je voie (intention, but, désir).

Ὅταν γὰρ ὁ νοῦς ὑπὸ οἴνου διαφθαρῇ, ταὐτὰ πάσχει τοῖς ἅρμασι τοῖς τοὺς ἡνιόχους ἀποβαλοῦσιν, car lorsque (si dans un moment) l'esprit est troublé par le vin (condition, doute), il lui arrive la même chose qu'aux chars qui ont perdu leur cocher. *Ὅτε* sans *ἄν* signifiant *lorsque, dans le temps où,* s'emploie dans une proposition assertoire et se construit avec l'indicatif.

Οὓς ἂν βούλῃ ποιήσασθαι φίλους, ἀγαθόν τι λέγε περὶ αὐτῶν, mot à mot : *de quiconque* (si de quelqu'un) tu veux faire ton ami, dis du bien de lui. Si l'on traduit : dis du bien de ceux dont tu veux faire tes amis, le sens est au fond le même, mais on ne fait pas ressortir le Mode de la proposition grecque qui est ici conditionnelle ; car les mots : *ceux dont tu veux faire tes amis*, forment en français une proposition assertoire, et ils se rendraient en grec par *οὓς βούλει ποιήσασθαι φίλους*.

Nemo tibi istud concedat, personne ne vous *accordera* cela (je le pense, il est à croire).

Dies deficiat, si velim numerare ejus virtutes, le jour *sera* (probablement, ou pourra bien être) trop court, si je veux énumérer ses vertus.

Bonus segnior fit, ubi (*ὅταν*) *negligas*, l'homme bon montre moins d'empressement, quand (si pendant quelque temps) tu le *négliges*. Mais dans cette phrase : *hoc ubi audivi, arma sumsi*, quand (lorsque, dans le temps où) *j'appris* (en latin, j'ai appris) cela, je pris les armes ; on emploie l'indicatif, parce qu'il n'y a pas de condition. De

même, *quaeramus ubi maleficium sit*, signifie : cherchons pour voir *si* le crime est *quelque part* et en quel lieu, tandis que *quaeramus ubi maleficium est*, veut dire : cherchons là où le crime *est réellement* (et non pas ailleurs).

Alium rogantes regem misere ad jovem, — Inutilis quoniam esset, *qui fuerat datus*, elles (les grenouilles) envoyèrent à Jupiter demander un autre roi, parce que celui qu'il avait donné *n'était* (d'après leur dire) bon à rien. Cet emploi du subjonctif latin pour exprimer le motif allégué par la personne dont on parle, doit probablement son origine à ce que les jugements portés par autrui n'ont pas pour nous la même certitude que nos propres jugements ; le subjonctif comme forme de doute est donc assez propre à faire comprendre que l'assertion n'appartient pas à celui qui parle. En allemand, en pareil cas on emploie également le subjonctif.

La même explication s'applique à l'emploi du subjonctif latin dans le *discours indirect*. Le discours est *direct* (*oratio* ou *narratio recta ; ὀρθοῦν, recta oratione aliquid enuntiare*), lorsqu'on fait parler les personnages eux-mêmes ; par exemple, Paul répondit : « je ne viendrai pas, parce que je suis malade. » Les discours *indirects* (*oratio obliqua* ou *inclinata ; πλαγιάζειν, oblique enuntiare*) sont ceux dont l'historien ne rapporte que la substance ou le contenu, et qu'il ne fait pas prononcer expressément par ceux qui sont censés les avoir tenus ; par exemple : Paul répondit *qu'il ne viendrait pas, parce*

qu'il était malade (1). Ainsi dans cette phrase (Cic., *de Oratore*, I, 14) : *Socrates dicere solebat, omnes in eo, quod scirent, satis esse eloquentes*, (Socrate avait coutume de dire qu'on parle toujours bien des choses qu'on sait parfaitement), les deux dernières propositions, *omnes esse eloquentes* et *quod scirent*, forment un discours indirect, ou, si l'on veut, la proposition *omnes esse eloquentes* est à elle seule un discours indirect, mais qui est complété par la seconde *quod scirent*, qui en fait partie. Cicéron emploie le subjonctif parce que les mots *quod scirent* expriment la pensée de Socrate et non la sienne.

f) Une autre construction qui a beaucoup occupé les grammairiens, c'est l'emploi du subjonctif après la conjonction *quum* ou *cum* (2) dans les propositions qui énoncent une pure *assertion*, sans aucun doute, sans aucune incertitude dans celui qui parle. On l'appelle *quum temporale*, quand elle a le sens de *lorsque*, *quand*, et *quum causale*, quand elle se rend par *puisque*, *comme*.

Le *quum causale* se construit avec le subjonctif, et le

(1) Les anciens grammairiens ont appelé cette forme du discours *indirecte* (*oratio obliqua*), parce que le Sujet y était généralement exprimé par un Cas oblique, par l'accusatif : Paulus respondit, *se* non venturum esse.

(2) *Quum* et *cum* sont le même mot, mais écrit différemment (Quintil., I, 7, 6 ; Priscien, p. 560). Quant à l'étymologie de *quum*, anciennement *quom*, je pense avec Port-Royal que c'était dans le principe le neutre du pronom relatif *qui, quæ, quod* ; de manière qu'on disait : *tempus* ou *tempore quom* (dans le temps où, lorsque, quand). Insensiblement le mot *tempus* fut omis et le relatif *quom* devint une conjonction relative au temps et équivalente à notre conjonction *lorsque*, dont l'origine (*illâ horâ quâ*) est sans doute aussi la même.

quum temporale veut après lui l'indicatif, excepté dans un récit historique, où l'imparfait et le plus-que-parfait précédés de *quum* se mettent en général au subjonctif.

Pour expliquer ce subjonctif après le *quum temporale*, les grammairiens disent que *quum* s'est d'abord construit avec le subjonctif pour marquer la *cause*, et qu'insensiblement la même construction fut employée dans le récit historique pour marquer le *temps*, parce que des deux faits qui se suivent dans le récit, le premier est souvent représenté comme la cause de l'autre.

Cette explication, quoique adoptée par les grammairiens les plus respectables, me paraît pourtant en opposition avec le génie de la langue latine et de toutes les langues que nous connaissons. En effet, qu'on examine bien l'emploi du subjonctif en latin, quel qu'en soit le nom et la valeur, *modus conditionalis, potentialis, optativus, concessivus, jussorius, finalis*, on se convaincra aisément que la forme du subjonctif ajoute partout à l'idée du verbe celle de *doute* ou d'incertitude, et que ce Mode appartient proprement aux actions futures. Or, je le demande, l'idée de doute se concilie-t-elle bien avec celle de cause? où est l'analogie entre ces deux idées? Ce serait donc un phénomène bien extraordinaire, si le subjonctif latin, destiné à exprimer le doute, avait été tout d'abord employé après *quum* pour représenter un fait comme la cause d'un autre. D'ailleurs les conjonctions causales par excellence, *quia*, *quoniam*, *quod* et même *si* dans une proposition

causale, ne sont-elles pas, *exceptis excipiendis*, régulièrement suivies de l'indicatif ? Combien n'y a-t-il pas de phrases latines où *quum*, dans le sens de *puisque*, se construit avec l'indicatif, par exemple, après *laudo*, *gaudeo*, *gratulor*, *gratias ago*, etc. ? Sans doute, la conjonction *quum* est suivie du subjonctif dans une foule de propositions qui renferment réellement la cause d'un autre fait, mais il s'agit ici de savoir, non pas si *quum*, dans le sens de *puisque*, peut se trouver dans ces propositions causales, mais si le premier emploi du subjonctif dans ces propositions est dû à l'idée de cause, et si c'est à l'aide de cette idée qu'il faut expliquer l'emploi du même subjonctif dans un récit historique. Or, je crois l'avoir démontré, cette dernière explication est inadmissible.

Voici, sur cette question, les résultats auxquels m'ont conduit une étude attentive du latin et la comparaison de plusieurs langues.

α) Après le *quum temporale* dans un récit historique, les Romains ont employé le subjonctif, pour marquer le rapport de postériorité du fait énoncé dans la proposition où se trouve *quum*, relativement à un autre fait antérieur, pris pour point de départ ou terme de comparaison. L'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif latin ont ici la valeur de notre prétérit défini et de notre prétérit antérieur. Ainsi la phrase suivante : Ton frère est venu hier chez nous, et *quand il apprit* ou *eut appris* que son père était déjà parti, il s'en retourna, se traduirait en latin :

Heri ad nos venit frater tuus ; cum audiret ou audivisset, *patrem suum jam abiisse, reversus est.* Nous employons ici en français le prétérit défini (apprit) ou le prétérit antérieur (eut appris) pour marquer le rapport de postériorité que nous concevons entre l'action de venir et celle d'apprendre. Pour exprimer le même rapport, les Romains employaient le subjonctif. Leurs auteurs fournissent de nombreux exemples de cette construction.

Les latins ne trouvant dans leur langue aucune forme particulière de l'indicatif pour exprimer le rapport de postériorité entre deux actions passées, devaient ou en négliger l'expression et se borner à l'indiquer par la place du verbe, en employant simplement le Parfait, ou bien recourir à une autre forme propre à marquer ce rapport. L'usage s'est emparé de celle du subjonctif, et cela par analogie, car ce mode, qui désigne le souhait, le désir, le doute, se rapportant en général à des actions *futures*, convenait assez à l'expression du rapport de postériorité entre deux actions passées, dont l'une était *future* relativement à l'autre.

Le rapport de postériorité exprimé par l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif latin se fait surtout sentir partout où nous traduisons ces Temps par notre Conditionnel, soit présent, soit passé, par exemple : *Reliqui legati ut tum exirent, quum satis altitudo muri exstructa* videretur, *praecepit*, (il ordonna que, quand les murs *paraîtraient* assez élevés, alors seulement les autres députés se

missent en route (Nepos, Themist. VI). — *Illi irridentes responderunt, tum id se facturos, quum ille, domo navibus proficiscens, vento aquilone* venisset *Lemnum* (ils lui répondirent par dérision qu'ils le feraient, lorsqu'il *serait venu* de son pays à Lemnos par le vent du nord (Nepos, Milt. I).

Si nous ne pouvons pas toujours rendre ces subjonctifs latins après *quum* par notre prétérit défini et le prétérit antérieur, c'est que ceux-ci impliquent l'unité, la momentanéité d'un fait (voir le chapitre des Temps), tandis que l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif latin expriment une action qui se répète ou qui dure aussi bien qu'une action unique et momentanée, précisément comme l'imparfait et le plus-que-parfait de notre subjonctif ; par exemple :

Athenae *cum florerent* aequis legibus,
Proeax libertas civitatem miscuit.

Le fabuliste emploie, à mon avis, le subjonctif *florerent*, pour représenter l'état florissant d'Athènes comme étant venu *après* un autre moins heureux, mais qu'il n'exprime pas. Pour rendre la pensée de l'auteur dans toute son exactitude, on serait tenté de traduire : *Quand Athènes fleurit* ou *fut florissante*, etc., mais nous ne le pouvons pas, parce que l'état florissant est également représenté par l'auteur comme ayant une certaine durée. Nous traduisons donc : *Tandis qu'Athènes florissait*, etc., ce qui

supprime le rapport de postériorité marqué par le subjonctif latin. Il en est de même de l'exemple suivant : *Epaminondas erat studiosus audiendi; ex hoc enim facillime disci arbitrabatur. Itaque*, quum *in cirulum* venisset, *in quo aut de republica disputaretur, aut de philosophia sermo haberetur, nunquam inde prius discessit , quam ad finem sermo esset deductus* (Nepos, *Epami.* III). « Epaminondas écoutait volontiers, persuadé que c'était le meilleur moyen de s'instruire. Aussi, *lorsqu'il était venu* dans un cercle où l'on agitait quelque question de politique ou de philosophie, il ne se retirait jamais qu'à la fin de la conversation. » — Nous ne pouvons pas traduire : *lorsqu'il fut venu* (après telle ou telle occupation), parce que notre prétérit antérieur implique l'idée d'un seul fait passager et qu'il s'agit ici d'un fait plusieurs fois répété.

D'autre part, nous employons souvent en français le prétérit défini ou le prétérit antérieur dans une phrase où les Romains se sont servis du parfait ou du plus-que-parfait de l'indicatif. Le sens reste au fond le même ; ce qui a varié, c'est le point de départ ou de comparaison, comme dans cet exemple : Quum *Caesar in Galliam* venit, *alterius factionis principes erant Aedui, alterius Sequani* (César, B. G. VI, 12). « *Lorsque* César *vint* dans la Gaule, les Eduens étaient chefs d'un parti, les Séquanes de l'autre. » En traduisant ainsi la phrase latine, nous représentons l'arrivée de César dans la Gaule comme ayant eu lieu après quelque événement qui a précédé ou comme

un fait momentané, tandis que l'auteur latin la représente comme ayant eu lieu avant le moment de la parole. Aussi, *lorsque César est venu dans la Gaule*, serait une traduction plus littérale ; et la phrase française *lorsque César vint dans la Gaule*, se rendrait en latin par *quum Caesar veniret*. — Il en est de même de l'exemple suivant : *Antigonus iter, quod habebat, omnes celat. Sic paratus, quâ constituerat, proficiscitur. Dimidium fere spatium confecerat*, quum *ex fumo castrorum ejus suspicio* allata est *ad Eumenem, hostem appropinquare* (Nepos, Eumen. VIII—IX). « Antigone cache sa marche à tout le monde. Après tous les préparatifs, il prend la route qu'il s'était proposée. Il avait déjà fait près de la moitié du chemin *lorsque* la fumée de son camp *fit* soupçonner son approche à Eumène. » Cette traduction représente la marche d'Antigone comme étant à moitié achevée dans un certain moment (il avait déjà fait) et le soupçon comme étant venu *après* ce moment (lorsque la fumée *fit* soupçonner) ; la phrase latine représente le soupçon, non pas comme étant venu *après* la marche d'Antigone, mais simplement et vaguement comme antérieur au moment de la parole (*allata est*). Cependant la phrase latine nous fait comprendre que le soupçon est postérieur à la marche, parce qu'elle nous dit que celle-ci est déjà achevée (*confecerat*) ; aussi, au lieu du parfait, pourrait-on employer le présent (*affertur*), ou même l'imparfait (*afferebatur*) s'il s'agissait d'un fait plusieurs fois répété ; le sens n'en serait pas moins clair.

Les observations que je viens de faire sur le *quum temporale* suivi du subjonctif, s'appliquent aussi à d'autres conjonctions, telles que *postquam, dum, antequam,* etc.

β) La conjonction *quum* (puisque, comme) sert souvent à exprimer le rapport de *causalité* entre deux propositions ; employée dans ce sens, elle est ordinairement suivie du subjonctif, comme dans cette phrase : *Nam* quum *solitudo, et vita sine amicis, insidiarum et metus plena* sit, *ratio ipsa monet, amicitias comparare* (Cic. *de Finib.* I, 20). « *Puisque* la solitude et la vie sans amis sont remplies de piéges et de crainte, la raison elle-même nous avertit de faire des liaisons d'amitié. »

L'origine de cette signification et de cette construction de *quum* n'est pas difficile à découvrir, quand on a une fois reconnu et admis qu'après le *quum temporale* le subjonctif exprimait le rapport de postériorité ; car, remarquons-le bien, le fait exprimé dans un récit avec *quum* suivi du subjonctif, n'est pas seulement représenté comme ayant eu lieu *après* un premier, mais aussi comme étant arrivé ou du moins comme ayant commencé *avant* un troisième, comme dans cet exemple : *Primum itaque* (Lysander) *Delphos corrumpere est conatus.* Quum *id non* potuisset, *Dodonam adortus est. Hinc quoque repulsus, dixit se vota suscepisse, quae Jovi Ammoni solveret, existimans se Afros facilius corrupturum. Hac spe* quum profectus esset *in Africam, multum eum antistites Jovis*

fefellerunt (Nepos, *Lys.* III). Le fait exprimé par les mots *quum potuisset* n'est pas seulement représenté comme ayant eu lieu après *conatus est*, mais aussi comme étant antérieur à *adortus est*. De même le voyage en Afrique (*quum profectus esset*) est à la fois postérieur à *dixit* et antérieur à *fefellerunt*. Le même raisonnement s'applique à *quum* suivi de l'imparfait du subjonctif : *Interim in morbum incidit Dionysius ; quo* quum *graviter* conflictaretur, *quaesivit a medicis Dion, quemadmodum se haberet.* (Nepos, *Dion*, II). La gravité du mal est postérieure à la maladie et antérieure à la demande de Dion.

S'il en est ainsi, l'analogie entre le fait exprimé dans un récit par le verbe au subjonctif et le fait que nous regardons communément comme la cause d'un autre, est tellement frappante que l'usage ne pouvait guère manquer de les exprimer tous deux par la même construction ; car si nous prenons tel ou tel fait pour la cause de tel autre, c'est que nous les voyons constamment dans leur ordre de succession : l'un précède, l'autre le suit. Aussi, quoiqu'on emploie quelquefois l'indicatif après *quum* pour marquer le rapport de causalité, le subjonctif comme forme de récit y est pourtant plus propre. En effet, dans le récit, le fait qu'exprime la proposition où se trouve *quum*, est toujours représenté comme suivi d'un autre, tandis que l'indicatif le représente comme antérieur ou simultané à un premier, mais sans marquer aussi nettement qu'il est suivi d'un troisième.

γ) L'emploi de *quum* suivi du subjonctif dans les propositions qui renferment réellement uue *condition* ou une *concession* est tout à fait conforme à la valeur générale du subjonctif. En effet ces propositions marquent toujours un degré plus ou moins grand d'incertitude de la part de celui qui parle. Pour exemples de cette construction et de cette double signification de *quum* , je citerai les deux passages suivants: *Fide ad alios sublevandos saepe sic usus est, ut possit judicari, omnia ei cum amicis fuisse communia. Nam,* quum *aut civium suorum aliquis ab hostibus* fuisset captus, *aut virgo amici nubilis propter paupertatem collocari* non posset, *amicorum consilium habebat, et quantum quisque daret, pro cujusque facultatibus imperabat* (Nepos, Epami. III). « Pour soulager les besoins d'autrui, il pouvait disposer de toute la fortune de ses amis ; car *lorsqu'un* (dans le cas où , toutes les fois que) de ses concitoyens *avait été fait* prisonnier de guerre, ou *lorsqu'un* (si quelqu'un) de ses amis ne *pouvait* établir sa fille nubile, faute d'une dot, il les assemblait et taxait chacun suivant ses moyens. » — *Ac mihi quidem videntur homines*, quum *multis rebus humiliores et infirmiores* sint, *hac re maxime bestiis praestare, quod loqui possunt* (Cic. *de Invent.* I, 4). « N'est-ce point la parole qui donne aux hommes une supériorité si marquée sur la brute , *bien qu'ils* lui *soient* inférieurs en beaucoup de choses ?

g) Le plus-que-parfait et l'imparfait du subjonctif latin (*si fuisses, si esses*) sont assez propres à représenter un

fait comme une supposition : ce fait est regardé comme la cause d'un autre, il est conséquemment très-logique de l'exprimer par une forme du verbe qui marque un rapport d'antériorité de temps ; d'autre part, comme il s'agit de faire entendre que le même fait n'a pas existé ou n'existera pas, le subjonctif, mode du doute, est assez propre à indiquer cette vue de notre esprit ; car en exprimant avec l'idée accessoire de doute un fait passé, que nous connaîtrions positivement s'il avait eu lieu, nous laissons entendre que nous ne croyons pas à sa réalité. La même observation s'applique à nos expressions *fût-il*, *eût-il été* pour *s'il était*, *s'il avait été*, etc.

C. L. Bauer, dans son édition de la Grammaire latine de Sanctius avec les notes de Perizonius (Leipzig, en 1793), termine ses observations sur l'emploi du subjonctif en latin, par la remarque suivante : « *quo in genere magna deprehenditur Ciceronis inconstantia, immo summa, nisi vero nos fugit etiam nunc* (*quod facilius crediderim*) *interior linguae romanae indoles.* » Le génie de la langue latine est, à mon avis, assez bien connu : si les auteurs latins nous paraissent quelquefois se servir assez indifféremment de l'indicatif ou du subjonctif, c'est que le choix du Mode, comme celui du Temps, dépend de la manière dont celui qui parle conçoit sa pensée, et que la même pensée peut être conçue de plusieurs manières, qui parfois sont toutes également naturelles et convenables aux circonstances.

§ 103.

DU CONDITIONNEL.

Le conditionnel exprime l'existence du rapport entre le sujet et l'attribut comme dépendant d'une supposition (§ 97), c'est-à-dire d'un autre fait qu'on ne croit exister ni dans le présent ni dans l'avenir, ou qu'on sait n'avoir pas existé, comme dans ces exemples : Je *serais* dans ce moment à l'étude, si je me portais bien. — Vous *seriez* riche dans peu de temps, si vous étiez plus économe. — Je *me serais* mieux *conduit*, si j'avais été sage. Cette forme du verbe, employée en ce sens, doit sans doute son origine à ce que l'homme cherche à connaître les événements dans leurs causes et dans leurs conséquences : pour expliquer un fait, il en suppose souvent un autre, et, en les comparant, il y aperçoit un rapport de dépendance telle que, si l'un arrivait, l'autre arriverait aussi, ou si l'un avait eu lieu, l'autre aurait eu lieu également.

a) L'absence de notre conditionnel dans plusieurs langues, par exemple, en latin où il est remplacé tantôt par le subjonctif, tantôt par l'indicatif, a fait soulever la question de savoir si les formes *je ferais, j'aurais fait*, constituent réellement un Mode bien distinct. Plusieurs grammairiens les ont rangées dans le subjonctif, et d'autres dans l'indicatif ; mais si l'on réfléchit avec quelque atten

tion sur la signification de notre conditionnel, on s'aperçoit aisément que par les formes *je ferais, j'aurais fait*, nous n'énonçons pas le fait comme une réalité absolue (*je faisais, je ferai, j'aurai fait*), ni comme une pure possibilité (*que je fasse*), mais comme la conséquence d'un autre qui nous paraît peu probable, ou que nous savons n'avoir pas existé. La conscience que nous avons de l'existence du fait ainsi représenté n'est ni une *conviction absolue*, ni un *doute complet;* c'est plutôt un état intermédiaire, qu'on pourrait appeler une *conjecture* ou une *supposition*.

Toutes les langues pourraient avoir un conditionnel, et dans chacune ce mode pourrait avoir autant de Temps que l'indicatif ; l'expression de la pensée y gagnerait en précision. Aussi les langues néo-latines, qui ont ce mode, sont à cet égard plus parfaites que leur mère qui y supplée, en combinant de diverses manières, mais avec beaucoup d'esprit, les formes du subjonctif et de l'indicatif. Si notre conditionnel n'a que deux Temps, le Présent et le Passé, deux de moins que l'Optatif grec, c'est que les autres circonstances de temps plus précises sont suffisamment indiquées par l'ensemble de la phrase, ou que nous les exprimons au besoin par un mot séparé, par exemple : s'il était ici, je lui *donnerais dans ce moment* ou *demain*, etc.

b) Le fait exprimé dans un jugement hypothétique par notre conditionnel présent est toujours représenté comme la conséquence d'un autre et en même temps comme plus ou moins douteux; c'est pourquoi l'usage a fait servir la

même forme du verbe pour représenter un fait comme postérieur à un autre fait passé et comme plus ou moins incertain ; par exemple dans ces phrases : « On nous a dit que vous *consentiriez* à faire cette démarche. » — « Votre frère m'a assuré que vous *iriez* à la campagne (au commencement du printemps prochain). » En s'exprimant ainsi on fait entendre que les actions de *consentir* et d'*aller* sont plus ou moins incertaines et qu'elles sont postérieures, l'une à l'action de *dire*, et l'autre à celle d'*assurer* , sans indiquer si elles sont passées ou futures relativement au moment de la parole ; la forme du verbe ne marque pas cette différence. Plusieurs grammairiens ont critiqué cet emploi du conditionnel, mais M. Aug. Lemaire, dans ses excellentes notes sur la Grammaire de M. Girault-Duvivier, a très-bien fait remarquer que ces constructions sont conformes à l'usage. Cet usage me paraît d'autant mieux autorisé qu'il est fondé sur le principe d'analogie qui préside partout au développement de chaque langue. On peut dire que le conditionnel de ces phrases fait en quelque sorte la fonction du Prétérit défini au subjonctif.

C'est par le même principe d'analogie qu'on peut se rendre compte de l'optatif employé en grec dans les phrases comme celles-ci : *ἔλεξέ μοι ὅτι ἡ ὁδὸς φέροι εἰς τὴν πόλιν, ἥνπερ ὁρῴην*, il me dit que ce chemin *conduisait* à la ville que je *voyais*. Les grecs emploient ici l'optatif, pour représenter l'action comme plus ou moins incertaine, parce qu'elle est dans la pensée d'un autre ; et ils emploient

le présent de l'optatif, et non pas le futur ou l'aoriste, parce que les actions exprimées par *φέροι* et *ὁρῴην* sont en rapport de simultanéité avec *ἔλεξε* ; ces deux optatifs ont donc ici la signification de l'imparfait du subjonctif et le remplacent. Mais dans cet autre exemple : *ἔλεγες ὅτι Ζεὺς τὴν δικαιοσύνην πέμψειε τοῖς ἀνθρώποις,* vous disiez que Jupiter *envoya* la justice aux hommes, on emploie l'optatif pour le même motif que dans l'exemple précédent, mais cette fois à l'aoriste, parce que l'envoi de la justice est venu après un autre fait.

c) Plusieurs grammairiens, Buttmann, Burnouf et d'autres croient que l'optatif grec s'emploie souvent *pour* exprimer une action répétée plusieurs fois. Quelle que soit l'autorité de ces savants, je ne puis pourtant pas adopter leur opinion. Pour marquer les circonstances de temps, la durée, la répétition, l'unité d'une action, la langue grecque comme toute autre a ses Temps qui servent à cet usage ; mais les modes, qui servent de signes aux différentes affections de notre âme, n'ont rien de commun avec les circonstances de temps. Sans doute, on trouve souvent l'optatif grec dans une phrase où il s'agit d'une action qui se répète, mais il n'y est pas employé *pour* exprimer cette répétition, mais pour représenter le fait comme plus ou moins douteux ou supposé de la part de celui qui parle. Ainsi dans cette phrase de Xénophon, *Cyrop.* I, 4, 3 : *ὅσα αὐτὸς ὑπ'ἄλλων ἐρωτῷτο, διὰ τὸ ἀγχίνους εἶναι ταχὺ ἀπεκρίνετο,* « lui *faisait-on* (dans le cas où, toutes les fois

que) des questions, la vivacité de son esprit lui fournissait de promptes reparties, » le verbe est à l'optatif, parce que la phrase renferme réellement la valeur de la conjonction *si*, quelle que soit la manière dont nous la rendions en français. La même observation s'applique à cet exemple cité par Burnouf : *οὓς μὲν ἴδοι εὐτάκτως ἰόντας, ἠρώτα*, en *voyait-il* marcher en bon ordre, il leur demandait. Il en est de cet optatif grec comme du subjonctif en français après le pronom relatif, dont il faut se rendre compte par l'idée de doute, d'incertitude ou de possibilité, par exemple : ils envoyèrent des députés qui *consultassent* Apollon, etc.

§ 104.

DE L'INFINITIF.

Ayant fait connaître plus haut (§ 98) la nature de l'infinitif, ce qu'il a de commun avec le substantif abstrait et en quoi il en diffère, je me bornerai maintenant aux remarques suivantes :

a) Les grammairiens grecs appelèrent cette forme du verbe *ἔγκλισις ἀπαρέμφατος* (mode qui ne détermine pas bien), parce qu'ils avaient remarqué qu'elle n'exprime pas avec précision, comme les autres modes, les circonstances de personne et de nombre, ni les affections de notre âme (la conviction, le doute). Les Romains n'ont

fait que traduire la dénomination grecque ἀπαρέμφατος par le mot *infinitivus* (1).

b) Ce qui nous fait distinguer très-sensiblement l'infinitif comme tel (mentir, savoir) de l'infinitif employé comme substantif abstrait (le mentir, le savoir), c'est qu'étant verbe, il renferme l'idée de l'existence d'un rapport (*être* mentant, sachant) et marque ainsi une circonstance de temps, tandis que le même mot, employé comme substantif, ne rappelle aucune circonstance de temps ; ainsi *amor*, amour, ne désigne aucun temps, tandis que *amare*, aimer, marque le temps. Sanctius et d'autres grammairiens ont cru que l'infinitif n'indiquait aucune circonstance de temps, parce qu'on peut dire : *volo legere*, *volui legere*, *volam legere*, en employant *legere* pour marquer une action, soit présente, soit passée, soit future. Il suffit, pour les réfuter, de leur demander si *legere* a le même sens que *legisse* ou *lecturum esse*.

Cependant en grec, en latin et dans les langues

(1) Voici comment Diomedes explique l'origine de ce terme : *Infinitivus* ideo dictus, quod parum definitas habet personas et numeros. Idem enim sermo (forme) de tribus personis et duobus numeris usurpatur, ut cum dicimus, facero ego, tu, ille, volo et volumus. Unde *impersonativum* hunc quoque nonnulli et *insignificativum* dixerunt, quoniam parum tali sermone definita est persona. *Perpetuus* etiam non immerito appellatur, siquidem perpetuum est, quod finem non habet (indéfini), ut *legere*, *scribere*, temporibus numeris, personis accidit (comme les formes *legere*, *scribere*, qui s'emploient pour marquer différents temps, différents nombres et différentes personnes). Voy. Diomedes, édit. de Putsch, p. 331, et Priscien, *ibid.*, p. 816. Voyez aussi Apollonius, *Synt.*, liv. III, chap. 6.

modernes, on emploie la même forme de l'infinitif quoiqu'il s'agisse d'un temps entièrement différent. Pour se rendre raison de ce fait, il suffit de remarquer le sens de ces expressions, *volo, volui, volam legere ;* elles signifient sans contredit : je veux (actuellement) *être lisant ;* j'ai voulu (autrefois) *être lisant ;* je voudrai (à l'avenir) *être lisant ;* de façon que l'action de lire est partout représentée comme contemporaine de celle de vouloir, de même que *legisse* la représenterait comme antérieure, et *lecturum esse* comme postérieure à chacune des époques indiquées par *volo, volui, volam.*

Nous voyons par là que le verbe latin à l'infinitif n'a reçu que trois formes dont *legere* marque le rapport de simultanéité, *legisse* celui d'antériorité et *lecturum esse* celui de postériorité, quelle que soit l'action, présente, passée ou future, qu'on a prise pour point de comparaison. Si l'infinitif n'a pas autant de formes temporelles que l'indicatif, la cause en est sans doute qu'il est moins souvent employé et que l'ensemble de la phrase supplée aisément à ce que l'expression laisse à désirer pour la précision.

c) En latin et en grec, nous trouvons une construction bien singulière de l'infinitif. Tout le monde sait qu'au lieu d'employer un mode défini précédé d'une conjonction, on omet quelquefois celle-ci, et l'on emploie le verbe à l'infinitif et, ce qui est surtout remarquable, le Sujet à l'accusatif, d'après la règle dite du *Que retranché,* comme dans

cette phrase : *Fabula ostendit, laborem esse thesaurum*, *ὁ μῦθος δηλοῖ τὸν κάμματον θησαυρὸν εἶναι*, la fable montre *que* le travail *est* un trésor.

Pour nous rendre compte de cette construction bizarre, remarquons d'abord avec Condillac, que, dans la première formation de sa langue, le peuple s'exprime vaguement et que ce n'est que peu à peu qu'il est capable de parler avec plus de clarté et de précision. S'il en est ainsi, la construction avec l'infinitif est probablement plus ancienne que l'emploi de *quod* ou *ὅτι*. Tout porte à croire que, dans une haute antiquité , elle n'était en usage qu'après les verbes actifs ; le Sujet, que nous disons être à l'accusatif à cause de l'infinitif, était employé à ce Cas comme régime ou complément du verbe précédent ; ainsi cette construction , à son origine, était la même que celles-ci de notre langue : Je *me* sens *mourir* (sentio me mori). — Je sens *mon amitié revivre*. — J'ai entendu *le roi parler* avec beaucoup de sagesse et d'amitié. — les événements *que* vous dites *être arrivés*. — je *le* vis *tomber*, etc. Dans une époque postérieure où les Grecs et les Romains avaient déjà contracté l'habitude de concevoir leurs pensées dans une certaine liaison qui se marquait par une conjonction , il est évident que les locutions : *sentio me mori; sentimus calere ignem*, etc., ne différaient nullement pour le sens de *sentio quod ego morior ; sentimus quod ignis calet* , etc. ; ainsi l'ancienne construction de l'accusatif avec l'infinitif pouvait devenir d'un usage de plus en plus général ,

et, à cause de l'identité du sens, remplacer celle de *quod* ou *ὅτι*, quoique ce fût un abus d'employer l'accusatif dans les phrases où le verbe précédent ne régissait pas ce Cas, par exemple : *Nos ad agendum natos esse, apparet.* — *Magna ars est, non apparere artem*, etc. L'identité du sens a autorisé l'abus grammatical.

Ce qui vient à l'appui de cette manière d'envisager l'origine de la construction de l'infinitif avec l'accusatif, c'est que, quand le verbe précédent se construit avec le datif, on peut employer ce même Cas à la place de l'accusatif, comme dans ces exemples : *Licet mihi esse otioso.* — *Da (mihi) recto justoque videri* (Hor. Epist. I, 16, 61). — *Licet (nobis) esse beatis* (Hor. Serm. I), etc. De plus, on conserve souvent l'accusatif comme régime du verbe précédent, tout en exprimant la conjonction, par exemple : *Si hanc hodie mulierem efficio, ut tua sit* (Plaute). — *Illum, ut vivat, optant* (Terent.). — *Haec me, ut confidam, faciunt* (Cic.), etc. Ajoutons que, dans les langues sémitiques, cette dernière construction est l'ordinaire et se trouve imitée dans ce verset de la Vulgate : *Et vidit Deus lucem quod esse bona.*

d) Si en grec et dans d'autres langues on emploie quelquefois l'infinitif dans le sens de l'impératif, cela vient de ce que, dans la langue parlée, les gestes et le ton suppléent suffisamment à ce que la forme du mot peut laisser de vague dans l'esprit de celui à qui l'on s'adresse. Ainsi l'on dit en grec : *μὴ πολλὰ λέγειν*, ne parlez pas beaucoup ;

et nous disons souvent en français : *faire cela ;* et par le ton ou l'accentuation nous faisons comprendre que c'est un *ordre*, une *surprise* ou même une *interrogation*.

e) Comme l'infinitif renferme le même attribut que les autres modes, il se construit aussi avec les mêmes Cas ; en effet, ceux-ci ne marquent rien d'autre que la nature du rapport que nous saisissons entre l'attribut renfermé dans le verbe et le complément de cet attribut ; par exemple : *docere pueros grammaticam, être enseignant* la grammaire aux enfants.

§ 105.

DU GÉRONDIF ET DU SUPIN.

A côté de l'infinitif, nous trouvons en latin deux autres formes, dont l'une est appelée dans nos grammaires *Gérondif*, en latin *Gerundium* (*legendi, legendo, legendum*) ; l'autre se nomme *Supin*, en latin *Supinum* (*lectum*, *lectu*).

Les anciens grammairiens latins n'avaient pas une idée bien claire de ces formes ; ils ne savaient pas trop s'il fallait les classer parmi les verbes et en faire un Mode à part, ou parmi les noms ou même les adverbes. Les uns, voyant que les formes *legendi, do, dum*, avaient beaucoup de ressemblance avec le participe passif du futur en *dus, da, dum*, et les formes *lectum, lectu*, avec le participe passif

du prétérit *lectus, a, um,* donnèrent aux formes du gérondif et du supin le nom de *Participialia*, en sous-entendant tantôt *Verba,* tantôt *Nomina ;* d'autres les appelèrent toutes *Supina* (*Verba* ou *Nomina*), à cause de leur ressemblance avec le passif, car les Stoïciens appelaient le passif *ὕπτιον* (couché sur le dos), dont le mot *supinum* n'est qu'une traduction littérale (1). D'autres grammairiens, croyant remarquer que ces formes étaient employées pour désigner une action plutôt qu'un effet, c'est-à-dire ayant un *sens actif* plutôt que *passif*, les nommèrent toutes *gerundi* ou *gerendi modus, modus gerundivus* , ou *gerundium* (2). D'autres enfin ont donné aux formes en *di, do, dum,* le nom de *Gerundium,* et à celles en *um, u,* le nom de *Supinum ;* probablement, parce qu'ils avaient observé que les premières en *di, do, dum,* s'employaient le plus souvent dans un sens actif (*gerere*), et celles en *u* dans un sens passif (*ὕπτιον, supinum*). Ce sont ces deux dénominations qui sont encore aujourd'hui usitées dans nos grammaires pour distinguer ces deux espèces de formes.

Comme la nature des mots se détermine par l'analyse raisonnée des idées qu'ils représentent, je crois que le gérondif et le supin peuvent être regardés comme des formes

(1) Supina vero nominantur, quia a passivis participiis, quæ quidam supina nominaverunt, nascuntur. (Priscien, p. 811.)

(2) Ideo dicitur gerundi (modus), quod nos aliquid gerere (faire) significat, ut puta legendi caussa veni, legendo mihi contigit valetudo, legendum mihi erit, lectum venio, nimio lectu fractus sum. (Cledonius, édit. de Putsch, p. 1873.)

du verbe, car rien ne s'oppose à l'analyse de ces formes au moyen du verbe *être* et de quelque attribut ; ce n'est même que par cette analyse que nous pouvons nous rendre raison des différents régimes ou compléments dont elles sont suivies. Voici donc comment j'analyse les phrases suivantes :

1° *Discimus docendo pueros*, nous apprenons par l'état d'*être instruisant* les enfants.

2° *Legendi* (d'être lisant) *occasio semper est, audiendi* (d'être écoutant) *non semper*.

3° *Non solum ad discendum* (pour être apprenant) *propensi sumus, sed etiam ad docendum* (pour être enseignant).

4° *Veni emtum libros*, je suis venu pour acheter (pour être achetant) des livres.

5° *Res difficilis cognitu*, une chose difficile à être connue.

D'après cette analyse, les mots *docendo, emtum, cognitu*, etc., sont des formes du verbe au même titre que l'infinitif, puisqu'ils renferment, aussi bien que lui, l'idée d'*être*. Nous voyons en outre que, par leur valeur, ce ne sont que des variations de l'infinitif, qui y ajoutent le rapport exprimé par les Cas des substantifs.

Quoique dans les exemples que je viens de citer, le gérondif et le supin répondent parfaitement à notre infinitif précédé d'une préposition, c'est-à-dire aux Cas obliques de l'infinitif latin, on ne peut pourtant pas, comme le font

plusieurs grammairiens modernes, regarder le gérondif comme étant essentiellement un Cas oblique de l'infinitif ; car nous avons une foule d'exemples où la forme, appelée gérondif par les anciens grammairiens latins, est employée, sans marquer aucun des rapports indiqués par les Cas obliques des substantifs, mais où elle fait évidemment la fonction du Nominatif, et ajoute à l'idée exprimée par l'infinitif celle de *nécessité* ou de *devoir*, comme dans ces phrases : *Moriendum certe est ; et id incertum, an eo ipso die* (Cic. de Senect. 74). — *Omne animal, confitendum est, esse mortale* (Cic. N. D. III, 32). — *Videndum est non modo, quid quisque loquatur, sed etiam quid quisque sentiat* (Cic. Off. I, 147). — *Canes paucos et acres habendum* (Varr.). — *Aeternas quoniam poenas in morte timendum est* (Lucret. I, 112). — *Quam viam nobis ingrediendum sit* (Cic. de Senect. 2), etc. Aussi, dans toutes ces phrases, les mêmes grammairiens modernes prennent les mots *moriendum, confitendum, videndum, habendum, timendum, ingrediendum*, pour des participes du futur passif au genre neutre, et non pas pour des gérondifs. Mais cette manière de les envisager est mal fondée ; et voici les motifs qui me paraissent assez puissants pour la rejeter :

1° Les anciens grammairiens, sinon tous, du moins la plupart et les meilleurs, Diomedes (1), Servius, Priscien,

(1) Participialis modus verborum est, cujus quod sint verba participiis similia, participialis dicitur, nec tamen participia sunt, ut legendi, legendo, legendum, lectum, lectu. Dicimus enim legendi officium mihi est, legendo didici, legendum est, etc. Voy. Putsch. p, 333.

etc., disent expressément que les mots *moriendum, confitendum, habendum*, etc., ne sont pas ici des participes passifs, mais des gérondifs ou des *Participialia* (des mots seulement semblables aux participes). Tous ces grammairiens, depuis Quintilien et peut-être depuis Varron jusqu'à Priscien, ne savaient-ils donc pas ce que c'est qu'un participe passif? Tout au contraire; s'ils ont éprouvé tant d'embarras pour trouver à ces formes une dénomination plus ou moins juste, c'est précisément parce que, malgré toute la ressemblance de leur élément matériel, ils ont très-bien senti que ce n'étaient pas des participes passifs.

2° Pour qu'un mot puisse être considéré dans l'analyse comme un participe du futur passif, il faut nécessairement que l'idée qu'il exprime soit d'abord une *qualité*, et en outre un *effet*, un *produit* de quelque agent, par exemple, *videndus, timendus, a, um*, ce qui doit *être vu, être craint*. Or, dans nos exemples, les mots *moriendum, confitendum, videndum, timendum*, il faut *craindre, voir, mourir, avouer* etc., représentent-ils les idées de *craindre, voir*, etc., comme étant les effets de quelque agent? Evidemment non; ces idées sont représentées comme un *état* ou une *action* d'un sujet (1), et nullement comme un *effet* ou une *passion*. Ce ne sont donc pas des participes passifs, et en

(1) Nos aliquid gerere (faire) significant, disent les grammairiens latins. — Significationem habent *agentis*, quam utique non haberent, si participia passiva essent, dirait Servius. Voy. Putsch, p. 1788.

les prenant pour tels, on tombe dans la même confusion que si, dans nos locutions : *il faut voir, il faut craindre*, on regardait les mots *voir* et *craindre* comme étant au passif, parce que cela revient à dire : *il doit être vu, il doit être craint*. Aussi les Romains, pour donner à l'expression un tour passif, savaient très-bien employer le participe passif. *Scribenda est epistola*, une lettre doit *être écrite*, mais *scribendum est epistolam*, signifiait pour eux comme pour nous : *scribere oportet epistolam*, il faut *écrire* une lettre; l'idée d'écrire est représentée comme une *action*, et non pas comme un *effet*.

De là je conclus que les mots *legendi*, *do*, *dum*, *lectum*, *lectu*, appelés gérondif et supin par les anciens grammairiens, ont absolument la même nature que l'infinitif, c'est-à-dire qu'ils renferment l'idée d'*être* dans toute son abstraction et celle d'un attribut. Ces formes ne font pourtant pas double emploi avec l'infinitif, puisqu'elles y ajoutent les rapports que nous exprimons par une préposition, ou bien l'idée de *devoir*, de *nécessité*.

Quant à l'origine des formes *legendi*, *legendo*, *legendum*, dont les terminaisons ne ressemblent guère à celles de l'infinitif, les grammairiens des trois derniers siècles les ont généralement regardées comme des Cas du participe passif; plusieurs savants de notre temps en ont cherché l'origine dans le sanscrit. S'il m'était permis d'émettre là-dessus une conjecture, je dirais que des trois formes *legendi*, *legendo*, *legendum*, la seconde *legendo* me paraît être la plus an-

cienne et avoir donné naissance aux deux autres. Cette terminaison *endo*, à en juger par l'expression équivalente dans d'autres langues et par quelques restes du latin primitif, ne paraît être autre chose que la préposition ou postposition *in*, qui était anciennement *endo: endo coelo*, *endo senatu*, *endo manu*, *endogredi*, *endoperator*, etc. D'après cette conjecture, le gérondif en *do* serait composé de la racine du verbe et de la préposition *endo*, mais postposée, de manière que *edendo*, *bibendo*, signifiait primitivement et littéralement: *dans* ou *pendant* l'action de manger, de boire, etc. Après cela, nous concevons que, pour exprimer le temps de l'action de manger, de boire, etc., le peuple devait insensiblement changer l'*o* en *i*, par analogie avec le reste de la langue, et dire: *tempus edendi*, *bibendi*, etc. Après ces formes *bibendo*, *bibendi*, qui signifiaient *dans* ou *pendant* l'action de boire, le peuple ne pouvait guère manquer d'en créer une autre en *endum*, qui comme nominatif et accusatif de *endi*, *endo*, marquait tout simplement l'action de faire ceci ou cela, de manière que *bibendum est* ou *erit aquam* signifiait littéralement: *l'action de boire de l'eau a lieu* ou *aura lieu*, puis, par extension, *il est à boire*, *il faut boire de l'eau*. Les participes du futur passif en *dus*, *da*, *dum*, qui marquent des idées plus complexes, ne seront nées que plus tard et des formes mêmes du gérondif. A l'appui de cette conjecture sur l'origine de *edendo*, *bibendo*, etc., je citerai le mot *quando*, quand, où l'on ne peut guère s'empêcher de voir la même postposition

endo dans le sens de *in*. J'ajouterai que les terminaisons des adjectifs *moribundus*, *errabundus; iracundus*, *rubicundus; castrensis*, *forensis*, *romanensis*, *etc.*, me semblent trouver leur étymologie dans la même postposition, sans faire aucune violence, ni à l'élément matériel, ni à la signification.

Cette origine du gérondif nous permet de nous rendre compte des constructions : *legendum est libros* et *exemplorum eligendi potestas*; l'accusatif *libros* dépend de l'attribut renfermé dans *legendum*, et *exemplorum* dépend de *eligendi* considéré comme substantif (action de choisir), tandis que si l'on disait : *exempla eligendi potestas*, cet accusatif dépendrait également du mot *eligendi*, mais de son caractère verbal, c'est-à-dire de l'attribut qu'il renferme; car, remarquons-le bien, ce sont des *Noms verbaux* ou plutot des verbes employés substantivement, qui signifient l'état *d'être lisant*, *d'être choisissant* (1) plutôt que *lecture* ou *choix*.

Une différence bien sensible entre le gérondif et le participe du futur passif, c'est que le premier présente l'idée exprimée par le verbe comme une action ou un état d'un sujet quelconque, tandis que le participe la présente comme une qualité; ainsi dans cette phrase : *moriendum*

(1) On peut aussi dire l'action de lire, de choisir; car le mot *action* s'emploie pour indiquer que telle ou telle force, telle ou telle faculté donne naissance à cet état du sujet. C'est en ce sens que nous disons l'*action* de marcher, de venir, de courir, quoique ce ne soient point là des verbes actifs. Cette note sert à compléter celle de la page 356.

est omnibus hominibus, le mot *moriendum* doit être pris pour un gérondif ; mais dans cet autre exemple : *timendum est omne periculum*, le mot *timendum* sera gérondif, si l'on regarde *omne periculum* comme un régime ou un complément à l'accusatif ; il sera participe, si l'on prend ces mêmes mots pour un sujet au nominatif. La pensée est au fond la même, mais la forme est différente.

Quant aux supins *lectum*, *lectu*, déjà les anciens grammairiens latins avaient reconnu que probablement c'étaient, à l'origine, des substantifs de la quatrième déclinaison (1). Ce qui ne laisse plus aucun doute sur cette origine des supins, ce sont tous ces substantifs en *us*, qui expriment encore aujourd'hui les idées les plus communes, par exemple : *visus*, *auditus*, *gustus*, *tactus*, *natus*, *partus*, *status*, *itus*, *reditus*, *cursus*, *venatus*, *nuptus*, *dictus*, *factus*, *inventus*, *dominatus*, *cubitus*, *divisus*, *lectus*, etc. ; car quel que fût primitivement le sens exact de ces noms, qu'ils aient signifié l'*acte de vue*, ou l'*action de voir*, ou l'*état d'être voyant*, peu importe, l'analyse ramène avec la plus grande facilité les supins à la même signification. Nous sommes amenés à la même conclusion par la forme *tun* de l'infinitif sanscrit, et par celles des infinitifs des langues sémitiques, lesquels laissent encore mieux percer extérieurement leur caractère de substantifs et s'appellent noms verbaux. Il y a même lieu de croire que, dans les langues germaniques, les infinitifs en *en* ont

(1) Voy. Priscien, pag. 810 et suiv.

été, à leur origine, des substantifs abstraits plutôt que des infinitifs, pris dans le sens que nous attachons aujourd'hui à ce terme, en l'appliquant seulement aux mots qui renferment l'idée d'*être* et celle d'un *attribut*.

Pour comprendre comment ces supins, substantifs à l'origine, pouvaient devenir verbes, rappelons-nous que les mots passent quelquefois d'une classe dans une autre, parce qu'ils changent de signification, tout en conservant la même forme (§ 41). Supposons que le supin *visum* ait été dans l'origine un seul et même mot avec le substantif *visus*, ayant le sens de *vue* ou de *vision*, de façon que *venio visum* signifiait vaguement: je viens *pour la vue* ou *la vision* de telle ou telle chose; rien n'empêchait que les mêmes mots ne fussent employés pour dire: je viens *pour voir*, c'est-à-dire pour *être voyant*. Ainsi, souvent employé en ce sens, le mot *visum* devint nécessairement verbe, parce qu'il renfermait l'idée d'être et celle d'un attribut, ce qui lui permit de se construire avec le même Cas que le verbe dont il n'était qu'une nouvelle forme. Que dans cet exemple: *venio visum ludos*, le mot *visum*, à l'époque dont nous connaissons la langue, ait été pour les Romains comme pour nous un verbe, ayant le sens de *voir* ou *être voyant* plutôt que celui de *vue* ou de *vision*, nous ne pouvons nullement en douter, parce qu'il signifiait pour eux comme pour nous *ut videam*. Si les grammairiens latins ne veulent pas reconnaître le gérondif et le supin comme des verbes de la même nature que l'infinitif, c'est qu'ils croient

que le verbe ne peut jamais recevoir les terminaisons *di*, *do*, *dum*, *um*, *u*, qui marquent tel ou tel rapport et sont propres aux substantifs. Mais pourquoi donc les infinitifs ne pourraient-ils pas avoir les mêmes terminaisons pour marquer ces mêmes rapports? Dans les langues modernes, les infinitifs ne sont-ils pas construits dans le même but avec des prépositions? cessent-ils pour cela d'être des verbes? Evidemment, non.

Cette variété de formes *legere*, *legendi*, *lectum*, destinées à rendre une même et seule idée que nous marquons par notre infinitif, provient, je pense, de la diversité des dialectes que parlaient les peuples d'Italie, et dont chacun a fourni sa part à la formation de la langue commune. Les participes passifs *lectus*, *a*, *um*, qui expriment des idées plus complexes que le supin, en y ajoutant les circonstances de temps, de genre, de nombre, sont apparemment d'une création plus récente.

Ces observations sur le gérondif et le supin me paraissent amplement suffire pour nous rendre compte de leur usage, tel qu'il a été constaté par les grammairiens. Les mots de ces catégories avaient, dans l'origine, le même sens que nos mots *éducation*, *instruction*, etc.; comme eux, ils étaient donc assez propres à être employés tantôt dans un sens actif, tantôt dans un sens passif, c'est-à-dire à exprimer une action faite ou reçue par quelqu'un, par exemple: l'*éducation* du père, l'*éducation* du fils. Le supin en *um* après les verbes de mouvement est une construc-

tion tout à fait régulière, parce que c'était primitivement un accusatif, marquant le rapport de direction ; et le supin en *u* comme ablatif et peut-être quelquefois employé comme ancien datif, trouve également sa place naturelle après plusieurs adjectifs. Si l'on emploie quelquefois en latin l'infinitif à la place du supin, c'est une manière moins précise de s'exprimer : on néglige de marquer la nature du rapport entre les deux termes, parce qu'il est facile de le suppléer. C'est ainsi que nous disons : je suis venu *voir*, au lieu de *pour voir*.

§ 106.

DU PARTICIPE.

Le participe (§ 96) est à la fois verbe et adjectif : il est verbe, parce qu'il renferme toujours l'idée de l'existence d'un rapport entre un sujet et un attribut, et qu'il peut, pour ce motif, se décomposer par un mode personnel et une conjonction ; il est adjectif, parce que l'idée qu'il exprime est toujours représentée comme une qualité inhérente à un sujet quelconque, précisément comme toute autre qualité marquée par un adjectif, et c'est par là qu'il se distingue de l'infinitif. Ainsi, *amatus, a, um,* (*ayant été* aimé) est un participe, parce que l'idée exprimée par ce mot est représenté comme une qualité, tandis que *amari* (*être* aimé) est un infinitif, parce que la même idée est représentée comme indépendante, à la manière d'une substance.

Déjà les anciens grammairiens grecs et latins avaient reconnu que le participe tenait à la fois du verbe et du nom ou plutôt de l'adjectif, et de là vient le nom qu'ils lui ont donné ; mais comme, dans leurs langues synthétiques, l'existence du rapport et l'attribut ne sont ordinairement exprimés que par un seul mot, il leur était difficile de saisir, dans toute son exactitude, le caractère distinctif du participe ; aussi la définition qu'ils nous en ont laissée, ne paraît fondée que sur les variations que les mots de cette espèce éprouvent dans leur élément matériel (1).

Ce double caractère du participe une fois établi, on en peut déduire les conséquences suivantes :

a) Le participe, qui renferme l'idée de l'existence, prend naturellement diverses formes pour marquer la circonstance de temps. S'il en a moins que le verbe à l'indicatif, cela vient de ce que l'ensemble de la phrase supplée facilement aux autres formes destinées à mieux préciser le temps de l'existence du rapport. Dans les langues en général, le participe a tout au plus trois formes temporelles, qui marquent les trois époques principales, comme en

(1) Voici la définition de Denys le Thrace, §. 19 : *Μετοχή ἐστι λέξις μετέχουσα τῆς τῶν ῥημάτων καὶ τῆς τῶν ὀνομάτων ἰδιότητος. Παρέπεται δὲ αὐτῇ ταὐτὰ ἃ καὶ τῷ ῥήματι καὶ τῷ ὀνόματι, δίχα προσώπων τε καὶ ἐγκλίσεων*, c'est un mot qui *participe* à la fois de la nature des verbes et de celle des noms. Il éprouve les mêmes accidents qu'eux, excepté la distinction de personne et de mode. — Priscien dit la même chose : « Participium est igitur pars orationis, quæ pro verbo accipitur, ex quo et derivatur naturaliter, genus et casum habens ad similitudinem nominis, et accidentia verbo absque discretione personarum et modorum. » (Putsch, p. 914.)

latin : *precans*, priant ; *precatus*, ayant prié ; *precaturus*, devant prier ; en grec pourtant il en a une quatrième, celle de l'aoriste, qui répond à notre prétérit défini.

b) Rien ne s'oppose à ce que le participe d'un verbe attributif se construise avec le même Cas que les autres modes ; car le Cas dépend de la nature de l'attribut, qui reste partout le même ; par exemple : *serviens Deo, amans litteras, utens libris*, etc.

c) Les participes se changent quelquefois en adjectifs, parce que nous faisons facilement abstraction de l'idée d'existence et qu'ainsi l'attribut devient un simple qualificatif, par exemple : *sapiens, potens*, etc. ; car un homme, *qui est* sage, *qui est* puissant, présente au fond la même idée totale qu'un homme *sage, puissant*, et la différence de l'une à l'autre expression ne se fait guère sentir aux oreilles du peuple.

Pour bien distinguer le participe de l'adjectif qui a la même terminaison, remarquez que celui-ci exprime une manière d'être *permanente* et *constante*, tandis que le participe, en conséquence du verbe *être* qu'il renferme, rappelle toujours une circonstance de temps, et pour ce motif présente l'attribut comme limité par le temps, c'est-à-dire comme une *action* ou un *état*, une manière d'être passagère. C'est par là que nous devons distinguer en français les participes en *ant*, et qui sont invariables, des adjectifs qui ont la même terminaison, mais qui sont variables. « Tout à coup elle aperçut les débris d'un navire,... un

gouvernail, un mât, des cordages *flottant* sur la côte. » (Fénélon, *Télém.*, liv. I, alin. 2.) — « Enfin, les vents commencèrent à s'apaiser ; et la mer, *mugissant*, ressemblait à une personne qui, ayant été longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion. » (*Ibid.*, liv. VI, alin. 22.) Les mots *flottant*, *mugissant*, sont ici de vrais participes, parce qu'ils présentent les idées qu'ils expriment, comme une *action* ou un *état* qui se borne à un temps donné ; aussi les analysons-nous par l'imparfait : *qui flottaient*, *qui mugissait*, et non par *qui étaient flottants*, *qui était mugissante ;* en effet l'imparfait marque exactement la circonstance de temps que nous avons en vue, tandis que les périphrases *qui étaient flottants*, *qui était mugissante*, exprimeraient des qualités ou des états permanents. Mais dans les expressions suivantes : des yeux *perçants*, une créature *parlante*, des animaux *bourdonnants*, etc., ces mots terminés en *ant* sont aujourd'hui de véritables adjectifs, parce qu'ils expriment une qualité, c'est-à-dire un état permanent. En effet, ils ne signifient pas que cette créature parle, que ces animaux bourdonnent dans un temps plutôt que dans un autre, mais que c'est là une des qualités qui constituent leur nature.

d) Les participes, à cause de leur caractère d'adjectifs, sont souvent, à la manière de ceux-ci, employés substantivement ou deviennent même des substantifs. Cette transformation des participes en substantifs, ou du moins leur emploi comme tels nous fait comprendre comment le par-

ticipe latin peut être suivi du génitif, tandis que le verbe se construit avec l'accusatif, par exemple : *amans litterarum*, *patiens frigoris, inediae*, etc.

Les grammairiens français ont beaucoup discuté la question de savoir s'il y a un gérondif en français. Les uns ont pris la terminaison des verbes en *ant*, partout où elle se trouve, pour un gérondif ; d'autres, au contraire, pour un participe ; d'autres, plus modernes, la prennent pour un gérondif partout où elle est précédée ou du moins peut être précédée de la préposition *en ;* dans tout autre cas, ils la regardent comme un participe ou un adjectif verbal.

Pour nous former une opinion sur ce point de la grammaire française, rappelons-nous d'abord que la forme du verbe, appelée gérondif en latin, est partout et toujours un *terme abstrait*, qui désigne, soit une action (*amandi, do, dum*), soit une manière d'être (*florendi, do, dum*), considérées en elles-mêmes et hors de tout sujet, tandis que le participe est toujours un *terme concret*, qui désigne un état comme inhérent à un sujet. Aussi le français rend le gérondif latin en *do*, avec une grande exactitude, par l'infinitif précédé de la préposition *à ;* par exemple : « Il se délassait le soir *à écouter* des hommes savants. » (Fénélon, Télém. II, aliu. 12.) — « Là, je passais les nuits *à déplorer* mon malheur. » (*Ibid.*, 21.) — « *A vaincre* sans péril on triomphe sans gloire. » (Corneille.) Si, dans ces exemples, nous remplaçons les mots *à écouter*,

à déplorer, à vaincre, par ces autres *en écoutant, en déplorant, en vainquant*, dirons-nous que ceux-ci répondent aussi exactement au gérondif latin ? Pour qu'il en fût ainsi, ces dernières expressions devraient aussi présenter ces actions comme des termes abstraits, et les terminaisons *ant*, précédées de *en*, devraient avoir la même valeur que celles de l'infinitif : or il me semble contraire à l'analogie qui domine dans toute la langue, de prendre aujourd'hui la terminaison *ant*, quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine, comme signe d'un nom abstrait ; elle présente, si je ne me trompe, le mot qu'elle affecte comme un nom concret ou comme un adjectif pris substantivement (1) ; les expressions *en écoutant, en déplorant, en vainquant*, etc., sont donc des participes plutôt que des gérondifs. Cette opinion a pour appui l'autorité de l'Académie, qui n'admet pas le gérondif en français (2).

La cause principale qui a fait admettre aux grammairiens français un gérondif, c'est la préposition *en*, qui, prise dans son sens ordinaire, se concilie en effet difficilement avec le participe qu'elle accompagne ; mais la difficulté disparaît, en lui assignant le sens qu'elle a dans ces expressions: « *en* ami, *en* critique sévère, je vous avertis, » où elle signifie *en qualité de..., en état de...* ; en sorte que

(1) Cette propriété de la terminaison *ant* se fait assez bien sentir, ce me semble, dans les verbes où la forme terminée par *ant* diffère beaucoup de l'infinitif: *en finissant, en faisant, en disant, en sachant*, etc.

(2) Voy. le *Dictionnaire*, aux mots *En, Gérondif*.

nos expressions *en écoutant*, *en déplorant*, *en vainquant*, signifient littéralement : *en qualité* ou *en état* d'écoutant, de déplorant, de vainquant, c'est-à-dire de *quelqu'un qui* écoute, ou *si*, *pendant que*, *lorsque*, *parce qu'*on écoute.

Je terminerai ce paragraphe en faisant observer que, pour le sens comme pour la construction, il est de la plus grande importance de bien préciser la conjonction dont la suppression a donné lieu à l'emploi du participe. Cette conjonction peut être *et*, *si*, *quoique*, *quand*, *lorsque*, *parce que*, *après que*, etc.; le sens exact du participe en dépend, et elle est ordinairement indiquée par l'ensemble de la phrase ; si elle ne l'est pas, il faut éviter ce genre de construction.

CHAPITRE XXVII.

DES PRÉPOSITIONS.

§ 107.

D'après les trois espèces d'idées dont se composent nos connaissances, nous avons rangé les mots du langage en trois grandes classes (§ 39), les Noms, les Verbes et les Particules, c'est-à-dire les mots qui marquent la nature d'un rapport quelconque.

Si l'homme n'avait que le sens, soit externe, soit interne, c'est-à-dire la faculté d'apercevoir des objets isolés, il n'aurait évidemment aucune idée représentant un rapport, et aucun des mots appelés Particules ne trouverait place dans le langage ; mais, outre la faculté d'apercevoir les objets placés hors de nous ou au dedans de nous-mêmes, nous avons encore celle de les comparer, et à chaque instant nous en faisons usage, afin de connaître

les objets, en saisissant les rapports qu'ils ont entre eux, car toute connaissance suppose la perception d'un rapport qu'elle renferme. Ceci nous fait voir pourquoi les mots de cette espèce sont communs à toutes les langues et pourquoi leur nombre augmente insensiblement dans certaines langues, à mesure que le peuple saisit de nouveaux rapports et consacre tel ou tel mot à leur servir de signe. Ainsi, en français, les mots *malgré*, *hormis*, *touchant*, *concernant*, *suivant*, *moyennant*, etc., pris dans le sens de Particules ou de prépositions, sont d'une date plus récente que beaucoup d'autres de la même classe.

Nous avons subdivisé (§ 40) les Particules en *prépositions*, *conjonctions* et *adverbes*; nous allons donc nous occuper en premier lieu des prépositions.

§ 108.

Les *prépositions* sont des mots qui marquent la nature du rapport que nous nous représentons entre deux idées (§ 39-40); par exemple : le maître *de* la maison ; — le père *avec* le fils, etc. Dans ces expressions, le mot *de* signifie évidemment le rapport d'appartenance, et *avec* le rapport d'union, de concomitance. La préposition n'indique pas seulement qu'il y a rapport entre deux termes, c'est là la fonction du verbe; mais elle exprime d'une manière déterminée la nature de ce rapport, et c'est par là qu'elle dif-

fère essentiellement du verbe *être*, employé comme copule ou verbe abstrait (1).

Un rapport suppose toujours deux choses, qui se nomment en logique les deux *termes* ,l'*antécédent* et le *conséquent*. En grammaire et dans les langues où la nature du rapport est exprimée par une préposition, on appelle le second terme le *complément* de la préposition; parce que c'est en ajoutant le second terme ou le conséquent qu'on complète l'idée marquée par la préposition; ainsi en disant *je viens de...*, on entend bien que je viens de quelque part, mais on n'aura une idée complète du rapport d'éloignement marqué par le mot *de* que si j'ajoute le nom de l'endroit dont je me suis éloigné. Quand la nature du rapport n'est indiquée que par un Cas ou par la place du second terme, celui-ci se nomme le *complément* du premier terme, parce qu'il complète à lui seul l'idée exprimée par son antécédent. Dans nos langues anciennes, le second terme éprouve toujours quelque changement dans sa terminaison pour marquer son rapport avec l'antécédent;

(1) Il est probable que du temps d'Aristote les prépositions n'étaient pas encore regardées comme une classe de mots bien distincte, car il les comprend sous le nom général de σύνδεσμος (mot de liaison, conjonction). Les Stoïciens les appelèrent προθετικοὶ σύνδεσμοι (conjonctions préposées). Il y a lieu de croire que ce fut Zénodote, Aristarque ou quelque autre grammairien d'Alexandrie, qui, le premier, les distingua des conjonctions, sous le nom de πρόθεσις (préposition). Cette dénomination, en grec comme en latin et en français, est tirée uniquement de la place que ces mots occupent *devant* le nom qui complète le rapport.

les anciens grammairiens ont regardé ce changement comme l'effet d'une sorte de domination exercée par le premier terme ou par la préposition; c'est pourquoi ils ont donné au second terme le nom de *Régime*, comme étant *régi*, *gouverné*, soit par le premier terme, soit par la préposition.

Les grammairiens ont comparé avec une grande justesse la valeur des prépositions à celle des signes algébriques: ceux-ci, au moyen des rapports qu'ils indiquent, réunissent deux nombres pour en représenter un seul; de même, par les rapports marqués par les prépositions, on réunit deux ou plusieurs idées partielles pour en former une seule idée totale. L'opération intellectuelle est absolument la même: seulement, dans les mathématiques, on se sert de ces signes, soit pour représenter différemment le nombre total, soit pour le trouver, tandis que, dans le langage, on emploie le plus souvent les prépositions, parce qu'on n'a pas de mot qui à lui seul soit le signe de l'idée complexe ou totale qu'on veut exprimer; par exemple: une canne *de* fer, bon *à* manger, un arc-*en*-ciel, etc. Si les signes algébriques sont moins nombreux que les prépositions, c'est que les *termes* des premiers sont toujours et partout de même nature: ce sont en effet des idées de quantité ou des nombres, qui donnent lieu à peu de rapports utiles à saisir et à exprimer, tandis que les *termes* des prépositions sont des idées des plus hétérogènes, entre lesquelles nous pouvons saisir les rapports les plus variés, pour enrichir et perfectionner nos connaissances.

Dans les chapitres XVI et XVII, qui traitent de la valeur et de l'origine des Cas, j'ai exposé les motifs qui nous autorisent à croire que, dans une haute antiquité, les langues indo-européennes plaçaient les prépositions après le second terme du rapport, et qu'en s'y attachant insensiblement par l'usage, celles-ci ont donné naissance aux Cas. A la même occasion, j'ai cherché à prouver que les mots qui sont aujourd'hui des prépositions en grec et en latin, étaient à une époque plus reculée des adverbes, et que c'est pour ce motif qu'elles ont pris leur place avant le second terme du rapport: dans les mêmes chapitres, j'ai fait voir que, dès leur origine, les plus anciennes prépositions qui ont donné naissance aux Cas, marquaient des rapports de lieu, c'est-à-dire des manières d'être d'un objet envers un autre relativement à l'espace.

§ 109.

L'homme crée difficilement de nouveaux mots, et les rapports qu'un objet peut avoir avec un autre sont extrêmement nombreux; aussi les prépositions ont eu le même sort que tous les autres mots: chacune a reçu plusieurs significations plus ou moins figurées; en d'autres termes, la même préposition a été employée comme signe de deux, de trois et de plusieurs rapports, qui différaient au fond, mais qui avaient entre eux quelque analogie plus ou moins sensible. Ainsi, en français, les prépositions *de*, *à*, *par*, ne marquent-elles pas chacune une foule de rapports

plus ou moins différents? Par exemple: je viens *de* Cologne; —le livre *de* Pierre; —nous voyons *de* nos jours, etc.; — passer *par* une telle ville; — gagner tant *par* mois; — plaire *par* son esprit; — commencer *par* réfléchir, etc. Il en est de même de la préposition *à* et de toutes les autres. Au milieu de ces diverses significations, nous saisissons pourtant d'ordinaire avec précision le sens que l'auteur a en vue dans une phrase donnée, mais cela tient à la nature du terme antécédent et du terme conséquent, plutôt qu'à la valeur bien précise de la préposition en elle-même.

Condillac et plusieurs autres grammairiens ont distingué deux espèces de prépositions. Voici comment il s'exprime à ce sujet:

» Quand on dit *Pierre ressemble à son frère*, le verbe *ressemble* exprime le rapport qui est entre Pierre et son frère; et la préposition *à* se borne à indiquer son frère, comme second terme de ce rapport.»

« Mais il y a des prépositions qui, en indiquant le second terme d'un rapport, expriment encore le rapport même, et qui, par conséquent, modifient le premier terme: par exemple, dans *le livre de Pierre*, la préposition *de*, qui indique le second terme, explique encore le rapport d'appartenance du livre à Pierre. Elle modifie donc le premier terme, *le livre*, auquel elle ajoute la qualité d'appartenir.»

« Nous serions, par conséquent, fondés à distinguer deux espèces de prépositions: mais, comme j'aurai peu

besoin de cette distinction, il suffira de l'avoir remarquée. »

Cette distinction des prépositions en deux espèces, quelque bien qu'elle paraisse établie par ce raisonnement, n'est pourtant, ce me semble, admissible ni en logique, ni en grammaire. Pour découvrir l'erreur de Condillac, et pour nous faire une idée claire de la valeur et de l'emploi de la préposition, partout où elle forme avec son complément le *régime* appelé *indirect*, nous allons reprendre la même phrase, *Pierre ressemble à son frère*. Suivant Condillac, le verbe *ressemble* exprime le rapport qui est entre Pierre et son frère. C'est une méprise et une confusion d'idées : le verbe *ressemble* (est ressemblant) exprime une qualité relative (ressemblant), mais il n'exprime nullement un rapport, comme le fait une préposition, pas plus que celle-ci n'exprime une qualité relative; de plus, *Pierre* n'est pas l'antécédent du rapport exprimé par la préposition *à* et dont *son frère* est le conséquent, mais c'est l'attribut renfermé dans le verbe *ressemble*. Quand le même grammairien ajoute que la préposition *à* se borne à indiquer *son frère*, comme second terme de ce rapport, c'est une assertion gratuite; car comment l'indiquerait-elle, si elle-même n'exprimait pas l'idée d'un rapport?

Si, après cela, nous analysons à notre tour la même phrase, *Pierre ressemble à son frère*, nous observons que le verbe *ressemble* (est ressemblant, semblable, pareil) exprime la qualité relative de ressemblance comme se

trouvant dans Pierre ; mais on ne veut pas dire que Pierre est doué de cette qualité prise dans toute son étendue : c'est plutôt une ressemblance qui est avec son frère en rapport de *proximité* ou de *tendance*, et c'est ce rapport qui est exprimé par la préposition *à* ; enfin, c'est comme si l'on disait : Pierre est ressemblant *auprès de* son frère, *avec* son frère ; ou, Pierre est doué d'une ressemblance *vers* (qui se rapporte à) son frère. Sans doute, la valeur de la préposition *à* dans cette phrase et dans toute autre de la même espèce est aujourd'hui très-peu sensible pour l'oreille, mais elle se montre infailliblement dans l'analyse de la pensée, quand on peut remonter à sa première conception.

§ 110.

Pour bien traiter la signification des prépositions dans une langue particulière, il faudrait déterminer, pour chacune d'elles, le rapport primitif à l'expression duquel elle a d'abord naturellement servi, et montrer comment elle a été employée successivement pour marquer d'autres rapports analogues, soit au premier, soit à l'un de ses aînés. Ainsi, on pourrait dire qu'en français la valeur primitive de la préposition *sur* est de marquer le rapport de supériorité d'un objet à un autre relativement à l'espace, comme dans cet exemple :

1° Être assis *sur* le bord d'une fontaine ;

puis on ferait voir par quel lien de ressemblance se rat-

tachent à cette valeur primitive les diverses significations de la même préposition dans les exemples suivants :

2° Arriver *sur* la fin de la nuit;

3° S'excuser d'un devoir *sur* son âge;

4° Se taire *sur* quelque chose;

5° Être jaloux *sur* les moindres choses;

6° Travailler *sur* le fer, sur l'acier et sur l'airain;

7° Raisonner *sur* les lois;

8° Vous en répondrez *sur* votre tête;

9° Les Grecs *sur* le fils persécutent le père, etc.

Un pareil travail sur la filiation des divers sens de la même préposition serait sans doute assez intéressant, mais il exigerait une grande érudition et un esprit d'analyse et de dialectique infiniment rare.

Les grammairiens se sont beaucoup occupés de la question de savoir s'il faut admettre des prépositions composées et regarder comme telles les expressions *vis-à-vis de*, *autour de*, *à l'égard de*, *à travers*, *auprès de*, etc. Comme la nature des mots dépend de l'idée qu'ils rappellent, je pense que les expressions de cette espèce doivent être regardées comme des prépositions composées ou, ce qui revient au même, comme des *locutions prépositives*, dès que chacun des mots ne conserve plus dans l'expression dont il s'agit sa valeur individuelle et que l'ensemble des deux, trois ou quatre mots ne rappelle plus qu'un seul rapport, une seule vue de l'esprit entre deux objets; mais tant que chaque mot réveille encore l'idée dont il est le signe dans

le langage usuel, on aurait tort de regarder l'expression comme une préposition composée ou une locution prépositive; parce que ce serait là confondre toutes les Parties du discours. Ainsi, les expressions *à la place de*, *au milieu de*, etc., doivent encore, ce me semble, être prises pour des substantifs précédés et suivis d'une préposition, tandis que les expressions *auprès de*, *autour de*, *au-dessus de*, *au-dessous de*, etc. sont des prépositions composées ou des locutions prépositives.

Il n'est pas rare qu'une préposition ait pour complément une autre préposition suivie elle-même d'un complément, ou bien un adverbe. Ainsi nous disons: Il sort *de chez le roi;* — je passerai *par chez vous;* — *de par le roi* et justice; — la foudre descend quelquefois *d'en haut* et quelquefois elle s'élève *d'en bas*; — aller *d'ici* à Rome; — il est venu *de là* en peu de temps; — *d'où* venez-vous? — *à quand* me remettez-vous? etc.

« La manière d'analyser ces sortes de constructions, dit Silvestre de Sacy (1), est de ne considérer dans ce cas la seconde préposition avec son complément, que comme formant un seul tout (un substantif); et effectivement ces compléments composés *chez le roi*, *chez vous*, *par le roi*, *en haut*, *en bas*, équivalent à *la demeure royale*, *votre logis*, *l'autorité royale*, *le lieu haut*, *le bas:* de même les adverbes *ici*, *là*, *où*, *quand*, peuvent être considérés comme

(1) *Principes de Grammaire générale*, chap. X.

des Noms (comme faisant la fonction des substantifs qu'ils remplacent), et équivalent à *ce lieu-ci*, *ce lieu-là*, *quel lieu? quel temps?* On a des exemples pareils en latin, comme *dehinc*, *exinde*, *desursum*, etc. »

Si l'on voulait absolument comprendre comment l'homme a pu créer des mots pour marquer les rapports, choses purement intellectuelles, il suffirait de supposer qu'il a commencé par en indiquer quelques-uns, par exemple, celui de *proximité*, de *direction*, d'*éloignement*, de *supériorité*, d'*infériorité*, etc., par un geste, accompagné d'un son plus ou moins involontaire, jusqu'à ce qu'enfin le son seul lui suffit pour se faire comprendre.

Dans les chapitres XVI et XVIII, on a trouvé d'autres remarques sur les Cas avec lesquels les prépositions se construisent dans nos langues anciennes.

CHAPITRE XXVIII.

DES CONJONCTIONS.

§ 111.

Les *conjonctions* sont des mots qui expriment la nature du rapport que nous concevons entre deux propositions (§ 40). Elles jouent donc entre deux jugements le même rôle que les prépositions entre deux idées du même jugement. Aussi ce n'est souvent que par une analyse bien rigoureuse qu'on peut les distinguer les unes des autres, comme dans ces exemples : Cicéron *et* César étaient éloquents; — le père est plus sage *que* le fils, les mots *et*, *que*, sont des conjonctions, parce que, dans l'analyse, chacune de ces propositions en vaut deux : Cicéron était éloquent *et* César était éloquent; — le père est plus sage *que* le fils ne l'est. Mais dans cette proposition : trois *et* six font neuf, le mot *et* est, strictement parlant, une pré-

position, du moins il en fait la fonction et équivaut à la préposition *avec*, marquant un rapport de réunion ou de concomitance ; car cette proposition n'en renferme pas deux, comme les précédentes.

Les grammairiens ont donné à cette classe de mots le nom de *conjonction* (*σύνδεσμος*, *conjunctio*), parce qu'ils ont remarqué que ces mots donnent une espèce de liaison au discours. Cette dénomination est un peu vague et conviendrait également bien , pour le même motif, aux prépositions. Remarquez en outre que le caractère essentiel et distinctif des conjonctions ne consiste pas en ce qu'elles marquent une certaine liaison, une certaine union, mais en ce qu'elles désignent un *rapport déterminé* entre deux propositions. Cette faculté de lier, d'unir entre elles les Parties du discours, les prépositions, les adverbes et même les verbes la partagent avec elles ; car tout rapport, quelle qu'en soit la nature, marque nécessairement un rapprochement de deux objets dans notre entendement, et la liaison produite par les conjonctions est fondée sur l'idée du rapport qu'elles expriment et elle en dérive. Par là nous comprenons aussi comment nous avons des *conjonctions disjonctives* , qui marquent un rapport d'*exclusion* ou d'*incompatibilité* entre deux propositions, comme dans cet exemple : Il faut réformer les mœurs, *ou* la liberté est perdue ; le mot *ou* est *disjonctif* , parce qu'il marque le rapport d'*exclusion*, qui est le résultat de notre comparaison des deux propositions entre elles, et il est à la fois *conjonction*, parce que tout

rapport, toute comparaison suppose un rapprochement, une liaison de deux choses dans notre intelligence.

Quelques grammairiens ont cru qu'il y a des conjonctions purement *grammaticales*, servant uniquement à lier les mots et ne signifiant rien en elles-mêmes. S'il en était ainsi, ces conjonctions ne seraient plus des mots, mais simplement des sons destinés à contenter l'oreille. Sans doute, le rapport marqué par telle ou telle conjonction dans les langues raffinées est souvent très-subtil, mais il n'en est pas moins réel. D'autres grammairiens disent que chaque conjonction exprime toujours une proposition tout entière ; le mot *car*, par exemple, signifierait *une des raisons, une des causes de ce qui vient d'être dit, est que*, etc. C'est confondre les idées avec leur définition. Le mot est dans le langage usuel le signe immédiat de l'idée, comme le numéro ou l'étiquette est le signe du tableau, mais le mot n'est pas le signe immédiat des éléments dont l'idée se compose, pas plus que l'étiquette n'est le signe des figures que le tableau représente. De même, le mot *huit* est le signe de l'idée qui représente ce nombre, mais il n'est pas le signe immédiat de *dix moins deux*, ni de *cinq plus trois*. Pour ce motif, il est, ce me semble, plus conforme à l'analyse grammaticale de dire que la conjonction *car* signifie un *rapport de causalité* que de dire qu'elle exprime une proposition elliptique ; et ainsi des autres conjonctions. Le mot *homme* est le signe de l'idée qui représente une classe d'êtres composés de corps et d'esprit, mais nous

ne disons pas qu'il signifie *corps* et *esprit raisonnable*.

Les conjonctions ont leur raison d'être dans la nature même de notre intelligence. Nous voulons arriver à des connaissances claires et certaines ; dans ce but, nous ne nous bornons pas à observer plusieurs faits, mais, pour les éclaircir l'un par l'autre ou pour nous rendre compte de leur existence, nous les comparons entre eux et nous saisissons les rapports de l'un à l'autre, de manière que les jugements que nous en portons ne sont pas isolés, mais liés entre eux par la nature du rapport que nous avons saisi entre les faits qu'ils expriment. Nous voyons par là que les mots destinés à exprimer les rapports de nos jugements, ont leur importance aussi bien que ceux qui marquent les idées dont les jugements se composent.

§ 112.

Quant à la classification des conjonctions, il est évident qu'elle doit être fondée sur la diversité des rapports qu'elles expriment (1). Parmi les rapports marqués aujourd'hui par les conjonctions dans les langues, les premiers que l'homme a senti le besoin d'exprimer, paraissent être ceux d'*union* (et), d'*opposition* (mais), de *cause* (car) et de *condition* (si). Aussi dans les langues les plus simples et les plus anciennes nous rencontrons déjà des mots, dont l'étymologie nous échappe à cause même de leur antiquité,

(1) *Voyez* Girault-Duvivier, *Grammaire des grammaires*, chap. VIII.

et qui répondent exactement à nos conjonctions *et*, *mais*, *car*, *si*.

Comme les conjonctions marquent des idées très-abstraites, elles sont naturellement peu nombreuses dans les langues des peuples qui ne sont pas parvenus à un certain degré de culture ; mais leur nombre augmente peu à peu, et la même conjonction reçoit plusieurs significations, précisément comme la même préposition, et d'après la même analogie (§ 109). Ainsi, notre conjonction *cependant* est évidemment d'une création assez récente. Notre *si* indique tantôt un rapport de condition, tantôt un rappport de supposition, quelquefois même un rapport de causalité; et la conjonction *ou*, dans la phrase : tout nombre est pair *ou* impair, a sans doute une autre valeur que dans celle-ci : l'art de raisonner s'appelle logique *ou* dialectique.

Pour nous rendre compte de l'emploi si fréquent de la conjonction *et* dans toutes les langues (1), il suffit de remarquer que le rapport d'union qu'elle indique peut trouver place dès que nous sentons la moindre communauté entre deux jugements, sous quelque point de vue que ce soit, temps, lieu, manière, etc.

De toutes les conjonctions, celle dont la valeur paraît être la plus difficile à définir et qui a le plus occupé les

(1) En hébreu, cette conjonction se marque par une seule lettre qu'on attache au commencement du mot suivant. Cette lettre porte dans l'alphabet le nom de *clou* ; elle a aussi toute la forme d'un clou. Je me borne à constater le fait.

grammairiens, c'est la conjonction *que*, qui est également d'un usage très-fréquent dans toutes les langues.

La grande affinité de cette conjonction dans son élément matériel avec le pronom relatif, non seulement en grec (*ὅτι*), en latin (*quod*), en allemand (*dass*), mais dans la plupart des langues les plus anciennes, nous autorise à croire que, dans la première formation du langage, elle n'était, pour le son et pour le sens, qu'un seul et même mot avec le pronom relatif *qui*, *quae*, *quod*. Pour reconnaître cette identité de sens entre ces deux mots, rappelons-nous que le pronom relatif est un mot *mixte* (§ 41), qui équivaut toujours à une conjonction et à un pronom personnel ou démonstratif, de manière que les mots *ὅτι*, *quod*, *qui*, pris comme pronoms relatifs, signifient littéralement *καὶ τοῦτο*, *et hoc*, *et il*, *et cela* ; or les conjonctions *ὅτι*, *quod*, *que*, ont absolument la même valeur dans l'analyse. Ainsi cette phrase : *ὁ μῦθος δηλοῖ, ὅτι ὁ κάματος θησαυρός ἐστιν*, la fable montre *que* le travail est un trésor, présente le même sens que *ὁ μῦθος δηλοῖ (τι) καὶ τοῦτο (ἐστί)· ὁ κάματος θησαυρός ἐστιν*, la fable montre (quelque chose) et cela (est) : le travail est un trésor. De même en latin et en français, les mots *scio quod venerunt* signifient *scio (aliquid) et hoc (est) : venerunt*, je sais (une chose) et elle (est) : ils sont venus. Insensiblement le pronom relatif, placé ainsi entre deux propositions, perdit sa valeur de pronom, parce qu'il ne rappelait plus d'une manière bien sensible les idées *et il*, *et ceci*, *et cela*, et finit

par se transformer en une conjonction, pour marquer une certaine liaison ou un rapport entre deux propositions. Cette transformation fut d'autant plus facile, qu'à l'époque reculée où elle se fit, le verbe *être* comme copule ne s'exprimait que très-rarement, de même qu'il est encore souvent omis dans les langues anciennes et modernes.

Cela posé, quelle est aujourd'hui la valeur exacte de notre conjonction *que* et de ses équivalentes dans les autres langues ? Pour la trouver, comparons entre elles quelques phrases où cette conjonction est tantôt omise, tantôt exprimée, sans que le sens de la pensée en soit changé. Si je dis, par exemple: « Je sais, votre frère est malade. » — « Il est certain, nous mourrons tous, » ou « Je sais *que* votre frère est malade.» — « Il est certain *que* nous mourrons tous,» la pensée exprimée par ces phrases reste évidemment la même, que j'omette la conjonction ou que je l'exprime. La seule différence, c'est qu'en employant la conjonction *que*, j'indique par ce mot que la proposition suivante *complète* le sens de la première, comme il est facile de s'en convaincre, en s'arrêtant au mot *que*, par exemple : je sais que.... quoi ? — Il est certain que... quoi ? C'est donc un mot qui désigne le rapport entre deux propositions, en vertu duquel l'une est représentée comme complétant le sens de l'autre, sans aucune détermination plus précise. Pour exprimer sa valeur en peu de mots, on peut dire qu'elle marque un *rapport de complément*, et la désigner par le nom de *conjonction complétive*.

La seconde proposition ne complète pas partout la première d'une manière uniforme. Ainsi, dans notre premier exemple, la seconde proposition (votre frère est malade) détermine l'attribut renfermé dans *je sais*, tandis que dans l'autre, la seconde proposition (nous mourrons tous), au lieu de déterminer l'attribut *certain*, explique plutôt le sujet *il ;* mais cette différence ne change rien à la valeur de la conjonction *que ;* ce qui indique que la seconde proposition est déterminative ou explicative, c'est l'ensemble de la phrase et non pas la signification de la conjonction (1).

Les observations qui ont été faites au sujet des prépositions composées (§ 110) s'appliquent aux conjonctions, lorsqu'il s'agit de décider si telle ou telle expression, *afin de, parce que, par conséquent,* etc., doit être regardée dans l'analyse comme une conjonction composée (locution conjonctive), ou comme un assemblage de deux ou plusieurs mots, dont chacun conserve sa nature grammaticale.

Dans les chapitres des modes, j'ai fait voir que, dans le principe, le mode ne dépendait pas des conjonctions, n'était pas régi ou gouverné par elles.

(1) Plusieurs grammairiens donnent à la seconde proposition le nom de *subordonnée* ; il me semble que celui de proposition *complémentaire* lui conviendrait mieux, car dans bien des cas il n'y a aucune subordination.

CHAPITRE XXIX.

DES ADVERBES.

§ 113.

Les *adverbes* sont des mots qui expriment la nature d'un rapport dont ils renferment eux-mêmes le second terme (§ 40), et modifient toujours quelque qualité. J'ajoute ces derniers mots pour distinguer nettement l'adverbe de l'adjectif : celui-ci marque également, dans l'analyse des idées, la nature d'un rapport et son second terme; car souvent l'adjectif d'une langue se rend dans une autre par une préposition suivie de son complément, par ex.: *baculus ferreus*, une canne de fer; *annulus aureus*, une bague d'or ; *equus fortis*, un cheval (doué) de force, etc. ; d'où nous voyons que ces adjectifs équivalent à une préposition suivie de son complément, aussi bien que l'adverbe *fortiter* dans cette expression : *occupare urbem fortiter*, tenir une

Digitized by Google

ville *par force* ou *de force*. Les adverbes ont donc la même valeur logique que les adjectifs, et la seule différence entre eux, c'est que ceux-ci modifiant toujours une substance reçoivent par là ordinairement les terminaisons de concordance, tandis que les adverbes ne modifiant qu'une qualité restent invariables. Aussi, dans ces exemples : « Je ne sentis point cette horreur.... qui glace le sang dans les veines : je me levai *tranquille;* j'adorai, à genoux, Minerve, etc. » (Fénélon, Télém., liv. II, alin. 23.) — « Il se retira de douleur sur une montagne sauvage, où il vécut *pauvre* et *éloigné* des hommes, etc. » (*ibid.* XIX, alin. 22.), les mots *tranquille, pauvre, éloigné*, sont, par leur nature, comme par leur forme, des adjectifs plutôt que des adverbes, car ils ne modifient pas l'attribut renfermé dans les verbes *lever* et *vivre*, mais le sujet *je, il*, et signifient *étant tranquille, étant pauvre*, tandis que les adverbes *tranquillement, pauvrement*, signifieraient *d'une manière tranquille, pauvre*, et modifieraient l'attribut renfermé dans les verbes (1).

(1) Chez les philosophes et les grammairiens grecs, l'adverbe, outre le nom de ἐπίῤῥημα, en porte encore deux autres, dont la raison est assez obscure ; ce sont μεσότης et πανδέκτης.

Le premier signifie *milieu*, état intermédiaire, manière d'être, *modus rei*. Il est permis de croire qu'ils l'ont ainsi appelé, parce qu'ils se sont aperçus qu'il servait à déterminer la vraie mesure d'une qualité, par exemple : savant, *très*-savant, *peu* savant, *trop* savant, etc. ; — écrire *bien, mal* ; marcher *vite, lentement*, etc.

Le second veut dire *universel*. Ce nom lui a été donné, à ce qu'il paraît, parce que l'idée qu'il exprime est une circonstance relative

Les adjectifs et les adverbes (honnête, honnêtement) équivalent toujours à un substantif précédé d'une préposition (de, par, à, avec honnêteté), ou terminé par un Cas oblique dans les langues anciennes (*honestate*); cependant il y a toujours cette différence, que l'idée exprimée par l'adjectif et l'adverbe se présente à nous comme une qualité, tandis que le substantif avec la terminaison d'un cas oblique, précédé ou non d'une préposition (*honestate*, par honnêteté), rappelle toujours une substance et la nature d'un rapport bien déterminé. C'est pour ce motif que les expressions *vesperi*, *mecum*, *Romae* (à Rome), etc., ne sont pas des adverbes, comme le croyaient plusieurs des anciens grammairiens latins (1). D'autre part, comme la préposition avec son complément, de même que l'adverbe, forme une qualité relative du terme antécédent, il arrive facilement que le substantif avec la terminaison d'un Cas oblique devient adverbe, parce que la terminaison ou la préposition ne conservent pas leur signification ; par exemple : *sponte*, volontairement (de volonté) ; *προύργου*, en avance (avant le travail) ; *ἐκποδών*, loin (hors des pieds), etc.

tantôt à l'un, tantôt à l'autre des points de vue les plus généraux sous lesquels les choses peuvent être envisagées (§ 36) et qui se nomment catégories, à savoir : le lieu, le temps, la qualité, la quantité, etc. Voy. l'*Hermes* de Harris, traduction de Thurot, p. 195. — M. E. Egger, *Apollonius* dyscole, p. 195. — Lersch, *Sprachphilosophie*, IIe partie, p. 24, 100, 162.

(1) Voy. Donatus, p. 1761, éd. Putsch. — S. Augustin, p. 2010, *ibid*

Il y a des grammairiens qui croient que l'adverbe modifie toujours le verbe. Ainsi, Court de Gebelin dit que dans ces locutions : *il est extrêmement bon ; — il est vraiment roi*, c'est le verbe et non l'attribut qui est modifié par l'adverbe. D'autres, au contraire, soutiennent que l'adverbe modifie toujours l'attribut, à moins qu'il n'exprime une circonstance de temps.

L'une et l'autre de ces deux opinions me paraît trop absolue : rien ne s'oppose à ce que la qualité relative exprimée par l'adverbe modifie tantôt le verbe *être*, tantôt l'attribut, suivant que c'est le verbe ou l'attribut qui est le premier terme de la comparaison que nous faisons pour saisir l'idée exprimée par l'adverbe. Ainsi, dans ces propositions : Cet homme est *gravement* malade. — Cet homme peint (est peignant) *supérieurement*, tout le monde sent bien que l'adverbe modifie les attributs *malade* et *peignant ;* mais dans ces phrases : Cet homme est *peut-être* malade. — Cet homme n'est *certainement* pas malade, les adverbes modifient, ce me semble, l'idée d'existence (être), en y ajoutant celles de doute et de certitude. Quand l'attribut est un substantif, comme dans l'exemple cité plus haut *il est vraiment roi*, ou dans cet autre : Cet homme est *vraiment* le chef de son parti, l'adverbe ne peut pas être considéré comme modifiant cet attribut : là est la différence essentielle entre l'adverbe et l'adjectif.

Quelques grammairiens prennent pour des conjonctions nos mots *comment, où, quand, pourquoi*, etc., lorsqu'ils

sont employés pour interroger. Ainsi, suivant eux, dans ces phrases : Comment êtes-vous rentré ? — où allez-vous ? les mots *comment*, *où*, seraient des conjonctions, parce qu'ils lient réellement, sans en avoir l'air, la proposition où ils se trouvent, à cette autre *je demande*, mais qui est supprimée. — C'est mettre dans l'analyse beaucoup trop de subtilité ; car ces phrases ne rappellent à l'esprit de personne la proposition *je demande*. Les mots *comment*, *où*, *quand*, etc., employés pour interroger, sont par leur valeur de véritables adverbes, car ils signifient pour tout le monde *de quelle manière*, *en* ou *vers quel lieu*, *à quel temps*, etc. Le mot *quel* ne conserve ici rien de sa valeur de pronom relatif, c'est un pur adjectif, qui ajoute au substantif la qualité d'être un objet à déterminer. Mais quand ces mêmes mots sont placés entre deux propositions, par exemple : je demande *comment* vous êtes rentré ; — je ne sais pas *où* j'irai, on peut dire que ce sont des conjonctions ou du moins des adverbes conjonctifs, parce qu'ils lient réellement les deux propositions, et qu'ils signifient, dans l'analyse, *la manière dont*, *le lieu vers lequel*, etc.

Dans plusieurs langues, l'adverbe souvent ne diffère matériellement de l'adjectif que par l'absence des terminaisons de concordance ; dans d'autres langues, les adverbes ont des terminaisons qui leur sont propres, par exemple : *σοφῶς*, *docte*, *fortiter*, *honnêtement*, etc. Ces terminaisons s'expliquent évidemment par la manière dont

ces mots sont devenus des adverbes, soit par composition, soit par dérivation ; mais, dans nos langues anciennes, elles remontent à une si haute antiquité et ont subi tant de changements que, sur l'étymologie de plusieurs, on ne peut plus faire que des conjectures (1). On sait que notre terminaison *ment* est l'ablatif latin *mente* (d'intention, avec intention) : les expressions *honesta mente, forti mente, tacita mente,* se sont fondues dans la prononciation, *mente* a perdu sa valeur primitive et est devenu une simple terminaison, dont le peuple s'est emparé dans la suite pour ajouter à un radical telle ou telle idée accessoire, analogue à la modification que la terminaison *ment* apportait à l'expression des idées les plus communes et les plus familières.

§ 114.

Les adverbes se rangent en différentes classes, suivant que l'idée qu'ils expriment a rapport au temps : *maintenant, autrefois, toujours,* etc. ; au lieu : *dedans, dehors,* etc. ; à la quantité : *assez, trop,* etc. ; à la qualité : *sagement, heureusement,* et ainsi de suite. Cette classification est fondée sur la nature et le nombre des points de vue les plus généraux, sous lesquels les objets de notre perception peuvent être envisagés et comparés entre eux. Quoique purement métaphysique, le grammairien aurait

(1) Voy. Fr. Bopp, *Grammaire comparative des langues indo-germaniques,* etc. — Ad. Regnier, *Traité de la formation des mots dans la langue grecque,* Paris, 1855.

tort de la dédaigner, comme le fait Beauzée. Non seulement elle établit de l'ordre dans ce grand nombre d'adverbes et soulage ainsi la mémoire ; mais elle est aussi très-propre à nous faire mieux saisir l'origine de leur élément matériel, qui a le plus souvent quelque analogie avec la nature de l'idée qu'ils expriment.

On distingue les adverbes *simples* des adverbes *composés*, qui sont formés de plusieurs mots et se nomment aussi *locutions adverbiales*. Pour bien juger si deux ou plusieurs mots forment ensemble un adverbe composé, il faut distinguer les expressions où chaque mot conserve sa signification individuelle de celles où il ne la conserve pas ; dans le premier cas, il est évident que l'expression ne forme pas un adverbe : chaque mot, en réveillant l'idée dont il est le signe, conserve sa valeur et sa nature. Ainsi, les expressions : *sans faute, en premier lieu, à la hâte*, etc., quoique équivalentes à *certainement, premièrement, précipitamment* ou *subitement*, etc., ne sont pas des adverbes composés, car chaque mot y conserve sa signification ; mais les expressions : *tout à coup, tout d'un coup, de même, de plus, du moins*, etc., ne paraissent former que des adverbes ; et si nous écrivons ces adverbes en deux ou plusieurs mots séparés, c'est plutôt à cause de leur origine que de leur valeur actuelle. On peut même considérer les mots *de, du, à*, dans ce genre d'expressions, comme de simples syllabes, aussi bien que la lettre *à* dans les mots : *un à-compte, un à-coup*, etc. ; aussi plusieurs grammai-

riens ont proposé d'écrire *deplus* , *dailleurs* , *amoins*, etc., en un seul mot.

Ce qui prouve que c'est d'après ce principe que nous devons distinguer les expressions adverbiales des prépositions suivies de leur complément , c'est la manière dont deux ou trois mots , séparés à l'origine, se réunissent, d'abord dans la prononciation, puis dans l'écriture, en un seul mot : cette fusion provient de ce que chacun de ces mots ayant perdu sa valeur propre, ils n'expriment tous ensemble qu'une seule idée , qui souvent n'a plus rien de commun avec les idées partielles exprimées par chaque mot séparé. Ainsi les mots élémentaires deviennent de simples syllabes, par exemple : *aujourd'hui*, *maintenant*, *dorénavant* (*de hora in ab ante*, de l'heure en avant), *désormais*, (*de ista hora magis*), etc.

Plusieurs mots s'employant tantôt comme adverbes, tantôt comme conjonctions, pour en distinguer le caractère , il suffit de remarquer que l'adverbe ne modifie que l'un ou l'autre terme de la proposition où il se trouve , tandis que la conjonction marque toujours un rapport entre deux propositions, et par là les lie entre elles.

Digitized by Google

CHAPITRE XXX.

DES INTERJECTIONS.

§ 115.

Les Grecs rangeaient les *interjections* dans la classe des adverbes ; à peine même les prenaient-ils pour de véritables mots, attendu qu'elles ne sont pas, comme les autres mots, des signes de pure convention. Les anciens grammairiens latins ont remarqué les premiers, que les interjections faisaient une Partie du discours distincte des autres (1).

Plusieurs savants modernes, entre autres Jules-César

(1) Charisius nous apprend que Palaemon, qui vivait au premier siècle de notre ère, les définissait ainsi : Interjectiones sunt, quæ nihil docibile habent (elles ne sont pas le signe d'une idée qui représente un objet), significant tamen adfectum animi, ut *heu, eheu*, etc. Interjectio, dit Donatus, est pars orationis interjecta aliis partibus orationis, ad exprimendos animi affectus. Voy. Putsch, p. 212, 1766.

Digitized by Google

Scaliger, de Brosses, Destutt-Tracy, etc., regardent les interjections comme les mots par excellence, comme la partie primitive et principale de cet ensemble de signes qui servent à communiquer au dehors tout ce qui se passe dans notre intérieur. Pour bien connaître la nature des interjections, examinons quelques faits.

Quand un orateur prend la parole dans une assemblée publique, l'usage de sa voix est entièrement soumis à sa volonté : il se tait ou il parle, comme il lui plaît ; c'est également par un effet de sa volonté, qu'il produit les sons qu'il sait être les signes de ses idées et de ses sentiments. Qu'est-ce qui nous fait donner à ces signes de l'orateur le nom de *mots*, et nous les fait distinguer par là de tout autre signe, d'un geste, d'un son de cloche, d'un cri d'animal ? Evidemment, c'est que ce sont : 1° des sons; 2° des sons formés par l'appareil vocal de notre espèce ; 3° des sons employés comme signes de ce que nous éprouvons dans notre intérieur. Supposons maintenant que l'orateur soit pris subitement de quelque émotion qui lui arrache un *hélas!* Ces exclamations ou interjections de douleur, sont-elles de la même nature que les autres signes que tout le monde appelle des *mots*, ou en diffèrent-elles trop pour être comprises sous la même dénomination ?

Si nous examinons les interjections sous toutes leurs faces, et que nous les comparions, pour le son et pour le sens, à tous les mots, nous trouvons qu'elles partagent avec eux les trois caractères, mentionnés ci-dessus comme

constituant l'essence d'un mot. Ce sont donc également des mots; mais ils diffèrent de tous les autres par les points suivants:.

1° Le mouvement par lequel notre appareil vocal produit les interjections a sa cause, non pas dans notre volonté, mais dans la sensation que nous éprouvons et qui produit les mêmes effets chez tous les individus de notre espèce. Ce sont donc des signes *naturels* et *involontaires*, tandis que les autres mots sont des signes *conventionnels* et *arbitraires*, qui, par l'usage, sont devenus les signes des objets qu'ils indiquent, et diffèrent, pour ce motif, d'une nation à l'autre par le son commepar le sens.

2° Les interjections sont les signes de nos *sensations*, c'est-à-dire des affections confuses de notre âme, qui sont le pur effet de notre sensibilité, et dont nous n'avons saisi, par la réflexion, aucun caractère, aucune qualité propre à nous les faire considérer comme des êtres ayant une existence indépendante de notre âme elle-même : au contraire, tous les autres mots sont les signes de nos idées, c'est-à-dire de ces affections de notre âme, qui, bien distinguéespar telle ou telle qualité, nous apparaissent comme des substances représentant, soit un état de notre âme, soit un objet extérieur. Pour rendre bien sensible la différence entre les sensations et les idées, il suffit de supposer que notre orateur, après l'interjection *hélas!* fasse entendre les sons *malheur*, *douleur*, etc.

De ce qui précède je conclus que les interjections con-

stituent un élément du langage et sont, par conséquent, de véritables mots. Elles forment pourtant, par leur nature, un élément du discours à part, en ce qu'elles sont des signes naturels et irréfléchis de nos sensations, tandis que tous les autres mots, à quelque Partie du discours qu'ils appartiennent, sont des signes conventionnels et volontaires de nos idées.

§ 116.

La classification des interjections qui se trouve dans nos grammaires et qui est fondée sur la diversité des sensations, *douleur, joie, admiration*, etc., est très-philosophique, très-satisfaisante ; nous concevons pourtant que chaque classe pourrait être subdivisée suivant le degré d'intensité de la même sensation ; mais une pareille subdivision est peu nécessaire, et elle serait d'autant plus difficile que, dans le langage, ce degré d'intensité se marque par le ton et le timbre de la voix plutôt que par les éléments du son.

En examinant les interjections usitées aujourd'hui dans nos langues, il est facile de constater qu'elles n'ont pas toutes la même origine. Quelques-unes sont le produit du mouvement spontané de notre appareil vocal par l'effet de la sensation que nous éprouvons, par exemple : *Aie, Ouf ! Oh, Oh !* comme signes de douleur et d'admiration. Elles tiennent à la constitution de notre être,

comme le cri propre à chaque espèce d'animal, et n'ont probablement jamais signifié autre chose que ce qu'elles signifient encore aujourd'hui. On pourrait les appeler interjections *naturelles*. Plusieurs se sont formées uniquement par l'usage et doivent probablement leur origine à d'autres mots qui ont disparu de la langue, par exemple : *Hein? Houp ! Dame ! Gare!* etc. Ce sont pourtant aujourd'hui de vraies interjections, parce qu'elles ne servent plus qu'à marquer une sensation. On pourrait les nommer interjections *usuelles*. Enfin, dans toutes les langues nous rencontrons des mots qui, tout en exprimant des idées dans le langage ordinaire, font dans quelques locutions l'office d'interjections, en servant de signe à telle ou telle sensation. L'emploi de ces mots comme interjections est fondée sur l'analogie qu'on a sentie entre les idées qu'ils expriment et les sensations qu'on voulait indiquer, par exemple : *Ciel ! Juste ciel ! Grand-Dieu*, etc. Ces mots sont donc ici employés tout exceptionnellement dans un sens figuré. On peut dire dans l'analyse, que ce sont des substantifs, employés comme interjections.

Quant à la question de savoir si les interjections sont les mots les plus anciens du langage, ou s'il a été une époque où le langage ne se composait en grande partie que d'interjections, il est bien clair que chacun la résoudra suivant l'opinion qu'il s'est formée sur l'origine du langage en général, ou plutôt sur l'origine du genre humain. On ne peut guère admettre que le langage des deux

premiers êtres de notre espèce, fussent-ils même créés enfants, se soit borné à quelques interjections ; car, par cela seul qu'il y avait en eux une âme humaine, ils étaient capables, non seulement de sentir et de crier, mais de former des idées, d'inventer des mots, de penser et de parler.

TROISIÈME PARTIE.

DE LA SYNTAXE.

CHAPITRE XXXI.

OBJET DE LA SYNTAXE.

§ 117.

J'ai renfermé dans la seconde partie de cet ouvrage les observations qui, dans leur ensemble, formeraient la Syntaxe, si celle-ci était traitée à part (§ 5) ; je ne puis pourtant pas me dispenser de faire ici quelques réflexions sur la nature de la Syntaxe et sur son objet dans le langage.

Nous savons que le langage est l'expression de nos connaissances au moyen de la parole. Celles-ci se composent toutes de trois espèces d'idées bien distinctes dans l'analyse logique de la pensée (§ 39) : 1° les deux idées qui représentent les deux objets de notre pensée ou les deux objets que nous comparons ; 2° celle qui représente l'existence de notre comparaison ou du rapport ; 3° celle qui représente la nature du rapport qui est le résultat de

notre comparaison entre les deux objets. Ce sont là les idées élémentaires et essentielles de tout jugement ; et les mots sont les signes de ces idées (1). Quoiqu'il n'y ait pas de jugement qui ne contienne ces trois espèces d'idées, cependant il n'est pas nécessaire que chacune soit exprimée par un mot particulier. Dans les langues synthétiques, un seul mot exprime souvent tout un jugement et fait à lui seul une proposition complète, parce que, par sa forme. il est le signe de toutes les idées élémentaires et de leur union entre elles.

Les idées élémentaires qui constituent ensemble une connaissance ou un jugement ne restent pas isolées et indépendantes l'une de l'autre ; au contraire, par les rapports mutuels que nous concevons entre elles, elles tiennent l'une à l'autre , chacune est une partie nécessaire du même jugement et elles ne forment toutes ensemble qu'une seule pensée. Il y a donc entre ces idées la même réunion qu'entre les éléments matériels qui constituent un seul et même corps. Aussi , les idées marquées par ces quatre mots *riche être moi non* ne formeront un jugement (je ne suis pas riche) qu'autant que le sentiment de leurs rapports mutuels existe dans l'esprit de celui qui parle ou qui écrit. Les mots qui servent de signes à ces idées doivent donc aussi être unis entre eux de manière à indiquer à

(1) Je laisse entièrement de côté les interjections, qui ne sont que les signes de nos sensations. Le rôle qu'elles jouent dans le langage les met en dehors de la syntaxe.

celui qui écoute ou qui lit, les rapports de ces idées entre elles : ils doivent former ensemble une *proposition*. C'est là, je pense, le premier objet de la syntaxe de chaque langue, quelque simple qu'elle soit.

Les idées dont se composent nos connaissances ou nos jugements ne sont pas toujours des idées simples, marquées chacune par un seul signe ou un seul mot, comme dans l'exemple cité plus haut : Nous pouvons réunir de diverses manières deux ou plusieurs idées simples pour en former une idée complète ou totale. De ces combinaisons résulte, pour les idées qui entrent dans un jugement, un autre rapport que ceux qui constituent l'unité de ce jugement. Ainsi dans cette proposition : *le fruit de cet arbre n'est pas bon à manger*, les idées exprimées par les mots *de cet arbre* et *à manger*, tout en faisant partie du même jugement, n'en constituent pourtant pas une partie essentielle, mais elles sont uniquement ajoutées pour compléter celles auxquelles elles se rapportent. Cela est si vrai que si nous possédions un mot qui, à lui seul, signifiât *fruit de cet arbre*, ou *bon à manger*, nous le substitueriions aux autres, en disant, par exemple, *pomme*, *mangeable*. Les mots destinés à exprimer deux ou plusieurs idées ainsi réunies pour en faire une seule idée totale, doivent donc aussi être unis d'une manière qui rende sensibles les rapports de ces idées entre elles. C'est là le second objet de la Syntaxe de chaque langue.

Les jugements que nous portons ne sont pas toujours

absolus, comme ceux qui sont exprimés par ces mots : *vous êtes très-heureux ; — j'irai me promener*, etc. ; souvent deux ou plusieurs jugements sont liés entre eux, de manière à ne constituer ensemble qu'une seule pensée, précisément comme deux idées partielles ne constituent qu'une seule idée totale, par exemple : *vous seriez très-heureux*, si *vous étiez plus sage ; — j'irai me promener*, pourvu que *cela vous fasse plaisir*. Pour exprimer deux jugements ainsi réunis par tel ou tel rapport, il ne suffit pas de deux propositions isolées, mais elles doivent aussi être liées et enchaînées de façon à éveiller, dans l'esprit de celui qui écoute, le même rapport qui existe entre les deux jugements dans l'esprit de celui qui parle. Cette union de deux ou plusieurs propositions formant une phrase qui n'exprime qu'une seule pensée, peut être regardée comme le troisième objet de chaque syntaxe particulière (1).

Quelque nombreuses, variées et délicates que soient les combinaisons de nos idées qui concourent à former un jugement de notre esprit ou une pensée complète, composée de deux ou plusieurs jugements partiels, elles peuvent pourtant toutes, ce me semble, se réduire à ces trois es-

(1) Sur l'importance des formes grammaticales pour la syntaxe de chaque langue, voyez la *Lettre à Abel-Rémusat sur la nature des formes grammaticales*, etc., par G. de Humboldt, Paris, 1827. Voyez en aussi le compte rendu par Silvestre de Sacy dans le *Journal des savants*, février et mars 1828.

pèces générales, qui sont fondées sur la nature même de notre pensée. Dans les langues riches en formes grammaticales, les rapports entre nos idées ainsi réunies sont indiqués non seulement par la place des mots qui expriment les idées élémentaires, ou par quelque mot particulier, soit préposition, soit conjonction, mais le plus souvent par des formes accidentelles (genre, nombre, personne, cas, modes) qui mettent les mots en *concordance* ou en *dépendance* avec leurs corrélatifs (1). La clarté du discours dépend des signes qui marquent les rapports de nos idées ; il n'est donc pas étonnant que l'emploi des formes grammaticales qui servent à cette fin soit assujetti à des règles qu'il faut nécessairement observer si l'on veut être compris.

(1) Quand deux mots sont en rapport de dépendance, celui qui représente le terme conséquent, c'est-à-dire celui qui exprime l'idée qui en complète ou détermine une autre, s'appelle *complément*.

Par rapport à leur signification, les compléments peuvent être réduits à deux espèces : *compléments déterminatifs*, et *circonstanciels*.

Le complément déterminatif est celui qui exprime le second terme du rapport dont l'antécédent est un mot relatif de sa nature, qui n'exprimerait qu'un sens incomplet, si l'on supprimait le complément : tel est le complément de tout verbe relatif, par exemple : *faire*, *haïr*, *ressembler*, *appartenir*, *aller*, etc. ; tel est aussi le complément, lorsqu'il est nécessaire pour exprimer par le terme antécédent l'idée qu'on a en vue, par exemple, *un cheval de bois*, etc. Il y a même un grand nombre de verbes relatifs dont le sens ne peut être complété que par l'addition de deux termes différents, et qui ont, par conséquent, deux compléments déterminatifs, par exemple : *donner quelque chose à quelqu'un*, *recevoir quelque chose de quelqu'un*, etc.

Les compléments circonstanciels sont ceux qui expriment les circonstances de temps, de lieu, de moyen, d'instrument, de motif, etc. Voy. Silvestre de Sacy, *Gram. arabe*, t. II, p. 8.

Aussi chaque langue à mots variables a ses *règles de concordance* et *de dépendance*.

Pour que le discours soit clair, il ne suffit pas de marquer les idées et leurs rapports par des mots ou des formes de mots, il faut encore donner à chaque mot la place que l'usage lui assigne. Cet ordre à observer dans la position des mots est d'autant plus nécessaire que, dans plusieurs langues, c'est souvent la place seule du mot qui tient lieu de signe pour marquer l'unité de la proposition, ou le rapport entre les idées. Les règles qui fixent l'ordre des mots, s'appellent *règles de construction*.

L'ensemble des règles de concordance, de dépendance et de construction, telles qu'elles sont établies dans chaque langue, en constitue la *syntaxe*.

De même dans une grammaire générale, la Syntaxe, traitée séparément, se composerait de trois parties :

La première aurait pour objet les moyens que l'homme a employés pour exprimer les rapports entre les idées par la *concordance* des mots. Ici viendrait se placer une grande partie des observations que j'ai faites dans les chapitres qui traitent du Genre, du Nombre, de l'Adjectif, du Verbe, etc.

La seconde s'occuperait des lois communes aux langues concernant l'expression des rapports, soit entre les idées, soit entre les propositions, par la *dépendance* des mots. Cette partie serait un résumé des diverses observations qui

se trouvent principalement dans les chapitres des Cas, des Modes, de Prépositions et de Conjonctions.

La troisième traiterait uniquement de la *construction*. Dans le chapitre de l'Adjectif, j'ai bien fait quelques remarques sur la position qu'occupe cette Partie du discours dans plusieurs langues ; mais c'est ici que s'offre, pour la première fois, l'occasion de présenter, dans leur ensemble, les observations que j'ai à faire sur la construction en général.

CHAPITRE XXXII.

DE LA CONSTRUCTION.

§ 118.

La théorie des constructions a beaucoup occupé les grammairiens modernes. Ayant remarqué que l'arrangement des mots dans les langues anciennes différait beaucoup de celui qu'ils reçoivent dans les modernes, ils ont soulevé la question de savoir, 1° s'il y a un ordre des mots qui soit fondé sur la nature même du langage et qui, pour ce motif, puisse être regardé comme la *Construction naturelle*, de manière que tout autre arrangement constituerait une *Inversion*; 2° si cette construction naturelle, ainsi entendue, est celle de nos langues anciennes, ou bien celle qu'emploient plusieurs langues modernes.

Pour résoudre ces deux questions, cherchons à nous fixer sur le caractère distinctif et sur la raison des cons-

tructions diverses dans le langage en général, en remontant, autant que possible, à leur origine.

Remarquons d'abord que nos idées ne restent pas dans notre esprit à l'état de simples images, comme celles d'un miroir ; mais, en vertu de notre sensibilité, ces mêmes idées provoquent diverses affections de notre âme, que nous désignons par les mots de *sentiments* d'estime, de grandeur, d'étonnement, de joie, de douleur, d'importance, d'indifférence, de mépris, etc. Ces affections de notre âme s'attachent à nos idées comme autant de qualités, de manière que les mots qui sont les signes de nos idées telles qu'elles existent dans notre esprit, rappellent ces sentiments aussi bien que les caractères des objets qu'elles représentent. Le langage n'est donc pas seulement l'expression de nos idées avec tous leurs rapports entre elles, mais il est aussi la manifestation des divers sentiments qui accompagnent nos idées dans le moment où nous parlons. Ainsi dans ces phrases : *Romanus sum civis* et *civis romanus sum*. — *Fuge serpentem* et *serpentem fuge*, les idées et les rapports logiques que nous concevons entre elles sont les mêmes, mais la manière dont les idées nous affectent, c'est-à-dire le sentiment de l'importance que nous y attachons n'est pas le même, et cette différence de sentiment est indiquée par la construction. Dans la phrase : *Romanus sum civis*, la qualité de *romain* est l'objet le plus important, et dans *civis romanus sum*, c'est la qualité de *citoyen* ; et ainsi du reste.

Ensuite, rappelons-nous que le langage ne se développe qu'à la suite de l'extension de nos facultés intellectuelles (chap. XI) : les mots, leurs formes et leurs significations s'accroissent insensiblement avec le nombre des idées et les rapports que l'homme saisit entre elles, à mesure que ses facultés s'exercent et se perfectionnent. La langue d'une société naissante sera conséquemment aussi simple que sa pensée ; elle ne renfermera qu'un petit nombre de mots, dont les uns sont des noms propres et les autres des termes tout à fait généraux, consacrés à l'expression des objets et des faits les plus familiers ; les mots auront peu de formes ; le Sujet et l'Attribut de la proposition ne seront guère complexes et les propositions seront rarement liées entre elles : l'ordre des mots n'y sera d'aucune importance pour la clarté de l'expression ; la simplicité de la pensée y suffira. En effet, que je dise, *grand-toi, petit-moi*, ou *toi grand, moi petit ; — chasse moi hier, toi chasse demain,* ou *hier chasse moi, demain chasse toi,* etc., je serai également bien compris, parce que chacun de ces arrangements des mots excitera dans l'esprit le même sens (1), et, pour la clarté, il est indifférent de commencer par le Sujet, ou par l'Attribut, ou par le terme circonstantiel : dans l'un et l'autre cas, l'intelligence du sens est également suspendue.

(1) Si l'on appelle, comme du Marsais l'a fait, *construction nécessaire* ou *naturelle*, celle par laquelle seule les mots font un sens, il est clair que l'une de ces constructions est aussi naturelle que l'autre.

§ 119.

Si ce n'est pas la clarté de l'expression qui, dans une langue si simple, détermine l'ordre des mots, par quel motif ou plutôt par quel instinct commencera t-on la proposition par tel mot plutôt que par tel autre ? Comme les mots s'énoncent évidemment dans le même ordre que les idées se présentent à l'esprit au moment de la parole, il me semble que l'ordre des mots le plus naturel, c'est celui qui fait commencer la phrase par l'idée dont nous sommes le plus préoccupés, et qui range toutes les autres selon leur degré d'importance ; car c'est le sentiment que l'idée nous inspire de son importance qui nous presse à l'exprimer en premier lieu, afin d'y attirer par là plus particulièrement l'attention de l'auditeur (1). Cet arrangement des mots conforme au sentiment de l'importance respective des idées, je l'appelle *Construction de sentiment*.

Tant que la pensée reste dans cet état de simplicité, de manière que la proposition se compose tout au plus de trois ou quatre mots, sujet, verbe, attribut, terme circonstantiel, en est-il un qui jouisse constamment du privilége

(1) « Dans les grands mouvements de passion, dit Destutt-Tracy, il est très-naturel de commencer par nommer, ou l'affection qu'on éprouve, ou l'objet qui la cause. En pareil cas, abstraction faite de l'habitude, on dira plutôt, *peur j'ai de cela*, ou *de cela peur j'ai*, que *j'ai peur de cela*. Il en sera de même dans toutes les circonstances analogues. » (Grammaire, *De la construction*, p. 172)

d'exprimer l'idée la plus importante ? Evidemment, non ; car le degré d'importance que nous attachons à un objet dépend des circonstances au milieu desquelles nous sommes placés : elles varient d'un individu à l'autre, et d'un instant à l'autre pour le même individu. Ainsi, dans les langues où la *construction de sentiment* domine, rien de constant pour le rang de tel ou tel élément du discours : c'est tantôt l'attribut qui marche à la tête, tantôt le sujet, et quelquefois l'adverbe, selon l'importance respective de l'idée exprimée par ces mots.

On ne peut guère douter que ce ne soit la *construction de sentiment*, ainsi entendue, qui ait réglé l'ordre des mots à l'origine du langage ; car elle tient à la nature même de notre être : le peuple dont les facultés sont peu développées, ne connaît, ne voit, ne sait que par le sentiment ou même par la sensation que l'objet produit en lui ; c'est l'impression des objets qui le détermine, qui le dirige. Aussi est-elle encore aujourd'hui d'un usage très-étendu dans toutes les langues, surtout dans la Poésie et l'Eloquence, où le discours part du cœur et s'adresse au sentiment plutôt qu'à l'intelligence.

Pour bien apprécier les principaux effets de cette construction, on n'a qu'à se rappeler le commencement de l'Iliade, de l'Odyssée, de l'Enéide, des Annales de Tacite, de Salluste, ou même la réponse de la Cigale :

Nuit et jour, à tout venant
Je chantais, ne vous déplaise.

§ 120.

La *construction de sentiment* répond parfaitement aux besoins du langage dans son enfance ; nous concevons pourtant que dès le moment où l'homme a travaillé sur ses idées, en les analysant, et qu'en les comparant il en a réuni plusieurs pour former une seule idée totale, dès ce moment, dis-je, il devait s'établir dans le langage un ordre de mots qui n'était plus réglé uniquement par l'importance respective des idées, mais aussi par leurs *relations*. En effet, deux ou trois idées partielles dont l'une déterminait l'autre et qui constituaient une seule idée totale, étaient nécessairement unies dans son esprit, et les mots destinés à les exprimer devaient se suivre immédiatement. Supposons un homme qui soit en possession de ces cinq idées, *femme*, *maison*, *bonne*, *pauvres*, *village*, et qu'il saisisse entre elles les mêmes rapports que nous exprimons en disant : *la femme de la maison est bonne pour les pauvres du village*, il est évident que les deux idées *femme* et *maison*, de même que les trois autres *bonne*, *pauvres*, *village*, s'unissent dans son esprit et que, chacune étant exprimée par un mot séparé, il y aura liaison entre les deux premiers mots, et entre les trois autres ; il dira, *femme maison bonne pauvres village*, ou *bonne pauvres village femme maison*, ou peut-être aussi : *maison femme village pauvres bonne*. En tout cas, les deux premiers

mots resteront ensemble et de même les trois derniers, parce que les idées qu'ils expriment sont unies par la relation que l'esprit conçoit entre elles. Cet arrangement des mots qui dépend de la relation des idées entre elles, je l'appelle *Construction réfléchie*.

Cette construction appelée *réfléchie* est également fondée sur la nature même du langage, tant soit peu développé ; cela résulte suffisamment de ce qui vient d'être dit sur son origine, et de la pratique des langues tant anciennes que modernes. La clarté que cette construction ajoute à l'expression, vient de ce que, plus les parties qui composent un tout sont rapprochées et liées ensemble, plus nous en saisissons facilement les rapports, et mieux nous connaissons le tout qu'elles composent. L'influence de la relation des idées entre elles sur l'ordre des mots, se réduit donc à ce que les idées liées entre elles par tel ou tel rapport sont exprimées par des mots qui se suivent immédiatement.

Mais la relation des idées, ne produit-elle pas aussi cet effet que, parmi ces idées partielles, celle qui est déterminée précède celle qui détermine, et qu'on dise *reges terrae, lumen solis, vestis nigra*, etc., plutôt que *terrae reges, solis lumen, nigra vestis ?* Si nous consultons à cet égard les constructions usitées dans les langues les plus anciennes et dans les langues modernes, il est facile de constater que la relation entre deux idées qui consiste en

ce que l'une est déterminée et l'autre déterminante, n'a pas décidé de la priorité de l'une sur l'autre dans l'expression, car leur place respective varie d'une langue à l'autre, la relation restant partout la même. Sans doute, si le langage n'était que le résultat raisonné d'une profonde réflexion sur la nature des idées, et s'il avait pour but de marquer leur dépendance ou leur génération métaphysique, d'après laquelle l'une suppose l'autre, l'idée déterminée serait toujours exprimée avant celle qui détermine, le substantif avant l'adjectif, le sujet avant le verbe, et tout terme antécédent d'un rapport avant son conséquent; mais le sentiment de l'importance des idées, comme je l'ai dit au § précédent, a pris dans l'expression une part plus grande que la réflexion, de manière que l'ordre des signes de deux idées, l'une déterminée et l'autre déterminante, dépend de leur importance respective beaucoup plus que de leur relation métaphysique. Si, en français, nous mettons régulièrement le Sujet au commencement, c'est moins à cause de sa relation métaphysique avec l'Attribut, que de l'importance qui s'y rattache, soit parce qu'il marque toujours une substance, soit parce que le Verbe et l'Attribut n'y paraissent figurer que pour lui.

§ 121.

Le langage n'a pas seulement pour but l'expression de nos idées avec tous les sentiments qui s'y rattachent, mais

chez tous les peuples tant soit peu avancés en civilisation, on cherche aussi à charmer l'esprit et à flatter l'oreille de ses auditeurs par les mots mêmes qu'on emploie. Le besoin de produire ces heureux effets a fait naître une troisième espèce de construction, où l'ordre des mots n'est plus seulement fondé sur l'importance apparente des idées et sur leur relation logique, mais sur l'*harmonie* des mots (1). Cet arrangement des mots, je l'appelle, avec Degérando, *Construction artificielle.*

Pour bien saisir tous les effets de cette construction, remarquons que les mots peuvent concourir à donner du charme à l'expression, de deux manières :

D'abord, l'ordre des mots détermine l'ordre dans lequel les idées se présentent à l'esprit de celui qui écoute ou qui lit, et donne naissance à une première harmonie qu'on peut appeler *harmonie des idées.* Elle consiste principalement, soit dans le contraste, soit dans l'accord de deux ou plusieurs idées entre elles, comme dans cette phrase de Suétone (lib. VIII), lorsqu'il raconte le renvoi de Bérénice par Titus : *Berenicem statim ab urbe dimisit, invitus invitam* (2). L'influence de l'harmonie des idées sur l'arrange-

(1) Par *harmonie*, j'entends ici tout l'agrément que la phrase reçoit de la disposition des mots dont elle se compose.

(2) « Il y a, dit Degérando, dans cet *invitus invitam* (malgré lui, malgré elle), quelque chose qui exprime si bien les sentiments dont Tite et Bérénice étaient également pénétrés en se quittant, une opposition si douce et si amère tout ensemble de leur amour et de leurs adieux, que le cœur souffrirait si l'on essayait de séparer ces deux mots. » (Des signes et de l'art de penser, t. II, p. 436.)

ment des mots se fait suffisamment sentir à chaque page, pour ne pas dire dans chaque phrase des auteurs classiques, mais surtout chez les poëtes et les orateurs ; toute citation serait superflue. Je ne puis pourtant m'empêcher de rappeler ces deux vers d'Horace :

Rusticus urbanum murem mus paupere fertur
Accepisse cavo, veterem vetus hospes amicum (1).

Ajoutons-y l'épigramme d'Ausone :

Pauvre Didon, où t'a réduite
De tes maris lo triste sort ?
L'un en mourant cause ta fuite,
L'autre en fuyant cause ta mort (2).

En second lieu, l'ordre des mots considérés uniquement dans leur élément matériel donne naissance à un ensemble de sons qui, par leur alliance et leur succession, flattent plus ou moins l'oreille, en produisant ce qu'on appelle l'*harmonie de sons*. Ainsi, combien n'y a-t-il pas en français et dans toutes les langues du monde civilisé, tant en prose qu'en poésie, de locutions régulièrement usitées, où la place des mots est uniquement réglée par l'harmonie des sons ? Pourquoi, par exemple, disons-nous invariablement : je *vous le* donnerai ; — je *le lui* donnerai ; — je *vous y en* parlerai, etc., en mettant ces deux ou trois petits compléments avant le verbe, contrairement à tout le

(1) *Sat.* II, 6, 80.
(2) Infelix Dido, nulli bene nupta marito :
Hoc pereunte fugis, hoc fugiente peris.

reste de la langue ? Pourquoi les adjectifs un peu longs se placent-ils rarement avant des substantifs monosyllabiques? Pourquoi ne dit-on pas : *les champêtres airs, les imaginaires lois, les terrestres soins*, etc. ? Ces monosyllabes feraient une chute désagréable à l'oreille.

C'est bien aussi la *construction artificielle*, réglée sur l'harmonie des sons, que Quintilien a en vue dans son observation sur la figure appelée *Hyperbate*, c'est-à-dire transposition des mots.

« La phrase, dit-il, sera souvent dure et rude, mal liée et sujette à des bâillements, si l'on suit invariablement la construction régulière de la langue, en énonçant les mots dans l'ordre où ils se présentent, sans considérer s'ils cadrent bien ou mal ensemble. Il faut donc reculer les uns, avancer les autres, et mettre chacun à l'endroit convenable, précisément comme on place les pierres brutes dont on veut faire un mur. Car nous ne sommes pas les maîtres de tailler les mots ou de les polir comme nous voudrions, pour que dans l'assemblage ils joignent mieux ; nous sommes forcés de les prendre tels qu'ils sont, et de leur choisir une bonne place. Le seul moyen que nous ayons de rendre le discours harmonieux, c'est de savoir changer l'ordre des mots (1). »

(1) *Instit. orat.*, VIII, 6.

§ 122.

Si les observations que je viens de faire dans les quatre paragraphes qui précèdent sont bien fondées, nous pouvons en déduire, je pense, les conséquences suivantes :

1° La *construction de sentiment* est probablement plus ancienne que la *construction réfléchie*, parce que, dans la première simplicité d'une langue, les mots suffisent à eux seuls, quel que soit leur ordre, pour faire distinguer l'idée qui est déterminée de celle qui détermine, tandis que la place du mot est très-propre à marquer la manière dont l'idée nous affecte par son importance.

2° La *construction de sentiment* et la *construction réfléchie* nous sont naturelles, la première aussi bien que la seconde. Elles sont toutes deux fondées sur la nature même de l'esprit humain : l'une procède de la sensibilité et l'autre de la réflexion.

3° Ces deux constructions se pratiquent simultanément dans chaque langue. Les mots sont arrangés, tantôt d'après l'importance des idées, tantôt d'après leur relation : celui qui est animé par de grands objets, entraîné par des sentiments vifs, et emporté par le feu de la passion, donnera à ses mots un arrangement tout autre que celui qui se livre à une discussion froide et sérieuse. On peut même dire que, dans une phrase un peu longue, chacune de ces deux constructions exerce son influence. De même, dans

la langue française où la construction réfléchie prédomine, pourquoi mettons-nous si souvent tel ou tel terme circonstantiel à la tête de la phrase, comme dans ces exemples : *Dans sa douleur*, elle se trouvait malheureuse d'être immortelle. — *Hier*, elle vous élevait au-dessus de votre sage père, etc. ? La raison de cette construction est évidemment l'importance des idées.

4° Les langues synthétiques, c'est-à-dire celles où les mots ont reçu différentes terminaisons qui marquent la relation des idées entre elles, se prêtent beaucoup mieux à la *construction de sentiment* que les langnes analytiques, c'est-à-dire celles où la relation des idées entre elles est marquée par des mots séparés ou seulement par la place des mots. En effet, dans les premières l'ordre des mots n'a aucune importance ou n'en a que très-peu pour la clarté de la pensée , tandis que dans les secondes le besoin d'éviter toute ambiguité l'a fait rigoureusement déterminer, et souvent il faut recourir à un autre tour de la pensée pour atteindre l'effet que produisent les langues synthétiques par la seule disposition des mots ; par exemple : *Mundum creavit Deus*, le monde, Dieu le créa. — *Darium vicit Alexander*, Darius a été vaincu par Alexandre, etc.

5° La *construction usuelle* , c'est-à-dire celle qui est en usage dans chaque langue particulière, est un mélange des trois constructions que nous venons d'étudier. L'ordre des mots y est déterminé, tantôt par l'importance, tantôt par la relation des idées, tantôt par l'harmonie soit des

idées soit des sons. Cette construction usuelle peut varier d'une époque à l'autre, car elle dépend non seulement de la nature des idées en elles-mêmes, mais aussi de l'état de la civilisation, de la délicatesse de l'oreille et de la variation des mots dans leur élément matériel.

6° Le besoin que l'homme éprouve de donner à la phrase une construction de sentiment ou une construction artificielle, est la cause principale des *figures de syntaxe* (1), appelées *Inversion* (*Hyperbate*), *Ellipse* et *Pléonasme*.

§ 123.

Par *Inversion* ou *Hyperbate*, j'entends la disposition des mots qui s'écarte de l'ordre communément usité dans chaque langue particulière. Comme chaque langue a sa *construction usuelle* qui lui est propre, il s'ensuit que ce qui est une *inversion* dans une langue peut être une construction très-commune et la seule usitée dans une autre. Aussi aurions-nous tort de prendre pour une *inversion* toute construction qui ne répond pas à celle de notre lan-

(1) Par figure (σχῆμα, forme) on entend une forme particulière de locution qui plaît par sa nouveauté et donne de l'énergie ou de la grâce au discours. — Figura, sicut nomine ipso patet, est conformatio quædam orationis, remota a communi et primum se offerente ratione. — Ergo figura sit arte aliquâ novata forma loquendi. Voy. Quintil. IX, 1. — Figura, *dit Diomedes*, est igitur aliquâ arte novata dicendi ratio. Et quelques lignes plus bas, il ajoute: σχῆμα λέξεως (figure de construction) est ordo verborum aliter quam debet figuratus, metri, aut decoris, aut emphaseos gratiâ. Voy. Putsch, p. 438.

gue maternelle. Ainsi, lorsque les Allemands disent : *in die Schule gehen* (à l'école aller), *nuetzliche Buecher lesen* (utiles livres lire), etc., il n'y a sans doute pour eux aucune *inversion*, pas plus que pour nous dans la phrase interrogative : *Vers quelle ville de France croyez-vous aller?* On doit même avouer que dans les langues synthétiques, où la construction de sentiment prédomine, comme en grec, en latin, en allemand, etc., l'*inversion* est moins fréquente et le besoin s'en fait moins sentir que dans les langues analytiques où prédomine la construction réfléchie, comme en français ; car ici, pour exprimer leur pensée dans toute son énergie, les poëtes et les orateurs sont souvent contraints d'avoir recours à l'*inversion*, tandis que dans les langues anciennes la construction ordinaire atteint le même but.

Ce que je viens de dire sur la nature de l'*inversion*, me paraît être tout à fait conforme à la doctrine de Quintilien. Voici comment il s'exprime sur ce sujet :

« Il y a *Hyperbate* (inversion) proprement dite, lorsque, pour motif d'élégance, un mot est écarté un peu loin (*longius*) de sa place ordinaire, comme dans cette phrase de Cicéron (*Pro Cluent.* n° 1) : *Animadverti, judices, omnem accusatoris orationem in duas divisam esse partes.* Car l'ordre ordinaire (*rectum*) aurait été : *in duas partes divisam esse;* mais cet arrangement était dur et sans grâce (1). »

(1) At cum decoris gratia distrahitur longius verbum, proprie *hy-*

Comme il n'y a plus d'*inversion* dans la phrase de Cicéron, dès qu'on met *partes* immédiatement après *duas*, nous voyons que la locution *in duas partes divisam esse*, était pour les Romains une construction exempte de toute *inversion* aussi bien que *divisam esse in duas partes*.

Si l'on voulait considérer comme *inversion* tout arrangement des mots qui n'est pas conforme à la dépendance ou à la relation métaphysique des idées, il s'ensuivrait qu'en grec, en latin, etc., tout serait *inversion* ou renversement de l'ordre naturel. Ce paradoxe seul aurait dû suffire pour avertir les grammairiens que la théorie des constructions ne peut pas être fondée uniquement sur la relation des idées. En effet, le langage n'a pas seulement pour objet l'expression claire de nos idées, mais aussi celle des affections de notre âme, et tout à la fois l'harmonie. La langue imaginée par quelques savants et dont les mots suivraient invariablement l'ordre des idées selon leur relation métaphysique, répondrait certainement moins bien aux besoins du langage qu'aucune de celles que nous connaissons.

Les orateurs, les poëtes, les écrivains de toute espèce fournissent à chaque page de nombreux exemples de cette figure de construction, usitée dans la langue française.

perbati tenet nomen; ut : *Animadverti, judices, omnem accusatoris orationem in duas divisam esse partes.* Nam *in duas partes divisam esse*, rectum erat, sed durum et incomptum. *Instit. orat.*, VIII, 6.

§ 124.

L'*Ellipse* consiste dans l'omission d'un ou de plusieurs mots qui seraient nécessaires pour exprimer la pensée tout entière, mais qui ne sont pas énoncés, parce que le ton, le geste, ou l'ensemble de la phrase y suppléent.

Un tour d'Ellipse des plus heureux se trouve dans le fameux vers de Racine (*Androm.*, IV, 5) :

Je t'aimais inconstant ; qu'aurais-je fait, fidèle ?

On voit aisément que le sens est : avec quelle ardeur ne t'aurais-je pas aimé, *si tu avais été* fidèle ? Mais l'Ellipse rend l'expression du poëte bien plus vive que s'il avait fait parler Hermione selon la *construction pleine*.

C'est aussi par Ellipse que le Héron de La Fontaine s'écrie, en voyant passer des tanches et des goujons :

Moi ! des tanches, dit-il, moi ! Héron, que je fasse
Une si pauvre chère ! Et pour qui me prend-on ?
La tanche rebutée, il trouva du goujon.
Du goujon ! c'est bien là le dîner d'un Héron !
J'ouvrirais pour si peu le bec ! aux dieux ne plaise !

Le sens est : *Convient-il à* moi *de manger* des tanches ? *convient-il que* moi, *qui suis un* Héron, je fasse une si pauvre chère ? Du goujon, *convient-il pour moi ? Est-ce que* j'ouvrirais le bec pour si peu *de chose* (1) ?

(1) *Voy.* Silvestre de Sacy, *Principes de grammaire générale.*

Les Ellipses sont fréquentes dans toutes les langues, parce que l'homme voudrait, s'il était possible, présenter toute sa pensée d'un seul coup ; il omet donc les mots qu'il serait inutile de prononcer. Ce tour plaît aussi à celui qui écoute ou qui lit : il est charmé d'entendre à demi-mot, et il s'en applaudit. Si l'Ellipse est d'un usage plus étendu dans les langues synthétiques que dans les langues analytiques, c'est que, dans les premières, le mot supprimé est d'ordinaire plus ou moins indiqué par la terminaison des mots exprimés, et par là plus facile à suppléer. Ainsi dans cette phrase de Cicéron (*de Nat. deorum*, III. 22) : *Vulcani item complures : primus Cœlo natus, ex quo et Minerva Apollinem eum, cujus in tutela Athenas antiqui historici esse voluerunt*, il y a de même plusieurs Vulcains : le premier, qui *eut* de Minerve cet Apollon que les anciens historiens font le dieu tutélaire d'Athènes, est le fils du ciel. — Le mot *natus* et les terminaisons des mots *Minerva* et *Apollinem* indiquent suffisamment le mot à suppléer, qui est *peperit*. Cet indice manque le plus souvent dans les langues analytiques.

Le meilleur moyen de s'assurer du mot ou des mots à suppléer dans les expressions elliptiques, est d'être attentif aux locutions où la même pensée est énoncée d'une manière plus explicite. Ainsi dans le proverbe latin : *Ne sus Minervam*, nous sommes sûrs qu'il y faut suppléer *doceat*, parce que Cicéron (*Acad.* I, 4) a exprimé ce mot. Le sens est donc : qu'une bête, qu'un ignorant ne s'avise pas de

vouloir donner des leçons à Minerve, déesse de la science et des beaux-arts. C'est au même moyen qu'il faut recourir, lorsqu'il s'agit de se rendre raison des diverses acceptions qu'une foule de mots ont reçues par l'omission d'un ou de plusieurs autres. Ainsi, dans l'usage actuel, le mot *Adieu*, dont on se sert en quittant un ami, est un seul mot ; c'est un Nom qui signifie le souhait qu'on fait pour le bien-être de quelqu'un, et la phrase, sans ellipse, serait : *je vous dis adieu*. Mais si l'on veut remonter à l'origine du mot, on voit qu'il est composé de la préposition *à* et du nom *Dieu*, et que la signification actuelle du mot *Adieu* est due à la locution : *je vous recommande* à Dieu. Il en est de même du mot *Islamisme*, que nous employons pour désigner la religion des Mahométans. Ce mot signifie littéralement *soumission*. Mais soumission de quoi et à qui? le mot ne le dit pas ; mais plusieurs passages de l'Alcoran nous montrent que l'expression complète serait : *Soumission* de sa personne, de tout son être à la volonté de Dieu.

§ 125.

Le *Pléonasme* est l'opposé de l'Ellipse. C'est une surabondance d'expressions qui semblent superflues ou une répétition des mêmes idées.

« Il y a Pléonasme, dit du Marsais, lorsqu'il y a dans la phrase quelque mot superflu, en sorte que le sens ne serait pas moins entendu, quand ce mot ne serait pas ex-

primé, comme quand on dit : *Je l'ai vu de mes yeux ; je l'ai entendu de mes oreilles ; j'irai moi-même ; — mes yeux, mes oreilles, moi-même,* sont autant de Pléonasmes. »

« Lorsque ces mots, superflus quant au sens, servent à donner au discours, ou plus de grâce, ou plus de netteté, ou plus de force et d'énergie, ils font une *Figure* approuvée, comme dans les exemples ci-dessus ; mais quand le Pléonasme ne produit aucun de ces avantages, c'est un défaut de style, ou du moins une négligence qu'on doit éviter (1). » Dans ce dernier cas, le Pléonasme s'appelle ordinairement *Périssologie* (diction superflue, redite), comme dans ces expressions: des plaintes réciproques *de part et d'autre;* s'entr'aider *mutuellement ;* j'ai mal à *ma* tête, etc. En matière d'élocution, tout ce qui n'est pas utile devient nuisible (2).

Le Pléonasme commo Figure ou ornement du discours est assez commun dans toutes les langues, parce que ce tour de construction est très-propre à exprimer notre pensée et nos sentiments dans toute leur énergie. On trouve de nombreux exemples de cette Figure dans chaque grammaire particulière. Je me bornerai à citer les suivants :

O Télémaque! craignez de tomber entre les mains de

(1) *Encyclopédie méthod.*, au mot *Figure.*
(2) Obstat enim quidquid non adjuvat. Quintil., VIII, 6.

Pygmalion notre roi : il les a trempées, *ces mains cruelles*, dans le sang de Sichée, mari de Didon, sa sœur (1).

> Afin qu'il fût plus frais et de meilleur débit,
> On lui lia les pieds, on *vous* le suspendit (2).

Quoique le mot *vous* paraisse tout à fait superflu, il sert pourtant, ce me semble, à rendre le discours en quelque sorte plus démonstratif et plus vif, en représentant le fait comme s'étant passé sous les yeux et d'après les ordres de celui qui écoute.

Ces mots de Virgile (Enéid. IV, 359) :... *vocemque his auribus hausi*, et j'entendis sa voix de *mes propres* oreilles ; et ceux-ci de Térence : *Hisce oculis egomet vidi*, je l'ai vu de *mes propres* yeux, sont des Pléonasmes de bon aloi, parce que les mots qui paraissent superflus, ajoutent à l'énergie du sens. « Ces locutions, dit Vaugelas, sont fondées en raison, parce que, lorsque nous voulons bien assurer et affirmer une chose, il ne suffit pas de dire simplement, *je l'ai vu, je l'ai ouï*, puisque bien souvent il nous semble avoir vu et ouï des choses que, si l'on nous pressait d'en dire la vérité, nous n'oserions l'assurer. Il faut donc dire, *je l'ai vu de mes yeux, je l'ai ouï de mes oreilles*, pour ne laisser aucun sujet de douter que cela ne soit ainsi : tellement qu'à le bien prendre, il n'y a point là de mots superflus, puisqu'au contraire, ils sont néces-

(1) Fénélon, *Télém.*, liv. III, alin. 10
(2) La Fontaine, *Fables*, III, 1.

saires pour donner une pleine assurance de ce que l'on affirme. En un mot, il suffit que l'une des phrases dise plus que l'autre, pour éviter le *vice du Pléonasme* (*la Périssologie*), qui consiste à ne dire qu'une même chose en paroles différentes et oisives, sans qu'elles aient une signification ni plus étendue, ni plus forte, que les premières (1). »

Lorsque l'arrangement que reçoivent les mots d'une phrase par l'*Inversion*, par l'*Ellipse* ou par le *Pléonasme*, ajoute réellement à l'énergie ou à l'élégance de l'expression, sans nuir toutefois à la clarté, ce sera une vraie *figure*, tant que l'oreille est sensible à ce nouvel ornement du discours ; mais si l'usage s'empare de cette *construction figurée* et l'applique à un grand nombre de locutions communes et vulgaires, elle perdra insensiblement, comme toutes les choses humaines, son privilége de nouveauté, et ce ne sera plus un ornement, mais un simple tour, une forme ordinaire de la construction usuelle de la langue où elle est reçue. Ainsi dans nos expressions si familières : *Courage ! hardi ! bon jour, bon soir, au revoir*, etc., il n'y a évidemment plus de *figure*, plus d'*ornement* ; c'est la manière de s'exprimer la plus commune et la plus vulgaire. Ce sont des façons de parler très-abrégées, où l'on n'exprime qu'une seule idée, parce que les autres sont faciles à suppléer, comme ici : *Ayez* courage, *soyez* hardi,

(1) *Remarque* sur les mots *unir ensemble*.

je vous souhaite un bon jour, *je remets notre conversation* au revoir, etc. Il en est de ces expressions *figurées* relativement à la construction, comme des mots relativement à leur sens : les termes métaphoriques à l'origine deviennent propres par l'habitude.

FIN.

Digitized by Google

APPENDICE.

APERÇU DE L'HISTOIRE DE LA GRAMMAIRE ET DES OUVRAGES QUI ONT LE PLUS CONTRIBUÉ AU PROGRÈS DE L'ART GRAMMATICAL (1).

De même que tous les autres arts, la grammaire a débuté par des essais très-grossiers et très-imparfaits. Dans sa première simplicité, elle se bornait probablement à l'art

(1) A consulter entre autres : G. J. Vossii *Aristarchus*. — L'*Hermès* de Harris, trad. par Thurot, *Discours préliminaire*. — J. Classen, *De gramm. gr. primordiis*, Bonn, 1829. — L. Lersch, *Sprachphilosophie der Alten*, etc. — A. Graefenhan, *Geschichte der Klassischen Philologie im Alterthum*, Bonn, 1843-1850, 4 vol, in-8°. — B. Jullien, *Thèses de grammaire* (Coup d'œil sur l'histoire de la grammaire), Paris, 1855. — K. E. A. Schmidt, *Beitraege zur Geschichte der Grammatik*. Halle, 1859. — Un autre ouvrage, très-propre à donner une idée de la marche des études grammaticales, et qu'on éprouve très-souvent le besoin de consulter, pour connaître le titre ou la date d'une grammaire, est le suivant: *Litteratur der Grammatiken, Lexika und Woertersammlungen aller Sprachen der Erde* von J. S. Vater (1815); deuxième édit. par B. Juelg, Berlin, 1847, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

d'écrire et de lire, et ce n'est que par degrés qu'elle est parvenue à embrasser cet ensemble de notions ou de connaissances dont elle se compose aujourd'hui. Son origine est donc aussi ancienne que celle de l'écriture, et se perd, comme elle, dans la nuit des temps. Le plus ancien grammairien dont la tradition nous ait conservé le nom, est Pronapidès, que Diodore de Sicile (liv. III, chap. 67) nous cite comme ayant été le maître d'Homère.

I. Les ouvrages qui nous sont parvenus des anciens Grecs (1), et qui se rapportent particulièrement à la grammaire, sont :

1° Le dialogue de Platon intitulé, *Κρατύλος*. Platon a

(1) Les études grammaticales des Indous sur leurs livres sacrés ou *Védas*, sont sans contredit antérieures à celles des philosophes ou grammairiens grecs et romains. Mais quel que soit l'intérêt qu'offrent ces premiers travaux des Indous par leur originalité ou leur subtilité, je les passe ici sous silence, pour deux motifs: d'abord, ils ne sont connus des peuples européens que depuis le commencement de ce siècle, et n'ont, par conséquent, exercé aucune influence sur le progrès de la grammaire chez nous ; ensuite, comme les Indous n'ont pas de chronologie, l'érudition européenne n'est pas encore parvenue à fixer, avec quelque certitude, la date même approximative de leurs écrits. Ainsi, pour la grammaire classique de Panini, donnée d'abord par Colebrooke, en 1809, puis publiée et commentée par Boehtlingk, Bonn, 1839, plusieurs savants en reportent la composition au IVe siècle avant J.-Chr. ; d'autres en fixent la date au premier siècle après J. Chr. Ce sont les savants anglais, William Jones, Charles Wilkins, Colebrooke, H. Wilson, etc., qui ont importé en Europe la connaissance de la langue dans laquelle les plus anciens monuments littéraires de l'Inde sont écrits. Sur le contenu des *Védas* et sur les études dont ils ont été l'objet depuis la fin du dernier siècle, voyez les articles qu'y a consacrés Barthélemy Saint-Hilaire dans le *Journal des Savants*, juillet 1853 ; décembre 1857 ; janvier 1858, etc.

vécu de 430 à 349 avant notre ère ; ses écrits ont tous la forme du dialogue, et leurs titres sont ordinairement pris du nom d'un des interlocuteurs. Dans celui-ci, *Cratyle* pose en thèse que les mots ne sont pas des signes purement conventionnels et arbitraires, mais que, par la nature des voyelles, des consonnes et des syllabes dont ils sont composés, ils ont un secret rapport avec la nature des choses qu'ils expriment, et qu'ils ont, par conséquent, une signification qui leur est naturelle. Platon, après quelques observations sur le langage en général, soutient la thèse de Cratyle contre Hermogène, son adversaire ; et, pour la prouver, il nous donne, par la bouche de Socrate, les étymologies de beaucoup de mots grecs. Ces étymologies sont presque toutes sans aucun fondement, et nous font voir clairement que les Grecs, avec tout leur esprit, n'avaient aucune idée de la science étymologique, telle que nous la comprenons aujourd'hui (1).

2° Plusieurs traités d'Aristote, mais surtout celui de l'*Interprétation* (περὶ ἑρμηνείας), sa *Poétique* et ses *Catégories*. C'est dans ces trois écrits que nous rencontrons les premières remarques sur les Parties du discours, appelées Nom, Verbe, Conjonction, Article. Aristote, disciple de Platon, était né à Stagyre, petite ville de Macédoine, en 384 avant notre ère.

(1) Voyez, sur ce dialogue de Platon, la *Préface* du Dictionnaire de l'Académie française.

On ne peut guère douter qu'après Aristote, pendant le troisième siècle avant J. Ch., les fameux philosophes *stoïciens* (1), Zénon, né vers 350 ; Cléanthe, né vers 300 ; Chrysippe, né vers 280, etc., ainsi que ceux de la nouvelle Académie (2), dont le chef était Arcésilas, né vers 320, ne se soient sérieusement occupés de la grammaire, qui a une liaison si intime avec la philosophie ; mais il ne nous est parvenu de leurs ouvrages que des fragments.

Tout le monde sait qu'après la mort d'Alexandre, les lettres et les sciences trouvèrent un centre de réunion dans la célèbre école (Musée) d'Alexandrie (3), fondée par Ptolémée 1er, vers l'an 300 avant J.-Ch. Comme les savants s'y attachèrent spécialement à l'explication et à la

(1) Ce surnom vient du Portique (στοὰ ποικίλη, galerie de tableaux), où Zénon donnait ses leçons.

(2) Ce nom fut donné à l'école d'Arcésilas, par opposition à l'ancienne Académie, dont Platon était le chef.

Sur la vie et la doctrine de ces philosophes grecs, voyez Diogène de Laërte, liv. VII. — M. V. Cousin, *Manuel* de l'histoire de la philosophie. — Sur Chrysippe en particulier, voyez la dissertation de M. Baguet : *Comment. de Chrysippi vitâ, doctrinâ, et reliq.* Lovanii, 1822.

(3) On peut voir, à la fin du huitième volume des Antiquités grecques de Grenevius, deux dissertations sur le Musée d'Alexandrie, et la liste des savants qu'a produits cette école. — Voyez aussi J. Matter, *Essai historique sur l'école d'Alexandrie*, Paris, 1820, 2 vol. — Voir aussi, *Das Alexandrinische Museum*, dissertation de M. G. Parthey, couronnée par l'Académie de Berlin, en 1838.

Cette école d'Alexandrie vit sa fin, sous l'empereur Aurélien, dans un incendie qui, en 272, avait détruit tout le quartier de la ville où elle avait son établissement. Constantin, cinquante ans après, en fonda une nouvelle à Constantinople, qui avait quelque ressemblance avec nos Facultés de philosophie et belles-lettres.

critique des anciens poëtes grecs, une étude de plus en plus approfondie de la grammaire leur devint indispensable, pour remplir avec succès la tâche qu'ils s'étaient imposée. Parmi les grammairiens ou critiques de cette école, les scoliastes des anciens poëtes citent souvent *Zénodote* d'Ephèse, premier inspecteur de la Bibliothèque qui venait d'être établie à Alexandrie, et fondateur lui-même de la première école qui ait existé en cette ville ; *Aristophane*, né à Byzance ; son disciple *Aristarque*, et d'autres. Les deux derniers vivaient au second siècle avant notre ère. Le nom propre d'Aristarque est devenu synonyme de critique sévère et judicieux. Un autre critique de la même époque, moins éclairé et moins bienveillant qu'Aristarque, est *Zoïle* le macédonien, qui, à cause de sa haine poussée jusqu'à l'extravagance contre Homère, fut flétri par l'antiquité du surnom de *fléau d'Homère* (Ὁμηρομάστιξ). C'est aussi vers cette époque que fut faite en Egypte la plus ancienne traduction que nous ayons, celle du Pentateuque, connue sous le nom de *Version des Septante*.

Les ouvrages de ces chefs illustres de l'école d'Alexandrie se sont perdus, comme ceux des philosophes stoïciens en Grèce ; mais nous trouvons une preuve incontestable des progrès qu'ils firent faire à la grammaire, dans un traité que nous possédons encore et dont l'auteur appartient à la même école. C'est :

3° Le manuel de Denys le Thrace, la plus ancienne grammaire grecque qui nous soit parvenue. Elle est inti-

tulée : *Τέχνη γραμματική*, Art grammatical. L'auteur, né au deuxième siècle avant notre ère, enseignait la grammaire à Rome du temps de Pompée. Le texte se trouve dans le VIe volume de la Bibliothèque grecque de Fabricius, éd. de Harles; — dans le tome II des *Anecdota graeca* d'Imm. Bekker; et dans les *Mémoires et Dissertations*, publiés par la Société royale des antiquaires de France, tome sixième (Paris, 1824), où il est accompagné d'une ancienne version arménienne, rendue en français par M. Cirbied. On peut voir une analyse assez détaillée de la grammaire de Denys dans le onzième volume de l'histoire ancienne de Rollin.

4° Le traité de Denys d'Halicarnasse (1er siècle av. J. Ch.) *Περὶ συνθέσεως ὀνομάτων*, *de l'Arrangement des mots*. Cet écrit de Denys renferme des détails précieux et importants pour l'étude de la langue grecque, et pour la grammaire comparée. Nous y rencontrons, pour la première fois, la classification des consonnes, d'après les parties mobiles de la bouche, en *labiales*, *dentales* et *gutturales* (voy. ci-devant § 16, note 2).

5° Quatre traités d'Apollonius, surnommé *Dyscole* (*δύσκολος*, difficile, morose), dont le plus important a pour titre : *περὶ συντάξεως τῶν τοῦ λόγου μερῶν*, *de la Syntaxe des Parties du discours ;* les trois autres ont pour objet le Pronom, les Conjonctions et les Adverbes. Ces écrits d'Apollonius, dans leur ensemble, représentent pour nous l'état le plus élevé où la théorie grammaticale soit parve-

nue chez les peuples lettrés de l'antiquité ; car, après les écrits d'Apollonius, nous ne rencontrons plus chez les Grecs aucun autre ouvrage de quelque importance ; et les Romains n'ont fait en général qu'appliquer à leur langue la théorie des Grecs, sans y apporter aucun changement bien notable. Apollonius florissait à Alexandrie au deuxième siècle de notre ère (1).

Les renseignements sur plusieurs autres ouvrages d'un moindre mérite ou qui se sont perdus, appartiennent à l'Histoire de la littérature grecque (2).

En lisant les ouvrages que je viens de citer, il est facile de se convaincre que les anciens Grecs sont les fondateurs de la théorie grammaticale. Ce sont eux qui les premiers ont distingué les différentes Parties du discours et imposé à chacune un nom spécial ; leur classification des mots et des premiers éléments de la parole s'est maintenue jusqu'à nos jours. Ajoutons-y pourtant que les notions qu'ils avaient de toutes ces choses qui constituent la grammaire proprement dite, étaient très-imparfaites et très-incomplètes. Ce sont en réalité les travaux des savants modernes qui ont donné à la grammaire cet état de perfection où

(1) Sur la vie et les ouvrages d'Apollonius, voyez M. E. Egger, *Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité*. Paris. 1854. — La Syntaxe d'Apollonius, avec une traduction latine de Portus, a été publiée par Fr. Sylburg. Francf., 1590.

(2) Voyez surtout M. Schoell, *Histoire de la littérature grecque profane*. Paris, 1823-1825; et, à défaut de ce grand ouvrage, le *Manuel de l'histoire de la littérature grecque*, par M. Roulez. Bruxelles, 1837.

nous la voyons aujourd'hui, et c'est seulement entre leurs mains qu'elle est devenue une véritable science.

II. Les Romains, d'abord uniquement occupés du soin d'étendre leur domination sur les peuples qui les entouraient, ne cultivèrent les lettres que fort tard. Suétone (1) nous rapporte que *Cratès de Mallos*, qui avait établi une école à Pergame, fut envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur par Attale (Eumène II) en 167 avant Jésus-Christ; qu'il y ouvrit des conférences qui furent suivies avec empressement et inspirèrent aux Romains le goût des études grammaticales.

Les Romains, à partir de cette époque, donnèrent beaucoup de soin à l'étude de la grammaire : cela résulte d'une foule d'endroits , où Cicéron et Quintilien font l'éloge de ce genre de connaissances ; et ce qui le met hors de doute, c'est le traité de Suétone, où nous trouvons des détails biographiques sur une vingtaine de grammairiens. Le même auteur nous apprend que Jules César avait écrit un traité en deux livres sur l'*analogie* des mots. Mais les grammaires latines composées avant le quatrième siècle de notre ère, quel qu'en ait été le nombre et le mérite, ont toutes péri, sauf quelques fragments. Il ne nous a été conservé de ces temps reculés que deux ouvrages qui, sans avoir le titre de grammaire, renferment néanmoins

(1) *Voy.* son traité, *De illustribus grammaticis.* Cet auteur naquit sous le règne de Néron et exerça à Rome l'état de grammairien et de rhéteur.

beaucoup d'observations intéressantes sur la langue latine:

1° Le traité de Varron (né l'an 117 av. J. Ch.) intitulé, *De lingua latina*. Il comprenait XXIV livres, dont VI seulement nous sont parvenus; ce sont les livres IV à IX. Si Varron a fait faire quelques progrès à la science étymologique, il est certain que, pour la théorie grammaticale, il était bien au-dessous de ses maîtres, les grammairiens grecs; il suffit, pour le prouver, de citer sa division des mots en quatre classes, selon qu'ils ont des Cas et des Temps.

2° L'ouvrage de Quintilien intitulé, *Institutiones oratoriae*. Quintilien, né à Calahorra en Espagne, donnait à Rome des leçons de rhétorique dans la seconde moitié du premier siècle de notre ère. Son ouvrage, divisé en XII livres, a pour but de former un orateur parfait, en prenant l'enfant au berceau; c'est une Rhétorique plutôt qu'une Grammaire, mais il s'y rencontre des remarques très-judicieuses sur la langue latine et sur le langage en général.

La plus ancienne grammaire latine, méthodiquement composée et assez complète, est celle d'*Aelius Donatus*, l'un des maîtres de S. Jérôme. Elle se compose de deux parties, dont la première a pour titre : *Ars sive editio prima de litteris, syllabisque, pedibus et tonis;* l'autre, *Editio secunda de octo partibus orationis*. C'était le manuel le plus usité dans les écoles du moyen âge. Donatus enseignait la grammaire à Rome, dans la seconde moitié du IVe siècle de notre ère. Le même auteur nous a aussi laissé un traité inti-

tulé, *De barbarismo, soloecismo, schematibus* et *tropis* (1), et un commentaire sur cinq comédies de Térence (2).

III. Le moyen âge, dans sa fermentation confuse et orageuse, était peu favorable à la culture des lettres ; on ne peut pas s'attendre à y découvrir de grands grammairiens. Sans doute, dans cette longue suite de siècles, principalement occupés de controverses religieuses, de questions de métaphysique et de guerre, il y eut toujours des hommes qui enseignaient le grec dans l'empire romain d'Orient, et le latin en Occident (3) ; mais je ne pense pas qu'un seul d'entre eux ait sensiblement perfectionné, en quoi que ce soit, l'art grammatical, tel que l'avaient laissé les philosophes grecs et les grammairiens d'Alexandrie.

De tous les traités de grammaire latine, composés pendant ce long intervalle de temps, et dont les principaux sont réunis dans le recueil de Putsch (4), celui qui mérite ici une mention spéciale, c'est la grammaire de *Priscien*. Placé sur la limite du monde ancien et du moyen âge, et

(1) La grammaire de Donatus et ce traité se trouvent dans le recueil de Putsch, p. 1735 et 1767.

(2) Sur quelques autres traités, composés vers la même époque, et qui se trouvent également dans le recueil de Putsch, voyez Schoell, *Histoire abrégée de la littérature romaine*, Paris, 1815, t. III, p. 306 et suiv. — Voyez aussi Graefenhan, t. 4, p. 48 et suiv.

(3) Sur l'enseignement pendant le moyen âge, voyez A. H. L. Heeren, *Geschichte des Studiums der classischen Litteratur*. Goettingen, 1797. — A. H. Niemeyer, *Grundsaetze der Erziehung und des Unterrichts* (IXe édition). Halle, 1835, t. 3, p. 453 et suiv.

(4) *Grammaticæ latinæ auctores antiqui*. Hanoviæ, 1605.

profitant avec intelligence de quelques ouvrages qui se sont perdus depuis, mais surtout des travaux d'Apollonius, il a enrichi sa grammaire de beaucoup d'observations qui ne se rencontrent chez aucun de ses devanciers.

On ne connaît pas les particularités de la vie de Priscien. Cassiodore nous apprend qu'il dirigeait, en 525, une école à Constantinople. Sa grammaire et celle de Donatus servirent, pendant tout le moyen âge, de base à l'enseignement de la langue latine. Elle se trouve aussi dans le recueil de Putsch.

Un autre savant de la même époque, qui mérite ici une place très-honorable, est S. Isidore, Evêque de Séville. Son grand ouvrage intitulé, *Originum sive Etymologiarum libri XX*, est une espèce d'encyclopédie ou de précis de toutes les sciences qu'on cultivait de son temps. Il est très-important à cause des extraits qu'il nous a conservés de plusieurs ouvrages qui ont péri depuis, et il nous fait connaître à quel point les diverses sciences étaient parvenues chez les anciens. Tout le premier livre s'occupe, pour ainsi dire, exclusivement de l'art grammatical (1). Isidore mourut en 636.

Peu de temps après, nous rencontrons aussi *Beda le Vénérable* , qui fut le maître du célèbre Alcuin. Beda naquit en 672 dans l'évêché de Durham et mourut en 735.

(1) Voy. Schoell, *Histoire abrégée de la litt. rom.* Paris, 1815, t. III, p. 335 et suiv.

Parmi ses nombreux ouvrages, il y en a un qui traite de l'*orthographe*, et un autre de la *métrique*.

Quant aux *lexiques*, *glossaires*, *scolies*, *commentaires* (1), qui ont vu le jour en Europe durant cette longue période, c'est à l'histoire littéraire qu'il appartient de les faire connaître et d'en apprécier le mérite.

De tous les peuples du moyen âge, il n'en est pas un qui ait apporté à l'étude de sa langue autant de soin que les Arabes; et leurs progrès sont d'autant plus remarquables qu'ils ne calquèrent pas leur système grammatical sur celui des Grecs, comme l'avaient fait les Romains. Au contraire, les notions que les Arabes se sont formées sur les éléments de la parole, sur les Parties du discours, sur leurs inflexions destinées à marquer les rapports entre les parties d'une même proposition ou entre plusieurs propositions, diffèrent beaucoup des notions des grammairiens grecs. De là résulte la grande différence des termes techniques d'une de ces grammaires à l'autre. Cette double différence paraît avoir sa source en ce que les Grecs ont fondé leur théorie grammaticale sur la nature des idées et sur les rapports logiques et invariables des idées entre elles, tandis que les Arabes se sont plutôt attachés à l'élément matériel des mots et à la forme extérieure du langage. Aussi est-il permis de croire que les Arabes n'ont pas em-

(1) Tout le monde connaît celui d'Eustathe sur Homère. Il fut imprimé pour la première fois à Rome, en 1542-1550. Eustathe était Archevêque à Thessalonique au XIIe siècle.

prunté leur grammaire aux Grecs, mais que les premiers germes, qu'ils ont insensiblement perfectionnés, leur sont venus d'une autre source, peut-être des écoles juives établies en Palestine ou sur les bords de l'Euphrate. La grammaire grecque est plus philosophique ; celle des Arabes est plus empirique, plus subtile dans l'analyse de l'élément matériel du langage : l'une prête souvent son appui à l'autre.

Les historiens arabes citent comme le premier de leurs grammairiens *Abou'laswad Dhâlim* de Basra, mort vers la fin du VIIe siècle de notre ère (1). Parmi ses nombreux successeurs, je me bornerai à en citer deux, dont le re nom et l'autorité se sont maintenus jusqu'à nos jours (2).

En premier lieu, se présente *Sibawaïh* (odeur de pomme). Les historiens ne sont d'accord ni sur le lieu de sa naissance ni sur celui de sa mort qui arriva vers la fin du VIIIe siècle de notre ère. Abou'lfeda, qui vivait encore au commencement du XIVe siècle, dit dans ses *Annales*, t. II, p. 73, qu'en fait de grammaire Sibawaïh a surpassé ses devanciers et laissé derrière lui tous ses successeurs (3).

(1) Voy. les *Mémoires de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres*, tom. L, p. 320 et suiv.

(2) Les noms des principaux, avec l'indication de l'époque où ils ont vécu, se trouvent réunis dans un petit écrit de M. Ferd. Wuestenfeld, intitulé, *Die Academien der Araber*, etc. Goettingen, 1837, p. 4. — Voy. aussi l'*Anthologie grammaticale* de Silvestre de Sacy, Paris, 1829.

(3) La Bibliothèque Impériale de Paris possède parmi ses manuscrits un très-bel exemplaire de la Grammaire de Sibawaïh. Silvestre de Sacy en a donné un extrait dans son Anthologie. Ce manuscrit mériterait d'être publié.

En second lieu, je citerai *Zamakhschari*, surnommé *Djar-allah* (le voisin de Dieu), parce qu'il avait fait un assez long séjour à la Mecque. Né en 1074, il mourut en 1143. Il a composé beaucoup d'ouvrages, dont plusieurs traitent exclusivement de la grammaire, et les autres s'y rattachent par leur sujet, par exemple, son grand commentaire sur l'Alcoran, qui passe encore aujourd'hui en Orient et chez nous pour le meilleur qui existe. Zamakhschari était un grammairien du premier ordre. Tous ses ouvrages mériteraient d'être imprimés. Pour plus de détails sur ces deux célèbres grammairiens et sur plusieurs autres, on peut consulter l'Anthologie de Silvestre de Sacy, et la *Biographie universelle*. aux mots *Sibouyah* et *Zamakschari*.

Je terminerai cette revue du moyen âge par quelques mots sur la grammaire hébraïque. C'est par le rapprochement des langues classiques avec l'hébreu que les grands philologues des deux derniers siècles ont donné naissance à l'analyse comparée des langues, qui a pris de nos jours une si grande extension.

La langue hébraïque a été cultivée avec beaucoup de soin même avant Jésus-Christ et pendant tout le moyen âge (1); mais ce n'est que vers la fin du XIIe siècle de notre ère que la grammaire de cette langue a reçu un certain degré de perfection par les travaux des deux frères

(1) Voy. Wolf, *Bibliotheca hebraica*, vol. II, p. 595, 824 et 919; vol. IV, p. 271.

Moïse et David *Kimchi*, nés à Narbonne. En profitant des travaux de leurs devanciers, ils y mirent cet ordre scientifique dont les grammairiens arabes leur avaient donné l'exemple.

L'étude de la langue hébraïque durant tant de siècles n'a rien de surprenant pour les personnes qui savent que notre Ancien Testament, écrit en hébreu, est le livre le plus ancien que nous possédions, et qu'indépendamment de son caractère religieux, il renferme, outre les premiers documents historiques, tant de pensées sublimes, tant de sages maximes et d'exemples instructifs, qu'il est comme le livre par excellence pour une grande partie de l'espèce humaine (1).

IV. Après la renaissance des lettres, dont nous apercevons les premiers germes dès le commencement du XIVe siècle, nous rencontrons, d'abord en Italie, puis dans les autres contrées de l'Europe, un grand nombre d'hommes studieux qui, par leur enseignement et par leurs travaux littéraires, grammaires, éditions enrichies de notes, traductions, commentaires, ont puissamment contribué à rouvrir les sources de l'érudition et à réveiller le goût des études grammaticales.

Les savants grecs qui, dans le courant du XIVe et du

(1) Sur l'étude de la langue hébraïque, aux différentes époques et dans les divers pays, depuis la plus haute antiquité jusqu'aux commencements de notre siècle, voyez W. Gesenius, *Geschichte der hebraeischen Sprache*. Leipzig, 1815.

XVe siècle, enseignèrent les premiers leur langue nationale dans les différentes villes d'Italie, méritent sans doute notre reconnaissance, mais ils avaient eux-mêmes, quant au savoir, beaucoup dégénéré de leurs ancêtres ; leurs traités de grammaire ne sont que des compilations pénibles qui, pour le fond comme pour la forme, ne peuvent être mises en parallèle avec les écrits des anciens grammairiens grecs et latins (1).

Parmi les érudits du XVe siècle, celui qui paraît avoir mis le plus de méthode et de critique dans son enseignement, à en juger par ses écrits, est *Laurentius Valla*. Dans son ouvrage intitulé, *Elegantiarum libri VI*, il groupe un grand nombre d'expressions et de formes latines ; puis, en les comparant entre elles, il fait voir la différence de l'une à l'autre, et fixe la signification précise de chacune : par là il montre aux grammairiens futurs la vraie marche à suivre pour établir leurs règles. Ce savant naquit à Rome ou à Plaisance vers la fin du XIVe siècle, fut professeur d'éloquence à Pavie, à Milan, à Genève et à Florence. Il mourut à Naples en 1456.

A partir des premières années du XVIe siècle jusque vers la fin de la première moitié du XVIIe, apparaissent dans toutes les contrées de l'Occident un grand nombre

(1) Sur la vie et les ouvrages de ces savants, voyez H. Hody, de *Græcis illustribus, l. gr. litterarumque humaniorum instauratoribus*, Londres, 1742. — Heeren, ouvrage déjà cité, vol. II, p. 178 et suiv. — Schoell, *Hist. de la litt.* gr., t. VII, p. 299 et suiv.

d'érudits qui font de la grammaire l'objet de leurs études. L'enthousiasme des lettres est universel ; c'est un temps de révolution dans les idées, et l'imprimerie donne chaque jour de nouvelles forces au mouvement intellectuel. Les hommes studieux de cette époque éprouvent le besoin d'avoir sur le langage, comme sur d'autres sciences, des notions plus claires et plus précises que leurs devanciers ; et ce besoin se fait sentir d'autant plus vivement qu'ils ne s'occupent plus uniquement des langues anciennes, mais qu'ils ont aussi à fixer les règles encore incertaines des langues modernes, qui avaient déjà conquis une si grande place dans le domaine de la littérature. Ce sont ces savants qui ont donné à l'art grammatical un degré de perfection dont les anciens n'avaient aucune idée ; ce sont eux aussi qui, en appliquant l'analyse et le raisonnement à des langues diverses, ont posé les premiers fondements de la grammaire générale.

Je me bornerai à citer parmi eux les noms suivants (1):

1° Jules-César Scaliger, né en 1484, probablement à Padoue. A la culture des lettres il joignit celle des sciences, et après avoir achevé ses cours à l'université de Padoue, il se donna à la pratique de la médecine. Antoine de la Rovère, évêque d'Agen, le choisit pour médecin et l'amena dans cette ville en 1525. Il y mourut en 1558.

(1) Les grammaires grecque et latine se trouvent dans un rapport si intime que les progrès de l'une devaient nécessairement amener, avec le temps, les progrès de l'autre.

Son traité *De causis linguae latinae libri* XIII (Lyon, 1540), est une critique perpétuelle de la doctrine des grammairiens anciens et de ceux de son temps ; mais tout en critiquant l'opinion d'autrui, Scaliger réussit rarement à éclaircir notablement la matière. C'est son fils Joseph-Juste Scaliger, un des plus grands savants qui aient jamais existé, qui fut le fondateur de la célèbre école de philologie hollandaise.

2° Henri Estienne, né à Paris en 1528, imprimeur dans cette ville, mourut, après une vie agitée, à l'hôpital de Lyon, en 1598.

Ce grand philologue publia, en 1566, son traité sur la *Conformité de la langue française avec la langue grecque;* et, en 1579, son livre de la *Précellence de la langue française,* deux ouvrages de grammaire comparée, qu'on peut lire encore avec fruit, et qui ont au moins le mérite d'avoir favorisé l'étude et les progrès de la grammaire française.

3° Sanctius ou Sanchez (François), né en 1523 à Las-Brocas en Espagne, fut professeur de langue grecque et latine à l'université de Salamanque, où il mourut en 1601.

Le plus estimé de ses écrits est la *Minerva seu de causis linguae latinae*, Salamanque, 1587. Cette grammaire a eu un grand nombre d'éditions ; les meilleures sont celles qui renferment les remarques de Perizonius (1), Amsterdam, 1754 et 1761 ; puis Utrecht, 1795 et Leipzig, 1798.

(1) Les remarques de Perizonius sont très-étendues et d'une grande valeur. Ce savant, né en 1651 à Dam, dans la province de Groningue, fut professeur à Francker, puis à Leyde, où il mourut en 1715.

Sanctius traite de la grammaire latine avec une tout autre méthode que ses devanciers. Il cherche à se rendre raison de tout. Dans ce but, il profite avec intelligence des écrits des grammairiens anciens et de ceux de son temps, mais surtout du traité de Scaliger. Il constate les faits grammaticaux et discute avec un talent remarquable les points douteux; il compare les expressions latines aux expressions et constructions grecques, sans même dédaigner celles de sa langue maternelle ; et en s'appuyant tantôt sur l'analyse de la pensée ou sur l'analogie des idées, tantôt sur l'emploi figuré des mots et de leurs formes, il ne comble pas seulement une foule de lacunes qu'offrait encore la grammaire latine, mais il met aussi en évidence les principes qui doivent nous guider dans les recherches de ce genre.

4° Gaspard Scioppius, né en 1576 à Neumarck dans le Palatinat et mort à Padoue en 1649. Sa grammaire intitulée, *Grammatica philosophica sive institutiones linguae latinae*, parut à Milan en 1628, et fut plusieurs fois réimprimée, à Amsterdam, 1664 ; à Francker, 1704, etc.

Scioppius était le premier grammairien de son temps et sa réputation s'est maintenue jusqu'à nos jours. Peut-être, dit Arnauld, personne n'a su mieux que lui les finesses de la langue latine.

5° Gérard-Jean Vossius, né en 1577 dans le voisinage d'Heidelberg, où s'étaient établis son père et sa mère, nés l'un et l'autre à Ruremonde. Il fut directeur du collége de

Dordrecht, puis professeur à Amsterdam, où il mourut en 1649.

Vossius était sans contredit beaucoup plus érudit qu'aucun de ses devanciers. Il embrassa la grammaire dans toute son étendue et en étudia en détail toutes les parties. Son grand ouvrage intitulé, *Aristarchus, sive de Arte grammatica libri* VII, et plusieurs autres traités sur la même matière, sont pleins de recherches intéressantes. Les opinions des anciens grammairiens grecs et romains sur les éléments de la parole, sur les Parties du discours et leurs diverses constructions, y sont discutées avec une grande indépendance d'esprit, et l'auteur ne manque jamais d'appuyer son opinion personnelle sur des exemples frappants, qu'il a recueillis dans ses longues lectures.

Avant de quitter cette époque, il faut aussi mentionner E. F. Vaugelas (mort en 1649), pour ses *Remarques sur la langue française*, Paris, 1647.

V. Après les grammairiens que nous avons nommés jusqu'ici, nous arrivons enfin à l'école de Port-Royal, ainsi nommée d'une maison de campagne, voisine de Paris, où plusieurs savants s'étaient retirés pour se livrer aux exercices de la piété et à l'instruction de la jeunesse (1).

Parmi les hommes célèbres de cette communauté, nous devons ici une mention spéciale aux suivants :

(1) Voy. *Port-Royal* par M. Sainte-Beuve, Paris, 1840-1859, V vol. in-8°.

1° Arnauld (Antoine), né à Paris en 1612 et mort en 1694.

2° Lancelot (Dom-Claude), né à Paris en 1616 et mort en 1712.

3° Nicole (Pierre), né à Chartres en 1625 et mort en 1695.

Ces trois grands esprits planent sur l'ensemble des connaissances philosophiques et littéraires. Quelque haut qu'ils se soient élevés pour voir plus loin, rien n'échappe à leur vue perçante. Leurs méditations individuelles font l'objet de leurs entretiens, et ce n'est qu'après une discussion approfondie des points obscurs ou douteux, qu'ils nous communiquent le résultat de leurs recherches. C'est au travail commun de ces trois illustres solitaires que nous devons, d'abord les *Méthodes latine* et *grecque*, dites de *Port-Royal*, publiées en 1650 et 1655 ; puis la *Grammaire générale et raisonnée* , publiée en 1660 ; et enfin *la Logique* ou *l'Art de penser*, publiée en 1662.

La *Méthode latine* de Port-Royal n'est, il est vrai, que le résumé de ce qu'avaient dit Priscien, Scaliger, Sanctius, Scioppius, Vossius, et d'autres ; mais elle a le mérite immense d'être écrite en français, et de montrer par là aux grammairiens futurs la véritable marche à suivre pour enseigner les langues anciennes dans une langue moderne.

La *Méthode grecque* , outre ce même mérite, a celui d'être sans contredit plus complète qu'aucune autre des grammaires antérieures. « Les illustres grammairiens de

Port-Royal, dit très-bien Burnouf, ont porté la science aussi loin qu'elle pouvait aller de leur temps (1). » Ajoutons que, depuis cette époque, bien peu de personnes, aussi bien à l'étranger qu'en France, ont entrepris de composer une grammaire grecque, sans profiter de celle de Port-Royal.

Quant à la *Grammaire générale et raisonnée*, dont *la Logique* ou *l'Art de penser* forme le complément, je ne saurais mieux l'apprécier que ne l'a fait M. B. Jullien : « La *Grammaire générale et raisonnée*, dit-il, était une brillante innovation dans la science. C'était la première fois qu'on exprimait en français ces vérités aujourd'hui communes, que le langage étant l'expression de nos pensées, et les opérations de l'esprit étant partout les mêmes, il y avait des principes généraux auxquels toutes les langues étaient naturellement soumises, et dont on devait pouvoir reconnaître l'empreinte sous l'infinie variété des idiomes. Cette grammaire fut donc accueillie et jugée très-favorablement dès son apparition. Elle fut bientôt traduite dans toutes les langues de l'Europe ; tous les savants étrangers ou nationaux qui eurent occasion d'en parler s'accordèrent à la louer comme un de nos excellents ouvrages; et l'on peut dire qu'en effet elle marque le point de départ de l'étude philosophique des langues : elle en est le premier traité général (2). »

(1) Voy. la *Préface* de la Grammaire grecque.
(2) *Thèses de grammaire* par B. Jullien, Paris, 1855, p. 32.

Jules-César Scaliger, Sanctius, mais surtout Fr. Bacon (1) et Vossius avaient déjà très-bien senti le besoin d'une grammaire générale, et reconnu l'avantage qui en résulterait pour l'étude des langues, mais la gloire d'un premier essai, si imparfait qu'il soit, n'en reste pas moins aux savants de Port-Royal.

Depuis cette époque jusqu'à la fin du dernier siècle, il a paru en Europe une suite non interrompue d'ouvrages qui ont pour objet la théorie grammaticale dans toute son étendue. Sans doute, dans chacun de ces ouvrages, la critique contemporaine trouve encore à signaler des erreurs ou des lacunes; mais il n'en est pas moins vrai que, pris ensemble, ils renferment une somme de connaissances précises et claires qu'on chercherait vainement dans aucun des âges antérieurs. Bien plus, la méthode, c'est-à-dire l'analyse et le raisonnement, qu'ils ont employée pour arriver à cet heureux résultat, est passée dans les grammaires particulières, de sorte que l'étude de la grammaire d'une langue n'est plus aujourd'hui un travail purement mécanique, mais la première école à laquelle se forment les esprits droits, justes et conséquents.

Parmi les savants qui, après Port-Royal, paraissent avoir le plus sensiblement aidé au progrès de la science grammaticale, je citerai les suivants :

(1) François Bacon, grand chancelier d'Angleterre, naquit à Londres en 1560 et mourut en 1626. Voy. son ouvrage intitulé, *De dignitate et augmentis scientiarum*, VI, 1.

J. Locke, un des premiers philosophes de l'Angleterre, né en 1632 à Wrington, près Bristol, et mort en 1704. Le IIIe livre de son *Essai sur l'entendement*, publié en 1689, est rempli de considérations importantes sur la nature des mots comme signes de nos idées.

L'abbé Regnier Desmarais, né à Paris en 1632, mort en 1713. Son *Traité de la grammaire française*, qui s'occupe spécialement des *lettres*, de l'*orthographe* et des *Parties du discours*, parut à Paris, 1705, 1 vol. in-4°.

L'abbé de Dangean, né à Paris en 1643 et mort en 1723. Ce grammairien nous a laissé, sous le titre de *Lettre d'un Académicien*, trois traités, dont le premier a pour objet les éléments de la parole ; le second s'occupe de la théorie des verbes irréguliers, et le troisième de la conjugaison dans plusieurs langues. Ces trois traités, publiés successivement depuis 1694, puis recueillis et augmentés d'une *Lettre sur l'orthographe*, parurent sous le titre d'*Essais de grammaire*, Paris, 1711, 1 vol. in-8°.

Du Marsais (César Chesneau), né à Marseille en 1676 ; chargé de la partie grammaticale de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, il mourut en 1756, avant d'avoir achevé cette grande entreprise, car les articles qu'il y a faits ne vont que depuis l'*A* jusqu'au *C*. Ils sont tous du plus grand intérêt.

Parmi les différents écrits de ce grand grammairien, il faut remarquer les suivants :

1° *Exposition raisonnée d'une nouvelle Méthode pour*

apprendre la langue latine, Paris, 1722. L'auteur y cherche à démontrer les avantages de la version interlinéaire.

2° *Des tropes, ou des différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue*, Paris, 1730. Cet ouvrage, souvent et partout réimprimé, est d'une très-grande importance pour le grammairien.

3° *Logique et Principes de Grammaire*, Paris, 1769.

Les œuvres de M. du Marsais ont été recueillies par Duchosal et Millon, et publiées à Paris en 1797, VII vol. in-8°.

L'abbé Girard, né à Clermont, en Auvergne, vers 1677, et mort en 1748. Son excellent ouvrage sur la synonymie, publié d'abord à Paris, en 1718, sous le titre de *Justesse de la langue française, ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes*, fut reproduit avec de nouveaux développements, en 1736, et intitulé, *Synonymes français*. Quant à la grammaire de l'abbé Girard, elle ne parut que vers la fin de sa vie, en 1747. Elle a pour titre : *Les vrais principes de la langue française, ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*, Paris, 1747.

J. Harris, né à Salisbury en 1709, et mort en 1780. Sa grammaire universelle parut à Londres, en 1751, sous le titre : *Hermès, or a philosophical inquiry concerning universal Grammar*. Elle a eu plusieurs éditions et a été traduite en allemand par Ch. G. Ewerbeck, Halle, 1788; et en français par F. Thurot, Paris, an IV (1796).

Ch. Duclos, né en Bretagne en 1704, et mort en 1772. Ses *Remarques sur la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal* parurent à Paris en 1754. Elles sont devenues classiques et se trouvent ordinairement annexées à cette grammaire.

L'abbé Charles Batteux, né au village d'Allendhuy, près de Reims, en 1713, mort en 1780. Parmi les nombreux écrits de l'abbé Batteux, dont plusieurs ont été traduits en allemand, il faut mentionner ici spécialement son *Traité de la Construction oratoire*, Paris, 1763. C'est un chef-d'œuvre dans son genre.

Ch. des Brosses, né à Dijon en 1709. Il fut président au parlement de cette ville, et mourut en 1777. Son *Traité de la formation mécanique des langues, et des principes physiques de l'étymologie*, parut à Paris, en 1765. Il fut traduit en allemand, Leipzig, 1777. Nouv. édit., Paris, an IX (1801), 2 vol. in-12°.

Beauzée (Nicolas), né à Verdun en 1717, mort en 1789. Les sciences exactes furent le premier objet de ses travaux, mais il les quitta bientôt pour l'étude des langues anciennes et modernes. Après la mort de M. du Marsais, il se chargea des articles de grammaire pour l'Encyclopédie.

Sa *Grammaire générale, ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, parut à Paris en 1767; elle y a été réimprimée en 1819. C'est l'ouvrage le plus étendu et le plus complet que nous ayons sur la gram-

maire générale. Beauzée avait sans doute beaucoup réfléchi sur les principes généraux du langage ; mais comme les lumières que l'étude comparée des langues les plus diverses a jetées depuis sur cette matière, lui faisaient nécessairement défaut, on conçoit que plusieurs points de sa doctrine ne peuvent plus se soutenir aujourd'hui.

A. Court de Gebelin, né à Nîmes en 1725, mort à Paris en 1784. Son grand ouvrage intitulé, *Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*, parut successivement de 1773 à 1784, à Paris, en IX vol. in-4°. Un de ces volumes renferme la *Grammaire universelle*, et un autre s'occupe de l'*Origine du langage et de l'écriture*. L'auteur a fait lui-même un extrait de ces deux volumes, sous le titre : *Histoire naturelle de la parole*, ou *Précis de l'origine du langage et de la grammaire universelle*. Paris, 1776. 1 vol. in 8°.

Ce savant paraît avoir eu beaucoup d'imagination, car tous ses ouvrages sont écrits dans un style très-agréable, mais je ne pense pas qu'il ait fait faire quelque progrès à la science grammaticale. Cependant ses observations sur l'étymologie des mots ne sont pas sans intérêt, et méritent encore aujourd'hui l'attention du grammairien.

Condillac (Et. Bonnot), né à Grenoble en 1714, mort en 1780. Sa *Grammaire* a paru pour la première fois, que je sache, dans son *Cours d'études*, imprimé à Parme en 1775. Elle se compose d'un *Discours préliminaire* et de deux autres parties. Dans ce discours et dans la première

partie, qui sont d'une clarté exemplaire et d'un grand intérêt, l'auteur analyse nos facultés intellectuelles et nos connaissances, afin de découvrir les principes du langage ou les règles communes à toutes les langues et qui doivent former, suivant lui, une grammaire générale. Sans doute, beaucoup de phénomènes grammaticaux ont leur cause dans la nature même de nos connaissances, mais il y en a aussi plusieurs qui ne trouvent leur explication que dans la nature de l'élément matériel dont nous nous servons comme signe de nos idées, de manière que l'analyse seule de la pensée ne suffit pas, pour nous faire connaître les lois générales qui président à son expression. La seconde partie, qui s'occupe des Parties du discours, n'est qu'un résumé de la doctrine de M. du Marsais, de Duclos et de Beauzée.

A. J. Silvestre de Sacy, né à Paris en 1758, mort le 21 février 1838, un des savants les plus distingués qui aient jamais existé ; je doute même qu'aucun autre ait connu autant de langues diverses et les ait possédées aussi bien que lui. Une mémoire très-heureuse, une imagination facile, un jugement sain, une activité infatigable, enfin toutes les qualités qui constituent le véritable savant, il les réunissait en sa personne au plus haut degré et les conserva jusqu'au dernier moment de sa vie. C'est ce qui nous fait comprendre, et encore à peine, comment il a pu produire tant d'ouvrages si étendus et dont chacun porte le cachet du maître.

Parmi les nombreux écrits de cet illustre académicien, je dois spécialement mentionner ici celui qui a pour titre : *Principes de grammaire générale, mis à la portée des enfants*. La première édition est de 1799. « Ce petit ouvrage, dit l'auteur dans son *Avertissement*, n'est guère autre chose qu'un extrait des meilleurs écrits qui ont paru en France sur cette matière, et spécialement de la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal, de la Grammaire générale de Beauzée, de l'Histoire naturelle de la Parole et de la Grammaire universelle de Court de Gebelin. En adoptant la plupart des principes de ces savants écrivains, je les ai disposés dans l'ordre qui m'a paru le plus propre à en faire saisir la justesse et l'ensemble. » L'auteur a sans contredit admirablement bien atteint son but. La première édition fut traduite en danois par L. Lang Nissen, professeur à Copenhague, et la seconde, en allemand par J. Sev. Vater, professeur à Halle, Leipzig, 1804. La septième édition est de 1840, Paris, chez Hachette (1).

J. M. Degérando, né à Lyon en 1772, mort en 1842. Son grand ouvrage intitulé, *Des signes et de l'art de penser dans leurs rapports mutuels*, parut à Paris, an VIII (1800), IV vol. in-8°. Le mérite de cet ouvrage consiste en ce que l'auteur y développe d'une manière claire et inté-

(1) Si Silvestre de Sacy avait compris dans son ouvrage la première partie de la grammaire, qui s'occupe des éléments de la parole et de l'écriture, j'en aurais probablement fait le manuel de mon enseignement, et en y ajoutant de vive voix quelques observations, je me serais dispensé de composer le présent traité.

ressante la doctrine de Locke et de Condillac sur la nature de nos idées et de nos connaissances ; mais surtout en ce qu'il fait de la même doctrine une heureuse application à l'étude de la nature du langage.

VI. A partir du commencement de notre siècle, mais surtout pendant les quarante dernières années, les écrits sur la connaissance raisonnée des langues se sont multipliés sous toutes les formes et sous toutes sortes de titres.

Parmi ces nombreux travaux, les uns s'occupent spécialement de la théorie grammaticale dans toute son étendue ou dans une de ses parties, et les autres ont pour objet la grammaire comparée de plusieurs langues de la même famille, ou de la même langue, mais à diverses époques. Sous ce double point de vue, ces ouvrages peuvent se partager en deux grandes classes. Je vais en signaler quelques-uns qu'on peut étudier ou consulter avec fruit, et dont les titres seuls suffisent pour donner une idée de l'extension qu'a prise de nos jours ce genre d'étude.

A. Ouvrages sur la théorie de la grammaire générale :

J. S. Vater, *Versuch einer allgemeinen Sprachlehre*, Halle, 1801.

— — *Lehrbuch der allgemeinen Grammatik, besonders fuer hoehere Schulen*. Halle, 1805.

C. Destutt-Tracy, *Éléments d'Idéologie. Seconde partie. Grammaire*. Paris, an XI (1803).

A. F. Bernhardi, *Anfangsgruende der Sprachwissenschaft*, Berlin, 1805.

W. Humboldt, *Entstehen der grammatischen Formen* (Mémoires de l'Académie de Berlin, 1822-1823).

— — *Lettre à M. Abel-Rémusat sur la nature des formes grammaticales en général, et sur le génie de la langue chinoise en particulier*. Paris, 1827.

— — *Ueber den Dualis*, Berlin, 1828.

— — *Ueber die Verwandtschaft der Ortsadverbien mit dem Pronomen in einigen Sprachen*. Berlin, 1830.

— — *Ueber die Kawi-Sprache auf der Insel Java, nebst einer Einleitung ueber die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaues und ihren Einfluss auf die geistige Entwickelung des Menschengeschlechts*. Berlin, 1836, 3 vol. in-4°.

Fr. Wuellner, *Die Bedeutung der sprachlichen* Casus *und* Modi. Muenster, 1827.

— — *Ueber Ursprung und Urbedeutung der sprachlichen Formen*. Muenster, 1831.

K. Ferd. Becker, *Organism der Sprache*. Francfort-sur-le-Mein, 1827 ; 2e édit., 1841.

— — *Das Wort in seiner organischen Verwandelung*. *Ibid*. 1833.

S. Stern, *Vorlaeufige Grundlegung zu einer Sprachphilosophie*. Berlin, 1835.

K. E. Geppert, *Darstellung der grammatischen Kategorien*. Berlin, 1836.

M. Séguier, *La philosophie du langage exposée d'après Aristote*, Paris, 1838

Rud. Schmidt, *Stoicorum Grammatica*. Halis, 1839.

M. Clément, *Essai sur la science du langage*. Paris, 1843.

H. J. Chavée, *Essai d'étymologie philosophique, ou recherches sur l'origine et les variations des mots qui expriment les actes intellectuels et moraux*. Bruxelles 1844.

A. Charma, *Essai sur le langage*, 2e édit. Caen, 1846.

B. Jullien, *Cours supérieur de grammaire*, Paris, 1849.

P. Kersten, *Essai sur l'activité du principe pensant considéré dans l'institution du langage. Première partie. Du langage en général. Deuxième partie. Du langage par signes fugitifs ou du langage en action*. Liége, 1851-1853.

H. Stheinthal, *Grammatik, Logik und Psychologie, ihre Principien und ihr Verhaeltniss zu einander*. Berlin, 1855.

K. W. L. Heyse, *System der Sprachwissenschaft* (publié après sa mort par M. H. Steinthal), Berlin, 1856.

B. Ouvrages de grammaire comparée :

J. Chr. Adelung, *Mithridates oder allgemeine Sprachenkunde mit dem Vater Unser als Sprachprobe*, etc. Berlin, 1806 1817, 4 vol. in-8° (1).

(1) Ce grand ouvrage, commencé par Adelung et achevé par J. S. Vater, est un exposé succinct du génie de toutes les langues, 400 à 500, sur lesquelles ils ont pu avoir des renseignements ; l'Oraison dominicale y sert de spécimen pour faire connaître chacune d'elles. Dans le même ouvrage se trouve une notice très-étendue des grammaires et des dictionnaires qui ont été publiés sur chaque langue. L'Introduction renferme des observations très-intéressantes sur le développement du langage. W. Humboldt y a ajouté un Supplément sur la langue des Basques.

Fr. Schlegel, *Ueber die Sprache und Weisheit der Indier*, Heidelberg, 1808.

J. P. Abel-Rémusat, *Essai sur la langue et la littérature chinoise*, Paris, 1811.

— — *Recherches sur les langues Tartares*, etc. Paris, 1820.

J. de Bast, *Recherches hist. et littér. sur la langue celtique, gauloise et tudesque*. Gand, 1815.

M. Raynouard, *Recherches sur l'origine et la formation de la langue romane*, en tête du *Recueil des poésies des troubadours*, Paris, 1816.

— — *Grammaire comparée des langues de l'Europe latine*. Paris, 1821.

A. W. Schlegel, *Observations sur la langue et la littérature provençales*. Paris, 1818.

J. Grimm, *Deutsche Grammatik*. Goettingen, 1819-37 ; 3e édit., 1840.

K. F. Becker, *Deutsche Wortbildung, etc.* Francfort-sur-le-Mein, 1824.

B. Dorn, *Ueber die Verwandtschaft des pers., german. und griech-lateinischen Sprachstammes*. Hambourg, 1827.

J. Jaekel, *Der germanische Ursprung der lateinischen Sprache und des rœmischen Volkes*. Breslau, 1830.

E. Burnouf (et Lassen), *Essai sur le Pâli*, Paris, 1826.

— — *Commentaire sur le Yaçna*. Paris, 1833.

— — *Etudes sur la langue et les textes zends*, Paris, 1850.

Fr. Bopp, *Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Zend, Griechischen, Lateinischen,* etc. Berlin, 1833-1842 (2e édit., 1856).

A. Fr. Pott, *Etymologische Forschungen auf dem Gebiete der indo-germanischen Sprachen.* Lemgo, 1833-36 (2e édit., 1859.

F. G. Eichhoff, *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde.* Paris, 1836.

A. M. Rapp, *Versuch einer Physiologie der Sprache.* Stuttgart, 1836, 4 vol.

R. Lepsius, *Zwei sprachvergleichende Abhandlungen : 1° Ueber die Anordnung und Verwandtschaft des Semitischen, Indischen,.. Alphabets, 2° Ueber den Ursprung und die Verwandtschaft der Zahlwoerter in der indo-germanischen, semitischen und koptischen Sprache.* Berlin, 1836.

Fr. Wuellner, *Ueber die Verwandtschaft des Indogermanischen, Semitischen und Tibetanischen.* Muenster, 1838.

Et. du Ponceau, *Mémoire sur le système grammatical des langues de quelques nations indiennes de l'Amérique du nord.* Paris, 1838.

L. Diefenbach, *Sprachliche Documente zur Geschichte der Kelten,* etc. Stuttgart, 1839.

H. E. Bindseil, *Abhandlungen zur allgemeinen vergleichenden Sprachlehre. I. Physiologie der Stimm-und Sprachlaute. II. Ueber die verschiedenen Bezeichnungsweisen des* Genus *in den Sprachen.* Hambourg, 1838.

J. J. Ampère, *Histoire de la formation de la langue française*, Paris, 1841.

Fr. Diez, *Grammatik der romanischen Sprachen*. Bonn, 1844 (2e édit., 1856), 3 vol.

W. F. Edwards, *Recherches sur les langues celtiques*. Paris, 1844.

H. Weil, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*. Paris, 1844.

Fr. Wey, *Remarques sur la langue française*. Paris, 1845.

— — *Histoire des révolutions du langage en France*. Paris, 1848.

G. Curtius, *Die Bildung der* Tempora *und* Modi *im Griechischen und Lateinischen sprachvergleichend dargestellt*. Berlin, 1846.

A. Fuchs, *Die romanischen Sprachen in ihrem Verhaeltnisse zum Latein*. Halle, 1849.

Ed. du Méril, *Essai philosophique sur la formation de la langue française*. Paris, 1852.

E. Egger, *Notions élémentaires de grammaire comparée pour servir à l'étude des trois langues classiques*. Paris, 1852.

Fr. Diez, *Etymologisches Woerterbuch der romanischen Sprachen*. Bonn, 1853.

P. Pihan, *Glossaire des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc*. Paris, 1847.

G. F. Burguy, *Grammaire de la langue d'Oïl, ou gram-*

maire des dialectes français aux XIIe et XIIIe siècles, suivie d'un glossaire. Berlin, 1853, 3 vol.

E. Renan, *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques, ouvrage couronné par l'Institut*. Première partie. Paris, 1855.

Ad. Regnier, *Traité de la formation des mots dans la langue grecque, avec des notions comparatives sur la dérivation et la composition en sanscrit, en latin et dans les idiomes germaniques*. Paris, 1855.

A. Pictet, *Les Origines indo-européennes, ou les Aryâs primitifs. Essai de paléontologie linguistique*. Première partie. Paris, 1859.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Introduction. Définition et division de la grammaire générale. 1

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ÉLÉMENT MATÉRIEL DU MOT.

Chap. I. De la formation du son dans notre appareil vocal. . 17
» II. De la nature des voyelles et des consonnes. . . . 32
» III. Du nombre des voyelles et de leur formation. — De la contraction. — Des diphthongues. — De l'élision. — De l'épenthèse 39
» IV. Des consonnes. — Du nombre des consonnes; de leur division et de leur permutation. 70
» V. Des syllabes. — De la division des syllabes et de leur séparation. — De la quantité et de l'accent tonique 94
» VI. De l'origine du langage 121
» VII. De l'écriture 138
» VIII. De l'orthographe 154

SECONDE PARTIE.

DE L'ÉLÉMENT LOGIQUE DES MOTS.

Chap. IX. De la formation des idées et de leur nature. . . . 161
» X. De la nature des Parties du discours et de leur nombre 174
» XI. Du développement du langage. — Du sens propre et du sens figuré des mots. — De leur composition et de leur dérivation. — Des synonymes 193

Digitized by Google

Chap. XII. Des substantifs. — Des noms propres, des noms appellatifs et des noms ou substantifs abstraits . . 209
» XIII. Des Genres 220
» XIV. Des Nombres 231
» XV. Des Cas en général; — de leurs dénominations et de leur nombre 237
» XVI. De la valeur des Cas en général et de leur origine . 245
» XVII. De la valeur primitive de chaque Cas. 252
» XVIII. Des significations différentes du même Cas. . . . 284
» XIX. De l'adjectif. — De la division des adjectifs. — Du comparatif et du superlatif. 296
» XX. De l'article. — Origine et signification de l'article défini. — De l'article indéfini. — De l'emploi et de l'omission de l'un et de l'autre 309
» XXI. Du pronom 338
» XXII. Du verbe, de sa nature et de son origine. — De la division des verbes. — Voix du verbe 344
» XXIII. Des Temps. — De la valeur des Temps en général et de chaque Temps en particulier. 364
» XXIV. Des significations diverses de chaque Temps . . . 381
— — — du présent 385
— — — du prétérit indéfini . . . 387
— — — du futur simple 394
— — — de l'imparfait 397
— — — du plusque-parfait . . . 401
— — — du prétérit défini 402
— — — du prétérit antérieur . . 412
— — — du futur passé ou antérieur. 416
De la correspondance entre les Temps 420
» XXV. Des modes. — De leur valeur et de leur nombre. — Du mode indéfini, appelé aussi impersonnel. . . 423
» XXVI. Observations sur les modes. 441
— sur l'indicatif 446
— sur l'impératif 450
— sur le subjonctif. 452
— sur le conditionnel 473
— sur l'infinitif 477
Du géroudif et du supin 482
Du participe 493

Chap. XXVII. Des prépositions 500
» XXVIII. Des conjonctions 511
» XXIX. Des adverbes 519
» XXX. Des interjections 527

TROISIÈME PARTIE.

DE LA SYNTAXE.

Chap. XXXI. Objet de la syntaxe. 533
» XXXII. De la construction 540
Construction de sentiment. 543
Construction réfléchie 545
Construction artificielle 548
Construction usuelle. 552
Inversion. 553
Ellipse 556
Pléonasme 558

APPENDICE.

Aperçu de l'histoire de la grammaire et des ouvrages qui ont le plus contribué au progrès de l'art grammatical. 563

Digitized by Google

46

ERRATA.

Page 23,	ligne 22,	*au lieu de*	(e.e),	*lisez*	(b.b.).
— 37	— 24	—	anao mistes,	—	anatomistes.
— 49	— 17	—	forts,	—	fort.
— 55	— 14	—	ἀ,	—	α.
— 59	— 20	—	most,	—	mot.
— 60	— 18	—	δίφδογγος,	—	δίφθογγος.
— ibid.	— 19	—	sont,	—	son.
— 67	— 14	—	te,	—	tbe.
— 100	— 13	—	sans les,	—	sans se.
— 101	— 15	—	ἔστι,	—	ἔστι.
— 103	— 4	—	σολλαβαῖς,	—	συλλαβαῖς.
— 107	— 2	—	weg-neh mes,	—	weg-neh-men.
— 150	— 19	—	des textes,	—	des textes sacrés.
— 207	— 3	—	et les,	—	et entre les.
— 238	— 17	—	Dlomades,	—	Diomedes.
— 239	— 19	—	πτῶσις,	—	πτῶσις.
— 251	— 30	—	par,	—	pour.
— 309	— 10	—	dyscole,	—	Dyscole.
— 315	— 5	—	τυραννοκτόνησας,	—	τυραννοκτονήσας.
— 322	— 18	—	les Cas,	—	les cas.
— 389	— 19	—	temps,	—	Temps.
— 443	— 7	—	ῥήματικαί,	—	ῥηματικαί.
— 477	— 6	—	ἠρώτα,	—	ἠρώτα.

To renew the charge, book must be brought to the desk.

TWO WEEK BOOK

DO NOT RETURN BOOKS ON SUNDAY

DATE DUE

553 MAY 6

BOUND

JAN 5 1928

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03110 6472

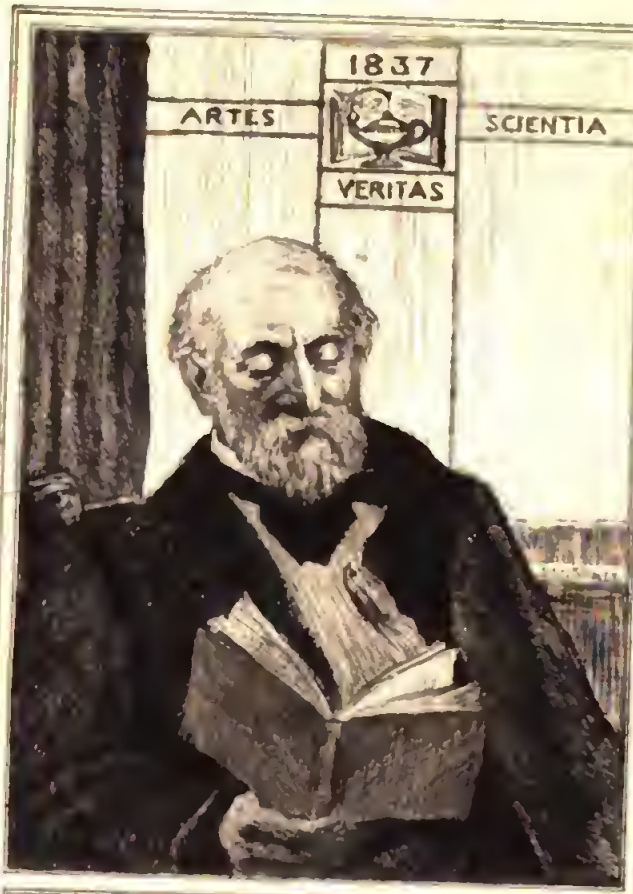

UNIVERSITY OF MICHIGAN
HENRY VIGNAUD
LIBRARY